Public Safety Canada | Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

## Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

# Entre Nous

VOLUME 24, nº 1

JANVIER 1999

# Le SCC et l'informatique de l'an 2000

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

Canada

# *Entre* Nous

***Entre* Nous** est une revue trimestrielle publiée par le Secteur des communications du Service correctionnel du Canada.

| | |
|---|---|
| *Commissaire adjointe* | France Lagacé |
| *Rédacteur en chef* | Pierre Simard |
| *Rédacteur en chef adjoint* | Martin Bélanger |
| *Révision* | Julie Renaud |
| *Révision et rédaction* | Lise Traversy |
| *Rédaction et révision* | Louisa Coates |
| *Rédaction* | Graham Chartier |
| *Services de traduction* | Bureau de la traduction |
| *Conception graphique* | Mario Godbout Design inc. |



**Comité éditorial**
France Lagacé
Pierre Simard
Martin Bélanger
Millard Beane
Sylvie Brazeau
Robert Dandurand
Marie-Andrée Drouin
Holly Flowers
Peter Hecht
Bob LeDrew
Dean Jones
Marcel Kabundi
Michelle Landry
Fernande Rainville
Lise Traversy
John Vandoremalen
Lisa Watson

**Collaborateurs**
*Atlantique* – Claudine Daigle
*Québec* – Céline Laplante
*Ontario* – Elizabeth van Allen
*Prairies* – Tim Krause
*Pacifique* – Dennis Finlay
*Pacifique* – Sonya Henry



Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.


L'équipe d'*Entre* **Nous** serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés du point de vue du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faire parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :


*Entre* **Nous** / *Let's* **Talk**
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : http://www.csc-scc.gc.ca



ISSN 0715-285X



© Service correctionnel du Canada 1999



Imprimé au Canada sur du papier recyclé


Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

# *Entre* Nous


JANVIER 1999 VOL. 24, n° 1


## MANCHETTES


ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE 1

L'INFORMATIQUE À VOTRE SERVICE
MISE À JOUR DES SYSTÈMES DU SCC EN VUE DU SIÈCLE PROCHAIN 2

LA RÉUNION DE LA GESTION SUPÉRIEURE
LA RÉINSERTION SOCIALE SÉCURITAIRE DES DÉLINQUANTS 6

UNE DÉLÉGATION CORRECTIONNELLE SE REND EN CHINE 12

LA TROUSSE D'OUTILS DE LA RÉINSERTION SOCIALE 13

LES BÉNÉVOLES JOUENT UN RÔLE CRUCIAL AU SEIN DU SCC 14

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION 15

LES CONTACTS AVEC DES TIERS
CE QUE RÉVÈLENT LES ENQUÊTES NATIONALES 16

LA RÉINSERTION SOCIALE EN TOUTE SÉCURITÉ 18

CLIC ! LE CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU
SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA EST MAINTENANT EN LIGNE 19


## ARTICLES

### LE CAHIER SECTORIEL


Un manuel sur les enfants en difficulté à l'école ... 20
Deux projets importants de CORCAN remportent un grand succès ... 21
Prenez des nouvelles de CORCAN par voie électronique ! ... 21
Des dignitaires visitent les lieux d'une réalisation de CORCAN ... 21
Jeu questionnaire ... 21
Une communauté entreprenante ... 22
L'International Association of Justice Volunteerism ... 24
Séances nationales de consultation publique sur les services correctionnels et la justice pénale ... 25
Réflexions sur le crime, le châtiment et la justice ... 26
Les approvisionnements écologiques : au-delà des mythes, des bénéfices considérables pour l'environnement ... 28
Nominations ... 29
Le centre correctionnel pour femmes de Burnaby ... 30
L'acquisition de connaissances informatiques contribue à la réinsertion sociale des délinquants ... 32


### LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

**La région de l'Atlantique**


L'alphabétisation en marche ... 33
Un chien qui a de la chance ... 34
Des bancs pour l'école primaire locale, grâce à l'établissement Springhill ... 34
L'Initiative correctionnelle du Canada et du Nouveau-Brunswick ... 35


**La région du Québec**


Colloque en délinquance sexuelle ... 36
Première conférence régionale nord-américaine de la pastorale catholique des prisons ... 37


**La région de l'Ontario**


Le Musée du SCC fait des découvertes historiques ... 38


**La région des Prairies**


Des employés du SCC visitent leurs homologues norvégiens ... 40
Remise des Médailles pour services distingués ... 41
Bricks and Stones, Prisons and Homes ... 42
Une Autochtone publie un livre sur sa vie tourmentée ... 43
Le septième Symposium sur la violence et l'agression ... 44
Des agents de correction sur le podium aux Jeux canado-américains des policiers et des pompiers ... 46
Vingt années de loyaux services dispensés par les employés et les bénévoles ... 47


**La région du Pacifique**


La société chinoise des prisons visite la région du Pacifique ... 48
L'inauguration d'un poteau totémique sculpté par des détenus de l'établissement Matsqui ... 49
La région du Pacifique rend hommage à une employée courageuse ... 49
La campagne « Cops for Cancer » de 1998 à l'île de Vancouver
Des employés de l'établissement William Head se font raser le tête pour recueillir des fonds ... 50
Vivre une crise – Le récit d'une surveillante de liberté conditionnelle ... 51

# Le respect en milieu de travail

Comme l'article de fond du présent numéro d'*Entre Nous* porte sur la technologie, et tout particulièrement sur l'informatique, on pourrait se demander pourquoi mon éditorial concerne le respect en milieu de travail.

C'est parce que le travail accompli par le personnel de la technologie mérite et appelle le respect, tout comme celui du personnel qui participe directement aux activités correctionnelles.

La technologie est devenue un facteur d'importance dans l'organisation de la vie. Le Service correctionnel est fier d'annoncer que dans quelques mois, le langage informatique utilisé sera le même à l'échelle du Service et sera accessible par l'ensemble du personnel. L'équipe de gestion de l'information met également les bouchées doubles pour préparer les systèmes informatiques du Service en vue de l'an 2000.

Il convient de rappeler que la technologie emploie un grand nombre de personnes, compte énormément de consommateurs, représente des sommes très importantes, a son propre langage et peut sembler hermétique aux non-initiés. Ces derniers comprennent rarement les efforts consacrés à la création d'un produit. Ceci est susceptible de créer un certain élitisme au sein des «initiés» et de susciter l'hostilité des autres.

Les deux parties doivent faire leur possible pour jeter un pont. Or, il ne suffit pas d'un pont. Il faut également savoir s'adapter à ses interlocuteurs et veiller à la clarté de la communication pour que la collaboration n'en souffre pas. Sans la ferme volonté de comprendre et d'être compris, les parties ne réussiront pas à établir une bonne communication.

Le respect en milieu de travail, c'est la sensibilisation aux besoins des autres, une bonne communication et la recherche de la synergie.

Je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier de votre excellent travail et vous souhaiter à vous et vos proches une heureuse et prospère année.

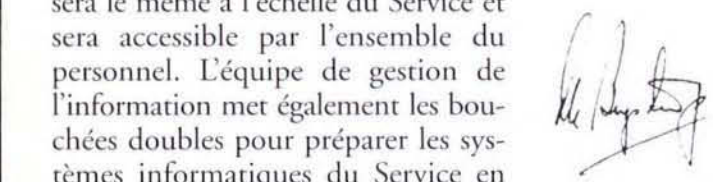

Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel Canada

**« Le travail accompli par le personnel de la technologie mérite et appelle le respect, tout comme celui du personnel qui travaille directement dans les opérations. »**

## L'informatique à votre service

# Mise à jour des sy en vue c

*Par M^me^ Heather Blumenthal, rédactrice indépendante*

**Il est difficile de collaborer lorsqu'on ne parle pas la même langue. Pensez seulement à ce passage de la Bible où les ouvriers chargés d'ériger la Tour de Babel ne parviennent plus à se comprendre les uns les autres !**

De nombreux employés du Service correctionnel du Canada (SCC) connaissent la même difficulté que ces ouvriers de l'Antiquité, à ceci près que le problème ne réside pas dans la langue qu'ils parlent, mais bien dans la langue qu'utilisent leurs ordinateurs.

Une bonne communication est essentielle au succès des activités du SCC. Les employés doivent être en mesure de prévoir et d'analyser les situations qui se présentent, et d'expliquer aux partenaires de la collectivité la façon dont le système correctionnel fédéral fonctionne. Ils doivent aussi être en mesure d'échanger des renseignements sur la gestion des détenus avec leurs collègues du SCC et du secteur de la justice pénale. La mise à jour de leurs systèmes informatiques aura pour effet de favoriser et d'améliorer ces communications internes et externes.

### ÉCHÉANCIERS NON RESPECTÉS... PERSONNEL FRUSTRÉ

Les employés du SCC, à l'instar de ceux des autres organisations, dépendent de plus en plus de l'informatique, que ce soit pour s'acquitter de leurs propres tâches ou pour communiquer avec leurs collègues. Cependant, il est difficile de travailler efficacement lorsque certaines personnes utilisent Windows 3.1 et d'autres, l'une des cinq versions de Windows 95 tournant sur les ordinateurs du SCC. Et que dire des applications et de leurs différentes versions ? Il en résulte des délais, des problèmes d'incompatibilité, du gaspillage d'argent et de la frustration au sein du personnel.

Au cours des prochains mois, on fera en sorte que tous les ordinateurs du SCC parlent la même langue. Articulés sur le même système d'exploitation, ils utiliseront les mêmes programmes et communiqueront de la même façon les uns avec les autres. Cela vous rendra la vie plus facile, que vous travailliez dans un établissement de la Colombie-Britannique, en tant qu'agent de liberté conditionnelle à Halifax, ou à l'administration centrale à Ottawa. ▸

stèmes du SCC
u siècle prochain
La compatibilité an 2000 concerne autant les logiciels que le matériel.

Il s'agit là d'une entreprise complexe. Les employés du SCC, en plus d'utiliser les ordinateurs pour l'exécution des tâches courantes de tout organisme d'envergure, tels la gestion financière, les approvisionnements et les ressources humaines, y ont recours aux fins de la gestion quotidienne des détenus de plus de 50 établissements à travers le Canada.

Monsieur Bruno Kierczak, directeur général des Services de gestion de l'information, compare le SCC à une ville dont les habitants accomplissent des tâches différentes et selon des points de vue distincts les uns des autres. Les ordinateurs permettent de rassembler tous ces habitants.

« L'informatique est la colonne vertébrale du SCC. Elle lui permet de fonctionner, souligne M. Kierczak. Si les instruments informatiques ne répondent pas aux besoins des personnes qui les utilisent, la capacité du SCC de s'acquitter de ses tâches s'en trouve compromise. »

## LE POSTE DE TRAVAIL COMMUN DE L'ENTREPRISE

Peu de temps après avoir accédé au poste qu'il occupe actuellement, M. Kierczak s'est rendu dans toutes les régions du pays afin de rencontrer les utilisateurs de l'administration centrale, des bureaux régionaux, des établissements, des bureaux de libération conditionnelle et de tous les autres milieux de travail du SCC. La question qui lui était posée le plus fréquemment, dit-il, est la suivante : « Quand serons-nous en mesure de transmettre et de recevoir des documents sans que ce soit un supplice ?
« Plus tôt que vous ne le croyez », dit-il.

La solution s'appelle le poste de travail commun de l'entreprise, ou PTCE. Grâce à lui, chaque membre du personnel du SCC, quelles que soient ses fonctions et quel que soit l'endroit où il travaille, disposera du même système d'exploitation et des mêmes programmes sur son ordinateur.

Tous les utilisateurs seront en mesure de communiquer les uns avec les autres et d'échanger des documents par voie électronique, « du local de la chaufferie au bureau de la direction, en passant par la collectivité », explique M. Kierczak.

## MÊME SYSTÈME D'EXPLOITATION ET MÊMES PROGRAMMES

En premier lieu, le nouveau système d'exploitation Windows 98 sera incorporé à tous les ordinateurs. Les régions contribuent à la mise à l'essai des différentes versions de cette nouvelle version de Windows, afin de déterminer la configuration qui répond le mieux aux besoins fonctionnels des utilisateurs du SCC et du ministère dans son ensemble. Au terme de ce processus, six configurations possibles auront été mises à l'essai.

Le courrier électronique constitue un outil de plus en plus essentiel lorsqu'il s'agit de prendre et de transmettre des décisions, et de se tenir en contact avec les autres employés. Pour faciliter l'usage de cet outil crucial, tous les messages électroniques, qu'ils soient internes ou externes, seront envoyés par l'entremise d'un programme commun, Microsoft Exchange.

Enfin, on mettra à la disposition de tous les employés l'ensemble des programmes Office 97, dont le logiciel de traitement de texte, le chiffrier électronique, la base de données et les programmes de présentation. Outlook constitue l'un des éléments les plus intéressants d'Office 97. En effet, ce programme peut établir votre horaire de la journée, mettre à jour votre liste « pense-bête », gérer vos communications avec les autres employés, et vous permettre de prendre des notes au sujet de toutes ces activités.

On travaille présentement, de concert avec chaque région, à l'établissement d'un programme de formation flexible offrant une gamme d'options allant de la formation intégrale en salle de classe à la formation automatisée. Cela permettra une formation personnalisée, adaptée aux besoins de chaque utilisateur.

« Aucun employé ne sera laissé à l'écart », assure M. Kierczak.

## PRÉPARATION À L'AN 2000

Le passage au PTCE signifie également que tous les logiciels installés sur les ordinateurs du SCC et que les ordinateurs eux-mêmes seront compatibles an 2000. On entend de plus en plus souvent l'expression « compatible an 2000 », mais il règne encore une grande confusion quant à sa signification réelle.

Pour aller au plus simple, le « bogue du millénaire » se rapporte à la façon dont les programmeurs informatiques ont enregistré les dates dans leurs programmes. Bon nombre de ces programmes ont été écrits à une époque où la mémoire était une ressource rare. Par conséquent, les programmeurs n'ont inscrit que deux chiffres pour l'année. Ainsi, dans la plupart des programmes, l'année actuelle est désignée par « 98 » plutôt que par « 1998 ».

Le 1er janvier 2000, donc, lorsque le compteur des années passera de 99 à 00, de nombreux ordinateurs interpréteront la date comme étant 1900 plutôt que 2000. Selon ces ordinateurs, une personne née en 1955 sera âgée de 44 ans en 1999, mais de -55 ans en 2000. Plus d'un expert prévoit qu'une telle situation est susceptible de causer des problèmes de taille, à moins que tous les systèmes informatiques ne soient mis à jour d'ici là. Certaines personnes ont déclaré publiquement qu'elles éviteraient de prendre l'avion pour quelque destination que ce soit pendant le premier mois de l'an 2000, car elles craignent que les systèmes de contrôle aérien ne soient inopérants. Beaucoup d'autres veillent à obtenir des registres papier de leurs avoirs financiers, car elles ne croient pas que les dossiers de leur banque demeureront précis.

## IL IMPORTE DE SE MONTRER PRUDENT ET DE SE PRÉPARER EN CONSÉQUENCE

Monsieur Kierczak qualifie d'« alarmistes » bon nombre de ces scénarios catastrophes. Néanmoins, dit-il, compte tenu de notre dépendance de plus en plus grande face à l'informatique (chacun de nous y ayant recours de 60 à 65 fois au cours d'une même journée), il importe de se montrer prudent et de se préparer en conséquence.

**En arrière-plan, M. Doug McMillan, directeur général du Soutien opérationnel; M. André Martel, de CORCAN, M. Bruno Kierczak, directeur général des Services de gestion de l'information, et une technicienne effectuant des essais.**

**Le personnel du SCC visite le laboratoire conçu pour simuler la manière dont le SCC mènera ses activités en l'an 2000.**

«La préparation est particulièrement importante dans le cas d'un organisme essentiel tel que le SCC», ajoute M. Kierczak. Peu importe la façon dont réagiront les puces informatiques à minuit et une minute de la journée du 1er janvier 2000, le SCC devra quand même dispenser des services au public en plus d'héberger, de nourrir, de garder au chaud et de protéger les détenus de plus de 50 établissements.

Donc, à quoi se résume vraiment la préparation à l'an 2000 pour la plupart des employés du SCC ? Les employés ne sont pas tenus de prendre des mesures pour rendre leurs ordinateurs compatibles an 2000. Il n'existe aucune procédure spéciale, ni aucune technique particulière à apprendre.

Pour le personnel, la signification réelle de la compatibilité avec les dates ultérieures au 31 décembre 1999 n'apparaîtra que lorsqu'on sera vraiment en l'an 2000. Grâce à une préparation appropriée, le SCC continuera d'assurer la gestion des détenus au sein des établissements et au moment de leur réinsertion dans la société, et ce, sans perturbation, sans chaos et sans que l'on ait à vivre les scénarios de malheur si populaires dans les médias.

La compatibilité an 2000 concerne autant les logiciels que le matériel. Le programme PTCE fera en sorte que tous les logiciels utilisés sur les ordinateurs du SCC soient compatibles. Tous les logiciels propres au SCC, du Système de gestion des détenus aux logiciels de gestion des biens, en passant par le Système de réhabilitation assisté par ordinateur, et près de 30 autres systèmes informatiques en usage seront l'objet d'essais de compatibilité an 2000, et seront révisés si nécessaire. On demande à tous les fournisseurs des logiciels de préciser le degré de compatibilité an 2000 de leurs produits. Si la garantie de compatibilité fournie n'est pas satisfaisante, on cessera de les utiliser. De plus, près de 200 autres produits logiciels seront mis à l'essai et remplacés au besoin.

Cependant, selon M. Kierczak, le SCC demeure vulnérable au chapitre du matériel : 12 000 micro-ordinateurs et 2 000 mini-ordinateurs et serveurs répartis dans l'ensemble du SCC.

Tout le matériel sera mis à l'essai dans un laboratoire conçu pour simuler de façon précise la manière dont le SCC mènera ses activités en l'an 2000, que ce soit dans les régions, à l'administration centrale ou par accès à distance. Selon le calendrier établi, la construction du laboratoire s'est terminée l'automne dernier et les essais auront lieu d'ici le mois de mai 1999.

Chaque élément du matériel sera d'abord mis à l'essai séparément, puis en connexion avec les autres éléments, et enfin avec les applications qu'il utilisera. On donnera la priorité aux micro-ordinateurs en réseau lors des essais, et le matériel sera révisé, si nécessaire, dans le cadre de l'installation du PTCE.

Cependant, le problème de l'an 2000 ne concerne pas que les ordinateurs. Bon nombre de systèmes que nous tenons pour acquis – télécommunications, installations de chauffage, sécurité périphérique aux établissements (p. ex., portes et grilles), ou alimentation en eau – sont commandés au moyen de puces intégrées, qui ne sont pas nécessairement compatibles an 2000. Ces systèmes font également l'objet de mises à l'essai et de révisions, de sorte qu'ils soient homologués dans le cadre du programme de préparation à l'an 2000 du SCC.

## LE SCC SERA EN MESURE DE RESPECTER LE DÉLAI

Le gouvernement du Canada considère la préparation à l'an 2000 comme sa priorité dans le domaine de l'informatique. En tant qu'organisme essentiel, le SCC est suivi par un analyste spécial du Conseil du Trésor qui rend compte chaque mois de la façon dont nous atteignons nos objectifs. À la fin du mois d'août 1998, le SCC était prêt pour l'an 2000 dans une mesure d'environ 70 p. 100 alors que, selon M. Kierczak, la moyenne de tous les autres organismes et ministères est de 59 p. 100. En raison de ces résultats, M. Kierczak se dit persuadé que le SCC sera en mesure de respecter le délai établi aux fins de la préparation intégrale à l'an 2000, soit septembre 1999, et ce, dans l'intérêt de tous les employés du SCC et de leurs clients. ■

## Le SCC collabore avec les collectivités en vue de la préparation à l'an 2000

Nous serons en plein milieu de l'hiver lorsque débutera l'an 2000, ce qui n'est pas le moment idéal pour une panne des systèmes de chauffage et d'alimentation en eau. Pourtant, c'est exactement ce qui risque de se produire si l'on ne prépare pas les services publics municipaux pour l'an 2000.

Le Conseil du Trésor travaille avec les entreprises distributrices d'électricité, de gaz naturel et d'eau, afin de déterminer leurs plans et de les aider à se préparer en vue du prochain siècle. Cependant, comme personne ne peut prédire ce qui se produira réellement lorsque l'horloge sonnera le début du XXIe siècle, les collectivités prévoient le pire et se préparent en conséquence.

C'est ici qu'intervient le SCC. Un comité du SCC chargé de la gestion des risques travaille avec les collectivités, ainsi qu'avec Protection civile Canada, afin de veiller à ce que des mesures soient en place pour faire face à la situation si des services vitaux sont interrompus en raison du bogue du millénaire.

Il existe des liens étroits entre les établissements du SCC et les collectivités au sein desquelles ils sont situés. Ainsi, pendant la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'Est du Canada l'hiver dernier, le SCC est venu en aide aux collectivités et leur a fourni des abris, de la nourriture, des couvertures et de l'alimentation électrique de secours.

Quand viendra le 1er janvier 2000, le SCC sera encore prêt à venir en aide aux collectivités et à empêcher que les problèmes ne s'aggravent.

## Réunion de la gestion supérieure

# La réinsertion sociale sécuritaire des délinquants

## Du 14 au 16 octobre 1998

*Par M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications*

La réunion de la gestion supérieure (RGS) du Service correctionnel du Canada (SCC) qui s'est tenue à l'automne avait pour thème la réinsertion sociale sécuritaire des délinquants sous responsabilité fédérale. Le but de cette rencontre était de trouver des moyens imaginatifs de relever ce défi, dans le contexte des services correctionnels modernes. La formule des discussions en petits groupes a permis aux participants de cerner les problèmes, de faire du remue-méninges pour produire des idées et de prendre les mesures nécessaires pour que les changements soient effectués durant les mois à venir.

### CONTEXTE DE LA CONFÉRENCE

Les gestionnaires avaient indiqué aux organisateurs lors de réunions antérieures qu'il leur fallait plus de temps pour discuter les uns avec les autres et pour échanger des idées lors des réunions semestrielles. Ils avaient aussi exprimé le souhait de se rencontrer dans un cadre moins formel. Et c'est précisément ce qui a été offert aux participants de la RGS tenue à l'automne.

Un comité formé de représentants de chacune des cinq régions du SCC, soit celles de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique, a dressé un ordre du jour prévoyant des séances plénières pour la première journée, des ateliers pour le jour et demi suivant ainsi que la présentation des comptes rendus d'ateliers et d'un résumé pour la dernière matinée.

Le révérend Pierre Allard, commissaire adjoint intérimaire, Opérations et programmes correctionnels, a signalé au groupe que ce n'est pas l'expertise du personnel qui fait la réussite d'une organisation, mais plutôt les gens qui se soucient de leurs clients et ont à cœur de les aider. « Comme au hockey, nous faisons tous partie de l'équipe », a-t-il déclaré.

« La vision sans la tâche n'est qu'un rêve et la tâche sans la vision est une besogne ingrate, mais la vision comportant une tâche c'est tout l'espoir du monde », a-t-il affirmé en s'inspirant de la citation d'une église d'Angleterre.

M. Willie Gibbs, Président de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Monsieur Willie Gibbs, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), a indiqué au groupe qu'en 1999 on célébrera le centenaire de la mise en liberté sous condition au Canada, le quarantième anniversaire de la CNLC et le trentième anniversaire de la *Loi sur le casier judiciaire* (qui attribue à la CNLC le pouvoir d'accorder la réhabilitation).

Monsieur Gibbs a rappelé que deux ans plus tôt il avait entretenu les gestionnaires du SCC de l'importance de la gestion des cas des délinquants; il estime que le personnel a, depuis, véritablement progressé à ce chapitre. Faire la bonne chose veut dire assurer la réinsertion sociale des délinquants, a-t-il précisé. Bien faire les choses signifie former les agents de liberté conditionnelle et réduire le temps qu'ils passent à l'ordinateur. « Cela démontre notre volonté commune de protéger le public et notre engagement envers la libération conditionnelle », a-t-il ajouté.

Il a souligné les secteurs où le SCC a connu du succès: le programme Lifeline pour les délinquants purgeant une peine de longue durée, les cercles de mise en liberté de la collectivité autochtone et les cercles de soutien aux délinquants sexuels, la réduction du temps d'admission et d'évaluation à l'établissement entreprise en 1998 à l'établissement de l'Atlantique, et des heures plus longues mais tout de même flexibles pour les agents de liberté conditionnelle pour qu'ils puissent assurer la surveillance des libérés conditionnels en alternance.

Monsieur Gibbs a déclaré que le nombre de libérations conditionnelles accordées était à la hausse, une réalité dont il a été fait écho lors du dernier jour de la conférence lorsque la sous-commissaire principale Lucie McClung a indiqué au groupe que, durant les trois jours qu'ont duré la conférence, 45 personnes ont atteint avec succès la date d'expiration de leur mandat, 27 ont obtenu la semi-liberté et un nombre presque égal, la libération conditionnelle totale. En moyenne, les délinquants purgent 39 p. 100 de leur peine avant de se voir octroyer la libération conditionnelle, a affirmé M. Gibbs. « Je crois que le Service s'est amélioré au cours des deux dernières années. »

Le commissaire Ole Ingstrup du Service correctionnel du Canada a présenté de nouveaux cadres supérieurs du SCC. Il a souhaité la bienvenue aux invités de l'extérieur, dont le sergent R. J. Taylor, analyste des politiques

fédérales à la Gendarmerie royale du Canada, M. Ron Wolchuk, directeur principal au Bureau du vérificateur général, M^me^ Christiane Ouimet, Affaires correctionnelles et police des Autochtones, et M. Richard Zubrycki, Affaires correctionnelles, tous deux du ministère du Solliciteur général, et enfin M. Marvin Trott et M^me^ Sharon Swann de l'administration pénitentiaire des Bermudes.

## CRÉATIVITÉ ET PROFESSIONNALISME

Monsieur Ingstrup a affirmé au groupe de participants qu'ils étaient des gens de haut calibre au chapitre de la direction et de la résolution des problèmes, comme en témoigne la fructueuse mise sur pied de l'« opération Retour à l'essentiel ». Il s'agit d'un nouveau système qui réduira les tâches administratives de sorte que le personnel pourra consacrer davantage de temps aux délinquants. Le personnel s'était dit frustré de devoir passer de longues heures à remplir des formulaires et avait demandé que la direction trouve une solution à ce problème, ce qu'elle a fait sans tarder. Le personnel travaillant avec M. Irving Kulik, ancien commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels, et M^me^ Louise Saint-Laurent, commissaire adjointe, Services corporatifs, a rédigé une proposition et l'a envoyée au personnel régional, qui lui a répondu que ses idées étaient bonnes. L'équipe s'occupe à présent d'informatiser le système. « L'opération Retour à l'essentiel est un exemple de la façon dont on peut travailler efficacement en équipe et résoudre avec succès des problèmes en peu de temps », a-t-il déclaré.

Le commissaire Ingstrup a insisté auprès du groupe sur l'importance grandissante des relations internationales, autant pour mesurer notre rendement par rapport à des systèmes qui donnent de bons résultats, que pour partager notre savoir-faire avec les autres, une opinion qu'appuyait l'ex-solliciteur général Andy Scott. « Plus de 1,2 million de personnes ont interrogé notre site Internet. Le monde entier a l'œil sur nous », a-t-il déclaré. Au cours des dernières années, le SCC a prêté main-forte à Haïti, au Cameroun, à la République tchèque, à la République slovaque, à la Lituanie, à la Turquie, au Kazakhstan, aux Bermudes, au Ghana, à la Chine, au Royaume-Uni, à la Nouvelle-Galles du Sud, à la Namibie, au Danemark, à la Norvège et à la Suède. En 1998, le SCC a formé l'*Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires* afin de favoriser le recours aux meilleures pratiques et la diffusion de l'information et des résultats de la recherche. Le SCC fait aussi partie de l'*International Roundtable for Correctional Excellence* qui se réunit tous les six mois pour étudier des questions correctionnelles. Il a rendu hommage au personnel de la région du Pacifique qui a tenu la conférence Asie-Pacifique à l'intention des administrateurs correctionnels.

## SOLIDES PARTENARIATS

Le commissaire a félicité le personnel engagé dans des partenariats, comme celui de la région de l'Atlantique qui collabore avec celui des Services correctionnels du Nouveau-Brunswick, le personnel des régions de l'Ontario et des Prairies qui participe à la mise sur pied d'un système de justice pénale pour le Nunavut, et celui de la région du Pacifique qui souhaite partager des idées avec les Services correctionnels de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Il a demandé aux employés d'imaginer quels sont les facteurs susceptibles de nuire au rendement et d'étouffer toute tentative de changement. Selon un article du *Harvard* ▸

**Des gestionnaires travaillent en ateliers sur des questions portant sur la réinsertion sociale.**

## VERBATIM

**« Enfin nous avons pu à loisir discuter d'un sujet précis concernant la réinsertion sociale tout en ayant le temps voulu pour lancer des idées et parvenir à des solutions concrètes à des problèmes à notre portée. Merci ! »**

**« Ce fut une excellente occasion d'échanger des idées avec les collègues. »**

**« En demeurant dans le même groupe, nous avons pu véritablement travailler en équipe. »**

**« Apprendre des pairs fut vraiment une expérience positive. Les ateliers ont été intéressants et stimulants. »**

**« Pierre Allard s'est révélé un excellent modérateur; il nous a stimulé et inspiré. »**

**« Un excellent exposé de Willie Gibbs. De bonnes nouvelles ! »**

**« J'ai bien apprécié l'esprit et l'humour du commissaire. »**

**« Le commissaire nous a lancé des défis sur divers plans à l'appui d'une réinsertion sociale sécuritaire. »**

**« L'exposé du commissaire m'a fortement impressionné. Il évoquait le dépassement, le défi et la solidarité. Une véritable démonstration de leadership. »**

**« Excellentes séances plénières; la motivation et les défis y étaient. »**

**« Les messages qui nous ont été transmis sont demeurés cohérents et à l'appui de la Mission. »**

**« Beaucoup d'excellentes idées partagées pour améliorer la qualité du travail que le SCC peut accomplir. Cela devrait se produire plus souvent. »**

**« Les discussions en atelier ont été très concentrées et tous y ont participé. Une expérience agréable. »**

**« C'était magnifique d'avoir davantage de temps pour discuter de ces sujets importants en profondeur. La diversité des compétences était particulièrement stimulante. »**

**« Lucie a bien su, résumer les idées issues des ateliers et inspirer les participants. »**

M. Denis Méthé, directeur général, Programmes et réinsertion sociale en établissement.

*Business Review* paru en 1997, ces facteurs sont la culture d'une organisation, c'est-à-dire les points de vue, les valeurs et les façons de penser et d'agir de la majorité des personnes au sein de cette organisation. L'embauche de 1 000 nouveaux agents correctionnels et le départ à la retraite de près des trois-quarts des gestionnaires actuels d'ici l'an 2006 signifient l'avènement d'une nouvelle culture au sein de l'organisation en moins d'une décennie. « Un défi vraiment énorme que nous devons relever consiste à mettre en place une relève de qualité », a-t-il dit au groupe.

## QUATRE MESSAGES IMPORTANTS

Le commissaire Ingstrup a rappelé aux gestionnaires qu'il y avait quatre messages importants à communiquer à la population : que la réinsertion sociale réussie des délinquants veut dire ne pas passer plus de temps que nécessaire dans un établissement, que des services correctionnels efficaces signifient une répartition plus équilibrée de la population carcérale dans les établissements et dans la collectivité, qu'il n'existe aucun quota ou nombre défini de délinquants devant se retrouver dans la collectivité, et que nous souhaitons vraiment engager le dialogue avec les Canadiens au sujet de notre travail et de la façon de l'améliorer. En tant que fonctionnaires, notre rôle ne consiste pas à mettre en œuvre les changements réclamés par les Canadiens, mais à écouter ce qu'ils ont à dire et à conseiller notre ministre. C'est ce que nous faisons, a-t-il précisé.

Il a affirmé que la réinsertion sociale des délinquants s'orientait dans la bonne direction. Entre 1997 et 1998, le nombre de délinquants purgeant leur peine dans la collectivité a augmenté de 400, et de 100 au cours des derniers mois. Les placements en milieu de travail sont passés de 10 à 40 par tranches de 1 000 délinquants. Une étude menée par le SCC a démontré que seulement 11 des 10 000 crimes graves signalés à la police étaient imputables à des délinquants de ressort fédéral sous surveillance. Monsieur Gerry Hooper, commissaire adjoint, Évaluation du rendement, nous a fourni une excellente information statistique pour nous évaluer, a dit le commissaire.

« Nous sommes ici pour trouver des solutions. Je m'attends à ce que les ateliers permettent de trouver des solutions qui seront utiles à tous en créant d'autres liens entre les établissements et la collectivité. J'ai bien hâte de voir les fruits de votre créativité », a-t-il indiqué aux gestionnaires.

## OPÉRATION RETOUR À L'ESSENTIEL

Monsieur Denis Méthé, directeur général, Programmes et réinsertion sociale des délinquants, et M^me^ Anne Kelly, directrice, Opérations de réinsertion sociale en établissement, ont présenté des diapositives instructives expliquant la nouvelle « opération Retour à l'essentiel » du SCC. Conçue pour répondre à la demande du personnel qui souhaitait consacrer moins de temps aux tâches administratives pour s'occuper davantage des délinquants, l'« opération Retour à l'essentiel » est un système qui réduira le dédoublement des tâches et simplifiera la préparation des rapports pour que le personnel puisse passer plus de temps auprès des délinquants.

Le Système de gestion des détenus (SGD) et le Guide de gestion des cas du SCC ont été modifiés de manière à refléter ces changements. Une stratégie de formation a aussi été élaborée, et la mise en œuvre de l'« opération Retour à l'essentiel » sera entièrement terminée en février 1999.

« L'opération Retour à l'essentiel nous fournira l'occasion de faire progresser l'organisation plus rapidement que jamais », a déclaré le commissaire Ingstrup.

Après les séances plénières, les délégués à la conférence se sont divisés en groupes d'ateliers. Les participants sont demeurés avec le même groupe afin de discuter plus en profondeur du sujet à l'ordre du jour. Les gestionnaires supérieurs du SCC et les visiteurs de l'extérieur y ont pris part.

## ATELIERS

Les ateliers portaient sur les questions suivantes : la préparation des délinquants en vue d'une libération sécuritaire; la libération sécuritaire des délinquants; les programmes offerts dans la collectivité pour le soutien des délinquants libérés; la base du succès des services correctionnels pour femmes dans la collectivité; la façon d'aborder la culture autochtone dans nos établissements; les attitudes et l'énergie; le soutien du potentiel de réinsertion sociale des délinquants; les délinquants présentant plus de difficultés; les programmes des établissements à l'appui d'une réinsertion sociale sécuritaire; les capacités et les habiletés; l'obtention et l'entretien de l'appui de la collectivité; le potentiel du délinquant sur le plan de la réinsertion sociale.

## COMPTES RENDUS DES ATELIERS

Au dernier jour de la conférence, les rapporteurs des ateliers ont présenté leurs résultats au groupe. Chaque rapporteur a traité des trois questions qui avaient fait l'objet de discussions : Quels sont les facteurs ou les éléments qui ont une incidence sur notre ren-

dement en ce qui concerne la réinsertion sociale sécuritaire des délinquants ? Que pouvons-nous faire pour surmonter les obstacles et obtenir un meilleur rendement ? Comment pouvons-nous progresser en nous appuyant sur nos points forts ?

Monsieur Ken Peterson de l'établissement Mission a fait le compte rendu de l'atelier traitant des compétences et des habiletés du personnel. On y retrouvait diverses recommandations :

1. Modifier le processus d'embauche des agents de liberté conditionnelle. Les employés occasionnels doivent être embauchés à ce titre et il en va de même pour les employés nommés pour une période déterminée et pour ceux nommés pour une période indéterminée. 2. Offrir une gestion de carrière aux agents de liberté conditionnelle. « Nous avons besoin de personnes compétentes sur le plan de l'analyse et d'autres ayant des aptitudes en relations humaines. » 3. Axer la formation des agents de liberté conditionnelle autant sur le processus que sur la résolution et l'analyse des problèmes. 4. Établir des examens des qualités requises pour les agents de liberté conditionnelle afin de bien délimiter les tâches de l'emploi et de préparer les agents à de possibles cas de litige. 5. Protéger le fonds destiné à la formation et au perfectionnement pour qu'il ne serve pas à d'autres fins. 6. Établir une politique nationale qui précise le type de formation que nous offrirons aux employés, aux cadres intermédiaires, aux sous-directeurs d'établissement et à d'autres membres du personnel.

Les participants à l'atelier sur les attitudes et l'énergie ont recommandé que le SCC fasse bien comprendre au personnel et aux intéressés en quoi consiste sa Mission, afin de montrer ce que le Service considère être des priorités fondamentales. « Les employés ont besoin de comprendre clairement et sans ambiguïté quelles sont leurs responsabilités professionnelles. Les surveillants correctionnels doivent constituer un groupe cible en ce qui touche la formation intensive axée sur la Mission, car ils jouent un plus grand rôle dans la transmission de cette information au personnel d'exécution. »

Monsieur Jack Linklater de l'établissement Edmonton a fait le compte rendu de l'atelier traitant des femmes dans les services correctionnels communautaires et les participants ont désigné cinq priorités principales : 1. Les questions touchant les femmes sont particulières et il faut rendre obligatoire, pour au moins un agent de liberté conditionnelle par bureau, la formation axée sur la situation des femmes; 2. Il faut identifier les ex-délinquantes dans chaque région afin de prêter main-forte au personnel et aux femmes incarcérées en ce qui a trait au processus de réinsertion sociale; 3. Le SCC aurait avantage à amener ses partenaires de la collectivité à collaborer avec lui dans le domaine correctionnel; 4. Il faut s'occuper des besoins des femmes aux faibles performances et de celles souffrant de troubles psychiques; 5. Il est urgent de trouver des moyens de loger les délinquantes dans la collectivité et il faudrait songer aux placements dans des maisons privées là où la demande concernant des maisons de transition pour femmes seulement n'est pas assez forte.

Madame Heather Bergen, du pénitencier de la Saskatchewan a fait le compte rendu de l'atelier portant sur les délinquants autochtones. Les participants du groupe ont déploré le fait que le SCC, à ce jour, n'ait eu recours qu'à des moyens limités pour traiter des cas des délinquants autochtones et c'est pourquoi ils ont donné le titre de « Burning the Box » à l'exposé de leur compte rendu.

Les délinquants autochtones forment un groupe divers qui comprend des membres des Premières nations, des Dénés, des Inuits et des Métis, et dont l'âge varie de 18 à 35 ans et qui est en majorité de sexe masculin; chaque sous-groupe a ses propres caractéristiques et besoins. On a constaté l'émergence des bandes de rue autochtones au cours des cinq dernières années parce qu'elles donnent aux jeunes sans abri un sentiment d'appartenance et les acceptent tels qu'ils sont.

En reconnaissant que les bandes de rue représentent un problème croissant pour ce qui est des délinquants autochtones, le personnel du SCC doit entrer en communication avec les écoles secondaires et les collectivités pour demander aux jeunes chefs de ces bandes de rue de quelle façon l'organisme peut leur venir en aide ainsi qu'à ceux qui les suivent, avant qu'ils ne se retrouvent dans le système correctionnel. Les agents des établissements et les agents de liberté conditionnelle doivent recevoir une excellente formation afin de pouvoir déterminer ce qui se passe dans les collectivités autochtones.

M. Léopold David-Gnahoui, Ambassadeur de la République du Bénin, Ole Ingstrup, commmissaire du SCC et M^me^ Lucie McClung, sous-commissaire principale.

**Le premier ministre Jean Chrétien s'est adressé aux gestionnaires du SCC par l'entremise d'un exposé sur vidéo.**

***« L'une des plus hautes priorités de notre gouvernement est de faire en sorte que les Canadiens se sentent en sécurité au foyer comme dans la rue, et vous du Service correctionnel jouez un rôle de premier plan à ce chapitre. Vous n'avez pas un travail facile et, à titre de premier ministre, permettez-moi de vous exprimer ma gratitude pour votre dévouement et votre compétence. Je vous souhaite tout le succès possible au cours de vos discussions des prochains jours. Merci. »***

Nous pouvons compter sur de solides partenaires qui ont de l'argent à dépenser, comme le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Santé Canada, mais le SCC doit communiquer plus efficacement avec eux pour déterminer les enjeux concernant les collectivités autochtones. Il faudrait mettre sur pied un groupe de travail afin d'examiner les programmes actuels du SCC aux fins d'échange de l'information et d'acquisition de connaissances. Par exemple, le programme pour Autochtones en vigueur à l'établissement Bath, dans la région de l'Ontario, pourrait être utilisé dans les régions des Prairies et du Pacifique. Pourquoi ne pas mettre à exécution dans la collectivité certains de nos programmes offerts en établissement, comme celui sur la violence familiale ?

Le SCC aurait avantage à recourir aux services d'ex-délinquants autochtones comme personnes-ressources dans leurs collectivités et pour que ces dernières acceptent plus facilement le retour des délinquants à la libération.

Le SCC doit créer des emplois permanents pour les Autochtones dans ses locaux, peut-

M. Marc-Arthur Hyppolite, directeur de l'établissement Cowansville, pendant la session questions-réponses.

être dans les services alimentaires ou administratifs ou dans d'autres secteurs ne relevant pas de ses agents.

Les personnes intéressées à obtenir un exemplaire du document du groupe portant sur les « stratégies de maintien en fonction et de recrutement d'employés autochtones » sont priées de s'adresser à M^me^ Bergen.

Monsieur Rémi Gobeil, sous-commissaire, région des Prairies, a fait le compte rendu de l'atelier portant sur la façon de préparer les délinquants en vue d'une libération sécuritaire. Il a dit que, selon le groupe, le SCC devait appuyer ses employés de première ligne et ses agents de liberté conditionnelle, surtout au moment d'examiner le rendement au travail, quand un libéré conditionnel a été impliqué dans une activité criminelle. En plus d'étudier la situation afin de savoir ce qui a mal fonctionné, nous devrions donner plus rapidement une rétroaction positive. Il serait stimulant pour le personnel de retrouver aussi dans le Rapport sur les renseignements de sécurité, des statistiques quotidiennes comme le nombre de mises en semi-liberté, de libérations conditionnelles totales et de libérations d'office.

Le personnel a besoin de temps pour s'adapter aux nombreux changements qui se sont produits au cours des dernières années, et il faut aussi accorder aux agents de liberté conditionnelle le temps d'assimiler l'information et de montrer comment ils peuvent s'acquitter des tâches qu'on exige d'eux désormais.

Les agents doivent avoir le temps de s'occuper des personnes sans avoir à se concentrer sur le processus. Si les agents correctionnels II font leur travail, les agents de liberté conditionnelle peuvent aussi s'acquitter efficacement de leurs tâches, a ajouté M. Gobeil.

Le SCC doit faire en sorte qu'un lien plus étroit s'établisse entre la collectivité et les établissements correctionnels. Sans doute un nouvel agent de liberté conditionnelle ne devrait pas dresser le plan correctionnel pluriannuel d'un délinquant. Mais les agents de liberté conditionnelle dans la collectivité pourraient apporter une aide en indiquant au personnel des établissements ce qui est disponible dans la collectivité; une meilleure collaboration entre les deux groupes pourrait garantir de meilleurs services correctionnels.

Tous les employés du SCC doivent comprendre parfaitement le rôle qu'ils ont à jouer dans le processus de réinsertion sociale.

Monsieur Marc Brideau, du bureau de libération conditionnelle du district Ouest du Nouveau-Brunswick, a résumé deux ateliers où l'on avait discuté de programmes pour les délinquants dans l'établissement et dans la collectivité.

Il serait nécessaire de structurer quelque peu le savoir-faire que nous avons acquis dans tout le Service au chapitre des programmes communautaires. Des sujets comme les ressources en personnel, le contrôle de la qualité et les bénévoles dans la collectivité, doivent être abordés.

Le SCC a besoin de divers types de spécialistes de l'exécution des programmes pour faire face à la multitude de besoins des groupes de délinquants; il faut faire appel autant à des professionnels faisant partie des effectifs qu'à des professionnels à contrat.

Il est essentiel qu'on enseigne au personnel les idéaux et les programmes du SCC, afin que l'agent de liberté conditionnelle comprenne les principes des services correctionnels et les programmes d'établissement auxquels les délinquants ont participé avant de réintégrer la collectivité. Nous devons aider l'agent de liberté conditionnelle à perpétuer le type d'aide qui était fournie dans l'établissement. Nous devons également aider les délinquants à réintégrer la société; il peut suffire d'une tasse de café ou du montant de la course d'un taxi pour que se poursuive la participation à un programme communautaire bénéfique. Les outils de recherche et d'évaluation du SCC ont une importance vitale, et ils sont nécessaires et appréciés. Les partenariats internes et externes sont un élément important de notre travail.

Monsieur Derek Orr, du bureau de libération conditionnelle du centre de l'Ontario, a fait le compte rendu de trois ateliers portant sur les questions ayant trait à la collectivité.

Le premier atelier portait sur les moyens par lesquels la collectivité peut apporter son appui à la libération sécuritaire des délinquants. Il a été suggéré qu'un agent de liberté conditionnelle travaillant dans un établissement reçoive une formation dans la collectivité. Cela s'appliquerait dans les deux sens. La coopération entre les deux groupes doit s'intensifier.

Le groupe a également dit qu'on devrait retrouver des programmes communautaires partout au Canada. Monsieur David Cail du bureau de libération conditionnelle du district rural de la Nouvelle-Écosse, région de l'Atlantique, a discuté de ce sujet à la séance de questions-réponses qui a suivi. Il a déclaré qu'il lui semblait plutôt difficile et irréaliste de vouloir fournir des programmes dans toutes les collectivités. « La prestation de nos programmes doit se faire de façon plus stratégique. La plupart des programmes de base du SCC devraient être offerts aux délinquants qui bénéficient d'une permission de sortir ou d'une semi-liberté dans les centres urbains. Ces programmes pourraient être suivis de programmes de renforcement ou de prévention de la récidive, qui feraient partie intégrante de la stratégie de surveillance communautaire, dans les cas où cela s'avérerait nécessaire. Nos ressources sont trop dispersées », a-t-il dit.

Le compte rendu d'atelier suivant portait sur la façon d'empêcher les délinquants libérés d'être à nouveau incarcérés. Les participants ont proposé que le SCC dresse un plan énergique de relations publiques, de consultation de la collectivité et de relations avec les médias à l'échelle nationale. Il serait utile d'établir des indicateurs nationaux concernant notre rendement sur le plan de la réinsertion sociale. Il faut favoriser les rapports entre les agents de liberté conditionnelle et les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles. De même, il faudrait élaborer une formule s'appliquant à la charge de travail des agents de liberté conditionnelle.

Les participants à l'atelier traitant du maintien de partenariats efficaces avec la collectivité ont relevé la nécessité de communiquer avec les partenaires et de les consulter de même que les citoyens. On recommandait que le SCC reconnaisse comme essentiel à la réin-

sertion sociale des délinquants l'établissement de partenariats avec la collectivité et de mesures de soutien à cet égard.

## EN RÉSUMÉ

Suite à la présentation des comptes rendus, la sous-commissaire principale Lucie McClung en a dressé le résumé.

Madame McClung a déclaré au groupe qu'elle avait entendu des délégués dire que le SCC continue à se concentrer sur la réinsertion sociale sécuritaire des délinquants. « Comment faire voir aux gens les mesures que nous prenons et leur prouver que nous recherchons sans cesse des façons nouvelles et plus efficaces d'y arriver? » Elle a signalé que durant la conférence les gestionnaires ont réclamé instamment que le personnel du SCC prenne un engagement en ce sens et qu'il dispose des outils nécessaires pour démontrer cet engagement. Elle a dit douter que le changement connaisse un ralentissement dans notre milieu de travail, mais que les meilleurs changements étaient ceux qui ne causaient pas de perturbations. L'« opération Retour à l'essentiel » en est un exemple, a-t-elle ajouté.

MadameMcClung a fait état de la préoccupation suscitée par le Rapport sur les renseignements de sécurité du SCC et ses effets négatifs sur le moral du personnel. Elle a dit aux intéressés que le but du rapport, même s'il allait rester dans sa forme actuelle, était d'informer le commissaire, les cadres supérieurs et les principaux partenaires de tout incident grave touchant les opérations et qui se produit dans les établissements fédéraux et dans la collectivité – le personnel pourrait recevoir des informations positives au sujet du SCC par l'entremise d'un autre outil de communication qui accompagnerait le rapport dans le futur. L'information sur la réinsertion réussie des délinquants, fournie par M. Gerry Hooper, commissaire adjoint, Évaluation du rendement, est un exemple d'information positive qui pourrait être communiquée au personnel.

Madame McClung a prié les gestionnaires « d'aiguiser leurs compétences linguistiques » en dressant quotidiennement la liste des faits positifs qui sont survenus dans des domaines comme la prévention du crime, les libérations conditionnelles et les programmes. Nous devons nous servir de notre capacité de véhiculer notre message là où cela compte, dans les collectivités. « Il n'y a pas qu'une seule opinion publique, mais plusieurs, a-t-elle déclaré, et elle a encouragé le personnel à influencer ces opinions en diffusant les bonnes nouvelles. »

Les gestionnaires ont indiqué que le Service devait offrir des formules de travail de rechange aux agents de liberté conditionnelle, aux agents correctionnels, aux instructeurs d'atelier et à tout le personnel qui a un rôle à jouer dans le secteur de la réinsertion sociale. Elle a fait savoir que le SCC songeait à prolonger les heures des intervenants du secteur de la libération conditionnelle afin qu'ils puissent se tenir en rapport avec les délinquants au-delà du bloc de temps de neuf à cinq. Elle a aussi entendu dire que le partage des ressources entre les établissements et la collectivité suscitait certaines inquiétudes. « Je pense qu'il s'agit là de préoccupations pertinentes, et je vous appuie. Nous devons nous assurer que les ressources se déplacent tel que prévu entre les établissements et la collectivité, » a-t-elle ajouté.

**Tout surveillant de liberté conditionnelle travaillant dans un établissement devrait avoir reçu une formation dans la collectivité.**

« En novembre, lors de notre réunion de planification stratégique, les principales idées soulevées durant la réunion et qui ont une incidence directe sur nos stratégies actuelles, ont été soumises au Comité de gestion. Denis Méthé et Fraser McVie s'en sont chargés », a-t-elle précisé.

« Il reste du chemin à parcourir et je vous remercie de m'avoir fait partager un peu de votre enthousiasme, d'ailleurs le moral se porte très bien au SCC », a dit M^me^ McClung.

Dans son mot de la fin, le commissaire Ingstrup a déclaré: « Ce qui me plaît surtout, c'est que vous démontriez votre impatience à agir et votre désir de bien faire les choses au moment opportun. Je me sens de plus en plus à l'aise devant vous. »

Il a mentionné à l'intention du personnel que la gestion de la qualité était constituée de deux éléments: l'essor de l'apprentissage et la participation personnelle. « Il faut apprendre à mieux acquérir la connaissance. Nous devons demeurer curieux de tout ce qui concerne notre entreprise. »

Il importe de se concentrer sur les gens, les personnes individuellement et non sur les systèmes. Le SCC aura du succès dans la mesure où son personnel se préoccupe des autres. « Vous devez toujours être prêts à vous intéresser aux personnes », a-t-il déclaré.

« Je vous remercie pour la contribution que vous avez apportée au cours des trois derniers jours et pour votre professionnalisme, votre bonne humeur et votre générosité », a dit le commissaire Ingstrup en terminant. ■

## MEMBRES DU PERSONNEL HONORÉS PAR LEURS COLLÈGUES

La cérémonie de remise des prix aux gestionnaires supérieurs du SCC a eu lieu le deuxième soir de la conférence; plusieurs employés dévoués et très appréciés ont alors été honorés par leurs collègues.

Le commissaire Ingstrup a déclaré aux lauréats que « la profession de fonctionnaire était importante. Les valeurs que nous défendons au sein de la fonction publique doivent nous rendre fiers. Aucune organisation ne pourrait exister sans les gens qui lui donnent vie; il est essentiel de le rappeler lorsque quelqu'un se distingue. »

**Région de l'Atlantique – Plaques pour 25 années de service public –** MM. Robert Babineau, Mike Corbett, Alphonse Cormier, Gary Mills et Brendan Devine.

**Région du Québec – Plaques pour 25 années de service public –** MM. Réjean Arsenault, Jean-Pierre Bérubé, Denis Cloutier, Guy Leblanc, Daniel Richer, Raymond Lussier et Richard Beaudry ainsi que M^me^ Lucie Vallière.

**Certificat de retraite** – M. Guy Leblanc.

**Région de l'Ontario – Plaques pour 25 années de service public –** MM. Monty Bourke, Vince Hendricks, Louis Kelly, Larry Stebbins et Craig Townsend ainsi que M^me^ Thérèse LeBlanc.

**Région des Prairies – Médaille pour services distingués en milieu correctionnel, première barrette (30 ans)** – M. Dave Mills.

**Administration centrale – Plaques pour 25 années de service public –** MM. Fraser McVie, Doug McMillan, Denis Méthé et Habib Chaudhry.

**Récompenses pour le travail d'équipe –** MM. Paul Braun et Bruce Muise.

**Prix d'excellence professionnelle du SCC –** MM. Richard Harvey, Ken Peterson, Robert Riel et Arden Thurber.

**Prix d'excellence de la fonction publique –** M. George Centen.

**Certificat de reconnaissance –** M^me^ Marg Ruttan.

Les autorités correctionnelles canadiennes et chinoises prennent le temps de commémorer un moment historique. La délégation du Service correctionnel du Canada se veut la première délégation officielle sur le plan correctionnel à se rendre en Chine en vue d'établir un partenariat de collaboration à long terme dans le domaine de la justice pénale.

# Une délégation correctionnelle se rend en Chine

*Par M^me^ Louisa Coates et M. Graham Chartier, Secteur des communications*

Une délégation de représentants du système correctionnel canadien a visité Beijing, en Chine, du 30 mai au 7 juin 1998. Les Canadiens ont rencontré des représentants chinois pour échanger avec eux des renseignements sur leurs systèmes correctionnels respectifs et pour les sensibiliser aux principes canadiens et internationaux relatifs au traitement sûr et humain des délinquants. La délégation du Service correctionnel du Canada (SCC) comptait la sous-commissaire principale, M^me^ Lucie McClung, et le directeur de l'établissement William Head, M. Mike Gallagher. Ils étaient accompagnés de trois représentants du Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale ainsi qu'un représentant de la Direction des affaires correctionnelles du ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique.

Les membres de la délégation ont visité la prison à sécurité maximale et la maison de correction pour jeunes de Beijing. Ils ont rencontré des représentants de la Société chinoise des prisons, du Bureau chinois des prisons et d'un comité de médiation communautaire. Ils ont également assisté à un colloque sur les services correctionnels au cours duquel M^me^ McClung a présenté un aperçu du SCC. Elle a insisté sur le cadre législatif, la Mission, la structure organisationnelle et les principes régissant les programmes, ainsi que sur la réintégration des délinquants sans danger pour la société et le rôle des services correctionnels communautaires. Citant l'établissement William Head en exemple, M. Gallagher a traité de la prestation des programmes et des services et de la façon dont l'aménagement physique d'un établissement correctionnel peut faciliter la mise en œuvre des programmes. Les questions posées après les exposés traduisaient chez les participants chinois un vif désir d'en apprendre davantage sur le régime canadien de libération conditionnelle et sur le programme de services correctionnels communautaires du SCC.

« L'intérêt manifesté par nos collègues étrangers envers les services correctionnels canadiens est un témoignage d'estime envers tous les membres du personnel du SCC. La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et la Mission du

Les membres de la délégation ont visité la prison à sécurité maximale et la maison de correction pour jeunes de Beijing.

SCC prennent toute leur signification grâce au professionnalisme de chacun des employés et à leur acharnement dans la poursuite de l'excellence dans les services correctionnels », a déclaré M^me^ McClung.

C'était la première fois qu'une délégation correctionnelle officielle se rendait en Chine. Les gouvernements chinois et canadien sont fermement résolus à établir un partenariat à long terme dans le domaine de la justice pénale. Ainsi, des représentants du système correctionnel chinois se sont rendus au Canada en septembre 1998.

### MADAME MCCLUNG RENCONTRE LE PERSONNEL DE L'AC

Le 23 septembre 1998, la sous-commissaire principale M^me^ Lucie McClung a entretenu les membres du personnel de son récent voyage en Chine et de la visite de représentants chinois dans la région du Pacifique en septembre dernier. Plus de 50 employés ont eu l'occasion d'entendre les impressions de M^me^ McClung au sujet de la Chine et de voir les diapositives prises au cours de son voyage. Monsieur Wang Zhenmao, conseiller culturel à l'ambassade de la République populaire de Chine, s'est également adressé aux membres du personnel pour leur parler surtout de la taille et de la complexité culturelle de la Chine.

Madame McClung a déclaré au groupe que les délégués du système correctionnel canadien avaient été bien reçus à Beijing. Elle a ajouté que, selon les responsables chinois, l'emprisonnement devrait conduire à la réforme; la Chine compte 1,4 million de détenus et une population totale de 1,2 milliard d'habitants. À la prison de Beijing, M^me^ McClung a vu 2 000 détenus qui portaient des uniformes et des gants blancs. Ils faisaient leurs exercices du matin et récitaient de la poésie pendant qu'on hissait le drapeau. Elle a eu le souffle coupé devant les splendeurs architecturales du Palais impérial et la majesté de la Grande muraille.

Comme l'a souligné M^me^ McClung, cette visite était une première étape. Elle a déclaré qu'une des principales leçons que l'on peut en tirer, c'est l'importance d'établir avec les Chinois des rapports fondés sur la confiance. En s'y attachant, le SCC assume un rôle de chef de file sur la scène correctionnelle internationale. ■



# La trousse d'outils de la réinsertion sociale

*Par M. Ron Surette, agent de projet principal, région de l'Atlantique*

**Membres de l'équipe du projet de la trousse d'outils de la réinsertion sociale :**

**Rangée supérieure (de gauche à droite) Paul Weaver (AR, Atlantique), James Racicot (AR, Québec), Phil Chitty (AR, Ontario), Debra Cordazzo (AR, Pacifique), Sara Shadbolt (AR, Pacifique), Richard Jongstra (Stony Mountain).**

**Rangée inférieure (de gauche à droite) K. Molyneau (AC), Marie-Claude Diotte (AC), William Bembridge (AC), Michel Brosseau (AC), Mario Roy (AR, Québec), Leah Grove (Grande Cache).**

Pour faciliter le travail des employés du Service correctionnel du Canada (SCC) et améliorer la façon dont les détenus sont gérés, un nouvel outil est disponible depuis peu dans le secteur correctionnel.

La trousse d'outils de la réinsertion sociale a été élaborée à l'interne par un groupe de travail composé de membres du personnel et de la direction. Elle vise à permettre un accès amélioré et plus rapide aux renseignements dont le personnel de correction a besoin pour remplir ses fonctions. Son premier module a été approuvé par la haute direction du SCC en juin1997. Appelé Indicateur d'intervention, l'outil est maintenant mis à la disposition des agents de liberté conditionnelle des établissements et de la collectivité.

La trousse est un instrument de diffusion d'information en toute sécurité. Il donne au personnel du SCC des méthodes simples d'accès aux données du Système de gestion des détenus (SGD), le système d'exploitation fondamental du SCC.

### UN ACCÈS PLUS FACILE AUX RENSEIGNEMENTS

Monsieur Doug McMillan, directeur général de la Direction du soutien opérationnel du SCC, souligne qu'avec la trousse d'outils de la réinsertion sociale « Nous tirons profit des innovations technologiques pour permettre un accès plus facile aux renseignements du SGD, et pour fournir ces renseignements d'une façon qui répond aux besoins du personnel. »

Le but de la trousse de réinsertion sociale est simple: rendre l'information disponible sous une forme utilisable, et trouver des façons de répondre aux besoins quotidiens des employés du SCC. Un groupe de travail national composé de représentants des cinq régions du SCC continuera à œuvrer en ce sens.

Monsieur John Edwards, ancien commissaire du SCC, a entrepris l'élaboration de la trousse d'outils de la réinsertion sociale en raison de la qualité des données enregistrées dans le SGD et de la difficulté qu'avait le personnel à avoir accès aux renseignements sur les détenus. Un groupe de travail composé de MM. McMillan, Art Majkut, directeur de l'établissement Stony Mountain, et de Ron Surette, agent principal de projet, Soutien opérationnel, région de l'Atlantique, a visité les établissements et les bureaux de libération conditionnelle de l'ensemble du pays, et découvert que le personnel n'avait pas facilement accès à l'information dont il avait besoin pour faire son travail.

### RÉUNIONS NOUVEAU GENRE

En réponse à ce problème, une équipe nationale d'employés en gestion des cas s'est attaquée à l'élaboration d'un outil informatique qui contribuerait à la diffusion de l'information. L'équipe était coordonnée par M. McMillan. Monsieur Surette en était le chef de projet. Pour réduire les coûts, bon nombre de réunions ont été tenues au moyen de Netmeeting©, un programme Microsoft qui permet de relier les participants de façon à ce qu'ils puissent travailler sur un même document. Les voix étaient transmises par le truchement d'un dispositif de conférence téléphonique. Grâce à ce système, les employés pouvaient échanger des idées aussi facilement que dans le cadre d'une discussion face-à-face, et apporter des modifications à un document au fil de l'entretien.

Monsieur Surette souligne l'importance de la participation du personnel. « C'est grâce à elle, dit-il, que les outils dont les employés ont besoin peuvent être élaborés et rectifiés rapidement, car nous – l'équipe de projet – ne pouvons savoir exactement quels outils sont nécessaires. » Il précise qu'il vaut mieux avoir recours à cette démarche que de faire appel à un sous-traitant pour découvrir par la suite que les employés du SCC utilisent un produit qui ne satisfait pas leurs besoins.

Le premier projet exécuté au moyen de la trousse d'outils consistait à concevoir un système pour aider les agents de liberté conditionnelle à faire le suivi des délais impartis aux détenus, et à diffuser des « indicateurs d'intervention » qui informent les employés des mesures à prendre et à quel moment. D'autres projets ont été ajoutés à la suggestion du personnel, comme un outil de planification du travail. Grâce à la participation des employés de toutes les régions desservies par le SCC, d'autres problèmes seront identifiés et des outils seront élaborés et rendus accessibles par l'entremise de la trousse de réinsertion. Il s'agit vraiment d'une démarche « par le personnel et pour le personnel ». ■

# Les bénévoles jouent un rôle crucial au sein du SCC

*Par M^me^ Helen Friel, chargée de projet principale, Programme des bénévoles*

De gauche à droite : accompagnateurs bénévoles M. Ron McMillian, M^me^ Kelly Golden et M. Jason Rubino. Derrière les accompagnateurs, le détenu Dave McQuade. Photo prise à l'extérieur de la SPCA de Kingston.

Plus de 10 000 Canadiens offrent bénévolement leur temps au Service correctionnel du Canada (SCC). Selon une enquête de 1994, leur bénévolat peut se résumer à une seule visite durant la période de Noël ou consister en des services réguliers permanents comme le tutorat, la participation aux séances des Alcooliques ou des Narcomanes Anonymes, ou l'accompagnement bénévole.

Et, même si l'on reconnaît que ces bénévoles ne peuvent pas remplacer le personnel ni assumer ses fonctions, il est clair que les avantages que le SCC tire de leur contribution dépassent de loin le service qu'ils fournissent ou le programme qu'ils exécutent. Les bénévoles offrent aux délinquants un modèle de rôle positif à émuler. Ils deviennent des communicateurs informés et donnent dans la collectivité locale une perspective objective sur l'établissement ou le bureau de libération conditionnelle. Les bénévoles sont le lien entre la collectivité et les services correctionnels, établissant un rapprochement entre le milieu isolé de la prison et la société libre. Ils aident ainsi le délinquant à devenir plus apte et mieux disposé à fonctionner dans la collectivité.

Les bénévoles aident également le SCC à réaliser son objectif stratégique de mobiliser les ressources communautaires pour s'assurer que les délinquants mis en liberté recevront le soutien et l'aide nécessaires.

Les services des bénévoles font désormais partie intégrante de la vie d'un délinquant en prison ou en liberté conditionnelle. Ils contribuent à toutes sortes d'activités au sein de l'établissement, notamment l'aumônerie, les loisirs, l'instruction en classe et dans les ateliers, les activités sociales et culturelles, et la création de liens d'amitié. Dans la collectivité, les bénévoles apportent un soutien aux familles des délinquants incarcérés et aident les délinquants mis en liberté à se réadapter à la vie dans la collectivité.

Le personnel du SCC peut faciliter le travail des bénévoles en conservant avec eux des relations franches et ouvertes, en les aidant, en les conseillant au sujet du comportement des délinquants, et en discutant avec eux les préoccupations ou les observations résultant de leur travail auprès des délinquants.

Tous les bénévoles, qu'ils interviennent sur une base ponctuelle ou régulière, sont filtrés pour s'assurer qu'ils conviennent au travail dans un établissement correctionnel. Le Service vérifie s'ils ont un casier judiciaire et il peut prendre les empreintes digitales et des photos. Tous les renseignements sont protégés et servent uniquement à décider si la demande du bénévole doit être approuvée. De plus, toutes les personnes qui entrent dans une prison peuvent faire l'objet d'une fouille pour éviter que des objets interdits ne soient introduits.

Voici quelques-unes des activités régulières auxquelles participent les bénévoles au SCC :

**Les Comités consultatifs de citoyens (CCC)** : Plus de 400 citoyens représentatifs de la collectivité participent à près de 60 comités dans l'ensemble du Canada. Les comités donnent des avis sur la mise en place d'installations et de programmes correctionnels et sur leur incidence sur la collectivité; ils agissent à titre d'observateurs indépendants des opérations quotidiennes du SCC; et assurent la liaison avec la collectivité.

**Aumônerie communautaire et cercles de soutien** : Ce sont des programmes auxquels participent des membres de groupes confessionnels pour aider à la réinsertion sociale sans risque des délinquants par le biais de la guérison spirituelle des collectivités en cause. Ces programmes existent maintenant dans 23 villes canadiennes et sont financés en partie par le SCC et en partie par des dons. À Toronto, l'aumônerie communautaire a créé des cercles de soutien à l'intention de délinquants sexuels notoires. De plus, l'aumônerie communautaire organise des petits groupes de citoyens, sélectionnés avec soin, qui reçoivent une formation intensive pour fournir un soutien personnel aux délinquants mis en liberté à l'expiration de leur mandat. Ces délinquants, qui sont souvent des délinquants notoires ou qui présentent un risque élevé, sont mis en liberté sans que la loi prévoit un soutien de la part de la collectivité ou du gouvernement, et ils sont souvent accueillis avec hostilité.

**Organismes d'aide postcarcérale** : Depuis la fin des années 1960, le SCC a pris des arrangements contractuels avec des organismes bénévoles tels que la Société John Howard, l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, la St. Leonard's House et l'Armée du Salut, afin d'offrir des services aux délinquants mis en liberté. De plus, certains de ces organismes s'occupent de surveiller les délinquants mis en liberté dans des régions éloignées ou logeant dans des établissements d'hébergement. Ils offrent aussi des programmes aux délinquants qui ont des besoins particuliers.

De gauche à droite : M^mes^ Carolyn Amo et Yola Condy avec le détenu M. Don Emard, à la SPCA de Gananoque.

**Initiatives dans le domaine de la justice réparatrice** : Ces initiatives permettent de réunir des membres de la collectivité avec des délinquants pour faire connaître davantage la justice réparatrice et montrer comment elle peut jouer un rôle positif dans le domaine de la justice pénale et comment elle peut rendre les quartiers plus sécuritaires.

**Collectivités autochtones** : Il existe plusieurs initiatives qui permettent aux membres des collectivités autochtones de participer à la réinsertion sociale des délinquants. Elles visent à faire mieux connaître la culture, les traditions et la spiritualité autochtones; ceux qui participent à ces activités agissent à titre de conseillers auprès des délinquants, du per-

sonnel et des membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles. De plus, les membres des collectivités autochtones participent à des programmes de visites, à des activités sociales et récréatives ainsi qu'à d'autres programmes et services réguliers qui sont offerts aux délinquants.

La participation des collectivités à la réinsertion sociale des délinquants est l'un des défis importants que doivent relever les services correctionnels d'aujourd'hui. Étant donné que les délinquants viennent de la collectivité et qu'ils y retourneront, celle-ci a tout intérêt à aider à leur réinsertion sociale. Elle devrait donc être encouragée à participer aux activités correctionnelles. Il est particulièrement important que le SCC augmente la participation des membres des collectivités ethniques et culturelles pour refléter la composition multiculturelle de la population canadienne.

La tâche qu'il reste à accomplir, une fois que les portes du pénitencier se sont refermées, est grande. Les bénévoles peuvent aider et aident en effet à faire en sorte que lorsque les délinquants quittent l'établissement, c'est pour ne plus y revenir. ■

## MANCHETTES

# L'assemblée annuelle de l'American Psychiatric Association

*Par M. Graham Chartier, Secteur des communications*

Du 30 mai au 4 juin 1998, l'*American Psychiatric Association* (APA) a tenu son assemblée annuelle à Toronto. Quelque 20 000 psychiatres et praticiens de la santé qui travaillent dans des domaines liés à la psychiatrie ont assisté à la réunion. À cette occasion, on a organisé des centaines de séances sur 68 sujets différents. Vingt-deux de ces séances avaient trait à la psychiatrie médico-légale, abordant notamment des questions comme les complications entre le rôle médico-légal et le rôle clinique, les nouvelles lignes directrices de l'APA pour les prisons, ainsi que le diagnostic et le traitement de la psychopathie. Même si les exposés et les discussions étaient axés sur les systèmes correctionnels américains, ils ont porté sur des questions et des problèmes bien connus au Canada, et divers conférenciers ont fait état de travaux menés par des Canadiens, en particulier dans le domaine de la psychopathie.

L'American Academy of Psychiatry and the Law a décerné le Prix Guttmacher aux Drs L. Strasburger et T. Gutheil et à monsieur A. Brodsky pour leur recherche exceptionnelle en psychiatrie médico-légale. L'article qu'ils ont publié dans le numéro d'avril 1997 de l'*American Journal of Psychiatry* traitait des conflits de rôles qu'il faut résoudre lorsqu'on doit agir à la fois comme psychothérapeute et comme témoin expert lors d'un procès. Au cours de leur conférence, les auteurs ont reconnu qu'en milieu correctionnel, le psychothérapeute doit assumer les deux rôles, mais ont aussi souligné à quel point il était important d'avertir le patient que le sceau du secret pourrait être brisé. Ils ont aussi mis en garde les psychothérapeutes contre la tentation d'aider les patients, sur les plans clinique et légal, car les patients peuvent alors renier la responsabilité de leurs gestes.

### ASSOCIATION À DES ÉCOLES DE MÉDECINE

Les Drs R. Jackson et L. Rome, du programme de santé mentale en milieu correctionnel du Michigan, ont expliqué comment la maladie mentale est traitée dans les prisons de cet État. Les conférenciers ont décrit le programme que le Département de la santé mentale a mis en œuvre dans les établissements correctionnels d'État. Ce programme a vu le jour à la suite de jugements de la cour dans une série d'émeutes survenues en milieu carcéral dans les années 1980. Dans le système correctionnel du Michigan, 3,2 p. 100 des 20 000 places sont réservées aux détenus ayant des troubles mentaux. Dans un établissement pour femmes de 820 places, une unité peut traiter de 30 à 40 délinquantes atteintes de maladie mentale. Un psychiatre, deux psychologues et deux agents de correction y sont affectés. Au Michigan, toutes les unités psychiatriques du système correctionnel sont associées à des écoles de médecine, ce qui permet une rotation régulière du personnel et simplifie le recrutement de médecins compétents.

### LA PSYCHOPATHOLOGIE ET LE CRIME

Plusieurs médecins ont parlé des liens qui existent entre la psychopathologie et le crime avec violence, deux domaines entre lesquels on n'a pas toujours fait le rapprochement. Ils ont cité d'importantes études scandinaves qui ont démontré un rapport entre les troubles mentaux et la criminalité violente, surtout chez les femmes. Ils ont encouragé fortement la conclusion d'ententes avec ces patients de manière à gérer leurs cas en toute sécurité et ont mis en garde contre la croyance voulant qu'un patient non violent en milieu hospitalier puisse être mis en liberté dans la population générale sans présenter de danger pour la collectivité.

Par la suite, un groupe de travail de l'APA chargé de réviser les lignes directrices relatives aux soins psychiatriques en milieu carcéral a fait état de ses progrès en mettant l'accent surtout sur les cinq questions suivantes : les délinquantes, les troubles concurrents, la déficience mentale, les questions d'ordre gériatrique et les jeunes placés dans des établissements correctionnels pour adultes. Le rapport du groupe de travail préconise que toutes les prisons procèdent au dépistage des troubles mentaux et que des questions particulières soient examinées pour chacun des groupes.

### LES PEINES OBLIGATOIRES ET LES LOIS TOUCHANT LES PRÉDATEURS SEXUELS

Lors d'une série de discussions sur des questions d'actualité touchant la psychiatrie en milieu correctionnel, on s'est penché sur le problème des peines obligatoires et sur les lois touchant les prédateurs sexuels. Des décisions prises récemment par la Cour suprême des États-Unis et la loi de l'État de Washington permettent aux États de maintenir en incarcération des délinquants après la date d'expiration de leur mandat. Les Drs P. Ash et L. Rome ont débattu des problèmes liés à ces cas, de la question de la responsabilité eu égard aux délinquants maintenus en incarcération et du protocole qui sert à les évaluer correctement. Ils ont attiré l'attention de l'auditoire sur les avantages que présentent selon eux les lois canadiennes sur la détermination de la peine. Ils ont également fait état des travaux du Dr Marnie Rice dans le domaine des diagnostics et des traitements efficaces des psychopathes.

Au cours d'une séance réunissant plus de 150 psychiatres, le Dr G. Abel a traité des possibilités de traitement et de diagnostic des délinquants psychopathes, en particulier des pédophiles. Donnant pour exemple le travail effectué au Canada par les Drs Hanson, Brussiere et autres, le Dr Abel a déclaré que le Canada faisait figure de chef de file dans la recherche sur la récidive, ainsi que dans le diagnostic et le traitement des psychopathes. Le Dr Abel a exhorté ses collègues à visiter les sites Web du Service correctionnel du Canada et du ministère du Solliciteur général pour prendre connaissance de l'excellent travail en cours.

Pour de plus amples renseignements sur la conférence de l'APA, veuillez communiquer avec M. Graham Chartier, Secteur des communications, Service correctionnel du Canada, au (613) 947-0240, ou au moyen de Teamlinks du SCC. ■

## Les contacts avec des tiers

# Ce que révèlent les enquêtes nationales

*Par M. Robert Dandurand, analyste principal, Direction des enquêtes*

L'examen des rapports des commissions d'enquête des quatre dernières années révèle l'importance des contacts avec des tiers dans la surveillance efficace d'un libéré conditionnel.

Les contacts avec des tiers sont ceux qui sont établis avec des personnes telles que des membres de la famille, des amis, des employeurs et la police, qui peuvent fournir à un agent de liberté conditionnelle une source de renseignements concernant le délinquant autre que le délinquant lui-même.

Les commissions d'enquête ont accordé une attention particulière à la question des contacts avec des tiers dans 10 des 51 enquêtes nationales menées entre le 1er avril 1994 et le 31 mars 1998.

### DÉFINITION DES CONTACTS AVEC DES TIERS

Même s'il n'existe pas de définition proprement dite des contacts avec des tiers, un principe de surveillance veut que l'agent de liberté conditionnelle doit intervenir pour répondre aux besoins du délinquant et gérer le risque en utilisant d'une manière efficace les ressources de la collectivité et les contacts avec les tiers. Ces contacts sont considérés comme une composante essentielle d'une bonne surveillance et il est impératif que l'agent de liberté conditionnelle continue de demander des renseignements sur le comportement du délinquant en s'adressant à des tiers.

**La commission a souligné, en outre, qu'il est important d'établir différents contacts avec des tiers.**

Au cours de la séance publique du Comité permanent de la justice et des droits de la personne qui a eu lieu le 26 février 1998, le commissaire du Service correctionnel du Canada a été questionné sur les contacts avec des tiers dans un cas particulier. Il a répondu en faisant remarquer que le problème ne résidait pas dans la politique, mais dans son application.

### LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE INSISTENT SUR LES CONTACTS AVEC DES TIERS

Au cours des quatre années visées par l'examen, les commissions d'enquête ont fait des commentaires positifs lorsque les contacts avec des tiers dépassaient les normes de surveillance. Par exemple :

« Le nombre réduit de contacts dans la collectivité n'est pas conforme à la politique actuelle qui indique qu'il est souhaitable d'avoir le plus grand nombre de contacts avec le délinquant dans la collectivité. Toutefois, étant donné que la conjointe de fait du délinquant l'a accompagné au cours de ses visites au bureau, étant donné que celle-ci a participé avec le délinquant au programme de lutte contre la violence conjugale, et étant donné les renseignements obtenus grâce aux nombreux contacts avec d'autres tiers, le nombre des visites dans la collectivité n'est pas un problème dans ce cas. »

En revanche, les commissions ont aussi volontiers souligné les cas où les contacts avec les tiers ne répondaient pas aux normes. Dans un cas particulier, une commission d'enquête a noté que « beaucoup de contacts avec l'agent de liberté conditionnelle semblaient avoir eu lieu par téléphone, onze visites environ ayant eu lieu au bureau, durant la période de libération conditionnelle de 22 mois. La commission d'enquête ne croit pas que l'on puisse considérer cet encadrement comme « très structuré », ce qui l'a conduit à conclure que « des renseignements fournis par l'intéressé et non corroborés dans le dossier avaient été utilisés dans les rapports et les évaluations pour la gestion de ce cas ».

### LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR L'INTÉRESSÉ DOIVENT ÊTRE CORROBORÉS

Dans un autre cas, la commission d'enquête a conclu qu'un réseau limité de tiers avait conduit un agent de liberté conditionnelle à trop se fier aux renseignements fournis par l'intéressé :

« La commission d'enquête note que le réseau de tiers était limité. La commission d'enquête reconnaît que, durant la période de surveillance, le délinquant n'a manifesté aucun signe montrant qu'il existait un risque, la police n'avait aucune preuve concernant une activité criminelle présumée, le délinquant s'était apparemment bien conduit alors qu'il était en semi-liberté et il s'était apparemment bien conduit au cours de sa libération conditionnelle totale. De plus, on reconnaît que, durant cette période, les ressources du bureau sectoriel de libération conditionnelle semblent avoir été utilisées au maximum. Toutefois, il est évident que l'agent de liberté conditionnelle aurait dû remarquer l'association antérieure avec la victime, qui était mentionnée dans le rapport de police versé au dossier. »

**Le surveillant de liberté conditionnelle ne doit pas se fier aux renseignements non vérifiés que lui fournit le délinquant lui-même.**

« La commission d'enquête estime que les contacts avec des tiers sont particulièrement importants lorsque le rapport de police fait état de graves préoccupations au sujet des activités criminelles passées du sujet et lorsque ces renseignements sont très différents de la version des faits donnée par le délinquant. Cela abonde dans le sens de la préoccupation générale que d'autres commissions d'enquête ont soulignée antérieurement et qui concerne la trop grande confiance accordée à des renseignements fournis par l'intéressé et la nécessité de vérifier ces renseignements par le biais des contacts avec des tiers. »

La commission a souligné en outre qu'il est important d'établir différents contacts avec des tiers et d'aller au-delà des contacts minimaux requis par la politique :

« Conformément aux exigences de la politique, des contacts ont été établis avec [la petite amie du délinquant], mais il semble que l'agent de liberté conditionnelle chargé de la surveillance n'a établi aucun contact avec les employeurs et un organisme de recouvrement. La commission d'enquête est d'avis que des vérifications des antécédents de travail auraient permis d'assurer une surveillance plus intensive et qu'on n'aurait pas dû les négliger. »

Une autre conclusion des commissions d'enquête consiste à fournir des indices sur la façon d'établir de meilleurs contacts avec des tiers :

« La commission d'enquête est d'avis que les contacts prévus à l'avance – c.-à-d. que le délinquant sait quel jour durant le mois il recevra la visite de son agent de gestion de cas dans la collectivité – sont insuffisants pour déterminer clairement le degré de stabilité et le comportement social des délinquants sous surveillance ainsi que la qualité des associations qu'ils ont avec les autres, particulièrement les associations dont l'agent de liberté conditionnelle est au courant et qu'il approuve, surtout lorsqu'il existe peu de sources de renseignements ou aucune source de renseignements pour confirmer ce que les libérés conditionnels disent à leur agent de liberté conditionnelle. »

La responsabilité de la conformité avec les normes relatives aux contacts avec des tiers n'incombe pas non plus uniquement aux agents de liberté conditionnelle, selon une autre commission d'enquête :

« Le directeur régional devrait s'assurer que les agents de liberté conditionnelle satisfont à la norme convenue selon laquelle les délinquants doivent être vus dans la collectivité de même qu'au bureau – actuellement 50 p. 100 des contacts – et que le contact avec des tiers – amis, parents, associés au travail – est maintenu afin de fournir des renseignements à jour sur les activités du délinquant dans la collectivité. »

## CONTACTS AVEC DES TIERS DANS LE GUIDE DE GESTION DES CAS

Ces constatations formulées par les commissions d'enquête mettent en lumière l'importance des normes 2.26 et 2.27 du Guide de gestion des cas :

« Bien que tous les contacts à l'extérieur du bureau se produisent, par définition, dans la collectivité, la présente norme ne peut être respectée qu'au moyen de contacts à domicile, en milieu de travail, dans les programmes, avec la police ou, de manière générale, dans des situations où l'on peut apprendre si le délinquant fait des progrès par rapport à son plan correctionnel. Les contacts avec les surveillants dans les casse-croûte peuvent convenir, mais, dans la plupart des cas, ils ne satisfont pas à la présente norme. »

« Le surveillant de liberté conditionnelle ne doit pas se fier aux renseignements non vérifiés que lui fournit le délinquant lui-même. La création d'un réseau de tiers dans la collectivité devrait faciliter le suivi des progrès réalisés par le délinquant par rapport à son plan correctionnel. » ■

# La réinsertion sociale en toute sécurité

*Par le personnel de la Direction des programmes pour les délinquants et réinsertion sociale*

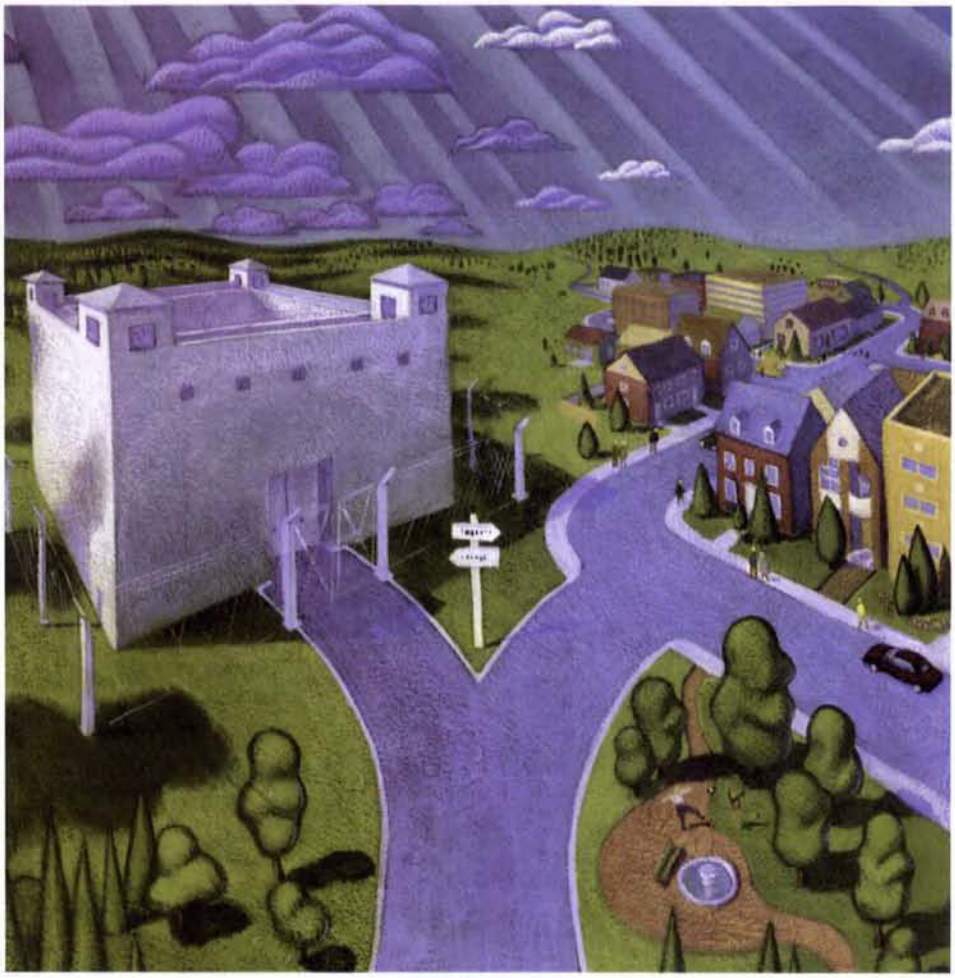

En tant qu'employés du Service correctionnel du Canada (SCC), nos efforts ont toujours été axés sur la remise en liberté des délinquants le plus rapidement possible, en nous assurant qu'ils ne présentent aucun danger pour la société. C'est ce que la loi nous commande de faire et c'est la responsabilité que nous assumons depuis des années. Il importe de se rappeler que le SCC est un service correctionnel plutôt qu'un service pénitentiaire.

En janvier 1998, lorsque les cadres supérieurs ont orienté le SCC vers son objectif actuel de réinsertion sociale qui vise l'établissement d'un meilleur équilibre entre la population dans la collectivité et la population incarcérée, ils n'ont pas fixé de nouvelles règles de conduite. Ils ont recentré notre attention et nos efforts sur la réalisation d'un objectif réaliste qui constitue un élément essentiel de notre mandat depuis des années, soit la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité.

## UNE STRATÉGIE SÉCURITAIRE

Plusieurs raisons justifient que nous tentions d'établir un meilleur équilibre au sein de notre population. Nous avons l'obligation légale d'appliquer la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ainsi que le Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Nous devons nous acquitter de notre Mission, selon laquelle le SCC doit aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle sûr, sécuritaire et humain. Cela signifie que la protection de la société est le critère déterminant de toutes nos décisions et que nous devons recourir aux mesures les moins restrictives possibles qui ne sont pas incompatibles avec la sécurité du public. Nous devons offrir des programmes qui répondent aux besoins des délinquants et contribuent à leur réinsertion sociale en toute sécurité. C'est cette recherche d'équilibre fondamental qui rend l'administration des services correctionnels aussi captivante.

La recherche a démontré que la mise en liberté graduelle et structurée est la stratégie la plus sécuritaire pour la protection de la société. Selon les études récentes, plus de 90 p. cent des délinquants terminent sans récidiver le programme de surveillance des libérés conditionnels. Aucune autre stratégie ne s'est montrée plus efficace.

**Nous devons nous acquitter de notre Mission, selon laquelle le SCC doit aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle sûr, sécuritaire et humain.**

### LES DOMAINES NÉCESSITANT UNE AMÉLIORATION

Le vérificateur général, dans son analyse des processus de gestion des cas et de surveillance dans la collectivité, nous a aidés à définir les domaines nécessitant une amélioration.

Néanmoins, la principale justification de l'initiative de réinsertion sociale en toute sécurité et la principale raison de croire en son succès nous sont fournies par nos propres travaux. Voici en effet ce que révèle l'analyse de la population carcérale fédérale effectuée par le SCC : environ la moitié des détenus de sexe masculin ont dépassé leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle; un nombre important de détenus ont un potentiel de réinsertion sociale élevé; bon nombre de détenus ont aussi un bon potentiel à cet égard, à condition qu'ils suivent des programmes répondant à leurs besoins.

**La poursuite de notre objectif de réinsertion sociale est parsemée d'embûches.**

La poursuite de notre objectif de réinsertion sociale est parsemée d'embûches. Le commissaire a demandé aux cadres supérieurs de poursuivre le dialogue avec le personnel en vue de trouver des moyens de réinsérer plus de détenus dans la société, mais en toute sécurité. Il est important de noter que cela ne signifie pas que les mises en liberté doivent se faire selon des quotas, mais plutôt qu'il nous faut mettre l'accent quotidiennement sur la réalisation de notre travail dans les plus brefs délais et sur la formulation de recommandations visant la mise en liberté des délinquants qui ne représentent pas de danger pour la collectivité.

Il est important de se rappeler que, selon notre hypothèse de travail, qui repose sur l'état actuel de la population carcérale, il est possible de trouver un meilleur équilibre entre la population des délinquants en liberté et la population des délinquants incarcérés. Si cet état se modifie ou si de nouveaux problèmes surgissent qui peuvent influer sur la prestation des services correctionnels, nous ajusterons nos objectifs en conséquence. ■

MANCHETTES

# Clic ! Le catalogue de la bibliothèque du Solliciteur général du Canada est maintenant en ligne

*Par M^me^ Heather Moore, Chef, Bibliothèque du ministère et centre de référence*

Le 15 septembre 1998, la bibliothèque du Solliciteur général du Canada, qui dessert les employés du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du ministère du Solliciteur général, s'est fermement engagée dans la voie des services de bibliothèque virtuelle en mettant en ligne le catalogue de sa collection, le rendant ainsi directement accessible à tous les employés, où qu'ils se trouvent au pays.

Le catalogue est accessible au moyen d'un lien hypertexte qui figure au menu principal du site Intranet du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Il est également possible de le consulter en utilisant l'adresse Internet suivante : http://www.sgc.gc.ca/elibrary. En se rendant à ce site, les employés auront accès à l'une des plus grandes collections canadiennes en matière de services correctionnels et de justice pénale, où ils trouveront les renseignements dont ils ont besoin pour leur travail. Le site fournit aussi de l'information sur les autres services de la bibliothèque, y compris les demandes d'inscription à la bibliothèque, des listes à jour de certaines collections et la liste des nouvelles acquisitions à la rubrique « Quoi de neuf ? ».

**Le catalogue est accessible au moyen d'un lien hypertexte qui figure au menu principal du site Intranet du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles.**

**La bibliothèque a toujours eu pour mandat d'offrir aux employés des régions l'accès à une information à jour.**

La bibliothèque a toujours eu pour mandat d'offrir aux employés des régions l'accès à une information à jour. Cependant, le service était parfois lent et peu pratique en raison de la distance. Les nouvelles technologies, notamment les réseaux informatiques, le courrier électronique et les télécopieurs, ont contribué à régler, en grande partie, ces problèmes. Un nombre croissant d'employés, partout au pays, font appel aux services de la bibliothèque, que ce soit pour mener des recherches sur une question, pour obtenir de l'information pour un exposé ou tout simplement pour emprunter un livre.

Le catalogue en ligne se veut facile à utiliser et comprend une rubrique d'aide pour faciliter la recherche. Pour obtenir plus de renseignements sur le nouveau catalogue ou sur la façon dont la bibliothèque peut vous aider, il suffit de communiquer avec M. Leonard Bonavero, chef des Services à la clientèle de la bibliothèque du Ministère, par téléphone au (613) 991-2780 ou par courriel à bonavel@ sgc.gc.ca. Prière de communiquer avec votre représentant des services informatiques si vous avez des questions de nature technique. ■

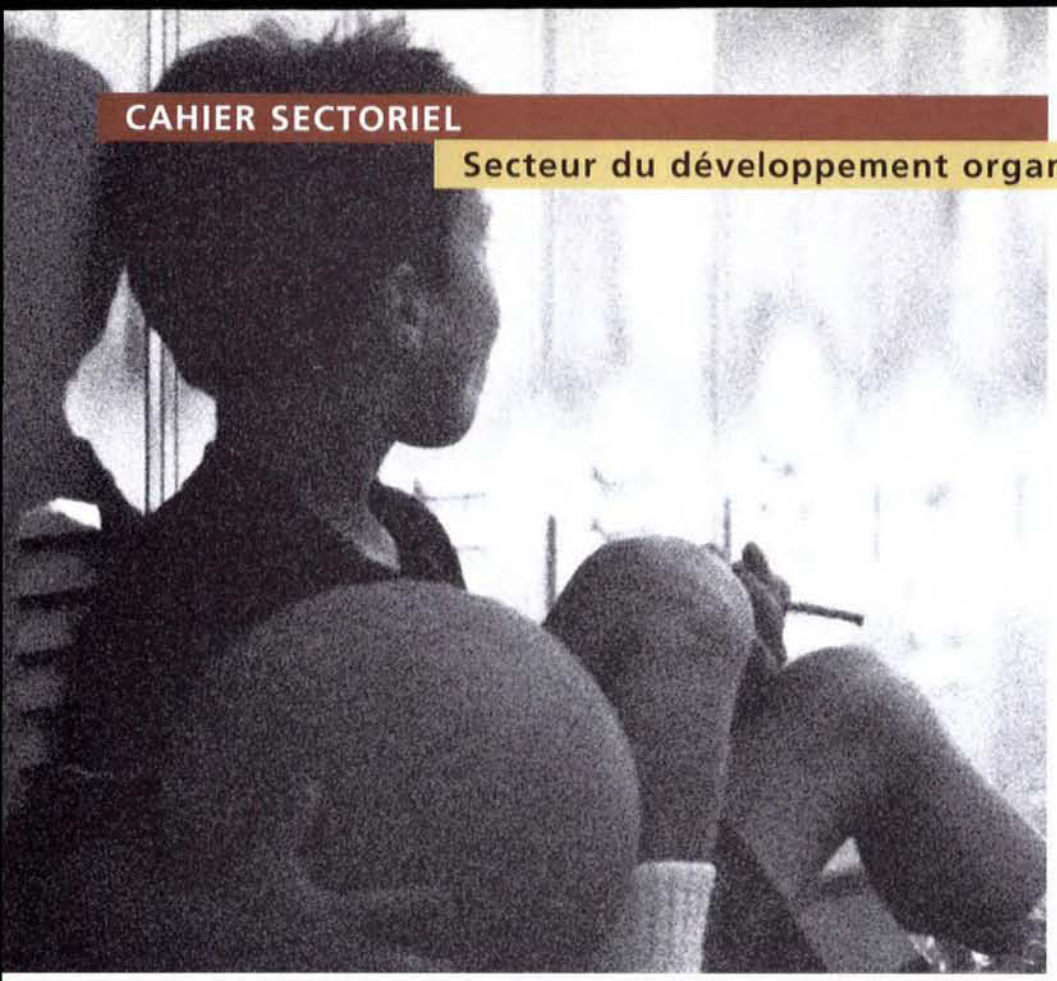

# Un manuel sur les enfants en difficulté à l'école

*Par M^me^ Lise Traversy, Secteur des communications*

Des recherches ont démontré qu'il existe un lien entre le domaine correctionnel et les difficultés qu'éprouvent les enfants à l'école. Le Service correctionnel du Canada (SCC) s'engage à servir les meilleurs intérêts de toutes les collectivités canadiennes. Il s'efforce d'établir avec elles des partenariats et de lancer des projets qui leur sont non seulement bénéfiques, mais qui améliorent aussi la qualité de vie de tous les Canadiens, y compris celle des enfants.

C'est ce qu'il a fait récemment lorsque la Société canadienne de pédiatrie a publié un manuel intitulé *Children with School Problems : A Physician's Manual*. Le projet a reçu l'appui d'un grand nombre d'organismes et de personnes dont M. Andy Scott, ex-solliciteur général du Canada, et le D^r^ Larry Motiuk, directeur général du service de la recherche au SCC. C'est d'ailleurs grâce au soutien financier du SCC que le manuel a pu être publié, ce qui témoigne de sa volonté de répondre aux besoins des prochaines générations en améliorant la qualité de vie des enfants.

Ce manuel a été rédigé avec la collaboration de pédiatres et de médecins de famille afin de répondre aux besoins des enfants qui éprouvent des difficultés à l'école.

## UN MANUEL LARGEMENT UTILISÉ

Les auteurs de ce manuel sont des médecins qui ont axé une bonne part de leur carrière sur le service, l'enseignement et la recherche concernant les enfants qui peinent à l'école. Le manuel porte sur l'enfant en difficulté à l'école, plutôt que sur l'enfant qui éprouve une difficulté d'apprentissage particulière comme le faisait l'ouvrage *Disabilities : A Practical Office Manual*. Ce dernier avait été publié en 1972 par le personnel de l'Université de la Colombie-Britannique, sous l'égide de la Société canadienne de la pédiatrie, et il est encore largement utilisé aujourd'hui. Il vise à aider les médecins à évaluer les difficultés d'apprentissage des enfants.

Avec le temps, les valeurs ont évolué et des besoins différents ont surgi. Des parents et des instituteurs demandent aux professionnels de les aider à comprendre et à venir en aide aux enfants en difficulté à l'école. La pression qu'ils ont exercée a incité la Société canadienne de pédiatrie à publier un manuel répondant aux besoins exprimés par ces groupes.

## DONNER DES CONSEILS, CHANGER LES ATTITUDES ET INFORMER

Les difficultés en classe peuvent être une cause, un résultat ou une manifestation des difficultés avec les copains, à la maison ou dans la société en général. Lorsqu'un enfant éprouve des difficultés à l'école, on consulte généralement le médecin de famille ou le pédiatre. Le rôle du médecin consiste à reconnaître les facteurs qui, dans le milieu et l'expérience de l'enfant, l'empêchent de bien s'adapter; le médecin saura également aider l'enfant à surmonter ses difficultés. Le médecin ne se contente pas de poser un diagnostic ou de rédiger une ordonnance : son rôle consiste aussi à donner des conseils, à changer les attitudes et à informer.

Grâce à ce manuel, les pédiatres et les médecins de famille du XXI^e^ siècle sont mieux outillés pour détecter, dès l'enfance, les facteurs qui contribuent de façon positive ou négative au développement de la personne.

Le ministère du Solliciteur général croit qu'il est essentiel de faire de la prévention. La constitution d'un partenariat entre les secteurs public et privé contribuera beaucoup à la promotion et à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens et aidera à faire de notre société un milieu plus propice à l'éducation de nos enfants. ■

**Les difficultés en classe peuvent être une cause, un résultat ou une manifestation des difficultés avec les copains, à la maison ou dans la société en général.**

## Deux projets importants de CORCAN remportent un grand succès

*Par M^me^ Ann Marie Sahagian, directrice exécutive, CORCAN*

Dans ce numéro d'*Entre Nous*, vous pourrez lire le récit de deux réussites de CORCAN. Nous vous parlerons tout d'abord d'un important projet de fabrication de mobilier pour le quartier général de la Division K de la Gendarmerie royale du Canada, à Edmonton, que nous avons terminé dernièrement. Nous traiterons ensuite du travail que nous avons effectué pour les nouveaux bureaux municipaux de Qualicum Beach, en Colombie-Britannique. Le maire de la ville a été tellement heureux des résultats qu'il nous a fait parvenir une lettre de remerciement accompagnée de photos des nouveaux bureaux et de la salle du Conseil.

Ces projets montrent bien de quelle façon CORCAN travaille avec tous les paliers de gouvernement pour fournir des produits de grande qualité qui répondent aux besoins des clients tout en aidant des détenus à apprendre des métiers. ■

## Prenez des nouvelles de CORCAN par voie électronique !

*Adaptation de CORCAN Electronica*

Tous les mois, vous pouvez lire les dernières nouvelles de CORCAN dans notre bulletin électronique, *CORCAN Electronica.*

Le bulletin *Electronica* est publié mensuellement sur notre site Intranet, CORCAN-Net. Il donne des nouvelles sur les établissements ainsi que des détails sur les nouveaux produits et services; il contient également des articles sur les études, les enquêtes et les projets touchant le travail de CORCAN.

Si vous travaillez à CORCAN, un message électronique mensuel vous avertira que le nouveau numéro d'*Electronica* est disponible sur CORCAN-Net. Toutefois, tous ceux qui ont accès au réseau Intranet du SCC peuvent consulter le numéro courant du bulletin et les numéros précédents sur le site CORCAN-Net à **http://172.17.32.48/corcan/**. *Electronica* se trouve sous la rubrique « Bibliothèque ». ■

## Des dignitaires visitent les lieux d'une réalisation de CORCAN

Extrait de *CORCAN Electronica*

Plusieurs hauts représentants du bureau du Solliciteur général, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), du Service correctionnel du Canada (SCC) et de la ville de Calgary ont récemment pu constater de visu une belle réussite de CORCAN.

Le 23 août 1998, un groupe de dignitaires a visité les nouveaux bureaux du quartier général de la Division K de la GRC, à Edmonton. Le groupe réunissait MM. Andy Scott, ex-solliciteur général; Philip Murray, commissaire de la GRC; Ole Ingstrup, commissaire du SCC; Rémi Gobeil, sous-commissaire du SCC pour la région des Prairies; John Schmal, conseiller municipal de la ville de Calgary; et M^me^ Ellen Henderson, chef du marketing à CORCAN.

Pendant plus de deux ans, CORCAN a travaillé à un contrat de fabrication de mobilier de bureau d'une valeur de 1,8 million de dollars pour la GRC. CORCAN a fourni tout le mobilier de l'immeuble de trois étages dans lequel travaillent plus de 500 employés de la GRC.

La GRC a acheté 550 postes de travail Rampart adaptés et un grand nombre de tablettes et de casiers, de même que du mobilier Vogue et Elite+. CORCAN a aussi fabriqué des commodes et des tables de chevet pour 40 chambres de caserne, et fait des meubles sur mesure pour la cafétéria.

Il s'agit là du plus grand projet d'ameublement jamais réalisé par CORCAN. Pendant presque un mois, 20 étudiants et 15 installateurs ont travaillé sur les lieux pour mettre en place le mobilier.

Le projet Division K a permis de créer environ 43 années-personnes de travail pour des détenus, ce qui représente environ 2 p. cent de tout le travail effectué par les employés de CORCAN pendant la durée du projet.

Selon M. Rick Bowlby, inspecteur à la GRC et guide de la visite, le personnel qui travaille dans le nouveau bâtiment est satisfait du mobilier de CORCAN.

« Les commentaires des employés montrent qu'ils sont ravis du produit », a-t-il dit.

Après la visite des bureaux, M. Scott a dévoilé une plaque produite par CORCAN afin de commémorer le succès du partenariat entre CORCAN, le SCC et la GRC. « Nous faisons tous partie du même ministère. Je crois donc qu'il s'agit d'un bel effort de coopération », a souligné M. Bowlby.

Cette coopération se poursuivra pendant les prochains mois : le personnel de CORCAN et de la GRC se rencontreront pour évaluer le processus d'installation et les leçons qu'ils ont retenues de cet important projet. « Ce fut une expérience très instructive », a conclu M. Bowlby. ■

## Jeu questionnaire

**« Connaissez-vous CORCAN ? »**

Dans le numéro de septembre d'*Entre Nous*, nous vous avons posé quelques questions pièges sur CORCAN, histoire de faire fonctionner un peu vos méninges. En voici d'autres ! Les réponses apparaîtront dans le prochain numéro d'*Entre Nous.*

Quelle est la particularité de l'équipe de construction de CORCAN qui, plus tôt cette année, a construit, à l'établissement Nova, un garage et un bâtiment pour l'équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence (un projet d'une valeur de 214 000 $) ?

Beaucoup d'entreprises cherchent à obtenir la certification ISO (International Standards Organization) afin de prouver à leurs clients que leurs méthodes de production sont conformes à des normes de qualité reconnues à l'échelle internationale. Dans quel pays se trouve le seul atelier industriel en milieu carcéral dans le monde à avoir reçu sa certification ISO ?

À la conférence de la Fédération canadienne des municipalités, tenue à Regina, en Saskatchewan, au mois de juin 1998, CORCAN a distribué aux délégués et au personnel 1 700 exemplaires d'un article particulier de CORCAN. De quoi s'agissait-il ? Des blocs-notes, des polos de golf ou des sacs de compost ?

### RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DERNIER NUMÉRO

Quel établissement a emprunté 25 génératrices au service des incendies de Halifax pour les prêter à des localités avoisinantes pendant la tempête de verglas de janvier ?

**Établissement Cowansville.**

Avec tout le fromage produit dans les installations de l'agroentreprise de Rockwood en une semaine, combien de pizza pourrez-vous garnir ?

**2 000. Excellent pour la ligne !**

En 1990, 2 000 acheteurs avaient le pouvoir de passer des commandes à CORCAN. Aujourd'hui, nos clients potentiels sont beaucoup plus nombreux parce que davantage de gestionnaires ont ce pouvoir. Combien sont-ils aujourd'hui à pouvoir décider d'acheter des produits de CORCAN ?

**Plus de 30 000. De plus, les clients peuvent maintenant venir voir nos produits dans notre nouvelle salle de montre, au 10^e^ étage de l'administration centrale à Ottawa.** ■

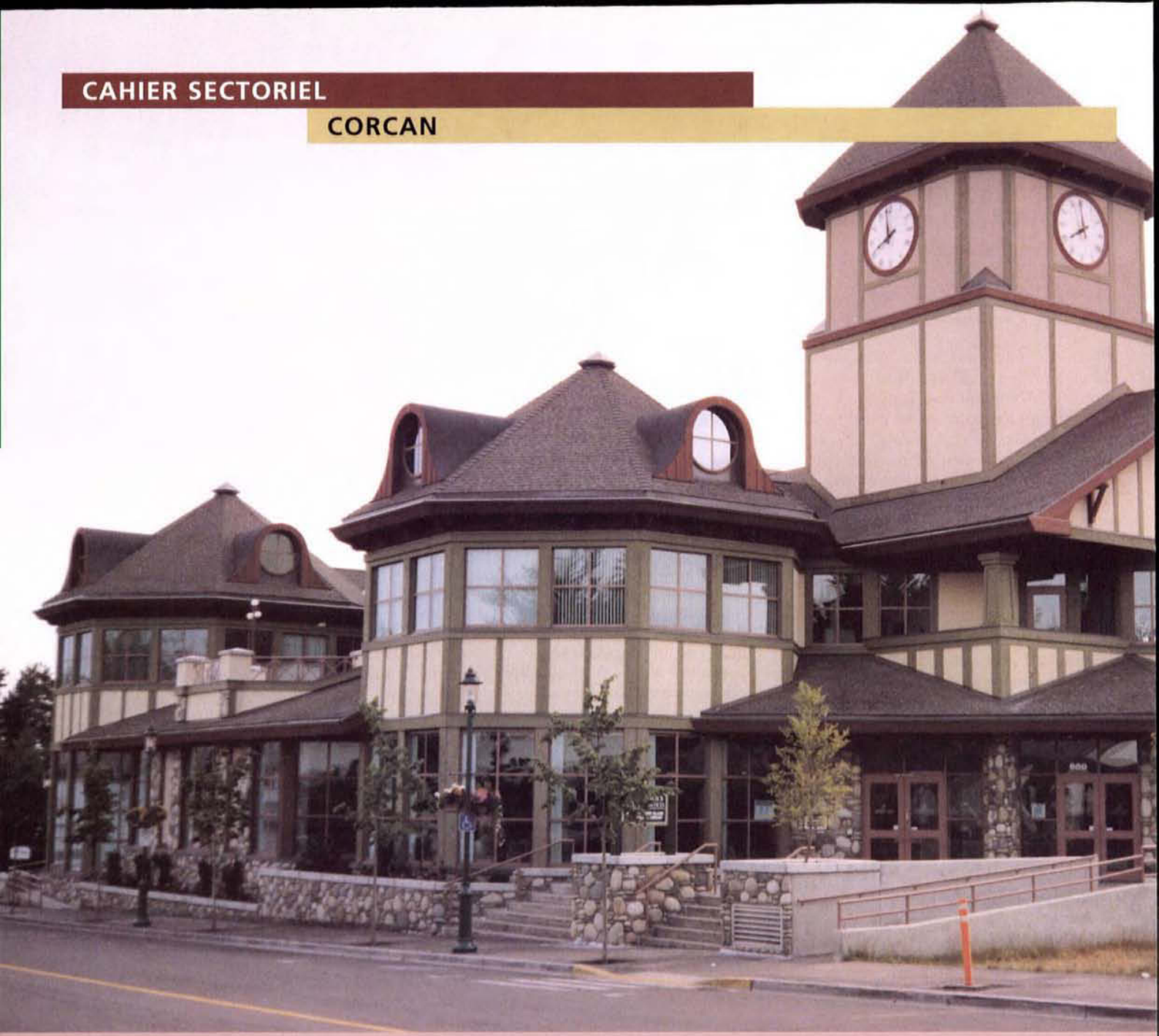

# Une communauté entrep

## Un partenariat entre le secteur public... et le secteur public

*Par M. Bob LeDrew, Gérant, marketing, CORCAN*

Les 7 000 résidents de la ville de Qualicum Beach, en Colombie-Britannique, obtiennent continuellement le plus haut taux de participation électorale de la province aux élections municipales, et l'intérêt qu'on y porte aux affaires municipales est élevé. Quand les fonctionnaires municipaux de la petite communauté, qui se trouve à environ deux heures et demie au nord de Victoria, se préparent pour un projet, ils ne se contentent pas d'opter pour la façon dont les choses se font traditionnellement. « Nous croyons que nous devons évaluer régulièrement notre façon de travailler », affirme Bill Luchtmeijer, le maire de la ville.

Quand la ville a décidé de bâtir un nouvel immeuble pour loger l'hôtel de ville et la bibliothèque publique, les fonctionnaires ne se sont pas contentés de demander des soumissions et d'engager une entreprise de construction, ils ont aussi créé un partenariat entre les secteurs privé et public pour concevoir, construire et exploiter

Cet édifice de caractère abrite les bureaux municipaux de Qualicum Beach et une succursale de la bibliothèque locale.

l'établissement. Et quand M. Luchtmeijer et M. Mark Brown, son administrateur, se sont rendus à la foire commerciale de 1997 de la Fédération canadienne des municipalités à Ottawa et qu'ils ont vu le mobilier de CORCAN en montre, ils ont eu une autre idée: un partenariat entre le secteur public... et le secteur public.

## UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PRODUITS

CORCAN, qui fait partie du Service correctionnel du Canada, permet à plus de 2 100 détenus sous responsabilité fédérale d'obtenir une préparation à l'emploi et de l'expérience de travail, ce qui leur permet d'apprendre les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir des membres productifs de la société. Les détenus, qui travaillent dans les 32 centres de production dans les établissements correctionnels fédéraux du pays, fabriquent une grande variété de produits à usage industriel et commercial. D'après les recherches qui ont été effectuées, la participation au programme CORCAN pourrait réduire le taux de récidive par 25 p. cent.

« Quand nous avons vu le mobilier de CORCAN à Ottawa, nous avons immédiatement pensé qu'il conviendrait tout à fait à la salle du Conseil et aux bureaux », raconte M. Luchtmeijer. Le nouveau complexe, qui se trouve au centre-ville de Qualicum Beach, hébergerait les bureaux des 31 employés municipaux et la succursale régionale de la Vancouver Island Public Library.

## UN CHOIX EXCELLENT

À l'époque, MM. Luchtmeijer et Brown en savaient peu sur l'organisme. « Quand nous en avons appris davantage, nous avons vraiment souhaité appuyer le volet social des activités de CORCAN », affirme M. Luchtmeijer. « D'autre part, nous souhaitions également terminer le complexe municipal de la façon la plus rentable possible. CORCAN nous a permis d'obtenir le mobilier dont nous avions besoin, tout en soutenant un organisme gouvernemental qui contribue à alléger le fardeau des contribuables. »

Après avoir consulté le catalogue de CORCAN afin de s'assurer que les produits et les options répondaient à leurs besoins, les fonctionnaires municipaux ont consulté l'organisme pour leur communiquer leurs besoins précis. Peu après, le mobilier choisi a été installé, ainsi que les produits et les accessoires des autres fournisseurs du secteur privé.

« Notre hôtel de ville est le point central du centre-ville, souligne M. Luchtmeijer. Le mobilier de CORCAN s'est révélé un excellent choix. Ses lignes sont nettes, sans prétention; nous en avons vraiment eu pour notre argent ». La polyvalence du mobilier a ravi les fonctionnaires municipaux. Par exemple, la table de conférence peut facilement être convertie en centre d'opérations d'urgence de 10 postes de travail.

Monsieur Luchtmeijer affirme que le rôle joué par CORCAN dans la réinsertion sociale des détenus est la cerise sur le gâteau. « Nous sommes heureux que nos achats contribuent à accroître l'emploi chez les détenus et que l'expérience a un effet positif sur eux. »

Tandis que les coûts et les avantages découlant de partenariats entre les secteurs public et privé donnent lieu à de vigoureux débats dans tout le pays, le partenariat entre différents niveaux du secteur public profite à tout le monde, particulièrement aux contribuables. ■

Cette table de conférence CORCAN dans la salle des comités de Qualicum Beach peut être transformée pour accueillir 10 postes de travail.

# L'International Association of Justice Volunteerism

*Par M^me^ Helen Friel, Opérations institutionnelles et Louisa Coates, Secteur des communications*

**Bénévole de l'année – Région de l'Atlantique**
**M. Siegfried Janzen et son épouse Margaret.**

Du 4 au 7 octobre 1998, l'*International Association of Justice Volunteerism* (IAJV) a tenu sa 28^e^ conférence annuelle à Ottawa. L'IAJV est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'améliorer les systèmes de justice pénale pour adultes et pour adolescents grâce au bénévolat et à la participation de citoyens. Elle compte des membres au Canada et aux États-Unis.

Présentée en collaboration avec le Service correctionnel du Canada (SCC), la conférence avait pour thème « Les collectivités, la coopération et le changement ». Les ateliers et les présentations portaient sur les bénéfices du recours au bénévolat et sur des stratégies susceptibles d'encourager et d'enrichir la participation des citoyens au système de justice pénale.

Les ateliers ont été animés par des employés d'établissements du SCC, des surveillants de liberté conditionnelle, des membres de comités consultatifs de citoyens et d'organismes communautaires du Canada. D'autres ateliers ont été présentés par des regroupements de bénévoles des États-Unis et des représentants d'établissements correctionnels d'États américains. Les ateliers portaient sur divers sujets dont la justice réparatrice, les cercles de soutien, les accompagnateurs bénévoles et les maisons de transition (y compris celle de Kitchener, Sarah's Place for Women en Ontario et la Société Saint Léonard du Canada), ainsi que sur des groupes tels Partners in Learning.

## BÉNÉVOLES DE L'ANNÉE

Un des grands moments de la conférence a été la remise des prix aux « Bénévoles de l'année » de chaque organisme. Le SCC a reconnu le travail d'un bénévole dans chacune de ses cinq régions : M. Siegfried Janzen (Atlantique), s. Réjeanne Martel (Québec), M^me^ Eleanor Brown (Ontario), M. Bernie Doucette (Prairies) et M^me^ Jackie Maxfield (Pacifique). En outre, l'IAJV a décerné des prix à l'association HOPE International – fondée à Hope, au Colorado – en reconnaissance de son programme sur l'innovation dans le bénévolat au sein du système de justice pénale, à M. Bob Hickox, un directeur d'établissement de Delta, au Colorado, qui s'est particulièrement distingué par son apport en tant que bénévole, et à M. Major Saunders père, de Baton Rouge, en Louisiane, qu'on a nommé bénévole de l'année dans le système de justice.

L'ex-solliciteur général, M. Andy Scott, et le commissaire du SCC, M. Ole Ingstrup, étaient parmi les principaux orateurs. De plus, le sergent Claude Turgeon, du bureau de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, M. Gord Williams, des Questions autochtones du SCC, M^me^ Susan Brandt, pasteure des Ottawa InnerCity Ministries et le caporal Andy Bigras, membre de la GRC et bénévole dans la collectivité, ont tous prononcé des discours lors de l'assemblée plénière.

Pour les bénévoles, et ceux qui travaillent avec eux, la conférence représentait une belle occasion d'établir des contacts et de mettre en commun des expériences et des connaissances. ■

## RAISON D'ÊTRE DE L'IAJV

« La conférence sera également un forum où vous pourrez faire part d'idées nouvelles sur le bénévolat et la participation des citoyens. Je vous soutiens dans cette démarche et je suis ravi de voir qu'elle trouve son expression dans le thème de votre conférence, « Les collectivités, la coopération et le changement ». (L'honorable Andy Scott, ex-solliciteur général du Canada)

« Les innovations n'émanent pas de l'administration centrale d'un organisme. Elles voient le jour sur le terrain, là où travaillent les employés et les bénévoles. Vous, les bénévoles, nous rendez un fier service. Vous expliquez notre travail au public, et le public vous croit. Ainsi, vous lancez un pont entre le SCC et la population, et vous nous aidez à rendre nos collectivités plus sûres. » (Monsieur Ole Ingstrup, commissaire du SCC)

« Pourquoi me décerner cet honneur ? Je ne suis qu'un de ces nombreux bénévoles qui essaient d'aider les délinquants du mieux qu'ils peuvent: en les écoutant, en partageant leur peine, en défendant leurs droits, en leur servant de médiateurs, en leur offrant du soutien lorsqu'ils sont mis en liberté, et de bien d'autres façons encore. » M. Siegfried Janzen, bénévole de l'année, région de l'Atlantique du SCC.)

« À l'*International Association of Justice Volunteerism*, nous cherchons toujours à étendre notre réseau de bénévoles et de professionnels au sein du système correctionnel. Nos activités se fondent sur un besoin réel. Nous formons des bénévoles et nous présentons des forums et des bulletins d'information. » (Monsieur Bill Potter, directeur exécutif de l'IAJV)

« Au cours des mes trente ans d'expérience au sein du système correctionnel, j'ai eu l'occasion de décerner des prix, mais jamais d'en recevoir un. Celui-ci, je voudrais pouvoir le séparer en fragments, que je donnerais à tous les bénévoles qui assurent nos programmes. Certains d'entre eux font six heures de route, traversant les Rocheuses, pour venir participer à nos programmes. Sans leur apport, je crois sincèrement qu'il nous serait impossible d'accomplir notre travail. » (Monsieur Bob Hickox, directeur d'un établissement de Delta, au Colorado)

« Il ne faut pas mesurer la réussite en fonction de chiffres. Le bénévolat est une flamme perpétuelle qui réchauffe de ses bienfaits. D'une étincelle, il est devenu chez moi un brasier ardent. Et vous pouvez, vous aussi, passer le flambeau pour éclairer ainsi la vie d'une autre personne. » (Monsieur Andy Bigras, caporal de la GRC)

« L'établissement Warkworth compte plus de 300 bénévoles. Sans l'encouragement et la collaboration d'administrateurs comme M^me^ Cheryl Outiagdyke, M. Jim Francis et le directeur M. Peter White, nous serions beaucoup moins efficaces dans notre soutien aux détenus. » (Madame Eleanor Brown, bénévole de l'année de la région de l'Ontario, SCC)

# Séances nationales de consultation publique sur les services correctionnels et la justice pénale

*Par M^me^ Heather Lunergan, M.A.*

Depuis St. John's à Terre-Neuve jusqu'à Victoria en Colombie-Britannique, des citoyens ont eu, au cours du mois de mars 1998, l'occasion de mieux connaître la politique actuelle concernant les délinquants et de faire des recommandations au Service correctionnel du Canada (SCC).

Depuis sa nomination en juin 1997, l'ex-solliciteur général Andy Scott avait fait de la consultation publique une priorité à la fois pour lui-même et pour le ministère. En conséquence, la Direction de la consultation du SCC a parrainé une série de séances publiques dans sept collectivités – St. John's à Terre-Neuve, St. John au Nouveau-Brunswick, Kitchener-Waterloo en Ontario, Winnipeg au Manitoba, Edmonton en Alberta, Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest et Victoria.

La Direction de la consultation, de concert avec la Société John Howard, les comités consultatifs de citoyens et les organisations locales dans chaque collectivité, a aidé à organiser les séances. Celles-ci visaient à encourager la participation du public, à examiner la politique actuelle, à susciter un débat public et à formuler des recommandations au SCC. En moyenne, 60 personnes ont assisté à chaque séance, mais plus de 100 personnes étaient présentes à Victoria. Environ la moitié des participants étaient des membres des services correctionnels ou du système de justice pénale, tandis que l'autre moitié était composée de simples citoyens, de sorte que l'expérience a pu être profitable de part et d'autre.

## PLEINS FEUX SUR LA COLLECTIVITÉ

Même si les sujets particuliers variaient d'un lieu à un autre, les principales préoccupations concernaient les services correctionnels communautaires, les services de police communautaires, la prévention du crime et la formation relative au système de justice pénale. En général, la réunion commençait par une séance plénière, parfois avec un conférencier d'honneur. Elle se poursuivait par de petits groupes de discussion, puis une séance plénière de clôture. Chaque groupe pouvait alors faire part de ses idées et de ses recommandations.

Les conférenciers invités ont tous incité les participants à la réflexion. À St. John's, par exemple, M. Anthony Doob, de l'Université de Toronto, a invité les participants à réfléchir à l'utilité réelle d'un système de justice pénale plus sévère au Canada. À Winnipeg, M^me^ Barbara Date du Mennoe Simons College a insisté sur l'importance de sensibiliser le public à la justice réparatrice.

Atelier – Séance d'information du public

Les services de police ou les organismes non gouvernementaux locaux ont organisé des expositions ou fourni une documentation spéciale à de nombreuses séances. Dans la plupart des cas, on avait mis à la disposition des participants de la documentation sur les organismes représentés à la séance. En Alberta, l'unité de présentation mobile de l'établissement Edmonton a organisé une exposition d'objets, de photographies et de documents.

Pour tous, les petits groupes de discussion ont été l'un des aspects marquants de la journée. Les discussions étaient axées sur l'un des cinq sujets suivants : la réinsertion sociale des délinquants et les mesures de justice autres que l'incarcération; la prévention du crime et la sensibilisation au crime, y compris les services de police communautaires; les autres préoccupations communautaires; les perceptions et les réalités concernant le crime; et une évaluation du système de justice pénale actuel.

## RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PARTENARIATS ET À LA FORMATION

Ces petits groupes de discussion ont formulé une série de recommandations, dont la plupart visaient la collectivité plutôt que le gouvernement ou le SCC. Les recommandations soulignaient la nécessité d'établir des partenariats avec les collectivités, d'assurer la formation de ces collectivités et de leur apporter un soutien afin d'accroître l'efficacité des programmes et des ressources mis en place par le gouvernement. À presque toutes les séances, on a formulé une recommandation voulant que les intervenants dans le domaine des services correctionnels, de la justice, des services de police et des médias s'efforcent de dissiper les conceptions erronées concernant le crime, le système de justice pénale et les délinquants. Les participants ont souvent mentionné que les médias ne présentent pas une image exacte des réalités de la criminalité au Canada.

Les autres recommandations soulignaient la nécessité de modifier la façon dont nous traitons les bénévoles – par exemple en reconnaissant leur contribution d'une manière officielle – d'augmenter les fonds, d'intensifier la formation et de faire mieux connaître les services qui sont accessibles aux délinquants et aux victimes. Plusieurs groupes ont indiqué qu'il est nécessaire de créer un plus grand nombre de groupes de défense, pour interagir avec le public et les différents organismes de justice pénale, et d'insister davantage sur l'intervention précoce.

Enfin, les participants étaient convaincus qu'il est nécessaire d'organiser d'autres séances semblables pour permettre à ceux qui travaillent au sein du système et au grand public de poursuivre un dialogue efficace sur la sécurité des collectivités, les services correctionnels et le système de justice pénale. Les futures séances, ont-ils dit, devraient aussi inclure un plus grand nombre de citoyens et des ex-délinquants qui pourraient partager leur expérience directe avec le système. Comme dans toute nouvelle entreprise, des améliorations sont nécessaires. Mais les séances de consultation publique ont fourni un cadre positif qui a permis d'informer le public et d'obtenir sa participation. De plus, elles ont manifestement donné l'occasion d'entamer un dialogue entre ceux qui travaillent dans le système de justice pénale et ceux pour qui ils travaillent, c'est-à-dire le public. D'après M. Jim Davidson, directeur général, Consultation, les citoyens veulent et devraient avoir leur mot à dire dans les affaires qui les touchent. Il s'est dit très heureux de la participation à ces séances et du fait qu'on souhaitait les poursuivre. « C'est un défi que nous acceptons », a-t-il dit. ■

Heather Lunergan détient une maîtrise en sciences politiques. Elle dirige *nota bene*, une firme de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, spécialisée en recherche et en communications. Elle a organisé des séances sur les politiques publiques pour M. Andy Scott, député, et a effectué des travaux dans le domaine des communications avec le Secrétariat et la Direction de la consultation du SCC.

# Réflexions sur le crime, le châtiment et la justice

*Par M. David Hooey, Division des droits de la personne*

Malgré que le nombre de crimes de violence ait diminué, le public a l'impression que leur fréquence augmente continuellement et qu'il y est de plus en plus vulnérable.

La peur du crime et l'impression d'en devenir une victime ont d'importantes implications sur le plan de la politique gouvernementale. Malgré que le nombre de crimes de violence ait diminué au cours des cinq dernières années, le public a le sentiment que leur fréquence augmente sans cesse et qu'il y est de plus en plus vulnérable. L'empressement des médias de rapporter les crimes « à sensation » contribue indubitablement à faire croître les inquiétudes en ce qui concerne le taux de criminalité dans notre société. Bien qu'il soit possible de s'interroger sur leur origine, la crainte et l'insécurité conduisent à adopter une approche intransigeante, selon laquelle le châtiment et la neutralisation justifient l'emprisonnement du point de vue de la société. Les éléments les plus réactionnaires de l'électorat, qui sont partisans du châtiment comme réponse au crime, rejettent les efforts axés sur la réinsertion sociale ou toute tentative de s'écarter de l'emprisonnement, en prétextant qu'ils sont irréalistes ou trop risqués; souvent, ces mêmes personnes ne tiennent pas compte des coûts sociaux et humains de l'incarcération.

## ŒIL POUR ŒIL

Cependant, toute personne qui a subi ou qui a prononcé une peine d'emprisonnement sait que la souffrance qu'entraîne cette peine, c'est-à-dire la perte de la liberté, entraîne des conséquences réelles et graves qu'on ne peut ignorer. Notre société reconnaît que les personnes dont le comportement dépasse les limites permises par les lois doivent rendre compte de leurs actes. Une peine d'emprisonnement rendue par un tribunal est notre façon de dénoncer certains comportements criminels et d'exprimer notre aversion à leur égard. C'est pourquoi on peut prétendre que l'emprisonnement correspond à un besoin très profond des êtres humains que le châtiment soit proportionnel à la souffrance

causée par le crime qui a été commis. La punition, c'est-à-dire la séparation et l'isolement de la société libre, reflète donc les valeurs de la société qui l'inflige et celles du délinquant qui la reçoit. Quoique la notion de ce qui constitue un comportement criminel ait évolué au cours du temps, l'emprisonnement continue à répondre, bien qu'imparfaitement, à notre besoin de justice.

### LE BESOIN DE RESPECT

Au cœur de notre croyance en la justice se trouve la présomption que chaque être humain, peu importe son sexe, sa race, ses croyances ou ses crimes, a le droit fondamental d'être traité avec respect et dignité. Cette notion de justice implique que les personnes capables de grande méchanceté sont aussi capables de bonté. Même si nous ne faisons pas toujours honneur à ces principes, nous savons que nous devons dénoncer le crime, pas le criminel. Notre estime de nous-mêmes et notre sens du respect sont fondés essentiellement sur l'idée que nous encourageons la bonté chez autrui. Même si nous ne réussissons pas toujours à réinsérer les délinquants dans la société, nous pouvons et devons offrir la garantie que nous les traitons équitablement. Nous devons les aider à atteindre leur potentiel de croissance personnelle afin qu'ils vivent convenablement et dans le respect de la loi.

**L'empressement des médias de rapporter les crimes « à sensation » contribue indubitablement à faire croître les inquiétudes en ce qui concerne le taux de criminalité dans notre société.**

### LES DÉTENUS FONT QUAND MÊME PARTIE DE LA SOCIÉTÉ

L'idée qu'un prisonnier est toujours un citoyen capable de contribuer à la société est le fondement du traitement qui est réservé aux prisonniers en vertu de la loi canadienne. Un tel traitement est destiné à réhabiliter les délinquants, et à leur offrir une véritable occasion de réintégrer la société et d'y apporter une contribution valable. Dans une société démocratique, les personnes privées de leur liberté par l'État continuent d'être considérées comme des citoyens et les autorités correctionnelles ont le devoir de les traiter comme telles. Même si certaines libertés individuelles et droits de la personne, dont le droit à la vie privée, de circuler librement et de se réunir, sont restreints par l'incarcération, le prisonnier, dans une démocratie moderne, conserve son droit à la citoyenneté. Les prisonniers doivent être traités comme des membres à part entière de la société, non comme des parias, même s'ils en sont temporairement exclus. Autrement dit, la privation de liberté n'est pas absolue.

### QU'EST-CE QUI CLOCHE ?

Si nous acceptons que les détenus conservent leurs droits et leurs privilèges, à l'exception de ceux qui sont nécessairement limités par l'emprisonnement, les principes qui prévalent dans le monde extérieur devraient s'appliquer à la vie en prison. Nous savons que priver les personnes de leur dignité, réduire ou renier leur valeur en tant que personne est une véritable perte sociale. Un système de justice fondé sur l'imposition d'un châtiment équivalent à l'offense et sur la vengeance n'est pas constructif pour le prisonnier et n'apporte aucun bienfait véritable à la société. Nous punissons les délinquants, mais nous n'en faisons pas des pénitents. Comme l'emprisonnement est la peine la plus dure que notre société peut imposer à ses citoyens, elle devrait être utilisée avec modération, et en dernier ressort plutôt qu'en premier recours. Pour accroître les chances de relâcher des personnes qui respecteront les lois, on doit faire en sorte de respecter et de maintenir leur sens de la dignité et la conscience de leur propre valeur tout au long de leur peine.

### PENSEZ-Y BIEN

Avec les grandes pressions qui s'exercent sur notre système judiciaire pour qu'il adopte une approche plus punitive, il devient toujours plus difficile de contrer la croyance envahissante que l'emprisonnement n'est pas vraiment la meilleure arme de prévention du crime. Les Canadiens ne sont pas nécessairement plus en sécurité quand un délinquant est emprisonné puisque la plupart des délinquants finissent par être relâchés dans la communauté. L'emprisonnement retire les criminels de la circulation pour un certain temps et, dans certains cas, constitue le seul moyen d'assurer la sécurité publique, mais l'argument selon lequel des punitions plus dures, des peines plus longues ou un régime de détention plus strict sont des éléments dissuasifs est d'un simplisme trompeur. Préparer les prisonniers à être relâchés et assurer leur réinsertion graduelle et sécuritaire dans la société est le meilleur moyen trouvé à ce jour pour assurer la sécurité du public. L'idée que la dégradation des prisonniers nous dégrade aussi doit être proclamée sans relâche, même si elle n'est pas populaire. C'est peut-être le seul moyen d'en arriver à une définition judicieuse de la justice pénale. ▪

**Comme l'emprisonnement est la peine la plus dure que notre société peut imposer à ses citoyens, elle devrait être utilisée avec modération, et en dernier ressort.**

# Les approvisionnements écologiques : au-delà des mythes, des bénéfices considérables pour l'environnement

*Par M. Paul Provost, agent, Services environnementaux*

Chaque année, le gouvernement fédéral dépense plusieurs milliards de dollars en biens et services. C'est dire l'importance des achats et, par conséquent, l'impact considérable des politiques d'approvisionnement du gouvernement canadien sur l'environnement. Mais comment relier, dans la pratique de tous les jours, les décisions d'achat à leurs répercussions environnementales ? Voilà où réside le véritable défi.

Comme les enjeux écologiques relatifs aux approvisionnements nous concernent tous et que les arguments en faveur des « achats verts » sont de plus en plus nombreux, pourquoi est-ce si difficile d'appliquer cette pratique au quotidien ? Nous pourrions répondre en dressant une liste exhaustive – qui ne cesse d'ailleurs de s'accroître au fil du temps – des produits écologiquement préférables. Nous avons plutôt préféré répondre simplement à cette question en vous présentant quelques arguments et conseils en faveur des achats écologiques, question de démolir quelques mythes malheureusement entretenus par une vision économique simpliste qui n'accorde d'importance qu'au court terme.

## LES MYTHES

On considère trop souvent, à tort, uniquement le coût d'acquisition d'un produit de consommation, sans tenir compte des coûts d'utilisation à moyen et long terme et des impacts environnementaux. Or, d'une part, vérifiez et vous constaterez que dans plusieurs cas, le prix des produits écologiquement préférables – par exemple, les produits fabriqués à partir de papier et plastique recyclé – a énormément diminué au cours des dernières années. D'autre part, si vous considérez les coûts d'utilisation durant toute la période de vie utile d'un produit vous constaterez que les produits certifiés écologiques, comme certains appareils réduisant la consommation d'eau chaude et d'énergie, en plus d'être moins dommageables pour l'environnement, vous en donneront plus pour votre argent même si vous devez parfois débourser un peu plus pour les acquérir. Bref, il faut savoir aller au-delà des apparences.

## LES CRAINTES

Par le passé, certains produits recyclés se présentaient comme moins performants que ceux utilisant des matières vierges. Or, ce constat n'est plus valide puisque les produits désignés comme étant écologiquement préférables, notamment ceux portant la certification Éco-Logo, sont soumis à des normes de qualité équivalentes ou supérieures aux produits conventionnels sur le marché.

## LES AVANTAGES

Il est plus facile que jamais de reconnaître les produits plus respectueux de l'environnement grâce au Programme Choix Environnemental (PCE) d'Environnement Canada : les consommateurs soucieux de l'environnement n'ont qu'à rechercher l'Éco-Logo (voir le logo ci-haut) afin d'orienter leurs choix vers des biens plus écologiques. En effet, le PCE établit et favorise des normes supérieures de rendement environnemental en vertu desquelles des produits et des services sont évalués. Pour être en mesure d'afficher l'Éco-Logo, un produit doit être fabriqué de façon à favoriser l'économie d'énergie, à réduire les sous-produits dangereux et à utiliser des matériaux recyclés. En outre, les produits certifiés doivent rencontrer ou dépasser toutes les normes de sécurité et de rendement propres à l'industrie visée. Alors pourquoi ne pas en profiter ?

## LES TROIS R

Le premier des 3R – Réduire, Réutiliser, Recycler – est celui qui offre sans contredit le plus d'avantages sur le plan écologique. En achetant des produits écologiquement supérieurs, les consommateurs contribuent efficacement à la réduction à la source des impacts environnementaux reliés aux produits courants de consommation. Comme il peut parfois s'avérer difficile de réduire directement la quantité de biens à acquérir, l'achat de « produits verts » a au moins le mérite de favoriser indirectement la réduction des répercussions environnementales.

## EFFET D'ENTRAÎNEMENT

Puisque chacun d'entre nous achète et consomme des produits, les responsabilités à l'égard de leurs impacts environnementaux doivent être partagées par nous tous, au travail comme à la maison. Le Service correctionnel du Canada (SCC) peut faire une différence importante en favorisant l'acquisition et le développement de produits écologiques, non seulement de par son volume d'achats mais aussi par l'influence qu'il peut exercer sur l'ensemble du personnel, de ses fournisseurs et de ses clients. Rappelez-vous qu'en environnement, il faut penser globalement et agir localement. Ainsi, en étendant concrètement la portée de son intérêt à l'égard des approvisionnements écologiques, le SCC peut susciter un effet d'entraînement sur le marché des biens favorables à l'environnement. D'ailleurs, la

stratégie de développement durable aborde la question des approvisionnements écologiques.

### LA MISE EN PRATIQUE

Même si les éléments ci-dessus vous ont peut-être convaincus de la pertinence de promouvoir et d'acquérir des approvisionnements écologiques, il reste toujours un obstacle majeur à franchir : les bénéfices environnementaux des produits certifiés plus écologiques demeurent encore difficiles à chiffrer. C'est plutôt décevant – pour ne pas dire frustrant – pour les tenants de l'écologisme d'avoir à reconnaître qu'on ne peut actuellement en quantifier les bénéfices. Mais au fait, comment quantifier le nombre de lecteurs qui auront été sensibilisés par cet article au point où ils mettront éventuellement en pratique une partie ou l'ensemble des conseils suggérés ici ?

Enfin, on peut encore se demander à quand cette nouvelle économie qui prendra en considération l'ensemble des coûts reliés aux biens de consommation : non seulement l'aspect monétaire des choses, mais également les enjeux environnementaux et sociaux. Il faudrait une équation où l'ensemble des composantes s'appuieraient sur un dénominateur commun visant l'équité entre les générations actuelles et celles à venir. ▪

**Puisque chacun d'entre nous achète et consomme des produits, les responsabilités à l'égard de leurs impacts environnementaux doivent être partagées par nous tous.**

# Nominations

Le 29 juin 1998, Marie-Andrée Drouin a été nommée directrice des Services à la haute direction au bureau du commissaire.

Madame Drouin se joint à l'administration centrale, à Ottawa, après avoir travaillé à Kitchener en Ontario, où elle était directrice de l'établissement pour femmes de Grand Valley depuis 1993.

Madame Drouin a entamé sa carrière au SCC en 1983 à titre d'agente de liberté conditionnelle au bureau d'Ottawa. Elle a aussi été affectée à un poste de gestion des cas à l'établissement Millhaven, puis est devenue responsable de secteur au bureau de St. Catherines. En 1991, elle a assumé les responsabilités de directrice des Communications et des Services à la haute direction à l'administration régionale de l'Ontario. Avant cette nomination, M^me^ Drouin était sous-directrice de l'établissement Beaver Creek, à Gravenhurst en Ontario.

Madame Drouin détient une maîtrise en criminologie, un baccalauréat en sciences sociales avec distinction en sociologie, ainsi qu'un baccalauréat en psychologie. Sa formation continue comprend l'enseignement dans un collège communautaire et à l'Université d'Ottawa. En outre, M^me^ Drouin a oeuvré comme travailleuse sociale au Bureau des enfants, ainsi que comme chargée de cas dans des centres pour mineurs à Ottawa. ▪

*Michel Roy, commissaire adjoint, Développement organisationnel*

À son entrée dans la fonction publique en 1989, M. Michel Roy travaillait comme inspecteur général adjoint (opérations du SCRS) au Secrétariat du Solliciteur général. En 1992, il est devenu directeur général responsable de la mise en oeuvre de la nouvelle Politique sur la police des Premières nations. En 1996, il s'est joint au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en tant que directeur général, Revendications particulières.

Il aussi travaillé pour le gouvernement provincial du Québec en tant que directeur de la Commission des droits de la jeunesse.

Monsieur Roy détient une maîtrise en criminologie de l'Université d'Ottawa. ▪

# Le centre correctionnel pour femmes de Burnaby

*Par M^me^ Nancy Wrenshall, directrice de district*

Vue aérienne du Centre correctionnel pour femmes de Burnaby.

Le centre correctionnel provincial pour femmes de Burnaby et le Service correctionnel du Canada (SCC) travaillent en étroite coopération pour aider les femmes de la Colombie-Britannique qui purgent une peine fédérale.

## UNE TRADITION DE PROGRAMMES SPÉCIAUX

Depuis de nombreuses années, la Colombie-Britannique est un chef de file en matière de programmes à l'intention des femmes détenues. En 1940, la province a ouvert la ferme pénitentiaire d'Oakalla pour femmes, dans le « Lower Mainland ». Auparavant, les femmes étaient incarcérées dans une aile de la prison des hommes.

En 1947, on a déménagé les femmes à Prince George, toujours en Colombie-Britannique, en raison de problèmes de drogue, de surpopulation, de démotivation et de détérioration des conditions de détention. La responsable de l'unité de détention, M^me^ Besse Maybee, a mis sur pied différentes initiatives comme la création d'un grand potager, l'apprentissage des sciences familiales (cuisine, couture et lessive), la fréquentation de l'église le dimanche et la participation aux activités communautaires. Elle a aussi ouvert les portes de l'établissement à des organismes comme Public Health, un organisme municipal qui, entre autres, diffuse de l'information sur les maladies transmissibles et les services d'immunisation.

En 1950, M^me^ Maybee est revenue à Oakalla, où on lui a demandé de mettre sur pied un programme de thérapie par l'occupation et de mettre en pratique avec les femmes les principes de la société Elizabeth Fry sur l'artisanat et la formation. Au fil des ans, l'unité des femmes d'Oakalla a pris de l'expansion afin de répondre à l'augmentation du nombre de femmes incarcérées.

En 1967, on a construit à Maple Ridge l'établissement Twin Maples, pour les femmes dites à sécurité minimale. On dit que c'est là, en 1975, qu'a été mis sur pied le premier programme mère-enfant au Canada; moins d'un an plus tard, on y a aussi ouvert une garderie. À cette époque, l'établissement Maple Ridge offrait des programmes de menuiserie, un atelier de couture, une conserverie, un salon de beauté, et des cours de premiers soins, de RCR et de dactylographie.

En 1978, l'établissement d'Oakalla, qui relevait jusque-là du directeur adjoint de la prison des hommes d'Oakalla, est devenu autonome et a pris le nom de centre correctionnel Lakeside. Après la publication du rapport Proudfoot, en 1980, on a doté l'établissement de Lakeside de meilleures installations médicales et d'une bibliothèque, on a mis en place des programmes de scolarisation et un comité consultatif de citoyens et on a amélioré la formation donnée au personnel.

## LE CENTRE CORRECTIONNEL POUR FEMMES DE BURNABY

En 1991, les établissements de Lakeside et de Twin Maples ont été remplacés par le Centre correctionnel pour femmes de Burnaby (CCFB), qui comprend une unité de garde en milieu fermé et une unité de garde en milieu ouvert. Fruit d'un projet fédéral-provincial, le Centre a été conçu dans le but de loger toutes les femmes en détention préventive ou condamnées à une peine d'incarcération en Colombie-Britannique. Le CCFB était déjà en construction en avril 1990 lors de la publication du rapport *La création de choix*, du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale; c'est pour cette raison qu'on a pris la décision de ne pas construire un établissement régional dans la région du Pacifique.

Cette décision a soulevé bien des protestations, car le niveau de sécurité du CCFB était jugé incompatible avec les principes énoncés dans *La création de choix*. Mais ceux qui ne voient que la surveillance électronique et n'entendent que le bruit des portes qui se referment lorsqu'ils pénètrent dans l'unité de garde en milieu fermé ne perçoivent pas les relations très spéciales qui existent entre les femmes qui vivent et les femmes qui travaillent dans les deux unités. Cet intérêt et cette sympathie authentiques sont l'héritage de Lakeside et de Twin Maples.

## RÉPONDRE AUX BESOINS DES FEMMES

L'une des plus grandes difficultés que doit surmonter le personnel du CCFB consiste à gérer sa population diversifiée. L'établissement compte 118 places, et environ le tiers des femmes y sont en détention préventive dans l'attente de leur sentence. Un autre tiers d'entre elles purgent une peine provinciale dont la durée peut être de un jour à deux ans, tandis que le dernier tiers se compose de femmes purgeant une peine fédérale, de deux ans à la perpétuité, certaines avec 25 ans à purger

avant d'être admissibles à la libération conditionnelle. Ces dernières s'y trouvent en vertu d'une entente d'échange de services entre le SCC et les services correctionnels de la Colombie-Britannique.

Chacun de ces trois groupes a des besoins particuliers. Les femmes en renvoi pour prononcé de la sentence, par exemple, ont souvent de graves problèmes de santé. Beaucoup d'entre elles arrivent directement de la cour et sont parfois sous le coup d'un récent sevrage de la drogue. Les renvois peuvent durer seulement une nuit comme ils peuvent se prolonger pendant plusieurs mois. Cette période d'incertitude est souvent difficile à supporter, non seulement pour les femmes, mais aussi pour le personnel, qui doit procurer aux femmes les programmes dont elles ont besoin alors qu'elles peuvent être mises en liberté par le tribunal sans avoir eu la possibilité de chercher un endroit où loger.

Environ 80 p. 100 des femmes incarcérées au CCFB ont déjà consommé de la drogue. Le personnel de l'établissement enseigne aux femmes des stratégies de réduction des conséquences, tandis que d'autres femmes spécialement formées animent toutes les semaines une séance d'information expliquant comment éviter les infections transmises par les seringues et les contacts sexuels et où s'adresser pour obtenir de l'aide. Ces femmes accordent aussi des entretiens privés aux délinquantes qui ont des questions additionnelles.

## DES PROGRAMMES INNOVATEURS, LA PIERRE DE TOUCHE DU CCFB

Dans l'intérêt des femmes, le CCFB a pour politique de ne pas faire de distinction entre les délinquantes sous responsabilité fédérale et celles sous responsabilité provinciale. Ainsi, les délinquantes sous responsabilité provinciale ont accès aux programmes fédéraux, et leur nombre justifie souvent la mise en place d'un programme. La gamme des programmes offerts est vaste : programmes traditionnels, traitement contre l'alcoolisme et la toxicomanie, programmes de développement des aptitudes cognitives, maîtrise de la colère et de nombreux autres programmes de développement personnel.

Le CCFB offre aussi l'un des rares programmes au pays sanctionné par un certificat d'apprentissage reconnu dans la collectivité. Le programme de techniques florales comprend une boutique de fleurs nommée *Beginnings*, qui est ouverte au public. Les murs sont couverts de prix remportés par les femmes dans les compétitions de techniques florales; durant les mois d'été, la boutique prépare un grand nombre d'arrangements floraux pour les mariages. Quarante diplômées de ce programme travaillent maintenant dans le domaine des arrangements floraux et l'une d'elles a même ouvert sa propre boutique, où elle emploie deux autres diplômées du programme.

Le premier programme d'élevage canin en milieu correctionnel au Canada a été mis sur pied au Centre correctionnel de Lakeside. L'idée est née lorsque l'épouse du directeur des opérations a entendu durant une émission à la radio de la CBC un vétérinaire qui expliquait les résultats obtenus grâce à un programme de ce genre à la prison pour femmes de Purdy, dans l'État de Washington. Le CCFB a planifié la mise en œuvre du programme d'élevage canin dans le nouvel établissement, où on a construit un chenil moderne, qui est même doté d'un plancher chauffant. L'objectif premier du programme était de recueillir auprès de la société protectrice des animaux les chiens dont l'adoption était difficile, et de les dresser, de manière à les rendre adoptables; par la suite, les activités se sont étendues au dressage de chiens d'aide ou de compagnie pour les personnes handicapées. Même si la vocation initiale du programme a changé, celui-ci demeure encore l'un des plus populaires. L'objectif du programme actuel consiste à faire acquérir aux

**Une détenue au travail à la boutique de fleurs *Beginnings*.**

femmes des compétences plus utiles sur le marché dans le domaine du toilettage des chiens et de la gestion des chenils. Le programme a aussi l'avantage de développer le sentiment d'épanouissement personnel, l'estime de soi et la confiance en soi chez les femmes qui travaillent avec les chiens.

Le programme mère-enfant de Twin Maples existe encore à l'unité de garde en milieu ouvert. Malheureusement, la garderie n'a pas remporté au CCFB le même succès qu'elle avait à Twin Maples et on a dû la fermer en 1998.

À l'unité de garde en milieu ouvert, on met l'accent sur les liens avec la collectivité, par le biais d'un important programme de permissions de sortir qui facilite la participation des délinquantes aux programmes communautaires comme Émotions Anonymes, Alcooliques Anonymes et Narcomanes Anonymes et à d'autres groupes déjà établis. Le programme de permissions de sortir encourage aussi les femmes à diversifier leur façon d'utiliser leurs loisirs; il arrive donc qu'on voie un groupe de femmes revenant à l'établissement après une promenade le long du fleuve Fraser ou qu'on entende une détenue raconter sa visite à la bibliothèque ou sa participation à un pow-wow.

Les unités de garde en milieu ouvert et de garde en milieu fermé offrent toutes deux divers programmes destinés aux délinquantes autochtones, qui sont encore surreprésentées dans la population de l'établissement. Le programme Balanced Lifestyles, les services de counseling avec les Aînés, les cercles de discussion et les services de liaison autochtones ne sont que quelques exemples de programmes conçus pour les délinquantes autochtones; de plus, le CCFB leur permet de se rendre dans des établissements de traitement communautaires qui s'occupent spécifiquement des besoins des Autochtones.

## COLLABORATION AVEC LE SCC

La directrice, M^me^ Esther McMullen, est passée de Lakeside au CCFB lorsque celui-ci a ouvert en 1991, et elle y est restée jusqu'à sa retraite, à l'automne de 1997. Preuve de la collaboration entre les deux services, M^me^ McMullen a été membre à part entière du comité des directeurs des établissements régionaux pour femmes depuis sa création en 1993. Elle a été une source d'information et de conseils inestimable pour le SCC, avant comme après l'ouverture de l'établissement régional du SCC. Sa présence dynamique manquera à tous.

Le CCFB est un membre actif de la grande communauté du SCC. Nous sommes branchés au Système de gestion des détenus et à Teamlinks. Le personnel du CCFB participe régulièrement aux séances de « formation des formateurs » de nombreux programmes et il offre de la formation et de l'aide au personnel des établissements régionaux et de l'administration centrale. Après avoir travaillé 17 ans au SCC, l'auteur de ces lignes été nommée directrice du CCFB et perpétue les liens de collaboration établis par M^me^ McMullen.

## DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Depuis Oakalla, dans les années 1940, jusqu'au CCFB, en passant par Lakeside et Twin Maples, le fil conducteur est l'esprit d'intérêt et de sympathie envers toutes les femmes, aussi bien parmi le personnel que parmi les délinquantes. Plusieurs femmes ont déjà affirmé que leur séjour au CCFB leur a sauvé la vie. Beaucoup d'entre elles restent en contact avec les membres du personnel et les tiennent au courant de leur situation.

La réaction des détenues au décès d'une femme attribuable à une surdose de drogue, en mai 1998, a été très révélatrice. Le lendemain, j'ai visité à titre de directrice chacune des unités résidentielles de la section de garde en milieu fermé. Deux détenues, en deux occasions distinctes, m'ont arrêtée pour me demander des nouvelles des membres du personnel qui avaient tenté de ranimer la femme. C'est là un bel exemple du genre de relation qu'une simple structure physique ne peut arriver ni à créer, ni à détruire. ■

# L'acquisition de connaissances informatiques contribue à la réinsertion sociale des délinquants

*Par M. John Costello, agent de projet, Division de la sécurité et M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications*

**RÉCIPIENDAIRES DE PRIX DU SCC EN SEPTEMBRE 1998**

**(De gauche à droite) MM. John Boileau, de la région du Pacifique; Denis Méthé, commissaire adjoint intérimaire, Opérations et programmes correctionnels; André Chicoine, de la région du Québec et Dave Dahl, de la région du Pacifique.**

La réunion semestrielle du Comité consultatif national sur les ordinateurs des détenus du Service correctionnel du Canada (SCC) a eu lieu à Ottawa le 29 septembre 1998. Monsieur Denis Méthé, commissaire adjoint intérimaire, Opérations et programmes correctionnels, a remis un certificat d'appréciation à MM. John Boileau, Dave Dahl et André Chicoine, qui ont fait des efforts extraordinaires pour aider le comité à atteindre ses objectifs.

Le Comité consultatif national sur les ordinateurs des détenus a été créé par la sous-commissaire principale afin d'examiner l'utilisation d'ordinateurs par les délinquants sous responsabilité fédérale et de présenter des recommandations à ce sujet aux cadres supérieurs. Les procès-verbaux du comité sont diffusés dans les cinq régions du SCC et affichés sur le site Infonet de la région du Pacifique. Ils seront affichés sur le site Web national du SCC.

Le président du comité travaille à la Sécurité à l'administration centrale et relève directement du directeur général de la Sécurité. Les autres membres proviennent de secteurs concernés du SCC, dont les Services informatiques, les Services juridiques, les Affaires des détenus et les Programmes des détenus, ainsi que de chacune des régions. Tout employé intéressé du SCC peut assister aux réunions ou y demander à ce qu'une question y soit soulevée.

Le comité a notamment pour rôle d'examiner les nouvelles technologies informatiques et les demandes des détenus concernant l'utilisation de logiciels et de matériel qui n'ont pas encore été approuvés. Le comité applique alors les critères suivants :

- Le fait d'accéder à la demande concernant l'utilisation d'un logiciel ou de matériel pose-t-il un risque inacceptable pour le public, le milieu des affaires, les organismes gouvernementaux ou le réseau du SCC?
- Le fait d'accéder à la demande rendrait-il difficile, pour les employés du SCC, de surveiller et de contrôler l'utilisation d'ordinateurs par les détenus?
- Le fait de rendre le logiciel ou le matériel demandé accessible aidera-t-il les délinquants à poursuivre leurs études, à apprendre le traitement de texte ou à gérer leur temps libre en acquérant des connaissances technologiques à des fins d'amusement?

Un membre du personnel de chaque établissement est chargé de communiquer à son représentant régional des points à inscrire à l'ordre du jour. Ce dernier les soulève pendant la réunion. Les détenus peuvent aussi présenter des demandes par l'intermédiaire de leur représentant au sein de l'établissement.

Le comité examine le point présenté, puis s'entend sur une recommandation. Les recommandations sont ensuite communiquées au directeur général de la Sécurité. Un bulletin technique fondé sur l'examen de ce dernier est ensuite diffusé.

S'il y a lieu de modifier une politique, la question est renvoyée à l'organisme d'examen des politiques concerné à l'administration centrale.

Le comité examine aussi les incidents de sécurité de nature informatique mettant en jeu des ordinateurs de détenus. Il porte à l'attention du directeur général de la Sécurité les tendances marquées et les situations graves et présente des recommandations sur les façons d'éviter ce genre de problème à l'avenir. Il n'a pas comme mandat, pour le moment, d'examiner les problèmes qui ne sont pas liés aux ordinateurs de détenus, notamment ceux fournis par CORCAN ou se trouvant dans les centres d'enseignement et de formation professionnelle ou dans les bureaux du SCC.

Le comité agit aussi de façon proactive en examinant les logiciels et le matériel nouveaux ou améliorés afin de déterminer si leur utilisation par les délinquants pose un risque. L'existence de technologie qui représente un risque pour le réseau du SCC ou le public fait l'objet d'articles sur l'Infonet de la région du Pacifique.

Depuis la création du Comité consultatif national sur les ordinateurs des détenus, le nombre de plaintes de détenus relatives aux ordinateurs ou à des questions connexes a considérablement diminué. Le comité, en collaboration avec d'autres partenaires du SCC, a pour responsabilité d'informer les détenus des nouvelles technologies, sans exposer le SCC ou qui que ce soit à des risques inacceptables. Par conséquent, il y a très peu d'incidents, et ceux-ci sont généralement de portée restreinte. Le comité a également permis au SCC d'établir des politiques et des procédures efficaces et uniformes quant aux ordinateurs des détenus aux niveaux des établissements, des régions et de l'administration centrale. ■

# L'alphabétisation en marche

*Par M. Don Flannagan, enseignant en établissement*

Monsieur Dermot Kingston a fait une partie de sa « Marche pour l'alphabétisation » derrière les murs de l'établissement Atlantique à Renous, au Nouveau-Brunswick.

La « Marche pour l'alphabétisation » témoigne du désir très cher de M. Kingston de promouvoir la cause de l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick et de faire connaître la nécessité d'y venir en aide. Monsieur Kingston a donc marché de Fredericton à Bathurst (270 km) entre le 31 mai et le 9 juin 1998, afin de sensibiliser le public et de recueillir des fonds pour les principaux programmes d'alphabétisation d'un bout à l'autre de la province.

À l'invitation du directeur de l'établissement, M. Dale Cross, M. Kingston a accepté de venir à l'établissement Atlantique le 3 juin pour rencontrer le personnel et les détenus et marcher avec eux dans le gymnase et la cour de récréation.

L'ex-solliciteur général du Canada, Andy Scott, et un groupe de supporteurs se préparent à se joindre à M. Kingston (troisième à partir de la droite) pour une marche à l'établissement Atlantique, au Nouveau-Brunswick.

## DE LA PAROLE AUX ACTES

L'ex-solliciteur général du Canada, M. Andy Scott, qui soutient la Laubach Literacy et le projet de M. Kingston depuis le début, est venu se joindre à M. Kingston. À l'invitation de l'ex-solliciteur général, les députés fédéraux Yvon Godin (NPD), d'Acadie-Bathurst, et Greg Thompson (PC), de Fundy-Carleton, ont également participé à la rencontre. Parmi les autres dignitaires venus appuyer M. Kingston figuraient MM. Alphonse Cormier, sous-commissaire, région de l'Atlantique; Jan Greer, directeur général du Comité sur l'alphabétisation du Nouveau-Brunswick; M. Charles Ramsay, directeur général de la base de données nationale sur l'alphabétisation; ainsi que des membres du cabinet du solliciteur général: JoAnne Gibson, Dominic Blakney et Sharon Jones.

Monsieur Kingston a reçu des dons de plus de 1 500 $ de la part des détenus et du personnel de l'établissement Atlantique pour sa « Marche pour l'alphabétisation »; au total, dans la région de l'Atlantique, les contributions venant du Service correctionnel du Canada ont dépassé les 3 000 $. D'autres établissements du SCC ont envoyé des représentants offrir leur appui. Monsieur Bill Snowdon, du pénitencier de Dorchester, qui est également administrateur de Laubach Literacy of N.B., a porté le drapeau du Conseil d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick au cours des marches dans la cour de récréation et le gymnase. Monsieur Scott Jardine, de l'établissement Westmorland, et M^me^ Jeannette Murray, de l'établissement Nova, ont également pris la parole. Monsieur Kingston a exprimé sa gratitude envers toute l'assistance.

Pour les remercier de leurs efforts de sensibilisation au problème de l'alphabétisation, M. Mike MacLeod, directeur adjoint des Programmes correctionnels, et M. Dale Cross, directeur de l'établissement, ont présenté des sculptures inuit sur bois à MM. Kingston et Scott, au nom des détenus et du personnel de l'établissement Atlantique. Ces magnifiques sculptures sont l'œuvre de Lucas Okkiautsiaujiuak, élève de l'école de l'établissement.

**PRÉSENTATION D'UN CHÈQUE**

**Randy Druken, à gauche, vice-président du Comité des détenus de l'établissement Atlantique, présente un chèque à Dermot Kingston pour la « Marche pour l'alphabétisation ».**

## LA ROUTE SE POURSUIT

Tous les dignitaires et les invités ont été conviés à une visite du centre d'aquaculture avant de prendre le repas du midi à la salle à manger du personnel. Monsieur Kingston et son ami de longue date M. Emery Brophy, qui l'accompagne dans son périple, ont ensuite repris la direction de la route 8, afin d'être aussi fidèles que possible à leur horaire en dépit des nombreux délais.

Le conseil municipal de Miramichi et plusieurs écoles de la région avaient prévu des activités d'appui en faveur de l'alphabétisation, et M. Kingston avait l'intention de participer à un aussi grand nombre que possible de ces activités.

Nous espérons qu'en quittant l'établissement Atlantique, M. Kingston s'est senti ragaillardi et encouragé par les appuis qu'il a reçus de toutes parts, depuis le cabinet du solliciteur général jusqu'aux gestionnaires, aux employés et aux détenus de la région de l'Atlantique du SCC, en faveur d'une cause dont l'importance primordiale est reconnue par tous. ■

Lynn Dobson-Harris en compagnie de Lucky qui a appris les rudiments de l'obéissance à observer autour d'un fauteuil roulant photographiés avec Heather Logan, instructrice au programme de dressage, établissement Nova pour femmes.

# Un chien qui a de la chance

*Par M^me^ Gen Butterworth, directrice adjointe, établissement Nova pour femmes*

Un chiot noir a été doublement chanceux au terme du programme de dressage de chiens « Pawsitive Directions », à l'établissement Nova, le 26 août 1998. « Lucky » est le nom que lui a donné la détenue maître-chien, au moment où elle l'a réchappé de la fourrière, quelques heures seulement avant que l'animal abandonné ne soit endormi.

À peu près au même moment où Lucky a été admis au programme d'entraînement au conditionnement opérant, une famille du Labrador, du nom de Harris, qui compte une fille atteinte de paralysie cérébrale, a vu le documentaire sur l'établissement Nova produit par le canal CPAC. Enthousiasmés par le programme, les parents ont considéré qu'il s'agissait là d'une belle occasion pour acquérir un animal dressé pouvant tenir compagnie à leur fille Lynn.

Ils ont donc pris contact avec Heather Logan, instructrice au programme de dressage, et Anne Marie McDonald, chef d'équipe, Programmes; un plan a ensuite été établi. La famille Harris a déménagé à Truro pour l'été et elle s'est rendue à Nova une fois par semaine pour travailler avec Lucky et préparer l'animal à répondre aux besoins de Lynn. Ainsi, il était très important pour Lynn que Lucky ne touche pas à ses précieux jouets : des briques de construction Lego. On a enseigné à Lucky à se coucher près de Lynn lorsqu'elle joue par terre avec ses Lego. Tout au long de l'été, les détenues instructrices ont aidé les Harris à apprendre à se faire obéir par l'animal et Lucky a appris les rudiments de l'obéissance et des bonnes manières à observer autour d'un fauteuil roulant.

Les détenues qui participent au programme de dressage s'estiment privilégiées d'avoir connu cette famille merveilleuse, et elles sont extrêmement fières de leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie de Lynn. ■



# Des bancs pour l'école primaire locale, grâce à l'établissement Springhill

*Par M. Lorne Breene, chef intérimaire de l'éducation, établissement Springhill*

Grâce aux efforts de plusieurs détenus de l'établissement Springhill, l'aménagement quotidien de la cafétéria à l'école primaire West End Memorial se fait de façon beaucoup plus efficace.

Les détenus inscrits au Programme d'acquisition des compétences de base ont construit récemment 18 bancs en bois portatifs. Ils serviront dans la salle polyvalente de l'école primaire où, auparavant, on devait installer environ 65 chaises tous les midis.

La salle polyvalente est utilisée pour les cours de musique et d'éducation physique immédiatement avant et après le repas de midi. Les nouveaux bancs permettent au personnel et aux élèves de faire la transition plus rapidement et plus facilement au son de la cloche, à midi et à 13 heures. « Ça nous simplifie grandement la vie », a déclaré le directeur adjoint de l'école. « Et ça simplifie aussi beaucoup la vie du concierge. »

Monsieur Morley Wood, l'instructeur chargé du Programme d'acquisition des compétences de base à l'établissement Springhill, affirme que les délinquants acquièrent des compétences de base par l'intermédiaire de projets de service à la collectivité tel que l'exercice de construction de bancs. « Ils travaillent pour des organismes à but non lucratif, à condition que l'article dont ils ont besoin convienne au programme, et ces projets motivent grandement les détenus », affirme M. Wood.

Les bancs de la cafétéria ont été conçus par les détenus et construits de manière à pouvoir être empilés et rangés sur l'estrade de la salle polyvalente pendant les cours. « Ils sont suffisamment légers pour que les élèves puissent les manipuler », précise M. Wood.

Les fonds nécessaires à l'achat des matériaux ont été fournis par la West End Memorial Home and School Association.

Le projet de construction de bancs est le deuxième partenariat fructueux entre l'école primaire West End Memorial et l'établissement Springhill; le premier avait consisté à construire des étagères pour la bibliothèque de l'école. Les élèves et les détenus conjuguent actuellement leurs efforts afin de recueillir un million de tirettes de canettes de boissons gazeuses qui permettront d'acheter un nouveau fauteuil roulant à un élève handicapé. En outre, l'exercice « donnera aux élèves une idée de ce que représente un million d'articles » explique le directeur adjoint. ■

# L'initiative correctionnelle du Canada et du Nouveau-Brunswick

*Par M^me^ Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction*

**De gauche à droite : le commissaire Ole Ingstrup, l'ex-solliciteur général du Canada, Andy Scott, l'ex-solliciteur général du Nouveau-Brunswick, Jane Barry, et l'ex-sous-sollliciteur général du Nouveau-Brunswick, Ron Murray, lors de la signature du protocole d'entente à Fredericton au Nouveau-Brunswick, le 15 avril 1998.**

*« Le but premier de la présente initiative du Canada et du Nouveau-Brunswick est d'améliorer la prévention du crime et la sécurité du public en combinant les ressources des systèmes correctionnels fédéral et provincial. »*[1]

Le 15 avril 1998, l'Initiative correctionnelle du Canada et du Nouveau-Brunswick a franchi un grand pas. L'ex-solliciteur général du Canada, Andy Scott, et l'ex-solliciteur général du Nouveau-Brunswick, Jane Barry, ont signé un accord d'échange de services grâce auquel les délinquants sous responsabilité provinciale qui purgent une peine d'une année ou plus et les délinquants sexuels qui purgent une peine de six mois pourront être transférés sous garde fédérale afin d'avoir accès aux programmes offerts par le SCC.

Chaque année, on transférera jusqu'à 125 délinquants sous responsabilité provinciale en provenance du Nouveau-Brunswick. La situation au Nouveau-Brunswick est unique, parce que les pénitenciers fédéraux situés dans cette province comptent des places libres.

## IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION INITIALE

L'évaluation initiale des délinquants par l'administration fédérale a dû être simplifiée en raison des délais serrés imposés par la brièveté des peines purgées dans les établissements provinciaux. Le niveau de sécurité et les besoins criminogènes doivent être établis promptement pour que l'aiguillage vers les programmes se fasse avant que le délinquant ne quitte l'établissement provincial. La province utilise deux établissements provinciaux pour la détention provisoire, l'un à Moncton et l'autre à Saint John. Les évaluations effectuées par les agents de libération conditionnelle du Service correctionnel du Canada demandent à peu près sept jours. À l'heure actuelle, plus de 50 détenus sous responsabilité provinciale ont été transférés au pénitencier Dorchester (à sécurité moyenne) et à l'établissement Westmorland (à sécurité minimale). Ces détenus participent à trois types de programmes : acquisition des compétences psychosociales, traitement de la toxicomanie et traitement des délinquants sexuels. Et ça marche ! Très peu de détenus ont refusé d'être transférés volontairement, et la participation aux programmes offerts accroît leurs chances d'obtenir une libération conditionnelle.

## INTERVENTION PRÉCOCE

On prévoit que le projet aura aussi des retombées positives sur le plan de la protection du public. Comme les deux tiers des délinquants admis dans les pénitenciers fédéraux de la région de l'Atlantique ont déjà purgé une peine dans un établissement provincial, on s'attend à ce que le fait de leur offrir des programmes plus tôt puisse réduire la probabilité qu'ils reviennent dans le système correctionnel au niveau fédéral. De plus, l'argent économisé par la province servira à mettre au point des programmes et des services dans la collectivité qui profiteront aux délinquants sous responsabilité provinciale aussi bien que fédérale.

« C'est le retour des délinquants dans la société en tant que citoyens respectueux des lois qui, à long terme, constitue la meilleure forme de protection du public », a déclaré M. Scott à Fredericton, lors de l'annonce de l'accord en conférence de presse. « Cet arrangement nous permet de mettre à profit les forces et les ressources des systèmes correctionnels fédéral et provincial pour poursuivre notre but commun, qui est d'assurer la sécurité publique. »

« Cet accord novateur représente une progression naturelle dans notre plan de réforme de trois ans visant à établir un équilibre dans la collectivité et les services correctionnels », selon M^me^ Barry. La province du Nouveau-Brunswick a entrepris de réformer son système correctionnel en 1996, en mettant l'accent sur la prestation, dans la collectivité, de programmes plus efficaces à l'intention des délinquants des quatre coins de la province. ■

[1] Protocole d'entente entre le ministère du Solliciteur général du Canada et le ministère du solliciteur général du Nouveau-Brunswick, le 15 avril 1998.

# Colloque en délinquance sexuelle

*Par M. Jacques Bigras, psychologue principal, Centre régional de réception*

Le 14 mai 1998, en collaboration avec l'Université de Montréal et l'Institut Philippe Pinel, le Centre régional de réception (CRR) a organisé à Mirabel un colloque sur la délinquance sexuelle. Plus de 200 personnes, principalement des intervenants du SCC, ont assisté à ce colloque. Depuis trois ans, le CRR administre systématiquement à tous les délinquants sexuels un vaste questionnaire informatisé. On compile ainsi d'importantes informations touchant à la fois le modus operandi des délits, les caractéristiques personnelles, sociales et familiales des délinquants ainsi que les résultats d'une batterie de tests psychométriques. Plus de 370 détenus ont accepté de participer à cette recherche, soit 95 p. cent des détenus admis, créant ainsi une banque de données très significative. C'est en puisant au sein de cette banque de données que les auteurs ont commencé à écrire des articles scientifiques, dont quelques-uns paraîtront dans des revues scientifiques américaines.

Le colloque qui avait pour thème « Recherche et délinquance sexuelle » avait comme objectif de présenter les premiers résultats de cette collecte de données et se voulait un rassemblement d'intervenants et de théoriciens dans le domaine de la délinquance sexuelle.

À la suite des présentations du directeur du CRR et du sous-commissaire adjoint, M. André McKibben, intervenant à l'Institut Philippe Pinel, a tracé un portrait comparatif entre la population des délinquants sexuels de 1985 et celle d'aujourd'hui. Les intervenants se sont vu confirmer que le nombre des incestueux avait passablement augmenté au cours des dix dernières années et qu'on retrouve aujourd'hui beaucoup plus d'agresseurs dont les abus sont dirigés sur les enfants. On a aussi noté que les agresseurs contre les femmes exercent davantage de violence que les abuseurs d'enfants.

## LES THÉORIES DE L'ABUSÉ-ABUSEUR

Par la suite, M. Tony Brien, assistant de recherche principal de l'équipe, a présenté le questionnaire informatisé et M. Michel St-Yves, psychologue au CRR, a présenté une étude sur la victimisation sexuelle des agresseurs qu'il a réalisée avec M. Bruno Pellerin, criminologue au CRR. Les intervenants notent souvent en entrevue que les délinquants sexuels se présentent comme des individus ayant été eux-mêmes abusés dans le passé. Après avoir scruté la question, l'étude de M. St-Yves révèle qu'il y a très peu de rapports entre la victimisation sexuelle et le scénario délictuel des agresseurs. Cette étude permet de remettre en question les théories de l'abusé-abuseur telles qu'élaborées par plusieurs auteurs, qui suggèrent que les délits sexuels sont souvent une reproduction des abus sexuels vécus.

**Le partage des connaissances et des expériences est reconnu comme une source clé d'enrichissement pour une organisation comme la nôtre.**

Monsieur St-Yves a aussi rapporté une étude comparative entre les agresseurs sexuels sans lien d'intimité avec leurs victimes et les agresseurs qui en ont – détenus condamnés pour des agressions contre leur conjointe, ex-conjointe ou amie intime. L'étude a notamment démontré que la motivation primaire qui habite les agresseurs qui ont des liens affectifs avec leurs victimes est de l'ordre de la colère, alors que les agresseurs sans lien affectif sont animés par des désirs sexuels et une recherche de pouvoir.

Dans une autre présentation, M. Jean Proulx, professeur à l'Université de Montréal, a présenté une méta-analyse où il a identifié les principaux facteurs dans l'évaluation des risques de récidive ainsi que les conséquences des traitements sur les délinquants sexuels en ce qui a trait à leur réinsertion sociale.

## PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DES EXPÉRIENCES

En deuxième partie du colloque, l'assemblée a pu assister à un partage de connaissances et de vécus en ce qui a trait aux différentes problématiques dans la gestion des délinquants sexuels. Monsieur Luc Granger, professeur à l'Université de Montréal, a animé un panel qui s'est révélé dynamique et passionnant. Les panelistes étaient M. Alain Fournier, psychologue consultant pour le SCC, M^me^ Christine Perreault, psychologue principale à l'établissement Leclerc, M^me^ Louise Quimper, agente de libération conditionnelle au Bureau sectoriel de Québec, M. André Ostiguy, gestionnaire en réinsertion sociale à l'établissement Cowansville, M^me^ Johanne Rouleau, professeure à l'Université de Montréal et M^me^ Marielle Mailloux, intervenante dans le programme VISA à l'établissement Montée St-François.

Tout au cours de la journée, les participants ont profité de ce rassemblement pour échanger sur les difficultés que l'on rencontre avec une population de délinquants sexuels et les moyens de les surmonter. Le colloque a permis au CRR de faire la preuve qu'une recherche appliquée, orientée principalement sur les programmes de traitement, s'inscrit dans le cadre de notre Mission où le partage des connaissances et des expériences est reconnu comme une source clé d'enrichissement pour une organisation comme la nôtre. Plusieurs ont souhaité que l'expérience se répète dans l'avenir. ■

# Première conférence régionale nord-américaine de la pastorale catholique des prisons

*Par M. Jean-Guy Tremblay, aumônier, établissement Montée Saint-François*

Du 4 au 8 mai 1998, j'ai eu le privilège de participer à la Première Conférence nord-américaine de la pastorale catholique des prisons, tenue à Mexico. L'événement était placé sous le thème « Les travailleurs de la pastorale en milieu carcéral : prophètes du III[e] millénaire ». Nous, prêtres, diacres, religieux et laïques du Mexique, des États-Unis et du Canada, y avons partagé nos interrogations, nos expériences et nos recherches respectives, et avons tenté d'identifier les défis auxquels nous sommes confrontés au seuil de l'an 2000.

## LE CANADA

Les aumôniers canadiens de la pastorale carcérale reconnaissent la situation privilégiée qui est la leur. Le Service correctionnel du Canada témoigne de sa préoccupation pour la dimension spirituelle de la vie et pour la pastorale qui en est l'expression en reconnaissant et en appuyant les services d'aumônerie, et en les intégrant au coeur du système correctionnel. Les aumôniers bénéficient de formation, d'encadrement et de soutien, et sont reconnus comme des professionnels à part entière. Cette situation privilégiée, en comparaison à d'autres pays, a permis de développer un service d'aumônerie de qualité, efficace et dynamique, qui fait l'envie de plusieurs pays.

Nous devons rester éveillés et vigilants afin de ne pas perdre ces acquis. Nous devons résister à la tentation de copier le modèle américain plus répressif qui vise peu la réhabilitation et qui investit dans le renforcement de mesures sécuritaires plutôt que préventives, curatives, et thérapeutiques.

Au Canada, les services d'aumônerie proposent le concept de « justice réparatrice » comme alternative à la justice punitive. La justice réparatrice vise à rétablir les liens brisés entre l'offenseur, la victime et la société. Elle cherche à guérir plutôt qu'à sanctionner. Nous sommes conscients des pressions constantes qu'exercent différents regroupements de citoyens, de politiciens de droite, parfois même de groupes religieux, sur le gouvernement canadien pour exiger des mesures plus répressives, voire même rétablir la peine de mort. Nous comprenons la rage souvent réprimée que ressentent les victimes. Mais nous insistons sur le bien qui peut découler de la réconciliation, laquelle demeure le défi majeur des aumôniers de prisons, soutenus par leurs communautés de foi.

Quelques autres défis ont été signalés à la Conférence de Mexico, dont celui de continuer à travailler en étroite collaboration avec les nombreux bénévoles qui apportent un soutien et une aide inestimable à la pastorale carcérale. Ils prolongent l'action des aumôniers et sont complémentaires dans ce ministère de présence aux détenus. Ils sont un service d'Église indispensable. Le recrutement, le soutien et la formation des bénévoles constituent des tâches importantes des aumôniers des prisons.

Tout en demeurant fidèles aux croyances, traditions et expressions religieuses de leur propre communauté de foi, les aumôniers doivent aussi entretenir des liens oecuméniques et inter-confessionnels forts dans le cadre de leur ministère en milieu carcéral. Cette tension entre la fidélité à soi-même et l'ouverture à l'autre est génératrice d'équilibre et source de stimulation et de renouveau constant.

## LES ÉTATS-UNIS

Voici quelques-uns des défis soulignés par nos collègues américains :
Le premier est celui de la motivation des détenus qui ont des sentences très longues. Des jeunes de 14-15 ans sont condamnés à des peines pouvant totaliser jusqu'à 30 ans. Plusieurs détenus ne sortiront jamais de prison; certains, hélas de plus en plus nombreux, seront exécutés. Quelle espérance proposer à celui dont l'espoir humain de s'en sortir est complètement éteint ?

La privatisation de certaines prisons est fortement questionnée. Elle entraîne notamment une diminution des services aux détenus, dont ceux de la pastorale. Le souci d'économie et de profit l'emporte malheureusement sur la volonté d'aide aux détenus. D'autre part, la tendance à renforcer continuellement les mesures de sécurité à l'intérieur des prisons rend la tâche pastorale plus ardue. Comment être présent auprès des détenus lorsque ceux-ci sont confinés en cellule 23 heures sur 24 ?

La violence chez les jeunes, la drogue, les problèmes reliés à l'immigration, les services aux minorités sont quelques-uns des défis majeurs que doivent encore relever nos voisins américains mais qui ne sont pas totalement étrangers aux nôtres.

## LE MEXIQUE

Beaucoup de laïques mexicains sont engagés dans la pastorale pénitentiaire. Par contre, peu ou pas de prêtres le sont à temps plein comme au Canada. Le défi et la tâche de coordonner davantage leurs expériences diverses, de préciser leurs objectifs et d'orienter leurs actions semblent prioritaires.

Tout en respectant leur culture, leur histoire et leur sensibilité, les services d'aumônerie canadiens semblent être une source d'inspiration, de motivation et d'exemple pour l'Église mexicaine. En tant qu'« Église riche », nous avons le défi et le devoir de partager avec les « Églises plus pauvres » et nous laisser questionner par elles.

Une difficulté majeure soulignée par plusieurs Mexicains est celle d'affronter la corruption généralisée, tout autant dans le système carcéral que dans l'appareil judiciaire, et ce, à tous les échelons. L'Église mexicaine doit-elle dénoncer plus fortement cette situation dans un souci de vérité ? Est-elle prête à en assumer les conséquences ? Voilà les questions qui se posent.

À la Conférence de Mexico, nous avons pu partager nos préoccupations, nos peines et nos joies. Nous nous sentons davantage motivés à soutenir ceux qui ont des préoccupations semblables aux nôtres. Nous invitons nos Églises respectives, et particulièrement nos leaders religieux, à continuer de sensibiliser la population à la complexité des questions liées à la criminalité afin d'éliminer les préjugés et les attitudes peu conformes au respect de l'être humain. ▪

# Le Musée du SCC fait d

*Par M. David St.Onge, conservateur du Musée du SCC*

Il est difficile d'effectuer une recherche sur un sujet sans s'en écarter. Il y a à peine quelques mois, en répondant à une demande d'information concernant le style des uniformes des détenus sous responsabilité fédérale portés vers les années 1920, j'étais en train de feuilleter les *Annual Reports of Penitentiaries*, qui font partie de la collection du Musée du Service correctionnel du Canada (SCC), quand j'ai aperçu un article faisant référence à un agent qui « avait été tué par un détenu du pénitencier de Stony Mountain au Manitoba », en 1919. Connaissant bien la liste des agents de correction et des employés fédéraux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leur fonction au sein des pénitenciers canadiens, j'étais conscient que le nom de cet agent n'y figurait pas. Cette découverte m'a ramené à l'esprit des cas similaires que j'avais découverts, des années auparavant, et qui concernaient un autre agent de Stony Mountain, mort accidentellement en 1926, et un agent du centre psychiatrique régional de la région du Pacifique, décédé d'une crise cardiaque en 1975 après une altercation avec un détenu.

## EN SAVOIR DAVANTAGE

Immédiatement, j'ai ressenti le besoin d'en savoir davantage sur ces agents de correction et de trouver la raison de l'absence d'inscription en leur mémoire. Monsieur Vince Murray de l'Association canadienne commémorative des agents de la paix m'a indiqué que, jusqu'à tout récemment, les critères servant à déterminer si un nom devait être gravé ou non dans la pierre étaient passablement restrictifs. Selon M. Murray, le cas du décès en 1919 a fait l'objet d'une méprise évidente, tandis que les cas de 1926 et de 1975 ne pouvaient être admis en raison de la nature « accidentelle » de leur décès. Toutefois, M. Murray m'a indiqué que les critères avaient été modifiés récemment et que, dorénavant, si l'incident survient lorsque la personne est dans l'exercice de ses fonctions, son nom peut être inscrit devant le Pavillon commémoratif.

Mon assistant, monsieur Mike Paterson, et moi-même avons alors entrepris un voyage fascinant dans le passé en parcourant les microfilms du *Manitoba Free Press* conservés dans les archives de l'Université Queen's. Nous étions certains qu'il devait bien exister quelques articles traitant de ces incidents. Heureusement, nos efforts n'ont pas été vains.

Assez rapidement, nous avons trouvé un certain nombre d'articles. Toutefois, à notre grande surprise, ces premiers renseignements étaient très incomplets. Ils n'ont fait que susciter d'autres questions dans nos esprits. En outre, nous devions composer avec l'éloignement. Les dossiers de l'établissement Stony Mountain pour les périodes en question ne nous étaient pas aisément disponibles, à nous, de Kingston.

**Chacune de ces histoires révèle un trait commun aux trois personnes décédées; elles étaient bien appréciées à titre d'employés et un jour, elles sont parties de chez elles pour se rendre au travail et n'en sont jamais revenues.**

J'avais déjà eu l'occasion de communiquer avec M^me^ Susan Tremblay, membre du personnel de l'établissement Stony Mountain. Je me suis rappelé d'elle en raison de l'intérêt qu'elle portait à l'historique de cet établissement ainsi que de l'étendue de ses connaissances sur l'établissement et son milieu. À ma plus grande joie, Susan a accepté sans hésitation de participer à notre recherche. Grâce à son aide, l'histoire de ces trois hommes a commencé à prendre forme, entourée d'un certain mystère, mais aussi de sentiments profondément humains qui, dans au moins un cas, se sont manifestés bien au-delà des frontières canadiennes.

## LEUR HISTOIRE

Voici donc leur histoire telle que nous la connaissons maintenant. Au fil du temps, puisque nous poursuivons notre recherche, nous découvrirons d'autres morceaux du casse-tête et comprendrons davantage leur sacrifice. En attendant, mentionnons que chacune de ces histoires révèle un trait commun aux trois personnes décédées; elles étaient bien appréciées à titre d'employés du système pénitentiaire fédéral du Canada, et un jour, elles sont parties de chez elles pour se rendre au travail et n'en sont jamais revenues. Quoique leur décès soit un événement malheureux, on peut se consoler en pensant que leurs noms ne sombreront plus jamais dans l'oubli.

Dans les lignes qui suivent, nous vous racontons leur histoire afin de leur rendre hommage à notre manière.

## ANTON FLADEBY (1889-1919)

Anton Martinsen Fladeby, originaire de la Norvège, arrive au Canada au printemps 1909, soit peu de temps avant son 20^e^ anniversaire. À l'âge de 25 ans, le 1^er^ décembre 1914, il est engagé comme gardien au pénitencier du Manitoba. En janvier 1918, il se joint à l'effort de guerre et se retrouve dans les tranchées boueuses et les villages en ruine d'Amiens et de Cambrai. En 1919, il est l'un des 5 000 soldats à revenir au Canada à bord du *SS Olympic*, navire qui appartient à la famille de l'infortuné *Titanic*. Après un mois de repos, Anton Fladeby retourne travailler au pénitencier du Manitoba.

Un vendredi matin, le 2 mai 1919, seulement dix jours après son retour au travail comme agent de correction, et un mois avant son 30^e^ anniversaire, Anton Fladeby surveille les détenus qui se rendent chez le barbier. C'est alors que le

# s découvertes historiques

détenu Albert Johnson l'aperçoit. Ce dernier purge une peine de trois ans et est considéré comme un cas à faible risque. Cependant, le gardien Fladeby a dû aller dans la cellule du prisonnier et y a découvert une lettre écrite par celui-ci. Dans cette lettre, il se plaint des mauvais traitements que l'on fait subir aux prisonniers du pénitencier du Manitoba. Cette lettre étant, à l'époque, considérée comme un objet interdit, Anton Fladeby la confisque conformément à la loi. Albert Johnson aurait apparemment gardé rancune envers le gardien Fladeby.

Armé d'un petit couteau qu'il a obtenu de l'hôpital de l'établissement pour « se couper les ongles », le détenu Johnson s'exclame sans avertissement « Je t'aurai ! » et frappe le gardien Fladeby dans le cou, lui tranchant l'artère du côté droit. Albert Johnson descend alors en courant le corridor de l'hôpital et retourne à sa cellule. Deux détenus s'occupent immédiatement du gardien Fladeby avant l'arrivée du médecin du pénitencier. Une heure plus tard, le blessé, qui semble reprendre vie, est transféré au Winnipeg General Hospital. Cependant, le dimanche 11 mai 1919, Anton Fladeby succombe à ses blessures.

Anton Fladeby a été enterré avec tous les honneurs militaires au « champ d'honneur » de Brookside Cemetery à Winnipeg.

Le détenu, Albert Johnson, a été reconnu coupable d'homicide involontaire et a écopé d'une sentence à vie. Plus tard, il a été transféré au pénitencier de Kingston, où il est demeuré pendant 16 ans, puis a été expulsé aux États-Unis.

## JOHN WILLIAMS (1880-1926)

Né en Angleterre le 23 juin 1880, John Williams se joint au Service canadien des pénitenciers comme gardien, le 11 mars 1920. C'est un vétéran de la Guerre des Boers et de la Première Guerre mondiale.

Dans les années 1920, un chantier d'importance est mis en branle au pénitencier de Stony Mountain. On construit une usine de traitement des eaux usées afin de répondre aux besoins de la population croissante du pénitencier et de tirer profit des techniques les plus récentes dans le domaine. Le vendredi 26 juin 1926, lors de la première étape des travaux, le gardien Williams est responsable d'un groupe de détenus qui doivent faire sauter une paroi rocheuse dans l'enceinte du pénitencier. Selon les informations rapportées à l'époque, une charge de poudre noire est préparée et la mèche, allumée. Au bout d'une longue attente, l'explosion ne s'est toujours pas produite. Après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour que ses détenus restent à l'abri, le gardien Williams s'approche du lieu prévu de la détonation, croyant que la mèche s'est tout simplement éteinte. Au moment où il arrive, la charge explose et le tue sur le coup.

Laissant dans le deuil sa femme et quatre enfants, John Williams a également été enterré au « champ d'honneur » de Brookside Cemetery à Winnipeg. Le jour des funérailles, on a fermé le pénitencier durant l'après-midi pour permettre au directeur du pénitencier et au personnel de prendre part à la procession jusqu'à l'église et de rendre un dernier hommage au défunt.

## ROY EDDY (1930-1975)

Né le 17 juillet 1930, Roy Eddy est embauché par le Service canadien des pénitenciers vers le milieu des années 1960 pour travailler à l'ancien pénitencier de la Colombie-Britannique. En 1968, il est affecté au centre psychiatrique régional de la région du Pacifique, à Abbotsford en Colombie-Britannique. C'est une personne très respectée et appréciée par tous, c'est-à-dire non seulement par ses collègues mais aussi par divers groupes bénévoles au sein desquels il est très actif. Il est membre de la force de police auxiliaire de Matsqui, entraîneur de deux équipes de hockey et président d'un club d'équitation. De plus, il exploite une petite ferme.

Le 6 juin 1975, un détenu est découvert souffrant de blessures qu'il s'est lui-même infligées avec des morceaux de verre brisé. Les gardiens le trouvent perturbé et en proie à une certaine agitation. Après une longue lutte avec le détenu, au cours de laquelle il subit des blessures, Roy Eddy succombe à une crise cardiaque. Il laisse dans le deuil ses trois enfants et sa femme Betty.

Les tentatives précédentes pour faire inscrire le nom de M. Eddy sur les pierres portant les noms des agents de la paix morts dans l'exercice de leurs fonctions, devant le Pavillon commémoratif, se sont révélées infructueuses en raison de la nature des critères appliqués à l'époque et de la difficulté à classer la cause de son décès, soit la crise cardiaque. Cela n'a pas empêché le SCC de lui témoigner une forme de reconnaissance par l'entremise d'un article paru le 31 octobre 1978 dans *Entre Nous*, sur le service commémoratif pour les gardiens de prison et les policiers morts au travail. Le nom de Roy Eddy était suivi à peu près de la mention suivante : « Décédé accidentellement mais dans l'exercice de ses fonctions d'une crise cardiaque après avoir lutté avec un détenu ». Aux termes des modifications récentes aux règles applicables, le décès de Roy Eddy pendant son quart de travail et par suite d'un affrontement avec un détenu lui aurait valu l'inscription de son nom sur les pierres commémoratives.

## REMERCIEMENTS

Au nom du Musée du SCC, j'aimerais exprimer ma gratitude aux employés du SCC, à M^me^ Susan Tremblay de l'établissement Stony Mountain et M. Mike Paterson de l'établissement Millhaven pour leur aide précieuse, leur intérêt et leurs efforts de recherche. De même, nous tenons à remercier tous ceux et celles avec qui nous avons communiqué au cours de notre recherche et qui ont bien voulu nous aider à reconstituer ce casse-tête.

Comme nous l'avons mentionné, la recherche se poursuit. ▪

Toute personne désireuse de fournir des renseignements supplémentaires relatifs aux trois cas ci-dessus est invitée à communiquer avec le Musée du SCC :
Téléphone : (613) 530-3122
ou par la poste :
440, rue King ouest
Kingston (Ontario)
K7M 4Y8

# Des employés du SCC visitent leurs homologues norvégiens

*Par M. Paul Bailey, M. Dale Tuck et M^me^ Brenda Froese*

**Photo prise à l'extérieur de Kestsfengsel. De gauche à droite : M. Rune Fjeld, directeur de projet au Ministère des prisons, de la probation et de l'assistance post-pénale; M^me^ Brenda Froese, psychologue de l'établissement Edmonton et M. Dale Tuck, agent de libération conditionnelle à l'établissement Grande Cache.**

Trois employés du Service correctionnel du Canada (SCC) ont eu l'occasion, en mars 1998, de visiter des installations correctionnelles à Oslo, en Norvège. Ils y ont appris comment les services correctionnels de ce pays avaient réduit le taux de récidive chez les personnes condamnées pour une infraction liée aux drogues.

## MOINS DE DÉLINQUANTS VIOLENTS, MAIS UN PROBLÈME CROISSANT DE TOXICOMANIE

La Norvège a une population carcérale d'environ 2 500 délinquants et délinquantes (sur une population totale de 4,5 millions d'habitants), répartis dans 41 établissements. Une psychologue de l'établissement Edmonton, Brenda Froese, et deux responsables de l'établissement Grande Cache, Dale Tuck, un agent de libération conditionnelle et Paul Bailey, un gestionnaire intérimaire d'unité, ont visité trois de ces établissements : Kestsfengsel, Botsen et Tyrili Senteret.

Proportionnellement, la Norvège a moins de délinquants violents que le Canada, et, par conséquent, elle a moins de prisons à sécurité maximale. Toutefois, les infractions liées aux drogues ont augmenté considérablement au cours des deux dernières décennies.

Les délinquants purgent en moyenne les deux tiers de leur peine avant de retourner dans la collectivité. Toutefois, on a constaté que de 75 à 90 p. 100 des délinquants retournaient en prison après leur mise en liberté. La principale raison était l'absence d'un milieu favorable. Incapables de trouver un emploi lucratif, les délinquants renouaient avec leurs compagnons d'autrefois et reprenaient leur ancien mode de vie.

Après s'être familiarisés avec des programmes d'autres services correctionnels, notamment le Programme canadien de développement des aptitudes cognitives ainsi que le Therapeutic Community Program de l'Oregon et les programmes DARE et Stay Out de New York, les services correctionnels de la Norvège ont élaboré leur propre programme : le Programme des éclaireurs.

## LE PROGRAMME DES ÉCLAIREURS

Amorcé en 1989, le programme débute dans l'établissement et se poursuit dans la collectivité. Il lance au délinquant, appelé « éclaireur », le défi d'être « le meilleur possible ». Le délinquant peut demander lui-même de participer au programme, sans avoir besoin d'être recommandé et sans avoir la garantie d'une mise en liberté anticipée, dans le but de résoudre ses problèmes de toxicomanie. Le programme prévoit un degré de tolérance zéro en ce qui concerne la consommation de drogues, et si l'on découvre que le délinquant utilise des drogues, la pénalité qui s'ensuit est l'expulsion immédiate du programme.

À la prison Kestsfengsel, la plus grande prison de Norvège, les 20 délinquants qui participent au programme sont isolés dans l'établissement, pour qu'ils ne soient pas influencés par la sous-culture négative du reste de la population carcérale. De plus, le personnel chargé du programme est plus jeune et plus nouveau et il a des attitudes plus libérales concernant la réadaptation des délinquants, deux facteurs importants dans le succès du programme.

Les délinquants suivent le programme en établissement, en moyenne pendant six mois, avant de participer au programme communautaire au Tyrili Senteret (Centre Tyrili). Au cours des trois mois suivants, les délinquants quittent l'établissement chaque matin pour participer au programme, et rentrent le soir. Le programme est financé conjointement par les services sociaux de la collectivité et le système carcéral. Après trois mois, les délinquants peuvent être réinsérés dans la collectivité et ne sont pas obligés de retourner le soir à l'établissement carcéral.

## SOUTIEN OFFERT PAR LES CENTRES RÉSIDENTIELS COMMUNAUTAIRES

La mise en liberté dans la collectivité ne signifie pas que les délinquants sont laissés à eux-mêmes. Ils peuvent choisir entre quatre programmes qui ont tous la même philosophie : refuser de vivre avec la toxicomanie et ses problèmes connexes, notamment la dévalorisation de soi-même, des conditions sociales médiocres et des relations superficielles avec l'entourage.

Les toxicomanes, comme tous les êtres humains, souhaitent avoir la liberté de pouvoir choisir une vie digne, et la capacité d'établir et de conserver des relations positives. En les éloignant de la drogue et en les exposant à d'autres modes de vie plus acceptables socialement, les quatre programmes communautaires aident les toxicomanes à opter pour une vie digne avec des relations positives.

Les employés du SCC ont visité le Centre Tyrili qui offre l'un de ces programmes communautaires. On y met l'accent sur deux sortes de formation : les compétences professionnelles et les aptitudes interpersonnelles. Les délinquants peuvent travailler à la cuisine, au standard téléphonique, au centre d'information ou au centre de conférence, ou encore construire des murs d'escalade et effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien. Le programme comporte trois phases : la première permet aux étudiants d'apprendre à se connaître et à connaître leur travail; la deuxième vise à leur donner la possibilité de connaître

les autres participants du programme et de nouer avec eux des relations positives; enfin, la troisième conduit les participants à réfléchir à leur avenir, au-delà de leurs soucis quotidiens.

Plus de 95 délinquants ont terminé le Programme des éclaireurs depuis sa mise sur pied. Le taux de succès, c'est-à-dire le nombre de participants qui ne retournent pas en prison, s'élève à près de 60 p. 100. Nombre de ceux qui ont participé au programme sont embauchés dans des centres résidentiels communautaires, où ils représentent environ 50 p. 100 des employés.

### SOLUTIONS POUR RÉDUIRE LA RÉCIDIVE

Un facteur important qui explique la réduction de la récidive chez les participants au programme est le rapport observé entre employés et délinquants, à savoir 60 employés pour 100 délinquants. Un tel rapport permet au personnel de surveiller les progrès plus étroitement et de mieux évaluer le risque. En outre, les employés peuvent intervenir d'une manière intensive si le risque augmente.

La réduction de la récidive est attribuable également, dans une large part, à la philosophie du Programme des éclaireurs, qui veut que les délinquants doivent être plongés dans un milieu social plutôt que criminel. En donnant ainsi aux délinquants l'occasion d'être placés dans un milieu où ils sont minoritaires, le programme empêche le développement d'un « code de conduite » propre aux détenus et l'adoption de valeurs criminelles renforcées – l'effet du « criminel endurci ». Le programme repose également sur la confiance implicite et sur l'espoir inhérent que le délinquant ou la délinquante peut se détacher de son passé criminel.

Ce modèle ne pourrait pas être transposé tel quel en Amérique du Nord, pour deux raisons principales : le nombre plus grand de délinquants entraînerait des coûts beaucoup plus élevés pour les contribuables canadiens et, la violence étant un sujet de préoccupation beaucoup plus important dans la culture canadienne, les conséquences seraient plus graves si le programme devait échouer.

Les participants estiment que la visite a contribué à la réalisation de la valeur fondamentale 4 du SCC : « Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission ». Ils croient également qu'elle a permis d'asseoir la réputation du Canada comme chef de file dans le domaine correctionnel. La visite a toutefois démontré que le Canada, comme les autres pays, demeure aux prises avec les problèmes de l'aide postcarcérale et de la récidive, qui sont inhérents au secteur correctionnel. ▪

## DÉPÊCHES RÉGIONALES

**Région des Prairies**

# Remise des Médailles pour services distingués le 29 mai 1998 – Regina, Saskatchewan

Une cérémonie de remise des Médailles pour services distingués en milieu correctionnel a eu lieu le 29 mai 1998, à Regina en Saskatchewan, à la résidence du Gouverneur général. Au nom du Gouverneur général du Canada, le lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan a remis médailles et barrettes à douze personnes qui ont travaillé dans l'administration fédérale, et à six personnes, qui ont œuvré dans l'administration provinciale. La Médaille pour services distingués en milieu carcéral est décernée pour un minimum de 20 ans de services exemplaires et la barrette, pour chaque tranche supplémentaire de 10 ans.

**De gauche à droite :**

**Première rangée : Bill Peet, directeur, établissement Riverbend; Heather Bergen, directrice, pénitencier de la Saskatchewan; l'honorable lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, Jack Wiebe; Madame Anne Wiebe; l'honorable John Nilson, C.R., ministre de la Justice et Procureur général de la province de la Saskatchewan; Rémi Gobeil, sous-commissaire, région des Prairies.**

**Deuxième rangée : Philip Mackie, pénitencier de la Saskatchewan; Ronald Boettcher, pénitencier de la Saskatchewan; Lawrence (Sam) Hurford, pénitencier de la Saskatchewan; Miles (Frank) MacGregor, pénitencier de la Saskatchewan; Frank Koziol, pénitencier de la Saskatchewan.**

**Troisième rangée : William Cej, établissement Riverbend; Albert Armstrong, administration régionale, région des Prairies; Jane von Glahn, pénitencier de la Saskatchewan; Patrick Moan, établissement Riverbend.**

**Dernière rangée : Sheldon Curran, pénitencier de la Saskatchewan; Richard Evans, établissement Riverbend; Fred Chester, pénitencier de la Saskatchewan.**

**Au niveau fédéral, les récipiendaires sont :**

**Albert Armstrong, administration régionale, région des Prairies; Ronald Boettcher, pénitencier de la Saskatchewan; William Cej, établissement Riverbend; Fred Chester, pénitencier de la Saskatchewan; Sheldon Curran, pénitencier de la Saskatchewan; Richard Evans, établissement Riverbend; Lawrence (Sam) Hurford, pénitencier de la Saskatchewan; Frank Koziol, pénitencier de la Saskatchewan; Miles (Frank) MacGregor, pénitencier de la Saskatchewan (barrette); Philip Mackie, pénitencier de la Saskatchewan; Patrick Moan, établissement Riverbend; Jane von Glahn, pénitencier de la Saskatchewan.**

# Bricks and Stones, Prisons and Homes

*Par M^me^ Audrey Hatto, chef d'équipe, Services de gestion à l'établissement Edmonton pour femmes, et Chuck Andrews, chef, Éducation et formation à l'établissement Edmonton*

Le 21 mars 1998, l'établissement Edmonton pour femmes (EEF) et l'établissement Edmonton ont pris part à « Bricks and Stones, Prisons and Homes », un forum d'information publique organisé par la Société John Howard d'Edmonton en collaboration avec le Service correctionnel du Canada (SCC), la Commission nationale des libérations conditionnelles et des représentants de deux comités consultatifs de citoyens. Une victime résidant à Edmonton et bien connue du public, a également donné de son temps afin de prendre part au forum.

En faisant la promotion de ce forum ouvert, on l'avait présenté aux gens de la collectivité comme étant une assemblée plénière suivie d'ateliers en petits groupes. Il s'agissait du premier forum conjoint d'information publique à Edmonton portant à la fois sur les services correctionnels fédéraux offerts aux hommes et aux femmes.

Le directeur de l'établissement Edmonton, M. Jack Linklater, et la directrice de l'établissement Edmonton pour femmes, M^me^ Jan Fox, ont tous deux participé au forum et aux ateliers. Monsieur Linklater a également pris part à l'assemblée plénière. De plus, des employés des deux établissements ont assisté à l'événement.

## LE SCC À L'ŒUVRE DANS LA COLLECTIVITÉ

Le forum « Bricks and Stones, Prisons and Homes » a attiré près de 80 personnes de la collectivité, dont des représentants d'un certain nombre d'organismes communautaires et des membres du grand public. Monsieur Chuck Andrews, de l'établissement Edmonton, a fait venir au centre-ville d'Edmonton le véhicule du SCC utilisé par l'établissement à l'occasion d'événements communautaires. Il a aussi organisé un stand d'information ainsi que des présentations visuelles. Madame Audrey Hatto, de l'EEF, a également arrangé des présentations visuelles et fait appel aux détenues de l'établissement pour préparer la nourriture.

L'organisation et la coordination du forum résultent d'efforts concertés de la part des deux établissements fédéraux, pour hommes et pour femmes, de la région. Comme l'a affirmé M. Linklater lors de l'assemblée plénière, « nous

Le véhicule du SCC utilisé à l'occasion d'événements communautaires.

apprenons tous chaque jour, et nous croyons que les gens que nous hébergeons dans les établissements fédéraux peuvent réintégrer la collectivité, si nous leur en donnons la possibilité ». Si nous étions sans espoir, si moi-même, je n'avais pas d'espoir, c'est que nous ne serions pas à notre place et que j'aurais mal choisi mon métier. » Plus tard, M^me^ Fox a fait écho aux propos de son collègue au cours de l'atelier qui a attiré le plus de participants : « Les craintes que nous avons dans la collectivité par rapport à la réinsertion sociale des délinquants et à leur mise en liberté « chez nous » se fondent en fait sur des perceptions bien souvent nourries par les médias. Par notre présence, M. Linklater et moi, ainsi que des membres de nos personnels, tentons de sensibiliser le public, de tisser et de renforcer des liens avec la collectivité car, au bout du compte, nous sommes tous responsables. »

## TRAVAILLER ENSEMBLE

Cette initiative conjointe n'est qu'un exemple parmi d'autres de la collaboration, de l'échange de personnel et d'idées et de l'entraide qui caractérisent les rapports entre ces deux établissements fédéraux. Il se fait de nombreuses affectations provisoires entre eux et les deux équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence suivent parfois ensemble des séances de formation. En outre, des visites guidées de l'établissement Edmonton ont été assurées en partie par du personnel de l'établissement Edmonton pour femmes, notamment lors de la visite en avril 1998 d'une délégation d'agents du service extérieur.

Des efforts communs de ce genre donnent tout son sens à la Valeur fondamentale 4 : « Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission. » En effet, l'établissement Edmonton et l'établissement Edmonton pour femmes offrent un bel exemple du partage au sein du Service correctionnel du Canada. ■

Chuck Andrews présente des documents d'information au forum.

# Une Autochtone publie un livre sur sa vie tourmentée

*Par M. Tim Krause, agent de communications, région des Prairies*

Les auteurs qui dédicacent leur livre « Stolen Life : The Journey of a Cree Woman », le 18 juin 1998.

Une collaboration qui a duré six ans entre une résidente du pavillon de ressourcement Okimaw Ohci et un auteur bien connu a été couronnée par le lancement du livre *Stolen Life : The Journey of a Cree Woman*, au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, le 18 juin 1998. Madame Yvonne Johnson et M. Rudy Wiebe sont coauteurs du récit de la vie d'Yvonne Johnson.

Le livre retrace les événements marquants de la vie de M^me^ Johnson, depuis son enfance, pendant laquelle elle a été victime de sévices sexuels de la part de membres de sa famille, jusqu'au moment où elle est devenue la première femme autochtone condamnée à perpétuité pour meurtre au premier degré, pour conclure avec la démarche qui l'a conduite à l'écriture.

C'est la lecture du livre de Rudy Wiebe, *The Temptations of Big Bear*, qui a donné à M^me^ Johnson l'idée d'écrire le récit de sa vie. En effet, M^me^ Johnson est une parente éloignée du Grand chef cri, et après la lecture du livre, elle a été convaincue que M. Wiebe était le collaborateur qu'il lui fallait pour écrire sa propre biographie.

## LE LANCEMENT D'UN LIVRE À UN PAVILLON DE RESSOURCEMENT : UNE PREMIÈRE POUR LE SCC

Le lancement s'est déroulé au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, un établissement à niveaux de sécurité multiples pour les délinquantes autochtones sous responsabilité fédérale, qui se trouve sur la réserve de Nekaneet à Cypress Hills en Saskatchewan. L'événement, empreint d'un esprit de spiritualité, a été profondément émouvant pour les participants et les invités. Madame Louise Dennys, éditrice à Knopf Canada, a dit dans son allocution que la cérémonie constituait un précédent puisqu'il s'agit du premier lancement effectué dans un établissement pénitentiaire fédéral. Elle a félicité le Service correctionnel du Canada d'avoir eu le courage de l'autoriser.

La partie officielle de cette journée de célébrations a eu lieu dans l'après-midi, dans la cour intérieure du bloc administratif de l'établissement. Monsieur Larry Oakes, chef de la bande Nekaneet, en était le maître de cérémonie. Le lancement s'est déroulé selon les traditions et les croyances spirituelles autochtones, au son des prières des Aînés et des tambours résonnant dans les collines.

Madame Johnson et M. Wiebe ont tous deux prononcé un discours. Madame Johnson, dans une allocution remplie d'émotions, a dit que cet ouvrage constituait pour elle le moyen de se réapproprier sa propre vie, de prendre du recul par rapport aux événements et de trouver un moyen de continuer à vivre. Monsieur Wiebe, également ému par la cérémonie, a félicité M^me^ Johnson d'avoir eu le courage de révéler les secrets de sa vie et de les partager avec les gens. Il a dit qu'il était peut-être temps de retirer le sac de médecine de Big Bear du musée new-yorkais où il se trouve et de le rapatrier à Cypress Hills. Selon lui, il n'existe pas de meilleur endroit pour ce sac que le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci.

Après la cérémonie officielle, M. Wiebe et M^me^ Johnson ont signé des exemplaires du livre pour une centaine d'invités, y compris les résidentes et le personnel de l'établissement. Ils ont également accordé, pendant plusieurs heures, des entrevues aux médias venus en grand nombre pour couvrir l'événement. Un mini pow-wow, une danse traditionnelle, des dons et un banquet complétaient les activités de la journée.

## UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Au cours des semaines et des jours qui ont précédé l'événement, les résidentes et le personnel ont travaillé avec empressement pour faire en sorte que la fête soit un succès. Sous la direction de M^me^ Johnson, les résidentes ont travaillé en équipe à la préparation du repas, et aux différentes tâches qui s'imposent pour un événement de cette ampleur. Une des résidentes s'est même déguisée en clown et s'est occupée de coordonner une animation destinée aux enfants, qui comprenait maquillage, maïs soufflé, sacs-surprises et cornets de crème glacée.

Les auteurs Yvonne Johnson et Rudy Wiebe au lancement du livre qui se tenait au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci.

Tous ceux et celles qui ont participé à cette journée ont été témoins d'un événement tout à fait spécial, qui a fait la fierté du SCC, de la bande Nekaneet et du personnel et des résidentes du pavillon de ressourcement Okimaw Ohci.

On peut se procurer le livre en librairie partout au Canada. Éditeur : Knopf Canada; prix de détail suggéré : 34,95 $. ■

# Le 7e Symposium sur la vi

*Par Mme Deborah Podurgiel, rédactrice indépendante de Saskatoon*

Le 7e Symposium sur la violence et l'agression a réuni à Saskatoon, du 14 au 17 juin 1998, plus de 300 participants provenant des milieux de la justice pénale, des collectivités autochtones, de la santé mentale et des services sociaux. Il était parrainé conjointement par le Centre psychiatrique régional des Prairies et l'Université de la Saskatchewan (Extension Division).

Le symposium a commencé le dimanche après-midi par une visite d'interprétation du Wanuskewin Heritage Park, suivie d'un vin et fromage au cours duquel M. Marcel Chiasson, sous-commissaire adjoint de la région des Prairies, et M. Howard Harding, conseiller, ont souhaité aux participants la bienvenue au symposium et à Saskatoon.

## VIOLENCE AU CANADA

La première journée a été entièrement consacrée aux ateliers et aux séances plénières. Madame Patti Pearcey, directrice fondatrice de la People's Law School, premier établissement public d'enseignement du droit au Canada, a présenté un atelier portant sur les stratégies en matière de prévention de la violence au Canada. Madame Pearcey, qui est aujourd'hui directrice générale de la B.C. Coalition for Safer Communities, œuvre dans les domaines du droit judiciaire et du droit pénal depuis bon nombre d'années. Elle a fourni, dans le cadre de l'atelier, une foule de renseignements sur les facteurs contribuant à la perpétration de crimes violents au Canada, ainsi que sur les programmes et les stratégies de prévention efficaces.

## SOUVENIRS D'ENFANCE

Le Dr John Yuille, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique et président du Forensic Psychology Program, a ensuite donné un atelier traitant du syndrome des faux souvenirs intitulé Dissociative Amnesia versus Created Memories : the False Memory Syndrome Debate. Monsieur Yuille se spécialise dans le domaine de la psychologie médico-légale et de ses applications au sein du système de justice pénale. Ses travaux portent surtout sur les mauvais traitements infligés aux enfants et sur l'évaluation de la crédibilité des témoins. Il a mis au point des questionnaires d'entrevue normalisés et des évaluations de la crédibilité tels que la procédure Step Wise et le Sexual Assault Interview, dont on se sert maintenant dans le monde entier. Il s'est penché, au cours de l'atelier, sur les croyances actuelles et sur la validité des souvenirs retrouvés en ce qui concerne la violence vécue pendant l'enfance. On a aussi présenté des cas de jurisprudence récente, ainsi que plusieurs exemples de cas d'amnésie dissociative et de souvenirs retrouvés.

## VIOLENCE À L'ÉCOLE

Le Dr Carol Golench, administratrice et conseillère en matière de politiques auprès du Conseil scolaire de Toronto, et Tom Woods, du service de police de Saanich, étaient les co-animateurs d'un atelier sur le contrôle de la violence à l'école. L'exposé du Dr Golench traitait de la mise au point de politiques efficaces de contrôle de la violence à l'école, et elle a souligné la nécessité de développer une politique nationale pour des écoles sans violence. Des exemples de politiques en cours ont été présentés et discutés.

Monsieur Tom Woods a présenté un excellent résumé d'un programme de prévention de la violence centré sur l'école, intitulé Rock Solid, qui a été largement utilisé dans la région sud de l'Île de Vancouver. Ce programme a été mis au point en 1997 par un groupe de citoyens préoccupés par la violence chez les jeunes dans la grande région de Victoria. La présentation faite aux jeunes prône la discussion sensée et directe sur la violence et un jeu de rôles permettant d'explorer les solutions de rechange aux menaces, à l'agression, à l'intimidation et à la violence. Chaque scène est suivie d'une courte période de questions, et les solutions pacifiques sont récompensées par des articles comme un T-shirt ou une bouteille d'eau. Rock Solid reconnaît que le programme ne constitue probablement qu'un premier pas en vue d'une solution à la violence chez les jeunes. Il s'agit toutefois d'un excellent moyen de rejoindre les jeunes avant qu'ils soient désensibilisés à la violence. Le message est clair : « Il faut du courage, de la maturité et de l'intelligence pour relever le défi et changer le monde. »

## PROGRAMMES DE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS SEXUELS

Monsieur Terry Nicholaichuk, ancien directeur du programme de traitement des délinquants sexuels au foyer de traitement de Clearwater – centre psychiatrique régional des Prairies – a présenté une séance plénière sur l'évaluation des méthodes et des résultats des programmes de traitement des délinquants sexuels au Canada. L'évaluation du programme de traitement de Clearwater est fondée sur l'évaluation des résultats du traitement et sur la nature des relations thérapeutiques établies par les patients pendant les traitements. Des effets positifs du traitement ont été démontrés : diminution des récidives et de la mauvaise conduite en établissement.

## POUR QUE LES SERVICES CORRECTIONNELS FONCTIONNENT

La deuxième journée a été tout aussi intéressante et chargée que la première. La première séance plénière, Making Corrections Work, a été présentée par le Dr Paul Gendreau, professeur de psychologie et directeur du Criminal Justice Studies Centre de l'Université du Nouveau-Brunswick. Le Dr Gendreau possède 35 années d'expérience dans le domaine des services correctionnels, et a été administrateur des services de psychologie pour le ministère des Services correctionnels de l'Ontario.

La séance plénière résumait le développement de la criminalité chez l'adulte et les résultats obtenus des méta-analyses des indicateurs de prédiction de la criminalité chez l'adulte. La présentation comprenait aussi deux méta-analyses sur l'efficacité d'un programme de traitement et l'efficacité des programmes utilisant des stratégies de dissuasion ou de punition auprès des délinquants récidivistes.

## RÉINSERTION EFFICACE DES DÉLINQUANTS AUTOCHTONES

Madame Norma Jean Byrd a enchaîné avec son atelier sur la réinsertion des délinquants autochtones, traitant de leur réinsertion efficace dans une communauté grâce à la compréhension de leurs besoins et en leur fournissant les outils pour réussir leur réinsertion.

Au cours des 13 dernières années, Mme Byrd a travaillé avec les gouvernements locaux responsables du développement économique et l'administration de différentes organisations autochtones de la Saskatchewan. Elle travaille présentement à fournir des services communautaires tels que la sensibilisation aux

# lence et l'agression

différences culturelles, les cercles de guérison pour la violence familiale et les ateliers sur le deuil, les habiletés parentales et les autres habiletés, par une approche holistique et au moyen de méthodes d'enseignement traditionnelles. Elle a reçu le « Woman of Distinction Award » pour sa contribution exceptionnelle aux communautés de la Saskatchewan.

## AVISER LE PUBLIC

Monsieur Bob Shilling, détective ayant passé plus de 18 ans au service de police de Seattle, a présenté un exposé sur la façon de prévenir la communauté de la remise en liberté d'un délinquant sexuel. Il dirige l'équipe du Special Assault Unit du service de police spécialisée dans les crimes à caractères sexuels, et son expertise dans le domaine des communications ou des séances d'information calmes, instructives et bien structurées est reconnue. Monsieur Shilling enseigne aux détenus les devoirs et les responsabilités qu'ils doivent accomplir afin de se réintégrer à la société. Il enseigne aussi à des nouvelles recrues du State Criminal Justice Training Academy ainsi qu'à des policiers d'expérience comment avertir et éduquer la population.

La signature de la *Community Protection Act* et de la *Megan's Law* par le Président Bill Clinton, en mai 1996, a légalisé la publication de l'information nécessaire et pertinente afin de protéger le public contre les délinquants sexuels reconnus coupables. Monsieur Shilling a souligné, au cours de sa présentation, qu'il existe une bonne et une mauvaise façon de traiter cette question délicate et de plus en plus courante. Un signalement mal fait peut en effet conduire à la violence et créer ce qu'on appelle « le phénomène du justicier ». Par contre un signalement bien fait permet à la communauté de surveiller le délinquant sans le persécuter. Monsieur Shilling a également souligné que la société a intérêt à réinsérer avec succès les agresseurs sexuels parce que, à son avis, un échec signifie qu'il y aura une autre victime, ce qui est inacceptable.

Le Dr Alan W. Leschied, directeur de la recherche à la London Family Court Clinic et rédacteur principal de *Young Offenders Act: A Revolution in Canadian Juvenile Justice*, a également rédigé et publié de nombreux articles et chapitres touchant l'évaluation de l'enfance et l'impact des modifications à la législation sur les services à l'enfance. En plus de ses 20 années d'expérience dans l'évaluation des enfants et des familles en procédures d'avant-procès, il a témoigné comme expert dans des procès dans tout l'Est du Canada. Son atelier, intitulé Multi-Systemic Therapy: an Effective Alternative to Custody for High-Risk Young Offenders, traitait des différents éléments de cette thérapie et de sa valeur comme option de service auprès des jeunes à risque élevé. On a également présenté les résultats de la première année d'un essai clinique de quatre ans présentement implanté dans quatre sites de l'Ontario.

## APPROCHE HOLISTIQUE POUR LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS SEXUELS AUTOCHTONES

Le Dr Lawrence Ellerby et l'Aîné John Stonechild, de la région des Prairies, ont présenté un atelier sur le traitement des délinquants sexuels par une combinaison de méthodes holistiques traditionnelles et de méthodes modernes. Le Dr Ellerby est le directeur des services de soins de la Native Clan Organization's Forensic Behavioural Management Clinic et est également consultant en pratique privée spécialisé dans le traitement des délinquants sexuels et des criminels violents.

L'atelier était centré sur le besoin de fournir aux délinquants autochtones des traitements et des programmes adaptés au plan culturel. Depuis de nombreuses années, le Dr Ellerby et M. Stonechild travaillent conjointement au développement de programmes destinés aux délinquants autochtones en mettant en œuvre des programmes combinant des éléments des traitements contemporains des agresseurs sexuels et des approches thérapeutiques traditionnelles. On a aussi discuté de la correspondance de ce traitement des délinquants sexuels au mandat du SCC de fournir des services pertinents au niveau culturel pour sa clientèle, ainsi que des tensions et des défis que peut entraîner cette approche.

Enfin, au cours de la réception couronnant le symposium, l'honorable John T. Nilson, C.R., ministre de la Justice et procureur général de la Saskatchewan, a présenté aux participants un résumé des initiatives gouvernementales courantes dans la prévention de la violence et du crime.

## REMERCIEMENTS

Le Symposium sur la violence et l'agression est autonome sur le plan financier. Son succès futur dépend de sa capacité d'attirer les participants et de leur fournir des présentations de grande qualité. Par conséquent, le comité du symposium aimerait que les participants (et les autres) lui fassent part de leurs commentaires, de leurs suggestions et de leurs critiques. Le comité tient aussi à remercier l'Extension Division de l'Université de la Saskatchewan pour leur administration du symposium; le sous-comité du programme pour la qualité exceptionnelle des présentateurs (dont seulement un petit nombre a été mentionné dans le présent article, à cause de contraintes d'espace); la ville de Saskatoon, pour sa commandite de 1000 $ pour le banquet de clôture; et tous les participants du symposium et les présentateurs pour leur soutien au 7e Symposium sur la violence et l'agression. ■

# Des agents de correction sur le podium aux Jeux canado-américains des policiers et des pompiers

*Par M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications*

**De gauche à droite : M. Kelly Nikota, de l'établissement Edmonton, M^me^ Celeste Faessler, de l'établissement William Head, et M. Wayne Bhnisch, de l'établissement Edmonton, tous des participants aux Jeux canado-américains des policiers et des pompiers tenus à Regina en juin 1998. Plus de 1 500 professionnels de l'application de la loi venus des quatre coins du monde y ont pris part.**

Des employés du Service correctionnel du Canada ont participé aux Jeux canado-américains des policiers et des pompiers, tenus chaque année, qui ont eu lieu du 22 au 27 juin 1998, à Regina en Saskatchewan. Les Jeux visent à promouvoir la camaraderie et la bonne forme physique chez les professionnels de l'application de la loi – y compris les policiers, les douaniers et les agents de correction – et les pompiers. Les retraités y participent également.

Cette année, plus de 1 500 participants, du Canada, des États-Unis, de Puerto Rico et de la Russie ont pris part aux épreuves.

Le personnel du Service correctionnel du Canada a participé à diverses compétitions, sportives et autres, récoltant de nombreuses médailles.

Voici certains des membres du personnel du SCC qui ont assisté aux Jeux.

## RÉGION DU PACIFIQUE

De l'établissement William Head, il y avait notamment M^me^ Celeste Faessler, qui en est à ses cinquièmes Jeux. Cette année, elle a remporté la médaille d'or dans le tir au pistolet de police, la médaille de bronze dans le tir aux armes de petit calibre en trois étapes et la médaille de bronze dans le tir au pigeon d'argile de vingt et une verges (femmes).

Janie Lacey, de l'établissement Ferndale, a obtenu deux médailles d'or dans le tir à l'arc, l'une dans le tir à l'arc en campagne et l'autre dans le tir à l'arc sur des cibles tridimensionnelles. Son conjoint a remporté la médaille d'or dans les mêmes catégories chez les hommes.

De l'établissement Mountain, on comptait notamment M^me^ Fran Wright, surveillante correctionnelle, qui a participé à la compétition de golf. Le surveillant correctionnel M. Larry Price et sa conjointe ont obtenu trois médailles d'or et deux médailles de bronze aux fléchettes. Madame Loilita Rocheleau, agente de correction, a participé à la compétition de natation.

Monsieur Dan Cole, de l'établissement Matsqui, était concurrent au biathlon.

Monsieur Kelly Turner, de l'établissement Drumheller, s'est mesuré à ses confrères golfeurs.

L'établissement Kent était représenté par M. Dave Laughlin, au golf, M. Ton Walton et M. Andy Sylvestor, ainsi que par l'équipe de hockey, composée de MM. Brian Ferguson, Brian English, Sean Riel, Chris Dehaan, Ray Scott et Maury Sparvier, qui a livré combat à ses rivaux.

Niel Thiessen, de l'établissement Elbow Lake, et sa conjointe Vicki ont participé au tir au pistolet.

## RÉGION DES PRAIRIES

Le personnel de l'établissement Edmonton s'est démarqué par son talent et sa persévérance dans le tir au pistolet.

Monsieur Kelly Nikota a décroché la médaille d'or dans le tir au pistolet de police pour sa catégorie et la médaille de bronze dans le tir au pistolet (épreuve individuelle) pour la catégorie Maîtres, ainsi qu'une autre médaille de bronze dans le tir au pistolet (épreuve par équipe). Monsieur Wayne Bhnisch a remporté la médaille d'argent dans le tir au pistolet de police et la médaille de bronze dans l'épreuve par équipe du parcours de tir au pistolet de police. Monsieur Ric Dyck s'est vu décerner la médaille de bronze dans le tir au pistolet par équipe. Monsieur Trent Tinney a décroché deux médailles de bronze dans la compétition de pêche. Madame Anne Rivet a remporté la médaille de bronze dans la course de fond. Monsieur John P. Thompson a décrocher trois médailles : l'or dans la pêche, l'argent dans la catégorie Maîtres du tir au pistolet et la bronze dans l'épreuve par équipe du tir au pistolet. ■

# Vingt années de loyaux services dispensés par les employés et les bénévoles

*Par M. Dan M. Erickson, sous-directeur*

Le 10 septembre 1998, plus de 250 bénévoles, invités et employés actuels et anciens se sont réunis à l'établissement Edmonton pour célébrer ses 20 années d'existence. En effet, l'établissement Edmonton a ouvert ses portes en 1978, et le directeur de l'établissement, M. Jack Linklater, tenait à ce que le Service correctionnel du Canada (SCC) reconnaisse de manière officielle le travail accompli par les bénévoles et les employés au cours de ces 20 années.

Les cérémonies ont commencé à l'heure du midi par un barbecue tenu au gymnase et dans la cour de récréation de l'établissement. Une garde d'honneur de l'établissement était présente pour accueillir les participants et pour remettre à chacun une épinglette commémorant le 20e anniversaire. La coordonnatrice des œuvres de bienfaisance à l'établissement, Mme Corrie Uyesugi, a ensuite procédé à une collecte de dons pour un organisme local appelé Stars Air Ambulance, qui a rapporté au total 320 $.

Le directeur par intérim, M. Dan Erickson, a ensuite animé la cérémonie de présentation des prix. Vingt sept employés qui travaillent à l'établissement Edmonton depuis qu'il est ouvert ont reçu une pendulette de bureau portant une inscription commémorative. Madame Maria Popiwchak a été nommée l'employée du mois (août et septembre) et Mme Arlene O'Connor employée du mois (octobre et novembre). Monsieur Bob Vos, agent de libération conditionnelle, s'est vu remettre une citation du commissaire pour bravoure, parce qu'il a sauvé un employé. Messieurs John Amiot et Keith Harrison, tous deux agents de correction, ont chacun reçu une mention élogieuse du directeur de l'établissement pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve lors du même incident. Un article racontant l'historique de l'ouverture de la première prison de l'Alberta, rédigé par un employé du SCC, M. Les Shand, et publié en 1983 dans un numéro d'*Entre Nous*, a été lu à haute voix aux employés.

Des employés ont fait visiter l'établissement aux invités pour leur montrer les nombreux changements qui ont été apportés au fil des ans. Tous les employés et les bénévoles ont exprimé le sentiment de s'être bien amusés pendant cette journée et ont beaucoup apprécié ces heureux moments passés ensemble à échanger de bons souvenirs. ■

Monsieur Dan Erickson, directeur adjoint de l'établissement Edmonton remet la citation du commissaire pour bravoure à M. Robert Vos, agent de liberté conditionnelle.

Monsieur Kevin Austin, surveillant correctionnel et M. Art Steedsman, ancien directeur adjoint.

Monsieur Dale Millar, surveillant correctionnel et M. Robert Benner, ancien directeur.

# La société chinoise des prisons visite la région du Pacifique

*Par M. Dennis Finlay, administrateur régional, Communications*

Six délégués de la Société chinoise des prisons ont visité la région du Pacifique du 7 au 12 septembre 1998, afin d'échanger de l'information avec les représentants des services correctionnels du Canada et de visiter divers établissements correctionnels et bureaux communautaires provinciaux et fédéraux.

## LA SOCIÉTÉ CHINOISE DES PRISONS

La Société chinoise des prisons regroupe des intervenants qui mènent des recherches en pénologie et en criminologie et qui recommandent des politiques à l'administration pénitentiaire. Des membres provenant de diverses provinces participent aussi directement à la gestion des pénitenciers de la République populaire de Chine. Cet organisme a publié quelque 200 ouvrages.

En Chine, ces savants aînés sont hautement respectés, et leur contribution est très importante.

## LE PROGRAMME DE L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

Cette visite fait partie d'un programme, financé en partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dans le cadre duquel le Canada et la Chine échangent des idées et étudient le système correctionnel de l'autre pays. Au printemps 1998, dans le cadre de ce même programme, des délégués canadiens, dont la sous-commissaire principale, Lucie McClung, et le directeur de l'établissement William Head, Michael Gallagher, se sont rendus en Chine.

## EXPLORATION DES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE CANADIEN

Les délégués ont été accueillis par le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, qui a son siège à Vancouver.

Ils ont rencontré le procureur général de la Colombie-Britannique. Pendant la visite des établissements provinciaux, ils ont manifesté un intérêt particulier pour la surveillance électronique, les établissements et les programmes pour jeunes contrevenants et les services correctionnels à l'intention des délinquantes.

De plus, ils ont passé une journée avec les membres et les employés de la Commission nationale des libérations conditionnelles et ont assisté à une audience de libération conditionnelle à l'établissement Mission. Ils ont aussi

Les délégués chinois, un interprète et M. Brian Tkachuk à l'University College of The Fraser Valley à Abbotsford.

visité l'établissement Kent et l'établissement Mountain.

Les délégués ont par ailleurs manifesté un intérêt marqué pour les services correctionnels communautaires, passant une bonne demi-journée avec les employés et les cadres du bureau communautaire de Vancouver.

## SÉMINAIRE SUR LES SERVICES CORRECTIONNELS EN CHINE

Le 9 septembre, les six délégués, accompagnés d'un interprète et de Brian Tkachuk du Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, ont donné un exposé sur les services correctionnels chinois à des étudiants, des enseignants et des employés du Service correctionnel du Canada et de la CNLC au University College of the Fraser Valley à Abbotsford.

Les délégués ont indiqué que le système correctionnel chinois regroupe 700 pénitenciers renfermant 1,4 million de prisonniers. Les Chinois croient qu'il est possible de réformer les gens. Le système carcéral est fondé sur l'éducation et le travail. Il existe divers types de libération conditionnelle, mais il s'agit d'un concept relativement nouveau pour ce pays. En 1997, 311 000 prisonniers ont bénéficié d'une forme de libération sous condition, dont 41 000, de la libération conditionnelle. Le taux de récidive en Chine est d'environ huit pour cent.

Près de 90 p. 100 des prisonniers chinois participent à des programmes d'éducation visant à leur inculquer des principes moraux et des valeurs et à leur faire acquérir diverses aptitudes. Plus de la moitié des prisonniers n'ont pas terminé leur 7e année; quatorze pour cent sont analphabètes. Les programmes d'éducation ont été mis en place dans les prisons chinoises au début des années 1980.

L'accent est mis sur l'apprentissage de la lecture. On tient même des concours où des prix sont remis en guise d'encouragement. On incite les prisonniers à lire seulement de bons livres.

## DOIT TRAVAILLER QUICONQUE EST EN MESURE DE TRAVAILLER

Le travail en prison fait aussi partie de la routine des prisonniers chinois, la loi statuant que quiconque est en mesure de travailler doit travailler. Toutefois, le travail s'étend jusqu'à la recherche dans le secteur de la haute technologie et d'autres activités de pointe.

Voici la liste des délégués :
Monsieur Wang Fei, vice-président de la Société chinoise des prisons
(chef de la délégation)
Monsieur Wang Zheng Duo,
secrétaire général adjoint de la Société chinoise des prisons
Monsieur Tao Guo Yuan, président de la Société des prisons de Jiangsu
Monsieur Yang Mu Song, président de la Société des prisons de Fujian
Monsieur Li De Tian, directeur du service des communications de la Société chinoise des prisons
Monsieur Dong Zheng Yan, chercheur de la prison Qingpu de Shanghai

Messieurs Brian Tkachuk et Vincent Yang, ainsi que Mme McClung ont accompagné les délégués pendant leur visite de l'établissement William Head. Le directeur de l'établissement, Michael Gallagher, le sous-directeur, Dan Denis, et le directeur adjoint, Randie Scott, leur ont fait faire le tour des aires de programmes et de logement de l'établissement.

## INVITÉS D'HONNEUR DE LA FRATERNITÉ AUTOCHTONE

Les invités ont manifesté un intérêt particulier pour les visites et le programme d'activités artistiques et artisanales. La Fraternité autochtone de William Head a honoré les délégués par une cérémonie de bienvenue au tambour impromptue dans le secteur voué à la spiritualité autochtone, qui se situe entre la suerie et le hangar servant d'atelier aux sculpteurs autochtones. Les invités ont été particulièrement impressionnés par le système de gestion des déchets que l'on étend actuellement au recyclage des effluents des égouts de la réserve. Ils étaient très intéressés par les unités résidentielles et le coût relativement faible de la construction d'un environnement normalisé. ■

# L'inauguration d'un poteau totémique sculpté par des détenus de l'établissement Matsqui

Des détenus autochtones de l'établissement Matsqui viennent d'achever un poteau totémique qui a été inauguré lors d'une cérémonie publique tenue le 26 juin 1998.

Après des années de labeur, des détenus autochtones de l'établissement Matsqui viennent d'achever un poteau totémique qui a été inauguré, dans une atmosphère de fête, lors d'une cérémonie publique tenue le 26 juin 1998 à Abbotsford en Colombie Britannique.

La cérémonie était organisée conjointement par la fraternité des détenus autochtones, l'Aîné de l'établissement et des membres de la collectivité autochtone. Environ 200 personnes étaient de la partie, y compris des détenus, des invités, des membres et des Aînés de la communauté autochtone avoisinante et le personnel de l'établissement Matsqui, ainsi que des employés d'autres établissements de la région du Pacifique.

Commençant à midi, la cérémonie a été suivie d'un festin, d'une danse, des tambours et de la cérémonie du calumet. On avait d'autant plus raison de fêter que l'événement coïncidait avec la danse en rond du printemps tenue chaque année à l'établissement Matsqui.

Le projet de poteau totémique a été lancé en 1993. Au cours des années, plus de 120 délinquants y ont participé lors de leur séjour à l'établissement Matsqui. Le projet a bénéficié du soutien, notamment, du personnel des programmes pour Autochtones du SCC, des Aînés et du personnel de liaison qui ont appuyé et orienté les détenus participants.

L'un des détenus, M. Clarence Cassill-Smith, est un des vieux de la vieille du projet, qui a été membre puis conseiller de la fraternité autochtone. Il a suivi l'évolution du poteau totémique au cours des cinq ans passés à le sculpter. « Le poteau nous a permis de découvrir notre identité en tant que peuple », a-t-il affirmé aux journalistes du *Abbotsford News*.

La conception du poteau, taillé dans le tronc d'un genévrier rouge, a été réalisée par Mitchell Morris, l'auteur bien connu du poteau totémique majestueux érigé près de la place GM à Vancouver.

Nombre des délinquants autochtones ont subi des années de violence dans des foyers d'accueil. Sculpter le poteau totémique leur a permis de retourner aux sources et de mettre l'accent sur la guérison. ▪



# La région du Pacifique rend hommage à une employée courageuse

En août 1998, l'établissement Mountain a présenté une plaque et une montre à une de ses employées en reconnaissance de ses actes courageux.

Le 24 avril, une commis à la gestion des cas, M^me^ Allana Strickland (qui suit actuellement une formation d'agent de correction), roulait en voiture lorsqu'elle a vu une auto qui avait plongé dans un ruisseau. Elle a aussitôt quitté son véhicule, entrant dans l'eau pour tenter de secourir l'automobiliste. Mais celui-ci était déjà mort.

Dans une lettre au journal local, le frère de la victime a exprimé ses remerciements à M^me^ Strickland. « Je tiens à remercier cette femme courageuse qui, arrivant la première sur les lieux, s'est précipitée dans le ruisseau pour tenter de dégager mon frère de sa voiture. Vous êtes très brave », a-t-il écrit.

Le commissaire du SCC, M. Ole Ingstrup, a témoigné de son admiration devant la volonté d'aider et la bonté d'Allana Strickland. Monsieur Doug Black, directeur de l'établissement Mountain, a fait écho à ces réflexions.

« Il est très encourageant de voir à quel point les employés du Service correctionnel du Canada ont à cœur le bien-être d'autrui », a-t-il déclaré. ▪

Allana Strickland, une commis à la gestion des cas, établissement Mountain, reçoit une plaque d'appréciation du directeur de l'établissement M. Doug Black.

## La campagne « Cops for Cancer » de 1998 à l'île de Vancouver

# Des employés de l'établissement William Head se font raser la tête pour recueillir des fonds

*Par M. Randie Scott, sous-directeur*

Cette année encore, les organismes d'application de la loi de l'île de Vancouver ont recueilli des fonds pour la Société canadienne du cancer en organisant toute une série d'activités. La campagne, qui a duré 12 jours, s'est terminée le 3 octobre 1998 par une exposition sur les services d'urgence au parc Beacon Hill à Victoria. Les dons recueillis serviront à poursuivre la recherche contre le cancer et à envoyer des enfants de l'île de Vancouver au Camp Goodtimes. Situé à l'extérieur de Vancouver en Colombie-Britannique (C-B), ce camp est un centre de séjour familial conçu spécialement pour les enfants atteints de cancer. Ils peuvent y poursuivre leur traitement en passant des vacances avec leur famille.

La campagne a débuté le 21 septembre 1998 par le Tour de Rock, une épreuve de cyclisme à laquelle ont participé 15 employés d'organismes d'application de la loi de l'île de Vancouver ainsi que le directeur du service de nouvelles de la station radiophonique CFAX, M. Alan Perry. Ces derniers ont parcouru 1 000 kilomètres à vélo, partant de Port Hardy, au nord, pour se rendre à Victoria. La population de l'île de Vancouver les a appuyés. Pour les parrainer, une agente de correction, M^me^ Celeste Faessler, a recueilli 980 $ auprès des employés de l'établissement William Head en l'honneur ou à la mémoire de collègues atteints d'un cancer.

Des centaines d'enfants se sont joints aux cyclistes pour parcourir les sept derniers kilomètres. L'arrivée du groupe au parc Beacon Hill a marqué l'ouverture de la plus grande foire sur les services d'urgence jamais tenue à Victoria. On y trouvait des stands de corps de police, de services d'incendie, du service forestier de la C-B, de la garde côtière, de la Base des Forces Canadiennes Esquimalt et des services d'ambulance de la C.-B. Plusieurs activités de collecte de fonds s'y sont déroulées, dont le rasage de la tête d'employés d'organismes d'application de la loi.

Les employés de l'établissement William Head se sont de nouveau lancés, la tête la première, dans cette activité. Ils ont mis au défi le personnel de la prison provinciale de l'endroit, le Vancouver Island Regional Correctional Centre (VIRCC). Le sous-directeur de William Head, M. Randie Scott, a recruté un groupe de neuf employés, qui ont recueilli 2 690 $ en échange de leur chevelure. Monsieur Mike Wilfert, agent de correction au VIRCC, a recruté les braves de son établissement. Les détenus du centre provincial ont fait don de 1 000 $. Christine Jones, agente de correction, était l'une des 25 employés du centre provincial à se faire raser. Deux des fils de M. Randie Scott, Steven et Alex, ont suivi les traces de leur père et de leur tante, recueillant plus de 100 $. Au total, l'équipe provinciale a pu réunir plus de 10 000 $.

Les employés de l'établissement William Head ont peut-être perdu la partie, mais les enfants atteints de cancer en sont sortis gagnants. Le président de la Société canadienne du cancer, M. Peter Dawson, a annoncé que la campagne de collecte de fonds des policiers avait permis de recueillir 315 000 $, un véritable exploit de l'avis de tous.

La campagne de 1998 a été un incontestable succès pour tous les intéressés : la Société canadienne du cancer, les agents et surtout les enfants. ■

L'agente de correction provinciale, Christine Jones, face à son destin.

Un dernier coup de rasoir pour l'agente de correction provinciale Christine Jones.

Une partie des 25 agents de correction provinciaux qui ont contribué à ramasser 10 000 $ pour les enfants atteints de cancer.

Chris Grangeaud, surveillant correctionnel intérimaire à William Head, change de style aux mains d'une personne bénévole.

Mike Wilfert, agent de correction, qui a recruté les employés de l'établissement provincial qui se sont fait raser la tête pour recueillir des fonds contre le cancer.

Maryann Nicholson, chef du personnel p.i., et Ibraham Caynab, commis, se joignent au reste de l'équipe de William Head pour se faire raser afin de collecter des fonds pour la Société canadienne du cancer.

Le sous-directeur de l'établissement William Head, Randie Scott, en entrevue en direct avec le directeur du service de nouvelles de la station radiophonique de Victoria CFAX, Alan Perry, qui non seulement s'est fait raser, mais qui aussi a parcouru 1 000 kilomètres à vélo pour la cause.

L'équipe de William Head qui a recueilli 2 689,13 $ lors de la campagne « Cops for Cancer ». À l'arrière, de gauche à droite : Ibraham Caynab, commis; Dave Hamer, agent de sécurité préventive en établissement; Warren Campbell, agent de correction; Maryann Nicholson, chef du personnel p.i.; Tyler Rens, agent de correction; Randie Scott, sous-directeur. À l'avant, de gauche à droite : Chris Grangeaud, surveillant correctionnel p.i.; Doug Holt et Shane Demille, agents de correction. On voit aussi les fils de M. Scott, Alex (à gauche) et Steven (à droite).

**« Le Tour de Rock est terminé, et il y a de quoi être fier ! Cet événement a remporté un succès retentissant à tous les égards. De nouveau cette année, l'établissement William Head a joué un rôle important... sa contribution est grandement appréciée. Vous pouvez être fiers de compter parmi ceux qui font bouger les choses dans la lutte contre le cancer », a déclaré M. Peter Dawson, président de la Société canadienne du cancer, division de Victoria.**

## DÉPÊCHES RÉGIONALES

### Région du Pacifique

# Vivre une crise – le récit d'une surveillante de liberté conditionnelle

*Par M^me^ Pat Patterson, surveillante de liberté conditionnelle principale par intérim*

*L'article qui suit est le compte rendu de la crise personnelle qu'a vécue une surveillante de liberté conditionnelle quand un délinquant placé sous sa surveillance a commis un crime. Lors d'une réunion sur la réinsertion sociale des délinquants tenue récemment par le Service correctionnel du Canada à l'intention du personnel, on s'est demandé quoi faire pour appuyer le personnel dans ces situations. Madame Patterson nous livre peut-être une des réponses.*

Il y a deux ans, un délinquant en liberté conditionnelle placé sous ma surveillance a tué sa logeuse. Cette nuit est gravée dans ma mémoire à jamais. Un collègue m'a appelée pour me dire « Il a tué une femme, on ne sait pas où il est ». Cet appel m'a profondément secouée. Nous avions parlé de ce délinquant le jour précédent. Il avait omis de se présenter comme prévu, ce qui n'était pas dans ses habitudes. Nous espérions qu'il n'était pas malade. Encore incrédule, je me suis levée et j'ai regardé la télévision jusqu'au matin. Une pauvre femme était morte. Je n'aurais jamais cru à un tel geste de sa part et j'en étais profondément ébranlée.

Le matin, j'ai déjeuné avec deux collègues. Nous aurions peut-être dû parler de la perte d'une vie humaine, mais nous nous sommes rendu compte que nous nous posions des questions sur ce qui allait arriver. Étant la plus âgée du groupe, je savais que la plupart des enquêtes et examens menés dans de tels cas sont justes et équitables, mais qu'ils prennent un ton accusatoire, un peu comme si nous étions au banc des accusés. Dans un cas en particulier, on m'avait diminuée et on aurait cru que les membres de l'équipe d'examen avaient préjugé de l'issue du dossier avant même de m'avoir parlé. On a finalement retiré les accusations portées contre le délinquant, mais seulement après la diffusion du rapport contenant des observations négatives à mon égard. ▸

Lorsque les policiers ont appréhendé et accusé le délinquant le jour suivant, ils ont dit qu'il n'avait pas voulu collaborer et qu'il avait eu une attitude de criminel, ce qui ne cadrait pas du tout avec la personne que nous connaissions.

## LES MÉDIAS

Au début, cette affaire n'a pas retenu beaucoup d'attention en Colombie-Britannique, province où est situé notre bureau. Toutefois, lorsque les médias s'y sont intéressés, des gens ont commencé à se manifester, affirmant qu'ils connaissaient l'assaillant et qu'ils l'avaient toujours considéré comme un être non recommandable. Le battage médiatique était compréhensible, mais certains reportages étaient fondés sur des renseignements erronés, tel celui où un porte-parole déclarait que les risques que présentait le délinquant avaient augmenté à mesure que progressait sa semi-liberté. D'après ce que nous avions constaté, cela était faux.

Heureusement, l'appréhension que m'inspirait l'enquête a été pire que l'enquête même. Les mauvaises expériences que j'avais connues avaient ébranlé ma confiance et j'ai passé plusieurs nuits blanches avant le début de l'enquête. Je savais que je serais pointée du doigt. J'étais indignée par l'idée qu'encore une fois, le dernier maillon de la chaîne allait devoir accepter l'entière responsabilité du comportement de quelqu'un. J'étais convaincue qu'on cherchait un bouc émissaire et que ce bouc émissaire, ce serait moi.

J'ai été bien soulagée lorsque je me suis rendu compte que cette enquête ne ressemblait en rien à celles que j'avais connues. Les enquêteurs étaient polis. Ils ont expliqué leurs questions et fait montre d'un grand professionnalisme. L'interrogatoire a été difficile, mais les membres de l'équipe ont essayé de me mettre le plus à l'aise possible.

Ensuite, la vie a lentement repris son cours, mais l'incident avait manifestement laissé des séquelles chez le personnel. La paranoïa nous avait gagnés. Les surveillants passaient à la loupe tous les détails des dossiers ainsi que tous les scénarios possibles; en fait, certains d'entre eux sont même devenus rigides et se sont mis à exercer un contrôle excessif sur les délinquants dont ils avaient la responsabilité. Pour ma part, j'ai commencé à douter de la franchise de mes clients. Toutefois, notre attitude est redevenue plus équilibrée, avec le temps. Ce qui nous a grandement aidés est le fait que notre bureau comptait des personnes dotées d'une personnalité forte, des personnes qui s'apprécient sincèrement et qui n'hésitent pas à donner d'elles-mêmes. Il est difficile d'imaginer ce qui peut arriver dans un milieu de travail lorsque les collègues ne s'entendent pas bien entre eux.

Le procès s'est déroulé l'année suivante. Mon collègue et moi-même avons été cités à comparaître à court préavis. L'angoisse et l'insomnie m'ont à nouveau gagnée. Heureusement, nous étions deux et nous pouvions partager nos pensées et nos émotions. Je ne crois pas que nous aurions pu passer à travers autrement.

L'accusé a été reconnu coupable, ce qui a attisé l'intérêt des médias. On cherchait des coupables. Heureusement la chasse aux sorcières n'a pas duré longtemps.

## LETTRE ÉMISE EN VERTU DE L'ARTICLE 13

La vie est revenue à la normale, jusqu'à ce que je reçoive une lettre émise en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*. Dans cette lettre, les membres du comité d'enquête expliquent aux personnes en cause la façon dont elles ont été perçues, à savoir s'ils estiment qu'elles ont fait preuve de négligence ou qu'elles ont suivi les modalités applicables. Je ne pouvais même pas la regarder. On m'avait dit maintes et maintes fois que cette lettre avait pour but de me protéger si le rapport sur le cas contenait des informations erronées. Je pouvais difficilement croire que c'était bien le cas. J'ai signé et retourné la lettre, pensant qu'il ne changerait pas tellement l'idée qu'on se faisait de moi.

Le rapport d'enquête a finalement été diffusé. On m'avait donné des informations au préalable, mais les deux collègues avec qui j'avais déjeuné ainsi que les autres employés du bureau devaient compter sur les médias pour se renseigner.

Malheureusement, les renseignements dont avaient disposé les médias avaient été fort déficients dès le départ et ils ne connaissaient pas les faits exacts. Cette situation tenait peut-être à ce que les personnes autorisées à s'adresser aux médias n'étaient pas de l'endroit et ne possédaient pas toutes les données de l'histoire. C'était là une situation bien frustrante!

Les médias ont donc tourné leur attention sur moi et mon collègue. Chaque soir, je faisais les frais des reportages télévisés; on recommençait à chercher un coupable. Un jour, une dame m'a apostrophée pour me dire que je la dégoûtais. Plusieurs personnes qui m'avaient vue aux nouvelles m'ont appelée. Mon voisin a décidé de ne plus m'adresser la parole.

Puis, mes nerfs ont lâché. Mes amis me disaient que je m'en tirais bien, mais, en dedans, plus rien n'allait. J'étais souvent malade, je ne dormais plus, je fondais soudainement en larmes et je ne pouvais plus me concentrer. Ma vie sociale en souffrait. Je me querellais avec mes parents et j'étais à bout de souffle.

J'ai alors fait un pas déterminant. J'ai reconnu que je ne réussirais pas à m'en sortir, mais cela a pris une querelle douloureuse avec ma famille pour que je m'en rende compte. Nous, les agents de correction, nous nous croyons forts et capables de faire face à n'importe quelle situation. J'ai dû reconnaître que tel n'était pas mon cas.

Avant tout, il faut verbaliser, ce que j'ai fait abondamment. J'ai d'abord tout raconté à deux collègues qui se sont montrés pleins de sympathie et qui m'ont permis de me vider le cœur. J'ai ensuite été dirigée vers une personne de l'extérieur. Cette démarche m'a grandement aidée. En fait, me confier ainsi à une personne qui n'avait aucun lien avec mon milieu a été la chose la plus salutaire pour moi. Ces consultations, les congés, les plantes offertes par l'établissement résidentiel communautaire, la jolie carte de mes collègues, l'appel du sous-commissaire régional et les appels réguliers d'un collègue dont je suis proche m'ont beaucoup aidée.

## LA PAGE EST TOURNÉE

J'ai presque fini de remonter la pente, mais certaines journées sont plus difficiles à vivre que d'autres. Je crois que cette expérience m'a marquée à jamais. J'ai failli remettre ma démission deux fois – après l'incident et après la diffusion du rapport.

Sur le plan personnel, j'ai appris à me confier aux autres. J'ai une plus grande admiration pour mes collègues et je sais que je peux me fier à eux.

Sur le plan professionnel, je me suis aperçue que nous devrions nous intéresser davantage aux conséquences à long terme que peuvent avoir les incidents graves sur le personnel. Alors qu'une personne pourra faire face au suicide d'un délinquant en liberté conditionnelle sans trop de difficulté, une autre en sera fortement ébranlée. Dans les cas qui retiennent beaucoup d'attention, on devrait relever la personne de ses fonctions habituelles et l'affecter à un autre poste pendant plusieurs mois.

On devrait également encourager l'employé à se trouver un conseiller au moyen du programme d'aide aux employés. On pourrait également jumeler la personne avec une autre qui a déjà vécu une situation semblable. Dans mon cas, mon collègue a pu grandement m'aider car il avait une vision d'ensemble de la situation et non seulement des bribes.

Je crois qu'il est également important, lorsqu'un délinquant en liberté sous condition commet un crime, d'expliquer au surveillant ou à l'agent de correction qui était chargé de la surveillance de ce délinquant, tout ce qui va survenir après la perpétration du crime. Je crois qu'il est important de laisser cette personne prendre connaissance de tous les reportages qui la concernent et de ne pas chercher à lui cacher les événements. Vous aiderez grandement cette personne si vous reconnaissez qu'elle vit une situation douloureuse.

Je plains les personnes qui sont aux prises avec un incident majeur. Je crois sincèrement qu'il importe de mettre en place un plan solide et un bon réseau de soutien au cas où l'inimaginable se produirait encore. ▪

# Entre Nous

VOLUME 24, n° 1

MARS 1999

# La justice réparatrice

## Vers une vraie justice

Life Line
Article 13 de la *Loi sur les enquêtes*
Conférence des femmes
Reconnaître l'importance des valeurs
Comités consultatifs de citoyens

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada
Canada

# *Entre* Nous

*Entre* **Nous** est une revue bimestrielle publiée par le Secteur des communications du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles qui suivent ne reflètent pas nécessairement celles du commissaire.

| | |
|---|---|
| *Commissaire adjointe* | France Lagacé |
| *Rédacteur en chef* | Pierre Simard |
| *Rédacteur en chef adjoint* | Martin Bélanger |
| *Révision* | Julie Renaud |
| *Révision et rédaction* | Lise Traversy |
| *Rédaction* | Louisa Coates |
| *Rédaction* | Graham Chartier |
| *Services de traduction* | Bureau de la traduction |
| *Conception graphique* | Marc Quirouet |



**Comité de rédaction**

Millard Beane
Shereen Miller
Robert Dandurand
Marie-Andrée Drouin
Holly Flowers
Dean Jones
Marcel Kabundi
Bob LeDrew
France Myre
Fernande Rainville
John Vandoremalen
Lisa Watson

**Collaborateurs**

*Atlantique* – Claudine Daigle
*Québec* – Céline Laplante
*Ontario* – Chris Stafford
*Prairies* – Tim Krause
*Pacifique* – Dennis Finlay
*Pacifique* – Debbie Lemay



Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.


L'équipe d'*Entre* **Nous** serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés du point de vue du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faire parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :


*Entre* **Nous** / *Let's* **Talk**
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : www.csc-scc.gc.ca



ISSN 0715-285X



© Service correctionnel du Canada 1999



Imprimé au Canada sur du papier recyclé


Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

**ERRATUM**

À la page 31 du dernier numéro, la personne travaillant à la boutique de fleurs est une contractuelle et non une détenue.

# *Entre* Nous


MARS 1999 VOL. 24, n° 2


## MANCHETTES


ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE 1

LA JUSTICE RÉPARATRICE
L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE APPROCHE EN MATIÈRE CRIMINELLE ET CORRECTIONNELLE 2

LE SERVICE LIFE LINE
DES CONDAMNÉS À PERPÉTUITÉ AIDANT DES CONDAMNÉS À PERPÉTUITÉ 5

L'AUMÔNIER PIERRE ALLARD REÇOIT LE *PRIX DU CHEF DE LA FONCTION PUBLIQUE* 7

L'UNITÉ DE SURVEILLANCE POUR FEMMES 8

UNE OCCASION D'ENTENDRE ET D'ÊTRE ENTENDU
L'ARTICLE 13 DE LA *LOI SUR LES ENQUÊTES* 9

RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DES VALEURS
LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AXÉE SUR LES VALEURS AU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA 11


## ARTICLES

### LE CAHIER SECTORIEL


Conférence des femmes
Se responsabiliser sur tous les plans ..... 12
Opération « Retour à l'essentiel »
Conférence pour les agents de libération conditionnelle ..... 16
Les comités consultatifs de citoyens
Une partie intégrante du processus de réinsertion sociale des délinquants ..... 18
La participation des citoyens aux services correctionnels fédéraux
Le rapport de la réunion des comités consultatifs de citoyens ..... 19
*La mort des masques*
Une société cinématographique montréalaise donne la parole aux délinquants ..... 21
La stratégie de développement durable du SCC
Une première année plutôt chargée ..... 22


### INTERVIEW


*Stupid Crimes* et *Krekshuns*
Une interview de Dennis E. Bolen ..... 23


### LES DÉPÊCHES RÉGIONALES


**La région de l'Atlantique**
Un nouveau centre pour les détenus purgeant une peine de longue durée ..... 24
Le Comité national mixte célèbre 25 ans de coopération ..... 25
Prendre les choses en main à l'échelon local ..... 26
Entre entreprises ..... 26

**La région du Québec**
La victimisation sexuelle et délinquance sexuelle. Quel est le lien ? ..... 27
Un reportage de la télévision France 3 ..... 28
Journées de perfectionnement clinique du district Est/Ouest du Québec
Valeurs et attitudes dans l'accompagnement clinique ..... 29
L'Unité régionale de santé mentale célèbre son cinquième anniversaire ..... 31

**La région des Prairies**
Le placement à l'extérieur est à la hausse ..... 32

**La région du Pacifique**
Des ordinateurs dans les écoles
Un projet de placement à l'extérieur pratique et axé sur la collectivité ..... 34
C'est le bon temps encore une fois ..... 35
Un char pour la parade aux chandelles ..... 35
Examen de l'unité de détention temporaire ..... 36
Un dilemne transformé en possibilité de réinsertion sociale ..... 36

# Services correctionnels communautaires

Lorsque les Canadiens pensent au Service correctionnel du Canada, ils pensent d'abord aux pénitenciers; les services correctionnels communautaires viennent ensuite. Ce numéro d'*Entre Nous* nous rappelle le rôle fondamental que jouent le SCC et ses partenaires dans la collectivité. Lorsque surviennent des tragédies dans notre secteur d'activités, comme il s'en produit parfois, l'attention a tendance à se porter sur les hommes et les femmes qui travaillent à ce niveau. On ne soulignera jamais assez à quel point il est important pour eux de bien faire leur travail, surtout lorsque des incidents se produisent. Nos politiques et nos pratiques basées sur nombre d'années d'expérience nous permettent d'assurer une surveillance adéquate des délinquants dans la collectivité et d'accroître la sécurité du public. Pour ce qui est de la sécurité publique, le Canada n'a pas d'égal. Le travail des hommes et des femmes qui œuvrent au sein du SCC et de nos partenaires dans la collectivité contribue au bien-être de notre société.

Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel Canada

## La justice réparatrice

# L'adoption d'une nouvelle approche en matière criminelle et correctionnelle

*Par M^me^ Heather Blumenthal, rédactrice indépendante*

**Un crime grave est commis, le délinquant est arrêté et déclaré coupable, une peine est imposée. On a rendu justice. Mais les victimes et leurs familles restent profondément marquées; souvent, la famille du délinquant est bouleversée et la collectivité a peur et est en colère. Pour eux, on n'a pas rendu justice.**

« Notre système actuel est axé sur l'attribution de blâme et l'administration de peines, dans le cadre d'un concours déterminé par des règles systématiques entre l'avocat du délinquant et l'État. On n'accorde souvent qu'une importance secondaire à la victime, à la collectivité et même au délinquant », affirme M^me^ Lorraine Berzins du Conseil des églises pour la justice et la criminologie.

Le concept de justice réparatrice apparaît comme une réponse à cet écart entre la façon dont le système juridique actuel traite le crime et le châtiment, et l'insatisfaction qu'éprouvent les citoyens. Ce concept constitue une approche qui englobe la perspective et les besoins des victimes. C'est également une façon d'envisager la responsabilité, qui offre aux délinquants l'occasion de faire réparation, et qui permet à la collectivité de s'exprimer. Ce concept favorise également la réinsertion, tant pour les victimes que pour les délinquants. Il n'est pas nouveau et il est issu des groupes confessionnels, des traditions autochtones et des programmes qui valorisent la guérison et le développement de la conscience communautaire.

Selon M. Howard Zehr, auteur contemporain sur la justice réparatrice, « Notre système de justice pénale traditionnel ou rétributif pose trois questions fondamentales lorsqu'un crime est commis, à savoir :

Quelle loi a-t-on violé ?

Qui est le coupable ?

Quelle sanction devrait-on imposer ?

La justice réparatrice, dit-il, pose trois questions différentes, à savoir :

Qui a été blessé ?

Quel tort a été causé ?

À qui incombe la responsabilité de réparer ? »

« En structurant ainsi les questions clés, nous pouvons apporter une toute nouvelle perspective aux services correctionnels communautaires, une perspective, plus globale qui, en bout de ligne, est peut-être plus satisfaisante pour tout le monde », déclare M. Bob Brown, directeur de secteur du Bureau régional des libérations conditionnelles de l'île de Vancouver et ardent défenseur de la justice réparatrice.

La médiation victime-délinquant est le processus réparateur le mieux connu des membres de la collectivité de la justice pénale et des services correctionnels. Les programmes telles les Initiatives de justice communautaire en Colombie-Britannique, et la Médiation entre l'infracteur et la victime (MIV), au Nouveau-Brunswick ont connu beaucoup de succès pour ce qui est de satisfaire aux attentes des victimes et des délinquants. De tels programmes peuvent rassurer les victimes et, souvent, renforcent l'engagement du délinquant ou de la délinquante à l'égard de son plan correctionnel. D'autres approches réparatrices, tels les cercles de guérison et les conférences communautaires, vont au delà de ce dialogue et font appel à la participation d'autres parties également, à savoir la famille de la victime et la famille et les amis du délinquant, puisque leur vie a aussi changé. Les représentants communautaires ont également un rôle important à jouer, puisqu'une collectivité entière a été touchée par le crime.

En 1996, le Service correctionnel du Canada (SCC) a mis sur pied un service de Justice réparatrice et de règlement des différends, sous l'autorité de M^me^ Jane Miller-Ashton. Doté, à l'origine, d'un personnel composé d'étudiants en droit et en travail social, le service emploie maintenant aussi deux agents de projet, M. Scott Harris, ancien surveillant de liberté conditionnelle, et M^me^ Carol Anne Grenier, en détachement d'un autre ministère. Le service, qui fait partie de la direction générale des Affaires des détenus, à l'administration centrale, s'emploie à élaborer des activités éducatives et de formation et à développer une gamme de projets pilotes liés à la justice réparatrice.

« Au SCC, beaucoup d'intervenants préconisent des approches axées sur la justice réparatrice, souligne M^me^ Miller-Ashton. L'aumônerie, le personnel et des partenaires externes œuvrant à l'élaboration de nouvelles stratégies pour les délinquants autochtones et les délinquantes ont été les investigateurs de cette façon de penser. » On peut trouver des éléments de justice réparatrice à l'œuvre dans les cercles de soutien et de responsabilisation qui ont été établis par des aumôniers communautaires et des groupes confessionnels – sous le leadership de M. Evan Heise et de l'aumônier Hugh Kirkegaard – pour les délinquants sexuels libérés. On en trouve également dans les pavillons de ressourcement, dans la région des Prairies. Cette approche figure aussi dans la philosophie sous-jacente aux établissements pour détenues sous responsabilité fédérale.

En mai 1998, par l'intermédiaire du service de Justice réparatrice, le SCC a préparé un *Document cadre sur la justice réparatrice*, énonçant une stratégie à trois volets pour la mise en œuvre et le soutien de processus réparateurs. « Ce document clé définit comment nous pouvons utiliser des approches réparatrices pour créer des milieux de travail plus sains pour le personnel, pour faciliter notre mandat de réinsertion sans risque et pour appuyer une réforme générale de la justice pénale, afin de mieux répondre aux besoins des victimes, des délinquants et des collectivités », affirme M. Richard Tobin, directeur général, Affaires des détenus.

**Richard Tobin, avec le service de Justice réparatrice et de règlement des différends. De gauche à droite :**
**Rangée avant : Carol Anne Grenier et Ian Maclean**
**Rangée arrière : Jane Miller-Ashton, Scott Harris et Richard Tobin.**

La plupart des expériences d'approches axées sur la justice réparatrice ont eu lieu au cours des activités préliminaires du système de justice pénale. Mais que l'approche soit utilisée durant les activités préliminaires ou finales, l'objectif reste le même : faire vraiment justice. C'était, en fait, le thème du premier congrès national sur les modèles de justice réparatrice, que le SCC a aidé à organiser en 1997. Le congrès a depuis, mené à un certain nombre d'innovations importantes en matière de justice réparatrice à l'échelle du Canada, dont un grand nombre ont été mises en évidence dans un répertoire publié par le SCC en septembre 1998.

## MEMBRES DE LA COLLECTIVITÉ – LA CLÉ DU SUCCÈS

Dans son engagement à l'égard de la justice réparatrice, le SCC se joint à d'autres partenaires gouvernementaux et à des organismes communautaires, partout au pays. Comme le souligne M^me^ Miller-Ashton, la justice réparatrice est fondée sur des alliances et des partenariats et le gouvernement n'occupe qu'un siège à la table. À mesure que les organismes correctionnels apprendront à consulter les victimes et les citoyens et à mieux appuyer leur participation, le rôle du gouvernement changera puisque les collectivités acquerront confiance et force dans l'établissement de nouveaux modes de cohabitation.

**John Rama, Commissaire adjoint, Personnel et formation, coprésident du Comité directeur national sur la justice réparatrice et de règlement des différends.**
**De droite à gauche : John Rama, Ken Watts, gestionnaire d'unité, Établissement Stony Mountain, Donna Morrin, directrice, Établissement Joyceville, Ron Wiebe, directeur, Établissement Ferndale.**
**À l'arrière-plan : Rod Carter, aumônier régional de l'Ontario et Melanie Achtenberg, gestionnaire, liaison Autochtone et coordination de politiques intersectorielles – Questions autochtones.**

## PERSPECTIVE DE LA VICTIME

Madame Susan Savereux, dont le frère a été tué par un conducteur en état d'ébriété, a déclaré à la conférence tenue en 1997 que la médiation l'avait aidée, ainsi que sa famille, en atténuant la haine qu'elle nourrissait à l'égard du contrevenant, et en lui laissant voir que ce dernier en aurait des remords pour le restant de ses jours. Elle a expliqué que le délinquant avait voulu communiquer avec la famille au moment du procès, pour dire à celle-ci qu'il était profondément désolé, mais que son avocat lui avait conseillé de ne pas poser ce geste.

« De quel droit le système de justice pénale empêche-t-il quelqu'un d'exprimer des regrets, lorsque le besoin d'entendre ces regrets est si grand dans une famille qui essaie de guérir ? » demanda-t-elle.

À n'en pas douter, le fait que la justice réparatrice contourne les obstacles posés par le système de justice pénale actuel et fournit au délinquant ou à la délinquante l'occasion d'assumer la responsabilité de son crime est l'un de ses aspects les plus prometteurs.

« Bien que nous ayons quelques réserves, je suis persuadée que la justice réparatrice peut ouvrir des portes aux victimes, leur donner la possibilité de participer, de se pencher sur les problèmes, et d'être pris au sérieux », affirme M^me^ Wilma Derksen, directrice de Victims' Voice.

## DÉLINQUANTS ASSUMANT LEUR RESPONSABILITÉ

Pour un délinquant, assumer la responsabilité de son acte est une étape importante. « Le système de justice pénale actuel se concentre rigoureusement sur des définitions juridiques, et dissuade ainsi les délinquants d'assumer leur responsabilité »,

### Principes de base de la justice réparatrice [1] :

- **Inclusion,**
- **Réparation,**
- **Responsabilisation,**
- **Participation communautaire,**
- **Accessibilité,**
- **Choix,**
- **Équité,**
- **Égalité,**
- **Approche holistique**

[1] *Extraits du Document cadre sur la justice réparatrice*

déclare M. Scott Harris. Il signale également que, même après leur incarcération, certains délinquants citent toujours la loi et nient leur culpabilité relativement à une infraction particulière de la loi. « Le système judiciaire accusatoire peut faire oublier le fait que des personnes ont été blessées. »

Comme disait récemment le commissaire, Ole Ingstrup, « Les délinquants ne font pas toujours le lien entre leur propre comportement et les conséquences de ce qui s'est produit. » Le fait d'offrir aux délinquants la possibilité de réparer leurs torts les aide à assumer la responsabilité de leur infraction et à éviter de récidiver.

Au cours de la Semaine de la justice réparatrice, en novembre 1998, des détenus de l'établissement Rockwood ont présenté une pièce de théâtre écrite par un membre de la John Howard Society (JHS) du Manitoba, illustrant les incidences du crime sur les victimes, et le recours à des approches réparatrices. « Jouer le rôle d'une victime a eu un impact considérable sur les détenus jouant le drame », selon M. Michel Burrowes, chef des programmes à Rockwood.

Monsieur David Hough, président du Comité consultatif des citoyens à l'établissement William Head, a participé à un

**Andy Grier, Coordonnateur de projet pour le projet sur la libération réparatrice, John Howard Society du Manitoba s'adresse aux membres du Comité directeur national sur la justice réparatrice et de règlement des différends.**
**À l'arrière-plan : Michel Roy et Lucie McClung, sous-commissaire principale.**

atelier de formation sur la justice réparatrice offert par le SCC en juin 1998. Peu après, M. Hough et un groupe de détenus de l'établissement William Head ont eu l'occasion de partager leurs points de vue sur ce sujet. Depuis, ce groupe de détenus et certains membres de la collectivité se réunissent aux deux semaines pour discuter de justice réparatrice. Ce groupe exceptionnel est maintenant en voie d'organiser le premier événement sur la justice réparatrice mené par des détenus, auquel assisteront plus de cent membres de la collectivité, à l'établissement William Head, pour participer à une discussion et un dialogue.

**Jim Wladyka, et les membres du Comité directeur national sur la justice réparatrice et de règlement des différends pendant une session de remue-méninges sur les termes de référence.**

## FINANCEMENT DE PROJETS PILOTES

S'appuyant sur le Document cadre, le service de Justice réparatrice et de règlement des différends a fait équipe avec M. Jim Wladyka, directeur d'Aide aux employés, santé et sécurité, du secteur Personnel et formation, et la région de l'Ontario, en vue d'obtenir une subvention de 50 000 $ du Fonds de règlement des différends du gouvernement fédéral, pour la mise en oeuvre d'une stratégie globale visant à orienter le SCC dans le promotion d'un changement culturel dans la gestion des conflits. Une autre subvention de 350 000 $ a été demandée afin d'appuyer l'élaboration de projets pilotes au cours du prochain exercice. Le SCC contribuera également à ces projets.

On a établi récemment un Comité directeur national sur la justice réparatrice et le règlement des différends, chargé d'assurer au SCC un leadership continu dans ce domaine en croissance. « Une partie du travail du comité comprendra l'établissement de critères de financement et la sélection de projets pilotes visant à accroître notre expérience en matière de justice réparatrice et de règlement des différends », déclare M. Michel Roy, commissaire adjoint, Développement organisationnel, qui coprésidera le comité avec John Rama, commissaire adjoint, Personnel et formation. Dans la région du Pacifique, M. Pieter de Vink, sous-commissaire régional, a établit un comité régional de justice réparatrice.

Un grand nombre de projets fondés sur des partenariats avec des organismes communautaires et d'autres gouvernements sont en cours. Ces initiatives comprennent la Semaine de la justice réparatrice, une entreprise informative d'envergure, tenue chaque mois de novembre et dirigée par l'aumônerie du SCC et les collectivités confessionnelles et à laquelle toutes les régions participent.

Dans la région de l'Atlantique, le SCC appuie le Comité coordonnateur de l'Atlantique, sur la prévention du crime, pour aider à informer les collectivités des Maritimes en ce qui a trait à la justice réparatrice et à la participation des citoyens. Dans la région du Pacifique, le directeur de l'établissement Ferndale, M. Ron Wiebe, et son personnel ont travaillé activement afin de favoriser le dialogue avec les membres de la collectivité à propos de la justice réparatrice. Dans la région de l'Ontario, l'aumônier régional Rod Carter, aidé d'autres personnes, a contribué à la mise sur pied d'un programme d'études

**Michel Roy, se prépare à présenter des invités qui se sont joints au comité le 26 janvier dernier.**

menant à un diplôme de deuxième cycle universitaire sur la justice réparatrice au Queen's Theological College. M. Pierre Allard, maintenant commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels, a pris un congé sabbatique de six mois en 1998 afin d'effectuer des recherches sur les origines spirituelles de la justice réparatrice. Les recherches de M. Allard se sont révélées fort précieuses pour le domaine de la justice réparatrice et lui ont permis de confirmer ses convictions personnelles concernant l'importance de ces principes pour le SCC.

Grâce à un soutien financier du SCC et du Secrétariat du Ministère, la JHS du Manitoba a lancé récemment un projet de

libération conditionnelle réparatrice, dans le cadre duquel on dressera des plans de libération conditionnelle qui tiendront compte des besoins des victimes, et des membres de la collectivité. « On aura recours à la médiation et à des cercles communautaires pour regrouper les gens en vue de l'élaboration de plans réalisables », avance M. Graham Reddoch, directeur exécutif de la JHS.

Le SCC, la CNLC et les collectivités autochtones travaillent en collaboration pour permettre aux Autochtones de participer davantage à la planification de la libération conditionnelle des délinquants. Par exemple, aux termes de l'article 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et avec le consentement du détenu, la collectivité autochtone peut participer à l'élaboration d'un plan pour la réintégration du détenu au sein de sa collectivité. « On utilise souvent des processus réparateurs fondés sur les cercles autochtones traditionnels, afin de s'assurer que les préoccupations de chacun sont entendues et qu'on y donne suite », affirme M. Dale LeClair, gestionnaire de Relations avec les collectivités autochtones au SCC.

### PAS SEULEMENT LES DÉLINQUANTS ET LES VICTIMES

La justice réparatrice ne concerne pas seulement les délinquants et les victimes. Madame Miller-Ashton est persuadée que les principes de la justice réparatrice peuvent renseigner les gens sur le fonctionnement du SCC en tant qu'organisme de la fonction publique. « Nous ne pouvons nous attendre à ce que le personnel ou le public prenne le SCC au sérieux au sujet de l'utilisation de processus réparateurs auprès des victimes et des délinquants, si nous ne donnons pas l'exemple de comportements similaires dans nos interactions quotidiennes les uns avec les autres. »

Une formation sur la médiation se poursuit dans chaque région. Par exemple, la région du Québec a formé récemment vingt médiateurs et la région des Prairies a élaboré un programme de médiation entre les pairs. Le personnel de l'établissement Joyceville et du pénitencier de Kingston, est à planifier un projet qui accroîtra les compétences du personnel en matière de prévention et de résolution des conflits dans la région de l'Ontario.

« Si chaque personne envisageait son travail du point de vue de la justice réparatrice et trouvait des façons d'axer davantage ce travail sur la collaboration, l'environnement de travail serait amélioré et plus respectueux pour l'ensemble du personnel », affirme M[me] Miller-Ashton, qui propose que la justice réparatrice fasse partie de la formation de base des nouveaux employés. « Un tel changement renforcerait également notre capacité d'exercer une influence plus positive sur les délinquants et, en fin de compte, d'établir une meilleure façon de réaliser le mandat du SCC. » ◆

## MANCHETTES

## Le service Life Line

# Des condamnés à perpétuité aidant des condamnés à perpétuité

*Par M[me] Heather Blumenthal, rédactrice indépendante*

**Personne ne sait mieux ce que vit un condamné à perpétuité que le condamné à perpétuité lui-même. Par conséquent qui peut mieux aider un condamné à perpétuité à réussir qu'un autre condamné à perpétuité ?**

Le condamné à perpétuité a des besoins très différents des autres détenus. Contrairement à la plupart des détenus, il n'a pas de date de libération déterminée. En outre, sa période d'incarcération est beaucoup plus longue, à savoir 12 ans au minimum par rapport à la moyenne de 43 mois.

« Quelle influence cela exerce-t-il sur les relations qu'il avait nouées avant son incarcération ? Ces relations peuvent-elles être maintenues pendant des années et des années ? » Telles sont les questions que posent M. Jim Murphy, agent de projet aux Opérations communautaires.

Mais c'est plus que simplement la longueur de la peine. Les condamnés à perpétuité ne sont pas en général des criminels endurcis, selon M. John Braithwaite. La plupart ont commis un meurtre dans un moment d'égarement, sous l'emprise d'une émotion ou de substances intoxicantes, et ils ignorent comment survivre dans un établissement.

Maintenant à la retraite, M. Braithwaite était sous-commissaire du Service correctionnel du Canada (SCC) en 1976, lorsque le gouvernement fédéral a aboli la peine de mort pour la remplacer par de longues périodes d'incarcération. Aujourd'hui, on compte 3 442 détenus qui purgent des peines d'emprisonnement à perpétuité, et le tiers d'entre eux sont assujettis à une libération conditionnelle sous surveillance dans la collectivité. Le SCC reconnaît qu'il faudrait adopter une nouvelle approche pour s'occuper du nombre élevé de détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité à la suite de la loi adoptée en 1976.

**« Le programme est unique, car il permet de recruter des condamnés qui retournent dans l'établissement pour contribuer à l'élaboration des programmes, motiver les détenus et les aider dans leur réinsertion sociale. »**

C'est là où le service Life Line entre en jeu. Dans le cadre de ce projet innovateur du Service correctionnel du Canada, on a recours aux condamnés à perpétuité, qui ont réintégré avec succès la collectivité depuis au moins cinq ans, afin d'aider les autres condamnés à perpétuité.

Le programme est unique, car il permet de recruter des condamnés qui retournent dans l'établissement pour contribuer à l'élaboration des programmes, motiver les détenus et les aider dans leur réinsertion sociale.

**« Le service Life Line mérite notre appui comme un partenariat unique qui offre, aux détenus purgeant une peine de longue durée, l'occasion d'apporter leur contribution, de changer et de devenir des citoyens responsables. »**

**Commissaire Ingstrup**

Le service Life Line a été élaboré dans le cadre d'une « alliance tripartite » entre le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et les partisans du concept Life Line, y compris un condamné à perpétuité qui jouissait d'une libération conditionnelle. Une subvention accordée par la Fondation Donner a permis de financer l'étude du concept. Un rapport a été publié en 1990. Le premier intervenant du programme In-Reach a commencé son travail en 1991. En août 1998, le service Life Line a été reconnu comme un exemple à suivre par l'American Correctional Association.

Selon M. Ole Ingstrup, commissaire du SCC, « Life Line mérite notre appui comme partenariat unique qui offre, aux détenus purgeant une peine de longue durée, l'occasion d'apporter leur contribution, de changer et de devenir des citoyens responsables ».

Le service Life Line est supervisé par le Groupe de ressources national, qui est présidé par M. Braithwaite et dont les membres viennent du SCC, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et des organismes correctionnels bénévoles. Un de ses membres est M. René Durocher, un condamné à perpétuité qui représente les intervenants du programme In-Reach. Le concept Life Line comprend trois composantes : le programme In-Reach, les programmes communautaires et la sensibilisation du public.

## L'INTERVENANT DU PROGRAMME IN-REACH, LA PIERRE ANGULAIRE DU SERVICE LIFE LINE

La clé du succès du service Life Line, c'est l'intervenant du programme In-Reach, qui est en fait un condamné à perpétuité qui a réintégré avec succès la société depuis au moins cinq ans.

Le premier intervenant du programme In-Reach a été M. Tom French, un ancien motard diabétique qui était confiné à un fauteuil roulant à la suite d'un accident de moto. Monsieur French, qui est décédé en 1996, disait que son travail consistait à garder les condamnés à perpétuité « en vie, sains d'esprit et dans le droit chemin ».

Aujourd'hui, neuf intervenants dans quatre régions aident les nouveaux détenus à élaborer un « plan de carrière » pendant leur incarcération pour qu'ils puissent

René Durocher. À l'arrière-plan, on aperçoit John Braithwaite, E. « Skip-» Graham, directeur exécutif de la maison Saint-Léonard, à Windsor et Jim Murphy.

« travailler d'une façon constructive tout au long de leur incarcération afin que se concrétisent leurs espoirs de libération, au lieu de laisser les choses aller à la dérive ». Les propos entre guillemets sont ceux de Jim Murphy. Les intervenants du programme In-Reach travaillent en étroite collaboration avec les agents de libération conditionnelle pour aider les condamnés à perpétuité. C'est un travail d'équipe.

Ces intervenants prouvent aux condamnés à perpétuité qu'il est possible de survivre pendant leur incarcération dans un établissement et que quelqu'un se préoccupe d'eux. Le personnel peut également tirer une leçon du succès de leur réadaptation et de leur réinsertion sociale.

Le succès du service Life Line se mesure par l'engagement du SCC à doubler le nombre d'intervenants du programme In-Reach. Trois nouveaux intervenants ont été embauchés récemment dans la région de l'Ontario. Le premier est un artiste et un écrivain qui a été publié; le deuxième est un travailleur auprès des jeunes; le troisième est un ministre du culte ordonné. Les trois possèdent des diplômes universitaires qu'ils ont obtenus en purgeant leur peine.

## LES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES : OUTRE L'INCARCÉRATION

Une fois qu'il a obtenu sa libération conditionnelle, le condamné à perpétuité fait face à de nouveaux défis : comment réintégrer la société et renouer ses relations alors que les choses ont considérablement changé depuis qu'il a été incarcéré.

La relation entre le condamné à perpétuité et l'intervenant du programme In-Reach peut se poursuivre. Cependant, c'est l'agent de libération conditionnelle qui est maintenant la principale personne ressource qui doit aider le condamné à perpétuité à s'orienter par rapport à la gamme des programmes communautaires qui lui sont offerts.

La maison Saint-Léonard, à Windsor, constitue le seul établissement résidentiel s'occupant particulièrement des condamnés à perpétuité qui viennent d'être mis en liberté. Ailleurs, les condamnés à perpétuité passent leur premier mois à l'extérieur de l'établissement dans des installations adaptées aux personnes ayant des peines d'une durée déterminée et reçoivent les services dont ils ont besoin de la collectivité.

Dans le cadre des programmes communautaires du service Life Line, les activités vont des sorties de jour en vue d'aider le condamné à perpétuité à retourner vivre dans une société qui a dramatiquement changé à des services d'aide leur permettant d'apprendre à vivre en autonomie ainsi qu'à trouver et à conserver un emploi.

Selon M. Murphy, « cet aspect du service Life Line est tellement important que le SCC envisage de créer une catégorie distincte d'intervenants, un travailleur détaché dans la collectivité, pour mettre l'accent sur l'aide qu'il faut apporter au tiers de tous les condamnés à perpétuité qui sont sous surveillance dans la collectivité ».

**« Sans Life Line, un sentencé à vie se retrouverait dans la société sans préparation, sans aide et sans suivi. Je crois que, quiconque a vécu en établissement pendant 25 ans et a eu recours au service Life Line, manifeste l'intention de devenir un citoyen à part entière. »**

**Sandra Atkin**
**Victime**

## LA SENSIBILISATION DU PUBLIC : CRÉER DES PARTENARIATS

En plus de travailler avec les détenus, les intervenants du programme In-Reach jouent un rôle important dans la sensibilisation du public à l'égard d'un système correctionnel efficace et des besoins spéciaux des condamnés à perpétuité.

Pour jouer ce rôle, ils rencontrent les organisations communautaires, les groupes de bénévoles et les autres intéressés œuvrant dans le domaine correctionnel afin de leur parler de leur expérience comme intervenants du programme In-Reach. Ils consacrent également beaucoup de leur temps à la prévention, particulièrement auprès des jeunes. Ils racontent à ces derniers comment ils sont devenus des condamnés à perpétuité, ce que cela a changé dans leur vie et comment on peut éviter de tomber dans la criminalité ou de s'adonner à la drogue.

La sensibilisation des organismes non gouvernementaux est essentielle au succès du projet Life Line. Les organismes communautaires non gouvernementaux embauchent les intervenants du programme In-Reach dans le cadre d'un marché des services passé avec le SCC et offrent les ressources qui permettent de satisfaire aux besoins des détenus.

## LA MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT LIFE LINE : PRÉPARER L'AVENIR

Récemment, le Groupe de ressources national a institué un groupe de travail sous la direction de M. Ken Peterson, directeur de l'établissement Mission. Ce groupe de travail devait examiner la façon d'améliorer le concept Life Line et d'augmenter la portée de celui-ci. La recommandation la plus importante que le groupe de travail a présentée dans son rapport de février 1998 était la suivante : embaucher un intervenant du programme In-Reach par 125 détenus purgeant une peine de longue durée. On a donné à cette recommandation la priorité. En outre, le groupe de travail a recommandé d'élaborer de nouveaux programmes à l'intention des femmes et des autochtones condamnés à perpétuité; d'établir des profils détaillés des détenus purgeant une peine de longue durée à intervalles réguliers; d'élaborer des « cheminements de carrière » à l'intention des condamnés à perpétuité afin que ceux-ci commencent à servir les autres en purgeant leur peine. ◆

MANCHETTES

# L'aumônier Pierre Allard reçoit le *Prix du chef de la fonction publique*

*Par M^me^ Monique Parker, M^me^ Sandra Bouwman et des employés du Conseil du Trésor*

**De gauche à droite : Ole Ingstrup, commissaire du Service correctionnel du Canada, Jocelyne Bourgon, ex-greffier du Conseil privé et Pierre Allard, récipiendaire du premier Prix du chef de la fonction publique.**

Madame Jocelyne Bourgon, ex-greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet a présenté le premier Prix du chef de la fonction publique lors d'une cérémonie au Musée des civilisations le 7 décembre 1998 au Révérend Pierre Allard. Avec ce prix, le greffier du Conseil privé désire rendre officiellement hommage aux employés qui font preuve d'excellence en relevant les défis de l'heure dans la fonction publique du Canada. Les récipiendaires du prix sont considérés des leaders, à tous les niveaux, qui contribuent à faire de la fonction publique une institution moderne et dynamique.

## UNE VOCATION

Depuis plus d'un quart de siècle, M. Allard a dédié sa vocation au soutien spirituel de toutes les personnes présentes dans les prisons où il exerce son ministère. Son travail d'aumônier l'a placé aux premiers rangs du nouveau domaine de la justice réparatrice, qui regroupe les communautés, les contrevenants et les victimes autour de discussions sur les effets qu'ont les actes criminels sur la communauté.

Les compétences de chef d'équipe de M. Allard l'ont aidé dans ses efforts pour créer le Conseil chrétien de la réconciliation, un organisme bénévole, ainsi que l'Association nationale de l'aumônerie bénévole. Monsieur Allard se veut aussi l'allié des aumôniers de prison du monde entier; il est président de l'Association de prison.

## UNE DÉMARCHE SPIRITUELLE DERRIÈRE LES BARREAUX

Monsieur Allard croit fermement que la communauté doit poursuivre la démarche spirituelle entreprise derrière les barreaux. C'est à ce titre qu'il s'est efforcé d'aider les communautés à compléter la mission de réhabilitation du Service correctionnel du Canada. Ses cercles d'entraide et de responsabilité ont permis la réinsertion sociale sécuritaire d'anciens délinquants dans leurs communautés. On retrouve à l'heure actuelle 23 aumôneries dans l'ensemble du Canada.

La vision de M. Allard, son travail assidu et son esprit de compassion s'étendent aussi au monde universitaire. Il s'est vu conférer le diplôme honorifique de Degree of Divinity de l'Université Queen's, de Kingston en Ontario, en mai 1998 et il a mis sur pied récemment le premier programme d'études en ministères correctionnels au Theological College de l'Université Queen's. ◆

# L'unité de surveillance pour femmes

*Par M. John Currie, directeur de secteur, unité de surveillance pour femmes, bureau de district central de l'Ontario*

L'unité de surveillance pour femmes offre un service unique aux délinquantes. Relevant du bureau de district central de l'Ontario du Service correctionnel du Canada (SCC) à Toronto, elle est chargée de surveiller quelque 90 femmes qui bénéficient d'une mise en liberté sous condition sous une forme ou sous une autre. Les quatre agents de liberté conditionnelle de l'unité commencent à travailler auprès des délinquantes au moment de la détermination de la peine, lorsque vient le temps de procéder à l'évaluation préliminaire. Cette première réunion a beaucoup d'importance pour la détermination du placement des délinquantes. La plupart d'entre elles sont envoyées à l'établissement Grand Valley pour femmes de Kitchener tandis que celles du niveau de sécurité maximale sont transférées à la Prison des femmes à Kingston. Les employés collaborent étroitement avec leurs collègues des établissements pour élaborer le meilleur plan de mise en liberté possible. Une fois les femmes libérées, la surveillance est intensive et offre beaucoup de soutien, car il existe de nombreux programmes dans des organismes et au SCC, pour les aider. Il existe une vaste gamme de services communautaires et le SCC parraine des programmes spécialisés pour femmes, notamment ceux des établissements résidentiels communautaires, Choix, aptitudes cognitives, services de psychologie et l'aumônerie.

## L'AUMÔNERIE

L'initiative de l'aumônerie est un élément unique et utile de l'unité. À titre de projet pilote, l'aumônerie de la région de l'Ontario a fourni des fonds pour un aumônier à temps partiel chargé de fournir à nos clients des services de soutien et de conseils dans la collectivité. Travaillant de façon séparée mais complémentaire avec les agents de libération conditionnelle, l'aumônier a pu répondre à bon nombre des besoins individuels des femmes. Le but est de faire tout ce qu'il faut de façon à accroître le nombre de contacts fondés sur la confiance dans la collectivité. La capacité de répondre aux besoins spirituels des femmes au gré de la demande a été un important ajout aux services offerts par l'unité.

Grâce au programme mère-enfant, une mère solidifie ses liens avec son enfant.

## LE PROGRAMME MÈRE-ENFANT

La caractéristique peut-être la plus distinctive de l'unité de surveillance pour femmes a été l'élaboration du programme mère-enfant. Par l'intermédiaire des sociétés Elizabeth Fry de Peel et de Toronto, on a trouvé des appartements satellites pour y loger les femmes dont les nouveau-nés ont été hébergés avec elles dans l'établissement. Les appartements sont situés dans des bâtiments ordinaires dans la collectivité, loués par l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry et dont le coût est supporté par le SCC. Les délinquantes obtiennent soutien et surveillance selon leurs besoins individuels, à la fois de la part de l'agent de libération conditionnelle du SCC et du personnel de l'organisme. La mise en oeuvre de cette initiative importante nous a beaucoup appris. Peu de bureaux de libération conditionnelle achètent des lits pour bébés, des poussettes, des couches et des aliments pour bébés. Grâce à la bonne volonté et à la coopération de nombreuses personnes, ces services sont maintenant en place. Actuellement, deux femmes et leurs bébés vivent dans les unités, qui peuvent en recevoir jusqu'à cinq. L'expérience initiale a été très positive et ces unités ont été un élément essentiel à la réinsertion des femmes.

L'expérience acquise par le Service en ce qui concerne les femmes délinquantes est considérée comme très instructive. La région de l'Ontario a plus de femmes sous surveillance dans la collectivité (151 environ) que dans les établissements (environ 116 – ce qui comprend l'établissement Grand Valley pour femmes, la Prison pour femmes et la maison Isabel McNeill). À Toronto seulement, on a constaté en 1998 une augmentation d'environ 30 p. cent des délinquantes sous surveillance dans la collectivité (passant de la soixantaine à près de 90 femmes), mais le taux de révocation pour les femmes qui relèvent de l'unité de surveillance pour femmes reste faible. Depuis son adoption il y a 20 mois environ, il y a eu 10 révocations et aucune infraction grave. Si l'on ne peut offrir de garanties absolues, ces chiffres semblent indiquer que le SCC, en travaillant étroitement avec les délinquantes et les groupes de soutien, peut élaborer des options communautaires efficaces qui contribuent à la sécurité publique. Cela conduit également à l'élaboration d'autres options de ce genre, y compris un placement direct par les tribunaux dans un établissement résidentiel communautaire. À mesure que nous acquérons de l'expérience dans la façon d'aborder et de traiter les problèmes particuliers auxquels font face les délinquantes, nous prévoyons de faire fond sur ces réalisations pour promouvoir une réinsertion en temps opportun et qui soit une réussite. ◆

**La caractéristique peut-être la plus distinctive de l'unité de surveillance pour femmes a été l'élaboration du programme mère-enfant.**

## Une occasion d'entendre et d'être entendu

# L'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*

*Par M. Graham Chartier, Secteur des communications*

**Un membre du personnel ne sait pas toujours quoi penser lorsqu'il reçoit un avis émis en vertu de la *Loi sur les enquêtes*.**

Lorsqu'une personne est interrogée par un comité d'enquête ou reçoit par la suite un avis en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*, elle peut avoir l'impression qu'on l'accuse de quelque chose et peut craindre de servir de bouc émissaire pour l'incident. Un article écrit par M^me^ Pat Patterson, agente de libération conditionnelle principale, par intérim, dans la région du Pacifique, est paru dans le numéro de janvier 1999 d'*Entre Nous* « Vivre une crise - le récit d'une agente de libération conditionnelle », p. 51-52. Cet article jette toute la lumière sur les pénibles sentiments que peuvent éprouver des membres du personnel qui se trouvent mêlés à une enquête et qui reçoivent parfois un avis en vertu de l'article 13. En dépit des garanties existantes, qui permettent de s'assurer que leurs droits sont respectés, et que toutes les décisions sont prises d'une manière équitable et impartiale, ces personnes ont l'impression d'être au banc des accusés tout au long de la procédure. Comme dans le cas de M^me^ Patterson, il leur est parfois difficile de croire qu'un avis émis en vertu de l'article 13 a « pour but de me protéger si le rapport sur le cas contenait des informations erronées. »

### UN COMITÉ D'ENQUÊTE PEUT ÉMETTRE UN AVIS EN VERTU DE L'ARTICLE 13

Tous les aspects d'une enquête, dont l'application de l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*, sont exposés en détail dans un article écrit par M. Robert Dandurand, analyste principal, Section des enquêtes, qui est paru dans le numéro de décembre 1997 d'*Entre Nous* « Enquêtes », p. 6-8.

Rappelons brièvement que, selon les dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) et des politiques du Service correctionnel du Canada, on effectue une enquête sur tout incident qui compromet la sécurité du public, du personnel, des délinquants ou le fonctionnement du Service. La *Loi sur les enquêtes* régit les enquêtes publiques fédérales et certaines enquêtes ministérielles. Les articles 19 à 21 de la LSCMLC servent de cadre législatif aux enquêtes menées au sein du SCC. L'article 20, notamment, habilite le commissaire à constituer un comité chargé d'une enquête nationale, dont les membres ont le pouvoir d'émettre des sommations et d'interroger des témoins sous serment. L'article 19 de la LSCMLC autorise la tenue d'autres enquêtes au sein du SCC, telles que les enquêtes régionales qui ne relèvent pas de l'article 20. L'article 21 de la LSCMLC indique expressément que « les articles 7 à 13 de la *Loi sur les enquêtes* s'appliquent » aux comités d'enquête du SCC convoqués en vertu de l'article 20 de la LSCMLC. L'article 13 de la *Loi sur les enquêtes* stipule qu'une personne incriminée doit être informée de la faute qui lui est imputée et doit avoir la possibilité de se faire entendre avant qu'un rapport défavorable à son endroit soit rédigé.

**L'article 13 donne l'occasion à l'employé d'entendre et d'être entendu.**

Lorsqu'un comité d'enquête interroge une personne, il avertit cette personne que, si elle est incriminée, elle recevra un avis en vertu de l'article 13 et aura la possibilité de se faire entendre. Le comité d'enquête envoie un avis en vertu de l'article 13 avant de mettre la dernière main à son rapport, mais après avoir examiné tous les faits portés à sa connaissance et avoir abouti à certaines conclusions. Monsieur Jim Vantour, directeur des enquêtes, indique que « le fait d'émettre de tels avis revient essentiellement à respecter les principes d'équité ». Il précise qu'un avis émis en vertu de l'article 13 offre à la personne visée une excellente occasion de corriger les faits que le comité d'enquête pourrait avoir mal interprétés. Il ajoute que la Section des enquêtes s'emploie à corriger la perception selon laquelle le fait de recevoir un avis émis en vertu de l'article 13 n'augure rien de bon. Monsieur Vantour dit que ce principe d'équité s'applique également aux enquêtes régionales, même si cela n'est pas expressément requis par la loi.

### L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ENQUÊTES COMME GARANTIE DU RESPECT DES PRINCIPES D'ÉQUITÉ

Monsieur Charles Haskell, des Services juridiques du SCC, précise, pour sa part, qu'un avis est émis en vertu de l'article 13 dès qu'une personne est en butte à des remarques défavorables ou à des allégations de mauvaise conduite dans le cadre d'une enquête ou dans un rapport d'enquête. Selon M. Haskell, « les principes élémentaires et essentiels d'équité ne sont rien d'autre que ce qu'une personne raisonnable jugerait équitable dans les circonstances ». Il ajoute que, selon l'un des grands principes de justice naturelle, personne ne devrait être incriminé sans avoir la

possibilité de se faire entendre, et que l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes* est la codification législative de ce principe. « L'article 13 impose des obligations dans le cadre d'une enquête, qu'une personne raisonnable jugerait équitables dans les circonstances, c'est-à-dire la possibilité de donner sa version des faits avant d'être critiquée. »

Pour prendre un exemple hypothétique, supposons qu'un comité d'enquête constate que certains faits pertinents et importants ne figurent pas au dossier d'un délinquant directement impliqué dans l'accident faisant l'objet de l'enquête. Si cette constatation incriminait une personne en particulier, le comité d'enquête enverrait à cette personne un avis en vertu de l'article 13, pour qu'elle ait la possibilité de clarifier tout malentendu éventuel concernant ces faits. Il se pourrait, par exemple, qu'elle ne soit pas responsable de ce que ces faits n'aient pas été consignés au dossier du délinquant, auquel cas l'avis en vertu de l'article 13 lui donnerait l'occasion de remettre les choses au point à l'intention du comité d'enquête.

## L'AVIS DONNE LES PRÉCISIONS PERTINENTES CONCERNANT L'ALLÉGATION

Un avis émis en vertu de l'article 13 par un comité d'enquête du SCC contient la partie du rapport où il est question, de façon implicite ou explicite, de mauvaise conduite, et indique également la date, l'heure et le lieu où la personne, ou son avocat, doit se faire entendre. La personne visée peut répondre par écrit à l'avis, si elle le désire. Peu importe la manière dont elle répond à l'avis, tous les membres du comité d'enquête en sont informés et décident, d'un commun accord, des modifications éventuelles à apporter en conséquence au rapport. Le président du comité d'enquête répond par écrit à chaque destinataire d'un avis et lui fait part des modifications qui ont pu être apportées au rapport.

## LES AVIS ÉMIS EN VERTU DE L'ARTICLE 13 SONT TOUJOURS CONFIDENTIELS

La personne qui reçoit un avis en vertu de l'article 13 peut craindre pour sa réputation. En fait, puisque cet avis est confidentiel et est envoyé directement à la personne concernée, d'autres membres du personnel n'en auront connaissance que si cette personne leur en parle. Dans l'article qu'elle a écrit à propos de son expérience personnelle, M^me^ Patterson souligne que le fait de parler à des collègues l'a beaucoup aidée et que c'était « la chose la plus salutaire pour moi ». Elle s'est sentie mieux en se confiant à d'autres employés et en sachant pouvoir compter sur leur appui. Une telle décision est sans doute bonne, voire même toute indiquée, mais est laissée à chacun.

## AUDIENCE RÉSULTANT D'UN AVIS ÉMIS EN VERTU DE L'ARTICLE 13

L'audience qui résulte d'un avis en vertu de l'article 13 n'est pas un procès. Elle vise à clarifier et à rectifier les premières impressions et interprétations des faits d'un comité d'enquête. L'employé qui est convoqué à une telle audience peut se sentir nerveux, mais devrait se rappeler qu'elle lui donne l'occasion de présenter sa version des faits et de dissiper toute idée fausse que peut se faire le comité d'enquête.

En pratique, ces observations et explications aident souvent le comité d'enquête à mieux comprendre les faits, et peuvent l'amener à apporter des modifications à son rapport. Au cours de l'exercice 1997-1998, 19 comités ont été convoqués aux fins d'une enquête nationale en vertu de l'article 20 de la LSCMLC, et neuf d'entre eux ont envoyé des avis en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*, soit dans moins de la moitié des cas. Ces comités d'enquête ont interrogé, au total, 442 personnes dont seulement 24, ou 5,7 p. 100, ont reçu un avis en vertu de l'article 13. Le rapport d'enquête a été modifié à la lumière des observations demandées et autorisées en vertu de l'article 13 dans 11 de ces 24 cas.

## APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AIDE JURIDIQUE AUX FRAIS DE L'ÉTAT

Une personne convoquée à une audience en vertu de l'article 13 peut avoir de la difficulté à saisir les questions posées et à bien y répondre, sous l'effet du stress qu'elle ressent. Le fait de parler à un avocat ou de se faire représenter à l'audience par un avocat suffit souvent à la rassurer, ce qui lui permet de s'expliquer de façon plus claire.

Le 29 avril 1998, le Secrétariat du Conseil du Trésor a publié une *Politique sur l'indemnisation des fonctionnaires de l'État et sur la prestation de services juridiques à ces derniers*. L'alinéa 7.2 (b) de cette politique précise que la prestation de services juridiques ne peut être autorisée que par le sous-chef du ministère, lorsqu'il a été établi que le fonctionnaire a agi honnêtement et sans intention de nuire, dans les limites de ses fonctions ou de son emploi, et qu'il a répondu aux attentes raisonnables de son ministère. La prestation de services juridiques aux frais de l'État, dans l'ensemble de la fonction publique, n'est pas un droit absolu, mais est envisagée dans chaque cas qui se présente.

L'article 8 de la Directive du commissaire 067, intitulée « Prestation de services juridiques aux employés », prévoit que « le ministère de la Justice, par l'entremise des Services juridiques du SCC » doit être consulté au sujet de la prestation de services juridiques à un membre du personnel « en vue de déterminer, dans chaque cas, s'il est nécessaire et justifié de recourir aux services d'un conseiller juridique », entre autres choses. C'est pourquoi les Services juridiques du SCC examinent chaque demande d'aide juridique aux frais de l'État une fois qu'ils ont établi que la personne concernée agissait dans l'exercice de ses fonctions, et que l'avis émis en vertu de l'article 13 par le comité d'enquête était justifié.

## POUR UNE APPLICATION UNIFORME DU PRINCIPE DE L'ÉQUITÉ

Un avis émis en vertu de l'article 13 donne à une personne incriminée l'occasion d'expliquer son point de vue et de clarifier les malentendus éventuels. Il vise à protéger les gens contre les allégations injustifiées. Évidemment, tout le monde préférerait que les incidents faisant l'objet d'une enquête n'aient jamais eu lieu. Tout le monde préférerait être toujours au-dessus de tout soupçon. Malheureusement, des incidents se produisent, qui doivent faire l'objet d'une enquête soignée si l'on veut éviter qu'ils ne se reproduisent à l'avenir. Les rapports préparés sur ces incidents peuvent incriminer des personnes. L'article 13 de la *Loi sur les enquêtes* est un pas en avant en matière d'équité en permettant à ces personnes de présenter leur version des faits. ◆

EXERCICE 1997-1998

| | |
|---|---|
| **Comités chargés d'une enquête nationale** | **19** |
| Rapports nécessitant l'envoi d'un avis en vertu de l'article 13 | 9 ou 47 p. 100 |
| **Nombre de personnes interrogées** | **442** |
| Nombre de personnes ayant reçu un avis en vertu de l'article 13 | 24, soit 5,7 p. 100 |
| **Rapports d'enquête modifiés par suite d'une audience convoquée en vertu de l'article 13** | **11, soit 46 p. 100** |

## Reconnaître l'importance des valeurs

# La gestion des ressources humaines axée sur les valeurs au Service correctionnel du Canada

*Par M^me^ Holly Flowers, agente de projet et M. Brent Schwieg, agent principal de projet, Secteur du personnel et de la formation*

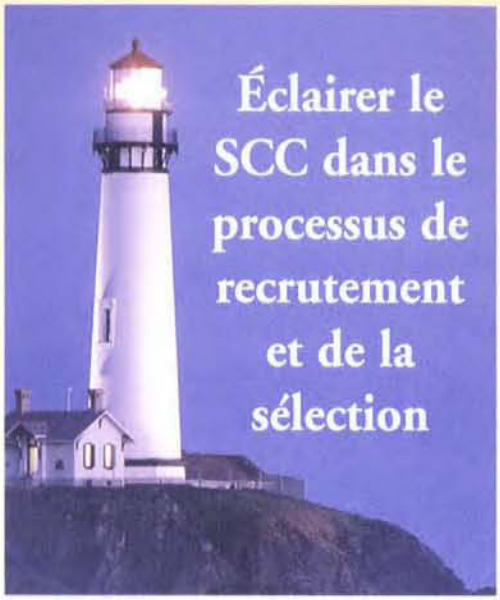


*Je me rappelle, quand j'étais agent de correction, avoir eu à faire face à de nombreux conflits de valeurs dans l'exécution de mes fonctions. Les pressions exercées pour que j'adapte ou soumette mes propres valeurs aux influences qui régnaient au sein de la sous-culture institutionnelle étaient constamment subtiles et, parfois, très fortes. J'ai fait mes choix et d'autres agents ont fait les leurs. Souvent, ces décisions n'étaient pas prises consciemment. J'ai vu des agents, que je qualifierais de bons et intelligents, se compromettre, faire des choix qui ont mis en péril leurs valeurs, leur sécurité et même leur carrière.*

*Au début de ma carrière, j'ai eu le plaisir de travailler avec un agent principal de correction qui a eu sur moi une influence dont il ne se doutera jamais, je suis sûr. Nick était un modèle de comportement pour moi. Il ne m'a pas impressionné par ses titres universitaires ou par la masse de connaissances du milieu correctionnel qu'il possédait, même s'il avait parcouru les couloirs donnant sur les cellules et patrouillé la cour pendant plus de vingt ans. Et ce ne sont pas ses compétences techniques qui le rendaient digne d'émulation.*

*Ce qui m'émerveillait, c'était son système de valeurs. Ce dernier se reflétait dans chaque tâche qu'il exécutait. Nick était toujours positif et respectueux, tout autant dans ses rapports avec les délinquants qu'avec la direction de l'établissement ou une recrue. Il était réceptif à l'apprentissage et il essayait de comprendre les changements qui se produisaient à l'établissement et de faire de son mieux pour s'acquitter des tâches, même lorsque cela lui était difficile. Il avait la force de caractère nécessaire pour défendre ce qui était important, ce qui ne l'empêchait pas de toujours prendre le temps d'écouter d'autres points de vue. Il savait ce que c'était que de travailler dur et il était toujours occupé à son poste. Il appuyait ses collègues et était un chef, dans les faits, parmi ses pairs. Nick était trop modeste pour accepter ce titre.*

*Ce qui m'ébahissait surtout, c'était la capacité de Nick de survivre dans un environnement où bon nombre d'autres agents recrutés à son époque étaient si différents de lui. Peut-être l'ont-ils toujours été. Nick semblait indifférent au blasement, au cynisme et à l'apathie qui existaient autour de lui. J'ai entendu dire que Nick avait pris sa retraite, après environ trente ans de service. Il sera difficile à remplacer.*

*- Brent Schwieg*
*Agent principal de projet*
*Gestion de carrière*

Au cours des dernières années, le Service correctionnel du Canada (SCC) a recruté activement des agents de correction. Durant l'année 1996-1997, nous avons recruté 400 agents de correction, et notre besoin en agents de correction supplémentaires s'accroîtra au cours des trois prochaines années. En avril 1998, le Solliciteur général a annoncé qu'on recruterait 1 000 agents de correction au cours de cette période. Compte tenu du taux d'attrition prévu, établi à 2 000 agents de correction, essentiellement en raison de départs à la retraite, le SCC envisagera de recruter environ 3 000 nouveaux agents de correction d'ici la fin de l'exercice 1999-2000.

Le SCC a décidé d'adopter une approche axée sur les valeurs, afin de repérer les candidats qui donneront le meilleur rendement au Service. Cette approche tient compte du fait que lorsqu'un employé, ou un futur employé, possède un système de valeurs qui est fondamentalement ou intrinsèquement en conflit direct avec les valeurs de l'organisme, il en découlera des problèmes de rendement.

Si vous consultez l'énoncé de Mission du SCC, vous trouverez de nombreuses mentions des qualités des employés qui sont essentielles pour que nous puissions continuer d'effectuer le travail stimulant et parfois difficile au sein de notre organisme. Ce sont les valeurs sous-jacentes que les gens offrent à notre organisme. Ce sont les qualités que doivent posséder nos futurs employés.

L'évaluation des valeurs est en cours d'établissement pour le recrutement et la sélection d'agents de correction I et II, et de surveillants correctionnels.

L'évaluation sera basée sur l'approbation, par le Conseil de direction, de cinq secteurs de valeurs :

1. respect;
2. désir de changer et d'apprendre;
3. intégrité;
4. souci d'obtenir des résultats;
5. travail d'équipe.

*Cet article est l'un d'une série de cinq documents qui analyseront l'initiative axée sur les valeurs.* ◆

## Conférence des femmes du SCC

# Se responsabiliser sur tous les plans

**Du 2 au 4 novembre 1998**

*Par M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications*

**Le SCC a été l'hôte d'une conférence des femmes qui s'est tenue à Saint-Sauveur, au Québec. Cette rencontre bien organisée et stimulante avait pour thème « Se responsabiliser sur tous les plans ». Cette deuxième conférence des femmes organisée par le SCC visait à fournir une tribune permettant au personnel de tous les niveaux de cerner les problèmes touchant les femmes qui travaillent au SCC et de recommander des solutions. Plus de 150 membres du personnel, dont des hommes, représentaient les travailleurs de première ligne, le personnel administratif, les cadres supérieurs, les cinq régions et l'administration centrale du SCC.**

Le coup d'envoi de la conférence, présidée par M^me^ Nancy Stableforth, sous-commissaire pour les femmes au SCC, avait été donné par le commissaire, M. Ole Ingstrup, le 9 mars 1998, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Sous la direction de M^me^ Denyse Plante, directrice générale, Formation et perfectionnement du personnel à l'AC, la conférence a été organisée par le personnel de l'AC, en collaboration avec des représentantes des comités consultatifs des femmes des régions.

Le commissaire Ole Ingstrup prononçant le mot d'ouverture.

### HISTORIQUE DE LA CONFÉRENCE

En 1990, un groupe de travail mis sur pied par le SCC a défini certaines difficultés auxquelles se heurtaient les employées : les jurys de sélection ayant un parti pris contre les femmes, le harcèlement sexuel, le manque de soutien offert aux femmes pour équilibrer leurs responsabilités familiales et professionnelles, et l'opinion selon laquelle les services correctionnels sont l'affaire des hommes. En 1991, sous le thème « Partenaires à parts égales », on a organisé une première conférence nationale dans le but de se pencher sur ces problèmes. Le compte rendu de la conférence contenait 26 recommandations.

Lorsque le gouvernement a imposé des restrictions budgétaires, on a décidé de remettre à plus tard la deuxième conférence des femmes. En 1997, à l'occasion de rencontres de groupes de réflexion dans tout le pays, on a constaté qu'il restait de nombreuses questions à régler et que le temps était venu d'organiser une deuxième conférence.

### OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE : ÉTABLIR UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LES FEMMES

L'objectif de la conférence de 1998 était de se pencher sur les problèmes qui affectent surtout les femmes de même que sur les difficultés qu'elles doivent surmonter aux niveaux régional et national et d'y trouver des solutions. On voulait créer une stratégie nationale pour les femmes et offrir aux participantes des ateliers qui les aideraient à trouver des moyens d'améliorer leur milieu de travail et d'augmenter leurs compétences et habiletés.

« Chaque individu a la responsabilité de sa propre carrière, mais nous devons créer des occasions comme celle-ci pour favoriser le dialogue et permettre aux gens de partager leurs expériences », a déclaré M^me^ Marie-Andrée Drouin, directrice, Services à la haute direction, Bureau du commissaire.

### CONFÉRENCIERS ET SÉANCES DE REMUE-MÉNINGES

Dans son mot d'ouverture, M^me^ Stableforth a affirmé aux participantes que lorsque les membres du personnel de l'AC s'étaient rendus dans toutes les régions, en 1997, pour rencontrer les femmes travaillant pour le SCC, ils avaient constaté que l'AC avait effectué du bon travail, mais qu'il y avait place pour des améliorations. « Je me suis rendu compte que je ne pouvais pas être sous-commissaire pour les femmes sans me soucier des problèmes des employées », a-t-elle ajouté.

Le commissaire Ingstrup a déclaré aux participantes qu'un grand nombre des problèmes qui avaient été soulevés à la conférence de 1991 ont été réglés par l'organisation. Dans le cas du harcèlement, on a pris des mesures à l'échelle nationale, offrant des séances de formation et de sensibilisation au personnel. Selon les résultats des sondages effectuées en 1994 et en 1996, le SCC se dirige dans la bonne voie.

Le commissaire a signalé que, depuis 1991, la proportion de femmes travaillant au SCC est passée de 31 a 39 p. 100, et que leur niveau professionnel s'est élevé aussi. Il y a vingt femmes de plus dans le groupe de la direction (EX), ce qui représente une

## PROGRAMME DE MENTORAT DU SCC

**L'une des questions qui fera partie de la stratégie nationale sur les femmes est l'augmentation des possibilités de réseautage entre les femmes au SCC. Un des moyens de favoriser le réseautage est de mettre en place des programmes régionaux de mentorat.**

**Les régions de l'Ontario et des Prairies du SCC ont déjà un programme de ce genre : dans la région de l'Ontario, le programme a été approuvé en septembre 1998 et, jusqu'à présent, sept mentors ont été jumelées à sept stagiaires. Le programme de la région des Prairies a aussi été approuvé et est en voie d'être mis en place. La région de l'Atlantique ne possède pas de programme officiel de mentorat, bien qu'il existe un réseau informel entre certains cadres supérieurs. Un groupe de travail de la région du Pacifique prépare actuellement une stratégie qu'elle soumettra au comité de gestion régional. La région du Québec n'a pas de programme de mentorat, mais les surveillants agissent comme mentors auprès des membres du personnel qui ont été désignés dans le cadre de l'initiative La Relève, et il y a des mentors pour ceux qui participant au Programme de stagiaires en gestion. À l'administration centrale, on a élaboré un programme de mentorat, mais on ne l'a pas mis en application officiellement.**

**Le programme de mentorat consiste à jumeler à une cadre supérieure, la « mentor », une employée qui désire acquérir des compétences liées à un poste de niveau supérieur la «stagiaire». La mentor est à la disposition de la stagiaire pour répondre à ses questions et lui fournir des renseignements. L'objectif de ce jumelage est de former de futures dirigeantes. « Le mentorat peut améliorer le rendement d'une employée et motiver la stagiaire et la mentor, ce qui entraîne une amélioration du rendement de l'organisation », a dit l'agente de correction Bev Arseneault, qui a rédigé l'ébauche du programme de la région de l'Ontario.**

augmentation de 66 p. 100. Il y a eu une augmentation de près de 600 femmes dans les groupes Programmes de bien-être social (WP) et Services administratifs (AS). Un agent de correction sur cinq est une femme.

« Au cours des prochaines années, nous aurons 1 000 agents de correction de plus (bon nombre seront des femmes). Il serait honteux de ne pas profiter de cette occasion unique pour faire quelques ajustements [...] à propos des questions qui concernent les femmes », a-t-il dit.

« J'attends les résultats de votre conférence et je suis impatient d'apporter les changements que vous aurez jugés nécessaires. » Le commissaire s'est engagé à donner son appui à une troisième conférence des femmes.

Au nom du SCC, M. Ingstrup a aussi remercié pour son travail dévoué M^me^ Shawna Boudreau, agente de correction de la région des Prairies, l'une des trois agentes qui travaillaient déjà pour le SCC en 1978.

## UNE ÉCRIVAINE LIVRE UN MESSAGE ENCOURAGEANT

L'auteure acadienne M^me^ Antonine Maillet a présenté un exposé vivant qui portait sur le caractère sacré de la vie et sur sa conviction que les délinquants peuvent changer et que le personnel peut les y aider. Elle a terminé son exposé en racontant l'histoire d'une grenouille : tombée dans un bol de crème, la grenouille avait décidé de ne pas se laisser couler, mais de continuer à nager; le lendemain matin, elle s'était retrouvée assise sur un morceau de beurre. Selon M^me^ Maillet, la persévérance du personnel peut donner des résultats étonnants.

Madame Antonine Maillet.

## EN VASE CLOS

Le deuxième jour de la conférence, il y a eu une séance intitulée « En vase clos ». Dans une discussion informelle et ouverte s'appuyant sur les recommandations du compte rendu de 1991 qui préconisaient un plus grand soutien aux femmes dans le domaine de l'avancement professionnel, six femmes du niveau de cadre supérieur ont décrit leur cheminement de carrière.

Mesdames Marena MacLaughlin, directrice de l'établissement Westmorland, Heather Bergen, directrice du pénitencier de la Saskatchewan, Nancy Stableforth, sous-commissaire pour les femmes, Lucie McClung, sous-commissaire principale, Thérèse LeBlanc, directrice de la Prison des femmes, et Kay Stanley, sous-ministre adjointe, Équité en matière d'emploi, au Conseil du Trésor, avaient en commun plusieurs points qui ont joué en leur faveur : elles ont eu des collègues qui les ont encou-

De gauche à droite : Shandy Lynn Bridge (région de l'Ontario), Hilda Vanneste (AC) et Tracy Ryan (région des Prairies).

ragées à retrousser leurs manches après les échecs, elles se sont entourées de femmes compétentes, elles ont refusé de laisser paraître leur peur, elles ont accepté d'assumer de nouvelles fonctions (au même niveau ou à un niveau supérieur), elles ont pris des risques, elles ont choisi les causes pour lesquelles elles voulaient se battre, elles ont trouvé du plaisir dans leur travail, elles ont appris à se servir de l'humour, elles ont profité des possibilités d'avancement au SCC (par exemple les postes devenus libres à la retraite de cadres supérieurs ou intermédiaires), elles ont fait leur propre chance, elles ne se sont pas laissé intimider par les descriptions de poste, elles ont établi des contacts, elles ont approfondi leurs connaissances, elles ont cherché à s'entourer d'hommes qui étaient à l'aise de travailler avec des professionnelles, elles ont pris des congés sabbatiques pour faire de nouveaux apprentissages et elles ont fait du travail bénévole et d'autres genres de travail professionnel.

Du côté négatif, elles considèrent n'avoir pas assez profité de la vie avec leurs enfants à cause de leur carrière et avoir été obligées de travailler très fort dans toutes leurs entreprises.

## LE PERSONNEL RÉCLAME UNE STRATÉGIE NATIONALE

Il y a eu ensuite une séance plénière divisée en trois parties intitulée « Création d'un plan d'action », au cours de laquelle on a

Élaine Gaudet, Experte-conseil en développement organisationnel, explique aux participants les normes s'appliquant aux groupes.

demandé aux participantes de décrire les réalisations du SCC depuis 1991, d'énoncer les espoirs qu'elles entretenaient pour l'avenir et de préciser les éléments qu'il faudrait intégrer à une stratégie nationale pour les femmes.

## LES RÉALISATIONS

Durant la plénière intitulée « Nos expériences », les participantes ont parlé des diverses réalisations du SCC : la participation du personnel à des conférences régionales, nationales et internationales sur les femmes, la promotion de l'équité salariale et de l'équité en emploi, les nouvelles initiatives dans les domaines de l'éducation et de la formation (y compris une étude importante sur la pornographie), le lancement de l'initiative sur les femmes purgeant une peine fédérale et les nouveaux établissements pour délinquantes, la possibilité pour les agentes de correction de travailler dans des établissements pour hommes et au sein des équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence, la politique ministérielle sur la lutte contre le harcèlement, la création de comités consultatifs régionaux de femmes, la création du poste de sous-commissaire pour les femmes, la mise en place de programmes d'orientation, de mentorat, de médiation et d'encadrement par les pairs, et la participation des femmes aux comités d'embauche.

## LES ESPOIRS

Au cours de la deuxième plénière, intitulée « Chemin de l'avenir », les participantes ont affirmé que l'une de leurs plus grandes attentes était que la direction démontre sa détermination à agir. Elles veulent que la direction prenne au sérieux la troisième valeur fondamentale de la Mission, qui concerne le personnel. Elles ont demandé qu'on accorde plus d'importance au cheminement de carrière des femmes, qu'on leur accorde des promotions et des postes aux échelons supérieurs. Elles ont réclamé des congés d'études, des initiatives visant à créer l'harmonie en milieu de travail et une meilleure représentation des diverses cultures et groupes ethniques du Canada au sein de l'effectif. Elles souhaitent qu'on règle les questions d'équité salariale et de services de garde qui demeurent en suspens et qu'on mette en place officiellement un programme de mentorat au SCC.

## LE PLAN D'AVENIR

Enfin, au cours d'une séance de planification stratégique de quatre heures, intitulée « Le moyen d'y arriver - une stratégie nationale sur les questions concernant les femmes » et dirigée par M^me^ Denyse Plante, les participantes ont dégagé des thèmes à partir des listes des réalisations, des espoirs et des craintes, et, à l'aide de ces thèmes, elles ont formulé un ensemble de questions qui sont devenues l'ébauche de la stratégie nationale sur les femmes.

1. Il faut favoriser le réseautage, au moyen d'initiatives comme des ateliers, des programmes de mentorat et la publication régulière d'un article consacré aux femmes dans le bulletin *Contact*.

2. Il faut favoriser l'harmonie en milieu de travail, en préconisant la résolution des différends par la médiation et d'autres mécanismes, en favorisant la diversité et en créant un environnement propice au respect et à la dignité.

3. Il faut offrir des perspectives de carrière, au moyen de la planification de la relève (offrir aux employées de la formation et des expériences pour les préparer à occuper un poste de cadre), des affectations intérimaires et des affectations provisoires, favoriser la participation à des programmes fédéraux tels que le programme Cours et affectations de perfectionnement (qui permet de constituer un groupe de personnes qui ont le potentiel voulu pour devenir membres du groupe de la direction et d'accélérer leur développement et leur avancement) et le programme Échanges Canada (qui permet l'échange d'employés entre les ministères fédéraux au moyen d'affectations temporaires), et offrir des possibilités d'accès à l'éducation ainsi que des programmes de perfectionnement des compétences et d'équité en matière d'emploi.

4. La direction doit démontrer sa détermination. Il faut présenter les recommandations découlant de la conférence sous forme de stratégie nationale et les soumettre au Comité de direction pour obtenir son approbation. Il faut accompagner cette présentation d'une demande de ressources avant la fin de l'année 1999.

5. Il faut équilibrer les engagements en prévoyant des séances d'information par les comités consultatifs de femmes, le Programme d'aide aux employés et les Ressources humaines; il faut élaborer des normes relatives au rendement et à la charge de travail, encourager les employées à maintenir une bonne forme physique, et demander au Conseil du Trésor d'examiner les dispositions se rapportant aux services de garde pour les enfants et aux soins aux personnes âgées.

6. Il faut contribuer à la sécurité des personnes en offrant de la formation à tout le personnel qui travaille dans la collectivité et dans les établissements.

7. La direction doit reconnaître qu'il faut alléger les tâches des femmes durant leur grossesse.

Atelier « Jane et Tarzan au travail ».

Au cours des séances de planification régionale, plusieurs points communs ont été soulevés : rétablissement du comité régional de femmes, appui au réseautage par la mise en place de programmes de mentorat, mise en lumière des réalisations des femmes dans un bulletin national, promotion des possibilités d'avancement professionnel affichées sur le site Web du SCC ou la création d'un bulletin, des ateliers sur l'équilibre personnel et sur la sécurité, la volonté de mettre en oeuvre les plans régionaux.

Durant la conférence, il y avait des présentoirs où l'on offrait de l'information sur les initiatives et les programmes régionaux.

La région des Prairies a tenu à souligner que M^me^ Carla Sipos était la première femme de la région à se qualifier pour faire partie de l'équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence (ÉPIU).

## LES ATELIERS CONSTITUENT UNE OCCASION D'APPRENTISSAGE POUR LES PARTICIPANTES

Au cours des divers ateliers offerts durant deux jours, on a pu répondre au désir des participantes d'en apprendre davantage sur le milieu de travail et la gestion de leur vie personnelle.

**Les participantes veulent que la direction prenne au sérieux la troisième valeur fondamentale de la Mission, qui concerne le personnel. Elles ont demandé qu'on accorde plus d'importance au cheminement de carrière des femmes, qu'on leur accorde des promotions et des postes aux échelons supérieurs.**

« L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée », animé par M^me^ Lyse Blanchard;

« Jane et Tarzan au travail – Améliorer les relations entre les hommes et les femmes », animé par M^me^ Reva Nelson;

« Réseautage et partenariat », animé par M^me^ Lucie Vallière;

« Encadrement et mentorat – Différences et méthodes », animé par M^me^ Suzanne Côté;

« Spiritualité autochtone – Une approche holistique de la vie », animé par M^mes^ Norma Green, Betty McKenna et Linda Mohan;

« Autres mécanismes de résolution des différends », animé par M^me^ Jane Miller-Ashton, M^me^ Theresa Dunn, M^me^ Francine Pitley et M. Jim Wladyka.

L'aînée Pauline Shirt et Nancy Stableforth.

## UNE FIN ET UN COMMENCEMENT

Dans son mot de la fin, la présidente de la conférence, M^me^ Nancy Stableforth, a déclaré que les femmes travaillant au SCC souhaitent qu'on établisse un plan national. Elle a annoncé qu'elle prévoyait soumettre au Comité de direction l'ébauche de la stratégie nationale afin qu'elle soit adoptée comme plan d'action à tous les niveaux de l'organisation, un souhait exprimé unanimement par les participantes durant la conférence.

« Mon défi, ainsi que celui des autres gestionnaires, sera de travailler encore plus fort pour créer et maintenir un milieu dans lequel les femmes seront respectées et reconnues, à tous les niveaux, en tant que collègues et partenaires capables d'assumer des fonctions valorisantes », a dit M^me^ Stableforth.

La conférence s'est terminée par une prière récitée par une aînée autochtone, M^me^ Pauline Shirt, qui a affirmé que nous possédons tous la connaissance à l'intérieur de nous et qu'il s'agissait simplement de la faire sortir doucement.◆

### OBSERVATIONS

**« Selon les commentaires que nous avons reçus, la conférence a atteint ses objectifs. Il s'agit maintenant de poursuivre sur notre lancée, de faire connaître les progrès accomplis et de mettre en valeur nos réalisations. »**
**Madame Denyse Plante, administration centrale.**

**« Il y avait des employées de première ligne à la conférence, des personnes qui travaillent en contact direct avec les délinquants. On nous a demandé d'exprimer nos besoins. On voulait réellement savoir ce que nous désirions. »**
**Madame Susan McCarthy, région de l'Atlantique.**

**« J'ai été très satisfait de voir qu'on a discuté de sujets qui touchent les hommes durant la conférence. J'ai été impressionné par la volonté des participants de s'attaquer à des questions délicates, ce qui a permis d'éclaircir des questions importantes qui sont souvent négligées par l'administration. »**
**Monsieur Stéphane Jaillet, région du Québec.**

**« La conférence a donné naissance à de nouvelles idées et a fait entrevoir de nouvelles solutions aux problèmes actuels. J'espère que cet événement insufflera une énergie nouvelle à notre comité régional de femmes. »**
**Madame Bev Arseneault, région de l'Ontario.**

**« J'ai discuté avec des gens des autres régions et avec des employés des Prairies que je n'ai jamais l'occasion de rencontrer. Je veux que l'information que nous avons reçue soit communiquée à tout le personnel de la région. »**
**Madame Norma Green, région des Prairies.**

**« L'atelier sur la spiritualité autochtone a été un point saillant de la conférence parce que les animatrices nous ont donné des outils de prise en main qui auront des répercussions sur notre famille et notre vie professionnelle. On pourrait dire que toute la conférence repose sur cette notion d'auto-habilitation. »**
**Madame Carol Ann Lonsdale, région du Pacifique.**

**« J'ai vraiment apprécié le positivisme et l'entrain de tous les participants. Il était intéressant de voir que M. Ingstrup souhaite apporter des changements. »**
**Madame Catherine Flament, région du Pacifique**

## Opération « Retour à l'essentiel »

# Conférence pour les agents de libération conditionnelle

*Par M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications*

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a organisé une conférence pour 300 de ses 600 agents de première ligne en poste dans la région de l'Ontario. Cette conférence a eu lieu à Kingston, du 24 au 26 novembre 1998. L'objectif de la rencontre était de présenter un aperçu des changements apportés au suivi des progrès des délinquants et à la prise de décisions – dans le cadre de l'opération « Retour à l'essentiel » – et d'expliquer comment ces changements réduiront les formalités administratives et permettront au personnel d'avoir des contacts plus nombreux avec les détenus. La conférence visait également à fournir une occasion aux membres du personnel d'échanger des idées et d'établir des liens, ce à quoi les travailleurs de première ligne ont habituellement peu de temps à consacrer. De l'avis de nombreux participants, c'est grâce à la participation active de ces employés de première ligne que l'atmosphère de la conférence a été très positive et dynamique.

« Je suis impressionné par le fait que c'est la première fois depuis 23 ans, aussi loin que remontent mes souvenirs, que le SCC fait participer le personnel de tous les niveaux à l'élaboration de changements fondamentaux et importants dans les systèmes qui appuient nos activités essentielles. Durant la rencontre, j'ai été tellement impressionné par l'enthousiasme du personnel que je me suis proposé pour participer à l'organisation de la prochaine conférence », a déclaré M. Bruce Jefferson, gestionnaire de la réinsertion sociale à l'établissement Collins Bay.

« Nous voulions présenter notre stratégie, la diffuser et la faire comprendre à tous nos collègues qui l'utiliseront », a dit le président de la conférence, M. Les Judson, directeur de l'établissement Beaver Creek. « Nous voulions aussi donner aux participants l'occasion d'échanger de l'information et de parler des initiatives de réinsertion sociale réussies. »

L'opération « Retour à l'essentiel » a été conçue pour simplifier la préparation des cas des délinquants. Elle permet de réduire le nombre de documents administratifs et d'améliorer l'analyse des progrès des délinquants qui sert à la prise de décisions en matière de programmes ou de mise en liberté. Cette initiative vise à accélérer l'évaluation initiale des délinquants et la planification de leur peine, ainsi que la préparation et la présentation des documents nécessaires à la prise des décisions relatives aux transfèrements vers un autre établissement, aux permissions de sortir, à la semi-liberté ou à la libération conditionnelle totale. Les membres du personnel réclamaient un système plus simple depuis plusieurs années.

Les organisateurs de la conférence sur la réinsertion sociale : Thérèse LeBlanc, Lawrence Bell, Janice Grant, Les Judson, Bob Markowski, Bob Willis et Ana Paquete.
Absents : Peter White, John Armstrong, Kim Gillespie, Diane Valentino, Wayne Scissons et Julia Hobson.

William Staubi et Anne Kelly se préparent pour leur présentation sur l'opération « Retour à l'essentiel ».

### UNE CONFÉRENCE INFORMATIVE POUR TOUS LES PARTICIPANTS

Des participants de divers niveaux et secteurs ont pris part à la rencontre. Il y avait des agents de libération conditionnelle, des agents de programme, des surveillants, des gestionnaires, des décideurs, ainsi que des partenaires du système de justice pénale, comme des agents de libération conditionnelle provinciaux, des directeurs de maisons de transition et des animateurs de programme.

### LE SOUS-COMMISSAIRE SOUHAITE LA BIENVENUE AUX PARTICIPANTS

Le sous-commissaire, M. Brendan Reynolds, a rappelé aux membres du personnel que ce sont eux les spécialistes qui réussissent à aider les délinquants à réintégrer la société. « Nous ne sommes pas un service carcéral mais un service correctionnel. Nous savons beaucoup mieux qu'il y a 20 ans quelles interventions il faut utiliser avec quels délinquants et dans quelles circonstances pour obtenir des résultats positifs. » Il a dit aux employés qu'ils accomplissaient un excellent travail.

### LES DÉBUTS DE L'OPÉRATION « RETOUR À L'ESSENTIEL » ET LES PERSPECTIVES FUTURES

Dans une présentation au cours de laquelle on a donné plus de détails sur l'opération « Retour à l'essentiel » et expliqué sa raison d'être, les participants ont été informés du travail d'équipe qui a été fait au niveau national et dans les régions pour mettre l'opération en place. Monsieur Denis Méthé, directeur général, Programmes et réinsertion sociale des délinquants, M^me^ Anne Kelly, directrice, Opérations de réinsertion sociale en établissement, et

M. William Staubi, directeur, Opérations communautaires, ont fait cette présentation.

Monsieur Méthé a dit aux participants que son personnel avait demandé aux employés des cinq régions du SCC de choisir des équipes de formateurs pour élaborer le contenu du programme. Aujourd'hui, 25 formateurs principaux et 200 formateurs en établissement donnent une formation à plus de 8 000 employés pour faire connaître l'opération « Retour à l'essentiel ». Il s'agit là d'une initiative d'envergure, mais c'est aussi une occasion pour le personnel d'apporter des changements aux politiques et au système de gestion des détenus en même temps, ajoute M. Méthé. Madame Kelly a souligné qu'on avait écouté ce que les employés avaient à dire et que l'opération « Retour à l'essentiel » était le résultat d'un travail d'équipe. Elle a ajouté que cette initiative améliorera le travail des agents chargés des cas en éliminant le chevauchement des tâches. Monsieur Staubi a affirmé que, dans la seule région de l'Ontario, on s'était rendu dans plus de 25 bureaux de libération conditionnelle et établissements pour recueillir les observations du personnel.

Chantal Albert, de l'administration régionale de l'Atlantique, a animé un atelier sur l'opération « Retour à l'essentiel »

Des agents de libération conditionnelle de la région de l'Ontario participant à l'un des ateliers de la conférence.

## LE CHANGEMENT PEUT S'AVÉRER AGRÉABLE

Dans un exposé intéressant et dynamique sur le changement – un processus auquel les êtres humains résistent, peut-être pour d'anciennes raisons de survie –, M^me^ Dorothy Cotton, psychologue et chroniqueuse, a dit aux participants que l'opération « Retour à l'essentiel » exige que les employés changent, et que ce changement nécessitera de leur part une certaine souplesse et une certaine ouverture d'esprit. Elle a ajouté que le changement consiste à abandonner un état et à s'engager dans une transition avant d'arriver à l'état désiré. « Ce ne sont pas les changements qui nous épuisent, c'est plutôt la transition », a-t-elle fait remarquer. Le changement comporte des étapes tout à fait normales : l'abandon de la stabilité et le sentiment de blocage, la mise à l'essai du nouveau système et, en fin de compte, l'acceptation de ce système. Selon la psychologue, il est normal de s'arrêter un certain temps pour réfléchir au côté positif de ce qu'on abandonne, mais il ne faut pas se braquer; il faut plutôt prendre exemple sur ceux qui réagissent aux changements de façon positive et se rappeler que le travail ne constitue après tout qu'une partie de notre vie. On doit essayer de considérer le changement comme une activité d'exploration, d'invention et de transformation.

## LES ATELIERS

Comme on semble privilégier les échanges en petits groupes et l'apprentissage interactif au cours des conférences du SCC, on a offert, pour compléter les séances plénières, des ateliers animés par des spécialistes de divers domaines. Dans leurs évaluations, les participants ont dit que les ateliers avaient été un élément important de la conférence. Dans plusieurs ateliers, toutes les places étaient prises, entre autres dans l'atelier sur l'orientation aux programmes de base en fonction des besoins réels des détenus, présenté par plusieurs membres du personnel dont M. Bruce Malcolm et M^me^ Rachel Cantin, l'atelier sur les responsabilités juridiques dans la gestion du risque, animé par M. Kerry Scullion, et l'atelier sur les entrevues motivationnelles et la réceptivité aux programmes, animé par M^me^ Sharon Kennedy.

## STATISTIQUES SUR LA SITUATION ACTUELLE DANS LES SERVICES CORRECTIONNELS

Monsieur Larry Motiuk, directeur général de la Recherche au SCC, a présenté au groupe des statistiques encourageantes. Il a déclaré que le taux de criminalité a chuté dans les années 1990 et que le taux d'admission des délinquants adultes, qui avait atteint un point culminant en 1994-1995, est en baisse depuis. La durée moyenne des peines fédérales est passée de 44,9 à 43,1 mois, et les délinquants condamnés à une peine de deux à cinq ans purgent environ 25 mois sous responsabilité fédérale. Le taux de réussite de la libération conditionnelle totale et de la libération d'office est plus élevé qu'il a jamais été; parmi les quelque trois millions de nouvelles infractions signalées à la police en 1997, seulement 2 404 ont été commises par des délinquants sous responsabilité fédérale. Les programmes du SCC, qui sont conçus soigneusement et s'appuient sur des recherches sérieuses, s'avèrent extrêmement utiles pour aider les délinquants à surmonter leurs problèmes et à réintégrer la société. « Dans l'ensemble, la situation est bonne », a affirmé M. Motiuk.

## LE COMMISSAIRE FAIT L'ÉLOGE DU PERSONNEL ET RÉITÈRE SON APPUI

Le commissaire, M. Ole Ingstrup, qui tenait absolument à assister à la conférence sur la réinsertion sociale pour rencontrer le personnel de première ligne, a dit aux participants combien il leur était reconnaissant de leur travail. « C'est merveilleux de pouvoir vous rencontrer, car vous effectuez une partie du travail qui est essentiel au respect de nos engagements à l'égard du gouvernement du Canada et de notre ministre. »

Il a rappelé aux employés certaines difficultés inhérentes à leurs tâches : l'opinion publique est négative, 75 p. 100 de la population croyant que la criminalité a augmenté, même si de nombreuses personnes se rendent maintenant compte que ce sont les reportages à sensation des médias qui créent cette impression; le personnel doit s'efforcer de recourir aux mesures les moins restrictives possible avec les délinquants; le potentiel de réinsertion

L'agente de libération conditionnelle Lynn Bradford, a animé l'atelier sur le traitement à la méthadone.

sociale d'un délinquant doit être évalué en regard d'une évaluation du risque; et le personnel doit essayer d'empêcher que les délinquants soient réincarcérés pour dérogation aux conditions de la libération ou pour un manquement mineur aux conditions d'assignation à résidence.

Il a aussi rappelé aux membres du personnel à quel point il apprécie leur travail. « Je vous remercie pour la contribution individuelle et collective que vous apportez à l'organisation. Soyez certains que je suis extrêmement fier de dire aux gens que je dirige un groupe de personnes comme vous », a-t-il dit.

### COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE

L'agent de projet régional Bob Willis, qui a mérité un certificat d'appréciation pour le dévouement dont il a fait preuve durant l'organisation de la conférence, a déclaré que les participants ont été extrêmement positifs dans leurs commentaires, durant et après la conférence. « Nous avons reçu des évaluations d'un tiers des participants, et celles-ci étaient très enthousiastes. La conférence a vraiment été un effort de coopération entre les employés des régions et le personnel de l'administration centrale. L'administration centrale dispose d'une mine de renseignements, et il est bon de les diffuser », a-t-il dit.

Monsieur Willis a ajouté que la conférence arrivait à un moment opportun. Il s'occupe actuellement de coordonner la formation des agents de libération conditionnelle de la région sur l'opération « Retour à l'essentiel », et les participants de la région de l'Ontario lui ont affirmé que la conférence les avait aidés à mieux comprendre l'information reçue. ◆

### OBSERVATIONS

**« Je trouve que la conférence a été fantastique et très informative. L'opération "Retour à l'essentiel" facilitera le travail et nous aurons plus de temps à consacrer aux relations avec les détenus. »**

**« À un certain moment, je croyais que cette initiative serait une montagne, mais je vois maintenant que nous aurons les ressources pour la mener à bien. »**

**CAHIER SECTORIEL**

**Secteur du développement organisationnel**

## Les comités consultatifs de citoyens

# Une partie intégrante du processus de réinsertion sociale des délinquants

*Par M^mes^ Jodie Golden et Rowena Pinto, Direction de la consultation*

Les membres des comités consultatifs de citoyens entretiennent des liens étroits avec le SCC et le public.

La Mission du Service correctionnel du Canada (SCC) consiste à inciter et à aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois en leur donnant l'occasion de participer à des projets communautaires. Grâce à des stages de formation, de nombreux délinquants trouvent un emploi après avoir été mis en liberté.

### LA PARTICIPATION DES CITOYENS, C'EST PAYANT !

En 1990, des délinquants sous responsabilité fédérale ont eu l'occasion de participer à un programme de travail unique sous la direction d'un membre de la collectivité locale. Ils ont travaillé le long d'un tronçon creusé dans le roc de la route qui mène à Kingston, en Ontario. Ce projet a permis aux délinquants de s'absenter du milieu correctionnel pour travailler dans la collectivité et fournir des services. Depuis, un certain nombre de délinquants ont bénéficié du projet que l'on appelle Barriefield Rock Garden. Il s'est avéré efficace en permettant à des délinquants de l'établissement Pittsburgh, un pénitencier à sécurité minimale situé en Ontario, d'acquérir des aptitudes monnayables et de l'expérience de travail.

Pour les deux parties intéressées, le projet d'aménagement paysager a remporté un vif succès. Grâce à l'enthousiasme et au dévouement d'un membre du comité consultatif de citoyens (CCC), plus de 150 délinquants ont participé au projet Barriefield Rock Garden et se sont ensuite trouvé un emploi dans le domaine de l'aménagement paysager. Il y a une dizaine d'années, on n'aurait pas pu prévoir l'ampleur du succès de telles initiatives.

### UN TRAVAIL BIEN FAIT

Le programme de travail facilite l'apprentissage de compétences en jardinage et en aménagement paysager au moyen de la formation et de l'enseignement en milieu de travail. Au cours du projet, les participants ont notamment aménagé des passages pour piétons, des murs de pierre, des escaliers et des jardins à cultiver que l'on peut trouver dans les environs. Les délinquants acquièrent un sentiment de fierté à l'égard de leur travail et font une contribution à la société.

### LES MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS : DES BÉNÉVOLES DÉVOUÉS

Sans le dévouement et la persévérance du président intérimaire du CCC de l'établissement Pittsburgh, M. Bill Robb, ce projet n'aurait jamais vu le jour. En outre, si ce n'était du dévouement des bénévoles qui sont membres des CCC, certaines initiatives n'existeraient pas au sein du Service correctionnel du Canada.

### L'HISTORIQUE DES CCC

Les comités consultatifs de citoyens jouent un rôle de plus en plus crucial dans le système correctionnel depuis 1977, année où l'auteur du *Rapport au Parlement du Sous-comité sur le régime d'institutions péni-*

*tentiaires au Canada* (rapport MacGuigan) a reconnu l'importance des CCC et établi que leur mandat consisterait à favoriser la création du Service canadien des pénitenciers. L'auteur du rapport soulignait la nécessité réelle de faire participer les citoyens au processus correctionnel de telle sorte que le public et le Service puissent échanger des renseignements et des idées sur des questions correctionnelles.

### L'OBJECTIF DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

À la suite du dépôt du rapport MacGuigan, il a été décidé que l'objectif des comités consultatifs de citoyens comporterait deux volets. D'abord, en confiant à des représentants de la collectivité la responsabilité de surveiller et d'évaluer les politiques et pratiques correctionnelles, le SCC s'exposerait davantage à l'examen du public et renforcerait son obligation de rendre compte. Ensuite, la création de CCC contribuerait également à dissiper les mythes qu'entretenait le public à propos du secteur correctionnel et favoriserait l'appui de la collectivité en éduquant et en informant le public au sujet du système correctionnel.

### EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Au cours des dernières années, le système correctionnel canadien, avec l'aide des CCC, a fait des progrès énormes en tissant des liens encore plus étroits avec la collectivité. En fait, depuis l'adoption de l'énoncé de Mission du SCC en 1989 et l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* en 1992, les CCC œuvrent dans un contexte de collaboration accrue. Les deux documents soulignent l'importance de la participation du public dans des dossiers liés au fonctionnement du SCC.

### LE RÔLE DES CCC

Composés de bénévoles représentant fidèlement la collectivité, les comités consultatifs de citoyens s'acquittent de diverses responsabilités. Ils sont associés à tous les établissements et à la plupart des bureaux de libération conditionnelle du SCC. Au sein d'un groupe d'observateurs indépendants, les membres des CCC fournissent des conseils objectifs au SCC relativement au développement général des installations, à la mise en œuvre des programmes et à la gestion quotidienne des activités. Entre autres, ils aident le SCC à évaluer, à suivre et à surveiller son processus et ses activités.

Les CCC assurent également la liaison entre le Service et la collectivité afin d'accroître le soutien du public par la sensibilisation. Ils contribuent à créer un sentiment d'appartenance à la collectivité au sein du système correctionnel, en particulier dans les domaines des programmes, des loisirs, des ateliers, des affaires sociales et des activités culturelles.

En outre, les CCC aident à faire respecter les dispositions législatives relatives aux droits de la personne au sein du SCC en observant les pratiques du Service, en remettant en question certaines de ses décisions et en faisant valoir les vues des délinquants et des membres de la collectivité. Ce rôle est tout particulièrement important dans le contexte du 50e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Les CCC constituent une garantie externe contre la violation des droits des membres du personnel, des délinquants et des membres du public au sein du système correctionnel. En exerçant leurs fonctions, les CCC contribuent à la création d'un système correctionnel qui tient davantage compte des préoccupations des citoyens et des délinquants.

### LA MISSION DES CCC

Aujourd'hui, plus de 500 citoyens sont membres de CCC présents dans plus de 60 collectivités au Canada. Il existe des CCC dans toutes les régions du SCC, et leur mission est la suivante :

« Par leur participation bénévole au processus correctionnel fédéral, les comités consultatifs de citoyens contribuent à la protection de la société. En effet, grâce aux liens étroits qu'ils entretiennent avec le personnel du Service correctionnel du Canada, le public et les délinquants, ainsi qu'aux recommandations et conseils impartiaux qu'ils donnent, ils contribuent de cette façon à accroître la qualité du processus correctionnel. » ◆

**CAHIER SECTORIEL**

**Secteur du développement organisationnel**

**La participation des citoyens aux services correctionnels fédéraux**

# Le rapport de la réunion des comités consultatifs de citoyens

*Par Mmes Jodie Golden et Rowena Pinto, Direction de la consultation*

Une réunion de planification nationale des comités consultatifs de citoyens (CCC) a eu lieu à Victoria en Colombie-Britannique, les 28 et 29 novembre 1998. Sous le thème *La participation des citoyens aux services correctionnels fédéraux*, cette réunion a rassemblé des membres de CCC et des représentants du Service correctionnel du Canada (SCC) de toutes les régions du pays. Les participants ont établi l'orientation stratégique des CCC pour 1999 et fait ressortir l'importance de la participation des citoyens à la prestation de services correctionnels efficaces.

Les objectifs de la réunion étaient les suivants : établir une orientation stratégique précise; élaborer un plan ciblé pour l'atteinte des objectifs nationaux des CCC; mettre en commun des idées et des préoccupations; permettre aux membres des CCC de se familiariser davantage avec le programme du SCC.

Au nombre des participants, mentionnons le président national des CCC, les cinq présidents régionaux et sept membres de CCC de chaque région. Le SCC était représenté par des membres du personnel de l'administration nationale, y compris M. Michel Roy, commissaire adjoint, Développement organisationnel, et un directeur d'établissement ou de district de chaque région.

La réunion a été ouverte par le sous-commissaire du Pacifique, M. Pieter de Vink, le président du Comité national de direction des CCC, M. Ron Warder, et le directeur national du Programme des CCC, M. Jim Davidson. Au cours de la première journée, les ateliers ont porté sur l'élaboration de cadres favorisant la réalisation des objectifs nationaux des CCC, dont l'un consiste à appuyer les initiatives de réinsertion sociale du SCC. Pendant la deuxième journée, les membres des CCC, avec la participation de gestionnaires de programme du SCC et des CCC, de directeurs d'établissement et de directeurs de district, ont discuté des « meilleures pratiques » mises en œuvre dans tous les établissements et dans la collectivité. La plupart des participants ont déclaré que cette partie de la réunion avait été la plus utile pour eux.

## « MEILLEURES PRATIQUES » DES CCC

Pendant la conférence en Colombie-Britannique, les participants ont passé beaucoup de temps à échanger des idées sur les pratiques exemplaires des CCC. Le programme de travail Barriefield Rock Garden n'est qu'un exemple parmi tant d'autres des pratiques exemplaires mises en place par les membres dévoués de nos CCC. En fait, on peut observer des réussites semblables dans chacune des régions. Les lignes qui suivent présentent quelques exemples de l'excellent travail effectué par les membres des CCC.

Pieter de Vink

Dans la région de l'Ontario, le CCC de l'établissement Collins Bay à Kingston en Ontario a aménagé des carrés de sable et acheté des jouets pour des enfants qui participent au programme de visites familiales privées offert par l'établissement. Le CCC du bureau de libération conditionnelle de Guelph a conçu un programme de mentorat pour venir en aide à deux ou trois familles de délinquants nouvellement incarcérés. L'objectif est d'informer les familles sur les types de soutien et de services auxquels elles peuvent avoir accès par l'entremise d'organismes de services sociaux dans la collectivité. Répondre aux besoins spéciaux de ces familles figurera au nombre des grandes priorités. Le CCC a joué un rôle important dans la mise en place de ce programme et il suivra son évolution. Il s'agit en fait d'un nouveau projet qui devrait être très enrichissant pour tous ceux et celles qui y participeront.

Dans la région du Québec, les membres des CCC se sont appliqués à faire en sorte que leurs comités soient plus visibles et plus représentatifs et qu'ils répondent aux besoins du personnel correctionnel et des détenus. Au cours des deux dernières années, des membres des CCC ont été jumelés à des agents de correction et les ont accompagnés lors de quarts de travail réguliers. Ils ont également pris part à certaines fonctions, telles que le dénombrement des détenus. L'objectif était de favoriser la communication entre le personnel du SCC et les membres des CCC. Les membres du personnel correctionnel et les membres des CCC ont ainsi eu l'occasion d'échanger de l'information sur leurs rôles respectifs dans le processus correctionnel. D'autres visites de ce genre sont prévues pour 1999.

Dans la région des Prairies, le CCC du district du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario juge que son programme de formation de citoyens observateurs figure au nombre des pratiques exemplaires. Ce programme a vu le jour à Winnipeg lorsque les membres du CCC ont organisé une réunion pour discuter de la pertinence de former des observateurs. Le programme vise à créer une banque de noms de citoyens disposés à mettre à profit leurs compétences en agissant comme observateurs lors de situations de crise dans les établissements correctionnels et en présentant des rapports à ce sujet. Le programme touche une centaine de bénévoles de la collectivité. Chaque année, les citoyens observateurs reçoivent une formation qui est organisée par des employés des établissements et des membres des CCC. Un bulletin trimestriel est envoyé à tous les citoyens observateurs pour les tenir au courant des activités des CCC et du SCC. Les membres des CCC organisent également des réunions mensuelles avec des membres du personnel du SCC et des groupes présents dans les établissements, comme les comités de bien-être des détenus.

Michel Roy et Jim Davidson remettant un certificat de mérite à Claudine Daigle pour souligner sa contribution de longue date aux CCC et au secteur correctionnel.

Dans la région de l'Atlantique, les membres des CCC participent à des activités sociales dans les établissements correctionnels et aident à les organiser. À plusieurs reprises, on a invité les membres des CCC à manger à la table des détenus. Au cours de ces visites, les détenus et les membres des CCC ont l'occasion de parler d'eux-mêmes et du processus correctionnel dans un contexte social.

Les membres des CCC ont assisté à la fête de Noël annuelle au pénitencier de Dorchester, un établissement à sécurité moyenne. À cette occasion, un excellent repas a été servi et on a procédé à un échange de cadeaux pour les enfants. Les membres des CCC, les détenus et les membres de leurs familles en ont aussi profité pour faire plus ample connaissance. Les activités sociales aident à promouvoir des rapports positifs entre les membres des CCC, les membres du personnel correctionnel et les détenus.

Depuis deux ans, la justice réparatrice est un sujet important dans la région du Pacifique. Le CCC de l'établissement William Head, un pénitencier à sécurité moyenne, et le bureau de libération conditionnelle de Victoria ont créé un cercle d'étude de la justice réparatrice auquel participent des membres de la collectivité, des délinquants et des membres du CCC. Le cercle s'est réuni pour la toute première fois en juillet 1998. Depuis, il a tenu 13 réunions. Les réunions bimensuelles ont lieu à l'établissement et sont animées par le président du CCC. Une vingtaine de détenus et plusieurs membres de la collectivité prennent part à ce projet. Le cercle a pour but de fournir des renseignements et des ressources, de sensibiliser les intéressés au concept de la justice réparatrice et d'entamer un dialogue visant la collectivité et les détenus. Voilà un exemple parfait de la façon dont les CCC peuvent faciliter la communication entre les délinquants et les collectivités dans lesquelles ils retourneront tôt ou tard.

## DES CCC POUR L'AVENIR

Il existe de nombreux exemples qui démontrent que les CCC peuvent aider considérablement le personnel correctionnel, les détenus et la collectivité. Monsieur Luc Doucet, président régional des CCC de l'Atlantique, a reçu une lettre de remerciements de la part d'un ancien détenu. Monsieur Doucet a déclaré ce qui suit : « On peut dire qu'on fait du bon travail quand un ex-détenu nous envoie une carte postale pour nous remercier de ce que nous faisons pour les détenus et pour notre contribution à la gestion efficace des prisons. »

L'avenir des services correctionnels repose en grande partie sur le travail des membres de la collectivité, en particulier de ceux qui participent aux activités des CCC. Au fil des ans, le dévouement des membres des CCC et leur excellent travail ont largement dépassé les attentes du SCC. Leur contribution à la prestation de services correctionnels efficaces est tout à fait unique.◆

**Au cours d'une brève cérémonie, MM. Roy et Davidson, ont remis des certificats de mérite à M^mes^ Beverly Marshall et Susan Melanson (anciennes présidentes régionales), ainsi qu'à M^me^ Claudine Daigle (directrice du Programme régional SCC/CCC), pour souligner leur contribution de longue date aux CCC et au secteur correctionnel.**

*La mort des masques*

# Une société cinématographique montréalaise donne la parole aux délinquants

*Par M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications*

Trois délinquants sous responsabilité fédérale purgeant une peine d'emprisonnement pour meurtre, des étudiants, des professeurs ainsi que des agents de correction se sont retrouvés dans un collège communautaire, en novembre 1998, pour voir *La mort des masques*, un film sur la vie des détenus dans les pénitenciers.

« Il est vital que des séances de projection-débat comme celle-ci soient organisées pour donner une chance au public de comprendre les rouages du système correctionnel et la prise de décision en matière de libération conditionnelle », affirme M^me^ Renée Collette, première vice-présidente de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

*La mort des masques* est un documentaire d'une heure (bientôt disponible en version anglaise) réalisé par Virage, une société montréalaise de production de films et de campagnes d'information du public.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a contribué à la réalisation de ce film, par un don de 30 000 $ en provenance de la région du Québec. Cette année, le ministère du Solliciteur général a donné d'autres fonds à Virage en vue d'une tournée : 25 000 $ de l'administration centrale du SCC; 10 000 $ de la région du Québec; 5 000 $ du Secrétariat; et 5 000 $ de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Virage a également reçu des fonds de Télé-Québec et de Téléfilm Canada.

Le film décrit la vie de trois hommes – Christian, Guy et Georges – et le long chemin qu'ils ont parcouru depuis leur condamnation à l'emprisonnement à perpétuité jusqu'à leur réinsertion sociale. Dès l'âge de huit ans, Christian dormait avec un couteau caché sous son oreiller pour protéger sa mère, victime de violence. Guy, qui a été privé jeune du soutien de sa famille, a vite appris que le crime pouvait rapporter gros et, dès l'âge de 15 ans, gagnait jusqu'à 65 000 $ par année. Quant à Georges, qui en voulait à la terre entière, y compris à lui-même, il a tout de même eu deux enfants, ce qui l'a forcé à changer. Tous trois ont commis un meurtre, l'un d'eux dans un moment de rage, et les deux autres sur la scène d'un crime, et en ils paient le prix aujourd'hui.

Virage a réalisé *La mort des masques* dans le cadre de son mandat, qui est de mener des campagnes d'information publique sur des questions qui sont généralement mal comprises par la société. En l'occurrence, le film donne aux délinquants la possibilité de raconter comment ils essaient de s'améliorer et de venir à bout des problèmes qui les ont conduit au crime. Le film explique également comment les solutions de rechange à l'incarcération – telles que les maisons de transition, les programmes de placement à l'extérieur et le réseau de soutien offert dans la collectivité – peuvent les aider à reprendre une place utile dans la société.

Panélistes et étudiants échangent leurs points de vue après la projection. De gauche à droite : Marie-Andrée Drouin, Guy Chabot et Renée Collette.

« Nous comptons présenter le film dans une cinquantaine de collectivités et de campagnes d'information publique au cours de l'année à venir », indique M. Pierre Pagé, président de Virage.

Monsieur Pagé précise que le résultat le plus encourageant de la projection-débat de novembre, est la volonté manifestée par les étudiants présents d'encourager le dialogue entre des parties aussi différentes que les délinquants, les travailleurs correctionnels et le public.

« Ce qui est tout à fait remarquable, également, c'est que deux représentants du

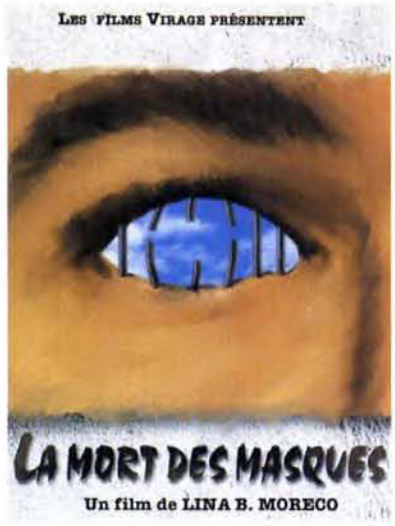


gouvernement fédéral étaient présents, et qu'ils étaient prêts à mettre le tout en marche et à avoir un vrai dialogue. Que toutes les parties puissent s'exprimer, sans que le gouvernement ne soit sur la défensive ni ne tombe dans la langue de bois, c'est fantastique », affirme-t-il.

La projection publique de novembre a été le résultat de plusieurs mois de travail de la part des participants au Programme de formation des agents de correction, au collège, et de leurs instructeurs. Des stands d'information ont également été montés à cette occasion par le SCC, la CNLC, l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, une maison de transition et CAVAC, un centre d'aide aux victimes d'actes criminels.

« Nous voulions favoriser la discussion sur la réinsertion sociale, en donnant aux délinquants l'occasion de parler au public. Je crois que cette initiative a donné d'excellents résultats », affirme M. Alain Charpentier, professeur et coordonnateur du Programme de formation des travailleurs techniques.

Après la projection du film, un débat a eu lieu entre les panélistes – deux des délinquants apparaissant dans le film, M^me^ Marie-Andrée Drouin du SCC et M^me^ Renée Collette de la CNLC – et l'auditoire, animé par M. André Couture, chef d'unité, Services correctionnels du Québec.

« En voyant ce film, le public comprend qu'un détenu purgeant une peine est, avant tout, une personne, et que même un meurtrier peut s'amender. Pour nos étudiants, cette projection est une bonne préparation à leur future carrière parce qu'elle les amène à voir les choses du point de vue des détenus », précise M. Charpentier. ◆

## La stratégie de développement durable du SCC

# Une première année plutôt chargée

*Par M. Paul Provost, agent, Services environnementaux*

Paul Provost

En cette première année d'existence de la Stratégie de développement durable (SDD), la consultation, la planification, la coordination et l'action étaient à l'ordre du jour du programme de l'environnement du Service correctionnel du Canada (SCC). Parmi les réalisations accomplies à ce jour, on dénote entre autres une série de travaux sur plusieurs aspects environnementaux clés au sein des établissements :

- Évaluations environnementales de site – Phase I;
- Études sur les opérations de compostage institutionnel en système fermé;
- Rapport sur le développement d'indicateurs de performance environnementale;
- Guide de gestion environnementale des industries CORCAN;
- Études sur les émissions en NOx – SOx générées par les centrales thermiques;
- Protocole sur la mesure et le contrôle de l'énergie des installations;
- Directive du commissaire sur le développement durable et la gestion de l'environnement.

Ces études environnementales serviront de véritable fondation à une planification rigoureuse et à un enracinement profond du programme de gestion de l'environnement dans le temps.

### DES CONSULTATIONS IMPÉRATIVES

Faisant suite à la première réunion tenue en juin 1998 à Ottawa, c'est en décembre 1998 qu'avait lieu, à Vancouver, le deuxième atelier national sur la SDD du SCC. En tout, 17 représentants des administrations régionales et nationale y ont participé et partagé leurs initiatives en matière de mise en oeuvre de la SDD. Ainsi, les responsables de l'avancement de la SDD ont pu s'entendre sur plusieurs questions essentielles à la bonne marche du programme de l'environnement, dont : les échéanciers par rapport aux cibles environnementales, les indicateurs de performance environnementale à mettre en place – comme le suivi de la consommation énergétique des établissements – ainsi que la formation du personnel en matière d'écologisation des opérations.

### PREMIER POSTE D'AGENT RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Marc Bélanger

Depuis le 2 novembre 1998, la région de l'Atlantique s'est dotée du premier poste officiel d'agent régional de l'environnement (ou PC-2 pour « Physical sCiences »). Ayant acquis une solide base en matière de gestion du Plan vert dans le cadre de son poste précédent, chef des travaux et des services d'entretien à l'établissement Springhill en Nouvelle-Écosse, Marc Bélanger est maintenant chargé d'exporter son savoir-faire environnemental à l'ensemble de cette région. Son mandat consistera surtout à former, appuyer et coordonner les efforts du personnel des institutions de l'Atlantique afin d'atteindre les objectifs environnementaux de la SDD.

En entrevue, M. Bélanger s'est montré bien conscient des défis à relever. À ce titre, dit-il, « il faudra discuter de solutions de rechange puis éduquer le personnel, changer la mentalité ». Par exemple, comme les coûts environnementaux de certains projets ou mesures à mettre en oeuvre en établissement se calculent souvent sur plusieurs années, « nous devrons considérer davantage le long terme lors de la prise de décision ». En outre, conclut M. Bélanger, « il faudra convaincre beaucoup de gens… »

### DÉFIS À VENIR

Au cours de la prochaine année, les initiatives liées à la réalisation de la SDD porteront sur les façons de systématiser et consolider les bonnes pratiques environnementales en tant que composantes du système de gestion des établissements. Il faudra mettre à la disposition des unités opérationnelles des outils efficaces qui n'ajoutent pas indûment à la tâche déjà lourde du personnel.

Étant donné les différents enjeux environnementaux d'aujourd'hui, les responsables de la SDD ont fait un choix conscient en accordant la priorité aux mesures visant à réduire les émissions atmosphériques du SCC qui contribuent aux changements climatiques ou à l'effet de serre. Ainsi, compte tenu qu'il s'agit ici d'un aspect critique à l'environnement en plus d'être un élément d'actualité, l'accent sera mis sur la consommation d'énergie en tant que source directe de pollution de l'air qui contribuent aux perturbations climatiques. À ce sujet, un des défis consiste donc à mettre en fonction un système de surveillance de la consommation énergétique qui génère une information significative et utile à l'équipe locale pour la prise de décision tout en permettant de mesurer les progrès accomplis ou les lacunes.

Enfin, d'ici l'an 2000, d'autres systèmes de suivi et de contrôle des impacts environnementaux du SCC – production de déchets, consommation d'eau, utilisation de matières dangereuses – viendront se greffer à celui sur la gestion de l'énergie afin de fournir aux responsables locaux des moyens concrets pour écologiser leurs activités. ◆

## *Stupid Crimes* and *Krekshuns*

# Une interview de Dennis E. Bolen

*Par M^me^ Lisa Watson*

**Dennis Bolen est un agent de libération conditionnelle chevronné du Service correctionnel du Canada (SCC), en poste à Vancouver depuis 1978.**

**Au cours des dernières années, tout en poursuivant à temps plein sa carrière au SCC, il s'est lancé dans une seconde carrière, comme auteur d'œuvres de fiction contemporaine. Il a publié jusqu'à maintenant quatre romans.**

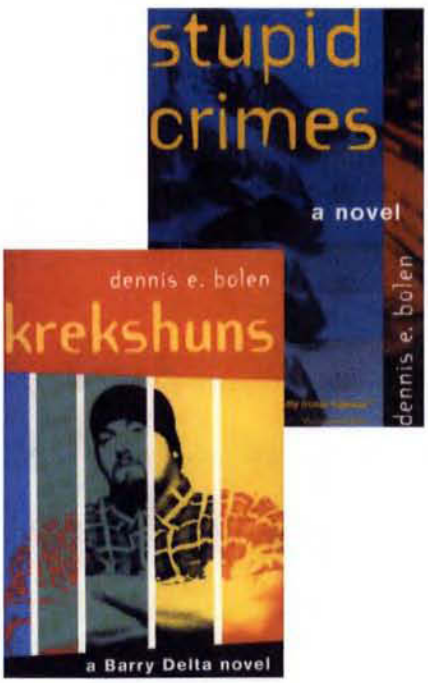


Les œuvres de Dennis E. Bolen sont publiées par Random House et Anvil Press. Vous les trouverez à la librairie de votre localité.

Pour ceux et celles qui s'intéressent au domaine correctionnel, signalons que deux des romans de M. Bolen, *Stupid Crimes* et la suite, *Krekshuns* – ont comme personnage central un agent de libération conditionnelle de Vancouver, du nom de Barry Delta (le dernier volet de cette trilogie, *Toy Gun*, doit paraître début 2000). À mon avis, les romans de M. Bolen donnent une idée très juste des services correctionnels et du travail d'un agent de libération conditionnelle, ce qui n'est pas toujours facile à expliquer aux profanes.

Monsieur Bolen a toujours voulu être écrivain et a fait des études littéraires à l'université. En dehors de sa carrière correctionnelle, il est le rédacteur en chef adjoint d'un magazine littéraire, *Sub-TERRAIN*, a écrit dans le *Vancouver Sun*, fait des critiques de livres pour plusieurs magazines, enseigné la création littéraire à l'Université de la Colombie-Britannique. Il effectue également du travail bénévole dans divers mouvements et manifestations de sensibilisation à la lecture et à l'écriture, dont, tout récemment, le Word On The Street Festival. Comme le fait observer M. Bolen, il est vital pour notre santé mentale d'avoir d'autres activités en dehors du travail.

J'ai interviewé M. Bolen à la fin de 1998.

*Q. Quel genre d'accueil ont reçu Stupid Crimes et Krekshuns de la part du grand public ? de vos clients ? Le bureau de libération conditionnelle de Vancouver est-il vraiment aussi passionnant ?*

Commençons par la dernière question : non, j'en ai un peu rajouté ! Bien que ces livres traitent du monde correctionnel, je mêle le moins possible ma vie d'écrivain à ma carrière correctionnelle, et rares sont les libérés conditionnels dont je m'occupe qui ont des rapports plus personnels avec moi. Les critiques m'ont plutôt encensé, pour la qualité littéraire et l'humour de mon œuvre, que descendu en flammes. Je soupçonne que les gens qui ne sont pas du milieu correctionnel espèrent que ce que j'écris est bien de la fiction, mais ont l'étrange impression que ce n'est peut-être pas le cas.

*Q. Parlez-nous un peu du personnage principal, Barry Delta, agent de libération conditionnelle. Il s'approche dangereusement du point de non-retour, et pourtant, il respecte et fait respecter la primauté du droit.*

Barry ne le dit jamais en tant et tant de mots, mais il aime son travail, qui convient à son humeur vagabonde et à sa phobie de l'ennui. C'est un agent de la paix dans l'âme; par contre, il s'en tire de justesse, là où tout autre agent de libération conditionnelle se planterait !

*Q. Barry a l'art de deviner ce qui se passe dans la tête de ses libérés conditionnels, tout en ayant du mal à s'y retrouver dans ses propres émotions impulsives. Barry est-il le pur produit de votre imagination ? une caricature ? un portrait composite de plusieurs personnes de votre connaissance ?*

Barry est un mélange de plusieurs personnes que j'ai connues, tout en me ressemblant beaucoup. Son absence de vie intérieure et sa vie sexuelle bien remplie symbolisent, à l'extrême, ce qui semble être le lot des gens qui ne pensent qu'à leur carrière. C'est sans doute parce qu'il est si dysfonctionnel qu'il a moins de mal à lire dans les pensées des autres que ceux qui se tiennent plus tranquilles. Quant à savoir si ce genre de personnalité se rencontre souvent dans le milieu correctionnel, c'est peut-être le cas, mais je n'ai rencontré aucun Barry Delta dans mon travail.

*Q. L'administration par rapport au travail de première ligne en milieu correctionnel. Avez-vous des commentaires à ce sujet ?*

Barry n'essaie pas de faire passer un message, ni moi non plus par le fait même. Il veut simplement faire son travail (et sa vie) en se protégeant le mieux possible des coups. Si une réflexion se dégage de mes livres concernant les structures bureaucratiques, c'est peut-être que le bon travail accompli dans la rue, l'est grâce à la volonté des intervenants – et au nom de l'idéologie humanitaire qui les a menés là où ils sont – qu'aux rares traits de génie de l'administration.

*Q. Vos derniers livres,* Gastank & Other Short Stories, *et* Stand in Hell, *qui raconte l'histoire d'un homme qui tente de découvrir ce qui est arrivé à sa famille pendant l'Holocauste, traitent de sujets tout à fait différents.*

J'ai peur d'être classé une fois pour toutes dans la catégorie des auteurs de romans noirs, ce que je ne suis pas. L'histoire est un passe-temps pour moi, et ces deux livres sont des versions romancées d'épisodes traumatisants du passé. L'écriture, c'est encore plus dur que le travail correctionnel; alors, je fais de mon mieux pour garder la tête hors de l'eau. ◆

*Lisa Watson est agente principal de projet, Secteur des délinquantes.*

# Un nouveau centre pour les détenus purgeant une peine de longue durée

*Par M^me^ Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction*

**Le 4 septembre 1998, des représentants du Service correctionnel du Canada (SCC) et du Conseil chrétien de réconciliation (CCR) se sont joints aux détenus et aux employés de l'établissement Springhill pour la cérémonie d'inauguration des travaux de construction du centre de ressourcement St. Luke.**

Avec l'aide d'amis et de bénévoles de la collectivité, le Conseil chrétien de réconciliation, un organisme sans but lucratif qui offre des services d'aumônerie dans les établissements pénitentiaires, construira un centre de ressourcement dans la zone de l'établissement Springhill. Le centre aura pour mission de faciliter la réinsertion sociale des détenus, en particulier ceux qui sont incarcérés pour une longue période.

Le nouveau centre renfermera une salle pour la présentation des programmes, une salle à manger, une bibliothèque, une salle réservée à la méditation ainsi que des installations d'hébergement pour six personnes, sans oublier un jardin japonais. Un facilitateur y sera nommé à demeure.

Les programmes varieront en fonction des besoins particuliers des participants. Ainsi, les détenus pourraient apprendre à faire la différence entre ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, à faire face à la solitude, à gérer leurs finances, et à comprendre ce qu'est la violence familiale. Les détenus pourront aussi profiter de périodes calmes pour réfléchir sur eux-mêmes. « Nous espérons qu'en prenant part à la vie de recueillement du centre, le détenu sera en mesure de prendre du recul et de voir sa vie sous une perspective différente. Les programmes sont conçus pour l'aider à creuser les aspects de sa vie qui doivent être explorés », a expliqué le président du CCR, M. Warren Ervine.

C'est le Conseil chrétien de réconciliation qui assumera les coûts de construction du centre, estimés à 150 000 $, tandis que le SCC financera les coûts des services, des télécommunications, de l'ameublement, de l'équipement et des clôtures. Des détenus incarcérés dans l'établissement Springhill participeront au projet de construction.

**De gauche à droite : Brian Wheaton, Lucie McClung et Warren Ervine procèdent à la levée de la première pelletée de terre pour marquer officiellement le début des travaux de construction du centre de ressourcement St. Luke.**

« Cette levée de la première pelletée de terre symbolise un nouveau partenariat entre le Service correctionnel du Canada et le Conseil chrétien de réconciliation. Si l'on se fie à notre expérience avec le CCR, le projet sera couronné de succès », a dit M. Alphonse Cormier, sous-commissaire pour la région de l'Atlantique.

Madame Lucie McClung, sous-commissaire principale au SCC et conférencière d'honneur à la cérémonie, s'est réjouie du partenariat qui a été établi entre l'établissement Springhill et le CCR. « Le centre va aider l'établissement à remplir sa mission, qui est de prévenir le crime et de protéger la société, en transformant des gens en difficulté en citoyens respectueux des lois », a-t-elle dit.

Et d'ajouter : « Le centre y arrivera en redonnant l'espoir et goût à la vie à ces délinquants en leur permettant de faire une pause pour voir où ils en sont et penser à leur avenir... de la même manière que nous aimons penser au nôtre. »

Le détenu Brian Wheaton, président du comité des détenus de l'établissement Springhill, dit que lui et la plupart des 482 prisonniers de l'établissement attendent avec impatience l'ouverture du centre de ressourcement St. Luke, à l'automne de 1999. « Le centre va nous aider à faire face à ce qui nous attend en dehors des murs, et il nous fera voir la vie sous un aspect plus positif que ce qui nous est offert maintenant dans ce bloc », a-t-il dit. ◆

**Les détenus pourraient apprendre à faire la différence entre ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, à faire face à la solitude, à gérer leurs finances, et à comprendre ce qu'est la violence familiale.**

# Le Comité national mixte célèbre 25 ans de coopération

*Par M^me^ Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction*

**Le comité régional de l'Atlantique du Comité national mixte (CNM) de l'Association canadienne des chefs de police et du Service correctionnel du Canada a tenu une réunion à Summerside, à l'Île-du-Prince-Edouard, les 22 et 23 octobre 1998. Le thème de la réunion était *Célébrons 25 ans de coopération*.**

Willie Gibbs était le conférencier d'honneur lors du banquet de célébration du vingt-cinquième anniversaire du CNM.

Plus de 40 employés des deux administrations correctionnelles, des services de police et du bureau du procureur général ont assisté à la réunion. L'ordre du jour prévoyait des discussions et des échanges d'information sur des questions d'actualité dans le domaine de la justice pénale, par exemple la Stratégie nationale de prévention du crime, les sentences conditionnelles ainsi que la Stratégie nationale de la justice pour les jeunes. Monsieur Alphonse Cormier, sous-commissaire pour la région de l'Atlantique au SCC, a exposé les vues du Solliciteur général sur l'efficacité des services correctionnels, et il a décrit les efforts qui se font actuellement pour s'assurer que, dans l'application des peines imposées par les tribunaux, l'on applique les mesures les moins restrictives possible tout en tenant compte des impératifs liés à la protection du public.

Le CNM a été créé en 1973 pour favoriser la compréhension, la communication, la mise en commun de l'information et la coopération entre les principaux intervenants du système de justice pénale.

L'importance de la mise en commun de l'information, tant au sein du système de justice pénale qu'à l'extérieur, en vue de renforcer la confiance de la population envers le système a été le fil conducteur de l'activité, qui s'est étendue sur une journée et demie.

Lors du banquet commémoratif qui a été offert le 22 octobre 1998, M. Willie Gibbs, actuel président de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et premier représentant des services correctionnels à assurer la direction du CNM, en 1990, a fait l'historique du comité national. « Personne ne parle de la façon toute simple dont l'organisme a vu le jour, a-t-il dit. Jean-Paul Gilbert, un ancien chef de la police de Montréal nommé à la CNLC, en avait assez de l'animosité qui régnait entre les diverses composantes du système de justice pénale et de l'habitude qu'on avait de se blâmer les uns les autres dans les médias lorsque les choses allaient mal. Il décida d'amener d'anciens collègues à se rencontrer dans le cadre d'une tribune où ils pourraient essayer de mieux se comprendre et de débattre de problèmes communs. »

Monsieur Gibbs a dit qu'en 1983, au moment où il s'est engagé dans le CNM, il y avait eu des progrès dans la première décennie d'existence de cette tribune nationale, mais que l'on pouvait faire beaucoup mieux encore. Il y avait encore beaucoup de tension entre les divers intervenants du système de justice pénale. C'est à cette époque que l'organisme national décida d'élargir son cadre pour englober les régions afin de faciliter l'atteinte de ses objectifs. Cette décision allait permettre d'accroître l'influence du travail accompli au niveau national. C'est ainsi que des tribunes régionales du CNM furent créées, puis des comités locaux, grâce auxquels les travailleurs de première ligne purent se réunir dans le cadre d'ateliers sur la libération conditionnelle et les services de police partout au Canada. La région de l'Atlantique a été l'une des premières à se lancer dans l'entreprise.

David B. Riley, sous-ministre au ministère des Services communautaires et du Procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard, et M^me^ Cheryl Grant, de l'administration centrale du Service correctionnel du Canada, à l'occasion de la récente réunion du comité régional de l'Atlantique du CNM.

Et les efforts ont porté fruits. Le président actuel du CNM dans la région de l'Atlantique est M. Phil Arbing, du ministère des Affaires communautaires et du procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard.

En cette année de vingt-cinquième anniversaire, l'ancien président du CNM et président actuel de la CNLC a lancé un nouveau défi à ses partenaires : concerter leurs efforts de lutte contre le crime et saisir toutes les occasions qui se présentent pour faire part de leurs succès à la population canadienne. « Avec les résultats que nous avons obtenus ces dernières années, nous avons quelque chose d'intéressant à raconter », a-t-il dit pour conclure.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de fondation de l'organisme, le CNM a publié un guide à utiliser dans les cinq districts de libération conditionnelle du SCC dans la région de l'Atlantique. On pourra en obtenir des exemplaires en composant le (506) 851-6655. ◆

# Prendre les choses en main à l'échelon local

*Par M. Colin Topshee, agent principal de libération conditionnelle, bureau de libération conditionnelle de Truro*

**Que pouvons-nous faire, dans nos champs de compétence, pour améliorer les services correctionnels et contribuer à la mise en liberté des délinquants sans risque pour la collectivité ? C'est la question que s'est posé le personnel du district rural de la Nouvelle-Écosse, lorsqu'il a tenu une séance de remue-méninges le 29 septembre dernier.**

Participaient entre autres à cette séance Robert Babineau, sous-commissaire adjoint, région de l'Atlantique, John MacDougall, directeur adjoint de district, (Sydney), David Cail, directeur du district rural de la Nouvelle-Écosse, Paul Giffin, gestionnaire de la réinsertion sociale, établissement de Springhill, les agents de libération conditionnelle Alfred Boudreau (Yarmouth), Steven Preceskey (Annapolis Royal), Mike Kilburn (Truro), et John Mont (établissement Springhill), et ainsi que les agents principaux de libération conditionnelle Ken Graham (Kentville), Bob Thompson et Colin Topshee (Truro).

Le thème principal de la séance était l'excellence dans les services correctionnels à l'échelon local. Dans le contexte de la réinsertion sociale, le groupe a relevé et classé par ordre de priorité trois types de mesures : les mesures qui pourraient être prises pour faciliter la mise en liberté sans risque des délinquants, les mesures déjà en place pour favoriser l'efficacité des services correctionnels et les mesures qui devraient être éliminées.

Au premier rang, de gauche à droite : Ken Graham, David Cail, Paul Giffin
Au fond, de gauche à droite : Robert Babineau, et Alfred Boudreau.

Une fois concrétisées, certaines des idées exprimées augmenteront l'interaction entre les agents de libération conditionnelle dans les établissements et ceux qui se trouvent dans la collectivité. Les agents de libération conditionnelle des établissements participeront aux comités de sélection des établissements résidentiels communautaires chargés de dossiers difficiles afin d'accroître le taux d'acceptation. En vue de réduire le nombre des révocations, les agents de libération conditionnelle de la collectivité assisteront aux audiences de la Commission nationale des libération conditionnelles relatives aux dossiers dans lesquels ils ont recommandé une annulation de la suspension.

Parmi les autres mesures proposées, on compte une approche plus stratégique relativement aux programmes, des réunions du personnel des établissements et de ceux de la collectivité et la mise en place d'un volume de cas parallèle, dans lequel les agents de libération conditionnelle de la collectivité pourraient établir une interaction avec des détenus qui seront bientôt mis en liberté et confiés à leur surveillance. Le personnel du bureau de district demandera également que les établissements résidentiels communautaires examinent la possibilité de tenir plus fréquemment des réunions de leur comité de sélection. Il n'est pas suffisant de tenir une réunion par mois, car les clients attendent les décisions de ces comités.

En fait, certaines des idées exprimées étaient nouvelles, d'autres visaient à modifier ce qui existe déjà. « L'essentiel, c'est que la journée a été intéressante et productive », a déclaré le directeur de district David Cail. Les participants ont manifesté beaucoup d'enthousiasme à l'idée d'améliorer nos méthodes. En outre, tous les participants se sont montrés bien résolus à concrétiser ces idées. « En faisant de notre mieux, nous réussirons à mettre davantage de détenus en liberté sans pour cela augmenter le danger dans la collectivité », a conclu M. Cail. ◆

# Entre entreprises

*Par M. Brian Richard, chef de l'administration et de la gestion du matériel, établissement Atlantique*

Dans le cadre de la Semaine de la petite entreprise, qui a eu lieu du 26 au 30 octobre 1998, l'établissement Atlantique a participé, le 29 octobre, à la foire commerciale « Entre entreprises » de Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Messieurs Brian Richard, chef de l'administration et de la gestion du matériel, et Pat Hallihan, superviseur de la gestion du matériel, ont animé le kiosque de 8 h à 20 h.

## POUR PRENDRE CONTACT

Lors de la foire « Reverse Trade Show », des grandes entreprises de Miramichi ont présenté un exposé dans lequel elles se disaient prêtes à s'approvisionner auprès de petites entreprises. L'établissement a préparé et distribué un livret dans lequel étaient décrits tous les produits et les services qu'il achète au cours de l'année. Ce livret a donné l'occasion aux petits entrepreneurs de communiquer avec le personnel de la gestion du matériel de l'établissement et de discuter de possibilités commerciales.

## L'ÉTABLISSEMENT ATTIRE LES ENTREPRISES

L'établissement a relevé le nom d'une vingtaine de fournisseurs de biens avec lesquels il ne fait pas déjà affaire. On leur a fixé des rendez-vous afin de leur faire visiter l'établissement et leur faire mieux connaître les produits et les services dont l'établissement a besoin.

La Chambre de commerce de la région métropolitaine de Miramichi, dont l'établissement est membre et dont M. Richard est le trésorier, parrainait cette foire commerciale d'un jour.

Pat Hallihan (à gauche), discute d'approvisionnement avec Wayne Carpenter au stand de la Chambre de commerce de la région métropolitaine de Miramichi.

Dans le cadre de la foire, 40 stands d'exposition ont été montés à l'Exposition de Miramichi. L'organisatrice, M^me^ Suzanne Martin, avait espéré un nombre plus grand de participants. Néanmoins, « la plupart des entreprises ont été très satisfaites, car elles ont pu établir des contacts intéressants », a-t-elle déclaré. ◆

Michel St-Yves Bruno Pellerin

# La victimisation sexuelle et délinquance sexuelle. Quel est le lien ?

*Par MM. Michel St-Yves, psychologue, et Bruno Pellerin, criminologue, Centre régional de réception*

**Jean-Pierre (nom fictif) est un adolescent qui vient d'être appréhendé par les policiers pour avoir fait des attouchements sexuels à l'endroit de plusieurs enfants. Questionné par ses parents et par les enquêteurs de police sur la motivation de ses comportements déviants, il raconte qu'il a lui-même été victime d'abus sexuels durant son enfance par l'ex-conjoint de sa mère. L'enquête a permis de retracer cet homme et de confirmer les allégations du plaignant. Jean-Pierre est-il responsable de ses actes ou tout simplement victime d'un traumatisme qu'il n'a pu résoudre ?**

Plusieurs auteurs mentionnent que la présence d'un traumatisme sexuel non résolu (expérience sexuelle déviante en bas âge) joue un rôle important dans le développement et le maintien des comportements sexuels déviants. Certains auteurs soulignent que les délits sexuels sont souvent une reproduction des abus sexuels vécus. Ce qui pourrait expliquer les comportements déviants de Jean-Pierre. Dans ce cas, une question s'impose : doit-il être jugé en fonction de ce qu'il a fait, ou de ce qu'il a subi ? Autrement dit, sa victimisation sexuelle doit-elle être considérée comme un facteur atténuant pour réduire la sanction ?

## DES STATISTIQUES

Au Centre régional de réception[1] (CRR), des statistiques récentes révèlent qu'un délinquant sexuel sur deux – toutes catégories regroupées – affirme avoir été victime d'abus sexuels avant l'âge adulte. Ce sont les agresseurs d'enfants qui dominent à ce chapitre avec un taux de victimisation sexuelle deux fois plus élevé que celui que l'on retrouve chez les violeurs. Des études récentes montrent que le taux de victimisation sexuelle chez les hommes non criminalisés varie entre 10 et 15 p. 100. Avec de tels écarts statistiques, il n'est donc pas étonnant que l'on accorde tant d'importance à cette forme d'abus pour expliquer le développement et la persistance de la délinquance sexuelle. Toutefois, on oublie souvent qu'il y a au moins 50 p. 100 des délinquants sexuels qui ne rapportent aucune victimisation sexuelle. C'est d'ailleurs le cas de l'agresseur de Jean-Pierre. À l'inverse, de nombreux individus ont été victimes d'abus sexuels durant leur enfance ou leur adolescence et n'ont jamais reproduit ce genre de comportement.

## LES THÉORIES DE L'ABUSÉ-ABUSEUR

L'hypothèse du cycle de l'abus sexuel est très attrayante mais peu appuyée par des études empiriques. Cette théorie de l'abusé qui devient abuseur repose sur une analyse rétrospective du phénomène. D'abord, le fait qu'environ 50 p. 100 des délinquants sexuels rapportent avoir été victimes d'abus sexuels ne signifie pas nécessairement que 50 p. 100 des garçons victimes deviendront des délinquants sexuels. En effet, la majorité des garçons victimes d'abus sexuels ne deviennent pas des délinquants sexuels à l'âge adulte. Ensuite, la plupart des études ont été réalisées auprès d'adultes et d'adolescents accusés ou condamnés pour un crime sexuel, lesquels risquent davantage d'affirmer qu'ils ont été victimes d'abus sexuels pour excuser ou justifier leur délit. Enfin, la théorie de l'abusé-abuseur fait face à un problème empirique de taille : la majorité des victimes d'agression sexuelle sont de sexe féminin et la majorité des délinquants sexuels sont de sexe masculin.

## RÉALISATION D'UNE ÉTUDE

Nous avons récemment réalisé une étude pour explorer la relation entre la victimisation sexuelle et le scénario délictuel chez des sujets qui déclarent une victimisation sexuelle et qui ont commis des crimes sexuels. Les résultats obtenus n'ont permis d'établir aucun lien significatif entre le modus operandi utilisé par leur abuseur (contexte de victimisation) et le scénario délictuel des sujets (contexte délictuel). L'approche pour entrer en contact avec la victime, pour l'emmener au lieu du délit et pour commettre le crime, les actes de contraintes non sexuelles – enlèvement, séquestration, usage de contention et de force physique, usage d'une arme – et le type d'actes sexuels perpétrés ne sont pas des caractéristiques qui se répètent dans le scénario délictuel des sujets qui déclarent avoir subi de tels actes.

## LES RÉSULTATS

Les résultats de cette étude ont permis de repérer seulement deux variables statistiquement liées à la victimisation et à la délinquance sexuelle. Il s'agit du nombre d'abuseurs et de l'âge de la victimisation sexuelle. En effet, les délinquants sexuels qui rapportent avoir été abusés sexuellement par plus d'un agresseur ont fait plus de victimes que ceux qui rapportent avoir été abusés par un seul agresseur, peu importe la fréquence des abus vécus. De plus, on note que chez les sujets qui déclarent avoir été victimes d'abus sexuels par plusieurs agresseurs, 75 p. 100 possèdent des antécédents judiciaires pour des crimes de nature sexuelle. À première vue, ces résultats suggèrent que la victimisation sexuelle répétée, par différents abuseurs, peut conduire à des comportements déviants plus compulsifs. Puisqu'il s'agit d'auto-révélation, il reste possible que les sujets qui ont fait plusieurs victimes au cours de leur vie aient tendance à rapporter un nombre plus élevé d'agresseurs que ceux qui n'ont fait qu'une seule victime. Il s'agirait alors d'une forme de survictimisation ayant pour but d'expliquer et d'excuser leurs comportements sexuels déviants.

## RELATION ÉTROITE AVEC L'ÂGE

Selon cette même étude, l'âge auquel les sujets déclarent avoir été victimes d'abus sexuels semble être en relation étroite avec l'âge de leurs victimes. En effet, ceux qui affirment avoir été abusés sexuellement uniquement avant la puberté ont fait plus souvent des victimes prépubères – 11 ans et moins – que ceux qui déclarent avoir été abusés durant l'adolescence. Ce qui laisse croire que l'âge auquel l'agresseur a été abusé

[1] Dans le cadre d'une politique de placement pénitentiaire centralisé, le CRR a comme principale vocation d'évaluer les détenus fédéraux et de les orienter, selon leurs besoins en matière de programmes institutionnels et de sécurité, vers les établissements recommandés par des équipes multidisciplinaires incluant des agents de correction, des criminologues, des psychologues, des conseillers en formation professionnelle et le personnel médical. Il s'agit d'un établissement à sécurité maximale.

sexuellement joue un rôle important dans le choix de l'âge de ses victimes. Or, comment expliquer que chez les sujets de notre étude, pour ceux qui ont été abusés uniquement avant la puberté, seulement la moitié ont abusé d'un enfant prépubère. De plus, un violeur sur trois déclare aussi avoir été abusé uniquement avant l'âge de 12 ans. Une explication possible serait la pseudo-victimisation. En effet, certains individus ont pu faire de fausses allégations d'abus sexuels pour excuser leur geste ou donner un sens à leur délit. Or, selon une telle hypothèse, les agresseurs sexuels qui se victimisent faussement ont peut-être plus tendance à dire qu'il ont vécu des abus sexuels à un âge semblable à celui de leur victime pour donner un sens à leur délit et pour ajouter de la crédibilité à leur témoignage.

### DÉLINQUANTS SEXUELS VICTIMISÉS ET LES NON VICTIMISÉS

Les études réalisées sur la victimisation sexuelle montrent qu'il existe des différences entre les délinquants sexuels victimisés et les non victimisés. Certains chercheurs ont observé que les agresseurs qui se victimisaient étaient plus déviants que les agresseurs non victimisés, mais ces délinquants victimisés proviennent également d'un milieu familial plus perturbé. Est-ce l'abus sexuel ou l'exposition prolongée à des modèles inadéquats qui a eu le plus d'impact sur le développement de ces sujets ? Ne serait-il pas légitime de penser que les enfants qui ont évolué dans un environnement familial perturbé sont peut-être plus vulnérables à devenir la proie d'abuseurs sexuels ? Des chercheurs ont observé que le taux de victimisation sexuelle est effectivement plus élevé chez les délinquants sexuels que chez les hommes non criminalisés, mais semblable au taux que l'on retrouve chez les délinquants non sexuels. Ce qui laisse croire que plusieurs formes de mauvais traitements durant l'enfance peuvent générer une diversité de troubles de comportement et de problèmes psychologiques chez l'adulte.

Les résultats des études portant sur la victimisation sexuelle nous amènent à remettre en question l'importance du rôle de la victimisation sexuelle dans le développement de la délinquance sexuelle. Ces études sont habituellement basées uniquement sur l'autorévélation, auprès d'individus judiciarisés. Il est donc possible que certains sujets inventent des scénarios de victimisation sexuelle ou encore qu'ils accentuent et transforment certains événements traumatiques qu'ils ont vécus de façon à les adapter à leur réalité actuelle. Une étude américaine a d'ailleurs révélé qu'après avoir été informés qu'ils devaient se soumettre à un test de polygraphe – communément appelé « détecteur de mensonges », le pourcentage de délinquants sexuels qui se victimisaient a chuté de 67 p. 100 à 29 p. 100.

### FUTURES RECHERCHES

Peu importe que les allégations d'abus sexuels soient fondées ou non, la victimisation sexuelle n'est sûrement pas le seul facteur qui peut avoir une incidence négative sur le développement affectif, social et sexuel d'une personne. Pour expliquer les comportements sexuels déviants de l'agresseur de Jean-Pierre et ceux de Jean-Pierre à l'endroit des jeunes enfants, deux questions fondamentales motivent nos futures recherches : 1) Quels sont les autres facteurs, personnels et environnementaux, liés au développement et à la persistance de la délinquance sexuelle ? 2) Et si pour certains individus la victimisation sexuelle a un lien réel avec leur délinquance sexuelle, quel est ce lien ? ◆

## DÉPÊCHES RÉGIONALES

**Région du Québec**

# Un reportage de la télévision France 3

*Par M. Marc Lanoie, gestionnaire d'unité, établissement Drummond*

Le personnel de l'établissement Drummond a eu le plaisir d'accueillir deux représentantes de la télévision française France 3 du 7 au 13 novembre 1998, venues dans le but de réaliser un reportage sur le programme de visites familiales privées au sein du Service correctionnel du Canada.

Présentement, dans les prisons françaises, ce type de programme n'existe pas. Les dirigeants du pays souhaiteraient bien l'introduire dans leurs prisons, mais le projet crée beaucoup de controverse. Bien que plusieurs l'appuient, d'autres, dont le syndicat des gardiens, s'y opposent ardemment, n'y voyant que du proxénétisme sexuel. L'équipe de reporters français visait, par ce reportage, à démontrer les divers aspects positifs d'un programme de visites familiales privées, tant sur le plan de la réinsertion sociale que sur le plan humain du point de vue des délinquants. De plus, une des journalistes était particulièrement intéressée par la dimension du rapprochement ou du maintien des liens familiaux que favorise ce type de programme.

L'équipe de tournage de France 3 a suivi du début à la fin une visite familiale privée entre un détenu et sa famille, soit sa femme et ses deux enfants. Une partie du tournage s'est déroulée au domicile de la conjointe du détenu afin de capter les préparatifs et les émotions de la famille la veille du séjour à l'unité de visite familiale privée du pénitencier. Tout en respectant l'intimité de la famille, des séquences ont également été filmées à différents moments dans l'unité de visite, afin de faire ressortir les émotions quotidiennes que peut vivre une famille dans un contexte de visite familiale privée. L'équipe a également filmé les premiers contacts de la famille au début de la visite et les derniers moments, lors du départ de la famille. De plus, des activités quotidiennes offertes à ce détenu à l'intérieur de l'établissement, telles des activités sportives et la formation scolaire, ont été filmées et, enfin, France 3 a recueilli les commentaires de quelques membres du personnel et de d'autres détenus au sujet du programme de visites familiales privées.

**De gauche à droite : Élizabeth Drevillon (journaliste du réseau de télévision France 3 à Paris), la conjointe du détenu avec sa fille dans les bras, Louis Robillard (détenu) avec son fils sur ses épaules et Zora Hamdam (caméraman de France 3).**

Ce documentaire, d'une durée d'une heure, devait être diffusé en janvier 1999 en France dans le cadre de l'émission « Des racines et des ailes », en présence, semble-t-il, du ministre de la Justice. L'équipe de tournage souhaite que ce reportage active le dossier des visites familiales privées dans leur pays. ◆

## Journées de perfectionnement clinique du district Est/Ouest du Québec

# Valeurs et attitudes dans l'accompagnement clinique

*Par M^me^ Louise Quimper, agente de libération conditionnelle, bureau sectoriel de Québec et MM. Raymond Lebeau, coordonnateur des programmes, district Est/Ouest du Québec et Richard Beaudry, adjoint au directeur, district Est/Ouest du Québec.*

**Pour une troisième année consécutive, les journées de perfectionnement ont eu lieu les 30 septembre, 1er et 2 octobre 1998, au Campus Notre-Dame-de-Foy, en banlieue de la ville de Québec. Comme par les années passées, toutes les activités et l'hébergement étaient regroupés sous un même toit afin de créer la synergie nécessaire au recueillement et à l'interaction entre les intervenants.**

De gauche à droite : Normand Granger, les employés du bureau sectoriel de Laval : Réjean Arsenault, Pierrette Soucy, Claude Hubert, Jacques Beauchamp, et Richard Watkins.

La session a été lancée par MM. Normand Granger, directeur du district Est/Ouest et Richard Watkins, sous-commissaire de la région du Québec. Ils ont profité de cette tribune pour souligner le travail des intervenants à la Maison d'Arrêt du bureau sectoriel de Laval en leur remettant un certificat octroyé au Service correctionnel du Canada (SCC) par l'American Correctional Association. Ce certificat vient reconnaître les meilleures pratiques correctionnelles.

Les membres du comité organisateur en compagnie du directeur du district Est/Ouest du Québec.
De gauche à droite, 1ère rangée : Marie Sarrasin, Louise Quimper et Normand Granger; 2e rangée : Alain Asselin, Monique Dusseault, et Jude Bélanger; 3e rangée : Laurent Thouin, Jean-Pierre Labrie, Françoise Frenette, et Réjean Arsenault.
Absente : Marie-France Loiselle

Le coup d'envoi de la conférence a été donné par M. Jean Routier, consultant en gestion et en communication. Son atelier se voulait préparatoire à la communication collective ayant pour thème « La concordance entre les valeurs, les attitudes et les comportements à divers niveaux de l'organisation ». Se basant sur des postulats tels le fait que les valeurs ne soient pas entièrement relatives et que l'être humain a souvent tendance à s'illusionner sur ses valeurs en regard de ses capacités réelles, il a amené les participants à s'interroger sur la concordance entre nos valeurs, nos attitudes et nos comportements face à nous-mêmes, aux délinquants, à nos gestionnaires et à l'ensemble de l'organisation. Il a également porté cette réflexion au niveau du SCC face à la société et au gouvernement.

Il a souligné par exemple le fait que la société se montre très sévère à notre égard et a des attentes irréalistes face à notre organisation. Cette dernière, intimidée devant la pression des médias et des citoyens, est soucieuse de se donner des normes et des mesures de contrôle de plus en plus sévères pour tenter d'encadrer « l'incontrôlable ».

Monsieur Routier a donc insisté sur l'importance de se réinsérer dans notre organisation et d'avoir une vision globale pour mieux réagir aux pressions médiatiques. Il a également mis en évidence la nécessité de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens et les politiciens au phénomène de la criminalité et de la dynamique délinquante. Il s'agit certes d'un travail de longue haleine mais qui s'avère indispensable.

### UN HOMMAGE

Cette première journée s'est révélée à la fois dure et stimulante. Un « 5 à 7 » a constitué un moment privilégié pour présenter les nouveaux employés et pour rendre hommage à ceux qui ont quitté en cours d'année. Le bureau sectoriel de Québec a été au cœur de ces changements puisque nous y avons souligné le départ à la retraite de M. Guy Leblanc, qui jusqu'au 28 août dernier, assumait les fonctions de directeur

Guy Leblanc

Michel Gilbert

des Opérations communautaires. La qualité de son engagement, sa tolérance et son grand humanisme lui ont valu la reconnaissance tout autant de ses collègues que de ses collaborateurs immédiats.

Un poste aussi stratégique se doit d'être comblé sans délai, ce qui a été fait avec l'arrivée de M. Michel Gilbert. Ce dernier s'est adressé aux participants quelques minutes, leur permettant déjà de reconnaître un homme dynamique et franc, fort de ses nombreuses années d'expérience en milieu carcéral.

### L'ÈRE DE L'INFORMATIQUE

Le lendemain a été consacré à du travail en atelier. La matinée a servi à des échanges sur nos valeurs et attitudes dans l'accompagnement clinique à l'ère de l'informatique. Ces ateliers visaient à favoriser la réflexion sur l'influence qu'a l'informatique sur la qualité

Les agents de libération conditionnelle et les gestionnaires du district Est/Ouest du Québec.

de nos activités cliniques, tant sur le plan des entrevues que sur le plan du contenu et de la forme de l'ensemble de nos rapports.

À la lueur des discussions en atelier, il est heureux de constater que, de façon générale, tout ce qui a trait à l'essence clinique de notre travail n'est pas en soi influencé par l'informatique, mais de nombreux irritants ont été identifiés à d'autres niveaux. Le temps passé à alimenter le système de gestion des détenus, notamment les registres d'intervention et les notes relatives aux divers programmes, de même que le manque de formation et l'influence de la culture informatique sur la forme des écrits, sont les points les plus souvent mentionnés. Les avantages ont surtout été enregistrés au plan de la consultation et de l'accès aux données. Bien que le sujet ait pu faire ressurgir certaines frustrations, les échanges entre les participants étaient empreints de maturité et du souci de suggérer des mesures à prendre pour atténuer les irritants. Il a été question entre autres de formation, de soutien technique plus présent et de l'intérêt à maintenir des rapports de qualité et personnalisés.

## UN MODÈLE D'INTERVENTION

En après-midi, l'exercice de réflexion a porté sur le modèle d'intervention développé par le comité clinique du district Est/Ouest en 1996 et contenu dans le document sur l'accompagnement clinique. À partir d'une mise en situation relativement à une étude de cas fictive illustrée sur bande vidéo, chaque participant a été amené à se positionner en regard d'une décision rationnelle à prendre. Chacun devait aussi chercher à reconnaître son mode d'intervention privilégié à l'égard de la clientèle, que ce soit l'écoute, le contrôle, l'orientation, la motivation ou le soutien, et voir dans quelle mesure nos comportements sont conformes à nos valeurs. Nous nous sommes finalement interrogés sur l'influence que peuvent avoir les pressions administratives, les mesures de contrôle croissantes, les courants sociaux et les politiques sur notre façon d'intervenir.

## LES DÉFIS ÉMOTIONNELS

Le programme de la journée s'est terminé par la présentation de MM. Luc Mercier et Alain Paré, animateurs du séminaire sur les défis émotionnels. Les animateurs ont dressé un bilan de leur expérience auprès de cinq groupes d'agents de libération conditionnelle du district au cours de la présente année. Ils ont mis en évidence, entre autres, le double mandat que nous portons, le poids de l'imputabilité et l'impact du contact régulier avec la délinquance. Constatant la complexité de la tâche combinée à la dynamique complexe de la clientèle, ils ont pu comprendre toute la charge émotive que peut engendrer ce type de travail. En même temps, ils ont fait état de la tendance à l'isolement chez les agents, qui nous place devant un paradoxe certain.

Les commentaires positifs émis à l'endroit de ces journées de ressourcement démontrent la pertinence et l'importance de favoriser des moments de rencontre en séminaire comme ceux-là, dans une optique de prévention, de formation clinique et de perfectionnement.

## NOTRE ENGAGEMENT AU SEIN DE L'ORGANISATION

Notre troisième et dernière journée était réservée à l'engagement au sein de l'organisation. Avec un naturel et un dynamisme remarquables, M. Pierre-Yves Boily, travailleur social, nous a confrontés, parfois avec humour, parfois avec émotion, aux paradoxes de nos mandats, à l'exposition quotidienne aux problèmes de nos clients et à la richesse des différences entre les collègues. Il a notamment souligné la difficulté de notre système démocratique qui fait en sorte que souvent, les élus nous donnent des mandats alors qu'ils ne connaissent pas toujours le phénomène de la criminalité et tous les aléas du processus de réinsertion sociale d'un délinquant.

Monsieur Boily a fait ressortir l'importance de ne pas s'isoler devant les charges émotives et l'exposition quotidienne aux problèmes de nos clients. La collaboration, la coopération deviennent des façons de travailler à la fois utiles et indispensables dans un souci d'améliorer nos habiletés et nos compétences pour éviter de stagner, mais aussi pour assurer un soutien mutuel constant. Il nous a finalement encouragés à travailler notre dimension clinique même si elle s'avère exigeante tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel en ne cherchant pas à se réfugier dans les paramètres administratifs pour tenter de se protéger, mais plutôt en demandant la collaboration de nos collègues.

Ces journées se sont donc révélées d'une densité et d'une richesse peu communes. Cette troisième expérience nous renforce encore davantage dans notre conviction que ces moments d'arrêt, en dehors des lieux de travail, sont nécessaires et importants pour partager nos réflexions et le fruit de notre expérience, avec attention, respect et maturité. La présence conjointe des agents, des responsables cliniques et des gestionnaires est tout aussi importante pour une communication directe.

Dans son discours de clôture, M. Normand Granger a exprimé sa fierté en regard des réalisations du comité clinique, soulignant que ce succès tient au fait que les gens de la base y sont directement engagés. ◆

# L'Unité régionale de santé mentale célèbre son cinquième anniversaire

*Par M. Normand Daoust, stagiaire en gestion, établissement Archambault*

Afin de souligner le cinquième anniversaire de l'Unité régionale de santé mentale (URSM), près d'une centaine de visiteurs ont été accueillis à l'établissement Archambault lors d'une journée portes ouvertes le 18 novembre 1998. Dans le cadre de la Mission du Service correctionnel du Canada (SCC), l'URSM offre depuis le 1er avril 1993 des services d'évaluation et de traitement personnalisés à l'ensemble des détenus de la région du Québec souffrant de problèmes psychiatriques ou de troubles sévères de la personnalité.

Présentation d'un certificat de reconnaissance à Mme Annie Charbonneau, infirmière, par Richard Watkins.
De gauche à droite : Richard Watkins, Mario Lévesque, Annie Charbonneau et Guy Villeneuve.

## L'UNITÉ EN ÉVOLUTION CONSTANTE

La journée a débuté sous le signe de la bonne humeur, alors que les invités et les employés de l'établissement Archambault étaient conviés à un petit déjeuner bénéfice servi par des employés de l'URSM. Un montant de 300 $ a ainsi été amassé grâce à cette activité, lequel fut remis à Mme Sylvie Picard, directrice du CAFGRAF, groupe communautaire autonome sans but lucratif oeuvrant dans le secteur de la santé mentale à Laval. Le sous-commissaire régional, M. Richard Watkins, a ensuite été invité à prendre la parole. Après avoir félicité les employés de l'URSM pour le travail accompli jusqu'à présent, il a situé la naissance puis l'évolution de l'unité dans le cadre de la Mission du SCC et de sa stratégie nationale en matière de soins de santé.

Pour sa part, le directeur de l'établissement Archambault, M. Guy Villeneuve, a rappelé le contexte ayant mené à la création de l'URSM et souligné la ténacité et le professionnalisme de l'équipe restreinte d'employés présents lors de la fondation de l'unité. Après avoir dressé un bref bilan des cinq dernières années, il s'est réjoui des démarches entreprises auprès du Conseil canadien d'agrément des services de santé en vue d'obtenir l'accréditation de l'unité, « qui témoignent d'une volonté de rechercher l'excellence dans la prestation des programmes ».

Réal Delcourt, récipiendaire de la mention d'excellence 1998, entouré des membres du Comité de sélection et de Mario Lévesque. De gauche à droite : René Asselin, Ghislaine Carrier, Réal Delcourt, Pierre Landry, Mario Lévesque et Sébastien Pilon.

La directrice clinique de l'unité, Mme Lise Turcotte, a présenté les grandes lignes du programme de traitement de l'URSM. Après avoir dressé un portrait de la clientèle de l'unité et abordé brièvement les procédures d'admission et de congé, Mme Turcotte a accordé une attention particulière à l'approche multidisciplinaire et à son application concrète lors des activités quotidiennes de chacune des équipes. La direction clinique et le rôle de chaque groupe d'intervenants ont ensuite été présentés, de même que les approches thérapeutiques utilisées dans la section psychiatrique (modèles de Virginia Henderson et Callista Roy) et la section réinsertion sociale (approche cognitive behaviorale). Enfin, une revue des outils de traitement – programmes et activités cliniques – et des autres activités offertes – travail, sport, éducation, loisirs – est venu clore la présentation.

Lieu de pratique réunissant les différentes disciplines professionnelles, l'URSM se situe au centre d'une stratégie globale assurant aux délinquants un accès adéquat à des services spécialisés en santé mentale. S'inspirant des modèles de soins existant ailleurs en milieu institutionnel ou en communauté, l'équipe multidisciplinaire n'a pas craint d'innover et de créer une approche originale, tout en se conformant aux normes professionnelles reconnues. Une demande officielle d'accréditation a d'ailleurs été déposée au mois d'août 1998 auprès du Conseil canadien d'agrément des services de santé, afin de mesurer le niveau de rendement de l'unité par rapport à des normes d'excellence reconnues à l'échelle nationale. L'équipe de l'URSM s'apprête ainsi à relever le défi de l'excellence, forte de l'appui de la direction de l'établissement Archambault et de l'administration régionale.

Parallèlement, l'unité s'est engagée depuis quelques mois dans un virage clinique en consolidant ses effectifs, en ajoutant une fonction de direction clinique et en améliorant une partie du milieu physique. Les coûts supplémentaires liés à ces changements sont largement compensés par les économies réalisées depuis avril 1998, alors que l'URSM devenait l'unique lieu de référence des cas psychiatriques vers l'Institut Philippe Pinel de Montréal, à l'exception des cas de l'Unité spéciale de détention et de l'établissement Joliette.

Présentation d'un certificat de reconnaissance à Mme Lise Paquette, bénévole, par René Gagnon, aumônier. De gauche à droite : René Gagnon, Mario Lévesque et Lise Paquette.

Dans la foulée des nombreux changements survenus depuis un an, l'année 1999 s'annonce enrichissante pour l'URSM, qui complétera pour la première fois le processus d'accréditation, procédera à la deuxième phase des travaux d'aménagement des lieux physiques, mettra sur pied un programme de formation bonifié à l'intention de ses employés et enrichira son équipe en recrutant de nouvelles ressources. « La compétence, le dévouement et la volonté de nos employés rendent possible l'atteinte d'objectifs aussi ambitieux », a conclu M. Mario Lévesque, coordonnateur de l'URSM. ◆

# Le placement à l'extérieur est à la hausse

*Par M. Dale Gavel, directeur adjoint aux Services correctionnels, établissement Drumheller*

**Nous sommes lundi matin et Bob se rend à son travail dans une ferme près de Winnipeg.**

**Shayna reprend son travail sur les murales dans un centre résidentiel du centre-ville d'Edmonton.**

**Avec un préposé aux soins à domicile de Maple Creek, Betty se rend dans une réserve à proximité pour dispenser des soins aux aînés.**

**Un groupe de bénévoles de Grande Cache travaillent à l'agrandissement d'un terrain de camping municipal.**

**À Prince Albert, un autre groupe de bénévoles reprennent leur travail qui consiste à aider un musée local à restaurer les vieux bâtiments et les vieilles machines agricoles.**

**Si vous pensez qu'il s'agit de Canadiens ordinaires qui accomplissent leur travail quotidien, vous êtes dans l'erreur. Ce sont tous des détenus sous responsabilité fédérale qui ont obtenu un placement à l'extérieur pour travailler ou fournir des services communautaires dans la collectivité.**

Dans la région des Prairies, plus de 100 détenus quittent quotidiennement leur établissement pour aller travailler dans la collectivité. Les tâches accomplies vont du travail rémunéré aux travaux communautaires bénévoles. Au cours des neuf premiers mois de 1998, plus de 200 hommes et femmes ont participé au Programme de placement à l'extérieur, ce qui signifie plus de 65 000 heures de service communautaire.

La loi autorise les directeurs d'établissement à accorder de telles mises en liberté d'une durée allant jusqu'à concurrence de 60 jours, et le sous-commissaire régional peut autoriser des mises en liberté de plus longue durée.

Pour être admissibles à une mise en liberté dans le cadre du Programme de placement à l'extérieur, les détenus doivent avoir purgé la partie de leur peine qui les rend admissibles à une permission de sortir sans escorte et doivent avoir fait l'objet d'une évaluation qui permet de déterminer s'ils peuvent travailler dans la collectivité sans risque et avec succès.

Les détenus doivent démontrer qu'ils ont besoin d'un programme de mise en liberté structuré, et leur comportement pendant l'incarcération doit avoir été positif.

Finalement, la mise en liberté doit être assujettie à un plan qui a été élaboré avant que cette première n'ait été accordée.

Tout programme qui prévoit la mise en liberté d'un détenu dans la collectivité comporte un élément de risque, quel que soit le degré de prudence dont auront fait preuve les décideurs. Les résultats d'une enquête auprès des établissements, des employeurs et des bénévoles dans la collectivité révèlent que peu de problèmes sont survenus, et le cas échéant, ceux-ci ont été résolus rapidement et efficacement. Les détenus jouissant ainsi d'une liberté accrue, la plus grande préoccupation demeure la possibilité qu'ils échappent à la surveillance, situation qui se produit beaucoup moins fréquemment qu'on ne l'avait prévue.

Les autorités carcérales font face à un autre problème : les détenus peuvent se servir de leur mise en liberté pour faire entrer illégalement de l'argent ou de la drogue dans l'établissement. Le processus de sélection permet d'éliminer les détenus qui sont susceptibles d'être tentés de s'adonner à ce genre de contrebande ou qui peuvent faire l'objet de pression à cet égard. Grâce aux fouilles sommaires, aux chiens-détecteurs de drogues et aux détecteurs à faisceau ionique, ce genre de contrebande devient très hasardeux pour le détenu. La majorité ne sont pas prêts à mettre en péril le programme et à compromettre leur chance d'obtenir une libération anticipée, en s'adonnant à ce genre de contrebande.

**À Drumheller, une équipe travaille à la restauration de « Murray House », maison historique achetée à l'origine au début des années 1920 par l'intermédiaire du catalogue Eaton.**

Le succès du programme ne dépend pas uniquement de la vigilance des autorités correctionnelles. Beaucoup de détenus signalent qu'ils se surveillent les uns les autres. Le Programme de placement à l'extérieur est considéré comme une occasion d'obtenir une libération anticipée, et les détenus ne veulent pas que quiconque vienne les priver de cette occasion.

Le succès du programme ne se mesure pas uniquement par l'absence de problèmes ni par le respect de l'entente par les détenus. Le succès se calcule réellement par les répercussions positives qui rejaillissent sur la collectivité, l'établissement et les détenus. Le programme est considéré comme un outil utile de réinsertion sociale puisque le détenu rétablit les liens au sein de la collectivité en plus d'améliorer ses chances d'obtenir, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, d'autres formes de mise en liberté sous condition.

Pour mieux faire ressortir la valeur du programme pour les collectivités, il convient de décrire certains des projets mis en œuvre.

- À Winnipeg, dans le cadre du premier projet en Amérique du Nord de l'organisme Habitat for Humanity, on estime qu'un groupe de détenus de l'établissement Rockwood a amassé plus de 70 000 $ pour cet organisme en vendant le matériel récupéré des bâtiments que ces détenus avaient aidé à démolir. Habitat for Humanity est un organisme communautaire confessionnel qui construit des habitations pour les défavorisés.
- Un plan quinquennal avait été élaboré par les scouts près de Red Deer afin de procéder à l'aménagement d'un parc, à des travaux de déboisement et à la construction d'une route. Une équipe de détenus de l'établissement Bowden a réussi à mener à terme ce plan quinquennal en un seul été, a élaboré un nouveau plan pour les scouts et s'est engagée à continuer d'appuyer le projet.
- Grâce aux efforts des équipes de détenus de l'établissement Grande Cache, la collectivité a été en mesure d'agrandir son terrain de camping municipal, ce qui lui a permis d'augmenter les recettes dont elle avait grandement besoin.
- À Drumheller, on a pu profiter des centaines d'heures de travail consacrées à l'agrandissement et à l'entretien d'un parc de quartier doté d'une plage, de terrains de baseball, d'emplacements de camping et d'aires de jeux pour les enfants. Il aurait fallu à l'association communautaire des années pour mener à bien ce projet si elle n'avait pas pu compter sur l'aide des détenus de l'établissement Drumheller.
- Dans la région, d'autres projets ont été mis en œuvre, y compris l'aménagement de sentiers pédestres, l'aménagement de paysage, les travaux de nettoyage communautaires, le recyclage, la construction d'installations touristiques, les travaux de rénovation et de réparation des églises, des écoles et des centres pour personnes âgées ainsi que l'entretien des cimetières.

La valeur de ces projets pour les différentes collectivités équivaut souvent à plus qu'uniquement les dizaines de milliers d'heures qu'on y consacre. Pour bien des collectivités, ces projets n'auraient tout simplement jamais été menés à bien sans l'apport des détenus.

Pour les établissements qui sont tenus par la loi d'offrir des programmes qui aident le détenu à se préparer à sa libération et qui réduisent les risques de récidive après la mise en liberté, le Programme de placement à l'extérieur constitue une occasion unique de faire participer la collectivité au processus correctionnel.

La divulgation des renseignements sur les détenus et sur leurs antécédents constitue un problème qui se pose lorsque la collectivité est mise à contribution. Une femme a dit qu'elle se sentait très mal à l'aise à l'idée qu'un détenu travaille à la ferme familiale et se retrouve dans sa maison, jusqu'à ce qu'elle en apprenne davantage sur ses antécédents. D'autres croyaient qu'il était important d'en savoir davantage au sujet du détenu afin qu'on puisse reconnaître les cas dont il faut se préoccuper ou, pour être plus positif, les comportements qu'il faudrait encourager ou favoriser.

Les membres de la collectivité ne ressentent pas tous le même besoin. La loi permet à l'établissement de divulguer au public des renseignements mais l'oblige à s'assurer que tous comprennent l'importance de cette divulgation. Bien des établissements exigent que le détenu consente par écrit à la divulgation des renseignements le concernant.

**Les installations près du Centre de renseignement touristique de Grande Cache, en Alberta témoignent des efforts déployés par les détenus participant au Programme de placement à l'extérieur.**

Bon nombre de représentants de la collectivité ont signalé que leur participation au Programme de placement à l'extérieur a changé leur vision à l'égard du secteur correctionnel. Ils comprenaient mieux la valeur des programmes de libération graduelle. Ils ont découvert en particulier que le détenu n'est en fait qu'une « personne comme tout le monde ».

Les détenus qui participent au Programme de placement à l'extérieur ont fait ressortir plusieurs genres d'avantages. Les détenus n'exécutent pas tous des travaux communautaires. Certains occupent des emplois et, à ce titre, ils ont l'occasion d'économiser de l'argent, d'en envoyer à leur famille ou d'obtenir des références positives qui leur serviront lorsqu'ils réintégreront en permanence la société.

Certains envisagent de conserver leur emploi. Il est rassurant pour eux de savoir qu'un travail les attend à leur libération.

Les détenus peuvent participer volontairement aux projets dans le cadre du Programme de placement à l'extérieur. Aucun des détenus y ayant participé n'a signalé qu'il se sentait exploité. La plupart ont indiqué que leur participation leur procurait une belle occasion de « sortir de la prison ». En outre, la majorité des détenus reconnaissent que cela leur permet de prouver aux membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles qu'on peut leur faire confiance en leur accordant une mise en liberté assujettie à moins de conditions.

Les bénévoles dans la collectivité ont signalé avoir constaté que la confiance et l'amour-propre des détenus augmentaient. Bon nombre des détenus ont indiqué que leur participation les avait aidés à sentir qu'ils faisaient de nouveau partie du monde à l'extérieur de l'établissement.

Les détenus récemment mis en liberté ont tendance à croire que le public les considère comme des anciens prisonniers auxquels on ne peut faire confiance. Cependant, les détenus participant au Programme de placement à l'extérieur signalent que ce problème ne se pose pas pour eux, car ils se sentent acceptés par les organismes communautaires les parrainant, ce qui leur donne un sentiment d'amour-propre.

Bon nombre signalent qu'ils ressentent une fierté à l'égard des projets en cours ou terminés. Ils ajoutent également qu'il est bon de « redonner quelque chose à la collectivité ». Dans la réserve près de Hobbema en Alberta, les détenus travaillant dans la collectivité ont été décrits comme des modèles à suivre pour les jeunes en raison des efforts acharnés qu'ils déployaient dans la collectivité et du respect qu'ils manifestaient à l'égard des Anciens et des citoyens lorsqu'ils se trouvaient à l'extérieur de l'établissement.

Une détenue à Edmonton a peut-être le mieux décrit ce que signifie pour les détenus redonner quelque chose à la collectivité à laquelle ils avaient fait du tort d'une certaine façon. Cette détenue travaillait dans le centre-ville auprès de jeunes en difficulté qui préféraient rester au centre d'hébergement plutôt que de retourner chez eux. On lui avait demandé pourquoi elle faisait ce genre de travail. D'une voix douce et très sincère, elle avait répondu : « Prendre la parole devant des groupes et travailler avec des jeunes, c'est peut-être une façon de redonner la vie à ma victime. Si je peux uniquement en aider un ou deux sur trente, j'aurai fait bouger les choses. » ◆

## Des ordinateurs dans les écoles

# Un projet de placement à l'extérieur pratique et axé sur la collectivité

*Par M^me^ Kirsten Sigerson, Services correctionnels communautaires*

Le Service correctionnel du Canada (SCC) tient à accroître les possibilités d'acquisition de compétences ainsi que les occasions de formation et d'emploi pour les délinquants sous responsabilité fédérale dans le cadre du processus de réinsertion sociale. Il s'efforce également, ainsi qu'il est dit dans l'énoncé de Mission du SCC, d'être une présence active dans la collectivité; d'entretenir de bonnes relations avec les autres composants du système de justice pénale; et de promouvoir le travail d'équipe et les partenariats comme moyens essentiels d'atteindre ces objectifs. Le projet de placement à l'extérieur qui vient d'être mis en place dans la région du Pacifique dans le cadre du Programme des ordinateurs à l'école sert chacun de ces objectifs. En effet, il permet aux délinquants d'acquérir une expérience pratique applicable au marché de l'emploi actuel, il permet à la collectivité locale de tirer profit des sous-produits de leur travail, et il assure l'établissement d'un partenariat social unique mettant à contribution les Industries CORCAN, le service de police de Vancouver, l'Armée du Salut, le Bureau de libération conditionnelle de Vancouver ainsi que la société B.C. Technology for Learning.

### UN MEILLEUR ACCÈS AUX ORDINATEURS

Le Programme des ordinateurs à l'école est un organisme sans but lucratif fondé en 1994 par Industrie Canada et la société Telephone Pioneers of America. Il a pour objectif d'assurer un meilleur accès aux ordinateurs pour les élèves des écoles primaires et secondaires du Canada, en accordant une importance particulière aux écoles situées dans le centre des zones urbaines et à d'autres écoles qui n'ont pas suffisamment accès aux instruments informatiques. Les ordinateurs, qui sont donnés par des organismes des secteurs public et privé, sont remis à neuf par des bénévoles au niveau local, puis remis aux écoles pour leur permettre d'améliorer leur programme d'études. Le Programme des ordinateurs à l'école, qui a un bureau dans chaque province du pays, a ainsi donné plus de 80 000 ordinateurs depuis sa création, et 9 000 pour la seule province de Colombie-Britannique. En 1997, la valeur des ordinateurs reçus en don par la division de la Colombie-Britannique (administrée par B.C. Technology for Learning) s'élevait à plus de 300 000 $, et il y a lieu de croire que ce montant sera dépassé cette année étant donné l'intérêt et l'appui de plus en plus grands que suscite cette initiative.

### LE PROGRAMME DE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR : UNE OCCASION DE CROISSANCE

Tandis que la majorité des bénévoles du Programme des ordinateurs à l'école sont des employés à la retraite de compagnies de téléphone, l'utilisation de participants du Programme de placement à l'extérieur du gouvernement fédéral a permis d'assurer une forte croissance du projet. Après avoir officiellement ouvert l'« entrepôt » du SCC dans les installations de l'Armée du Salut, à Harbour Light, le 1^er^ novembre 1998, le nouvel emplacement du Programme des ordinateurs à l'école a sorti 20 ordinateurs remis à neuf au cours de ses deux premières semaines d'activité. Selon M. John Houck, gestionnaire du Programme des ordinateurs à l'école en Colombie-Britannique, « l'efficacité de l'atelier devrait même augmenter avec le temps au fur et à mesure que d'autres délinquants seront affectés au projet et au fur et à mesure que leur niveau de connaissances et de compétence en informatique s'accroîtra ». Il faut souligner qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience connexe pour être admis au programme : les participants reçoivent plutôt une formation en cours d'emploi assurée par des étudiants en stage au sein du Career Development Institute of Canada (programme des techniques d'entretien des ordinateurs et de réseautique). Une fois que les délinquants ont terminé avec succès leur période de placement à l'extérieur, on leur remet un certificat de compétence ou une lettre de référence, ou les deux, pour les aider à trouver un emploi intéressant hors du milieu carcéral. Pendant leur période de placement à l'extérieur, ils reçoivent des honoraires de 7,50 $ ou de 15,00 $ par jour, selon qu'ils travaillent à temps partiel ou à plein temps.

Selon M. Ian White, directeur des programmes du SCC à Harbour Light et superviseur sur les lieux, le Programme des ordinateurs à l'école constitue « le type de situation où toutes les parties en cause gagnent ». Tout en renforçant le rôle de son propre organisme dans la collectivité et sa capacité d'atteindre ses objectifs de service, M. White est en mesure de constater directement les avantages que tirent les délinquants de leur participation. « Le programme non seulement les aide à acquérir des compétences et à se valoriser, mais il renforce leur admissibilité à des formes plus avancées de mise en liberté sous condition ». Et M. John Houck, partenaire de M. White dans le projet, d'ajouter : « Grâce aux contributions financières importantes des Industries CORCAN, aux efforts déployés par le personnel du SCC pour trouver des délinquants efficaces et possédant les qualités requises pour faire le travail, et à l'aide apportée par le service de police de Vancouver dans la livraison des ordinateurs aux écoles qui en ont besoin, nous avons là un programme de service communautaire bien équilibré et indispensable ». ◆

Région du Pacifique

# C'est le bon temps encore une fois

*Par M. Leo Valentine et M^me^ Liz Drocholl, établissement Ferndale*

En juillet 1998, la Mission Community Services Society se présentait devant M. Ron Wiebe, directeur de l'établissement Ferndale, pour lui parler d'un problème très particulier. La société s'était vu donner un immeuble qui devait être utilisé comme centre préscolaire. Bien que d'aspect charmant, la bâtisse avait 75 ans. Elle avait besoin d'être réparée et elle n'était pas adaptée quant à l'utilisation de l'espace, aux services d'électricité et aux appareils sanitaires. Monsieur Wiebe a tout de suite vu une occasion de faire quelque chose pour la collectivité.

Le délai d'exécution du projet était court, les travaux devant être achevés pour la rentrée des classes, en septembre. Il fallait faire passer des entrevues aux détenus, s'occuper des permis d'absence temporaire et prendre diverses autres dispositions.

Les équipes affectées aux travaux du centre préscolaire Happy Days se mirent presque immédiatement à l'œuvre. Il y avait

Centre préscolaire Happy Days

un superviseur – un employé de l'établissement Ferndale – et 15 détenus de ce même établissement. Quatre de ces 15 détenus constituaient l'équipe principale qui a effectué la majeure partie des travaux.

L'équipe a travaillé du lever jusqu'au coucher du soleil. À l'intérieur de la bâtisse, il y avait des murs à déplacer et des murs à construire. L'unique salle de bains a été rénovée, et on en a aménagé une deuxième. On a aussi construit une cuisine avec armoires. La canalisation électrique a été remise à neuf, et on a ajouté des dispositifs de sécurité, par exemple des dispositifs d'alarme incendie et des appareils d'éclairage de secours. Le système d'éclairage a été amélioré pour satisfaire à la norme. On a refait les plafonds, réparé les fenêtres et installé des portes et des armoires. On a aussi installé des cloisons sèches partout, puis on a peinturé toute la bâtisse. Dans la cour, on a ébranché les arbres, déblayé le terrain et enlevé les déchets, et on a réparé et rénové le terrain de jeu.

Malgré les énormes contraintes de temps, tous les détenus ont gardé une attitude positive pendant toute la durée du projet. L'équipe est passée au travers, et les travaux ont été achevés à temps pour la rentrée des classes. Dans des circonstances normales, il aurait fallu de trois à quatre mois pour exécuter les travaux. Le superviseur et les détenus ont consacré en tout 1 410 heures au projet. ◆



Région du Pacifique

# Un char pour la parade aux chandelles

*Par M. Dennis Finlay, gestionnaire régional des communications*

**Les centaines de personnes qui regardaient défiler les chars à la parade aux chandelles du 4 décembre 1998 à Mission, en Colombie-Britannique, ont sursauté en lisant sur l'inscription du char du Club Rotary qu'il avait été construit par le Club de yachting Ferndale, en 1998.**

Il n'y a pas de club de yachting à Mission, sauf dans l'imagination du personnel et des détenus de l'établissement Ferndale – un établissement à sécurité minimum – qui ont construit une réplique du bateau à roue arrière *Beaver*. Le projet visait à commémorer le centième anniversaire de construction du *Beaver*, qui a fait la navette entre New Westminster et Chilliwack, sur le Fraser, jusqu'en 1913.

Le *Beaver* a été mis au rebut en 1930, mais un architecte membre du Club Rotary de Mission en a dessiné une réplique à partir de photos. Les travailleurs de l'établissement Ferndale ont construit le char à partir de ces croquis. Le char, qui est orné de lumières de Noël et équipé d'une roue à aubes actionnée mécaniquement, est mû par une génératrice. Il a 15 mètres de longueur, cinq mètres de hauteur et trois mètres de largeur.

C'est M. Ron Wiebe, directeur de l'établissement Ferndale et membre du Club

John Ceh et Kelly Wymer

Rotary de Mission, qui est à l'origine du projet. Monsieur Tom Smith, directeur des travaux à l'établissement Ferndale et qui a agi en qualité de directeur du projet, a fourni les mesures et assuré la conception technique pour les croquis fournis par l'architecte. Le superviseur du projet sur les lieux était M. Leo Valentine, un employé occasionnel qui remplit habituellement les fonctions de superviseur des équipes forestières à CORCAN. La confection des articles en toile a été effectué par M. Tim Horton, un artisan spécialisé dans le tissu industriel et qui travaille pour CORCAN.

Kelly Wymer, John Ceh, John Foulds et Mike Muller sont les quatre détenus qui ont travaillé le plus à la construction du char.

Les travaux de construction du char ont débuté le 17 novembre 1998, et ce n'est que dans l'après-midi du jour où devait avoir lieu la parade que le personnel et les détenus ont terminé leurs travaux. Les ouvriers ont travaillé environ 477 heures sur une période de 17 jours, y compris le soir, pour mener le travail à bien.

Quelques membres du Club Rotary se sont rendus à l'établissement Ferndale pour aider à construire le char. Monsieur Wilson Sieg, ancien membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles dans la région du Pacifique, a dit que le club Rotary de Mission continuera à utiliser le char pour ses parades futures dans la région du Lower Mainland. ◆

# Examen de l'unité de détention temporaire

*Par M^me^ Judy Leykauf, coordonnatrice et agent principal de libération conditionnelle, Unité de détention temporaire*

L'unité de détention temporaire (UDT) de l'établissement Kent a ouvert ses portes le 1^er^ avril 1998. Un agent principal de libération conditionnelle, deux agents de libération conditionnelle dans la collectivité et un commis sont responsables de la gestion des cas au sein de l'unité. Ils relèvent du directeur du district de la vallée du Fraser. Un gestionnaire d'unité et une équipe d'agents de correction gèrent les activités quotidiennes de l'unité et s'acquittent de fonctions liées à la sécurité. Deux employés animent le programme d'autoévaluation, et les séances de renforcement des aptitudes cognitives offertes à l'unité. L'UDT peut accueillir jusqu'à 47 délinquants à tous les niveaux de sécurité.

## CRITÈRES D'ADMISSION

L'UDT accepte des délinquants dont la liberté conditionnelle a été suspendue, à condition que de graves accusations en instance ne pèsent pas contre eux. De plus, chaque libéré conditionnel qui a été arrêté après avoir été illégalement en liberté est envoyé à l'unité pour faire l'objet d'une évaluation. Si on décide de le renvoyer dans son établissement d'origine, le personnel de l'unité continuera de participer à la gestion de son cas jusqu'à ce que les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles se réunissent. Le nombre de fois où un libéré conditionnel peut être renvoyé dans son établissement varie selon les circonstances de chaque cas.

## EXAMEN APRÈS SIX MOIS

Depuis la date de son ouverture jusqu'au 30 septembre 1998, l'UDT a admis 242 délinquants.

- Le district de libération conditionnelle de l'île de Vancouver a renvoyé 33 délinquants à l'unité;
- le district de la vallée du Fraser, 53;
- le district de l'Intérieur-Nord, 31;
- le district de Vancouver, 102.

Ces données ne comprennent pas les délinquants encore à l'unité de détention en date du 30 septembre.

Au cours de cette période, la durée moyenne des séjours à l'unité a été de 18 jours. Cent soixante-six libérés conditionnels sont retournés dans la collectivité à la suite d'une annulation. De ce nombre, 18 ont fait l'objet d'une recommandation de révocation. Au cours de la période de six mois, il y a eu 85 p. 100 d'annulations.

Le personnel de l'UDT a renvoyé :

- 53 libérés conditionnels dans le district de la vallée du Fraser;
- 66 libérés conditionnels dans le district de Vancouver;
- 27 libérés conditionnels dans le district de l'Intérieur-Nord;
- 16 libérés conditionnels dans le district de l'île de Vancouver. ◆



# Un dilemme transformé en possibilité de réinsertion sociale

*Par M^me^ Crystal Grass, ergothérapeute, Centre régional de santé du Pacifique*

**Le problème grandissant de l'élimination des déchets au centre régional de santé du Pacifique a incité les Services de l'établissement et l'Ergothérapie à travailler ensemble pour établir un centre de recyclage où on offre un programme de perfectionnement des aptitudes professionnelles. Il a toujours été possible pour les membres du personnel et les patients de faire du recyclage; toutefois, plus récemment, on s'est efforcé plus sérieusement de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement qui sont de plus en plus courantes dans les collectivités à la grandeur du pays.**

Les Services de l'établissement ont obtenu et aménagé la structure matérielle et l'équipement nécessaires pour répondre aux besoins relevés par le personnel de l'Ergothérapie. Ils continuent de contrôler les quantités de déchets qui quittent l'établissement pour mesurer l'efficacité du projet. Il incombe à l'ergothérapeute d'embaucher les travailleurs, d'assurer leur formation et de les surveiller. On sélectionne les délinquants désireux de travailler au centre de recyclage en examinant les demandes d'emploi et en faisant passer des entrevues aux candidats pour leur procurer l'expérience la plus réaliste possible. Le programme est conçu pour donner du travail aux patients atteints d'une maladie mentale ou ayant de faibles capacités fonctionnelles et qui présentent des aptitudes professionnelles insuffisantes, en particulier les patients chez qui l'emploi est un facteur criminogène.

Le programme d'expérience de travail vise à promouvoir et à inculquer des compétences acceptables, qui pourront être utiles pour trouver un emploi dans la collectivité. De nombreux délinquants atteints d'une maladie mentale ou ayant de faibles capacités fonctionnelles signalent avoir eu très peu, voire jamais, d'expériences de travail positives. Certaines compétences font partie de toutes les situations professionnelles, comme se rendre au travail tous les jours, arriver à l'heure, coopérer avec les superviseurs et les collègues, s'habiller convenablement et être conscient des problèmes de sécurité. Voilà le genre de compétences acquises grâce à la formation en cours d'emploi. En outre, tous les employés participent à une séance de formation axée sur les activités liées à l'emploi, comme les techniques de recherche d'emploi, la rédaction d'un curriculum vitæ et la préparation aux entrevues d'emploi. ◆

# Entre Nous

VOLUME 24, nº 3

# Les délinquants âgés au SCC

Le système d'évaluation fondé sur le modèle anglais

Le SCC se prépare à l'an 2000

Le forum sur la recherche de 1999

La Maison Saint-Léonard Une résidence pour les condamnés à perpétuité

Le projet de coopération Canada-Lituanie

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

Canada

# *Entre* Nous

*Entre* **Nous** est une revue publiée par le Secteur des communications et de la consultation du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles qui suivent ne reflètent pas nécessairement celles du commissaire.

| | |
|---|---|
| *Commissaire adjoint* | Tim Farr |
| *Rédacteur en chef* | Pierre Simard |
| *Rédacteur en chef adjoint* | Martin Bélanger |
| *Révision* | Julie Renaud |
| *Révision* | Lise Traversy |
| *Rédaction* | Louisa Coates |
| *Rédaction* | Graham Chartier |
| *Services de traduction* | Bureau de la traduction |
| *Conception graphique* | Marc Quirouet |



**Comité éditorial**

Millard Beane
Robert Dandurand
Marie-Andrée Drouin
Holly Flowers
Peter Hecht
Dean Jones
Marcel Kabundi
Bob LeDrew
Shereen Miller
France Myre
Fernande Rainville
John Vandoremalen
Lisa Watson

**Collaborateurs**

*Atlantique* – Claudine Daigle
*Québec* – Sylvie Brunet-Lusignan
*Québec* – Céline Laplante
*Ontario* – Chris Stafford
*Ontario* – Fiona Jordan
*Prairies* – Tim Krause
*Pacifique* – Dennis Finlay
*Pacifique* – Mary Lou Siemens
*Pacifique* – Debbie Lemay

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.


L'équipe d'*Entre* **Nous** serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés du point de vue du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faire parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :


*Entre* **Nous** / *Let's* **Talk**
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : www.csc-scc.gc.ca



ISSN 0715-285X



© Service correctionnel du Canada 1999



Imprimé au Canada sur du papier recyclé


Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.


# *Entre* Nous

1999 Vol. 24, nº 3


## MANCHETTES


ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE 1
LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DE DÉLINQUANTS 2
NOMINATIONS 5
LE SYSTÈME D'ÉVALUATION FONDÉ SUR LE « MODÈLE ANGLAIS » 6
LE SCC SE PRÉPARE À L'AN 2000 8
L'EMPLOI, INDISPENSABLE À LA RÉUSSITE POSTLIBÉRATOIRE 9
FAITS SAILLANTS 10
LA MAISON SAINT-LÉONARD
UNE RÉSIDENCE POUR CONDAMNÉS À PERPÉTUITÉ 11
DES EMPLOYÉS DU SCC VISITENT LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST 12
ENTENTE ENTRE COMMUNICATION CANADA INC. ET LE SCC 13
EN VEDETTE SUR L'INTERNET 18


## ARTICLES

### CAHIER SECTORIEL


Forum sur la recherche de 1999
Échange d'information sur la recherche correctionnelle avec les universitaires canadiens .... 14
Projet de coopération Canada-Lituanie en matière correctionnelle ..... 19
L'évaluation du rendement sur l'Infonet ..... 21
Séquestration
L'histoire d'une survie ..... 22
Bonne santé = bonne gestion ..... 23
Un sondage national témoigne du soutien accordé aux priorités du SCC ..... 26
Reconnaître la valeur des valeurs
Le respect ..... 27
La conservation de l'eau potable...
Une pratique souvent négligée ..... 28


### LES DÉPÊCHES RÉGIONALES


**La région de l'Atlantique**
Un nouveau départ ..... 29
Programme de formation correctionnelle
Suerie ..... 30
Réinsertion sociale des délinquants en semi-liberté ..... 31

**La région du Québec**
La valorisation et la reconnaissance de la diversité correctionnelle ..... 32
La zoothérapie comme méthode d'intervention... une première régionale ..... 33
Colloque régional des agents d'orientation du Programme d'aide aux employés ..... 34
Bal du Millénaire ..... 36

**La région de l'Ontario**
Des établissements désignés accueillent des délinquants du nouveau territoire ..... 36
« Muskoka Pioneer Village »
Projet de placement à l'extérieur par l'établissement ..... 37
Les oiseaux se sont envolés ..... 37

**La région des Prairies**
Centre psychiatrique régional
Inauguration de l'unité de réadaptation Bow ..... 38
Le programme « Breaking Barriers » à l'établissement Edmonton pour femmes ..... 39

**La région du Pacifique**
Conférence Asie-Pacifique pour les administrateurs correctionnels ..... 40
Premier établissement axé sur les besoins des délinquants autochtones
dans la région du Pacifique ..... 42
Forum public sur la justice réparatrice à l'établissement William Head ..... 43

# Matière à réflexion et source de fierté

Le vérificateur général a de nouveau rédigé un rapport sur le Service correctionnel du Canada. Cette fois-ci, il porte principalement sur ses activités de réinsertion sociale des délinquants.

Dans l'ensemble, nous avons réalisé de bons progrès, mais nous devons encore améliorer la prestation, en temps opportun, des programmes et des services destinés aux délinquants, de l'évaluation initiale jusqu'à la préparation des détenus en vue de leur audience devant la Commission nationale des libérations conditionnelles.

La recherche révèle clairement que la rapidité d'exécution est l'un des éléments les plus importants de la prestation de services au public. Lorsqu'on demande aux gens ce qui les agace le plus dans la prestation de services, une écrasante majorité d'entre eux répond qu'il s'agit de la rapidité d'exécution. Si nous nous posions la même question au sujet des services liés au système correctionnel, je suis persuadé que, nous aussi, nous serions portés à mentionner la rapidité d'exécution. À un moment ou à un autre, nous avons tous déjà fait la réflexion suivante : « Si seulement ils pouvaient respecter les délais! »

Pour que les services correctionnels soient efficaces, il faut que de nombreuses personnes travaillent ensemble en vue d'atteindre un objectif commun et qu'elles exercent leurs fonctions du mieux qu'elles peuvent. Il est essentiel que chaque employé visé soit fermement résolu à atteindre l'objectif ultime, c'est-à-dire assurer la réinsertion sociale des délinquants. En tant qu'équipe, donnez-vous votre rendement maximal? À intervalles réguliers, il importe de se poser la question et d'interroger ses collègues.

Il y a toujours place à l'amélioration, mais, de toute évidence, nous sommes sur la bonne voie. Le rapport du vérificateur général contient un message très clair et encourageant : nos stratégies correctionnelles sont efficaces. Au cours des cinq dernières années financières (c'est-à-dire depuis 1993-1994), le nombre de délinquants sous surveillance qui ont vu leur liberté être révoquée a baissé de 37 p. 100. Cette diminution a eu lieu malgré le fait qu'un plus grand nombre de délinquants se trouvaient dans la collectivité. Voilà une très bonne nouvelle. Je tiens à vous remercier tous de votre importante contribution au maintien de la sécurité du public.

Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel Canada

## Les délinquants âgés au SCC

# Le vieillissement de la population de délinquants

*Par M. Graham Chartier, Secteur des communications*

**Le nombre de délinquants âgés incarcérés dans les établissements du Service correctionnel du Canada (SCC) ou sous la surveillance du SCC dans la collectivité s'accroît à un rythme beaucoup plus rapide que le nombre de délinquants plus jeunes. Les délinquants âgés présentent des besoins différents de ceux des adultes plus jeunes et, à mesure qu'ils seront plus nombreux, il sera de plus en plus nécessaire de disposer de programmes et d'installations répondant à ces besoins.**

La population canadienne vieillit. Selon Statistique Canada, le nombre de Canadiens âgés de 55 à 59 ans devrait atteindre 2 113 800 en 2006, soit un chiffre nettement supérieur à la prévision de 1996 pour ce groupe d'âge, qui était de 1 333 100. Le taux d'accroissement de ce groupe est beaucoup plus élevé que celui de la population totale du Canada. Dans le monde entier, les gouvernements ont pris conscience que ce phénomène démographique allait avoir de nombreux effets sociaux et entraîner de nombreux coûts. C'est pourquoi les Nations Unies ont déclaré 1999 l'Année internationale des personnes âgées. En septembre, une conférence internationale se tiendra sur ce sujet à Montréal.

Le Service correctionnel du Canada (SCC), qui étudie attentivement cette évolution et se prépare à y faire face, prévoit participer à des groupes de travail ou à des ateliers à cette conférence de l'ONU. La Direction de la recherche du SCC effectue actuellement des travaux sur cette question. Dans tout le Service, des programmes novateurs sont mis en place pour répondre aux besoins particuliers – sur les plans correctionnel, social et de la santé – d'une population vieillissante de délinquants. Afin de déterminer quelle incidence ce phénomène peut avoir sur les politiques, les programmes, les services et les installations du SCC, un groupe de travail sur les délinquants âgés a été créé par le commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels.

### QUI SONT LES « DÉLINQUANTS ÂGÉS » ?

Il est difficile de ranger les individus dans des catégories arbitrairement délimitées en se fondant sur un unique facteur, par exemple la date de naissance. Dans la collectivité, « âgé » renvoie habituellement à l'âge de la retraite, soit 60 à 65 ans. De leur côté, les délinquants peuvent avoir mené un genre de vie malsain, souvent associé à la consommation de drogues, et ressentir ainsi beaucoup plus tôt les effets du vieillissement. Du point de vue de la recherche comme de la planification stratégique, on considère comme des délinquants âgés ceux qui ont plus de 50 ans, et cette catégorie englobe les délinquants ayant atteint la vieillesse (65 ans ou plus) et les délinquants d'âge avancé (70 ans ou plus).

Selon M. Julius H. E. Uzoaba, auteur d'un rapport intitulé *La gestion des délinquants âgés : où en sommes-nous ?* (Direction de la recherche, Rapport de recherche nº R-70, mai 1998), la plupart des délinquants âgés purgent des peines qui leur ont été infligées

pour des infractions sexuelles ou des crimes de violence contre des personnes. Monsieur Uzoaba déclare qu'on peut les classer en trois catégories distinctes selon leurs antécédents carcéraux.

La première catégorie est celle des délinquants qui ont été incarcérés jeunes et qui ont vieilli dans un établissement correctionnel après avoir été condamnés à une peine de longue durée ou à l'emprisonnement à perpétuité. Des données récentes indiquent qu'en 1998, sur une population de 1 609 délinquants âgés, 10 p. 100 se rangeaient dans cette catégorie. Selon M. Uzoaba, la plupart des membres de ce groupe purgent leur première peine d'emprisonnement et leur conduite en établissement est généralement exemplaire.

La deuxième catégorie comprend les délinquants qui ont fait du crime un mode de vie et ont purgé des peines multiples. Parmi les délinquants âgés recensés en 1998, 47 p. 100 entraient dans cette catégorie. Ce sont généralement des délinquants condamnés pour des infractions contre les biens ainsi que pour de la violence et, selon M. Uzoaba, il y a de grandes chances qu'ils estiment ne tirer aucun profit de leur incarcération.

La troisième catégorie est celle des délinquants purgeant leur première peine tard dans la vie, sans avoir eu auparavant d'activités criminelles notables. En 1996, 42 p. 100 des délinquants âgés se rangeaient dans cette catégorie. Monsieur Uzoaba dit des membres de ce groupe qu'ils « risquent d'avoir plus de difficulté à s'adapter aux contraintes et aux pressions de la vie en milieu carcéral ».

## QUELS BESOINS PARTICULIERS PRÉSENTENT-ILS ?

Quelles que soient les raisons de leur incarcération « les délinquants âgés éprouvent des besoins qui les distinguent du reste de la population carcérale », selon M. Uzoaba. Leurs besoins portent, entre autres, sur les soins de santé, l'adaptation à la vie carcérale, les programmes, la vulnérabilité à la violence, leurs rapports avec leur famille et leurs perspectives de réinsertion sociale. Le Secteur des opérations et des programmes correctionnels a établi la liste des facteurs dont doit tenir compte la gestion d'une population de délinquants âgés en augmentation constante.

### Soins de santé

Par suite de leur mode de vie antérieur, les délinquants âgés ont généralement un état de santé comparable à celui qu'on retrouve chez des personnes de 10 ans plus âgées dans la population générale. Ils éprouvent très souvent des problèmes de santé chroniques et peuvent avoir besoin de régimes alimentaires spéciaux, de médicaments et de matériel tel que cannes, fauteuils roulants et appareils auditifs. Ils présentent aussi des degrés élevés d'anxiété, d'isolement social et de risque de suicide.

### Planification du logement

Des études sont nécessaires pour déterminer si les ressources existantes et les normes actuelles en matière de logement, conçues pour répondre aux besoins d'une population carcérale plus jeune et physiquement active, doivent être révisées en fonction des besoins d'une population plus âgée. Les délinquants de ce dernier groupe pourraient exiger plus de temps du personnel en ayant besoin d'un soutien individuel et il pourrait être nécessaire de tenir compte de leurs problèmes de santé pour la conception des établissements.

### Sécurité

Tandis que les délinquants âgés ne représentent pas eux-mêmes un risque pour la sécurité, ils pourraient exiger un plus grand besoin de protection contre les autres. La victimisation et la peur d'être victimisé constituent dans leur cas un sérieux problème. Toutefois, les données recueillies à l'aide du sondage auprès des détenus en 1995, suggère que les délinquants âgés se sentent moins concernés par leur sécurité que les détenus plus jeunes.

### Programmes pour délinquants

Il est difficile de motiver les délinquants âgés à participer aux programmes, d'autant plus que nombre de ceux-ci, tels que les programmes d'éducation et de formation professionnelle, sont conçus en fonction des besoins de délinquants plus jeunes.

### Formation

Le personnel devra recevoir une formation spéciale pour bien comprendre les besoins sociaux et affectifs des délinquants âgés; celle-ci inclura la dynamique de la mort et du mourir, les façons de déceler la dépression et une marche à suivre pour aiguiller les délinquants âgés vers les spécialistes appropriés.

### Mise en liberté

Il peut être difficile aux délinquants âgés de remplir les conditions nécessaires pour obtenir la libération conditionnelle, c.-à-d. disposer d'un logement, d'un soutien financier ou d'un emploi et avoir participé à des programmes. La combinaison de problèmes de santé, de difficultés financières et peut-être de difficultés liées à l'alcool peut dépasser la capacité d'intervention de la plupart des organismes communautaires.

## LA POPULATION DE DÉLINQUANTS ÂGÉS EST-ELLE EN AUGMENTATION ?

Le rapport de recherche de M. Uzoaba indique le nombre de délinquants âgés incarcérés dans chaque région du SCC en distinguant plusieurs groupes d'âge (50 à 54 ans, 55 à 59 ans, 60 à 64 ans et 64 ans et plus). Les dernières données recueillies par le Secteur de la recherche indique qu'en 1993, on comptait 1 104 délinquants de plus de 50 ans dans les établissements du SCC (soit 8,4 p. 100 de la population carcérale). En 1995, le nombre de détenus de plus de 50 ans s'élevait à 1 379 (9,3 p. 100 de la population carcérale) et à 1 609 en 1998 (13 p. 100).

**Comparaison entre la croissance de la population de délinquants âgés de moins de 50 ans et celle de la population de délinquants âgés de plus de 50 ans dans les établissements du SCC, de 1993 à 1998**

| | 1993 | 1995 | 1998 | Accroissement en nombre | Accroissement en pourcentage |
|---|---|---|---|---|---|
| Délinquants de moins de 50 ans | 13 142 | 14 828 | 12 378 | – 764 | – 6 p. 100 |
| Délinquants de plus de 50 ans | 1 104 | 1 379 | 1 609 | + 505 | + 46 p. 100 |

- Rapport de recherche nº R-70, *La gestion des délinquants âgés : où en sommes-nous ?*, 1998, par Julius H.E. Uzoaba, Ph.D.

## INITIATIVES NOVATRICES DES ÉTABLISSEMENTS

Qu'il s'agisse des délinquants âgés en établissement ou sous surveillance dans la collectivité, le personnel qui assure la gestion de ces délinquants a une connaissance directe des problèmes particuliers de ce groupe. Conscients de la nécessité, comme le prescrit l'énoncé de Mission du SCC, d'exercer « un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain » sur les délinquants et, conformément à la valeur fondamentale 1, de respecter la dignité des individus, le personnel et la direction des établissements ont conçu et mis en œuvre des initiatives visant à améliorer la situation des délinquants âgés. C'est par exemple le cas à l'établissement Mountain et au centre correctionnel communautaire (CCC) Sumas dans la région du Pacifique, et à l'établissement Warkworth dans la région de l'Ontario.

## LES EFFORTS EN VUE DE LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉLINQUANTS ÂGÉS OU INFIRMES

Au cours d'un déjeuner, M. Pieter deVink, sous-commissaire régional du Pacifique, et M. Willie Gibbs, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), ont entretenu le personnel du SCC de la question de la réinsertion sociale. Une discussion s'est engagée sur les manières d'assurer la réinsertion des délinquants âgés ou infirmes et de combiner la réinsertion avec des programmes sûrs, humains et efficaces dans la collectivité.

L'établissement Mountain abrite une bonne partie des détenus âgés ou infirmes de la région du Pacifique et il n'existe guère de solutions dans la collectivité pour la mise en liberté de ces détenus. Le CCC Sumas, situé non loin, dans la vallée du Fraser, se compose de 12 unités résidentielles autonomes auxquelles s'ajoutent des bâtiments abritant, outre les services administratifs de l'établissement, le bureau de district de la vallée du Fraser et le bureau de libération conditionnelle d'Abbotsford.

Les employés et les détenus de l'établissement Mountain ont lancé le programme Caregivers qui a pour but de donner à des détenus une formation sérieuse leur permettant de prendre soin d'autres détenus que la maladie ou une infirmité oblige à avoir recours à l'aide d'autrui. Beaucoup de ceux qui ont suivi la formation étaient des délinquants purgeant des peines de longue durée. À partir des discussions tenues au cours du déjeuner déjà mentionné, un plan a été élaboré pour la mise en œuvre du programme RELIEF qui vise la réinsertion sociale des délinquants âgés ou infirmes purgeant des peines de longue durée sous responsabilité fédérale. On prévoyait notamment :

- Réserver un des pavillons du CCC Sumas au programme, en le dotant d'équipements adaptés aux personnes handicapées;
- Identifier au moins quatre délinquants âgés ou handicapés ayant dépassé leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle pour lesquels il n'existe pas d'autre solution de mise en liberté;
- Trouver au moins deux délinquants condamnés à des peines de longue durée ayant dûment suivi la formation de donneurs de soins qui aient dépassé leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle, qui puissent être recommandés pour un placement à l'extérieur et soient susceptibles d'obtenir la semi-liberté;
- Former une équipe d'agents de libération conditionnelle de l'établissement Mountain et de la vallée du Fraser qui préparerait les cas en vue d'une présentation à la CNLC ou d'une décision du directeur d'établissement à une date précise;
- Demander à la CNLC de tenir une audience pour examiner ces cas à la date en question;
- Déplacer en même temps les délinquants faisant l'objet d'une décision positive à la même date;
- Répéter l'opération au besoin.

Ces efforts ont permis de transférer cinq détenus âgés de l'établissement Mountain au CCC Sumas le 18 janvier 1999. Ils ont occupé le pavillon qui avait été préparé pour eux par deux donneurs de soins. Comme l'a déclaré le directeur d'établissement, M. Black, le transfèrement et la mise en œuvre du programme RELIEF « témoignent de ce qui peut être accompli lorsque le personnel est résolu à obtenir des résultats, et de la manière dont le personnel peut obtenir des résultats lorsqu'il sait être soutenu dans une entreprise nouvelle ».

## LE GROUPE DES DÉLINQUANTS ÂGÉS DE WARKWORTH

Le groupe des délinquants âgés de Warkworth, le premier du genre dans un établissement correctionnel canadien, a vu le jour en septembre 1997. Sa formation faisait suite à des discussions entre les détenus âgés et la direction de l'établissement quant aux conditions d'admissibilité. L'âge minimal d'appartenance au groupe a finalement été fixé à 50 ans, ce qui permettait à un plus grand nombre de détenus de répondre aux critères, tandis qu'un seuil plus élevé aurait par trop réduit le recrutement. Le nombre de membres a été maintenu entre 30 et 35 détenus âgés.

Monsieur Greg Kerry, un psychologue de l'établissement Warkworth qui a fait partie des membres du personnel ayant travaillé à la formation du groupe, a déclaré que l'on avait ainsi reconnu que les détenus âgés avaient des besoins distincts de ceux des détenus plus jeunes. Le mandat du groupe consiste à :

- Offrir aux détenus âgés un lieu de socialisation, d'association et d'éducation;
- S'efforcer d'améliorer la qualité de vie des délinquants âgés durant et après leur incarcération.

En cette Année internationale des personnes âgées, le SCC fait face à une population de délinquants de plus de 50 ans en augmentation constante. Il est crucial de s'attaquer aux problèmes qui en résultent. C'est l'occasion ou jamais de reprendre l'affirmation de la valeur fondamentale 1 :

> « Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains. » ◆

# Nominations

Nominations

*Par M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications*

Malgré le mauvais temps, qui rendait de surcroît les routes dangereuses, environ 75 personnes se sont réunies à l'église St. James le 4 mars dernier, à Hull au Québec pour célébrer l'entrée en fonctions du révérend chanoine Christopher Carr comme directeur général, Aumônerie, au Service correctionnel du Canada (SCC).

Le Comité interconfessionnel d'aumônerie (CIA), qui est composé de représentants de nombreuses confessions travaillant avec des aumôniers du SCC, a pris part à la célébration liturgique. La révérende Sally Boyles, présidente du CIA, et le très révérend John Baycroft, évêque anglican d'Ottawa, présidaient à la cérémonie.

**La révérende Sally Boyles, s'entretenant avec Chris Carr.**

Au nom du SCC, le révérend Pierre Allard, l'ex-directeur général, Aumônerie, et commissaire adjoint par intérim, Opérations et programmes correctionnels, a passé le flambeau à Chris Carr, qu'il a qualifié de très compétent. Il a ajouté que la prière avait certainement contribué à ce choix éclairé.

Les personnes présentes ont été invitées à s'avancer pour « imposer les mains », en témoignage de leur appui, sur la tête et les épaules du nouveau directeur général.

**Aumôniers des régions du SCC**
**De gauche à droite : John Tonks, région de l'Atlantique; Dwight Cuff, région du Pacifique; Gabriel Savignac, région du Québec; Terry Richardson, région des Prairies; Norm Barton, directeur général adjoint par intérim, Aumônerie; Gerry Ayotte, région du Pacifique; et Rod Carter, région de l'Ontario. À genoux : le révérend Chris Carr.**

Le père Jean-André Patry, aumônier du centre de détention de Montréal, a fait une homélie inspirée d'un texte de l'Évangile selon Saint-Matthieu, sur la nécessité de respecter la dignité de tous, et de suivre l'exemple de Jésus-Christ en venant en aide aux pauvres et aux moins fortunés de la terre.

Les représentants des différentes confessions du CIA ont remis au révérend Carr des cadeaux symbolisant leur religion respective. Les représentants de l'Aumônerie du SCC et du système de justice pénale ont également rendu hommage à son mérite.

Pour sa part, M. Ole Ingstrup, commissaire du SCC, a remis à M. Carr un exemplaire de la Mission, en l'invitant à promouvoir les valeurs et le respect qu'elle prône. Il s'est félicité des qualités personnelles que M. Carr mettra au service de ses nouvelles fonctions, et lui a rappelé toute l'importance accordée au témoignage et au travail des aumôniers au sein des services correctionnels.

La pancarte indiquant « Bienvenue à tous » placée à l'entrée principale a incité un homme à assister à la célébration et à s'avancer, spontanément, vers le révérend Carr pour lui remettre une chaîne en argent qui appartenait à sa femme défunte. Tout aussi spontanément, M. Carr l'a remercié et s'est recueilli un instant afin de prier pour tous ceux et celles qui ont perdu un être cher. ◆

**Le révérend Chris Carr et sa femme Connie.**

## Évaluation des établissements

# Le système d'évaluation fondé sur le « modèle anglais »

*Par M^me^ Trish Trainor, gestionnaire intérimaire de la vérification, Secteur de l'évaluation du rendement*

**Le Secteur de l'évaluation du rendement du Service correctionnel du Canada a commencé récemment à mettre à l'essai la méthode dont se sert le service correctionnel de l'Angleterre pour évaluer ses établissements.**

En 1998, le Service correctionnel du Canada (SCC) et le Her Majesty's Prison System (HMPS) en Angleterre ont conclu un protocole d'entente. Aux termes de ce protocole, le Secteur de l'évaluation du rendement du SCC, qui procède à des vérifications, à des évaluations et à des enquêtes pour s'assurer que le Service se conforme aux prescriptions de la loi et de la politique, a commencé à mettre à l'essai le système d'évaluation qu'utilise le HMPS pour vérifier ses établissements.

Le système d'évaluation fondé sur le « modèle anglais » vise à vérifier la conformité et permet d'effectuer une évaluation objective du rendement d'un établissement par rapport aux prescriptions de la loi et de la politique. Des cotes sont attribuées à différents critères pour déterminer l'évaluation globale du niveau de conformité de l'établissement.

### ESSAI DU « MODÈLE ANGLAIS »

Il a été décidé d'appliquer d'abord la méthode en procédant à deux vérifications qui figuraient au calendrier de vérification du Secteur de l'évaluation du rendement pour 1998-1999 : les fouilles et saisies et l'interception des communications. On a estimé que ces deux éléments convenaient pour l'essai du « modèle anglais ».

Les outils et la méthode ont fait l'objet d'un projet pilote dans un établissement de la région de l'Ontario, où ils ont reçu un accueil favorable. Après cet essai préliminaire, l'équipe de vérification a apporté certains ajustements mineurs aux outils de vérification et s'est préparée en vue de l'examen réel. Au total, quatorze établissements ont été visités (un établissement à sécurité maximale et un établissement à sécurité moyenne dans chaque région et quatre établissements pour femmes). Chaque équipe a procédé aux deux vérifications au cours des trois jours alloués pour chaque établissement. Les équipes comprenaient deux chefs d'équipe pour assurer le plus possible l'uniformité.

En outre, d'après l'expérience de l'essai préliminaire, on a demandé à chaque établissement de désigner un membre du personnel chargé de faire partie de l'équipe de vérification. Dans la plupart des établissements, le coordonnateur des Opérations correctionnelles, l'agent de sécurité préventive dans l'établissement ou le surveillant correctionnel a été désigné. Dans quelques cas, le chef d'unité a été désigné. Certains établissements ont demandé de désigner plus d'une personne parce que deux vérifications avaient lieu en même temps. En faisant participer directement le personnel au niveau local, on visait à aider les établissements à comprendre le système d'évaluation et à prendre connaissance des secteurs examinés pour évaluer les critères. L'objectif à long terme de cette opération était d'aider les établissements à s'autocontrôler à l'aide des mêmes outils de vérification et à déterminer si des améliorations ont été apportées.

Avant de quitter chaque établissement, les équipes de vérification ont tenu une séance

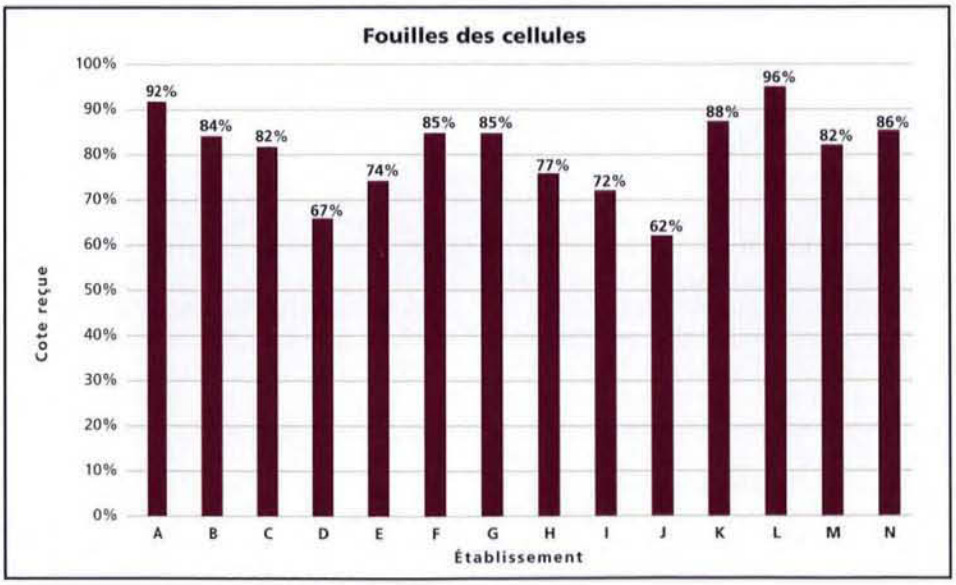

de compte rendu avec la direction. Elles ont également rencontré la direction à l'administration régionale (AR) à la fin des visites dans les établissements de chaque région. Les établissements et les AR visités ont reçu les résultats ainsi qu'un spécimen des outils de vérification pour leur usage personnel.

## LE « MODÈLE ANGLAIS » A REÇU UN ACCUEIL FAVORABLE

L'équipe de vérification a constaté que l'approche avait généralement reçu un accueil favorable. Les directeurs d'établissement ont bien accueilli la fiche sommaire indiquant les domaines précis où leur établissement devait prendre des mesures correctrices. De plus, ils ont réagi positivement à la possibilité de réévaluer les critères au niveau local après que les modifications auront été apportées et de déterminer si les cotes se sont améliorées au fil du temps.

L'équipe de vérification établit actuellement un rapport national sur chaque vérification. Les résultats sont totalisés sous forme de graphiques à barres pour permettre d'illustrer les écarts entre les établissements pour chaque section.

## FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ÉVALUATION DU « MODÈLE ANGLAIS »

Le système d'évaluation mis au point par le HMPS évalue la conformité par rapport à tous les aspects du fonctionnement de l'établissement et attribue une des six cotes descriptives en fonction des critères évalués.

Pour adapter la méthode anglaise à la vérification de la conformité au sein du SCC, il a été décidé de privilégier un système numérique. Par conséquent, les six cotes descriptives ont été traduites en six niveaux de conformité. Les membres de l'équipe de vérification du SCC ont donc dû évaluer les critères et attribuer une cote fondée sur la méthode d'évaluation suivante. (Les cotes équivalentes du HMPS figurent entre parenthèses.)

**1,1** Conformité totale, excède les exigences minimales ou constitue une pratique exemplaire. (Conforme – Bonne pratique)

**1,0** Conformité totale. (Conforme)

**0,75** Incidents isolés de non-conformité qui diminuent le rendement satisfaisant par rapport à l'exigence. (Conforme – Administration interne)

**0,50** Non-conformité relativement mineure qui, si elle n'est pas corrigée, pourrait se transformer en lacune grave. (Non conforme – Avertissement)

**0,25** Grave lacune ou non-conformité. (Non conforme – Lacune)

**0,00** Insatisfaisant – l'exigence de base n'est pas satisfaite. (Non conforme – Constatation importante)

En outre, chaque critère s'est vu attribuer une valeur pondérée fixe d'après la source de l'exigence de base :

**10** *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC)

**7** Directive du commissaire

**5** Manuel de la sécurité/Guide de la gestion des cas

**3** Autre

On a ensuite multiplié les cotes attribuées aux critères par la valeur pondérée connexe pour obtenir le résultat global. Par exemple, si un établissement a reçu une cote de 0,75 pour un critère d'une valeur de 10 points (LSCMLC), il s'est vu attribuer 7,5 points sur 10. S'il a reçu une cote de 0,50 pour un critère d'une valeur de 5 points (Manuel de la sécurité/Guide de la gestion des cas), il a obtenu 2,5. Un pourcentage a été calculé pour chaque sous-section d'après le nombre total de points reçus divisé par le nombre total possible de points selon les valeurs pondérées. Le pourcentage total du sujet à l'étude était l'addition des pourcentages reçus pour les sous-sections. Le SCC utilise le pourcentage total au lieu des cotes descriptives adoptées par le HMPS.

**Avec le temps, il sera possible de déterminer les établissements qui rencontrent des difficultés dans plusieurs domaines ou qui ont constamment un rendement satisfaisant.**

## AVANTAGES PERÇUS

Cette nouvelle méthode pourrait apporter de nombreux avantages :

- Les établissements peuvent établir exactement les problèmes à régler.
- À l'échelle nationale, il est possible de définir des tendances, des questions à préciser ou des modifications susceptibles d'être apportées à la politique. Les pratiques exemplaires peuvent également être mises en évidence et communiquées aux autres établissements.
- Avec le temps, il sera possible de déterminer les établissements qui rencontrent des difficultés dans plusieurs domaines ou qui ont constamment un rendement satisfaisant.
- Les établissements et les régions peuvent utiliser les outils de vérification pour s'auto-contrôler. Tous les éléments de la vérification, ou seulement certains critères ou sections, peuvent être réévalués.

## MESURES À PRENDRE

Jusqu'à présent, le « modèle anglais » semble bien fonctionner dans le cas des vérifications de la conformité. Par conséquent, le Secteur de l'évaluation du rendement l'utilisera le plus possible dans les vérifications futures.

Si vous avez des questions ou des commentaires à formuler au sujet de cette nouvelle méthode, veuillez communiquer avec M. Steve Wilson au 613-995-7001 ou M^me^ Trish Trainor au 613-947-3953. ◆

# Le SCC se prépare à l'an 2000

*Par M. Pierre Simard, directeur des Services multimédias, Secteur des communications*

L'an 2000 pourrait poser des difficultés considérables pour le Service correctionnel du Canada (SCC). Voici un bref compte rendu des préparatifs du SCC à cet égard.

## COMITÉ NATIONAL DE L'AN 2000

Un Groupe de planification nationale d'urgence au SCC travaille au sein d'une équipe du gouvernement fédéral, qui est composée de représentants du Conseil du Trésor, de la GRC, du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Cette équipe se réunit régulièrement afin de discuter de la mise en œuvre des mesures de préparation à l'an 2000.

Le Comité national de l'an 2000, que dirige M^me^ Lucie McClung, sous-commissaire principale, et dont les travaux sont supervisés par M. Wayne Scissons, qui est le coordonnateur principal, a entrepris la tâche de préparer le SCC aux problèmes pouvant être liés au passage à l'an 2000. Cinq coordonnateurs régionaux ont été affectés au projet, avec l'appui de leurs sous-commissaires et des experts fonctionnels de CORCAN et des domaines de la sécurité, des communications, de la technologie de l'information, des soins de santé, des ressources humaines et du développement organisationnel.

## ÉLABORATION DU PLAN

La première étape prise par le comité a été de déterminer quels biens et quelles ressources étaient jugés essentiels au maintien des opérations. Des modèles de plans d'urgence ont ensuite été élaborés et ont été mis à l'essai dans le cadre de réunions tenues à Halifax, à l'établissement Collins Bay à Kingston et au bureau de libération conditionnelle du district d'Ottawa. La Direction de la sécurité à l'administration centrale se servira maintenant des résultats de ces réunions pour établir les modèles de plan d'urgence pour l'an 2000.

## COMME D'HABITUDE

Le SCC fera tout son possible pour veiller à ce que les ordinateurs et son matériel informatique qui appuient nos fonctions de gestion soient compatibles an 2000. Cependant, si des problèmes surviennent en raison de défaillances dans les services ou dans la technologie de l'information, le 1^er^ janvier 2000, tous les plans standard de mesures d'urgence du SCC seront mis en action.

Le personnel du SCC sera bien formé et prêt le 31 décembre 1999 à exécuter les activités comme d'habitude pour assurer la sécurité du personnel, des délinquants et du public. D'après les rapports du Conseil du Trésor, le SCC a pris très au sérieux la tâche de se préparer à l'an 2000. Non seulement sommes-nous des chefs de file dans le domaine des services correctionnels, mais nous jouons aussi un rôle prépondérant dans la planification d'urgence. Les lecteurs seront informés de l'évolution de la situation concernant l'an 2000 dans les publications *Entre Nous*, *Contact* et au moyen d'articles publiés régulièrement dans Infonet.

## COMMENTAIRES DES COORDONNATEURS RÉGIONAUX DU PROJET AN 2000

**« En tant que coordonnateur principal du Comité de l'an 2000, j'invite les employés à communiquer avec leur coordonnateur régional pour obtenir des informations au sujet de l'an 2000. »**
**Wayne Scissons, coordonnateur principal, Comité de l'an 2000, (613) 530-3087**
**Jackie Prieur, adjointe, (613) 328-0422**

**« En élaborant des plans d'urgence, nous nous assurons de continuer à offrir des services correctionnels de qualité supérieure dans nos établissements et nos bureaux communautaires, en tenant compte des obstacles possibles. Les employés de la région de l'Atlantique sont encouragés à participer aux activités prévues dans les plans locaux et à suivre la formation connexe ainsi qu'à aider leurs collectivités dans la mise en œuvre de leurs plans d'urgence. »**
**Alfred Légère, Région de l'Atlantique, (902) 597-8651, poste 122**

**« Certains contemplent l'arrivée du passage à l'an 2000 avec appréhension, mais la région du Québec entrevoit cet exercice de prévention comme un défi qui nous permettra de mieux structurer nos plans d'urgence et de demeurer des leaders dans le domaine correctionnel. »**
**Alain Jacques, Région du Québec, (450) 967-3357**

**« La région de l'Ontario a vérifié tous ses systèmes à tous les niveaux. Nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire pour cerner les risques éventuels et avons élaboré des plans pour gérer les problèmes inévitables. »**
**Dave Devonshire Région de l'Ontario, (613) 530-3087**

**« Le projet de l'an 2000 permettra d'élaborer un plan global qui aidera chaque unité opérationnelle à poursuivre le mandat du SCC le 1^er^ janvier 2000. »**
**Earl Synkiw, Région des Prairies, (306) 975-5026**

**« La préparation à l'an 2000 pose à la région du Pacifique des défis uniques et pourrait représenter des avantages significatifs. Tous les établissements de la région sont représentés par des coordonnateurs qui les prépareront à toute interruption inattendue de services. Les préparatifs que nous ferons au cours des mois à venir nous aideront dans notre travail longtemps après l'arrivée de l'an 2000. »**
**Norm Gerl, Région du Pacifique, (604) 309-9055**

# L'emploi, indispensable à la réussite postlibératoire

*Par M. Denis Boucher, journaliste indépendant*

Une cuisine d'une superficie de près d'un acre, 3 200 repas par jour, 57 employés et 5 points de service. Non, nous ne sommes pas sur le Queen Mary, ni à l'hôtel Ritz Carleton, ni au Palais des Congrès mais bien à l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines, situé en banlieue nord de Montréal au Québec.

Cette cuisine centralisée, la plus importante au pays en milieu carcéral, offre de réelles possibilités de réadaptation aux détenus en attente de libération conditionnelle. Le Service correctionnel du Canada a conçu et instauré au cours des ans de nombreux programmes visant à modifier les attitudes et les croyances qui suscitent un comportement criminogène chez le délinquant.

« Les statistiques sont concluantes : neuf détenus sur 10 qui complètent une formation professionnelle et qui quittent le milieu carcéral à partir d'une détention minimum, présentent peu de risque de récidive », affirme M. Normand Héneault, un agent correctionnel au Centre régional de réception du complexe de Sainte-Anne-des-Plaines.

**« La réinsertion réussie veut dire, ne pas passer plus de temps que nécessaire dans un établissement ». Jean-François Monarque**

Les recherches ont révélé que mis à part leur emploi en milieu correctionnel, la plupart des détenus ont une expérience professionnelle minime ou sporadique. Les détenus ont eux-mêmes indiqué que les problèmes d'emploi avaient contribué à leur comportement criminel et que la préparation à l'emploi était indispensable à la réussite postlibératoire.

Dès son arrivée au Centre régional de réception, le détenu est confié à un répartiteur. En fonction des renseignements préliminaires qu'il obtient du détenu, le répartiteur détermine son niveau de scolarisation en vue de le mener à une orientation professionnelle.

Indépendamment de la longueur de la peine imposée, le détenu sera continuellement suivi par des orienteurs, des agents de correction et des agents de gestion de cas qui n'ont qu'un but : réhabiliter le détenu et le voir réintégrer la société de façon sécuritaire.

Par la suite, une enquête est menée dans le milieu familial et social du détenu pour déterminer son employabilité, ses compétences, ses habitudes de vie, en tenant compte du risque de toxicomanie, élément qui joue un rôle important dans le programme de réinsertion sociale.

L'agent de libération conditionnelle entre en jeu après l'obtention de ces données. Il détermine le type d'aide qui peut être apporté. C'est à ce moment qu'on établit le plan correctionnel du détenu, un plan qui évolue tout au long de l'incarcération. Parallèlement, l'orienteur évalue la capacité du détenu d'apprendre un métier et le dirige vers une formation appropriée.

La réinsertion réussie veut dire, ne pas passer plus de temps que nécessaire dans un établissement et l'incarcération est plus qu'une force dissuasive. L'agent de correction, M. Jean-François Monarque, qui travaille avec les détenus depuis neuf ans est catégorique « si on offre à un détenu l'occasion de s'expliquer intelligemment et de faire l'effort de comprendre le fond de sa nature délinquante, il a beaucoup plus de chance de s'en sortir. C'est à nous de l'aider à se prendre en main ».

La cuisine à l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines fonctionne selon les critères en place dans toute cuisine institutionnelle, voire même de grands restaurants. Des équipes se partagent les diverses tâches à la pâtisserie, à la boucherie, à la production centrale et à l'entretien.

**Deux détenus travaillant à la cuisine**

**Julien Beaudoin et Jacques Laroche**

Plusieurs détenus voient un avantage certain à suivre des cours de cuisine. C'est le cas de Jacques Laroche qui avait travaillé en restauration. « Cette formation en milieu carcéral me permettra de décrocher un emploi stable et rémunérateur », nous confie-t-il.

Steben Gagnon s'est inscrit au cours de boucherie deux jours après son entrée à l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines parce qu'il compte à sa sortie se trouver un emploi dans un supermarché. « Je ne m'arrêterai pas là. Pour mettre toutes les chances de mon côté, je compléterai aussi un cours de pâtissier, parce que ça me permettra de mieux affronter la vie. »

**Mohamed Guitouni et Peter Maxwell, département de la boucherie**

**Le travail des détenus aux cuisines est l'aboutissement pratique des cours qui ont été conçus pour les aider à reprendre une place valable dans la société.**

Monsieur Georges Flanagan, directeur adjoint, services de gestion de l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines, nous dit que 45 détenus en attente de libération conditionnelle et 12 employés transforment les aliments qui arrivent frais ou congelés à la cuisine centrale. Une fois apprêtée, la nourriture est servie dans les établissements du complexe de Sainte-Anne-des-Plaines, soit le Centre régional de réception, l'établissement Archambault et l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines.

De son côté, M. Gérald Bellerose, chef des services alimentaires, est fier de dire que la nourriture est apprêtée en fonction des critères du guide alimentaire canadien, mais le défi ne s'arrête pas là. « Il faut préparer des repas de qualité sans quoi les commentaires ne tarderont pas à se faire entendre ». Il ne faut pas oublier que les détenus à la cuisine ont à cœur de préparer une nourriture qui sera appréciée des autres détenus et du personnel de l'établissement tenu de prendre leur repas sur place pendant leur quart de travail.

**« Annuellement, la cuisine prépare 1 200 000 repas pour les détenus et les employés. Le compte d'épiceries s'élève à 1 800 000 $ par année. A tous les mois, on achète 18 000 $ de bœuf »**

**Georges Flanagan, directeur adjoint, Services de gestion**

Après avoir réussi les cours de cuisine, les détenus reçoivent un diplôme du ministère de l'Éducation du Québec qui reconnaît leur statut professionnel avec une spécialisation en boucherie, en pâtisserie, comme saladier-légumier, comme rôtisseur ou saucier.

« À leur arrivée en milieu carcéral, selon l'agent de correction Normand Héneault, les détenus ont la rage au cœur et ça peut se comprendre. Avec le temps, cette haine s'estompe et le détenu réalise qu'il est le seul à pouvoir se donner une chance en vue de réintégrer la société. Tout est basé sur la motivation ».

**Gérald Bellerose, à gauche, et Georges Flanagan**

Au Canada, on compte moins de détenus par rapport à la population générale si l'on compare avec nos voisins du Sud. Le nombre de crimes commis au Canada par des récidivistes enregistre les taux parmi les plus faibles au monde.

Ceci tend à confirmer que la détention ne règle rien pour le détenu ou la société. Aujourd'hui, on est conscient qu'à son retour dans la société, le détenu ne doit pas se marginaliser. Pour y arriver, il doit pouvoir compter sur les différents programmes de réinsertion sociale qui lui sont offerts.

Ces programmes peuvent avoir une incidence positive non seulement sur le détenu, mais aussi sur la société puisqu'une bonne éthique du travail peut accroître les perspectives d'emploi du délinquant après sa remise en liberté, facilitant sa réinsertion sociale et diminuant son risque de récidive.

Ainsi, le travail des détenus aux cuisines est l'aboutissement pratique des cours qui ont été conçus pour les aider à reprendre une place valable dans la société. En fin de compte, le détenu est le seul à pouvoir décider de son avenir et la majorité d'entre eux sont prêts à faire l'effort requis. ◆

# Faits saillants

En 1993, on comptait 1 104 délinquants de plus de 50 ans dans les établissements du SCC. En 1995 le nombre a grimpé à 1 379 et à 1 609 en 1998.
*- Le vieillissement de la population de délinquants*

Les Canadiens sont généralement plus portés à désigner la « réadaptation » comme le but premier du système correctionnel plutôt que la « punition » (dans une proportion de 58 p. 100 contre 42 p. 100).
*- Sondage national*

Les dépenses s'élèvent à quelque 3 000 $ par délinquant par année, comparé à 50 000 $ au Canada.
*- Projet de coopération Lituanie - SCC*

Dans une étude commandée en mai, sur 2 515 Canadiens interrogés, 26 p. 100 avaient pris des jours de congé à cause d'un stress psychologique et émotionnel, contre 20 p. 100 qui se sont absentés pour cause de maladie ou de blessure.
*- Bonne santé = Bonne gestion*

## La Maison Saint-Léonard

# Une résidence pour condamnés à perpétuité

*Par M^me^ Marian Costaris, agente de libération conditionnelle, et M^me^ Sandra Miller, gestionnaire du programme résidentiel, Maison Saint-Léonard de Windsor, en Ontario*

**La Maison Saint-Léonard de Windsor en Ontario, la première maison de transition au Canada, a récemment fêté son 35^e^ anniversaire. L'année prochaine elle célébrera une étape majeure plus récente mais aussi importante, soit le 6^e^ anniversaire de son service Life Line qui est consacré à la réinsertion sûre et efficace des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité qui ont été mis en liberté conditionnelle.**

La Maison Saint-Léonard est le seul établissement au Canada qui offre ce genre de programme. Dans la région de l'Ontario du Service correctionnel du Canada (SCC), le programme résidentiel Life Line est immanquablement la première étape pour les condamnés à perpétuité lors de leur libération. Pour ces délinquants, il s'agit d'un retour dans la collectivité après une période d'incarcération de 7 à 25 ans. Comme on peut le comprendre, c'est une étape habituellement franchie avec un mélange d'émotion, d'excitation et d'appréhension.

### BÂTIR ET MAINTENIR UNE RELATION

Bâtir une relation de confiance, de respect mutuel et d'harmonie entre le délinquant et le personnel de Life Line est essentiel pour une bonne réinsertion. Le processus de préparation d'un condamné à perpétuité à la libération commence aussitôt que possible durant la peine lorsqu'un contact est établi avec le délinquant par l'entremise d'un intervenant accompagnateur qui aide à la planification au cours de la peine purgée en établissement. Le délinquant est par la suite mis en contact avec M^me^ Sandra Miller, gestionnaire du programme résidentiel à la Maison Saint-Léonard, qui lui fait passer une entrevue et reste en contact avec lui. Cette relation, qui dure souvent un grand nombre d'années et passe par plusieurs aspects différents de la peine, a pour but d'établir la confiance et de mettre au point les plans de libération.

Lorsqu'un client de la Maison Saint-Léonard a une audience de libération conditionnelle, le personnel de la Maison apporte son aide, aux côtés de l'agent de libération conditionnelle responsable. L'intervenant de Life Line accompagne le délinquant à Kingston et participe à l'audience en tant qu'assistant. Après l'octroi de la libération conditionnelle totale, le personnel de Life Line maintient des rapports informels avec le délinquant par l'entremise du programme d'assistance postpénale, offrant du counselling, des avis, des recommandations et de l'aide.

La Maison Saint-Léonard de Windsor, en Ontario, a été la première maison de transition au Canada.

### L'ÉTABLISSEMENT

La Maison Saint-Léonard peut accueillir dix condamnés à perpétuité : elle offre six lits dans un environnement de foyer de groupe s'adressant à ceux qui viennent tout juste de sortir du pénitencier et quatre appartements à une chambre pour ceux qui sont prêts à passer à un plus haut degré d'autonomie. Les condamnés à perpétuité peuvent demeurer à la Maison Saint-Léonard pendant trois ans – un engagement unique et à long terme reconnaissant que les condamnés à perpétuité ont besoin d'une période de réinsertion progressive après les années passées loin de la société.

### ACCÈS AUX PROGRAMMES

À la Maison Saint-Léonard, les condamnés à perpétuité ont accès à un large éventail de programmes ayant pour but de les aider à se réintégrer. Ces programmes comprennent un service de counselling de soutien et l'évaluation des besoins, le programme Choix pour la prévention des rechutes, des programmes de préparation à l'emploi et des programmes communautaires. La participation à ces programmes est requise et les condamnés à perpétuité doivent également travailler, étudier ou faire du bénévolat pour pouvoir progresser vers le programme de vie en appartement et de formation. De plus, la Maison Saint-Léonard offre un programme d'assistance postpénale afin de fournir un appui, un counselling de préparation à la vie quotidienne et une aide aux anciens résidents.

**Le processus de préparation à la libération du condamné à perpétuité commence aussitôt que possible durant la peine.**

### COLLABORATION ET TRAVAIL D'ÉQUIPE : LA CLÉ DU SUCCÈS

Manifestement, des programmes intensifs et un personnel dévoué contribuent au succès du programme Life Line de la Maison Saint-Léonard. Cependant, un élément tout aussi important est la collaboration et la relation de travail entre le personnel de Life Line et M^me^ Marian Costaris, l'agente de libération conditionnelle du SCC à Windsor qui est responsable de la surveillance des condamnés à perpétuité dans le cadre du programme Life Line. En effet, le partenariat et la communication constante entre M^me^ Miller de la Maison Saint-Léonard et M^me^ Costaris, combinés au travail d'équipe réalisé avec l'aide d'autres spécialistes, assurent une action continue et stable pour atteindre les objectifs de réinsertion sûre et efficace.

Depuis que le programme Life Line a été implanté dans la collectivité, M^mes^ Miller et Costaris ont été témoins d'un grand nombre de succès. Bien que des violations des conditions de la libération conditionnelle et d'autres signes de régression aient été constatés de temps en temps, aucun incident faisant courir un risque à la collectivité n'a eu lieu.

Jusqu'à présent, sept condamnés à perpétuité ont « gradué » du programme Life Line à la Maison Saint-Léonard et vivent de façon indépendante dans la collectivité de Windsor. ◆

## MANCHETTES

# Des employés du SCC visitent la Division des services correctionnels des Territoires du Nord-Ouest

*Par M. John R. Weekes, gestionnaire, Programmes pour toxicomanes, Division des programmes de réinsertion sociale*

Les 7 et 8 janvier 1999, des employés de la Division des programmes de réinsertion sociale, à l'administration centrale du Service correctionnel du Canada (SCC), ont passé plusieurs journées très intéressantes et fécondes à rencontrer des représentants de la Division des services correctionnels du ministère de la Justice des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) pour discuter de l'utilisation par les deux groupes de programmes correctionnels. À la demande de M. John Dillon, directeur des Services correctionnels des T.N.-O., M. Richard Harvey, directeur, Programmes de réinsertion sociale, M^me^ Lynn Stewart, gestionnaire, Programmes d'acquisition de compétences psychosociales et de lutte contre la violence familiale, M. John R. Weekes, gestionnaire, Programmes pour toxicomanes, et M^me^ Doreen Sterling, agente de projet, Programmes pour délinquants autochtones, se sont rendus à Yellowknife pour présenter le modèle de programmes de réinsertion sociale utilisé par le SCC et examiner des initiatives uniques prises dans les T.N.-O. en matière de travail auprès des délinquants.

### NI LA PLUIE, NI LA NEIGE NI DES TEMPÉRATURES GLACIALES

Le personnel du SCC n'a pas hésité à braver des températures atteignant, le jour, -36 °C pour profiter de l'occasion qui s'offrait à lui. Il voulait faire connaître à un autre organisme correctionnel les modèles de programmes d'évaluation et d'intervention utilisés par le SCC pour réussir à réintégrer les délinquants et faire état de ses propres expériences et de son propre savoir-faire dans l'exécution de programmes pour délinquants.

### VISITE D'UN CAMP FORESTIER

Le premier jour, après un tour du Centre correctionnel de Yellowknife, les représentants du SCC, accompagnés de MM. Don Blaquiere, directeur du Centre correctionnel territorial pour femmes et Tom Hamilton, directeur du Centre correctionnel South Mackenzie, et M^me^ Shirley Kemeys Jones, sous-directrice des Programmes correctionnels, Centre correctionnel de Yellowknife, ont visité un camp forestier situé sur les rives du lac Kozo, à quelque 402 kilomètres au sud-est de Yellowknife. Dans un avion de brousse Twin Otter nolisé, le groupe a survolé les étendues désertiques de la région sub-arctique où l'on trouve lacs gelés, rochers et brousse, et atterri sur le lac couvert de glace.

Le camp pour délinquants, dont M. Charlie Bourque, trappeur professionnel déné, est le propriétaire et le gestionnaire, a été conçu pour accueillir des délinquants en liberté sous condition des établissements correctionnels des T.N.-O. Le camp comprend principalement une cuisine de chantier avec une salle à manger, cinq ou six baraques-dortoirs, un pavillon de bain, un bâtiment pour génératrice et un hangar à outils pour réparer les motoneiges du camp, les scies à chaîne et d'autres petits engins. Ici, les libérés

conditionnels, qui sont surtout des Dénés et des Inuits, apprennent à pratiquer les méthodes traditionnelles de chasse, de piégeage et de pêche tout en entretenant une concession de piégeage qui s'étend sur quelque 290 kilomètres de part et d'autre du camp. Ils sont autorisés à conserver les revenus qu'ils tirent de la vente de leurs fourrures, qui sont le plus souvent des peaux de loup, de lynx, de lièvre et de belette.

L'endroit habité le plus proche – Hay River – se trouvant à près de 129 kilomètres, le camp est presque complètement autosuffisant. Les approvisionnements arrivent par avion, et le seul contact avec le monde extérieur est la liaison téléphonique par satellite du camp. Une génératrice fournit l'électricité, tandis que l'eau, qui provient du lac, est apportée au camp par motoneige en hiver.

### CHACUN ASSUME DES RESPONSABILITÉS

Chaque délinquant a ses propres tâches à accomplir et Charlie, le propriétaire, profite de l'isolement et de l'atmosphère de rapprochement que cela crée pour conseiller de façon individuelle ceux qui se trouvent au camp sur les traditions autochtones. Beaucoup des libérés conditionnels sont célibataires, mais ils ont décidé d'apprendre à cuisiner et à faire le ménage dans leur coin à eux. Autrement dit, par ce programme, on cherche à leur inculquer un éventail de connaissances pratiques utiles à la vie des autochtones dans le Nord.

### FAIRE QUELQUE CHOSE DE BIEN

Il y avait, au total, 10 hommes au camp le jour de la visite des représentants du SCC. Un autre était parti la veille en avion, ayant mené à bien la période de surveillance requise pour retourner dans sa collectivité d'origine afin d'y rétablir les liens avec sa famille et avec la collectivité. Même s'il n'existe pas de statistiques pour montrer l'efficacité de ce genre de programme, l'environnement, l'atmosphère au sein du groupe et les activités traditionnelles de chasse et de piégeage sont considérés comme essentiels pour aider les délinquants à changer de comportement et pour leur faire retrouver leurs racines culturelles.

### ATELIER SUR LES PROGRAMMES CORRECTIONNELS

Le lendemain, l'équipe du SCC a donné un atelier d'une journée sur ses programmes correctionnels à un groupe d'environ 50 employés des services correctionnels des T.N.-O. Selon M. Dillon, ce fut la plus grande assemblée de son personnel jusque-là étant donné les restrictions qui tiennent aux immenses distances que crée la géographie dans le Nord. L'exposé comprenait un examen de la structure du SCC, de l'organisation de la Division des programmes de réinsertion sociale, du financement des programmes de réinsertion sociale du Service, ainsi qu'un examen systématique des grands programmes tels que l'acquisition de compétences psychosociales et la lutte contre la violence familiale, les programmes pour toxicomanes, la prévention de la violence, les programmes pour délinquants sexuels, l'éducation et la formation professionnelle et les programmes conçus pour les femmes et les délinquants autochtones.

L'exposé a reçu un accueil des plus favorables. Le personnel et la direction des T.N.-O. ont dit que la visite les a aidés à cristalliser leur propre plan en vue du perfectionnement des programmes correctionnels pour délinquants sous la responsabilité de la Division des services correctionnels des Territoires du Nord-Ouest.

### LE SCC A BEAUCOUP À OFFRIR

Cette visite dans les Territoires du Nord-Ouest constitue la plus récente occasion d'échanger des meilleures pratiques entre le SCC et d'autres organismes correctionnels. Au fil des ans, des délégations de plusieurs administrations correctionnelles au pays et à l'étranger ont rencontré des employés du SCC et visité ses établissements et ses bureaux de libération conditionnelle, à la suite de quoi certaines ont choisi d'adopter des programmes et des techniques d'évaluation élaborés par le SCC. Mentionnons, entre autres, Her Majesty's Prison Service, Volunteers of America, le Department of Corrections de l'État du Maine, et le ministère norvégien de la sécurité et de la police. ◆

## MANCHETTES

# Entente entre Communication Canada Inc. et le Service correctionnel du Canada

*Par M^me^ Lynn Farrell, directrice intérimaire, Services techniques, Secteur des services corporatifs*

Le Groupe Communication Canada (GCC) a été vendu en mars 1997 à la Corporation St-Joseph. Le nouveau GCC privatisé est maintenant connu sous le nom de Communication Canada Inc. (CCI). Dans le cadre de l'entente sur la vente, un Arrangement administratif privilégié de cinq ans a été mis en place.

**De gauche à droite : Krista Kealey, directrice des ventes, CCI, Lynn Farrell, SCC et Marc Legris, gestionnaire, Services de contrats et de gestion du matériel, SCC.**

À la suite de cela, le Service correctionnel et CCI ont signé une entente, le 1^er^ février 1999, touchant la prestation de services sur trois ans pour la gestion de l'ensemble des services d'imprimerie et de photocopieurs à l'administration centrale du SCC, à Ottawa.

Le Service correctionnel tirera de cette entente des économies de coûts d'environ 20 000 $ par année en frais de location de photocopieuses, une uniformisation du matériel, de meilleurs services de réparation et, dans l'avenir, de services d'imprimerie sur place. ◆

## La rencontre de perspectives communes

# Forum sur la recherche de 1999

## Échange d'information sur la recherche correctionnelle avec les universitaires canadiens

### Du 15 au 17 février 1999

*Par M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications*

Que serait la recherche sans ses applications pratiques ? Comment pourrions-nous établir un lien encore plus étroit entre la recherche correctionnelle et des programmes efficaces à l'intention des délinquants ? Ces questions sont à l'origine du Forum sur la recherche correctionnelle de 1999 organisée par le Service correctionnel du Canada (SCC). La conférence de trois jours, qui s'est tenue à Toronto, avait pour objet de partager les conclusions des recherches du SCC avec le milieu universitaire et d'encourager un dialogue avec des spécialistes du monde entier au sujet des travaux en cours. L'objectif général était d'améliorer le système de recherche et de programmes en vue de favoriser davantage la réinsertion sociale des délinquants. Aux dires des organisateurs, d'autres forums du genre auront lieu à intervalles réguliers.

« Pour savoir si nous sommes dans la bonne direction, nous n'avons pas d'autres choix que de consulter les spécialistes de l'extérieur et c'est exactement le but de la conférence », a précisé M. Michel Roy, commissaire adjoint, Développement organisationnel du SCC.

#### LES THÈMES DE LA CONFÉRENCE

Les chercheurs et les gestionnaires du SCC ainsi que les représentants du milieu universitaire ont abordé plusieurs thèmes au cours de la conférence, dont la nécessité d'accroître les partenariats et les consultations avec les spécialistes de l'extérieur du SCC. Ils ont également traité de l'évaluation des délinquants, de la préparation à une réinsertion sociale sans danger et du maintien des délinquants dans la collectivité, ainsi que de services correctionnels judicieux pour quelques groupes particuliers tels que les femmes, les Autochtones et les jeunes délinquants.

Brian Grant

« Je crois que nous avons atteint les objectifs de la conférence. Nous avons rassemblé le personnel de la recherche et des programmes pour délinquants ainsi que les spécialistes des universités du Canada et du monde entier dans le but de trouver de nouveaux moyens d'exercer des pratiques correctionnelles exemplaires », a expliqué M. Larry Motiuk, directeur général de la Recherche au SCC et organisateur de la conférence.

« Nous voulions donner l'occasion aux spécialistes sur le terrain et à nos employés de se familiariser les uns avec les autres et d'établir de nouveaux partenariats », a ajouté M. Brian Grant, directeur des Recherches opérationnelles du SCC et président de la conférence.

Quelque 22 universités du Canada, des États-Unis et de Grande-Bretagne étaient représentées par des spécialistes de la psychologie, de la psychiatrie, de la criminologie, de la sociologie, de la justice et de l'éducation. La conférence a également attiré des représentants d'organismes gouvernementaux tels que le ministère du Solliciteur général, le SCC, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le ministère de la Justice, le U.S. Federal Bureau of Prisons ainsi que le ministère du Solliciteur général et le Service correctionnel de l'Ontario. Parmi les partenaires communautaires du SCC, on retrouvait des membres des comités consultatifs de citoyens (qui travaillent dans les établissements fédéraux), de la Société Saint Léonard du Canada et de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (qui œuvrent auprès des anciens délinquants).

Don Dutton, Université de Colombie-Britannique

#### LES DÉCIDEURS ET LES UNIVERSITAIRES PRIVILÉGIENT LES PROGRAMMES POUR DÉLINQUANTS PLUTÔT QUE LE MAINTIEN EN PRISON

Dans son exposé, M^me^ Lucie McClung, sous-commissaire principale du SCC, a parlé des services correctionnels judicieux qui encouragent les délinquants à devenir des citoyens respectueux de la loi tout en exerçant un contrôle humain, raisonnable et sécuritaire. Selon M^me^ McClung, il est nécessaire d'encourager les délinquants au changement en vue de prévenir les comportements criminels et de réduire le taux élevé d'incarcération. Compte tenu du fait que tous les délinquants retournent un jour ou l'autre dans la collectivité, la recherche est essentielle pour trouver les meilleurs moyens de promouvoir le changement et mettre en œuvre les programmes appropriés.

« Le défi que je vous propose est de découvrir les points forts des délinquants. Comment le SCC peut-il soutenir ces points forts de même que les facteurs qui favorisent la réinsertion sociale sécuritaire ? », a demandé M^me^ McClung.

## UN SPÉCIALISTE DE RENOMMÉE INTERNATIONALE PRÉSENTE LES TENDANCES EN MATIÈRE DE RECHERCHES ET DE PRATIQUES

Monsieur James McGuire, l'orateur principal de la conférence, a présenté un exposé des plus informatifs sur les enjeux majeurs en matière de recherches et de pratiques correctionnelles. Professeur de psychologie judiciaire clinique à l'Université de Liverpool, en Angleterre, M. McGuire a mené diverses recherches sur la réadaptation des délinquants dans les prisons, les services de probation, les unités pour adolescents et les hôpitaux spécialisés. Dans son exposé, il a d'ailleurs mentionné que le Canada se distingue au chapitre de l'évolution de la justice pénale et des liens qui unissent la recherche et la pratique.

James McGuire

En outre, M. McGuire a présenté quelques-unes des préoccupations des chercheurs de nombreux pays : l'inefficacité des mesures punitives et de l'imposition de peines, les méthodes permettant de prévenir la récidive, l'interaction entre la recherche et la pratique ainsi que tous les domaines encore inexplorés. « Rien n'est aussi pratique qu'une bonne théorie », a-t-il ajouté en se référant à des études dont les conclusions allaient dans le même sens, dont un vaste examen de quelque 822 projets de recherche. Les résultats de cet examen révèlent que toutes les formes d'interventions, y compris les programmes, permettent effectivement de prévenir les récidives et de favoriser un changement chez les délinquants. En outre, M. McGuire a souligné que la réussite des programmes repose sur le mode, le style et la surveillance de leur prestation.

De même, il a exprimé son désaccord avec l'opinion du psychologue américain Jacob Cohen qui doute de l'utilité des études montrant qu'un nombre réduit mais significatif de délinquants ont tiré profit des programmes correctionnels. Monsieur McGuire est plutôt d'avis que ce nombre pourrait revêtir une grande importance pour les délinquants même s'il n'a que peu de poids au niveau statistique. Madame McClung a ajouté que la libération anticipée et sans danger d'un petit nombre de détenus ayant réussi des programmes correctionnels pourrait représenter des économies d'impôts pour les contribuables car la supervision communautaire est moins coûteuse que l'incarcération.

Monsieur McGuire a poursuivi en expliquant que les recherches actuellement menées en Grande-Bretagne portent sur des programmes qui sont offerts en prison et qui comprennent sept indicateurs de rendement établis, des ententes ou des avantages réciproques pour les délinquants ainsi que des services de probation. Pour conclure son exposé, il a énuméré quelques domaines sur lesquels les chercheurs devraient se pencher : le sexe et l'origine ethnique en tant que facteurs de criminalité, la relation entre les programmes et les infractions, l'identification d'un « moment opportun » pour la prestation d'un programme ainsi que la création de liens entre les établissements correctionnels et la collectivité.

## LA RECHERCHE ET LES PROGRAMMES AU SEIN DU SCC – LES PLUS RÉCENTES RÉALISATIONS

Les directeurs des secteurs de la recherche et des programmes du SCC ont présenté des exposés détaillés sur des questions correctionnelles faisant actuellement l'objet d'études. Monsieur Larry Motiuk est le directeur général de la Direction de la recherche, laquelle se compose de trois divisions : Recherches opérationnelles, Recherches sur les programmes et Services d'information de recherches. Dans son exposé, M. Motiuk a décrit quelques-unes des récentes réalisations du SCC : l'élaboration de techniques d'évaluation des délinquants telles que l'intervention communautaire et l'échelle de classement par niveaux de sécurité, le processus d'évaluation initiale des délinquants, les prévisions de la population carcérale ainsi que de nouveaux programmes novateurs tels que celui qui s'adresse aux délinquants à comportement violent chronique.

De plus, M. Motiuk a expliqué que les résultats des diverses recherches sont diffusés par le biais de *Forum sur l'actualité correctionnelle*, une publication de recherche du SCC qui compte 4 500 abonnés dans une soixantaine de pays. L'information sur la recherche est également disponible dans le site Web du SCC, lequel reçoit la visite de 5 000 personnes par jour, dont 90 p. 100 consultent la page des publications de la Direction de la recherche qui comprend *Forum sur l'actualité correctionnelle* et des rapports de recherche.

Monsieur Denis Méthé, directeur général des programmes pour délinquants et de la réinsertion sociale, a ensuite parlé des dix années « d'intenses activités d'élaboration de programmes » que vient de traverser le SCC. Au cours de la décennie, six domaines de programmes pour délinquants ont en effet vu le jour : acquisition des compétences psychosociales, toxicomanes, délinquants sexuels, délinquants autochtones, femmes et lutte contre la violence familiale. Ces programmes sont améliorés de façon continue grâce aux évaluations du personnel, des détenus et d'un regroupement d'accréditation international. Monsieur Méthé a également présentés quelques-uns des nouveaux programmes du SCC, y compris les initiatives portant sur la violence familiale grave, les valeurs autochtones ainsi que les délinquantes et l'isolement, « lesquelles sont toutes solidement fondées sur des conclusions de recherches ».

En outre, M. Ralph Serin, directeur des recherches sur les programmes, a mentionné toute l'importance d'élaborer des programmes à l'aide de théories et de recherches pertinentes au plan opérationnel.

**Voici quelques-uns des sujets sur lesquels ont porté les recherches correctionnelles du SCC :**

- Les facteurs dynamiques (qui affectent les comportements criminels)
- Les services correctionnels et la libération conditionnelle
- La réinsertion sociale des délinquants
- Les délinquants violents
- Les programmes correctionnels
- La gestion des délinquants sexuels
- L'emploi des délinquants
- Les services correctionnels et la famille

**Voici quelques-uns des enjeux qui seront examinés :**

- La réussite de la réinsertion sociale des délinquants
- Les bandes
- L'isolement des délinquants
- Le dépistage des tendances suicidaires chez les délinquants
- La réinsertion sociale des délinquantes
- Les habiletés d'adaptation qui favorisent la réussite de la réinsertion sociale
- Les prévisions de la population carcérale

Il a également souligné qu'il est essentiel de déterminer le moment auquel le traitement sera le plus efficace (la disponibilité du délinquant au changement). Selon M. Serin, on ne doit pas seulement évaluer la participation des délinquants aux programmes mais également mesurer les progrès réalisés grâce au traitement.

Pour sa part, M. Michael Bettman, gestionnaire des programmes de prévention de la violence du SCC, a expliqué que les programmes dont il est responsable ont été conçus pour répondre aux demandes du personnel sur le terrain en matière de programmes à l'intention des délinquants à risque élevé. Ces programmes visent à améliorer le contrôle de la colère en incitant les délinquants à ralentir leurs réactions et en favorisant la résolution de problèmes à l'échelle sociale. Par ailleurs, M^me^ Denise Preston, gestionnaire de recherche, a souligné que les programmes du SCC à l'intention des délinquants non sexuels à comportement violent chronique sont, comme M. McGuire l'a fait remarquer, soigneusement adaptés aux besoins des délinquants et aux types d'infractions commises. Madame Preston œuvre auprès de délinquants dont le comportement violent n'est pas fondé sur la colère mais sur la tendance à s'emporter rapidement, le manque de contrôle de soi et la conviction que le monde est hostile.

**Monsieur Gerry Gaes, directeur de la recherche pour le U.S. Federal Bureau of Prisons, a décrit les recherches effectuées au sein d'un service qui gère actuellement quelque 105 000 délinquants, nombre qui passera d'ailleurs à 196 000 d'ici l'an 2006. Il a rappelé aux 200 délégués présents à la conférence que leurs recherches peuvent avoir des répercussions sur l'ordre public et la vie des citoyens. À la suite d'une étude intensive que le groupe de M. Gaes a menée pendant six mois, les délinquants qui avaient été condamnés à des peines obligatoires de cinq ans pour des infractions liées à la drogue purgent désormais des peines plus courtes. Cette politique touche 4 000 délinquants par année. Les recherches de M. Gaes portent actuellement sur la privatisation des prisons et sur le phénomène des bandes dans les établissements.**

Monsieur John Weekes, gestionnaire des programmes pour toxicomanes du SCC, a affirmé qu'au Canada, la toxicomanie est associée à plus de 50 p. 100 des comportements criminels et qu'au moins 70 p. 100 de tous les délinquants sous responsabilité fédérale sont aux prises avec des problèmes d'alcool ou de drogues. Par ailleurs, les résultats d'une évaluation rigoureuse du Programme prélibératoire pour toxicomanes indiquent que celui-ci a un effet positif sur les délinquants. Ce programme permet en effet de réduire le nombre de réadmissions dans les établissements, de nouvelles condamnations et d'infractions violentes.

La Division des recherches opérationnelles s'est penchée sur les options de libération telles que les permissions de sortir, la semi-liberté, la libération conditionnelle et la libération d'office. Cependant, M. Grant a remarqué que de nouvelles questions se posent à mesure que nous comprenons mieux l'importance de ces options pour aider les délinquants à réussir leur réinsertion sociale. Par exemple, M^me^ Shelley Brown, gestionnaire de recherche, a expliqué comment les travaux sur le modèle d'adaptation et de prévention des récidives pourraient contribuer à réduire le nombre de réadmissions dans les établissements. De plus, M^me^ Christa Gillis, gestionnaire de recherche, a mentionné certaines études portant sur l'emploi des délinquants. Les prochains travaux de la Division des recherches opérationnelles traiteront des questions relatives au personnel et à des groupes spéciaux tels que les délinquants âgés ou condamnés à perpétuité. Enfin, à la lumière de l'orientation empruntée par les recherches actuelles, M^me^ Janice Russell, gestionnaire de stratégie communautaire, a décrit les moyens que le SCC emploie pour répondre aux besoins en matière de programmes communautaires intégrés.

## LA RÉACTION DES MILIEUX UNIVERSITAIRES AU SUJET DES RECHERCHES ET DES PROGRAMMES CORRECTIONNELS

Au début de la conférence, M. McGuire a énuméré les principaux enjeux relatifs aux services correctionnels actuels et ceux-ci ont été abordés à plusieurs reprises au cours des divers exposés. De plus, les universitaires et le personnel du SCC ont exprimé leurs préoccupations, parmi lesquelles figure la nécessité d'assurer le suivi du délinquant

### Les femmes et les recherches correctionnelles

**La Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale du SCC a pour objet d'élaborer des programmes de base pour les délinquantes. Bien que la plupart de ces programmes ressemblent à ceux qui ont été élaborés pour les hommes, ils sont mis en œuvre selon certains principes « axés sur les femmes ». La Stratégie des programmes à l'intention des délinquantes illustre la réalité sociale des femmes et met l'accent sur les relations interpersonnelles, l'entraide et le respect de soi-même. (Par exemple, les applications de la stratégie dans le domaine de l'éducation sont fondées sur des études qui suggèrent que les femmes apprennent mieux lorsqu'elles sont en relation avec les autres que lorsqu'elles sont seules.) Les principaux programmes qui s'adressent aux délinquantes sont les suivants : acquisition des compétences psychosociales, toxicomanes, alphabétisation et apprentissage permanent et survivantes de traumatismes et d'actes de violence, lequel a été conçu exclusivement pour les femmes.**

**Jusqu'à maintenant, M^me^ Kelley Blanchette, gestionnaire de recherche du SCC, a évalué les programmes de soutien par des pairs offerts dans trois des cinq établissements pour femmes du SCC. Elle a collaboré avec les délinquantes en vue d'identifier leurs besoins particuliers et de vérifier si les programmes répondent à ces besoins. Ses travaux visent également à déterminer les effets positifs et négatifs que les programmes ont eus jusqu'à maintenant.**

**« Nous avons constaté qu'il est très utile de tenir compte du point de vue des délinquantes dans l'évaluation du programme, a expliqué M^me^ Blanchette.**

**De plus, elle a précisé que le SCC a l'intention d'élaborer des outils d'évaluation spéciaux pour les femmes plutôt que d'adapter ceux qui ont été conçus pour les hommes. Nous reconnaissons le rôle important que jouent les considérations propres à chaque sexe dans les premiers stades de l'élaboration d'outils », a conclu M^me^ Blanchette.**

**Madame Kelly Hannah-Moffat, de l'Université Brock, a souligné qu'il demeure essentiel d'observer ce qu'il advient de ces femmes une fois qu'elles sont libérées. « Les programmes du SCC sont très efficaces dans les établissements mais nous devons assurer un suivi au sein de la collectivité. Nous devons aussi travailler de concert avec des organismes de l'extérieur tels que les partenaires provinciaux et l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. »**

James Hackler

une fois qu'il a quitté l'établissement et qu'il est de retour dans la collectivité. « Le soutien est essentiel pour garantir la réussite des programmes après la mise en liberté », a expliqué M^me^ Marie-Marthe Cousineau de l'Université de Montréal. « La prochaine génération, les futurs parents, les aptitudes relationnelles et l'éducation en matière de violence familiale sont tous des domaines de recherche de premier plan et les organismes communautaires peuvent nous aider à améliorer notre compréhension », a ajouté M^me^ Allison Cunningham du London Family Court Clinic.

Monsieur Paul Gendreau, du Centre d'études sur la justice pénale de l'Université du Nouveau-Brunswick, est d'avis que les programmes « de régime disciplinaire » ne fonctionnent pas. Il a précisé que les intervenants qui œuvrent au sein de la collectivité ne reçoivent pas une formation adéquate en matière de programmes et que de plus amples études seront nécessaires. Par ailleurs, M. Martin Lalumière, de l'Institut Clarke, a cherché à savoir comment le SCC évalue la réussite de ses programmes, en plus de mettre l'accent sur la nécessité d'assurer un suivi dans la collectivité. Madame Russell a ajouté qu'un grand nombre de délinquants trouvent que la réinsertion sociale est un processus difficile en raison de l'évolution rapide de la société, des nouveaux risques pour la santé et des coupures dans les programmes sociaux.

Les universitaires et le personnel du SCC ont également exprimé le besoin d'obtenir davantage d'information au sujet de la relation entre la toxicomanie et la criminalité. Pour sa part, M. Ed Zamble, de l'Université Queen, s'est interrogé sur les liens qui unissent la toxicomanie, la récidive et les autres troubles. De plus, M. Howard Barbaree, de l'Institut Clarke, a expliqué que de nombreux délinquants sexuels ont tiré profit des programmes pour toxicomanes. Peut-on conclure que ceux-ci répondent mieux aux besoins des délinquants sexuels que les programmes qui ont été conçus à leur intention ?

En outre, M. Michael Weinrath, de l'Université de Winnipeg, a souligné la nécessité de se pencher sur les questions de races, de classes sociales et de sexes. « Nous devons tenir compte du point de vue et des commentaires des délinquants. Nous devons discuter avec ceux qui n'ont pas récidivé et intégrer leurs idées dans nos programmes », a-t-il affirmé. Monsieur Livy Visano, de l'Université York, a ajouté que les chercheurs doivent solliciter la participation de la collectivité, qu'ils doivent éviter de s'isoler et entreprendre des travaux sur les questions de races, de sexes et de classes sociales. Monsieur Jeffery Pfeifer, de l'Université du Manitoba, est également de cet avis. Menant actuellement une étude sur les délinquants autochtones et le pouvoir discrétionnaire de la police en Australie, M. Pfeifer a soutenu que ces questions n'ont pas encore été complètement résolues et que les éventuels travaux sur le sujet pourraient être utilisés pour la formation des agents de police et des agents correctionnels.

Monsieur Joe Couture, auteur et professeur d'origine autochtone, a conseillé au SCC de traiter les problèmes d'identité plutôt que les infractions sexuelles dans les interventions auprès des délinquants autochtones. Selon lui, « les problèmes sexuels sont en fait des difficultés liées à l'identité ». Il a fait remarquer que les orateurs n'ont pas abordé les questions relatives aux initiatives d'entraide pour les délinquants et qu'ils ont traité des programmes comme s'il s'agissait

**Lors de la dernière journée de la conférence, des animateurs du milieu universitaire ont dirigé des discussions en petits groupes. Celles-ci ont porté sur divers sujets tels que le traitement de la toxicomanie, les délinquants violents, les services correctionnels communautaires, le rôle de la famille et les délinquants ayant des besoins spéciaux. Selon les universitaires, le choix de ces sujets suggère que le SCC est en bonne voie de cerner les principaux enjeux.**

**« Peu de recherches portent sur les liens établis avec les familles des délinquants et le suivi exercé auprès de celles-ci, lesquelles constituent quelquefois un problème plutôt qu'une ressource pour les délinquants », affirme M. Ken Kuhn, aumônier de l'établissement Stony Mountain. Selon M. Mark Genuis, du National Foundation for Family Research and Education de Calgary, « la cueillette de renseignements sur les familles peut contribuer à la planification d'une libération réussie ».**

## VERBATIM

**« Je suis très impressionné par l'ampleur des recherches entreprises par les participants à la conférence et par la diversité des partenariats qui existent. J'espère que la situation se poursuivra et qu'elle ira même en s'améliorant. »**
**Monsieur James McGuire**
**Université de Liverpool, Angleterre**

**« Vous (les fournisseurs de programmes correctionnels) êtes en mesure de regarder au-delà des comportements des individus et la société s'améliore grâce à vos efforts. »**
**Monsieur David Nussbaum**
**Université York**

**« Au cours de la conférence, nous sommes passés des corrélations aux explications sur les théories en matière de criminalité. »**
**Monsieur Carl Keane**
**Université Queen**

**« Il est important d'établir des liens semblables entre le SCC et le milieu universitaire. Nous devons maintenant cesser de tergiverser et passer aux choses sérieuses en matière de recherche correctionnelle. »**
**Monsieur Serge Brochu**
**Université de Montréal**

**« Tout l'élan des activités de recherche m'a grandement impressionné. Le SCC semble très intéressé à établir des liens solides avec les chercheurs universitaires. Ensemble, nous pourrons atteindre une synergie qui procurera de grands avantages aux deux groupes. Cependant, c'est la population qui bénéficiera le plus de cette synergie. »**
**Monsieur Ed Zamble**
**Université Queen**

### Le Service correctionnel du Canada présente la série d'exposés de Don Andrews

Lors du dîner organisé pour les participants à la conférence, le commissaire du SCC, M. Ole Ingstrup, a annoncé la création de la « série d'exposés de Don Andrews ». Dans son hommage au brillant chercheur, professeur et défenseur de l'ordre public, M. Ingstrup a mentionné que M. Andrews a largement contribué aux travaux du SCC dans le domaine de la recherche sur les délinquants et qu'il a aidé à orienter l'organisme dans la bonne direction au cours de la dernière décennie. Monsieur Ingstrup a ajouté que la série s'étendra sur une période de dix ans, à raison d'un exposé par année, et que tous les exposés seront ensuite réunis dans un volume relié. Les exposés annuels de Don Andrews porteront sur les enjeux actuels en matière de services correctionnels.

d'une panacée. Monsieur James Hackler, de l'Université de Victoria, a d'ailleurs ajouté que « nous mettons l'accent sur ce qui se passe dans la tête des délinquants et c'est là une perspective plutôt étroite. Nous devons aussi tenir compte de la société dans laquelle ils vont retourner ».

Plusieurs des discussions de la conférence ont porté sur la santé mentale. Monsieur Ray Corrado a précisé qu'il est nécessaire d'obtenir davantage d'information sur les troubles mentaux, les délinquants souffrant de troubles multiples ainsi que les relations entre les jeunes délinquants et les délinquants adultes. « Nous avons constaté que certains jeunes sont en voie de devenir des délinquants violents et nous devons nous pencher sur le phénomène », a-t-il conclu. Selon M. Chris Webster, de la clinique METFORS de Toronto, aucun programme n'a été élaboré pour les délinquants atteints de troubles mentaux en raison de la difficulté inhérente à la tâche et le personnel de la clinique a beaucoup à apprendre du SCC dans ce domaine. Monsieur Webster a d'ailleurs ajouté que le nombre de patients souffrant de troubles mentaux est passé de 400 à 800 depuis 1992 et qu'il est nécessaire d'élaborer des plans pour ce type de délinquants.

Professeur à l'Université York et médecin à la clinique METFORS, M. David Nussbaum dirige actuellement des recherches sur les différents types de comportements agressifs dans le but d'offrir des traitements particuliers aux délinquants. Il a demandé si le personnel du SCC avait l'intention d'élaborer des programmes pour les délinquants souffrant de troubles de la personnalité limites. Monsieur Nussbaum a expliqué que certains traitements médicamenteux administrés à des délinquants violents ont donné des résultats positifs et il a demandé si une approche semblable pourrait être employée dans d'autres situations. Pour sa part, M. Bettman a admis que le traitement des délinquants souffrant de troubles de la personnalité limites pose de nombreuses difficultés et que le SCC a entrepris des recherches dans ce domaine en vue d'élaborer des programmes à l'intention des délinquantes.

Enfin, M. Guy Villeneuve, directeur de l'établissement Archambault, a demandé à l'organisme de diffuser toute l'information sur les travaux de recherche en cours de sorte que les gestionnaires puissent l'afficher sur les babillards des établissements et tenir le personnel informé.

## CONCLUSION

Monsieur Steve Wormith a résumé les thèmes dégagés au cours de la conférence de trois jours, à savoir le risque, les besoins et l'adaptation des services correctionnels à la clientèle. Il a déclaré que l'évaluation du risque a fait l'objet de nombreux travaux de recherche, que l'évaluation des besoins a déjà été traitée dans des études mais pas suffisamment et qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de l'adaptation des services. Il a donné comme exemple les interventions effectuées auprès des délinquantes et des délinquants autochtones que l'on tente d'adapter aux besoins des clientèles concernées.

Monsieur Wormith a fait valoir que nous devrions peut-être changer radicalement nos méthodes correctionnelles et mettre l'accent sur la réadaptation à l'intérieur des collectivités plutôt que sur l'incarcération. Au lieu de faire passer les délinquants de la prison à la collectivité, ce dont on a beaucoup parlé pendant la conférence, ne pourrait-on pas éviter toute la partie carcérale de la peine et nous concentrer sur le maintien des délinquants dans la collectivité en toute sécurité ?

Le conférencier a ensuite fait l'éloge de M. Don Andrews, son mentor, pour le leadership dont il a fait montre dans le domaine de la recherche correctionnelle. Il s'est dit très heureux du forum et a vanté le calibre élevé des jeunes chercheurs qui font progresser le savoir dans le domaine correctionnel.

Selon M. Wormith, le milieu universitaire peut renforcer la recherche du SCC tout en contribuant à un traitement correctionnel efficace. Il faut intensifier et élargir les partenariats pour y inclure les gouvernements provinciaux, les organismes connexes, comme les organismes et les spécialistes de santé mentale et le secteur bénévole.

Monsieur Wormith a mis l'accent sur le fait qu'il faut continuer de partager l'information au moyen des véhicules officiels, soit les rapports, les conférences et les articles dans des publications scientifiques. Toutefois, faisant écho aux observations formulées par la sous-commissaire principale dans son allocution d'ouverture, il a réitéré la nécessité pour le SCC d'explorer de nouvelles méthodes de partage de l'information avec le milieu de la recherche et le monde universitaire. ◆

## EN VEDETTE
# sur Internet

**Information actuellement disponible sur Internet au sujet des services correctionnels et des divers enjeux dans ce domaine.**

### National Institute of Corrections (NIC)

**www.nicic.org/inst/**

Le NIC constitue un centre d'apprentissage et d'expérience dans le domaine des services correctionnels. Le site Web de cet organisme américain présente diverses sources d'information ainsi qu'un babillard électronique. Celui-ci permet aux internautes de poser des questions sur des aspects correctionnels particuliers, lesquelles seront ensuite lues par d'autres employés des services correctionnels.

### Action on Smoking and Health (ASH)

**www.ash.org/papers/h150.htm**

Ce site présente un document d'étude sur le tabagisme dans les établissements correctionnels des États-Unis. Les questions de santé et les enjeux juridiques relatifs à la fumée secondaire dans les établissements y sont également abordés.

### Crime, Criminal Justice Efficiency and Imprisonment in Canada

**www.fas.umontreal.ca/crim/cri6002/recherche/resume/c4.htm**

Ce document de M. Ouimet a été publié dans le journal *Key To Commonwealth Corrections* (nº 19, automne 1994). L'auteur affirme qu'un accroissement des activités criminelles n'entraînerait pas nécessairement une diminution de la capacité du système de justice pénale à combattre le crime.

### The Corrections Connection

**www.corrections.com/**

On y trouve des bulletins de nouvelles mis à jour à la minute près ainsi que de l'information sur diverses questions correctionnelles telles que la propagation des maladies infectieuses dans les établissements, les innovations en matière de préparation des détenus à la libération, les profils de programmes, etc. Le site permet d'avoir accès aux entreprises privées qui œuvrent dans le domaine des services correctionnels. Il présente également de nombreux babillards électroniques au sein desquels les internautes peuvent partager leurs expériences sur des questions correctionnelles comme les délinquants âgés, les bandes et les programmes parallèles. ◆

# Projet de coopération Canada-Lituanie en matière correctionnelle

*Par le personnel des Directions des affaires gouvernementales ainsi que de la planification stratégique et des politiques*

Le commissaire du SCC, Ole Ingstrup, s'est rendu à Vilnius, la capitale de la Lituanie, en février pour la cérémonie de signature qui a officiellement lancé le Projet de coopération Canada-Lituanie en matière correctionnelle. À cette occasion, il a rencontré le ministre de la Justice lituanien, M. Vytautas Pakalniskis, visité la prison de Lukiskes et rencontré l'Association lituanienne d'aide aux détenus, qui est l'un des principaux partenaires du gouvernement lituanien pour ce projet.

« Je félicite la Lituanie des progrès considérables qu'elle a accomplis depuis la proclamation de son indépendance et je vous félicite des efforts que vous déployez actuellement pour moderniser et instituer un système de justice pénale qui soit humain et progressiste. Nous avons hâte de travailler avec vous pour appuyer vos efforts à cet égard, a dit le commissaire Ingstrup. Je vous remercie au nom du gouvernement du Canada de la confiance que vous mettez en nous, en nous invitant à travailler avec vous au moment de vous lancer dans l'aventure passionnante qui consiste à transformer votre système correctionnel. »

## TRANSFORMER LE SYSTÈME CORRECTIONNEL DE LA LITUANIE

Le but de ce Projet Canada-Lituanie est d'appuyer celle-ci dans son objectif de réforme de son système correctionnel. Le gouvernement lituanien veut apporter d'importants changements dans son système de justice pénale afin d'assurer un traitement plus humain de ses délinquants, de créer des solutions de rechange à l'incarcération et d'accroître les chances qu'ont les délinquants de devenir des citoyens respectueux des lois. Il veut créer un régime de surveillance dans la collectivité et il appui l'élaboration de programmes communautaires.

Le taux d'incarcération en Lituanie est actuellement de 450 pour 100 000 (comparé à 129 pour 100 000 au Canada, qui a lui-même l'un des taux les plus élevés parmi les pays industrialisés); et il s'élève chaque année depuis la proclamation de l'indépendance en 1990. Les prisons sont de plus en plus surpeuplés.

Les dépenses atteignent quelque 3 000 $ par délinquant par année, contre 50 000 $ au Canada. Cet écart peut être attribué en partie à la différence dans le coût de la vie, mais la plus grande partie, dit M. Fraser McVie, directeur général, Planification stratégique et politiques au SCC, est la différence dans les fonds affectés aux programmes – les programmes qui peuvent décider de l'issue de la réinsertion sociale d'un délinquant, une fois mis en liberté.

**De gauche à droite : Jim Siberry, M. Maknickas, chef du régime d'emprisonnement et de la colonie pénitentiaire de Vilnius et Fraser McVie**

En outre, le code pénal lituanien, hérité du régime soviétique qui a pris fin en 1990, ne prévoit ni probation ni libération conditionnelle, et les délinquants mis en liberté ne trouvaient que peu d'appuis dans la collectivité.

Lorsque le gouvernement lituanien a décidé qu'il était temps de créer un nouveau code pénal, il s'est aperçu que le modèle canadien de système correctionnel pouvait, dans une large mesure, être adapté chez lui.

Toutefois, des projets comme celui-ci ne présentent pas des avantages que pour le destinataire de l'aide. Monsieur McVie, qui a accompagné le commissaire Ingstrup en Lituanie, et qui servira de conseiller en l'occurrence, dit que des projets de ce genre « nous permettent de mettre à l'essai nos idées dans une autre culture, dans un contexte différent. Il nous permet de revenir aux principes, de déterminer ce qui est important, compte tenu des ressources limitées dont on dispose ».

## LE FINANCEMENT DE L'ACDI, UNE PREMIÈRE POUR LE SCC

Madame Karen Wiseman, directrice générale, Affaires gouvernementales, se réjouit de pouvoir annoncer qu'il s'agit du premier projet du SCC à bénéficier d'un financement pluriannuel de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). L'argent servira à financer les activités et les voyages entre le Canada et la Lituanie. En outre, le SCC et le ministère lituanien de la Justice permettent à leurs gestionnaires et à leurs employés de donner de leur temps.

« Ce genre de relations élargira nos horizons, et permettra à nos propres employés d'améliorer leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles », dit M. McVie.

Le projet s'inscrit dans l'assistance technique offerte par la Direction des affaires intergouvernementales. Il sera géré par M. Ian Nicholson, de cette Direction. Parmi les autres partenaires, mentionnons le ministère de la Justice, la Société John Howard du Canada et la faculté de droit de l'Université Carleton.

**De gauche à droite: Graham Stewart, directeur exécutif, Société John Howard; Jonas Stashinskas, Société lituanienne d'aide aux détenus; Fraser McVie; Dru Allen. Monsieur Stewart fait partie des principales ressources non gouvernementales du SCC qui établissent des liens entre le Canada et la Société d'aide aux détenus de Lituanie.**

**« Je vous remercie au nom du gouvernement du Canada de la confiance que vous mettez en nous, en nous invitant à travailler avec vous au moment où vous vous lancez dans l'aventure passionnante qui consiste à transformer votre système correctionnel. »**

**Ole Ingstrup**
**Commissaire**

Le Comité directeur lituanien est constitué du ministère de la Justice, du Service des prisons, de l'Association d'aide aux détenus, du Conseil de prévention du crime, de l'Institut de droit et de l'Académie de droit.

## HISTORIQUE DU PROJET

Le lancement du Projet de coopération Canada-Lituanie en matière correctionnelle est le point culminant d'une série d'échanges entre les deux pays, qui ont commencé en novembre 1997 par une visite en Lituanie, parrainée par l'ACDI, du SCC, de la Société John Howard et de la faculté de droit de l'Université Carleton. Elle fut suivie d'une visite de deux semaines au Canada d'une délégation lituanienne en janvier 1998, puis d'une autre visite en décembre 1998. La Direction des affaires intergouvernementales tient à remercier MM. Jim Siberry, ex-directeur exécutif de la Commission nationale des libérations conditionnelles, et Dru Allen, directeur, Planification stratégique, qui, au stade de développement de la proposition, ont apporté une contribution utile, essentielle à la réussite du projet. En outre, M. Fraser McVie a été le conseiller principal du SCC qui a, dès le début, participé à l'élaboration du projet et qui a été chargé d'en concevoir les objectifs avec des partenaires lituaniens et canadiens.

En mars 1998, le commissaire Ingstrup a signé un Protocole d'entente avec le ministre lituanien de la Justice, au cours de la conférence internationale, « Outre l'incarcération », dont le SCC a été l'hôte. Depuis cette signature, des responsables

**Vytautas Pakalniskis, ministre lituanien de la Justice, signe le Projet de coopération Canada-Lituanie en matière correctionnelle avec le commissaire du SCC, Ole Ingstrup.**

lituaniens et canadiens travaillent ensemble pour mettre la dernière main au cadre de référence du projet.

## SEPT INITIATIVES

Les deux pays ont convenu d'un plan qui comprend sept initiatives précises :

- élaboration d'un **énoncé général de mission** pour exposer les valeurs et les principes qui devraient orienter la mise en oeuvre du système correctionnel proposé;
- élaboration d'un **plan stratégique** fondé sur cet énoncé de mission, en vue d'une mise en oeuvre ordonnée des buts révisés et des pratiques opérationnelles;
- modification du **cadre juridique**, y compris par des avis sur le contenu du projet de code pénal de la Lituanie, en ce qui concerne tout particulièrement sa concordance avec l'énoncé de mission, le traitement humain des délinquants, la création d'un éventail plus large de peines et des dispositions qui permettront la création de mesures de probation et de surveillance postcarcérale;
- examen de l'**administration du système correctionnel**, axé sur les structures organisationnelles et la répartition des compétences et des responsabilités et soutien apporté au gouvernement dans sa volonté de réformer la gestion du système correctionnel et de le transférer du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice;
- **informations et formation relatives aux programmes correctionnels**, y compris transmission d'informations sur l'administration, l'exécution et résultats de programmes correctionnels comme la préparation à la vie active, les programmes pour délinquants sexuels et les programme pour toxicomanes, ainsi que matériel de formation et soutien destinés à la formation du personnel en vue de la surveillance dans la collectivité de délinquants jeunes et adultes;
- affectation de **ressources non gouvernementales** pour favoriser l'éducation communautaire, en utilisant l'Association d'aide aux détenus comme base d'un réseau offrant un soutien à la réinsertion des détenus et des délinquants mis en liberté;
- démonstration de l'avantage que procure la **surveillance communautaire** en faisant réaliser par l'Association d'aide aux détenus un projet pilote de services de probation qui comprendrait les enquêtes sur des cas, la préparation de rapports présentenciels et la surveillance de certains délinquants (d'abord, jeunes contrevenants et délinquantes) mis en probation.

**Le commissaire Ingstrup présente à M. Pakalniskis une oeuvre d'art autochtone.**

**Le gouvernement lituanien veut apporter d'importants changements dans son système de justice pénale afin d'assurer un traitement plus humain de ses délinquants, de créer des solutions de rechange à l'incarcération et d'accroître les chances qu'ont les délinquants de devenir des citoyens respectueux des lois.**

« Il s'agit d'un projet ambitieux qui comporte des aspects forts nombreux et forts divers, dit M. McVie. Il y a des besoins concrets auxquels on tente de répondre. »

### PARTICIPATION INTERNATIONALE : UNE VALEUR FONDAMENTALE

Le travail international du SCC s'inscrit dans le contexte qu'exprime la valeur fondamentale 4 de sa Mission :

> *Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission.*

Le SCC a l'intention d'être un chef de file mondial en contribuant à l'amélioration des services correctionnels et de l'appareil de justice pénale par la promotion d'une saine gestion publique et du respect des droits de la personne; d'une utilisation plus judicieuse de l'incarcération, d'un recours plus large à des solutions de rechange à l'incarcération de type communautaire et de la réinsertion sociale en temps opportun et en toute sécurité des délinquants comme citoyens respectueux des lois. ◆

**Double occupation des cellules en Lituanie – vue de la partie supérieure des lits superposés dans une pièce où l'on trouve 20 lits de ce genre et 40 détenus.**

**Les lits superposés, dont la pièce est remplie, offrent au délinquant peu d'intimité dans un système correctionnel lituanien surpeuplé; c'est une question qui sera abordée dans le cadre du projet de coopération.**



# L'évaluation du rendement sur l'Infonet

*Par M. Martin Devenport, gestionnaire, Système d'information des cadres*

**L'évaluation du rendement va être désormais « en ligne » grâce à son nouveau site Web créé sur l'Infonet.**

S'il y en a parmi vous qui ne connaissent pas le secteur de l'Évaluation du rendement, sachez que celui-ci est avant tout chargé de vérifications, d'évaluations et d'examens, d'enquêtes, de la mesure du rendement et de l'accréditation des programmes. C'est un secteur axé sur l'examen objectif du fonctionnement du Service correctionnel du Canada (SCC) et sur l'établissement de rapports permettant à tous les secteurs de l'organisation de tirer profits des résultats obtenus.

Vous êtes-vous jamais demandé comment une vérification ou une enquête sont effectuées ? Maintenant, vous pourrez consulter les rapports de vérification ou d'enquête sur l'Infonet. Vous êtes-vous jamais interrogé sur le succès des efforts du SCC pour être le meilleur possible tout en réalisant la Mission ? Le site Web de l'Évaluation du rendement vous permettra désormais d'examiner le rendement de l'organisme sur tous les points, bons et moins bons. Vous pourrez ensuite utiliser l'information qui vous concerne afin de déterminer si vous devez prêter plus d'attention à certains aspects de votre secteur opérationnel.

Comme le précise la valeur fondamentale 5 « [...] nous croyons en une gestion du Service caractérisée par une attitude ouverte et intègre ». Le Secteur fait un bond en avant en mettant à la disposition de tout le personnel des informations sur le rendement de l'organisation. La visite de notre nouveau site vous permettra d'avoir accès à des informations qui n'étaient pas auparavant à la portée de nombreux membres du personnel. Même s'il y aura des restrictions quant à l'accès à certaines informations, on fera tout pour les limiter de façon à mettre le plus grand nombre de renseignements à la disposition de tout le personnel. Tous pourront prendre connaissance des bonnes et des mauvaises nouvelles et nous espérons que ce sera une nouvelle et une bonne façon pour l'organisation d'apprendre et de se développer.

Le nouveau site Web de l'Évaluation du rendement remplacera le Système d'information des cadres (SIC), mis au point en 1991 pour fournir aux gestionnaires des informations qui pourraient les aider dans le processus décisionnel. Pendant des années, le SIC a rendu des services précieux. Maintenant, grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la technologie, nous pouvons présenter des informations plus précises et plus détaillées à un plus grand nombre d'employés, et plus souvent. Le site ne remplacera pas simplement le SIC, il contiendra en outre beaucoup de renseignements nouveaux. Ce sera un système d'information nouveau et amélioré à la portée de tous !

Le SCC a toujours eu pour principe la communication de l'information et il a été donné en exemple à d'autres organismes gouvernementaux, au Canada et à l'étranger. Nous continuerons de faire tout notre possible afin de satisfaire vos besoins en matière d'information. Pour visiter notre site, veuillez suivre le lien « Régions/ Secteurs » sur l'Infonet. ◆

## Un film couronné par un prix

# Séquestration

## L'histoire d'une survie

*Par M^me^ Sharon Williams, conseillère spéciale, Programmes pour les délinquants sexuels*

Bien que la prise en otage – ou séquestration – d'un membre du personnel correctionnel soit rare et se produise environ quatre fois par année au Service correctionnel du Canada (SCC), il a été démontré qu'elle a une incidence marquée sur les victimes et sur le SCC. Les études faites par Tanya Nouwens (1995), Sharon Williams (1995), et Seidman et Williams (1997), insistent sur la nécessité d'améliorer la formation offerte aux employés afin de leur permettre d'être mieux préparés en cas de séquestration et de mieux en gérer les conséquences. Le personnel doit être bien informé des options qui s'offrent à lui avant, pendant et après la séquestration. Ces questions et les rôles du personnel de première ligne, du responsable de la gestion des situations d'urgence, du négociateur, de l'équipe d'intervention en cas d'urgence et du personnel du Programme d'aide aux employés sont abordés dans un film de 35 minutes, intitulé *Séquestration*, qui fait maintenant partie de la session de formation de tous les membres du personnel.

**Ole Ingstrup, commissaire du SCC, en compagnie des lauréates, à la cérémonie de remise de récompenses du SCC, en mars 1998. De gauche à droite : Ole Ingstrup, Sharon Williams, Maria Valenti, Lucille Matte et Irving Kulik, ancien commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels.**

*Séquestration* a été produit dans les deux langues officielles par Productions Vidéo 30, une société de production de Montréal, sous la supervision étroite et la direction de trois membres de la Direction des programmes et de la réinsertion sociale des délinquants : M^mes^ Sharon Williams, Maria Valenti et Lucille Matte. La production de ce film a nécessité deux années, pour l'élaboration du film et l'obtention de l'approbation de la haute direction quant au concept, la révision du scénario, le choix de la société cinématographique et la supervision de la production dans son ensemble.

L'automne dernier, le film a reçu la prestigieuse palme d'or Corpovision, attribuée au meilleur film vidéo de formation de langue française. On l'a de plus soumis à une compétition internationale de langue anglaise.

Les membres du personnel qui ont visionné le film le décrivent comme réaliste et troublant et disent qu'il s'agit là d'un élément efficace de la formation qu'ils reçoivent.

En 1998, M^mes^ Sharon Williams, Lucille Matte et Maria Valenti se sont vu décerner une prime de travail en équipe du SCC pour leurs efforts, leur créativité, leur persistance et leurs services insignes dans la production de ce film vidéo.

Si le film peut réduire la fréquence des séquestrations au SCC ou diminuer leur incidence sur la vie des membres du personnel, le temps et les efforts mis dans sa production n'auront pas été perdus.◆

# Bonne santé = bonne gestion

*Par M^me^ Faith McIntyre, Secteur du personnel et de la formation*

Des études révèlent que les travailleurs du Canada tombent malades à cause de leur travail et souffrent de dépressions et de cardiopathies attribuables à de nombreux facteurs. Un rapport intitulé Mindsets: *Mental Health – the Ultimate Productivity Weapon* confirme que la nouvelle technologie de l'information, l'absence de sécurité d'emploi et l'obligation d'accomplir davantage de travail en moins de temps sont autant de réalités qui font grimper la pression artérielle et rongent la satisfaction professionnelle. Selon une étude sur l'absentéisme en mai 1998 : 26 p. 100 des 2 515 Canadiens sondés ont déclaré s'être absentés du travail pour tension mentale et stress émotionnel.

Une étude réalisée par l'Université d'Ottawa sur l'absentéisme dans un ministère fédéral révèle que 33 p. 100 des employés s'absentent pour des raisons de stress, que 26 p. 100 ont besoin de congés pour des raisons de santé mentale et 23 p. 100 parce qu'ils sont atteints d'une maladie chronique. En 1994, les coûts des congés de maladie et de l'indemnisation des accidentés du travail dans les ministères du gouvernement fédéral équivalaient à un milliard de dollars. D'autres données tirées du Régime d'assurances pour les cadres de gestion de la Fonction publique indiquent que, pendant l'année 1997, 49 p. 100 des réclamations étaient justifiées par la tension mentale. Par surcroît, une enquête récente menée par l'Association professionnelle des cadres de la fonction publique du Canada auprès de ses membres montre que les questions de santé sont l'une des préoccupations premières des cadres.

Ce n'est pas seulement au travail que les employés sont soumis à des stress plus intenses, mais aussi dans la société. Compte tenu que 70 p. 100 de toutes les maladies sont évitables, la prévention est indéniablement la meilleure façon de réduire les coûts sociaux, personnels et financiers élevés de la mauvaise santé. C'est pourquoi de plus en plus de sociétés élaborent des programmes de mieux-être permettant d'offrir des services qui s'articulent autour de facteurs comme la bonne forme physique, la santé et le travail par poste. Les avantages de ces programmes et services sont multiples. Des études montrent que chaque dollar investi dans un programme de mieux-être en rapporte en moyenne cinq. Grâce aux programmes en place et en mettant le mieux-être des employés au premier plan, les gestionnaires améliorent l'environnement dans lequel évoluent leurs ressources humaines; les syndicats font en sorte que leurs membres demeurent aptes au travail; les employés continuent de faire des contributions valables tant dans leur milieu de travail que dans leurs collectivités respectives, et le Service parvient à atténuer les effets des facteurs de stress et à accroître la participation de son effectif.

**De gauche à droite : Anthony Coker, Irene Arseneau (représentante du PAE), Carl Watters, John Aubey, Craig Murphy, Patsy LeClari, Raymonde Caissie et Chery Matheson.**

Nous devons cesser de croire que l'être humain est capable de tout et que les gens qui ne peuvent soutenir le rythme font montre de faiblesse. Il devient en effet difficile d'ignorer que les stress de la vie moderne minent la santé et la productivité des gens. Ces facteurs de stress sont d'ailleurs aggravés par l'environnement dans lequel travaillent les employés du Service correctionnel du Canada (SCC), la nature de leurs tâches et leurs responsabilités accrues.

Lors de l'étude de 1996 sur le personnel, 73 p. 100 des répondants ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de leur emploi, tandis que 58 p. 100 ont déclaré que leur travail était pour eux une source de frustration ou de colère. Soixante-quatorze pour cent des répondants ont indiqué faire du conditionnement physique ou participer à des sports au moins une fois par mois. La majorité se livraient à ces activités sur leur temps personnel (83 p. 100) tandis que seulement 3 p. 100 faisaient leurs exercices à un moment ou l'autre de leur journée de travail. Parmi les personnes interrogées, 41 p. 100 ont répondu que c'était surtout le manque de temps qui les empêchait de faire de l'activité physique. Deux études sur le personnel, celle de 1994 et celle de 1996, confirment que le SCC doit promouvoir davantage les initiatives axées sur la santé et le mieux-être. Les employés souhaitent aussi mener un mode de vie plus sain. Ils affirment être exposés à des niveaux de stress élevés, surtout lorsqu'ils travaillent en établissement. Ils attribuent ce stress aux conditions de travail, aux perceptions de la sécurité personnelle et au travail par poste. Le SCC, à titre d'employeur, est prêt à aider le personnel à se maintenir en bonne santé et à acquérir de saines habitudes de vie. Chacun demeure cependant responsable de son bien-être personnel.

Le SCC reconnaît l'importance de créer un milieu de travail qui favorise davantage la santé physique et mentale, d'améliorer les lieux de travail et la productivité des employés, d'enrichir les communications et de se préoccuper de la santé dans les activités quotidiennes. Un Comité national du mieux-être a été créé; il s'agit en fait d'un sous-comité du Comité national mixte de la santé et de la sécurité au travail (CNMSST). Les activités suivantes font partie du mandat confié à ce comité mixte patronal-syndical :

a) militer en faveur du mieux-être en faisant connaître les pratiques exemplaires, les résultats de la recherche et les initiatives en ce domaine;
b) présenter le mieux-être comme un mode de vie global qui ne met pas seulement l'accent sur la bonne forme physique;
c) encourager les employés du SCC à mettre sur pied, dans leur établissement ou dans leur région, des initiatives axées sur le mieux-être, et leur donner les moyens de les mettre en œuvre;
d) travailler de manière proactive à promouvoir le mieux-être dans tous les secteurs du SCC en le présentant comme un moyen indispensable pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire au personnel;
e) faire ressortir les avantages du mieux-être qui permet de prévenir des problèmes de sécurité et de santé;
f) porter à l'attention du CNMSST des questions relatives au mieux-être afin qu'il en fasse l'étude et, au besoin, donne son approbation.

Toutes les régions sont représentées au comité de même que les employés du SCC de différents niveaux, l'Institut professionnel de la fonction publique (IPFP) et le Syndicat des employés du Solliciteur général (SESG). Au cours des réunions, les participants discutent des pratiques dans le domaine du mieux-être et font la promotion de diverses initiatives. Le comité négocie présentement avec le ministère de la Défense nationale et la Gendarmerie royale du Canada une entente de partenariat en vertu de laquelle les employés du SCC pourraient utiliser leurs installations de conditionnement physique. Les différents représentants régionaux ont rencontré un représentant de chacun de ces organismes afin de commencer la négociation des ententes. D'autres renseignements seront disponibles sous peu; vous pouvez aussi obtenir plus de détails en vous adressant à votre représentant régional. Même si le comité n'existe que depuis 1998, il y a déjà quelque temps que les régions s'intéressent de près aux initiatives axées sur le mieux-être, comme en témoigne les exemples suivants :

## RÉGION DU PACIFIQUE

La région du Pacifique possède un centre de conditionnement physique pour son personnel. Le centre de conditionnement physique a été aménagé principalement pour faciliter la tâche au Collège régional de formation du personnel, qui doit faire passer le test d'aptitudes physiques de l'agent de correction aux personnes nouvellement embauchées.

En plus de remplir ce rôle primordial, le centre de conditionnement physique accueille les fonctionnaires fédéraux et les membres de leurs familles immédiates qui veulent améliorer leur santé et leur bonne forme physique, et mieux gérer leur stress en faisant de l'exercice et en participant à des activités sociales et récréatives.

Le Comité du mieux-être de l'établissement Kent s'est intéressé à de nombreuses initiatives au cours de la dernière année et demie. Ce comité a un mandat semblable à celui du Comité national du mieux-être et se compose de représentants des différents groupes de l'établissement, notamment du personnel de première ligne et du syndicat. Monsieur Mike Hale, SGDA, indique que l'un des objectifs du comité est d'améliorer les communications et de mieux répondre aux besoins des employés de l'établissement lui-même. Le comité a pris des mesures pour réaliser cet objectif et d'autres encore. Afin de reconnaître le rendement exceptionnel, l'établissement a mis sur pied un programme de l'employé du mois. Les candidats au titre d'employé du mois sont sélectionnés en fonction de leurs contributions à l'établissement en général et du fait qu'ils ont dépassé les exigences normales de leurs fonctions. L'employé choisi se voit offrir une prime instantanée de même qu'une place de stationnement de choix pour le mois. Le comité tient présentement un concours pour trouver un nom à un programme de suggestions et de questions. Ce programme donnerait au personnel l'occasion de formuler des suggestions ou de poser des questions, et les réponses seraient fournies sur support électronique ainsi que sur un tableau d'affichage. Dans le domaine des loisirs et des sports, l'établissement Kent a invité ses voisins de l'établissement Mountain à participer à un tournoi de quilles dont les recettes seront versées à l'Association des Grands frères. Non seulement cette activité permettra aux participants de se mettre en forme, mais elle resserrera les liens sociaux entre collègues. Dernier élément digne de mention, le comité vient tout juste de commencer à étudier la possibilité de mettre sur pied un programme de thérapie par le rire qui devrait, du moins il faut l'espérer, apporter de la bonne humeur dans l'établissement.

## RÉGION DES PRAIRIES

La région des Prairies met présentement à l'essai un programme de médiation par les pairs. Vingt-et-un membres du personnel ont suivi une formation de médiateurs, d'une durée d'une semaine, et, à ce titre, aideront leurs compagnons et compagnes de travail qui veulent déposer des plaintes de harcèlement en milieu de travail. Le programme a débuté en octobre 1998. Le personnel continuera d'offrir d'autres options, notamment le recours à un organisme de l'extérieur ou à des mesures fondées en droit.

L'établissement Stony Mountain possède un comité d'amélioration du milieu de travail depuis bientôt deux ans. Les membres de ce comité concentrent leurs efforts sur l'organisation d'activités sociales et d'activités de mieux-être, ce qui comprend un barbecue hebdomadaire pendant l'été, la formation d'une équipe de baseball, et un carnaval d'hiver. Le comité bénéficie d'un bon appui de la direction.

## RÉGION DE L'ONTARIO

Le Comité régional mixte de la santé et de la sécurité au travail a organisé, au mois de mars, une conférence de deux jours sur le mieux-être et la qualité de la vie en milieu de travail. La conférence a permis d'aborder des sujets tels que les effets du travail par poste, la gestion du stress dû à un incident critique, l'ergonomie au travail et les motifs de stress. Les employés ont assisté nombreux à cette conférence, une bonne occasion de prendre un peu de temps pour soi et d'oublier un peu le travail.

## RÉGION DU QUÉBEC

L'établissement La Macaza a organisé pour le personnel un séminaire sur le mieux-être. Ce séminaire portait principalement sur la communication, l'innovation, le changement et l'importance des droits. Tous les employés ont participé au séminaire et ont jugé celui-ci enrichissant.

Les comités d'activités sociales de la région ont décidé d'unir leurs efforts pour mettre sur pied un projet de l'an 2000. Cette initiative prendra la forme d'une célébration à l'occasion du passage vers le nouveau millénaire. L'accent sera mis sur l'interaction, la communication et la sensibilisation sociale.

Cet hiver, la région du Québec a organisé un symposium sur le leadership et ses effets à l'intention des conseillers du Programme d'aide aux employés. Des modules de formation ont été élaborés autour des thèmes de la psychopathologie du travail, du stress consécutif à un traumatisme, du suicide et de la violence à la maison et au travail. Monsieur Louis Fréchette, coordonnateur régional du Programme d'aide aux employés (PAE), a déclaré qu'entre septembre 1992 et septembre 1998, les responsables de ce programme avaient reçu 1 493 demandes d'aide psychologique.

aux efforts des conseillers du PAE et au respect qu'ils ont de la dignité de leurs clients, il a été possible d'assurer le suivi de ces demandes et d'offrir des séances d'orientation à plus de 85 p. 100 des auteurs de ces demandes. Le symposium a fourni aux conseillers une occasion d'échanger sur différents aspects du milieu de travail, de se renseigner sur une foule de sujets et de nouer des liens précieux.

## RÉGION DE L'ATLANTIQUE

L'établissement Atlantique a mis sur pied un comité du mieux-être à l'automne 1998. Ce comité a pour mission de chercher à accroître le mieux-être mental, physique et spirituel de toutes les personnes à l'emploi de l'établissement. Les membres du comité se réunissent à tous les mois afin d'organiser différentes activités grâce auxquelles ils pourront s'acquitter de leur mieux de la mission qui leur a été confiée. Voici quelques exemples de ces activités : Centre de ressources sur le mieux-être de la chapelle, activités à l'heure du lunch, activités de promotion de la bonne forme physique, cliniques-santé, campagnes de sensibilisation à la santé, activités de promotion du nouveau millénaire et étude de questions relatives au travail par poste.

La région de Halifax dirigera un programme d'abandon du tabac à l'intention des employés qui souhaitent se débarrasser de leur dépendance à la nicotine. Le programme est entièrement financé par l'administration régionale. On espère que ce projet permettra à un grand nombre d'employés de cesser de fumer.

## ADMINISTRATION CENTRALE

L'administration centrale du SCC propose des activités pour revitaliser le milieu de travail des employés. Le Comité de revitalisation est à la recherche de moyens pour accroître la satisfaction professionnelle et rendre la vie au travail plus agréable. Le comité consacre une bonne partie de ses énergies aux activités suivantes : séances d'information à l'heure du lunch, trousses de bienvenue pour les nouveaux employés à l'administration centrale, douches sur place à l'intention des employés qui veulent faire de l'exercice durant la journée, programme d'affectation de l'administration centrale, tarifs d'entreprises dans les centres de conditionnement physique situés au centre-ville, et étude d'autres sujets de préoccupation. En collaboration avec les employés, le comité s'efforce de cerner de nouveaux moyens et de nouvelles stratégies pour revitaliser l'administration centrale.

Étant donné la structure actuelle du SCC, plusieurs facteurs ont une incidence directe sur la santé et le mieux-être des employés. L'un de ces facteurs est le travail par poste. Pour l'instant, dans les établissements pour hommes, l'horaire de travail est presque toujours le même : sept jours de travail, suivis de trois jours de congé, puis sept jours de travail suivis de quatre jours de congé. C'est un horaire qui comporte de longues heures de travail et qui semble engendrer un taux élevé d'absentéisme de même que des coûts importants en dollars et en ressources humaines. L'enquête de 1996 sur le personnel comportait sept questions sur le travail par poste. La majorité des employés du SCC qui ont répondu au questionnaire et qui travaillent par quart ont alors indiqué que les heures et les horaires de travail variables avaient des répercussions négatives sur différents aspects de leur vie privée. Le Service admet qu'il y a lieu de s'interroger sur la nécessité de modifier les horaires des quarts de travail et est d'avis que ces modifications doivent être proposées et acceptées par le personnel de première ligne. Un projet pilote est en cours à l'établissement Matsqui. Le projet se déroule de la base au sommet et est dirigé par un comité sur le travail par poste, créé par l'établissement; dont les membres travaillent en collaboration avec un conseiller de l'extérieur. La première étape du projet a consisté à évaluer les besoins. Cette évaluation a révélé que l'âge moyen des répondants était de 38,4 ans et que le nombre moyen d'années de travail par poste était de 13,1. De surcroît, 11,8 p. 100 des répondants travaillent en plus au noir ou occupent un second emploi. L'évaluation des besoins a montré les préférences des employés quant au nombre de journées de travail consécutives avant de se reposer; elle a également permis d'établir que les horaires de travail devaient tenir compte des besoins des travailleurs de même que des exigences administratives concernant le maintien de la neutralité des coûts et du total des heures de travail.

Des agents de correction de tous les niveaux ont participé à un processus de sélection en regard des nouveaux horaires de travail proposés. Ce processus a non seulement conduit à l'adoption de nouveaux horaires, mais aussi à l'intégration dans le projet d'un programme d'éducation concernant le travail par poste. Ce programme visait à favoriser une meilleure compréhension du travail par poste et des besoins du travailleur; les agents de correction et leurs familles étaient invités à y participer à titre volontaire.

Le projet pilote de Matsqui a suscité le désir de mettre sur pied d'autres projets. En juin 1998, le Comité de direction a approuvé la mise sur pied de dix autres projets pilotes sur le travail par poste dans l'ensemble des régions. On a eu recours à un processus de consultation mixte patronal-syndical pour choisir les endroits où les projets seraient exécutés et l'entrepreneur qui en assumerait la responsabilité. Le 11 janvier 1999, une première réunion, à laquelle assistaient l'entrepreneur, le commissaire adjoint, Personnel et formation, et le SESG, s'est tenue à Ottawa. Le projet pilote de Matsqui sera évalué en avril 1999, c'est-à-dire un an après l'entrée en vigueur des nouveaux horaires des quarts de travail.

Monsieur Dan Ferguson, coordonnateur national des travaux de recherche sur le travail par poste, affirme que la meilleure variable pour prédire le succès d'un projet concernant les horaires de travail est la mesure dans laquelle les agents de correction sont consultés et « s'approprient » ensuite le processus. C'est là un aspect très important du projet sur le travail par poste et, dans tous les établissements retenus, les agents de correction seront invités à faire connaître leur opinion.

Le mieux-être, c'est l'affaire de chacun. Pour sa part, le Service correctionnel du Canada axe ses interventions sur plusieurs aspects du mieux-être en milieu de travail. Pour tout renseignement, communiquez avec le représentant de votre Comité régional du mieux-être, consultez les sites du Comité national du mieux-être (pf En direct) ou renseignez-vous sur les initiatives de mieux-être dans votre région en visitant les sites régionaux d'Infonet.

En unissant nos efforts, nous réussirons à créer un milieu de travail sain pour tous les employés du Service. ◆

**Les représentants au Comité du mieux-être :**

| | |
|---|---|
| **Président** | |
| **John Rama** | **(613) 995-8899** |
| **Région du Pacifique** | |
| **Gerry Ayotte** | **(604) 853-7474 poste 246** |
| **Région des Prairies** | |
| **Brenda Froese** | **(780) 472-6052 poste 415** |
| **Région de l'Ontario et IPFP** | |
| **Carolyn Teeple** | **(613) 545-6962** |
| **Région du Québec** | |
| **Yvon-Paul Charette** | **(450) 661-9550 poste 3429** |
| **Julie Dubois** | **(450) 478-5993 poste 6641** |
| **Sylvie Cadieux** | **(819) 275-2315** |
| **Céline Girard** | **(418) 285-2455** |
| **Région de l'Atlantique** | |
| **Peter Grandy** | **(902) 426-1881** |
| **SESG** | |
| **Michel Charbonneau** | **(613) 232-4821** |
| **Secrétaire administratif** | |
| **Faith McIntyre** | **(613) 995-2558** |

# Un sondage national témoigne du soutien accordé aux priorités du Service correctionnel du Canada

*Par M^me^ Heather Blumenthal, rédactrice indépendante*

Un sondage national visant à évaluer ce que pensent les Canadiens du système correctionnel et du crime organisé a montré que, à leur avis, le système correctionnel est plus clément qu'il ne l'est en fait, mais ils sont très favorables à l'approche du Service correctionnel du Canada (SCC) à l'égard de la réadaptation et de la réinsertion sociale.

Le sondage a également révélé que des idées fausses analogues caractérisaient la façon dont les Canadiens voient le crime organisé.

Le sondage avait été commandé par le Solliciteur général du Canada afin d'examiner les attitudes et les connaissances au sujet de ces deux questions prioritaires.

## LE SYSTÈME CORRECTIONNEL : LE SCC EST SUR LA BONNE VOIE

Dans le domaine des services correctionnels, le sondage a permis de constater que les Canadiens sont généralement plus portés à désigner la « réadaptation » comme le but premier du système correctionnel plutôt que la « punition » (dans une proportion de 58 p. 100 contre 42 p. 100). Ils sont en outre très favorables aux options en matière de détermination de la peine pour des crimes non violents, par exemple le dédommagement et le service communautaire, plutôt que l'emprisonnement.

Le sondage a également montré que, sur trois mesures clés, les Canadiens croient encore que le système est plus clément qu'il ne l'est en réalité :

- la majeure partie des Canadiens croient que le taux d'incarcération au Canada est inférieur ou à peu près identique à celui de pays occidentaux comparables, alors que, en fait, il est plus élevé;
- les Canadiens estiment que le taux de libération conditionnelle est de beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en réalité;
- la plupart d'entre eux surestiment de beaucoup la proportion dans laquelle les délinquants commettent de nouveaux crimes pendant qu'ils sont en liberté conditionnelle, c'est-à-dire sous surveillance dans la collectivité.

Malgré ces constatations, les Canadiens continuent d'exprimer une forte préférence pour la libération conditionnelle plutôt que pour l'emprisonnement des détenus jusqu'à l'expiration de leur peine avant de les retourner dans la collectivité sans surveillance. On trouve cette préférence même chez ceux qui pensent que le but premier du système devrait être la punition, dans une proportion de deux contre un. Dans l'ensemble, les Canadiens sont très favorables au régime de mise en liberté discrétionnaire en fonction du risque du SCC; 16 p. 100 seulement disent qu'ils sont un peu ou très opposés.

Ce soutien apporté à la libération conditionnelle s'accroît lorsque les idées fausses au sujet de la clémence du régime de libération conditionnelle sont corrigées. Par exemple, le taux d'approbation de la libération conditionnelle de l'auteur fictif d'une introduction par effraction s'est accru sensiblement lorsque les participants ont été mieux informés au sujet du délinquant et de la façon dont la libération conditionnelle fonctionne.

## LE CRIME ORGANISÉ : UN PROBLÈME GRAVE

Lorsque les Canadiens pensent au crime organisé, ils sont extrêmement nombreux à penser à la drogue – peut-être à cause des images stéréotypées qui paraissent dans les médias habituels. Le trafic et l'importation de drogues sont les crimes organisés les plus couramment indiqués, et ils sont considérés comme les plus graves.

L'exploitation de maisons de jeu, le blanchiment d'argent et la contrebande de cigarettes ou d'alcool sont d'autres exemples mentionnés. La criminalité en col blanc ou le crime dans l'entreprise, comme les escroqueries sur les marchés boursiers ou l'évacuation illégale de déchets dangereux, étaient généralement moins souvent considérés comme des exemples de crime organisé.

Un grand nombre de Canadiens ont « participé » au crime organisé, en achetant des cigarettes ou de l'alcool de contrebande. Un tiers de tous les participants au sondage disent qu'on a voulu leur vendre des cigarettes, de l'alcool ou des drogues illégales. Parmi eux, la moitié (et les deux tiers des moins de 30 ans) avaient soit acheté ces produits soit connu des gens qui en avaient acheté. Les acheteurs de marchandises de contrebande voyaient généralement ces infractions comme moins graves que les autres.

Les Québécois ont tendance à s'inquiéter davantage du crime organisé que d'autres Canadiens, en raison de la visibilité que ce problème a eue dans cette province ces dernières années.

Dans l'ensemble, toutefois, les Canadiens veulent que le crime organisé soit traité de façon plus sévère que d'autres formes de crime, et que les gouvernements affectent plus de fonds à la lutte contre ce genre de criminalité. En fait, si on leur demande de faire un choix, les Canadiens en font une priorité en matière de dépenses pour le gouvernement avant toutes les autres options proposées, à l'exception des soins de santé.

## NÉCESSITÉ D'UNE INFORMATION DU PUBLIC

Ce sondage confirme les conclusions de sondages antérieurs – plus précisément, qu'il faut faire un effort d'information du public pour aider les Canadiens à avoir des perceptions exactes tant du système correctionnel que du crime organisé – le genre de perceptions qui soutiendra une prise de décision éclairée. ◆

## Reconnaître la valeur des valeurs

# Le respect

*Par M^me^ Holly Flowers, chargée de projet et M. Brent Schwieg, gestionnaire principal de projet, Secteur du personnel et de la formation*

Véronique travaillait comme agente de correction II au sein de l'établissement. Elle avait tendance à éviter l'un des délinquants du nom de Chris. Ce dernier était un individu à besoins élevés qui demandait souvent de l'aide pour exécuter même les tâches les plus simples. Véronique avait remarqué qu'elle s'impatientait rapidement avec lui car elle devait fréquemment lui répéter les instructions de base et s'assurer qu'il effectuait bel et bien ses tâches quotidiennes dans la salle de séjour, puisqu'il avait l'habitude de les oublier ou négligeait tout simplement de les faire.

Un jour, Véronique perdit son calme et dit à Chris : *« Je n'arrive pas à croire que tu ne te sois pas présenté à ton rendez-vous chez le dentiste ce matin. Je te l'ai pourtant rappelé à deux reprises avant le déjeuner. C'est incroyable ! Je me demande parfois si ce que je dis n'entre pas par une oreille pour en ressortir par l'autre ! »*

Mesurez votre réaction à la situation qui précède en encerclant le chiffre qui correspond le mieux à ce que vous ressentez vis-à-vis les énoncés suivants :

### AUTO-ÉVALUATION

Pour les questions 1, 2, 3, 5, 6, 8 et 9, accordez-vous 1 point chaque fois que vous avez encerclé les réponses 1 ou 2. Ne vous attribuez pas de point si vous avez encerclé le chiffre 3 et soustrayez 1 point chaque fois que vous avez choisi les réponses 4 ou 5. Pour les questions 4, 7, et 10, soustrayez 1 point chaque fois que vous avez encerclé les réponses 1 ou 2 ; ne vous accordez pas de point si vous avez encerclé 3 et accordez-vous 1 point chaque fois que vous avez opté pour les réponses 4 ou 5.

| | Fortement en désaccord | En désaccord | Aucune réaction | En accord | Fortement en accord | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. Les gestes de Véronique vont dans le sens de notre objectif. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| 2. Véronique respecte les différences qui existent entre elle et Chris. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| 3. Véronique respecte les obligations professionnelles liées à son poste d'agente de correction. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| 4. L'attitude de Véronique envers Chris nuit vraisemblablement aux chances de Chris de devenir un citoyen respectueux des lois. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| 5. La conduite de Véronique démontre son respect pour la Mission du SCC. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| 6. La réaction de Véronique est de nature punitive. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| 7. Véronique correspond au profil recherché pour le poste d'agent de correction au sein du SCC. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| 8. Chris sera plus enclin à répondre de façon positive au style direct utilisé par Véronique que si cette dernière avait utilisé une approche plus nuancée. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| 9. Cette situation ne nécessite aucune mesure corrective. Ce genre d'altercation se produit fréquemment en milieu correctionnel. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| 10. Peu importe le degré de respect que manifestait Chris envers Véronique ou tout autre agent de correction, il pourrait en être sérieusement affecté suite à cet incident. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |

### INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

**Le total de vos points se situe entre 0 et 3**
Vous êtes enclin à être très irrespectueux envers les autres. Cela risque fortement de compromettre la réalisation de l'objectif.

**Le total de vos points se situe entre 4 et 6**
Vous faites généralement preuve de respect envers les autres. Vos rapports avec les individus sont probablement ouverts, équitables et humains.

**Le total de vos points se situe entre 7 et 10**
Vous démontrez un grand respect face à autrui. Vous avez la ferme conviction que des rapports respectueux sont essentiels pour préparer les délinquants à la mise en liberté.

Dans le milieu du Service correctionnel du Canada (SCC), les employés se retrouvent fréquemment dans des situations où leurs valeurs diffèrent de celles d'autres personnes ou d'autres groupes. Il est primordial que les employés possèdent les valeurs fondamentales correspondant à celles énoncées dans la Mission du SCC et qu'ils les fassent valoir.

*Dans l'étude de cas précédente, Véronique n'a pas su traiter Chris avec un degré de respect acceptable et ce manquement doit être porté à son attention. Il n'est pas facile de déterminer s'il s'agit d'un incident isolé ou du reflet d'un modèle de comportement irrespectueux de la part de Véronique. Il est certain que toute personne respectueuse s'est déjà retrouvée, un jour ou l'autre, dans une situation où elle s'est comportée de façon un peu moins respectueuse qu'à l'accoutumée. Par ailleurs, certaines personnes manquent fréquemment de respect envers les autres. Cela a sûrement été très difficile pour vous de répondre aux questions 7 et 9.*

L'employé doit être capable de respecter les différences, quand elles surgissent, et de remplir ses obligations professionnelles. De plus, sa façon de réagir face aux différences de points de vue, de croyances ou d'idées aura un impact significatif sur son aptitude à encourager et à aider le délinquant de façon efficace ainsi qu'à travailler avec les autres membres du service correctionnel.

*Dans l'étude de cas précédente, Véronique fut irrespectueuse envers Chris. Cependant, sa réaction n'est pas nécessairement de nature punitive; il faudrait connaître davantage le contexte dans lequel s'est déroulée l'altercation. Cela aurait pu rendre la question 7 un peu moins difficile à répondre. Un manque de respect délibéré et méchant peut se révéler punitif. Il s'agit d'une situation extrême où un système de valeurs individuel se heurte aux valeurs et à la Mission de l'organisation.*

Il est primordial que les employés respectent les lois canadiennes, de même que l'autorité, la philosophie de la justice sociale et la Mission du SCC. Ils seront confrontés à différentes valeurs et croyances parmi les divers groupes de délinquants, ainsi qu'au sein du personnel et des autres partenaires du système de justice pénale. Il est essentiel qu'ils puissent faire preuve d'empathie tout en préservant leur système de valeurs.

Le respect est une valeur très importante qui se retrouve au cœur de la Mission du SCC. Le respect est d'ailleurs la plus importante des cinq valeurs à être évaluées au cours du processus de recrutement et de sélection pour les postes d'agents de correction I et II ainsi que pour ceux de surveillants correctionnels.

Le respect englobe la capacité à respecter les règles, à reconnaître et à accepter les normes et limites d'une société. Le respect implique que l'on accepte d'être dirigé et que l'on appuie les chefs, de même que les représentants de l'autorité. Le respect conduit l'individu vers une ouverture à des opinions différentes, en le faisant reconnaître et explorer les besoins d'autrui. Le respect se définit par la capacité à interagir avec autrui de façon appropriée, à éviter de porter des jugements et à chercher à comprendre d'autres points de vue. Le respect nous amène à respecter les lois et à défendre les droits d'autrui.

La notion de respect fait référence à la façon dont vous aimeriez que l'on vous traite. Traiter tous les individus avec respect, sans égard à leur statut, race, religion, sexe ni à toute autre différence, est la chose la plus fondamentale, non seulement pour le SCC mais également pour le Canada. ◆

CAHIER SECTORIEL

Secteur des services corporatifs

# La conservation de l'eau potable... Une pratique souvent négligée

*Par M. Paul Provost, agent, Services environnementaux*

La liste des mesures potentielles et des appareils disponibles afin d'économiser l'eau potable ne fait que s'allonger d'une année à l'autre compte tenu des développements technologiques dans ce domaine. Les quelques conseils et pratiques qui suivent nous semblent particulièrement pertinents afin de réduire la pression exercée sur la demande en eau potable, cette précieuse ressource naturelle.

## POURQUOI CONSERVER L'EAU POTABLE ?

La réponse fondamentale à cette question, tient du fait qu'on introduit des contaminants dans l'environnement (chlore, boues de filtration, émissions atmosphériques engendrées par l'utilisation d'énergie pour rendre l'eau potable, etc.) à chaque litre d'eau que l'on traite pour la rendre potable. Mais il faut également considérer que la surconsommation entraîne inévitablement des coûts supplémentaires en pompage et en traitement de l'eau potable (notamment en électricité, en produits chimiques et en équipements) en plus d'impliquer des sommes énormes en capitalisation (agrandissement des usines de traitement, des conduites, des réservoirs et des filtres, remplacement prématuré des pompes) qui se traduisent à leur tour en impacts écologiques.

Par ailleurs, plusieurs experts de l'ONU appréhendent des pénuries d'eau potable au cours du siècle prochain[1]. Cette raréfaction de l'eau – qui est d'ailleurs souvent à l'origine de crises, de guerres ou de conflits entre pays – est attribuable principalement à la croissance démographique dans le monde, à la pollution, à l'urbanisation, à l'irrigation et aux changements des modes de consommation. Devant ce cri d'avertissement que nous lance la communauté scientifique internationale, et malgré le fait que l'or bleu est abondant au Canada, il est difficile de justifier son gaspillage...

## RÉPARTITION DE L'UTILISATION DE L'EAU

L'illustration démontre la répartition des usages domestiques de l'eau. Par extension, mise à part les pertes attribuables aux fuites dans les réseaux de distribution et certains usages industriels (comme les buanderies et les appareils qui utilisent l'eau comme agent de refroidissement), la répartition de l'utilisation de l'eau sur le plan institutionnel est relativement similaire. Alors à vous maintenant de cibler vos initiatives de conservation de l'eau potable, là où les économies potentielles sont les plus importantes...

**Utilisation de l'eau à la maison**

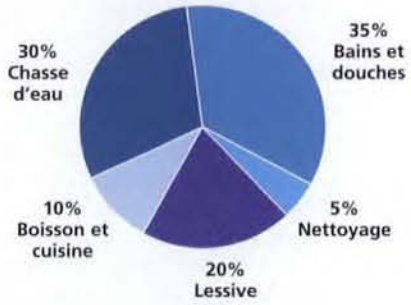


## QUE PEUT-ON FAIRE DANS UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL ?

- Élaborer puis mettre en œuvre un plan institutionnel de conservation de l'eau.
- Vérifier les fuites d'eau des réservoirs de toilettes, des robinets, des tuyaux et adopter un programme continu de surveillance et de réparation des fuites sur le réseau institutionnel de distribution d'eau.
- Utiliser des appareils économiseurs d'eau, plus particulièrement dans la salle de bain (aérateurs aux robinets, pommeaux de douche à débit réduit, toilettes à faible consommation [6 litres/chasse], etc.).
- Éviter les équipements qui utilisent l'eau comme agent de refroidissement (climatiseurs, compresseurs).
- Installer des compteurs d'eau aux endroits stratégiques en établissement et effectuer un suivi régulier des consommations puis communiquer aux responsables leur performance à ce sujet.
- Monter un programme de sensibilisation à la conservation de l'eau pour le personnel. ◆

[1] Gouvernement du Québec. *L'eau potable une ressource précieuse pour tous.* Environnement Canada, Direction des enjeux hydriques, Service de la conservation de l'environnement.

Région de l'Atlantique

# Un nouveau départ

*Par M. Bill Mabey, rédacteur indépendant*

Soloman Semigak est enfin en liberté, en quelque sorte ! Cet Inuit de 30 ans, détenu de l'établissement Springhill, a obtenu une libération conditionnelle et il a été envoyé dans un foyer de transition à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en janvier 1999. Il est maintenant libre de s'occuper comme il l'entend. Son autodiscipline lui évitera, avec l'aide de quelques amis et du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC), un retour en prison.

**Soloman Semigak observe le port de Halifax.**

« Le plus difficile, c'est que je n'étais jamais allé en ville avant ma libération. C'était plutôt intimidant, et un peu inquiétant, se rappelle-t-il. En rétrospective, je pense que cela aurait été beaucoup plus facile si j'avais bénéficié de quelques permissions de sortir avec escorte pour me familiariser un peu avec la ville avant de venir m'y installer. »

Soloman est originaire de Makkovik, village isolé de 300 habitants au Labrador. Même si la ville lui était étrangère, il a eu quelques bons contacts et il cherche à améliorer sa situation. Il participe à différents programmes et évite les ennuis. Ses liens solides avec la spiritualité autochtone l'ont également aidé à rester sur le chemin étroit qui le mène vers l'avenir. « Un ami m'a donné une plume d'aigle dont je tire de la force, et un autre ami m'a donné de l'herbe sacré dont je peux me servir pour éviter et éliminer les mauvais sentiments et les mauvaises dispositions. »

Alors qu'approche la fin de ses deux premières semaines au foyer de transition, « Sol » a suffisamment impressionné le personnel par ses progrès pour obtenir une autorisation de voyager et pour que soit repoussée son heure de rentrée afin qu'il puisse assister aux cérémonies de la suerie dans la réserve de Millbrook, à Truro en Nouvelle-Écosse, à environ 100 kilomètres de Halifax.

Ses premiers succès dans ses efforts pour s'adapter à la vie à l'extérieur, il les attribue à ses séances individuelles avec M^me^ Sarah Anala, agente de liaison inuite pour la région de l'Atlantique, pendant qu'il purgeait sa peine à l'établissement Springhill. Soloman mentionne également le programme Challenge to Change et l'aide de M^me^ Ramona O'Brien, animatrice.

**Soloman prend le temps de naviguer sur Internet au MT&T Sho & Tel Centre à Halifax en Nouvelle-Écosse.**

Malgré le choc culturel qu'il a subi à Halifax, Soloman se tourne vers l'avenir. Il a pris contact avec le Centre d'accueil autochtone Mi'kmaq, où il a trouvé de quoi occuper son temps et son esprit. « Au Centre d'accueil, on m'a accepté au Kjipuktuk Aboriginal College, mais je dois attendre un mois avant le début d'un nouveau cours. » C'est pour lui une difficulté inattendue, qu'il doit apprendre à affronter. « C'est un autre obstacle dans le processus de mise en liberté, car le fait d'avoir un mois à passer sans suivre des programmes a créé chez moi du stress ». Sol dit que les libérés conditionnels y gagneraient à bénéficier de programmes en place au moment de la libération.

« Il est difficile à qui vient du milieu carcéral, où l'emploi du temps est toujours déterminé d'avance, d'occuper tout ce temps libre. On ne sait tout simplement pas ce qu'il y a de mieux pour soi. » Il se rend compte que c'est à ce stade que certains libérés conditionnels manquent aux conditions de leur mise en liberté, en comblant le vide par des fréquentations peu recommandables et des activités suspectes. « C'est pourquoi beaucoup retournent en prison. »

Selon M^me^ Clara Prosper, directrice du Kjipuktuk Aboriginal College, Soloman est un bon candidat pour sa liste exhaustive de programmes, mais, d'abord, « il lui faut un programme de pré-apprentissage. »

« Nous adoptons une approche holistique de l'éducation, qui comprend une évaluation des besoins de chacun, la détermination des ressources, les obstacles à l'éducation et à l'emploi, la fixation de buts et le soutien. » Madame Prosper dit que c'est en partie pour des gens comme Soloman que le Collège veut offrir un accès aux études et un soutien qui donnent aux Autochtones la possibilité d'atteindre leurs buts.

**Clara Prosper, directrice du Kjipuktuk Aboriginal College, discute des programmes avec Soloman, qui prépare son avenir.**

Le but de Soloman Semigak est d'aller à l'Université Dalhousie et d'obtenir un diplôme en linguistique. « Chez moi, j'ai enseigné l'inuktitut, ma langue maternelle, à de jeunes élèves. J'aimerais y revenir, et je serais très heureux d'obtenir un diplôme en linguistique. Je vais faire ce qu'il faut pour l'obtenir. »

Entre-temps, il s'occupe en allant à la bibliothèque municipale, relaxe en jouant au billard et en visitant le Centre d'accueil, et s'efforce de construire le système de soutien dont il a besoin pour continuer de refaire sa vie. « Je sais que les choses se replacent lentement; je n'ai donc qu'à continuer dans cette voie et à être patient face aux difficultés de chaque jour. » ◆

## Programme de formation correctionnelle

# Suerie

**Novembre 1998**

*Par M. Bill Crossman, M. Richard Allen, M^me^ Kelly Rivard, PFC 2000, Formateurs : M^me^ Yolande Sear, Collège régional de formation du personnel, M^me^ Karen Mathews, Assurance de la qualité, administration régionale, et M. Robert Babineau, sous-commissaire adjoint, région de l'Atlantique.*

Il existe différentes façon de faire l'expérience de la « spiritualité », cela dépend de la culture à laquelle nous appartenons et des croyances que nous avons, qu'il s'agisse de la chrétienté ou des traditions autochtones, les raisons invoquées pour la spiritualité sont universelles.

En novembre 1998, des participants au Programme de formation correctionnel 2000 et des membres du personnel mis à contribution dans l'exécution de ce programme offert au Collège régional de formation du personnel de l'Atlantique, au Nouveau-Brunswick, ont eu la possibilité de faire l'expérience d'un nouveau genre de spiritualité et de connaître la tradition de la suerie pratiquée par les Autochtones. Cette expérience a été rendue possible grâce à l'initiative de M. Ted Baker, coordonnateur des Questions autochtones pour la région de l'Atlantique, qui nous a invités à recevoir de la formation pratique et à bénéficier d'une séance de sensibilisation dont nous profiterons tout au long de notre carrière au SCC. Les sueries ont eu lieu dans la réserve de la Première nation de Bouctouche au Nouveau-Brunswick sur une période de trois semaines et seulement trois ou quatre recrues ou membres du personnel participaient à chacune des sueries. Le nombre de participants était limité pour nous permettre de bénéficier davantage de l'expérience et de partager la suerie avec les membres de la collectivité autochtone locale et d'autres réserves, ce qui a donné un bon équilibre culturelle. Les cérémonies se sont déroulées dans des endroits différents pour les hommes et les femmes, comme le veut la tradition, et ont été animées par les Aînés John et Carol Peters. Après la cérémonie, tous les participants se sont réunis autour d'un repas traditionnel au domicile du couple. Tous les participants ont vécu des expériences semblables à de nombreux égards et par ailleurs uniques.

Étant donné les valeurs et les principes éthiques que véhiculent aujourd'hui le personnel du SCC, la valeur d'un programme de ce genre est inestimable. L'initiative nous a permis de comprendre, au cours d'une expérience courte, mais combien importante, une culture autre que la nôtre et d'appliquer les connaissances acquises dans nos activités quotidiennes.

Les participants ont eu de la difficulté à exprimer l'expérience émotionnelle qu'ils avaient vécue. Ne connaissant pas grand chose des cultures autochtones dans notre région, nous avons appris quelque chose de nouveau dès le moment où nous sommes entrés dans la réserve et dans la suerie et nous sommes repartis en comprenant davantage la culture autochtone. ◆

**De gauche à droite :**
**Première rangée : Emile Belliveau, Greg Allen, Lori Smith, Allison Loder, Kenzie Cook, Jeff Curtis, Tony Dickie.**
**Deuxième rangée : Jennifer Fillmore, Lynn McMillan, Jill Faulkner, Andrea Atwell.**
**Troisième rangée : Jody MacLennan, Brooke Mitchell, Tayna Hitz.**
**Quatrième rangée : Steven MacNeil, Yolande Sears, Josh Strickland, Keith King, Kelly Rivard, Kevin Singleton, Todd Ross.**
**Dernière rangée : Bill Crossman, Richard Allen.**

### COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

**« Lorsque l'on décide de prendre part à une suerie, il faut avoir de bonnes raisons pour le faire. Il faut le faire de façon désintéressée, avec un esprit et un coeur ouvert. »**
**Tanya Hitz**

**« Cette nouvelle expérience m'a permis d'étendre mes connaissances sur d'autres cultures et façons de faire. Je le recommanderais à tous ceux qui ont un esprit ouvert. »**
**Steven MacNeil**

**« L'expérience m'a ouvert les yeux sur la culture autochtone et m'a permis de la comprendre un peu mieux. Je recommanderais cette expérience à tous ceux qui sont avides d'apprendre. C'était fantastique ! »**
**Josh Strickland**

**« C'était pour moi une expérience nouvelle et merveilleuse dont je me souviendrai toujours comme la chance de ma vie pour m'ouvrir les horizons. Merci pour tout. »**
**Shane Ranahan**

**« Une chance d'apprendre et de comprendre ! Une expérience fantastique qui m'a ouvert les yeux. De telles expériences nous permettent à nous les agents de nous sensibiliser aux autres cultures. On peut toujours essayer d'expliquer quelque chose à quelqu'un, mais il n'y a rien comme le vivre ! »**
**Jeff Curtis**

**« Une expérience excellente et qui a de l'impact. Toutes les nouvelles recrues devraient pouvoir la vivre. »**
**Brook Mitchell**

**« La suerie m'a donné une nouvelle conscience de moi-même. Elle nous donne la possibilité de voir la spiritualité d'une façon différente de la nôtre. Si vous avez la chance de la vivre, profitez-en. »**
**Jill Faulkner**

**« Une expérience spirituelle qui en vaut la peine. C'est un nouvel endroit où l'on veut retourner encore et encore. »**
**Jody MacLennan**

**« Je savais que les choses étaient différentes; ma perspective avait changé après avoir vécu l'expérience. »**
**Alison Gus Loder**

**« C'est quelque chose dont je me souviendrai toute ma vie. J'encourage tous ceux qui ont l'occasion de le faire à ne pas laisser passer cette chance inestimable de grandir et d'apprendre. »**
**Todd Ross**

**« C'était pour moi un grand honneur de recevoir une invitation à une suerie. J'ai eu une excellente occasion d'avoir un petit aperçu de ce que représente la diversité culturelle. »**
**Kenzie Cook**

## Partenariat avec les établissements résidentiels communautaires

# Réinsertion sociale des délinquants en semi-liberté

*Par M^me^ Jennifer Rose, agente de libération conditionnelle, bureau de libération conditionnelle de Kentville*

Les trois établissements résidentiels communautaires (ERC) en service dans le district rural de la Nouvelle-Écosse sont des membres essentiels de ce district, et les acteurs clés dans la réalisation de la Mission du SCC. Ils sont la maison Howard de l'Armée du salut, à Sydney, la maison Lavers de la Dismas Society, à Truro, et le TAPS de la Société Saint Léonard, à New Minas. Le district leur a lancé un défi : celui de contribuer à réduire le taux de récidive tout en diminuant le recours aux conditions spéciales dans la prise en charge des délinquants. Les établissements résidentiels communautaires ont proposé des solutions novatrices et amélioré la communication entre eux.

David Cail, directeur du district rural de Nouvelle-Écosse, s'adressant aux représentants des établissements résidentiels communautaires et du SCC.

Récemment, des représentants de ces établissements, de même que leurs agents de liaison respectifs au Service correctionnel du Canada (SCC) ont consacré une journée complète à des discussions sur les nouveaux défis rencontrés par les travailleurs des programmes correctionnels communautaires et sur la façon d'orchestrer les efforts de tous les organismes pour mieux aider les clients. La rencontre visait l'élaboration de nouvelles méthodes de gestion des cas difficiles dans la communauté, méthodes qui permettraient d'atteindre l'objectif de réduction de la récidive.

Une approche fondée sur le retour aux priorités a été adoptée par le groupe. Les énoncés de Mission du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et des trois établissements résidentiels communautaires ont été comparés, ce qui a permis de constater que l'on partageait de part et d'autre des objectifs similaires. En effet, bien que le libellé de leurs documents respectifs puisse être différent, chacun des intervenants a signifié sa volonté de soutenir les efforts de réinsertion sociale des délinquants tout en protégeant la société. Les partenaires communautaires maintiennent leur engagement d'apporter l'aide nécessaire aux délinquants et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que leurs résidents continuent de progresser vers une libération conditionnelle totale et parviennent à l'expiration de leur peine.

Larry Knowles et Tasha Bigelow, représentants de la Société Saint Léonard.

De gauche à droite : Mike Kilburn, SCC Truro; Denna Matheson, SCC Sydney; et Marjorie Peck, maison Howard.

Les discussions qui ont eu lieu lors de cette journée ont rappelé à tous que la semi-liberté constitue une période critique pour le délinquant. C'est à l'étape de la libération sous condition que l'on encourage les libérés conditionnels à tenter de comprendre leurs propres facteurs dynamiques et à leur faire face, à apprendre de nouveaux comportements, à se construire un réseau de soutien prosocial et à stabiliser leur situation au sein de la collectivité afin d'obtenir une libération conditionnelle totale. De nombreuses personnes œuvrant dans le domaine correctionnel admettent que la semi-liberté est en fait la première opportunité réelle qu'ont ces individus d'utiliser ce qu'ils ont appris dans le cadre des programmes en établissements.

Les délinquants considèrent souvent la semi-liberté comme la forme de libération la plus difficile, mais aussi comme la plus gratifiante puisqu'elle est celle qui prépare le mieux à la libération conditionnelle totale. ◆

## Réinsertion sociale des délinquants en semi-liberté (suite)

Il peut être très intimidant pour un délinquant de savoir qu'une personne observe tous ses gestes et ses paroles et peut lui demander, entre autres, d'expliquer pourquoi il a négligé de participer à une réunion des Narcotiques Anonymes afin de rendre visite à sa petite amie. Bien que simple, cette question qui fait appel à la capacité de jugement du détenu est néanmoins pour lui une source d'anxiété; elle démontre en outre à quel point il peut être facile de manquer à une condition, ce qui peut mener à la suspension ou à la révocation du privilège. À l'exception des délinquants qui sont admissibles à la procédure d'examen expéditif, les candidats jugés admissibles à la semi-liberté sont habituellement des individus ayant des besoins élevés et qui n'ont pas grande expérience de ce qu'est un mode de vie stable.

Les établissements résidentiels communautaires fournissent ce cadre nécessaire à la réinsertion sociale des délinquants en semi-liberté. Ils répondent au critère de protection de la société de deux manières. Premièrement, ils surveillent les résidents 24 heures par jour, et ce faisant, assurent la sécurité passive de la société. Deuxièmement, ils identifient les facteurs de risque dynamiques propres à chacun de ces individus afin d'améliorer leur potentiel de réinsertion.

Il doit exister une collaboration étroite entre le SCC et les établissement résidentiels communautaires pour que la réinsertion sociale des détenus en liberté conditionnelle s'effectue avec succès, sans que la protection de la société ne soit compromise. Cette collaboration doit être maintenue et renforcée par un échange continuel d'informations, d'idées et de pratiques. Il est également primordial qu'elle repose sur le respect mutuel et la reconnaissance du rôle et des efforts fournis par chaque organisme. Ensemble, il est possible de réussir ! ◆



# La valorisation et la reconnaissance de la diversité correctionnelle

*Par M. Philip Godin, adjoint au directeur, Ressources et systèmes, établissement Cowansville*

L'établissement Cowansville s'est donné depuis de nombreuses années une vocation, celle d'accueillir, les détenus issus des diverses souches sociales et ethniques. A la fin des années 1980, l'établissement offrait un éventail d'activités et de programmes correctionnels destinés à répondre aux besoins spécifiques d'un groupe de détenus, qui pour des raisons linguistiques, ethniques, religieuses, sociales ou physiques ne pouvaient bénéficier pleinement de leur incarcération.

Sous la gouverne du directeur de l'époque, M. Jean-Paul Lupien, on assistait aux premières rencontres des groupes Alcooliques Anonymes et Narcotiques Anonymes; à l'aménagement physique des installations, rendant celles-ci accessibles aux fauteuils roulants et aux premières rencontres socio-spirituelles destinées aux autochtones et aux inuits. En 1992, l'établissement présentait sa première journée multiculturelle sous le thème *Journée sans frontière.* À cette occasion, plus de 300 visiteurs représentant 11 pays ont collaboré à sensibiliser le personnel et les détenus aux multiples facettes d'un pays à l'aide de chants, de mets traditionnels, de danses et de métiers d'art.

En 1997, avec l'arrivée du directeur M. Marc-Arthur Hyppolite, il était clair que les choses se poursuivraient dans le même sens : « Je reconnaissais qu'il y avait parmi le personnel de l'établissement un intérêt et un potentiel non exploité, pour faire face aux défis importants reliés directement aux tensions raciales ou ethniques parmi les détenus. Tout le personnel y faisait face, y inclus la gestion ».

Afin de structurer davantage les efforts et d'assurer l'engagement de tous les secteurs,

**De gauche à droite : Le directeur de l'établissement Cowansville, Marc-Arthur Hyppolite, Suleikha Ali Yusuf, du Black Community Resource Centre, Tod Drummond, représentant des minorités en établissement, Joseph Augustin, attaché culturel au consulat d'Haïti, le révérend Daryl Grey, de l'Union United Church et Abdi I. Yunis, de l'Association des enseignants canadiens d'origine somalienne.**

un objectif soulignait l'orientation désirée par la nouvelle direction : l'établissement s'identifiait comme site pour tous les citoyens des quatre coins du monde – immigrants, Canadiens de naissance, minorités visibles, autochtones et anglophones. Des représentants des minorités visibles et linguistiques ont été élus par les détenus concernés, lesquels avaient été mandatés par la direction à communiquer les attentes de leurs membres. On recrutait activement des membres des communautés anglophones, des minorités visibles et des autochtones pour siéger au sein du Comité des détenus et du Comité consultatif des citoyens. On recruta également des bénévoles dans la communauté pour l'animation de programmes correctionnels destinés aux anglophones et on améliorait le premier programme de compétences psychosociales destiné aux minorités visibles dans la région du Québec.

*« Au même titre que l'établissement Cowansville reconnaît l'importance de souligner la Fête de la Saint-Jean Baptiste et la Fête du Canada, il m'apparaissait aussi important de souligner les événements culturels qui touchent les détenus québécois d'autres souches. Pour moi, le 'Mois de l'histoire des Noirs' est important dans le contexte de la réinsertion sociale de toute la population carcérale, pas uniquement pour les Noirs, mais pour tous ceux et celles qui chérissent les idées nobles de l'harmonie raciale, de l'équité en matière de distribution des opportunités à tous les détenus. D'autant plus, la 'Semaine nationale des autochtones' est primordiale pour nous donner à tous une idée des origines de notre pays et de ses premiers habitants ».*
Marc-Arthur Hyppolite.

Que ce soit par le biais d'activités sociales, socio-culturelles, artistiques, sportives, correctionnelles ou spirituelles, M. Hyppolite croit que chaque établissement a le devoir de s'assurer que tous les détenus ont la chance de se prévaloir de tous les services offerts à la majorité. Et c'est précisément ce genre de réflexion qui a poussé le personnel des programmes à assurer la traduction simultanée d'un programme d'intervention en toxicomanie à un détenu malentendant. ◆



# La zoothérapie comme méthode d'intervention... une première régionale

*Par l'équipe de l'Unité régionale de santé mentale*

Depuis septembre 1998, les détenus de l'Unité régionale de santé mentale (URSM) ont un nouvel ami prénommé Boomer. Il s'agit d'un boulmastif qui ne fait pas moins de 70 kilos ! Ce chien est l'acteur principal de l'activité ANIBOOM, une activité de zoothérapie qui permet aux détenus de se sensibiliser à la responsabilité qu'un animal requiert en répondant à ses besoins. Par ailleurs, à travers la prise de contact avec l'animal, les participants intègrent des valeurs humaines comme le respect, l'éducation, la responsabilisation, la patience, la santé et l'hygiène. Cette méthode thérapeutique incite les participants à sortir de leur isolement et à développer des comportements positifs comme l'altruisme et la socialisation. C'est aussi un grand divertissement que de participer à cette activité surtout lorsque Boomer fait des tours « savants ». Cette activité réjouit particulièrement certains détenus qui n'ont pas eu l'occasion de toucher un animal depuis plus de 25 ans... d'autant plus que Boomer est un chien obéissant et très attachant grâce aux bons soins et à la patience de M. Raymond Bertrand, agent de développement social à l'établissement Archambault. Il est important de mentionner que ce programme n'aurait pas vu le jour sans la générosité de M. Bertrand.

ANIBOOM est une activité offerte au rythme d'une session par semaine à tous les détenus de l'URSM qui sont disponibles. Depuis le début de cette activité, au-delà de 45 détenus y ont participé et les commentaires sont unanimes autant de la part du personnel que des détenus : vive la zoothérapie !

La direction appuie également cette initiative qui vise particulièrement une clientèle démunie et qui se veut complémentaire à l'ensemble des programmes offerts à l'URSM. ◆

**Groupe de détenus de l'URSM avec Raymond Bertrand, BOOMER et M^me^ Louise Lamarre, professeure.**

# Colloque régional des agents d'orientation du Programme d'aide aux employés

*Par M. Louis Fréchette, coordonnateur régional du Programme d'aide aux employés, Collège du personnel*

La région du Québec a tenu à l'hiver 1998 un colloque ayant pour thème *Le leadership et ses effets* à l'intention des agents d'orientation du Programme d'aide aux employés (PAE). Il s'agissait de la première rencontre depuis la mise sur pied du plan de mise en valeur du Programme d'aide aux employés de juin 1992.

**Mot de bienvenue par Louis Fréchette, coordonnateur régional du PAE.**

Les agents d'orientation ont eu l'occasion d'échanger sur les différentes perspectives qu'ils retrouvaient dans leur milieu de travail et d'acquérir une somme incroyable d'informations, en plus de nouer des contacts enrichissants. Le sous-commissaire régional, M. Richard Watkins et le vice-président régional du syndicat des employés du solliciteur général (SESG), M. François Gaudreau, ont procédé à l'ouverture du colloque.

**Allocution du sous-commissaire régional, Richard Watkins.**

## LE SYNDICAT APPUIE LE PAE

Monsieur Watkins a rappelé aux agents d'orientation le contexte à travers lequel le Programme d'aide aux employés a pris naissance. « Conformément à la politique de la santé et de la sécurité au travail, tous s'accordent sur la nécessité de veiller au bien-être de nos employés. Il est aussi important de repérer rapidement les employés qui ont des problèmes et de les inciter à demander de l'aide ». Monsieur Gaudreau a tenu à rappeler que, dans la région du Québec, le syndicat a toujours appuyé le PAE, et qui plus est, plusieurs unités syndicales ont contribué financièrement au développement du PAE.

Tout au long du colloque, les agents d'orientation se sont questionnés sur leur engagement, sur le rôle du comité local du PAE, sur la contribution du Programme d'aide à promouvoir un environnement propice à la santé physique et psychologique de nos collègues de travail et de leur famille.

## DES MODULES DE FORMATION

Des modules de formation ont été mis à leur disposition afin de permettre aux agents d'orientation d'acquérir de l'information et de l'implanter au besoin dans leur milieu de travail. Ces modules ont porté notamment sur :

- La psycho-pathologie du travail : de la théorie à la prévention réelle avec le Dr Michelle Cousineau;
- Le stress post-traumatique, avec M. Pierre Belzile, M.Ps et Mme Geneviève Derome, M.Ps;
- Le suicide, avec le Centre d'intervention le Faubourg;
- La psychothérapie brève, avec Mme Francine Boucher;

**Affiche de bienvenue au colloque du PAE.**

- Guérir et prévenir le stress, avec Mme Ginette Martin, psychologue à la firme Longpré et associés;
- La violence familiale et au travail : impact sur les victimes, avec Mme Francine Doré;
- Le processus de gestion des cas du personnel lors d'incidents critiques, avec M. Jean Pichette et un membre de la CSST;
- Le « coping », avec Mme Christine Perreault, chef de l'équipe régionale sur le debriefing;
- Vieillir au masculin, avec l'auteur Hubert de Ravinel.

## UN CADEAU...

À la fin de la deuxième journée, nous avons élaboré une conférence qui se voulait un cadeau à l'approche des Fêtes : nous avons accueilli M. Pierre Harvey et Mme Pierrette Bergeron.

Monsieur Harvey et la diététiste Pierrette Bergeron ont littéralement subjugué leur auditoire, il ne s'agissait pas d'une réputation surfaite, ils ont réussi à communiquer leur enthousiasme et leur passion. Ils ont également fait plusieurs heureux en autographiant leur livre *La mise en forme*, tout en étant très accessibles. Ce soir-là, certains ont mangé différemment et d'autres ont fait une petite marche...

Groupe de participants dont le sourire était au rendez-vous !

## TROIS CONFÉRENCIERS INVITÉS

Pour la dernière journée du colloque, trois conférences étaient offertes. D'abord, M. Yvon Dallaire avec un sujet percutant : *L'homme et la femme sont-ils faits pour vivre ensemble ?* Pour M. Dallaire qui possède une maîtrise en psychologie de l'Université Laval et une formation en psychologie sexuelle du Collège international des sexothérapeutes, la vie en couple est la rencontre de deux êtres ayant parfois de la difficulté à dialoguer. Les participants ont tous été très enchantés par les propos de M. Dallaire, certains ont même cru reconnaître le scénario de base de l'émission *Un gars, une fille.*

Remise d'une horloge à MM. François Gaudreau, vice-président régional SESG et Laval Marchand, sous-commissaire adjoint.

Puis, M^me^ Julie Pelletier, sexologue et psychothérapeute, a sensibilisé les gens sur la nécessité d'être en harmonie dans l'ensemble des sphères de notre vie avec sa conférence intitulée *Épanoui-e, au boulot, dans la vie et au lit !* Le travail prend beaucoup de place et le temps se fait souvent rare. La vie de couple et les responsabilités familiales entraînent certaines difficultés qui se répercutent parfois sur l'intimité et la sexualité. Chroniqueur en sexualité au *Journal de Montréal*, M^me^ Pelletier nous a donné des trucs pour concilier travail, vie amoureuse et sexuelle.

Enfin, M. Julien Mercure et M^me^ Micheline Hones, auteurs du livre *Les saisons du couple*, ont beaucoup échangé avec les participants sur ces saisons. Pour eux, un couple c'est vivant, toujours en évolution. Avec respect, science et art, ils ont amené les participants au cœur du fonctionnement intime du couple. Les impasses y ont trouvé un sens et elles se sont avérées même un lieu privilégié de croissance.

## REMISE DE CERTIFICATS D'APPRÉCIATION

Le colloque s'est terminé par la remise de certificats d'appréciation offerts par le sous-commissaire adjoint, M. Laval Marchand, qui a été un témoin privilégié de l'évolution du PAE, et par le vice-président régional du SESG.

Ces certificats, signés conjointement par la partie patronale et syndicale, furent remis dans le cadre d'une cérémonie appelée « des gens différents ». Ils furent remis à des comités de PAE ou à des agents d'orientation qui s'étaient particulièrement distingués par leur initiative. Les comités locaux des unités suivantes ont reçu un certificat d'appréciation : La Macaza, Ste-Anne-des-Plaines, Cowansville, Archambault et l'administration régionale. Des agents d'orientation se sont également vus décerner des certificats d'appréciation : M^mes^ Estelle Savaria (Centre régional de réception), Micheline Burelle (District Est-Ouest), Lise Thibeault (Cowansville), Céline Girard (Donnacona), Nicole Bonds (District Montréal-métropolitain) et MM. Jean-Jacques Plante (Drummond) et Félix Nadeau (Leclerc).

Nous avons aussi offert à la partie patronale et syndicale une horloge afin de les remercier d'avoir trouvé un terrain d'entente pour nous permettre d'exercer notre tâche, et pour nous assurer qu'ils auront toujours l'heure juste lors de leurs prochaines discussions sur le PAE.

## QUELQUES PIONNIERS

J'aimerais également souligner le travail de quelques pionniers. Ils ont développé le PAE du SCC dans la région du Québec. Grâce à leur travail et à leur générosité, ils ont contribué à amener le programme à des sommets d'excellence. J'aimerais remercier : M^mes^ Ginette Gendron, Diane Ouellet, Lise Beaupré et MM. Richard Mondoux, Serge Rathier, Denis Paradis et Gratien Tremblay. Un gros merci à ces pionniers ! ◆

**Savez-vous que le PAE :**

- **A déjà présenté une pièce de théâtre sur la violence conjugale : « Les Bleus amoureux ». Cette pièce a permis de sensibiliser plusieurs employés sur leur dynamique familiale.**
- **A déjà présenté une pièce de théâtre sur le harcèlement en milieu de travail. Cette pièce, « Arrête Mharcel ! » a été élaborée à partir du vécu de nos employés.**
- **A déjà réalisé avec succès plusieurs centaines d'activités de promotion de la santé et du mieux-être qui, jusqu'à leur réalisation, étaient demeurées à l'état de rêve. Ils se sont impliqués dans le stress au travail, dans les relations parents/enfants, dans le couple, dans la santé, dans l'action sociale. Ils ont réalisé des cliniques de prise de tension artérielle, des conférences concernant l'impact émotif de la clientèle sur les heures de travail, et également en soirée, ils ont réalisé des salons sur la santé, ils ont sensibilisé les employés sur la nécessité de l'action sociale en les impliquant dans l'Opération nez-rouge et ils ont organisé des ateliers sur les relations familiales.**
- **S'implique dans l'aide aux victimes d'actes de violence et il a développé graduellement une expertise concernant le support à fournir aux employés et à leur famille lors d'événements malheureux survenus dans le milieu de travail.**
- **Mais sa plus belle réalisation constitue sa raison d'être. Cette réalisation témoigne de l'ampleur de la confiance qui a été accordée par les employés à chacun des agents d'orientation du PAE. Par leur travail, par leur capacité à respecter la dignité des gens, ces mêmes gens, c'est-à-dire les employés et leur famille, nous ont fait l'honneur à nous les agents d'orientation, de nous permettre de les aider. Entre septembre 1992 et septembre 1998, nous avons reçu au PAE, 1 493 demandes d'assistance psychologique. Plus de 85 p. 100 de ces demandes ont débouché sur un suivi.**

Région du Québec

# Bal du millénaire

*Par le comité organisateur, région du Québec*

Comme plusieurs organismes à travers le monde qui tiennent à souligner l'arrivée de l'an 2000, l'ensemble des comités sociaux des unités opérationnelles de la région du Québec ont pris l'initiative d'accueillir le nouveau millénaire lors d'un événement spécial, soit une soirée à l'Hôtel Reine Élisabeth, le samedi 18 décembre 1999.

Comme chaque comité social organise annuellement une soirée des fêtes et comme nous vivons dans une ère de partenariat, les membres d'un comité social ont eu l'idée d'organiser une activité regroupant tous les confrères et consoeurs de travail, à travers la région du Québec, pour saluer ensemble la venue du millénaire.

Le tout a débuté en septembre 1998, où des représentants de divers comités sociaux de la région du Québec se sont réunis afin d'établir une ligne directrice visant la mise en œuvre de ce projet d'envergure. À cette occasion, un comité organisateur représentant différentes unités opérationnelles a été fondé.

Membres du comité organisateur.

Depuis ce temps, le comité organisateur travaille sur plusieurs dossiers, notamment la recherche de commanditaires, l'impression et la distribution des billets et la vente d'articles de promotion. L'invitation a été lancée à tout le personnel et aux personnes retraitées de toutes les unités opérationnelles de la région du Québec.

Le comité organisateur est fier de cette réalisation unique qui permettra de réunir pour la première fois tous les employés et retraités de toutes les unités opérationnelles de la région du Québec. ◆



Région de l'Ontario

# Des établissements désignés accueillent des délinquants du nouveau territoire

*Par M. David Raithby, administrateur de projet, établissement Fenbrook*

Depuis le 1er avril 1999, les établissements Fenbrook et Beaver Creek sont chargés de loger des délinquants inuits sous responsabilité fédérale en provenance du territoire du Nunavut.

Le nouveau territoire, créé le 1er avril 1999, résulte de la division des Territoires du Nord-Ouest. Le Nunavut englobe l'est de l'Arctique, et sa capitale, Iqaluit, est située à l'extrémité sud de l'île de Baffin.

À la suite de la détermination de la peine, les délinquants sous responsabilité fédérale du Nunavut seront transférés à l'établissement Fenbrook pour l'évaluation initiale. Les délinquants du Nunavut, actuellement logés dans d'autres établissements, tel Bowden en Alberta, peuvent demander un transfèrement vers les établissements Fenbrook et Beaver Creek.

Afin d'établir une collectivité inuit avant le 1er avril 1999, un bureau de libération

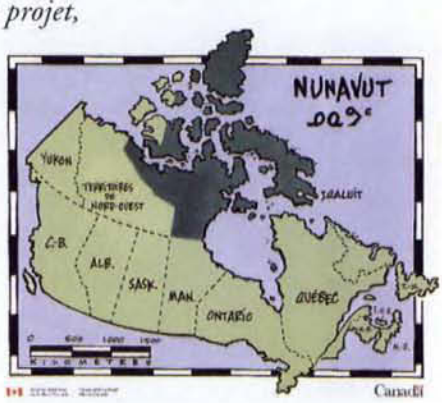


conditionnelle a été créé à Iqaluit et il est administré par les établissements Fenbrook et Beaver Creek. Le premier transfèrement de Bowden à Fenbrook a eu lieu en mars.

Pendant plusieurs mois, une équipe de projet du Nunavut s'est occupée des préparatifs en vue de faire face aux répercussions des transfèrements de délinquants inuits vers les établissements Fenbrook et Beaver Creek. Les membres de l'équipe se sont rendus à Bowden et à Iqaluit. La visite à Bowden avait pour but de rencontrer les délinquants du Nunavut, d'examiner les programmes destinés aux délinquants inuits et de déterminer comment les principes les sous-tendant pourraient être intégrés aux programmes à l'établissement Fenbrook et à l'établissement Beaver Creek. À Iqaluit, l'équipe souhaitait en apprendre davantage au sujet des services offerts à cet endroit et des différences culturelles et établir des contacts.

L'équipe se compose de Jim Murdoch, gestionnaire de projet, administration régionale de l'Ontario; David Raithby, administrateur de projet, établissement Fenbrook; Mark Otto, agent de liberté conditionnelle, établissement Fenbrook; Dorie Adamson, surveillante correctionnelle, établissement Fenbrook; Ian Burns, agent de correction, établissement Fenbrook; Robert Kinsman, enseignant principal, établissement Beaver Creek et Cindy Jamieson, adjointe administrative, établissement Fenbrook. ◆

## « Muskoka Pioneer Village »

# Projet de placement à l'extérieur par l'établissement

*Par M^me^ Gail Cosgrove, agente de libération conditionnelle, établissement Beaver Creek*

Quatre détenus de l'établissement Beaver Creek (EBC), situé à Gravenhurst en Ontario, ont pris part à un passionnant nouveau projet de placement à l'extérieur, à Huntsville en Ontario. Ce projet comporte la restauration d'un train à vapeur et d'un traversier à vapeur, la construction d'une gare et d'une station de rangement des trains, et la pose de la voie pour que la locomotive à vapeur puisse aller de l'unité de rangement jusqu'à l'embouchure de Fairy Lake où le traversier Bigwin sera situé.

### EN AVANT TOUTE

Ce « Projet à l'ère de la vapeur » est une entreprise réalisée sur deux ans et dont la date d'achèvement prévue est le 1^er^ juillet 2000. La phase II du projet, en cours depuis le 21 septembre 1998, a été achevée le 20 novembre 1998. Les détenus de EBC étaient transportés chaque jour sur le chantier pour y travailler à la construction de plaques tournantes, de rails et de la voie ferrée depuis le Muskoka Pioneer Village (bientôt le Muskoka Heritage Place) jusqu'à Fairy Lake. Le projet avance comme prévu, grâce aux efforts soutenus de M. John Finlay, directeur du marketing pour le Muskoka Heritage Place, le Bureau sectoriel de Muskoka et le conseil municipal de Huntsville.

Le maire de Huntsville, M. Len Clarke, a fait part de sa reconnaissance aux détenus qui ont participé au projet, à l'occasion d'une brève cérémonie tenue à EBC, le 18 décembre 1998. La phase suivante du projet a repris ce printemps.

Il s'agit d'un partenariat unique entre la collectivité et l'établissement Beaver Creek, qui permettra bientôt aux visiteurs dans la région de Muskoka de constater de visu le côté romantique de l'ère de la vapeur au Muskoka Heritage Place. ◆



# Les oiseaux se sont envolés

*Par M. Tim R. Jamieson, directeur adjoint intérimaire, Services de gestion, établissement Bath*

Le 10 décembre 1998, Frank et Edna « LaGrue » sont arrivés à l'improviste à l'établissement Bath. Non seulement sont-ils arrivés sans se faire annoncer, mais ils sont entrés en franchissant la clôture périphérique plutôt que d'utiliser l'entrée principale. Frank et Edna sont des grues du Canada, en pleine migration annuelle vers la Virginie.

Dès leur arrivée, elles se sont installées à l'extérieur des bâtiments de l'unité 3. Comme Frank et Edna étaient déjà apprivoisées, les détenus ont pu les approcher et ils ont remarqué qu'elles avaient à la patte une étiquette portant un numéro 1-800. Ayant composé ce numéro, les détenus ont appris qu'elles appartenaient à une volée de grues élevées par Bill Lishman, plus couramment appelé « Père l'Oie ». Monsieur Lishman est à l'origine de l'« Opération Migration » à Blackstock en Ontario, et il a fait l'objet du film *Fly Away Home* tourné à Hollywood. Cette fois-ci, plutôt que d'élever des oies, Bill élève des grues dans l'espoir de les voir reprendre une migration naturelle.

**Bill « Père l'Oie » Lishman avec Frank et Edna à l'extérieur de l'un des bâtiments de l'unité 3.**

À l'automne de 1997, Bill et son partenaire sont allés, dans un ultra léger, de Blackstock (près de Port Perry) à la Virginie pour escorter Frank, Edna et le reste de la volée au cours de leur première migration vers le sud. Au printemps de 1998, les oiseaux sont retournés d'eux-mêmes à Blackstock. Bill espérait que, le moment venu, les grues feraient le voyage vers le sud sans aide. Au début de décembre 1998, les grues ont quitté la maison de Lishman et sont, théoriquement, parties vers le sud. Depuis leur départ, elles ont fait des arrêts à Peterborough, à Grafton et à Picton. Selon Bill, elles se sont probablement arrêtées à l'établissement Bath parce qu'il leur rappelait « la maison » – un lieu clos, entouré d'une clôture à mailles de chaîne.

Bill est arrivé à l'établissement le 20 décembre. Il a ramassé Frank et Edna, les a placées à l'arrière de sa camionnette, et il les a conduites au nord de Kingston pour les y libérer. Vu le début des temps froids, il espérait qu'elles poursuivraient leur voyage vers le sud.

Afin de montrer sa gratitude pour le traitement accordé à Frank et à Edna, M. Lishman a remis à certains employés des cartes postales autographiées, et il a donné à l'établissement un exemplaire autographié de son livre, *Father Goose*. Frank et Edna semblent avoir apprécié leur séjour à l'établissement Bath, mais leur visite n'a pas été de longue durée, car « les oiseaux en cage se sont envolés ».

Pour de plus amples informations sur cette opération, visitez le site Web : « Opération Migration » au http://fathergoose.durham.net. ◆

## Centre psychiatrique régional

# Inauguration de l'unité de réadaptation Bow

*Par M^me^ Deborah Podurgiel, rédactrice indépendante*

Le Centre psychiatrique régional (CPR) et le Service correctionnel du Canada (SCC) ont célébré, le 18 septembre 1998, l'inauguration de l'unité de réadaptation psychiatrique Bow. Cette aile à sécurité moyenne, qui compte une centaine de lits, constitue une autre première en matière de soins de santé mentale pour les détenus dans les Prairies. Elle a été construite pour offrir aux patients souffrant de troubles mentaux graves et chroniques, qui sont de plus en plus nombreux, tous les soins psychiatriques dont ils ont besoin.

Selon M^me^ Adele Macinnis-Meagher, directrice du programme de réadaptation psychiatrique Bow, la nouvelle unité peut accueillir trente clients par mois. « Les patients participeront, à raison de deux à trois heures par jour et de cinq jours par semaine, à des ateliers de maîtrise de la colère, de sociabilité, d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et de préparation au marché du travail. Le programme, d'une durée de dix-huit mois, vise à aider les patients à réussir leur réinsertion sociale. »

Avant la construction de ces nouveaux locaux, les patients ne pouvaient participer au programme de réadaptation Bow que trois mois en moyenne.

Le président du comité consultatif de citoyens (CCC), M. Sean Taylor, et la vice-présidente, M^me^ Bev Dubois, ont participé à l'inauguration des nouveaux locaux en tant que maîtres de cérémonie. Après avoir souhaité la bienvenue à tous, M^me^ Dubois et M. Taylor ont donné un aperçu de leurs fonctions auprès du SCC. En tant que représentants du CCC, ils doivent assumer deux rôles, soit celui d'observateurs indépendants pour le compte de la collectivité et celui de conseillers impartiaux du CPR. « Nous servons de trait d'union entre la collectivité et l'établissement et nous suivons de près, pour le compte des citoyens, tout ce qui se passe dans le système carcéral. Il nous arrive aussi de rencontrer le directeur exécutif et le personnel de l'établissement pour leur faire part de notre point de vue et leur donner des conseils objectifs au sujet des programmes et des politiques qu'ils projettent d'élaborer ou de modifier », a déclaré M^me^ Dubois.

**De gauche à droit : Tim Leis, Rémi Gobeil, sous-commissaire régional, et Marcel Chiasson, directeur exécutif sortant, signent le certificat officiel de passation de pouvoirs.**

« Avec l'agrandissement du Centre, le CCC continuera de surveiller l'évolution des nouveaux ateliers et participera activement à l'élaboration de programmes qui seront bénéfiques non seulement pour les patients et pour l'établissement, mais aussi pour les collectivités que les détenus réintégreront un jour », a ajouté M. Taylor.

Monsieur Taylor a invité le conférencier d'honneur, M. Ole Ingstrup, commissaire du SCC, à prendre la parole. Monsieur Ingstrup a remercié l'assistance d'avoir participé à la cérémonie en soulignant à quel point il appréciait la présence des responsables du CCC à un événement de cette importance. Selon lui, « la population de Saskatoon témoigne d'un sens du devoir hors du commun et prend remarquablement au sérieux son rôle de partenaire du Centre psychiatrique régional ».

Le commissaire Ingstrup a ensuite fait l'éloge du CPR pour la réputation internationale qu'il s'est taillée en matière de soins de santé mentale. Il a également parlé de l'engagement du SCC à l'égard de la protection du public et rappelé que l'objectif du Service correctionnel du Canada consiste « à atteindre le juste équilibre entre, d'une part, l'incarcération continue des contrevenants qui ne sont pas aptes à réintégrer la collectivité et, d'autre part, la mise en liberté progressive et surveillée des personnes motivées et prêtes à contribuer activement au bien-être de la société dans le respect de la loi. »

En mentionnant que le CPR joue un rôle crucial dans la prestation de services spécialisés aux patients qui en ont le plus besoin, le commissaire a fait remarquer qu'il y avait de bonnes raisons de croire que le programme de traitement était efficace. « Les évaluations des programmes offerts dans cet établissement témoignent de résultats très impressionnants, voire supérieurs à ceux qu'obtiennent d'autres établissements qui prétendent être semblables au Centre. »

**De gauche à droite : Andy McGrath, Ole Ingstrup et Ed McLean participent à la cérémonie d'inauguration.**

Le commissaire a également été frappé par le fait que les Terres sacrées sont mises à contribution dans le traitement des détenus autochtones. Il a terminé son allocution en remerciant « tout particulièrement » les Anciens et le personnel du programme, auxquels il tenait à manifester son soutien. Il a également saisi l'occasion pour souligner le travail exceptionnel de tous les employés du CPR en précisant qu'ils possédaient à coup sûr les valeurs et les compétences nécessaires pour faire ce travail si particulier. « Il suffit de circuler dans cet établissement pour s'en rendre compte. »

Madame Yvonne Brown, doyenne du collège de soins infirmiers et membre du conseil d'administration de l'Université de la Saskatchewan, a aussi tenu à féliciter le CPR et à souligner tous les efforts déployés pour faire de la nouvelle unité une réalité. Madame Brown a parlé des rapports exceptionnels que l'Université entretient avec le Centre, des occasions de recherche et d'apprentissage qui en découlent, ainsi que de la réputation dont jouit l'Université et qui rejaillit sur le Centre.

Monsieur Tim Leis, directeur exécutif du CPR, a remercié toutes les personnes qui ont pris part à cet événement et toutes celles qui ont participé à la conception et à la construction de la nouvelle unité. Il a mentionné que sans leur aide et leur soutien continu, il aurait été impossible d'agrandir l'unité. « J'apprécie tout particulièrement le professionnalisme dont vous faites preuve pour l'évaluation et le traitement des patients dans le contexte des opérations carcérales et de la gestion de cas axées sur l'excellence. En terminant, j'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à la planification et à l'organisation de cet événement, vous avez fait un merveilleux travail. »

Messieurs Ed McLean et Andy McGrath, deux patients, ont participé à la cérémonie. Ils étaient chargés de tenir le large ruban bleu que le commissaire Ingstrup a coupé d'un coup de ciseau. Monsieur Ingstrup a aussi dévoilé une plaque commémorant l'inauguration de l'unité et soulignant l'importance de cette journée.

Madame Heather Peden, directrice générale régionale de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, a offert deux bancs de parc au nom de son ministère. Elle a remercié toutes les personnes qui ont prêté leur concours à ce projet, et tout particulièrement l'agent responsable de sa mise en service, M. William Shrubsole, de même que le personnel du CPR.

Le commissaire Ingstrup, le directeur exécutif M. Leis, M^me^ Brown et la directrice générale régionale de TPSGC, M^me^ Peden, ont aussi eu à couper l'énorme gâteau superbement décoré de l'emblème du SCC que la garde d'honneur a apporté. Après les cérémonies, le goûter et le café, le personnel du CPR a offert des visites guidées de la nouvelle unité. ◆

**PASSATION DES POUVOIRS**

**Le 19 août 1998, une cérémonie de passation des pouvoirs, à l'occasion de laquelle on a planté un arbre, a marqué le départ du directeur exécutif, M. Marcel Chiasson, et l'arrivée de son successeur, M. Tim Leis.**

**Le D^r^ Kevin Kok, chef de clinique, a souhaité la bienvenue à tous, et le commissaire régional adjoint du SCC, M. Rémi Gobeil, a remercié toutes les personnes présentes de s'être déplacées. Il a aussi rappelé quelques-uns des défis auxquels les deux directeurs exécutifs ont dû faire face et leurs réalisations, ainsi que celles du Centre.**

**La cérémonie s'est déroulée à l'extérieur, dans la cour centrale de l'établissement. Elle a été suivie d'un délicieux barbecue, accompagné de tous les succulents petits à-côtés, organisé par le personnel des cuisines du CPR.**

## DÉPÊCHES RÉGIONALES

### Région des Prairies

# Le programme « Breaking Barriers » à l'établissement Edmonton pour femmes

*Par M. Ash Mall, chef d'équipe, Opérations correctionnelles, établissement Edmonton pour femmes*

À mesure que l'établissement Edmonton pour femmes (EEF) prend de l'expérience, il trouve constamment des façons inédites et novatrices d'appliquer l'esprit du Service correctionnel du Canada (SCC), de réaliser les objectifs définis dans son énoncé de Mission et de travailler à la réinsertion sociale des détenues.

De mars 1997 à mars 1998, l'unité d'évaluation initiale de l'EEF a traité les dossiers de 80 détenues. Plusieurs détenues souhaiteraient participer à des activités à cause des nombreuses interruptions qui se produisent pendant leur séjour de six semaines à l'unité d'évaluation initiale.

**De gauche à droite : Lyn Lowe, en compagnie des intervenantes de première ligne Rita Chiasson, Kelly Hartle, Valerie Gow et Adele Boychuk, ainsi que de Chuck Andrews.**

Monsieur Ash Mall, chef d'équipe, Opérations correctionnelles, a alors été chargé de trouver un genre d'activité qui, tout en occupant les détenues, pourrait leur être bénéfique.

C'est ainsi qu'a été élaboré le programme « Breaking Barriers ». Le contenu du programme repose sur la conviction que la psychologie cognitive est une source abondante de renseignements qui, lorsqu'elle est bien enseignée, permet aux personnes de briser un cycle inhibiteur d'habitudes conditionnées et de devenir des êtres humains plus heureux et plus épanouis.

Le programme « Breaking Barriers » amène habilement les participantes à comprendre et à accepter les trois valeurs suivantes :

1. une meilleure conscience, une meilleure compréhension et une meilleure appréciation de leurs possibilités;
2. une grande confiance en leur propre capacité de créer une vision commune;
3. une vision élargie des nombreuses possibilités, options et perspectives auxquelles elles n'avaient peut-être pas songé.

Pour atteindre cet objectif, quatre intervenantes de première ligne ont été retenues pour agir comme premières animatrices. Le chef de formation à l'établissement à sécurité maximale Edmonton, M. Chuck Andrews, a fait profiter l'établissement de son expérience et de ses compétences spécialisées comme maître-animateur de ce programme et s'est chargé de la formation.

Le 5 février 1999, les quatre intervenantes de première ligne ont terminé leur formation en animation avec succès. Lors d'une cérémonie de fin de cours organisée en leur honneur, la sous-directrice intérimaire à l'EEF, M^me^ Lyn Lowe, leur a décerné des certificats d'attestation de formation.

L'EEF est très fier d'avoir mis sur pied ce programme, qui promet d'avoir des effets fort positifs. La directrice rend hommage à tous les membres du personnel qui ont contribué au succès du projet.

Avant d'offrir le premier programme, les animatrices organiseront une séance d'information à l'intention de l'équipe de gestion et de toutes les intervenantes de première ligne.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec M. Ash Mall, chef d'équipe, Opérations correctionnelles, au (780) 495-3905. ◆

## DÉPÊCHES RÉGIONALES

### Région du Pacifique

# Conférence Asie-Pacifique pour les administrateurs correctionnels

## Du 18 au 23 octobre 1998

*Par M^me^ Mary Lou Siemens, gestionnaire des Communications, région du Pacifique*

Du 18 au 23 octobre 1998, le Service correctionnel du Canada (SCC) a accueilli la 18^e^ Conférence Asie-Pacifique pour les administrateurs correctionnels (CAPAC), à Vancouver en Colombie-Britannique. Le commissaire du SCC a prononcé l'allocution d'ouverture, et M. Pieter de Vink, sous-commissaire, région du Pacifique, a présidé la conférence. Cinq représentants du SCC étaient également présents.

La conférence de 1998 devait avoir lieu à Jakarta, en Indonésie, mais ce projet a été annulé en raison des troubles agitant le pays. C'est le professeur David Biles, coordonnateur international de la CAPAC, qui a proposé au SCC d'accueillir la conférence. Le commissaire et le sous-commissaire, région du Pacifique, ont alors confirmé que la conférence se tiendrait à Vancouver, sous les auspices de la région du Pacifique. L'organisation d'un tel événement nécessite habituellement une année de préparation, mais en raison des circonstances, la région du Pacifique n'a disposé que de trois mois. On a mis sur pied un comité organisateur régional, composé de huit membres et dirigé par M. Bob Lusk, conseiller spécial en ressources humaines à l'administration régionale, Pacifique. Employés et bénévoles de l'administration centrale et de l'administration régionale ont également apporté une précieuse collaboration. La conférence réunissait des représentants des services correctionnels de 20 pays et territoires de l'Asie et du Pacifique, ainsi qu'un certain nombre d'observateurs et de conférenciers invités.

La cérémonie d'ouverture, présidée par M. Lusk, a commencé par une courte prière dite par l'Aîné Bob George, de la Bande de Burrard, qui fait partie des Premières nations du Canada. Le commissaire a ensuite remis à M. George une couverture traditionnelle et un peu de tabac, et l'a remercié pour sa participation à la cérémonie. Une garde d'honneur, cornemuseur en tête, composée d'agents du SCC et de deux membres de la GRC, a apporté en grande pompe les emblèmes de la conférence dans la salle de bal. Le premier emblème, une masse d'armes fidjienne

symbolisant la suspension des hostilités, la paix et l'harmonie a été remise au commissaire Ole Ingstrup par le président de la 17e Conférence Asie-Pacifique, M. Datuk Omar, de la Malaysia. Le second emblème de la conférence, une lampe en cuivre fidjienne, symbolisant l'apprentissage et la connaissance, a été placée cérémonieusement à côté de la masse, sur une table basse, où les deux objets sont demeurés pendant toute la durée de la conférence.

Le logo de la conférence, un colibri, a été dessiné par Sheldon Williams, un détenu de la région du Pacifique; il figurait sur divers documents et articles préparés pour l'occasion. Monsieur William a pris part à la cérémonie d'ouverture; il portait une couverture sur laquelle était représenté le logo.

La première conférence de la CAPRAC a eu lieu à Hong Kong en 1980. Elle a toujours eu lieu une fois par an, sauf en 1990, où il a fallu l'annuler en raison des événements politiques survenus dans le pays hôte prévu. Jusqu'en 1993, c'est l'Australian Institute of Criminology qui s'est chargé de coordonner les activités liées à l'administration de la conférence. Depuis lors, c'est le professeur David Biles qui s'en charge à titre bénévole.

Après Hong Kong, la conférence a eu lieu successivement à Bangkok, à Tokyo, en Nouvelle-Zélande, à Tonga, à Fidji, en République de Corée, en Australie, en Inde, en Chine et en Malaysia.

En l'absence de statuts ou de règles de procédures régissant la conférence, des traditions et pratiques non officielles se sont imposées au fil des ans. Par exemple, le pays hôte choisit les pays invités, mais tous les participants prennent en charge les frais de transport et de logement. Il appartient, toutefois, au pays hôte d'offrir services d'accueil, et d'organiser programmes et visites dans les établissements.

Au cours de la semaine d'activités prévue, les délégués se sont penchés sur quatre thèmes de réflexion. Les représentants désignés de tous les pays et territoires participants présentaient à tour de rôle un rapport sur chaque thème, à l'invitation du président. Sauf pour les rapports sur la situation national, un nombre limité de pays et territoires intéressés ont été invités par M. de Vink à régler les questions restant à l'ordre du jour.

Le premier thème de réflexion proposé était la situation nationale relative aux problèmes correctionnels contemporains. Les débats ont porté sur diverses questions : surpopulation dans les prisons; composition des populations carcérales; refonte organisationnelle; nouvelles méthodes de traitement de la dépendance; soins de santé aux détenus. L'Australie et le Canada ont insisté plus particulièrement sur le problème de gestion complexe que pose la présence de gangs ethniques ou indigènes en milieu carcéral. D'autres pays, dont la Chine, ont évoqué les améliorations importantes apportées à la formation du personnel sur le chapitre des compétences spécialisées nécessaires à l'administration des établissements et à la gestion des détenus.

La deuxième question à l'ordre du jour était les meilleures pratiques pour le traitement des délinquants. Les délégués de plusieurs pays – Australie, Brunéi, Darussalam, Canada, Chine, Indonésie, Japon, Corée, Philippines et Thaïlande – ont proposé d'exposer les points leur tenant à cœur. La discussion a porté sur la discipline et le travail, ainsi que sur des programmes particuliers notamment le counseling et la maîtrise de la colère. Tous les délégués, sans exception, ont insisté pour que l'on traite les délinquants de manière à les aider à s'amender et à retourner vivre en société en tant que citoyens respectueux des lois. Les délégués de la Mongolie, qui participaient pour la première fois à la conférence, ont souligné l'importance accordée par leur pays à un programme de réforme pénitentiaire axé sur les principes de respect et d'équité dans l'administration du système correctionnel.

**Sheldon Williams prend part aux cérémonies d'ouverture, revêtu d'une couverture ornée d'un colibri, le logo de la conférence, qui est son œuvre.**

Les délégués de Fidji, de Hong Kong, de Chine, des Philippines, de Singapour et du Viet-Nam ont exposé leurs points de vue sur le troisième thème de réflexion proposé : susciter et entretenir l'intérêt des collectivités et des gouvernements pour les services correctionnels. Tous les délégués étaient d'accord sur un point : l'ignorance flagrante des citoyens et des pouvoirs publics au sujet des programmes et des établissements correctionnels, ignorance due au fait que les prisons sont autant de lieux entourés de mystère, dont on cache l'existence au public, dans une large mesure. Les délégués ont reconnu que les services correctionnels ont l'obligation de faire preuve de transparence. Constatation qui a donné matière à des discussions concernant les programmes axés sur la réadaptation, la mobilisation des médias et le marketing.

**Photo de groupe de tous les délégués**

Sur le chapitre de l'application de la technologie dans la conception et la gestion des prisons, les réactions ont été très diverses. Certains pays sont d'ardents défenseurs de la technologie, tandis que d'autres s'en méfient. Des questions complémentaires ont également été mises sur le tapis : aspects physiques de la conception et de la construction des prisons; sécurité matérielle; gestion des délinquants; coûts et avantages de la technologie. En conclusion, les délégués ont convenus que, sous réserve d'une planification soignée et d'une formation adéquate du personnel, la technologie offre beaucoup de possibilités dans le domaine correctionnel, tant en ce qui a trait à l'aménagement des prisons qu'en ce qui a trait à la gestion des délinquants. Il importe également de faire en sorte que la technologie favorise, et non entrave, l'interaction entre employés et détenus.

Au cours de la semaine qu'a durée la conférence, les délégués ont visité le musée d'anthropologie et l'Université de la Colombie-Britannique; la cour provinciale à Vancouver; l'établissement William Head; le centre régional de santé et le centre correctionnel communautaire Sumas (une nouveauté pour bon nombre d'entre eux, qui ont été particulièrement intéressés par la visite du centre et leurs conversations avec le personnel). La visite de l'établissement William Head et du centre régional de santé a donné matière à bien des points de vue différents sur les installations correctionnelles. Dans chaque établissement, des employés se sont proposés comme guides et ont fort bien joué ce rôle, pour le plus grand plaisir des délégués. En outre, des bénévoles ont organisé des activités à l'intention des personnes ayant accompagné les délégués au Canada.

À l'occasion de son discours de clôture, M. de Vink s'est félicité de la réussite de l'événement. Il a remercié le professeur Biles, les délégués, M. Bob Lusk et le comité organisateur, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au succès de la conférence. Il a également souhaité bonne chance aux délégués de la Chine pour la conférence de 1999, qui aura lieu à Shanghai. Pour terminer, le professeur Biles a invité des délégués à prononcer quelques mots. Les participants représentant le Samoa, Singapour, la Malaysia, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et la République populaire de Chine ont exprimé des remerciements sincères pour l'organisation, l'amitié et l'hospitalité qui ont caractérisé cette conférence. Monsieur Raymond Lai, de Hong Kong, a remis des souvenirs à M. de Vink et au professeur Biles. Le président a ensuite invité les agents du SCC à ramener, solennellement les emblèmes de la conférence au SCC, où ils seront gardés en sécurité, en attendant d'être envoyés à Shanghai pour la conférence de 1999. ◆

## DÉPÊCHES RÉGIONALES

### Région du Pacifique

# Premier établissement axé sur les besoins des délinquants autochtones dans la région du Pacifique

*Par M^me^ Shannon Whitewolf John, Aînée, établissement Elbow Lake*

L'établissement Elbow Lake a franchi une étape importante dans l'atteinte de son objectif de devenir un établissement axé sur les besoins des délinquants autochtones. Les 3 et 12 février 1999, tous les membres du personnel ont participé à une formation de sensibilisation aux besoins des Autochtones qui a eu lieu au camp de pionniers de Chehalis.

Dans son mot d'ouverture, M^me^ Jill Hummerstone, agente de libération conditionnelle en établissement et coordonnatrice des programmes pour Autochtones à l'établissement Elbow Lake, a encouragé les employés à participer pleinement à la formation, à poser des questions et à parler ouvertement et librement de leurs préoccupations.

Au cours de la matinée, elle a fait l'historique des programmes pour Autochtones au Service correctionnel du Canada. Elle a passé en revue les directives du commissaire ainsi que les ordres permanents de l'établissement qui se rapportent aux questions autochtones.

En après-midi, une Aînée et animatrice des programmes pour Autochtones, M^me^ Shannon Whitewolf John, a présenté le nouveau guide de spiritualité qui a été rédigé pour l'établissement Elbow Lake. Elle a parlé de la spiritualité des peuples des Prairies, qui est pratiquée dans la plupart des établissements fédéraux de la région du Pacifique, et a expliqué les différences qui existent entre les Premières nations et leurs pratiques culturelles respectives. Les participants ont ensuite pu admirer des ballots à pipe, des ballots sacrés et des photographies et poser des questions sur leur contenu et sur leur signification.

Cette formation a reçu l'appui du directeur, M. Ron Wiebe, et de la sous-directrice de l'établissement, M^me^ Janet-Sue Hamilton, qui ont aussi pris part aux séances.

Cette formation constitue la première étape franchie par l'établissement dans son cheminement pour devenir le premier établissement axé sur les besoins des délinquants autochtones dans la région du Pacifique. L'établissement Elbow Lake a déjà formé un cercle de résolution pour traiter des questions de discipline. Des programmes axés sur les besoins des Autochtones et portant sur des sujets tels que les enseignements des cercles d'influences, la toxicomanie, les compétences psychosociales, les relations, les traumatismes subis durant l'enfance, la violence familiale, l'éducation et l'emploi devraient être offerts cette année. ◆

# Forum public sur la justice réparatrice à l'établissement William Head

*Par M. David Hough, président du comité consultatif de citoyens et membre du cercle d'étude sur la justice réparatrice de l'établissement William Head*

Un groupe cadre composé d'une vingtaine de détenus et de huit personnes de la collectivité se réunit régulièrement à l'établissement William Head pour discuter de la justice réparatrice. De juillet 1998 à mars 1999, le groupe s'est réunit 27 fois pendant 2 heures et demi en moyenne. Les 22 et 23 janvier 1999, un forum public a eu lieu à l'établissement sur le thème « La justice réparatrice et le crime grave », grâce aux efforts du groupe. Une centaine de personnes sont venues y participer. L'entrée était sur invitation seulement; mais il a fallu refuser du monde, faute de place.

## ÉCHANGE D'INFORMATION

Le groupe continue de se réunir une fois par semaine, et non plus deux fois par mois, pour un exercice de réflexion qu'il juge vital. Les personnes de l'extérieur qui en font partie apportent souvent des articles et des livres sur la justice réparatrice. Des copies en sont faites pour la bibliothèque des détenus et distribuées aux membres du cercle et à tous ceux qui veulent les lire. Les comptes rendus de chaque réunion sont conservés.

## RÉCONCILIATION ENTRE LA VICTIME ET LE DÉLINQUANT

Le forum public a eu lieu grâce aux efforts conjugués du comité de détenus et d'un sous-comité organisateur, du comité consultatif de citoyens de l'établissement William Head, de l'Unité de la justice réparatrice et du règlement des différends du Service correctionnel du Canada (SCC), de la Direction des consultations du SCC, du Secteur des programmes et opérations correctionnelles, de la Commission nationale des libérations conditionnelles (région du Pacifique), du centre d'études sur la religion et la société de l'Université de Victoria et de la direction et du personnel de l'établissement William Head. Le forum a duré quatre heures; une collation et des rafraîchissements ont été servis. Il a commencé par la projection d'un documentaire de l'Office national du film intitulé *Une lueur d'espoir*, sur la réconciliation entre la victime et le délinquant. L'une des personnes qui apparaissent dans le vidéo, Emily Streufert – dont la soeur a été violée et tuée – a présenté ensuite son témoignage sur le programme de réconciliation entre la victime et le délinquant, qui a fait grande impression sur l'auditoire. Wilma Derksen, l'une des responsables d'une organisation appelée Victim's Voice, a présenté à son tour un exposé, qui a également suscité beaucoup d'intérêt. Bien des détenus avaient eu, auparavant, l'occasion de rencontrer Emily et Wilma.

**De gauche à droite : Michael Hadley, Robert Smith, John Lamoureux et Gordon Alcorn, détenus et David Hough.**

## ÊTRE À L'ÉCOUTE ET APPRENDRE

Le second jour du forum a été tout aussi passionnant. Dans l'auditorium, le détenu A. J. a parlé des différences entre la justice rétributive et le cercle de justice autochtone qui est parfois utilisé pour des cas de déviance. John, un autre détenu, a souligné combien il est important de jeter un pont entre la collectivité et les détenus, et d'explorer les voies qui mènent au pardon, même dans les cas de crime grave. Un autre détenu nommé Steven a raconté sa vie pour aider les participants à mieux comprendre pourquoi il purge une peine d'emprisonnement à perpétuité. Dave Gustafson, co-directeur du Fraser Region Community Justice Initiatives Association, à Langley en C.-B., a parlé des efforts qu'il déploie (avec bien d'autres) pour encourager le dialogue dans les collectivités et partout au pays. Enfin, Michael Hadley, l'un des responsables du projet de justice réparatrice au centre d'études sur la religion et la société de l'Université de Victoria, a fait le bilan du forum. Tout au long de ces deux journées, les participants ont discuté en petits groupes de divers sujets et ont eu beaucoup d'occasions d'échanger pendant les pauses. La présence d'un chien-détecteur de drogue, à l'entrée principale, et la visite d'une unité résidentielle leur a donné une idée de ce qu'est la vie en prison.

La justice réparatrice pose bien des défis et ouvre bien des possibilités à l'établissement William Head. Voici les principales questions qui se posent : comment concilier les impératifs à court terme et les impératifs à long terme pour les délinquants; comment mobiliser les agents de correction; comment mobiliser la collectivité; comment mobiliser la famille du délinquant; comment mobiliser les victimes et leurs familles; mais, avant tout, comment faire tout cela dans le plus grand respect mutuel.

Dans son livre intitulé *The Expanding Prison : The Crisis in Crime and Punishment and the Search for Alternatives*, David Cayley cite le juge Barry Stuart (une des personnes que M. Cayley a interviewé au sujet du crime et de la justice sociale) :

[traduction] « En matière de justice pénale, les meilleures choses ont une fin. »

« Cinq mythes sont responsables de cet état de chose :

1- tous les criminels sont les mêmes et exigent le même traitement;
2- seules les sanctions punitives marchent;
3- le public exige un châtiment sévère;
4- seuls des professionnels peuvent lutter contre le crime;
5- les citoyens ordinaires ne peuvent rien y faire. »

La radio et la presse locales ont bien couvert l'événement, et des articles écrits par des détenus sont en train de paraître dans *Out of Bounds* – une revue publiée par les détenus de l'établissement William Head – et d'autres publications. Le forum a permis de dissiper ces mythes, du moins pour les personnes qui y ont participé. Il faudrait en organiser d'autres pour continuer à répandre la bonne nouvelle. ◆

# Entre Nous

VOLUME 24, nº 4

## Symposium international autochtone sur les services correctionnels

## Semaine nationale de sensibilisation aux Autochtones

## Les bénévoles de la fraternité des Autochtones au Centre régional de santé

**Le solliciteur général signe l'énoncé de Mission**

**Réunion de la gestion supérieure du SCC**

**Communication de renseignements aux victimes**

**Évaluation du Programme d'aide aux employés**

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

Canada

# *Entre* Nous

*Entre* **Nous** est publiée par le Secteur des communications et de la consultation du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles qui suivent ne reflètent pas nécessairement celles du commissaire.

| | |
|---|---|
| *Commissaire adjoint* | Tim Farr |
| *Rédacteur en chef* | Pierre Simard |
| *Rédacteur en chef adjoint* | Martin Bélanger |
| *Révision et rédaction* | Lise Traversy |
| *Révision* | Julie Renaud |
| *Rédaction* | Louisa Coates |
| *Rédaction* | Graham Chartier |
| *Services de traduction* | Bureau de la traduction |
| *Conception graphique* | Marc Quirouet |

**Comité de rédaction**

Melanie Achtenberg
Millard Beane
Robert Dandurand
Marie-Andrée Drouin
Holly Flowers
Peter Hecht
Dean Jones
Marcel Kabundi
Bob LeDrew
Shereen Miller
France Myre
Fernande Rainville
John Vandoremalen
Lisa Watson

**Collaborateurs**

*Atlantique* – Claudine Daigle
*Québec* – Sylvie Brunet-Lusignan
*Québec* – Céline Laplante
*Ontario* – Chris Stafford
*Ontario* – Fiona Jordan
*Prairies* – Tim Krause
*Pacifique* – Dennis Finlay
*Pacifique* – Debbie Lemay

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

L'équipe d'*Entre* **Nous** serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés du point de vue du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faire parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

*Entre* **Nous** / *Let's* **Talk**
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X



© Service correctionnel du Canada 1999



Imprimé au Canada sur du papier recyclé


Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.


# *Entre* Nous

**1999** **Vol. 24, nº 4**


## MANCHETTES


ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE 1
LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL SIGNE L'ÉNONCÉ DE MISSION 1
SYMPOSIUM INTERNATIONAL AUTOCHTONE SUR LES SERVICES CORRECTIONNELS 2
SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX AUTOCHTONES 6
LES BÉNÉVOLES DE LA FRATERNITÉ DES AUTOCHTONES AU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ 7
VISITEZ LES ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION DU PACIFIQUE SANS QUITTER VOTRE BUREAU 8
EN VEDETTE SUR INTERNET 9
RÉUNION DE LA GESTION SUPÉRIEURE DU SCC 10
FAITS SAILLANTS 14
LE COMITÉ NATIONAL DU PROJET AN 2000 15
NOMINATIONS 16
HIGH RISK OFFENDER – UNE RÉALISATION DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM 16
DES EMPLOYÉS REMPORTENT DES PRIX EN COMMUNICATION 17
DES RÉSULTATS FABULEUX POUR CENTRAIDE/PARTENAIRESANTÉ 17


## ARTICLES

### CAHIER SECTORIEL


Réduction des méfaits du SIDA – Plus compliqué que prévu ... 18
Évaluation du Programme d'aide aux employés ... 20
Communication de renseignements aux victimes ... 22
Objectifs corporatifs ... 23
Les Services de santé envisagent d'informatiser les dossiers médicaux des délinquants ... 25
CAPRA : Une approche cognitivo-comportementale de l'acquisition de connaissances ... 26
De toutes les nations, de toutes les tribus, de tous les peuples et de toutes les langues ... 27
Reconnaître la valeur des valeurs – Désir d'apprendre et de changer ... 28
Reconnaître la valeur des valeurs – L'intégrité ... 29
Lieux contaminés – des vestiges du passé à réhabiliter ... 30


### LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

**La région de l'Atlantique**


Visite d'un champion de boxe ... 31
Tenue d'une foire préliberatoire à l'intention des détenus ... 31
Les comités consultatifs de citoyens sont importants ... 32
L'établissement Nova reçoit les plus grands honneurs pour la qualité de sa conception ... 32
Préparer les délinquants handicapés à réintégrer la société ... 33


**La région du Québec**


Le pénitencier St-Vincent-de-Paul mis à contribution ... 33
Conférencière de renommée internationale à l'établissement Archambault ... 34
Programme pilote en isolement à l'établissement Donnacona ... 34
Une bande dessinée traitant du VIH/SIDA réalisée par des détenus ... 35
La bibliothèque de l'établissement Joliette s'enrichit ... 36


**La région de l'Ontario**


Opération retour à l'essentiel... Un nouveau début ! ... 36
Conférence sur la réinsertion sociale ... 38
Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ... 38


**La région des Prairies**


Programme d'entretien paysager à l'établissement Bowden ... 39
Forum du Comité consultatif de citoyens ... 40


**La région du Pacifique**


Cérémonie de la couverture visant à rendre hommage à des réalisations exceptionnelles ... 41
Le projet *Ark* ... 43

# Pour mieux comprendre les Autochtones

Le présent numéro d'*Entre Nous* contient un article intéressant sur le Symposium international autochtone sur les services correctionnels.

Quand je repense à cette réunion, je me sens à la fois fier et humble.

Je suis extrêmement fier du fait que le Service correctionnel du Canada est l'un des plus avancés au monde en ce qui concerne le développement de partenariats valables et productifs avec nombre de collectivités autochtones. Je me sens particulièrement fier parce que tout notre travail dans ce domaine est axé sur les efforts accomplis pour accroître notre contribution à une société plus sûre, tout en montrant du respect pour les Autochtones, leurs traditions et leurs enseignements.

Par ailleurs, le symposium m'a rappelé les nombreuses étapes que nous devons encore parcourir pour nous rendre là où nous voulons aller.

Nous devons mieux comprendre qui sont nos délinquants autochtones. Nous devons élaborer de meilleurs outils d'évaluation du point de vue à la fois de la sécurité et de la réinsertion sociale. Nous devons élaborer plus de programmes et de meilleurs programmes pour les Autochtones. Nous devons trouver des façons d'encourager plus de délinquants autochtones à trouver des solutions à leurs problèmes criminogènes et à mener à bien leurs programmes. Nous devons également élaborer et intégrer de meilleures stratégies communautaires pour ces délinquants.

Les Autochtones ont toujours été plus que disposés à échanger avec nous. Je vous invite à faire un véritable effort pour mieux comprendre les Autochtones et le riche patrimoine qu'ils nous offrent. Si vous le faites, non seulement ce que vous apprendrez vous paraîtra intéressant et enrichissant, mais vous serez également plus aptes à contribuer à de bons services correctionnels au Canada.

Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel Canada

# Le solliciteur général signe l'énoncé de Mission

*Par M. Graham Chartier, Secteur des communications et de la consultation*

Le 15 avril, lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté le personnel de l'administration centrale du Service correctionnel du Canada (SCC) et des invités venus des régions, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Ministère, le solliciteur général, Lawrence MacAulay, a signé la nouvelle édition de l'énoncé de Mission. Aucune modification n'y a été apportée, mais la signature a été pour le solliciteur général l'occasion de donner son appui à ce document du SCC. Depuis 1989, chacun des solliciteurs généraux a posé ce geste symbolique pour témoigner de la continuité des engagements. Avant la signature, le commissaire du SCC, Ole Ingstrup, et le ministre ont tous deux parlé de l'importance de ce document et de la signification que revêt l'appui du ministre.

Le commissaire a déclaré qu'il n'était que normal de souligner la signature par le ministre MacAulay du « document qui traduit notre vision de l'excellence qu'il est possible d'atteindre dans les services correctionnels au Canada ». Le commissaire Ingstrup a dit qu'il était important pour tout le personnel du SCC de « savoir qu'il tient à ce que nous continuions à mettre en pratique les croyances et les valeurs énoncées dans le document sur la Mission ». Le commissaire a ajouté que le document exigeait du SCC l'« excellence professionnelle » et l'obligeait à « faire ce qui se doit ». Il a parlé des « améliorations considérables » qui ont été apportées sur bien des fronts, notamment des taux de réussite très élevés dans les mises en liberté dont le SCC est responsable et la diminution du nombre de délinquants sous surveillance dont la mise en liberté est révoquée à cause d'une nouvelle infraction.

**Lawrence MacAulay et Ole Ingstrup signent la nouvelle édition de l'énoncé de Mission.**

Le commissaire a présenté le solliciteur général, qui a commencé par dire qu'il appréciait sincèrement le travail accompli par le personnel du SCC. Il a poursuivi en disant qu'il était heureux de pouvoir manifester son appui en signant le document de Mission, qui exprime très clairement les convictions du Service correctionnel du Canada et les moyens qu'il entend prendre pour les manifester concrètement. Il a déclaré à l'auditoire que, en signant le document, il voulait montrer très visiblement que le gouvernement du Canada et lui-même appuyaient et partageaient les valeurs si clairement exprimées.

Le ministre a ensuite invité le commissaire à se joindre à lui pour la signature officielle du document. ◆

# Symposium international autochtone sur les services correctionnels

*Par M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications et de la consultation*

La première conférence internationale visant à aborder le taux d'incarcération élevé – et toujours croissant – des Autochtones de divers pays et à tirer parti de la sagesse de ceux-ci a eu lieu à Vancouver en Colombie-Britannique du 14 au 18 mars 1999.

**Mary Uslich, Aînée de la nation Sto:lo**

Les discussions entre les intervenants correctionnels autochtones au « Symposium international autochtone sur les services correctionnels » ont révélé une similarité étonnante des questions et des valeurs partagées, dont le respect de la famille, de la tradition et de la spiritualité. Les délégués ont convenu que la méthode de la justice réparatrice à laquelle on a de plus en plus recours pour encourager les discussions entre les délinquants et la collectivité et permettre de purger les peines sous la garde de la collectivité donne les meilleurs résultats. En fait, il s'agit de la seule façon de mettre fin à la hausse du taux d'incarcération.

Au Canada, les Autochtones constituent environ 3 p. 100 de la population, mais environ 16 p. 100 des délinquants sous responsabilité fédérale. (Le Canada utilise l'expression délinquants autochtones tandis que la communauté internationale emploie l'expression délinquants indigènes). La plupart des pays qui comptent des Autochtones font face au même genre de dilemme.

« Il serait utile de savoir s'il y a des questions communes pour lesquelles des innovations correctionnelles applicables aux Autochtones pourraient être transférables d'un pays à l'autre. Dans l'affirmative, il est urgent de mettre le plus rapidement possible ces renseignements à la disposition de tous », a déclaré Ole Ingstrup, commissaire du Service correctionnel du Canada, le premier jour de la conférence.

## LES CONFÉRENCES INTERNATIONALES CONTRIBUENT À L'AMÉLIORATION DES SERVICES CORRECTIONNELS

Coparrainé par le Service correctionnel du Canada, l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires et la nation Sto:lo des Salish du littoral en Colombie-Britannique, le symposium a attiré plus de 100 délégués de 12 pays.

L'idée de la tenue d'une conférence a germé au cours du symposium « Outre l'incarcération » qui a eu lieu en mars 1998 sous le parrainage du SCC. Des responsables de systèmes carcéraux du monde entier se sont alors réunis pour discuter de la hausse du taux d'incarcération. Un point important soulevé à cette conférence a été l'augmentation du nombre de délinquants indigènes. Pendant la conférence, les délégués ont créé l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires (AIACP), dont le mandat est de contribuer à la sécurité du public à l'échelle internationale en faisant la promotion des meilleures pratiques correctionnelles tant dans les prisons que dans la collectivité. « L'examen des services correctionnels à l'intention des Autochtones et les façons dont les délégués internationaux peuvent travailler ensemble à la solution de problèmes communs ont suscité un vif intérêt chez les participants », a déclaré Jennifer Trottier, directrice exécutive de l'AIACP.

## BIEN DES PAYS SE PENCHENT SUR LES BESOINS DE LEURS POPULATIONS AUTOCHTONES

Des participants des quatre coins de la planète ont assisté au symposium, notamment du Canada, des États-Unis, du Mexique, de la Norvège, de la France, d'Israël, de l'Arabie saoudite, de la République tchèque, du Congo, du Zimbabwe, de l'Afrique du Sud, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Les participants exerçaient leurs activités ou leur profession dans divers domaines : services correctionnels, libération

**Wilton Goodstriker, membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles, entonne un chant de bienvenue.**

conditionnelle, programmes et politique, chefs de Premières nations, commissaires des services correctionnels, juges de la Haute Cour de justice, avocats, policiers, aumôniers, thérapeutes et travailleurs sociaux. Ils ont discuté du taux d'incarcération qui grimpe en flèche chez les Autochtones, du besoin d'une base culturelle et spirituelle solide chez les délinquants, du rôle vital des Aînés et des agents de correction autochtones dans la vie des délinquants et de la tendance croissante à faire purger la peine dans la collectivité autochtone.

## SENSIBILISATION CULTURELLE

Le symposium ne s'est pas limité à des paroles et à des rapports imprimés. Un vif sentiment d'appartenance communautaire

s'est établi parmi les participants qui ont échangé des cadeaux, fait part de leurs antécédents personnels, raconté d'anciennes croyances et fait preuve d'une bonne dose d'humour, élément fondamental de la culture autochtone. En mettant les invités en contact avec une autre culture, le symposium a permis aux délégués d'acquérir une connaissance plus approfondie des délinquants autochtones.

Au cours de la première soirée, des membres de la nation Sto:lo ont accueilli les délégués dans leur longue maison sacrée à Tsawwassen, où des hommes vêtus de costumes rouges et noirs ont exécuté des danses Squamish, Tzinqua et du fusaiole, des jeunes filles ont imité habilement des oiseaux et des animaux et de petites filles ont exécuté gracieusement des pas de danse. Les invités ont eu droit à un festin traditionnel, à des chants et à des cérémonies de remise de cadeaux. Le matin suivant, Clarence Pennier, grand chef de la nation Sto:lo, et Willie Seymour, président de la conférence, ont accueilli chaleureusement les participants. « Nous partagerons nos problèmes et nos succès. Je vous souhaite tout le succès voulu au cours des trois prochains jours », a dit le chef Pennier.

## RESSEMBLANCES ENTRE LES PAYS

« On ne peut ni méconnaître ni mésestimer l'ampleur du problème (des Autochtones incarcérés). Fait encore plus troublant, la disproportion s'accentue », selon le jugement rendu en 1999 par la Cour suprême du Canada dans l'affaire de Jamie Gladue, femme autochtone qui a tué son mari.

Ole Ingstrup, commissaire du SCC, a informé les délégués au symposium qu'au Canada la disproportion de délinquants autochtones s'inscrit dans une tendance qui devrait se maintenir, car une grande partie de la population autochtone a moins de 35 ans alors que, selon les données démographiques, le reste de la population vieillit.

Les délégués autochtones ont été surpris de constater à quel point leurs expériences personnelles en ce qui concerne l'adaptation à la culture occidentale se ressemblaient et à quel point ils avaient des choses en commun aujourd'hui. Même si pour bon nombre les liens culturels s'étaient érodés, ils partageaient tous de solides coutumes communautaires comme les traditions spirituelles et la responsabilité à l'égard de leurs ancêtres et des membres de leur famille actuelle. Selon Sunni Wikiriwhi, gestionnaire maori du Service de probation de la collectivité de South Aukland en Nouvelle-Zélande, les Maoris croient que le manque de spiritualité chez une personne signifie qu'elle n'est pas en santé et qu'elle risque la maladie et le malheur. Ted Baker, coordonnateur des questions autochtones de la région de l'Atlantique du SCC, est l'un des nombreux travailleurs autochtones du système correctionnel fédéral qui incorpore les cérémonies spirituelles (comme la suerie et les cérémonies de purification par la fumée) dans son travail.

Voici les problèmes relevés par les délégués au symposium :

- Le taux d'incarcération des Autochtones est plus élevé que celui des non-Autochtones. En Nouvelle-Zélande, les Maoris constituent presque la moitié des délinquants du pays; au Nouveau-Mexique, malgré leur faible population, les Navajos représentent un grand nombre des délinquants; au Queensland en Australie, les Autochtones constituent deux pour cent de la population, mais 28 p. 100 des délinquants; en République tchèque, 60 p. 100 des délinquants sont des Tziganes.

- Les délinquants autochtones, surtout les jeunes Autochtones, enregistrent un taux de suicide bien supérieur au taux national.

- Le délinquant autochtone type est un jeune homme qui vit dans une ville, n'a pas de liens avec sa collectivité, éprouve un problème de toxicomanie, a été exposé à la violence ou à d'autres formes de violence au cours de sa vie, a résidé dans un pensionnat ou un foyer d'accueil, est en chômage et n'a pas de liens culturels ou spirituels.

- Le taux de récidive est élevé chez ces délinquants.

- Nombre d'enfants autochtones sont dans le besoin en raison des problèmes sociaux et économiques qu'éprouve leur famille.

## PROGRAMMES À L'INTENTION DES DÉLINQUANTS AUTOCHTONES

En plus de cerner les problèmes, les délégués ont cherché à trouver des solutions. À l'extérieur des salles de conférence, des artistes de la nation Sto:lo et des libérés conditionnels du SCC ont vendu des objets d'artisanat, y compris des bijoux en argent et des mocassins en peau de daim. Un délinquant représentait la Skemcis Medicine Lodge Society, groupe de soutien des Autochtones dont les Aînés accompagnent les délinquants dans les centres et les écoles pour parler aux jeunes en difficulté. « Nous avons obtenu une réponse incroyable des jeunes; certains ont dit qu'il s'agissait de la journée la plus importante de leur vie. »

De nombreux conférenciers ont communiqué leurs renseignements en racontant des histoires et des légendes pour expliquer leur vision culturelle du monde. Le juge Jim Rota de la Nouvelle-Zélande a fait état d'un bébé de sexe masculin enveloppé au chaud dans une peau d'ours et confié aux soins de son grand-père. « Aujourd'hui, cet homme est reconnaissant envers l'ours », a-t-il dit.

## CANADA

Au cours des exposés officiels, les délégués canadiens ont décrit les programmes et les initiatives qui font de notre pays un chef de file dans le domaine des programmes correctionnels. « Il y a beaucoup à apprendre des mesures prises à l'égard des Autochtones au Canada », a déclaré l'Australien Darcy Turgeon.

Gina Wilson, connue auparavant sous le nom de McDougall-Whiteduck, directrice générale de la Direction des questions autochtones du SCC, a présenté un aperçu des services offerts actuellement aux délinquants autochtones. Les nouvelles initiatives résultent du recours aux articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), qui permettent au Solliciteur général du Canada de conclure des ententes avec les collectivités autochtones en vue de la prestation de services correctionnels et au SCC d'informer la collectivité lorsqu'un délinquant souhaite retourner chez lui pour que les membres puissent participer à la planification de la mise en liberté de celui-ci.

Voici les programmes et les services offerts aux 2 710 délinquants et aux 70 délinquantes autochtones sous responsabilité fédérale : 75 Aînés et 45 agents de liaison autochtones travaillent dans des établissements du pays; des cours sont élaborés pour les agents de correction autochtones; il y a des programmes pour les toxicomanes et les délinquants sexuels ainsi que des programmes sur les aptitudes cognitives et la violence familiale; il existe six maisons de transition autochtones et des groupes de la Fraternité des Autochtones et de la Sororité des Autochtones permettent aux détenus de nouer des liens avec la collectivité extérieure; il y a quatre pavillons de ressourcement ou centres correctionnels spirituels pour les délinquants et les délinquantes – Pê Sâkâstêw, Okimaw Ohci, Stan Daniels et Prince Albert. Récemment, des services correctionnels communautaires ont été établis : 10 délinquants autochtones ont été mis en

liberté aux termes de l'article 84 de la LSCMLC, un cercle de mise en liberté fait l'objet d'un projet pilote en Saskatchewan et de nouvelles procédures de soins de santé ainsi qu'une stratégie de lutte contre le sida sont mises en œuvre.

Madame Kathy Louis, vice-présidente régionale de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) du Canada dans la région du Pacifique, a décrit les audiences communautaires de la CNLC tenues avec l'aide des Aînés qui donnent d'excellents résultats; les délinquants peuvent assister aux audiences de libération conditionnelle avec un Aîné ou en présence de membres de la collectivité. Dans un cas, un incendiaire a écrit aux familles de ses victimes, et 500 personnes ont assisté à un potlatch du pardon. Dans un autre cas, un homme a admis d'autres infractions sexuelles pendant une cérémonie du cercle de guérison et a été condamné à six années supplémentaires, mais il a été accepté volontiers par sa collectivité après sa mise en liberté. « Ces cérémonies favorisent le pardon », a dit M^me^ Louis.

**Délégués australiens**
**De gauche à droite : Lyn Cullinane, Rhonda Jacobsen, John Leslie, Boni Robertson et Darcy Turgeon**

Madame Norma Green, Kikawinaw (équivalent de directrice d'établissement) du pavillon de ressourcement Okimaw Ohci pour les femmes, a déclaré que l'attitude du personnel à l'égard des délinquantes est fondée sur la confiance et la dignité : « Si une femme se sent seule à 2 heures du matin, des membres du personnel vont la voir; aucune délinquante n'est isolée à notre centre », a-t-elle dit. Une femme s'était mutilée 37 fois en huit mois avant de séjourner au pavillon Okimaw Ohci, mais elle n'a pas récidivé depuis son arrivée au pavillon il y a trois mois.

Madame Heather Bergen, directrice au pénitencier de la Saskatchewan, a déclaré qu'il est important d'engager du personnel qui comprend ce que signifie le fait d'avoir été victime de violence et de sentir qu'on a raté sa vie. L'approche du pénitencier consiste à traiter les délinquants autochtones (60 p. 100 des détenus) au moyen de méthodes spirituelles et psychologiques. Elle a appris que les six premières semaines sont cruciales pour un nouveau délinquant de sorte qu'il est immédiatement apparié avec un Aîné et un agent de liaison autochtone et inscrit à des programmes pertinents.

Bevan Skerratt, qui coordonne les programmes d'un centre de guérison du Québec créé il y a dix ans et appelé maison Waseskun, a décrit le réseau électronique et le programme de counseling que le personnel a élaboré. Ce système a été établi de concert avec certaines collectivités du Nord et constitue, pour certains groupes, leur seule chance de préparer le retour du délinquant chez lui.

Le personnel correctionnel joue un rôle actif dans le domaine: Doris McLean, agente de probation au Yukon, a décrit son travail, qui consiste à parcourir des centaines de milles chaque semaine pour rencontrer des libérés conditionnels autochtones et elle a dit qu'elle aimait son travail. Madame Reva Malkin, agente de liaison autochtone dans la région du Pacifique du SCC, a déclaré qu'elle croit fermement que les agents de liaison revêtent de l'importance aux yeux des délinquants. « Je fais ce travail depuis vingt ans, et il y a tant à faire pour répondre aux besoins, et ce tous les jours », a-t-elle dit. Selon Pam Jack, surveillante des programmes pour les Autochtones, « les agents de liaison autochtones constituent la lumière dans le tunnel ».

## SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Madame Sunni Wikiriwhi, gestionnaire des services aux Services de probation communautaires de la Nouvelle-Zélande, a décrit la vision du monde des Maoris à l'auditoire. Elle a également tracé les grandes lignes des programmes à l'intention des délinquants, des initiatives en matière de formation à l'intention des agents de probation et du plan triennal de son gouvernement pour aborder les questions clés. Elle a dit que même si rien ne prouve que les programmes offerts par les Maoris aux Maoris sont les seuls qui donnent des résultats, il est vital d'intégrer la culture autochtone aux programmes réguliers.

Madame Gabriella Sanchez Villegas, avocate du Mexique auprès d'une organisation de défense des droits de la personne qui représente les délinquants d'Oaxaca devant les tribunaux, a décrit les différences culturelles entre ses clients et le système judiciaire de style européen du pays. L'Institut national des affaires indigènes offre des services à 10,7 millions d'Autochtones (sur une population de 91 millions d'habitants), y compris le paiement de la caution (qui doit être remboursée) et des programmes d'alphabétisation et d'enseignement. Cependant, son personnel veut offrir une formation aux professionnels qui défendent les délinquants autochtones, des services de traduction, des services de consultation juridique au cours des enquêtes préliminaires et l'accès à des livres et à des médicaments en prison.

L'Australie a délégué cinq représentants au symposium. Boni Robertson des Services correctionnels du Queensland a dit que « le taux de chômage élevé, le piètre état de santé et les possibilités de promotion sociale limitées des Autochtones ont créé une situation catastrophique menant au suicide et à l'incarcération ». Darcy Turgeon, également des Services correctionnels du Queensland, a décrit les initiatives entreprises pour ces délinquants : des camps forestiers où les délinquants terminent leur peine, un programme de soutien familial à l'occasion des traumatismes comme les nombreuses funérailles vécues par les Autochtones, le personnel des services juridiques qui visite les délinquants en prison, le recours aux Aînés, les travailleurs autochtones qui s'assoient avec les délinquants pendant les périodes de « risque élevé » de la journée et un programme d'intervention en cas de violence familiale.

**Sunni Wikiriwhi (Nouvelle-Zélande), Gabriella Sanchez Villegas (Mexique), Gina Wilson (Canada) et Tove Amti (Norvège)**

Le juge Emmanuel Lussambo, procureur général de la Cour suprême de la République du Congo, a dit que les 254 tribus de son pays ont chacune un système de règlement des conflits. Il a affirmé que les

délinquants ne font pas face seuls aux conséquences de leur crime; les membres de la tribu ont une obligation sociale envers la famille, et le stigmatisme du crime est partagé par la famille du criminel, un concept répété pendant toute la conférence. Les responsables du système judiciaire du Congo tiennent à apprendre des autres systèmes de justice autochtones, mais ils recueillent encore des renseignements d'autres pays.

Madame Tove Amti, cadre supérieur du ministère du Développement régional de la Norvège, a dit qu'il y avait peu de délinquants lapons et, par conséquent, peu de programmes à leur intention dans les établissements. Cependant, les Autochtones qui s'adonnent à l'élevage nomade traditionnel des rennes éprouvent des problèmes de violence familiale depuis quelques années, et elle s'emploie à y remédier avec ses collègues.

## RÉUSSITES ET DÉFIS À RELEVER À L'AVENIR

Les délégués de différents pays qui ont assisté au symposium ont convenu à l'unanimité, au moment de la clôture, qu'ils ont l'espoir de relever les défis qui se présentent. Les travailleurs des prisons et le personnel autochtone ont convenu qu'il est possible de rompre le cycle du crime lorsque la peine est infligée de concert avec la collectivité du délinquant autochtone, que le délinquant condamné reçoit le soutien de la collectivité et qu'il consacre du temps à l'approfondissement de sa culture et de sa spiritualité. Telle est la conclusion commune : les liens avec la collectivité et l'approfondissement des liens spirituels et culturels pourraient signifier un changement spectaculaire dans la vie des délinquants autochtones.

Par exemple, Brenda Morrison, résidente du pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, a déjà été considérée comme la délinquante la plus dangereuse du Canada. Après la publication du rapport de la Commission Arbour sur les incidents survenus à la Prison des femmes en 1996, elle a été transférée au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci en Saskatchewan. Selon le personnel, Brenda est devenue une nouvelle personne en cinq moins à peine.

L'un des principaux facteurs qui ont contribué à l'amélioration de Brenda était la présence d'employés autochtones, qui possédaient une compréhension intuitive de son comportement et qui lui parlaient dans des termes qu'elle comprenait. Un autre facteur était le soutien communautaire accordé dans le cadre des visites régulières d'un Aîné à l'établissement. L'Aîné est sage, respecté et non menaçant. Grâce à la participation de sa famille, de son père et de sa fille, sa vie a commencé à changer. Les délinquants autochtones éprouvent de la difficulté à s'adapter au système carcéral traditionnel. Toutes ces méthodes de soutien ou certaines d'entre elles donnent de meilleurs résultats dans leur cas.

Cependant, il reste des défis à relever. Les systèmes correctionnels de nombreux pays ne permettent pas aux juges de recourir à des solutions de rechange à l'incarcération. L'accroissement et l'urbanisation de plus en plus prononcée de la population ont engendré la pauvreté et la toxicomanie, contribué à la hausse du taux de suicide chez les Autochtones et donné naissance à des bandes autochtones dans certaines régions du pays.

« Les mesures prises au sein du système correctionnel du Canada peuvent être considérées comme la récolte de ce qui a été semé. Nous obtenons un certain succès. Mais il est fragile. Les concepts sont florissants, mais ils ne sont pas entièrement ancrés et il faut les nourrir et les entretenir sans cesse », a dit le commissaire Ingstrup.

## PLANS D'AVENIR

Au cours de la dernière journée, les participants ont été invités à faire part de ce qu'ils ont retiré des trois jours de discussion et d'échange de renseignements et des espoirs qu'ils entretenaient pour l'avenir. Un ex-délinquant, qui travaille maintenant à titre d'agent de liaison autochtone, a pleuré en racontant son histoire. Un groupe de 10 personnes l'a immédiatement entouré et lui a offert son appui. Telle était l'« atmosphère » qui régnait pendant le symposium : un sentiment de soutien et de compréhension allant au-delà des mots et des déclarations émotives et spontanées. « Ma fille a été assassinée et son meurtrier est revenu dans la collectivité sous la surveillance d'Aînés qui sont plus jeunes que moi. Il y a encore des problèmes qui ne seront pas résolus avant un certain temps », a dit un père.

Les délégués ont semblé convenir qu'il était enrichissant et encourageant de rencontrer des délégués animés des mêmes idées, intéressés et ayant le sens de l'humour, des quatre coins du monde.

Dans son mot de la fin, M. Ingstrup a dit qu'il était très impressionné par les idées des participants et par l'espoir qu'il nourrissait à l'égard de l'avenir. « Nous, du Service correctionnel du Canada, n'avons pas l'intention de greffer une branche de justice réparatrice autochtone sur le tronc de services correctionnels européens ou occidentaux traditionnels. Nous entendons plutôt appuyer l'instauration d'une meilleure façon de procéder à partir de la semence des traditions autochtones ».

La directrice générale des questions autochtones du SCC, M^me^ Gina Wilson, a invité les délégués à créer un volet autochtone de l'AIACP, qui serait financé par le SCC, afin de conjuguer les efforts en vue de la résolution des questions communes. Un vote à main levée a confirmé l'appui écrasant en faveur de cette proposition. Au cours des prochains mois, une téléconférence sera organisée pour entreprendre le processus. « Il s'agit uniquement de déterminer qui est disposé à sacrifier sa pause-repas ou son sommeil pour participer », a-t-elle dit. ◆

### RÉFLEXIONS

« Si vous êtes venus pour m'aider, vous perdez votre temps. Mais si vous êtes venus parce que votre libération est liée à la mienne, travaillons ensemble. »
Lilla Watson, Australie

« Il s'agit d'une question délicate, mais nous devons commencer à parler des questions délicates, car le monde se résume à ce genre de questions. »
Juge Jim Rota, Nouvelle-Zélande

« Nous vivons dans un climat politique où les solutions non privatives de liberté sont impossibles. »
Rhonda Jacobson, Australie

« Il y a des solutions de rechange à l'incarcération. Toutes les autres sanctions, autres que l'incarcération, devraient être suggérées dans nos tribunaux. Donnez aux juges la possibilité de recourir à des solutions de rechange à l'incarcération dont vous pouvez répondre. Les juges recherchent des solutions de rechange ! »
Juge Fred McElrea, Nouvelle-Zélande

« Nous croyons que la partie spirituelle de notre vie est aussi importante que la partie physique et émotive. »
Kathy Louis, Canada

« Les enseignements traditionnels que j'ai reçus pendant mon enfance m'ont permis dans une large mesure de m'adapter. »
Wilton Goodstriker, Canada

# Semaine nationale de sensibilisation aux Autochtones

*Par M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications et de la consultation et M^me^ Melanie Achtenberg, gestionnaire, Liaison Autochtone et coordination des politiques intersectorielles, Questions Autochtones*

L'administration centrale du Service correctionnel du Canada a été l'hôte d'une foule d'activités organisées pour célébrer la Semaine nationale de sensibilisation aux Autochtones, du 25 au 28 mai. Les activités de la semaine ont été préparées avec la collaboration de divers secteurs du Service correctionnel du Canada (SCC), de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et du Groupe de la politique correctionnelle autochtone du ministère du Solliciteur général.

L'objet de cette semaine, qui a été organisée pour la première fois en 1992, est de mieux faire comprendre au personnel les questions qui se rapportent aux délinquants autochtones et de le mettre en contact avec la culture, les traditions et l'esprit communautaire tellement fondamentaux pour la vie des Autochtones. La semaine permet également de mieux faire connaître les objectifs du gouvernement concernant l'équité en matière d'emploi pour les Autochtones, objectifs qui portent sur leur recrutement, leur maintien et leur promotion dans la fonction publique.

**Le deuxième jour, Ed Buller, du ministère du Solliciteur général, a animé une discussion sur le phénomène de plus en plus préoccupant des gangs chez les jeunes Autochtones.**

Les Autochtones composent 3 p. 100 de la population canadienne, mais ils représentent près de 16 p. 100 des délinquants sous responsabilité fédérale, et leur nombre est à la hausse. Compte tenu de cette situation alarmante, des exposés et des groupes de discussion ont été organisés pour donner aux employés l'occasion de rencontrer des experts dans le domaine et de poser des questions.

La semaine a officiellement débuté le 25 mai par une prière et une cérémonie du foin d'odeur animées par Gordon Williams, l'Aîné du Centre d'amitié d'Odawa. Ensuite, Doreen Sterling, du SCC, a présenté un exposé sur les programmes de cet organisme destinés aux délinquants autochtones : visites d'Aînés dans les établissements, travailleurs chargés de la liaison avec les Autochtones, cérémonies spirituelles et recours croissant à des initiatives de justice réparatrice, dont la participation de la collectivité à des cercles de guérison et les pavillons de ressourcement pour Autochtones qui ont pour but de préparer les délinquants à réintégrer la société en toute sécurité. Enfin, la CNLC a été l'hôte d'une séance de narration de contes avec l'Aîné inuit William Ekoomiak.

Le deuxième jour, Ed Buller, du ministère du Solliciteur général, a animé une discussion sur le phénomène de plus en plus préoccupant des gangs chez les jeunes Autochtones. Ce forum de trois heures, avec la participation des intervenants invités de la police de Winnipeg, de la Winnipeg Native Alliance et de l'établissement Stony Mountain, a porté sur des questions comme les raisons qui poussent les jeunes Autochtones à se joindre à des gangs, la culture des gangs et leur croissance récente dans les villes et les collectivités des Premières nations. Le groupe a discuté de stratégies de prévention selon les points de vue de la police, des organismes communautaires et des services correctionnels (par exemple, des visites dans les écoles pour rencontrer les jeunes et ceux qui risquent de devenir des chefs de gang, afin de les détourner de cette mauvaise voie).

Le jour suivant, Hilda Vanneste, du Secteur pour les délinquantes au SCC, a donné un exposé relatant l'histoire du pavillon de ressourcement Okimaw Ohci pour les femmes (créé après la publication du rapport de la Commission Arbour) et décrivant les installations régionales du SCC pour les femmes – Nova, Joliette, Grand Valley et Edmonton – ainsi que les questions et tendances actuelles et à venir. La vidéo intitulée *A Matter of Trust* a été montrée. Des délinquantes autochtones y parlent de leur croissance personnelle – et du sentiment de confiance qu'elles ont acquis et mérité – pendant leur incarcération à Okimaw Ohci. Une personne de l'auditoire a souligné qu'on avait grandement besoin de présentations de cette nature et qu'elles étaient fort appréciées.

Le clou du dernier jour de la Semaine a été un dîner composé de mets autochtones traditionnels – préparation de riz sauvage, bison et caribou – et la présentation d'une vidéo inspirée des cultures autochtones du Sud-Ouest et de leur contribution à la culture européenne en Amérique du Nord. Madame Doreen Sterling a expliqué l'importance des aliments traditionnels pour les délinquants autochtones, disant que cela renforçait leur sentiment d'appartenance à une culture. Le repas a été offert par la Direction générale des questions autochtones du SCC et le Secteur pour les délinquantes, et préparé par le cuisinier autochtone Gary Lafontaine.

Enfin, la Semaine de 1999 a pris fin officiellement par une prière de l'Aîné Gordon Williams. ◆

# Les bénévoles de la fraternité des Autochtones au Centre régional de santé

*Par M. Dennis Finlay, gestionnaire régional des communications, région du Pacifique*

Lorsque Len McKenzie entre dans l'aire de réception, au Centre régional de santé du Pacifique, il est évident qu'il n'est pas un visiteur comme les autres. Il porte deux guitares.

Voilà qui est peu habituel dans un tel environnement; c'est avec nonchalance qu'il ouvre les étuis devant l'agent pour que ce dernier les inspecte. Derrière lui, suivent immédiatement sa femme Lenore, et Dorothy Visser, une bonne amie, qui ouvre un nécessaire à couture, lequel contient un certain nombre d'articles, y compris des ciseaux.

L'agent qui est assis au bureau connaît bien les bénévoles et les objets qu'ils apportent avec eux à l'occasion de leur visite régulière à la « Native Brotherhood », dans cet établissement multisécuritaire. Il échange avec eux des plaisanteries et leur souhaite de passer une bonne soirée.

Depuis plusieurs années, M. McKenzie et M^me^ Visser assistent aux réunions hebdomadaires de la fraternité, y passant deux ou trois heures avec des délinquants, dans une petite salle dont les murs sont couverts de simples dessins, et dont les rayonnages portent des objets autochtones, y compris un gros tambour.

## UN SENTIMENT D'APPARTENANCE

« Ce sont des gens magnifiques qui viennent ici sans jamais manquer une semaine », dit Reva Malkin, coordonnatrice de la liaison autochtone. « Ils méritent qu'on reconnaisse ce qu'ils font. »

Les membres de la fraternité accueillent les visiteurs comme s'ils étaient des membres d'une grande famille qui reviennent à la maison après un long voyage. La salle s'anime tout à coup. Des conversations s'engagent ça et là.

Tant M^me^ Visser que M. McKenzie sont Cris, et ils sont, tout comme M^me^ McKenzie, des catholiques fervents.

**Le bénévole Len McKenzie, à gauche, et le détenu James Fenton chantent ensemble.**

« Ma mère était une guérisseuse et elle avait une suerie, dit M^me^ Visser. Elle était également une catholique romaine très fervente. »

Il y a manifestement chez les bénévoles un mélange assez naturel de foi chrétienne et de spiritualité autochtone. La soirée commence par une « cérémonie de purification par la fumée ». Souvent, on joue de la guitare et on fait résonner les tambours autochtones, et l'on passe beaucoup de temps à des travaux manuels.

Les délinquants présents dans la salle se réjouissent de la visite. « Aucun des autres endroits n'a de bénévoles qui visitent la fraternité », dit l'un, bien que quelques délinquants expriment leur désaccord là-dessus. « J'ai été vraiment surpris de voir des bénévoles ici. »

Un autre délinquant dit qu'ils « apportent un peu d'humanité » dans l'établissement.

Madame Visser répond : « Je remercie Dieu de nous accorder ce privilège. Nous sommes comme une famille. »

## CELA EN VALAIT LA PEINE

Monsieur McKenzie est devenu bénévole à la demande de l'aumônier de l'établissement, il y a six ans. Il a commencé à venir par curiosité, mais dit que, maintenant, ses visites « sont bonnes pour moi. J'ai constaté qu'ils étaient des gens comme tous les autres. »

Il reconnaît qu'au début les prisons le terrifiaient. Il a été élevé au Manitoba et il avait des frissons rien qu'à passer en voiture devant l'établissement Stony Mountain. Maintenant, il dit : « J'aime les gars. »

Lenore McKenzie dit que son mari lui a demandé de l'accompagner à une visite de la fraternité lorsqu'ils se sont mariés il y a quatre ans. Elle dit qu'elle se sent triste lorsqu'un délinquant retourne à son « établissement d'origine », après qu'ils en sont venus à le connaître et à l'aimer.

Mais lorsque son mari ajoute qu'il y a toujours un autre délinquant pour prendre sa place, ceux qui sont dans la salle éclatent d'un rire amical. L'un d'eux dit, assez fort pour qu'on l'entende par-dessus le bruit, qu'il « y aura toujours des criminels. Il y en a toujours d'autres. »

**La bénévole Dorothy Visser, au centre, s'entretient avec un délinquant. La bénévole Lenore McKenzie est assise à gauche.**

## IL FAUT DU TEMPS

Un jeune délinquant admet qu'il était effrayé lorsqu'il a commencé à assister aux réunions de la fraternité avec les bénévoles, il craignait le rapprochement au sein du groupe. « Mais je l'apprécie maintenant. Leur visite me donne l'impression que je me trouve à l'extérieur de l'établissement pendant trois heures. »

Madame Visser remarque que les nouveaux venus dans le groupe sont « un peu méfiants », mais elle peut voir les changements en eux au fur et à mesure qu'ils s'habituent aux réunions.

Un délinquant qui a passé 10 ans à l'établissement à sécurité maximale Kent dit qu'il a eu du mal, au début, à s'ouvrir aux bénévoles. Un autre délinquant le regarde et répond calmement : « J'ai vu beaucoup de changements chez toi. » Il est évident que, pour lui, c'est une remarque positive, mais pour mettre tout le monde à l'aise, il ajoute : « Maintenant, on ne peut plus t'empêcher de parler ».

Un délinquant qui n'a presque pas ouvert la bouche de la soirée dit à un visiteur qu'il vient de commencer à purger une peine de 10 ans. Ce n'est pas son premier séjour en prison. Il reconnaît qu'il continue de s'isoler des autres, mais que les bénévoles créent une bonne atmosphère et que leur présence l'aide.

Même s'il est encore jeune, il dit que, toute sa vie, il n'est sorti de prison que pour y rentrer. Pour lui, les McKenzie et M^me^ Visser sont « les meilleurs que j'ai connus. Ils m'aident à devenir plus sociable ». Lorsqu'on lui demande si c'est vraiment ce qu'il pense, il répond : « Oh oui ! »

### LA FRATERNITÉ OFFRE DES OCCASIONS D'APPRENDRE

Les délinquants envoyés au Centre régional de santé participent à quatre programmes différents et certains ne sont pas prêts à se mêler aux autres, mais M^me^ Malkin souligne que, dans la fraternité, « nous sommes tous égaux ». Il ne semble pas y avoir d'animosité chez les détenus ce soir.

Ironiquement, comme c'est souvent le cas, beaucoup des délinquants avouent qu'ils savaient peu de choses de leur propre culture avant d'entrer dans le système carcéral. L'un d'eux reconnaît que « c'est triste à dire, mais l'un des avantages que m'a donnés la prison est l'occasion d'apprendre à connaître ma culture. Je n'ai pas pu le faire lorsque j'étais dans la société ».

Madame Visser dit que beaucoup de délinquants ont été victimes de mauvais traitements dans leur enfance et que « c'est tout ce qu'ils connaissent... la drogue et l'alcool. J'ai perdu une jeune sœur ici dans les rues de Vancouver, en 1995. Alors, je sais très bien ce que cela peut faire à quelqu'un. »

Elle apprécie le temps qu'elle passe avec les membres de la fraternité, parlant avec eux et leur apprenant à exécuter divers travaux manuels. Un délinquant lui montre avec fierté sa sculpture d'un ours, qu'il est en train de faire. Il a développé une technique enviable pour le travail du bois.

Monsieur Len McKenzie dit calmement que les réunions « m'aident autant qu'elles aident le groupe ».

Puis, sans autre préambule, il prend sa guitare et commence à la gratter. Quelques délinquants se joignent à lui et, pendant un moment, nous ne sommes plus en prison. ◆

## MANCHETTES

Tourisme virtuel

# Visitez les établissements de la région du Pacifique sans quitter votre bureau

*Par M. John Costello, agent de projet, Opérations de réinsertion sociale en établissement, et M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications et de la consultation*

Le Service correctionnel du Canada (SCC) possède à Ottawa un centre national de règlement des situations d'urgence, qui communique de l'information au personnel des établissements, au solliciteur général du Canada et aux gestionnaires du SCC dans les situations d'urgence. Le Centre permet aussi au solliciteur général d'entrer en contact avec le ministère de la Défense nationale si une intervention urgente s'avère nécessaire. Le rôle du centre national de règlement des situations d'urgence est d'une importance capitale lorsqu'il faut communiquer avec les personnes en autorité et obtenir de l'aide et des conseils dans les plus brefs délais.

Le Centre dispose des plans d'étage à jour et détaillés des établissements, des bureaux de libération conditionnelle, des centres correctionnels communautaires et des administrations régionales. Cependant, à cause des travaux constants de construction et de rénovation dans les établissements fédéraux, le Centre n'a pas toujours accès aux plans les plus récents. De plus, pour le personnel du Centre, les plans sur papier sont encombrants et difficiles à utiliser en cas d'urgence.

La région du Pacifique a trouvé la solution à tous ces problèmes avec son nouveau projet Internet qui permet au personnel du SCC de télécharger les plans d'un établissement dans le système InfoNet du SCC et de les mettre ainsi à la disposition du personnel du Centre et de certains employés possédant une autorisation de sécurité. À l'aide de nouveaux programmes informatiques simples et peu coûteux, le personnel des technologies de l'information a informatisé les plans des établissements et des étages et est disposé à aider les autres régions qui souhaitent faire de même. Si un tel projet vous intéresse, vous pouvez communiquer avec le personnel des technologies de l'information de l'administration régionale du Pacifique.

Au cours des derniers mois, les employés de la région du Pacifique ont téléchargé dans le système InfoNet du SCC les plans d'étage au trait de plusieurs établissements de la Colombie-Britannique. Dorénavant, les employés possédant une autorisation de sécurité et qui ont besoin de consulter les plans détaillés d'un établissement n'ont qu'à introduire au clavier un mot de passe spécial et à se servir d'un logiciel de visualisation, qui permet de consulter les plans même si le

Pieter de Vink (à droite), sous-commissaire de la région du Pacifique, remet à John Boileau un certificat d'honneur.

Ken Peterson (à droite), directeur de l'établissement Mission, remet un certificat d'appréciation à Mark Thibault.

logiciel d'application correspondant n'est pas installé dans leur ordinateur. Les employés qui ne possèdent pas une autorisation de sécurité peuvent avoir une vue générale des établissements par le biais d'InfoNet. De plus, le projet est conçu de telle sorte que le personnel de chaque établissement doit signaler à l'administration régionale toute modification des lieux.

Cette nouvelle banque de plans d'étage informatisée est un système simple et pratique qui permet au personnel possédant une autorisation de sécurité de voir le dessin de chaque structure d'un établissement et de mettre en évidence, agrandir ou réduire les zones choisies.

Pour faire une visite générale et en couleur d'un établissement, comme celui de Mission par exemple, il suffit d'accéder à l'InfoNet du SCC, de cliquer sur Régions, sur Pacifique, sur Établissements du Pacifique, puis enfin sur Mission. Sous la photo de Ken Peterson, directeur, cliquez sur « Virtual Tour ». Placez la flèche sur un immeuble, le gymnase par exemple, et cinq photos en couleur illustrant les différentes pièces apparaissent immédiatement à l'écran. Vous pouvez ainsi visiter l'établissement Mission sans quitter votre bureau.

Le 25 mai 1999, M. John Boileau, gestionnaire régional des activités, Gestion de l'information et technologies, a reçu un certificat d'honneur du SCC au nom de l'équipe de la Gestion de l'information et des technologies de la région du Pacifique, qui a réalisé ce projet.

Monsieur Mark Thibault, technicien en technologies de l'information à l'établissement Mission, a amélioré le concept des plans au trait en ajoutant des photos de l'établissement. Monsieur Thibault a reçu des mains du directeur, M. Ken Peterson, un certificat d'appréciation signé par le commissaire Ole Ingstrup, pour la conception de la visite virtuelle de l'établissement.

À l'administration centrale, une initiative semblable consiste à numériser des photos aériennes de tous les établissements du SCC et à les rendre accessibles par le réseau informatique. Pour en savoir davantage sur ce projet, les employés peuvent communiquer avec M. Ash Bassili, Politiques et services de construction, Services techniques et gestion de l'information. Les photos aériennes sont fort utiles, car elles permettent de voir le cadre physique dans lequel se trouve l'établissement. Les employés ont déjà fait savoir au personnel des technologies de l'information qu'ils appréciaient le fait de pouvoir consulter une photo d'un établissement au lieu de devoir faire appel à leur mémoire pour se souvenir des détails.

Le personnel des régions et les membres du centre national de règlement des situations d'urgence invitent tout les employés à faire l'essai de la nouvelle application. Elle est facile à créer et à mettre à jour, et elle est une aide précieuse pour beaucoup d'utilisateurs, notamment ceux du centre national de règlement des situations d'urgence. Le personnel des régions pourra se rendre compte, au moment d'intégrer au système informatique les plans de leur établissement, que le logiciel est très facile à utiliser.

Les employés du SCC ont le sens de l'initiative très développé quand ils doivent résoudre des problèmes et proposer de nouvelles solutions dans le domaine de la technologie de l'information. Ils aident ainsi le SCC à devenir le service correctionnel le plus progressiste au monde, à l'aube du nouveau millénaire. ◆

# EN VEDETTE sur Internet

**Renseignements sur les questions et les services correctionnels actuellement disponibles sur Internet**

### Human Rights Watch Prison Project

**www.hrw.org/advocacy/prisons/**

Site international de défense des détenus dont l'objectif est de mettre fin aux traitements abusifs dont les détenus sont victimes dans le monde. Le Human Rights Watch Prison Project contient six « pages » sur les violations des droits de la personne, les mesures de protection, les mesures prises par l'ONU et d'autres organisations, et de l'information sur les prisons dans le monde entier. Depuis 1987, Human Rights Watch fait campagne pour les droits des prisonniers et se livre à des recherches sur les prisons. Le site a un lien avec le Comité international de la Croix-Rouge, qui s'efforce de répondre aux besoins humanitaires élémentaires des prisonniers.

### Learning Resource Centre – Grant MacEwan Community College

**www.lrc.gmcc.ab.ca/guidesto/hcs/correctserv.htm**

Site de recherche et d'étude sur les services correctionnels créé par un collège communautaire d'Edmonton en Alberta. Il comporte des liens avec les pages Web du SCC, du ministère du Solliciteur général, du Conseil national de la prévention du crime, du réseau Access to Justice Network, du Sourcebook of Criminal Justice Statistics, de la Library of Legal Resources, du Mennonite Central Committee: Criminal Justice Issues et bien d'autres encore. Moyen facile d'obtenir une grande quantité d'informations.

### Organization for Sensible and Effective Prison Policy

**www.amandla.org/osepp/**

Site américain de défense des délinquants qui contient des renseignements sur les ressources pour les prisonniers, des articles constructifs sur les prisons, des statistiques, des renseignements sur la privatisation des prisons, des livres sur les problèmes carcéraux et bien plus encore. ◆

## Réunion de la gestion supérieure du SCC

# Leadership d'avenir pour le 21e siècle

**Du 11 au 14 mai 1999**

*Par Mme Louisa Coates, Secteur des communications et de la consultation*

Le Service correctionnel du Canada (SCC), qui est responsable de 14 000 délinquants sous responsabilité fédérale, a tenu en mai sa réunion de la gestion supérieure (RGS) semestrielle, au cours de laquelle des cadres supérieurs ont pu échanger des points de vue sur des problèmes qu'ils ont rencontrés au cours des six derniers mois. Pendant ces trois jours, les membres du personnel ont eu le temps de discuter entre eux et de tenir d'autres petites réunions.

La conférence a été marquée par la vitalité et l'accueil chaleureux des hôtes de la région de l'Atlantique, la grande qualité des exposés sur des questions liées au leadership et un ordre du jour propice à un apprentissage exempt de stress.

### BONS RÉSULTATS SUR LES PLANS DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET DES PERMISSIONS DE SORTIR

Le commissaire, Ole Ingstrup, a souhaité la bienvenue aux participants, notamment aux membres du Comité national de direction des Comités consultatifs de citoyens et à M. Edward Dyer, commissaire, Her Majesty's Prison Service des Bermudes.

Il a résumé les faits marquants des six derniers mois, notamment l'aval donné à la Mission du SCC par le septième solliciteur général, M. Lawrence MacAulay, et l'examen de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Il a remercié les membres du personnel et leur famille du dévouement dont ils ont fait preuve durant les grèves tournantes des employés du groupe des manœuvres, en février et mars; beaucoup d'employés ont littéralement vécu dans les établissements pour en assurer le fonctionnement. « Il m'est impossible de trouver les mots justes pour exprimer ma gratitude; je tiens à vous faire part personnellement du sentiment profond de fierté que j'ai ressenti et que je ressens encore

**Le solliciteur général, Lawrence MacAulay, la sous-commissaire principale, Lucie McClung, et le commissaire du SCC, Ole Ingstrup**

quand je songe aux nombreuses façons dont vous avez assuré la conduite des opérations durant cette période. »

Les statistiques correctionnelles sont encourageantes, a-t-il ajouté. Plus de 99,9 p. 100 des 31 000 délinquants qui ont obtenu une permission de sortir avec escorte l'an dernier ont mené à bien leur projet de sortie; plus de 99 p. 100 de ceux qui ont obtenu une permission de sortir sans escorte en ont fait autant. Près de 1 800 délinquants qui ont profité d'un placement à l'extérieur n'ont pas eu de démêlés avec la justice; 95 p. 100 de ceux qui ont obtenu une semi-liberté et 89 p. 100 de ceux qui se sont vu accorder une libération conditionnelle totale n'ont commis aucune nouvelle infraction.

« Je me demandais comment atteindre 100 % dans notre organisation ! », a-t-il dit.

Le commissaire a demandé aux membres du personnel de réfléchir au cours des prochains mois aux cinq messages suivants : persévérer dans la voie choisie; prêcher par l'exemple auprès du personnel et des délinquants; éliminer les contradictions dans le milieu de travail (demander par exemple aux employés de respecter les écriteaux *Interdit de fumer*); continuer à prôner ce qui est juste et équitable, y compris la réduction du nombre de délinquants autochtones; et aider les délinquants à ne pas retomber dans la criminalité après leur mise en liberté.

En guise de conclusion, le commissaire a demandé aux délégués d'imaginer un point noir sur une feuille de papier blanche. « Que voyez-vous ? a-t-il demandé. Rappelez-vous que presque toute la page est blanche. Il en va de même pour nous dans notre travail; nous pouvons faire face aux difficultés et nous dire que nous sommes en mesure de les affronter; nous pouvons agir, nous en sommes capables. »

### APPUI DES INITIATIVES DE JUSTICE RÉPARATRICE

Monsieur Paul Hahn, professeur de justice pénale à Cincinnati en Ohio, qui a aussi beaucoup travaillé dans le secteur correctionnel américain, a été le premier à prendre la parole. Le professeur Hahn a remporté dans les années 1970 une victoire importante

**Paul Hahn, conférencier invité et professeur de justice pénale à l'Université Xavier, de Cincinnati en Ohio**

pour la pensée libérale dans le domaine correctionnel lorsqu'il a affronté et convaincu, dans un débat public, le défenseur populaire de l'intransigeance, Robert Martinson, selon lequel « Rien ne marche dans le domaine correctionnel ». Ironiquement, le public continue d'appuyer les vues antérieures de M. Martinson et de ne pas tenir compte de son revirement. « Les vues conservatrices l'emportent toujours, a déclaré le professeur Hahn, parce qu'elles reportent tout le blâme sur le criminel, ne promettent aucun résultat et créent une dichotomie entre le bien et le

mal, selon laquelle nous nous retrouvons du côté du bien. »

D'après lui, les initiatives de justice réparatrice du SCC, notamment les cercles de détermination de la peine, les partenariats avec la collectivité et les mesures de prévention axées sur les jeunes, constituent la meilleure approche à l'égard de la criminalité. « Les collectivités les plus sûres ne sont pas celles où se trouvent les prisons les plus impénétrables, mais plutôt celles où les liens communautaires sont les plus solides. » Il a félicité M. Paul Gendreau du SCC pour son travail de pionnier dans le domaine des programmes. « Je suis conscient, a-t-il dit, du grand bien que procurent vos initiatives, et je pense qu'il serait bon que cela soit reconnu au niveau de la direction. »

Howard Book, du département de médecine de l'Université de Toronto

## QUEL EST VOTRE QUOTIENT ÉMOTIONNEL ?

Monsieur Howard Book, psychiatre à l'Université de Toronto et auteur de *Emotional Intelligence and its Implications for Organizational Success,* a discuté du principe de l'intelligence émotionnelle ou du « QE », pour reprendre une expression créée par l'auteur Daniel Goleman, et de son application éventuelle au SCC.

Monsieur Goleman a fait subir des tests à 15 000 personnes de différents pays afin de déterminer pourquoi celles qui avaient un QI élevé ne connaissaient pas nécessairement du succès dans leur vie. « Pensez à l'élève qui a prononcé le discours d'adieu lors de la remise des diplômes : parmi les personnes que vous connaissez, est-ce que c'est lui qui a le mieux réussi ? » Habituellement, non, parce que pour réussir, il faut posséder des habiletés comme la conscience de soi, de la discipline personnelle et de l'empathie. Mais, bonne nouvelle, les qualités qui forment l' « intelligence émotionnelle » peuvent s'acquérir.

Voici les éléments de base : 1. Apprenez à vous connaître vous-même : si, comme gestionnaire, vous vous montrez condescendant, vous ne parviendrez jamais à créer une équipe. En apprenant à vous connaître, vous susciterez la loyauté et constituerez une équipe. 2. Comprenez les autres – en faisant preuve d'empathie et en parvenant à vous mettre à la place des autres, vous contribuerez à l'établissement d'une relation fondée sur la collaboration. 3. Soyez sensible à votre environnement afin de pouvoir changer et vous adapter à votre entourage. Faites preuve de souplesse et soyez prêt à reconnaître vos erreurs, à la lumière d'une information nouvelle. 4. Faites face au stress et aux situations difficiles sans perdre vos moyens. Vous pouvez y parvenir en apprenant à maîtriser vos impulsions de façon à agir convenablement et à ne pas ruiner une relation. 5. Soyez conscient de votre humeur et sachez que les gens heureux, les optimistes, ceux qui ne se prennent pas au sérieux et qui savent s'amuser ont plus de succès et vivent plus longtemps.

Messieurs Book et Goleman se sont employés ensemble à appliquer ces constations au milieu de travail. Ils ont élaboré des tests pour évaluer la conscience de soi, l'affirmation de soi, l'estime de soi et la réalisation personnelle. « Les gens souples réussissent mieux que les personnes rigides », a déclaré M. Book. Les femmes obtiennent de meilleurs résultats sur le plan des relations interpersonnelles et de la responsabilité sociale, tandis que les hommes ont des scores plus élevés pour l'estime de soi et la tolérance au stress.

Julia Hobson, directrice du Collège du personnel de la région de l'Ontario

Les membres du personnel de la région de l'Atlantique qui ont animé fièrement des stands : (de gauche à droite) Terry Hatcher, directeur d'établissement, Karen Comeau, gestionnaire d'unité, et Paul Giffin, gestionnaire principal de la réinsertion sociale, tous de l'établissement Springhill

## APPLICATION DU PRINCIPE DU QUOTIENT ÉMOTIONNEL

Le directeur de l'établissement Fenbrook, Mike Provan, a mené une discussion sur le rapport entre l'ouvrage de M. Book et le SCC. Il a déclaré que les délinquants qui s'en tirent le mieux au cours de l'incarcération sont ceux qui ont la souplesse et la capacité nécessaires pour s'adapter à leur environnement. Monsieur Book a dit que le principe du QE pouvait s'appliquer à la gestion du risque présenté par les délinquants en aidant à recenser ceux qui ont des problèmes de maîtrise des impulsions et de gestion du stress. Les employés pourraient utiliser des tests pour repérer les délinquants ayant un faible QE et élaborer des programmes susceptibles de les aider à répondre à leurs besoins sur ce plan.

Monsieur Dale Cross, directeur de l'établissement Springhill, voulait savoir si les délinquants placés en isolement pendant une longue période pouvaient subir des tests et être encouragés à participer à des programmes. Selon M. Book, ils le peuvent, mais il ne faut pas oublier que les circonstances dans lesquelles ils se trouvent influeront sur leur QE.

La directrice générale des Affaires intergouvernementales, Karen Wiseman, se demandait comment cette information s'appliquait à la Mission du SCC. Monsieur Book a déclaré qu'il fallait s'interroger sur la capacité des dirigeants à écouter, la manière dont ils acceptaient la critique et leur aptitude à encourager les employés à faire des commentaires. Il est important de voir comment les subordonnés évaluent leurs dirigeants. Il a invité le SCC à s'interroger sur l'ajustement entre les ressources et la tâche à accomplir, parce que les employés sont frustrés s'il y a trop de travail et pas assez de soutien. Il faut se demander si les responsabilités sont clairement définies, et si la culture organisationnelle est bien orientée.

« Le principe de l'intelligence émotionnelle se retrouve à plusieurs reprises dans votre énoncé de Mission et vos valeurs fondamentales », a-t-il déclaré.

La directrice des communications de la région du Québec, Sylvie Brunet-Lusignan, a qualifié l'exposé sur le QE de très intéressant et utile.

## LE PERSONNEL DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE EST L'HÔTE DE LA JOURNÉE DE L'ATLANTIQUE

Pour commencer la deuxième journée de la réunion, deux cornemuseurs en grande tenue, Don Robinson et Ray Austin, ont présenté les gestionnaires de la région de l'Atlantique du SCC, représentant plus de 1 400 employés de la région. Dans une ambiance chaleureuse, le sous-commissaire Alphonse Cormier s'est dit enchanté d'être l'hôte de la deuxième journée de la réunion et a affirmé, en plaisantant, qu'il ne se sentait nullement en concurrence avec l'hôte de la réunion précédente, à savoir la région des Prairies. « Le défi est de taille », a-t-il reconnu. Il a remercié l'administratrice régionale, Politiques et planification, Lorraine Casey, qui s'est dévouée sans compter pour préparer et coordonner la conférence.

« La Journée de l'Atlantique a été le fruit de la collaboration de nombreuses personnes, a déclaré M^me^ Casey. C'est à notre tour de manifester notre fierté dans ce que nous faisons. Nous sommes comme une chandelle allumée et nous vous invitons à allumer votre chandelle à notre flamme. Des milliers de sources nous aident dans notre tâche. Nous avons écouté les employés, les délinquants et les collectivités nous décrire leurs besoins, et nous nous sommes employés à répondre à ceux-ci. »

## À LA MANIÈRE ATLANTIQUE

Le thème de la deuxième journée était « À la manière atlantique ». Monsieur Cormier a présenté un montage de diapositives sur la région, comprenant les quatre provinces de l'Atlantique. Il a décrit les cinq établissements fédéraux et les cinq districts de libération conditionnelle, et montré des photos de l'administration régionale située à Moncton. Un film sur les partenariats à l'oeuvre dans la région de l'Atlantique a servi à illustrer les liens solides que le SCC a forgés avec les administrations provinciales et municipales, les organismes communautaires et les comités consultatifs de citoyens. Monsieur Cormier a également décrit des initiatives intéressantes, notamment les cercles de détermination de la peine auxquels a recours le juge inuit James Igloliorte, lorsqu'il se rend dans les collectivités inuits et dénés.

## RELEVER LE DÉFI

Le sous-commissaire adjoint de la région de l'Atlantique, Robert Babineau, a fait office de modérateur pendant le survol des initiatives visant à « relever le défi » que constitue la réinsertion sociale des délinquants. Il a aussi fait une démonstration du nouvel outil de gestion, à savoir le système de suivi de l'aptitude à la réinsertion sociale. Ce logiciel permet au personnel d'accéder facilement à des données sur l'aptitude à la réinsertion sociale. Les usagers cliquent sur « établissement » puis sur « délinquants présentant une grande, moyenne ou faible aptitude à la réinsertion sociale », pour accéder ensuite à des détails supplémentaires, y compris des renseignements sur des cas précis. « Il s'agit, a déclaré M. Babineau, d'un bon moyen d'obtenir rapidement des renseignements exacts sur des délinquants présentant une grande aptitude à la réinsertion sociale. »

**Le personnel de la région de l'Atlantique montre une reproduction de la murale racontant le passé et le présent au pénitencier Dorchester, vieux de 119 ans.**
**(De gauche à droite) Ray Austin, agent de correction, pénitencier Dorchester, Lorraine Casey, administratrice régionale, Politiques et planification, Alphonse Cormier, sous-commissaire, Paul Gionet, directeur adjoint, Services de gestion, et Don Robinson, agent de correction, également du pénitencier Dorchester**

Le directeur de l'établissement Springhill, Terry Hatcher, a décrit les premières mesures que la région a prises pour atteindre son objectif qui est d'effectuer les enquêtes communautaires postsentencielles dans les 30 jours du prononcé de la peine. Nul doute, reconnaissaient les gestionnaires, que le processus de l'évaluation initiale des délinquants soit efficace pour déterminer ce dont des délinquants ont besoin pour s'améliorer et pouvoir se réinsérer dans la société, mais ce processus était si long qu'il empêchait des délinquants de participer dès le début de leur peine à des programmes axés sur la réinsertion sociale. Dans le nouveau système, le personnel doit traiter et produire un rapport d'évaluation dans un délai de sept semaines.

« C'est Bob Cormier, mon prédécesseur à Springhill, qui a lancé ce processus. Si la démarche que je présente aujourd'hui leur plaît, je suggère aux gestionnaires supérieurs d'autres régions du pays de m'en attribuer le mérite, puisque c'est moi qui l'ai mise en oeuvre. S'ils ne l'aiment pas, qu'ils s'en prennent à Bob. C'est lui qui en a eu la brillante idée ! »

La directrice de l'établissement Westmorland, Marena McLaughlin, a décrit des initiatives visant à favoriser l'accès des délinquants aux programmes. Elle a parlé de réduire le nombre de réévaluations, d'offrir les programmes énumérés dans le calendrier de gestion des délinquants, de placer les délinquants dont la cote de sécurité est minimale dans des établissements de ce niveau, d'offrir des occasions de placement à l'extérieur et de permissions de sortir sans escorte, et de réduire les renonciations et les ajournements.

Le directeur du district de Nouveau-Brunswick Ouest, Marc Brideau, a parlé de stratégies élaborées pour favoriser la réinsertion sociale, y compris un accroissement du nombre de semi-libertés et de libérations conditionnelles et une réduction du nombre de conditions spéciales imposées dans le cas de la libération conditionnelle. « Il faut s'employer, a-t-il dit, à réduire le nombre de révocations attribuables à des manquements aux conditions de la libération. »

## EN QUÊTE D'EXCELLENCE

Des membres du personnel de la région de l'Atlantique ont décrit les programmes destinés aux délinquants dans les établissements et les bureaux communautaires. Il y avait un stand par exposé où les intéressés pouvaient obtenir des renseignements supplémentaires.

Monsieur Gary Jonah, coordonnateur du programme sur les habiletés de base au pénitencier de Dorchester, a décrit le programme « Défi ». Celui-ci offre des services aux détenus ayant des besoins spéciaux qui ne peuvent pas participer aux programmes réguliers. Un des éléments essentiels du projet est le programme détenu moniteur.

**« Il faut s'employer à réduire le nombre de révocations attribuables à des manquements aux conditions de la libération. »**

**Marc Brideau**
**Directeur du district de Nouveau-Brunswick Ouest**

L'aumônier et révérend John Tonks, a décrit le projet « Forging Hope » mené de pair avec le Conseil chrétien de réconciliation et visant la construction d'un nouveau centre à l'intention des détenus purgeant une peine de longue durée à l'établissement Springhill. Le St. Luke's Centre offrira des programmes destinés aux détenus qui doivent vivre au centre. Selon le révérend Tonks, les aumôniers vivent de nos jours dans les principaux secteurs et villes de la région et ils jouent un rôle de plus en plus important dans la réinsertion sociale des délinquants.

Selon Brian O'Blenes, un ingénieur à l'administration régionale, la région de l'Atlantique est considérée comme un chef de file dans le domaine du développement durable et elle fait des progrès considérables dans les domaines de l'usage minimal de l'énergie, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets solides. L'établissement Nova a obtenu le prestigieux prix ASHRAE (American Society of Heating, Refrigeration and Air Conditioning Engineers) pour son système de chauffage novateur.

Monsieur Ron Loomis, gestionnaire de CORCAN au pénitencier Dorchester, a présenté une vue d'ensemble des ateliers industriels communautaires de CORCAN, établis à Moncton au Nouveau-Brunswick il y a neuf ans. Ce programme, valable sur le plan financier, peut employer jusqu'à 14 détenus libérés sous condition, pendant toute l'année, dans un atelier de transformation du bois.

Monsieur Chris Molloy, coordonnateur régional du Système de gestion des détenus (SGD), a présenté les nouvelles technologies, comme les outils d'information et un mécanisme pour aider les usagers de ces outils. Il a fait une tournée visuelle du site Web de la région de l'Atlantique, du site intranet Canada/Nouveau-Brunswick, du Système des achats et effets de cellule des détenus, du système de suivi de l'aptitude à la réinsertion sociale et de la structure de soutien du SGD.

Madame Heather Logan, coordonnatrice du programme canin « Pawsitive Directions » de l'établissement Nova, a présenté un montage de diapositives sur ce programme, qui enseigne aux détenues tous les aspects du dressage de chiens. En outre, les détenues vivent avec leurs chiens. Cela leur donne une idée de la responsabilité qu'entraîne le fait de s'occuper d'une autre créature vivante, 24 heures sur 24. « Elles se sont montrées extrêmement reconnaissantes du programme », a précisé M^me^ Logan. Celui-ci existe depuis juin 1996.

**Le solliciteur général Lawrence MacAuley salue Ted Baker, coordonnateur des questions autochtones de la région de l'Atlantique.**

Ted Baker, coordonnateur des questions autochtones, a expliqué le Programme de sensibilisation à la culture autochtone qu'il a élaboré pour la région de l'Atlantique; tous les nouveaux employés du SCC participent désormais à une séance de sensibilisation. « Des employés m'ont remercié de cette information, a-t-il déclaré. Ils ne connaissaient absolument rien à cette question, et cela les a beaucoup intéressés. »

**LE PERSONNEL EST PLACÉ AU PREMIER PLAN À UNE CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX**

**À la cérémonie de remise de prix de la gestion supérieure du SCC, on a rendu hommage au travail et au dévouement des gestionnaires. Le commissaire, M. Ingstrup, a félicité les dirigeants de l'excellence de leur travail. « Vous avez montré que votre conscience professionnelle dépassait votre activité professionnelle et vous avez enrichi le Service par votre exemple. Vous ne vous êtes pas distingués par accident mais plutôt grâce à votre initiative et à votre excellence. Vous avez fait du SCC la meilleure organisation qu'il peut être. »**

**RÉGION DE L'ATLANTIQUE**
Plaques de **25 ans de service dans la fonction publique**
Lorraine Casey, Brendan Devine

**RÉGION DU QUÉBEC**
**Médailles pour service distingué en milieu correctionnel**
Sylvie Brunet-Lusignan,
Réal Charbonneau (Première barre)

**RÉGION DE L'ONTARIO**
Plaques de **25 ans de service dans la fonction publique**
Walter (Les) Judson

**RÉGION DU PACIFIQUE**
**Médailles pour service distingué en milieu correctionnel**
Rodger Brock, Brian Lang

Plaques de **25 ans de service dans la fonction publique**
Brian Lang

**ADMINISTRATION CENTRALE**
Plaques de **25 ans de service dans la fonction publique**
Elizabeth Baylis, Bram Deurloo, Rosemary O'Brien, Barbara Cook

**Prix pour contribution humanitaire du SCC**
Barbara Cook (contributions à diverses organisations communautaires)

**Prix d'excellence de la fonction publique**
Projet correctionnel Canada-Lithuanie
Fraser McVie, Dru Allen, Jim Siberry

**Certificat d'appréciation**
Forum des jeunes Canadiens
Alphonse Cormier, Don Robinson

Le solliciteur général, Lawrence MacAulay, lui-même originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, a par la suite visité les stands de la région de l'Atlantique et rencontré les participants à la conférence.

**Chris Carr, directeur général de l'Aumônerie, examine les programmes des installations en compagnie de Mary Ennis, directrice de l'établissement Nova.**

## RECHERCHE SUR LE MILIEU CARCÉRAL

La dernière conférencière de la réunion était Marion Vacheret, une étudiante au niveau du doctorat de l'Université de Montréal qui a fait des études en criminologie et en droit. Elle étudie le milieu carcéral au Canada.

L'information que M^me^ Vacheret a présentée n'était pas nouvelle pour les membres du personnel, mais elle les a aidés à comprendre qu'ils sont appuyés dans leur travail. Elle a décrit l'univers du détenu. À son avis, le système actuel, qui est axé sur la réinsertion sociale, signifie que les délinquants ont tout à gagner et tout à perdre. En outre, la reconnaissance de leurs droits et l'amélioration des conditions de détention contribuent à leur donner le sentiment de leur propre individualité.

Les employés évoluent aussi dans un univers complexe selon elle. Le processus correctionnel met en jeu de nombreux intervenants, et il arrive souvent que les agents de correction et les agents de libération conditionnelle ne se comprennent pas entre eux et ne soient pas conscients de la charge de travail des membres de l'autre groupe. Selon elle, les directeurs d'établissements sont très motivés; ils exercent à la fois les fonctions de responsables de l'application de la loi, d'arbitres entres les employés et les détenus et de coordonnateurs des budgets. Certains directeurs craignent un effritement de leur rôle en raison de toutes les exigences émanant des différents groupes.

Dans ses remarques de clôture, M. Ingstrup a déclaré qu'en plus d'avoir été une séance thérapeutique de doléances, la conférence avait été pour lui et pour les gestionnaires supérieurs une occasion de prendre du recul pour avoir une vue d'ensemble.

À son avis, le SCC devrait peut-être miser davantage sur le sens de l'humour, comme l'a conseillé M. Book. Il a ajouté que, l'organisation doit éliminer les contradictions, mais pas les paradoxes. Les observations de M^me^ Vacheret nous ont rappelé ce que nous savions déjà mais qu'il est toujours intéressant de l'entendre de la bouche d'une personne de l'extérieur. Le défi consiste maintenant à passer de la parole aux actes.

Le commissaire a lancé un défi à la région de l'Ontario, qui sera l'hôte de la prochaine conférence. « On n'a pas encore planté l'arbre dont le bois servira à construire le navire qui l'emportera sur le Bluenose ! »

Il ne reste qu'un peu plus de 200 jours avant l'an 2000 pour nous améliorer, a-t-il précisé. « Nous ne devons pas perdre de vue nos objectifs, a-t-il ajouté. Au cours de cette conférence, nous avons écouté des personnes pleines de talent. En outre, nous sommes menés par des dirigeants politiques habiles. »

« Je suis très fier de faire partie d'une organisation dont vous êtes les gestionnaires supérieurs », a-t-il enfin conclu. ◆

### COMMENTAIRES

**« La sincérité du commissaire m'impressionne chaque fois que je l'entends parler. Je crois que ses paroles traduisent vraiment sa pensée. »**
***Derek Orr, directeur, Bureau de libération conditionnelle de district, Toronto***

**« Les conférenciers m'ont semblé très bien informés; je crois qu'on a bien fait aussi de choisir le thème de la mise en commun des connaissances dans le domaine correctionnel. »**
***Clara Rendell, directrice intérimaire, Bureau de libération conditionnelle de district, Terre-Neuve et Labrador***

**« Les exposés durant la Journée de l'Atlantique m'ont donné beaucoup d'idées que je pourrai appliquer dans mes établissements. »**

**« Une prestation de qualité présentée avec passion. »**
***Commentaire d'un participant à la RGS au sujet de la Journée de l'Atlantique***

# Faits saillants

**Voici un certain nombre de faits et de citations tirés d'articles du présent numéro**

« En signant le document, je veux montrer très visiblement que le gouvernement du Canada et moi-même appuyons et partageons les valeurs si clairement exprimées. »
*– Le solliciteur général signe l'énoncé de Mission*

Plus de 99,9 p. 100 des 31 000 délinquants qui ont obtenu une permission de sortir avec escorte l'an dernier ont mené à bien leur projet de sortie; plus de 99 p. 100 de ceux qui ont obtenu une permission de sortir sans escorte en ont fait autant. Près de 1 800 délinquants qui ont profité d'un placement à l'extérieur n'ont pas eu de démêlés avec la justice; 95 p. 100 de ceux qui ont obtenu une semi-liberté et 89 p. 100 de ceux qui se sont vu accorder une libération conditionnelle totale n'ont commis aucune nouvelle infraction.
*– Réunion de la gestion supérieure du SCC Leadership d'avenir pour le 21^e^ siècle*

« La société prend conscience du fait qu'il y a d'autres façons de punir les délinquants que l'incarcération. »
*– Symposium international autochtone sur les services correctionnels*

« Regardez les chiffres. Il y a beaucoup de drogues ici, mais pas beaucoup de seringues. J'en ai vu qui ont été réparées si souvent qu'elles ne tiennent plus qu'avec de la colle. »
*– Réduction des méfaits du SIDA Plus compliqué que prévu*

Une tradition annuelle s'est installée : avant les premiers gels de l'automne, les fleurs sont cueillies dans les jardins et les détenus composent de 175 à 200 bouquets qui sont distribués dans les maisons de santé de l'endroit et au service des soins prolongés de l'Innisfail Health Care Centre.
*– Faire fleurir les Prairies Programme d'entretien paysager à l'établissement Bowden*

## Le Comité national du projet An 2000

# Où en serons-nous la veille du jour de l'an, quand minuit sonnera ?

*Par M^me^ Heather Blumenthal, rédactrice indépendante*

Le Service correctionnel du Canada (SCC) doit faire face tous les jours à des circonstances imprévues. Qu'il s'agisse d'une grosse tempête, de lignes téléphoniques coupées ou de médicaments qui tardent à arriver, on s'attend à ce que le personnel du SCC sache réagir devant des événements inattendus. Les scénarios établis en prévision de ce qu'on appelle le « bogue du millénaire » sont la définition même du terme « imprévu ».

Grâce toutefois aux mesures prises pour se préparer à affronter ce problème éventuel, le personnel du SCC sera en mesure d'intervenir beaucoup plus facilement en cas d'urgence. Le gouvernement a exigé non seulement que tous les ministères corrigent les systèmes susceptibles d'être touchés par le bogue, mais aussi qu'ils élaborent des plans d'urgence leur permettant de composer avec toute perturbation liée au passage à l'an 2000 et de poursuivre leurs activités malgré les interruptions. Ce processus d'élaboration de plans d'urgence a donné à tous les établissements l'occasion d'examiner et d'améliorer leur approche globale de l'« état de préparation en cas d'incidents ».

Entre le mois de mars et la fin de mai, des spécialistes ont conjugué leurs efforts afin d'élaborer des annexes aux plans d'urgence de chaque établissement et bureau de libération conditionnelle ainsi que des bureaux national et régionaux. Leur objectif était de faire en sorte que le SCC puisse parer à toute éventualité et poursuivre ses activités selon un scénario de deux heures, de deux jours, de deux semaines ou de deux mois, selon la nature de l'interruption liée au bogue de l'an 2000.

Ces plans font présentement l'objet d'un examen; ils seront validés et entrés dans la base de données d'un programme qui sera accessible aux gestionnaires, aux équipes de gestion des situations d'urgence et au personnel de tous les établissements et bureaux de libération conditionnelle. En cas de défaillance ou du manque de disponibilité d'une ressource ou d'un bien, le personnel aura accès aux plans d'urgence électroniques. Il pourra identifier le problème en question et voir immédiatement à l'écran les procédures nécessaires au rétablissement des activités. Cela lui permettra de réagir rapidement et efficacement et de s'assurer qu'aucune mesure importante n'est oubliée.

Bien entendu, les plans d'urgence doivent être éprouvés. C'est pourquoi, le 17 juin, le fonctionnement de deux systèmes considérés comme essentiels à l'ensemble à la mission de l'administration fédérale dans son ensemble, le Système de gestion des détenus et le système financier Oracle, a été interrompu à l'échelle du pays pendant une période de 24 heures.

Selon les résultats préliminaires, la plupart des établissements et des bureaux de libération conditionnelle ont poursuivi leurs activités sans anicroche en dépit de l'arrêt des deux systèmes. Certains problèmes mineurs ont été constatés et les annexes des plans d'urgence seront, par conséquent, modifiées.

Des essais mensuels semblables, réels et sur papier, seront effectués dans l'ensemble du pays pendant les mois à venir. Parallèlement, les employés du SCC reçoivent une formation sur l'utilisation du nouveau logiciel des plans d'urgence, lequel a été mis au point spécialement pour le Service correctionnel. ♦

### Avez-vous des questions ?

N'hésitez pas à communiquer avec votre coordonnateur pour l'an 2000, par courrier électronique ou en composant un des numéros ci-dessous :

Wayne Scissons, coordonnateur principal, Comité de l'an 2000
(613) 995-7756

Jackie Prieur, coordonnatrice de projet
(613) 995-7756

Jason Cormier, coordonnateur, administration centrale
(613) 992-0622

Paul McKenzie, liaison avec le Conseil du Trésor
(613) 996-7457

Tim Byrne, liaison avec le Groupe national de planification d'urgence
(613) 992-2407

Alfred Légère, région de l'Atlantique
(902) 597-8651, poste 122

Alain Jacques, région du Québec
(450) 967-3357

Dave Devonshire, région de l'Ontario
(613) 530-3087

Earl Synkiw, région des Prairies
(306) 975-5026

Norm Gerl, région du Pacifique
(604) 309-9055

# Nominations

Le 26 avril 1999, M. Tim Farr a assumé les fonctions de commissaire adjoint, Communications et consultation. Le nouveau secteur regroupe plusieurs fonctions, dont les suivantes : planification et opérations, relations avec les médias, services multimédias et participation et consultation du public.

Monsieur Farr réorganisera ces groupes de manière à mettre davantage en évidence l'éducation du public. Son mandat inclut également le renforcement des partenariats avec les organismes nationaux de bénévolat et la surveillance du remaniement du site Internet du SCC.

Monsieur Farr vient du ministère du Solliciteur général où il a été, pendant quatre ans, directeur général des Communications. Pendant son mandat, il a surveillé la mise au point de la stratégie des communications du Portefeuille et mis en oeuvre plusieurs grandes initiatives d'éducation du public, dont la production du documentaire pour la télévision *Le grand test de la justice* et la réalisation du projet *Mythbusters* (Chasseurs de mythes) avec la Société John Howard.

Monsieur Farr travaille à la fonction publique fédérale depuis 1980; presque toute sa carrière a été consacrée au domaine des communications au sein de divers ministères. Avant son arrivée au Portefeuille, il a été directeur des Communications au Bureau des relations fédérales-provinciales et directeur de la Planification stratégique à Agriculture Canada. ◆

En mai 1999, M. Jacques M. Pelletier est entré en fonction à titre de commissaire adjoint, Personnel et formation. Monsieur Pelletier travaille au sein de la fonction publique du Canada depuis 1972 et apporte à son nouveau poste la richesse de sa vaste expérience à l'emploi de divers organismes, tels que Revenu Canada, Approvisionnements et Services, la Commission de la fonction publique et Patrimoine canadien.

Avant d'arriver au Service correctionnel du Canada, M. Pelletier était directeur général des Ressources humaines à Patrimoine canadien, après avoir été pendant huit ans directeur général de la Gestion des ressources humaines à la Commission de la fonction publique. En outre, il a occupé les postes de chef du Programme Cours et affectations de perfectionnement, de directeur des Affaires internationales à Revenu Canada, de directeur de la région du Québec de la Commission de la fonction publique et de directeur du Centre George A. Scott pour les études en gestion des transports de Transports Canada.

À l'heure actuelle, il est également chargé de cours de comportement organisationnel et de gestion des ressources humaines à l'École nationale d'administration publique. Il a donné d'autres cours d'administration à l'Université du Québec et à l'Université d'Ottawa. ◆



## *High Risk Offender*

## Une réalisation de l'Office national du film

À la fois drôle et effrayant, triste et troublant, *High Risk Offender* est un documentaire coproduit par Barry Greenwald Inc. et de l'Office national du film.

Le cinéaste indépendant Barry Greenwald a filmé un endroit qu'on n'aurait jamais pensé voir d'aussi près, un bureau de libération conditionnelle pour délinquants à risque élevé où les agents tentent désespérément d'empêcher leurs clients de retourner derrière les barreaux.

Le documentaire couvre une période de 10 mois dans la vie de six délinquants à risque élevé, ainsi que des agents de libération conditionnelle et des thérapeutes dont la tâche consiste à faire en sorte qu'ils ne retombent pas dans la drogue, restent sur le droit chemin et ne retournent pas en prison. Les agents sont chargés d'assurer la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants. Ces derniers doivent se soumettre à des analyses d'urine et à des contrôles aléatoires de leur heure de rentrée, en plus de participer à des séances de thérapie. Leur histoire est tantôt bizarre, tantôt tragique, troublante ou sympathique.

Tout ce que vous voyez à l'écran est vrai : cru, révélateur et tout à fait fascinant. ◆

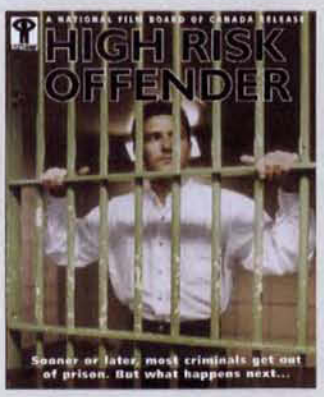

# Des employés remportent des prix en communication

*Par M. Graham Chartier, Secteur des communications et de la consultation*

Madame Heather Lockwood (actuellement directrice par intérim de la Sûreté et sécurité, AC) et M. Pierre Simard (directeur des Services multimédias, Secteur des communications et de la consultation, AC) ont, tous les deux, reçu un prix fort mérité lors d'un banquet organisé par l'Association internationale des professionnels de la communication. Environ 175 professionnels du domaine, provenant surtout du secteur privé, assistaient à la cérémonie de remise des prix EXCEL de 1999, événement qui a eu lieu le 10 juin au Centre des congrès d'Ottawa et qui visait à souligner des réalisations exceptionnelles dans la poursuite de l'excellence en communication d'entreprise.

Madame Lockwood a remporté un prix d'excellence pour son organisation innovatrice et remarquable de la réunion de la gestion supérieure de mai 1998. Cette réunion, la première où l'on a consacré une journée entière à une région, la région des Prairies en l'occurrence, a permis de réfléchir sur les façons d'aborder les questions relatives aux délinquants autochtones. Des récompenses soulignant des services distingués, de longs services, la bravoure et l'excellence professionnelle, habituellement remises lors des réunions de la gestion supérieure, y ont également été décernées par le gouverneur général, à Rideau Hall.

**Heather Lockwood reçoit le prix d'excellence que lui présente Steve Boissonneau, de l'AIPC, pour son organisation de la réunion de la gestion supérieure de mai 1998.**

**Martin Bélanger (à gauche), rédacteur en chef adjoint d'*Entre Nous*, accepte, au nom de Pierre Simard, le prix d'excellence remis par Steve Boissonneau, de l'AIPC.**

Monsieur Simard a reçu un prix d'excellence dans la catégorie des revues pour *Entre Nous*, la publication que vous avez actuellement entre les mains. Depuis qu'il en est le rédacteur en chef, *Entre Nous* est devenue une publication plus informative et plus attrayante dans sa présentation, comme en témoignent les nombreux commentaires reçus de la part d'autres professionnels de la communication.

Félicitations à ces deux employés du SCC dont la qualité du travail méritait d'être soulignée. ◆



# Des résultats fabuleux pour Centraide/Partenairesanté

*Par M. Marcel Kabundi, chef de campagne, Centraide/Partenairesanté*

La Campagne Centraide/Partenairesanté du Gouvernement du Canada est l'une des principales campagnes de charité en milieu de travail.

En 1998, le personnel de l'administration centrale a répondu avec enthousiasme à la campagne Centraide/Partenairesanté. Grâce à sa générosité, l'objectif a largement été dépassé. Au total, 52 517.85 $ ont été recueillis. Ce résultat a valu aux responsables de la campagne, la plus haute distinction de la part de Centraide/Partenairesanté.

Le succès de cette campagne est attribuable à plusieurs raisons dont, entre autres, la sollicitation individuelle par les pairs, l'engagement et l'appui des cadres supérieurs et de la section locale du Syndicat des employés du Solliciteur général.

Dans la région Ottawa Carleton/Outaouais, qui compte environ un million d'habitants, la demande de services pour les personnes nécessiteuses augmente constamment. Grâce à vos dons, ces personnes pourront bénéficier des services fournis par environ 125 organismes soutenus par la campagne Centraide/Partenairesanté. ◆

## Réduction des méfaits du SIDA

# Plus compliqué que prévu

*Par M^me^ Heather Blumenthal, rédactrice indépendante*

Lorsque le Service correctionnel du Canada (SCC) a adopté comme politique de remettre de l'eau de Javel aux détenus, dans le cadre des mesures visant à réduire les méfaits du VIH/SIDA, bien des membres du personnel craignaient que ce produit ne devienne une arme qui serait utilisée contre eux.

Leurs craintes se sont révélées sans fondement, mais l'eau de Javel n'a pas été non plus un moyen de réduire les risques de transmission du VIH et de l'hépatite aussi efficace qu'on l'avait souhaité.

Alors que les établissements ont dans l'ensemble fait du bon travail pour mettre de l'eau de Javel à la disposition des détenus – 14 des 18 établissements ont même surpassé les exigences de la politique, mettant de l'eau de Javel à la disposition des détenus à plus de trois endroits – une évaluation des mesures de réduction des méfaits du VIH/SIDA a montré que les détenus ne se servent toujours pas efficacement de l'eau de Javel.

« Sur le terrain, nous avons eu quelques surprises. La première est que, même si l'eau de Javel est offerte très librement et discrètement, rien ne garantit que les détenus s'en serviront. » Ce sont là les propos de Pam Haslam, gestionnaire principale de l'évaluation et de l'examen, qui dirigeait l'équipe d'évaluation. Elle pouvait s'appuyer sur l'aide de membres des Services de santé des

**« ... les détenus peuvent se procurer de l'eau de Javel et savent comment s'en servir, mais que beaucoup d'entre eux ne s'en servent pas... »**

quatre coins du pays, dont Shirley Cox, de la région du Pacifique, Chantal Fontaine, de la région du Québec, Odette Pellerin, de la région de l'Atlantique, et Judy Portman, de l'administration centrale.

Madame Haslam et son équipe se sont rendues dans 18 établissements pour évaluer les mesures proposées au départ par le Comité d'experts sur le SIDA et les prisons en 1994. L'équipe d'évaluation a constaté que les détenus peuvent se procurer de l'eau de Javel et savent comment s'en servir, mais que beaucoup d'entre eux ne s'en servent pas et ne nettoient pas nécessairement leur matériel efficacement.

### C'EST TROP LONG

L'un des problèmes, explique M^me^ Haslam, est qu'un nettoyage correct à l'eau de Javel exige qu'on immerge l'aiguille au moins 30 secondes dans l'eau de Javel, après quoi il faut bien la rincer à l'eau avant et après l'utilisation. Les détenus ne veulent pas courir le risque de mettre autant de temps à se livrer à une activité illégale.

De plus, dit-elle, les détenus qui consomment de la cocaïne ont une période d'euphorie rapide et une chute toute aussi rapide. Ils veulent une deuxième dose aussi vite que possible, mais l'aiguille doit servir à tous les consommateurs présents; il n'y a pas de temps pour la nettoyer à l'eau de Javel.

« Ces 30 secondes sont aussi longues que l'ère glaciaire pour le détenu » explique M^me^ Haslam.

Même ceux qui prennent le temps nécessaire, ajoute-t-elle, ne font pas le travail efficacement, parce que le matériel qu'ils utilisent est en très mauvais état. Les seringues et les aiguilles sont des produits de contrebande qu'il est difficile de se procurer. Elle et son équipe ont vu des aiguilles qui avaient été réduites à quelques millimètres de longueur et des poussoirs fabriqués de fil enroulé autour d'un bout de cintre. Il est quasi impossible de nettoyer toutes les traces de sang sur une seringue semblable sans la démonter complètement, et la présence de sang rend l'eau de Javel moins efficace.

Un détenu a dit en entrevue : « Regardez les chiffres. Il y a beaucoup de drogues ici, mais pas beaucoup de seringues. J'en ai vu qui ont été réparées si souvent qu'elles ne tiennent plus qu'avec de la colle. »

Après son évaluation, l'équipe a conclu dans son rapport qu'elle ne croyait pas que la seule distribution d'eau de Javel puisse freiner efficacement la propagation de l'hépatite et du VIH. Selon M^me^ Haslam, il faudrait envisager sérieusement d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'entretien à la méthadone.

### LES AIGUILLES NE SERVENT PAS QU'À PRENDRE DES DROGUES : LES RISQUES DU TATOUAGE

Quand on leur demande à quoi servent les aiguilles dans les établissements, la plupart des gens pensent à la drogue. Mais, encore plus que la consommation de drogues, le tatouage est une réalité de la vie carcérale, fait observer Bram Deurloo, directeur général de l'imputabilité et gestionnaire de l'équipe.

Un détenu lui a dit : « Si, à son arrivée en prison, une personne ne consomme pas de drogue et n'a pas de tatouage, elle risque plus d'en ressortir avec un tatouage que toxicomane. » Ce genre de comportement fera toujours partie de la culture carcérale.

L'équipe d'évaluation a constaté que, même si les détenus nettoient à l'eau de Javel les

## LA MÉTHADONE, UNE SOLUTION PLUS SÛRE POUR LES DÉTENUS

**Les programmes d'entretien à la méthadone pourraient jouer un rôle important pour freiner la transmission du VIH et des hépatites B et C. Comme la méthadone se prend par voie buccale, les détenus n'ont plus à s'injecter des drogues. De plus, un lien a été établi entre le traitement d'entretien à la méthadone et une réduction de la criminalité après la mise en liberté.**

**En juillet 1998, le Service correctionnel du Canada a lancé la première phase d'un Programme national de traitement d'entretien à la méthadone (TEM). Au cours de cette phase, les détenus qui participaient auparavant à un programme TEM dans la collectivité pourront poursuivre ce traitement en établissement.**

**Les détenus ont tendance à considérer favorablement le TEM. Comme l'a dit un d'entre eux, « celui qui prend de la méthadone n'enrichit pas le trafiquant en prison, et il ne harcèle pas sa femme assistée sociale pour avoir de l'argent ».**

**La mise en œuvre d'un programme de TEM dans les établissements pose bien des problèmes de logistique, dont le plus important est l'existence ou non de programmes d'entretien à la méthadone dans la collectivité pour les délinquants après leur mise en liberté, surtout dans les petites localités ou les localités rurales.**

**Néanmoins, dit M^me^ Haslam, « je pense que nous avons fait le bon choix en ce qui concerne la méthadone ». Après l'évaluation de la première phase, le TEM pourrait être offert à des délinquants qui, à leur arrivée en établissement, consomment des drogues comme l'héroïne.**

**« ...la tolérance zéro peut se traduire par des peines sévères et inflexibles ou par un engagement à réagir à la consommation de drogues par tout un arsenal de mesures. »**

**« Si, à son arrivée en prison, une personne ne consomme pas de drogue et n'a pas de tatouage, elle risque plus d'en ressortir avec un tatouage que toxicomane. »**

aiguilles de tatouage, les infections peuvent se transmettre par les pots d'encre utilisés par plusieurs personnes.

Le tatouage est interdit dans les établissements fédéraux. Les détenus surpris à faire du tatouage sont souvent placés en isolement. Lorsqu'il n'y a pas de professionnels, les amateurs comblent rapidement le vide, ce qui présente encore plus de risques, de dire M. Deurloo.

La politique actuelle permet aux détenus de recevoir des services de tatouage à leurs propres frais, mais elle leur interdit de fournir ces services eux-mêmes et de posséder l'équipement. Il est proposé que les constatations de l'évaluation sur le tatouage soient communiquées au comité de travail du SCC sur la stratégie nationale de santé et antidrogue pour qu'il voit s'il est possible d'éviter ce type de risque.

## PRÉSERVATIFS : RÉDUCTION DES RISQUES POUR LES DÉTENUS EN MATIÈRE DE SANTÉ

L'équipe d'évaluation a également essayé de voir si les détenus pouvaient avoir accès discrètement à des préservatifs, des digues dentaires et du lubrifiant. Elle a constaté que, en général, le programme de distribution de préservatifs était répandu et fonctionnait bien.

L'équipe a cependant remarqué que les messages qui accompagnent les préservatifs ou le lubrifiant ne conviennent pas toujours. Le but des préservatifs est de réduire les risques que présente l'activité sexuelle, et les messages devraient insister sur la protection contre la maladie et la réduction des risques.

Le message sur les préservatifs distribués dans un établissement disait que « la surface texturée et côtelée la stimuleront ». Un autre établissement distribuait un préservatif de marque *AROUSE* qui promettait à l'usager que sa partenaire lui serait reconnaissante de l'utiliser. Les produits distribués dans bien d'autres établissements avaient des messages semblables. L'évaluation recommande que les Services de santé, à l'administration centrale, fassent une analyse des besoins et voient s'il n'y a pas lieu d'accompagner les préservatifs d'un message sur la réduction des risques.

## PROTÉGER LES DÉTENUS EST UN MOYEN DE PROTÉGER LE PERSONNEL

Monsieur Deurloo fait remarquer que toute mesure prise pour protéger les détenus des infections protège également le personnel. Comme il est signalé dans le rapport du Comité d'experts, il y a bien des situations où le personnel peut être exposé aux maladies infectieuses, dont le VIH : fouille corporelle, fouille de cellules, premiers soins d'urgence, maîtrise des détenus violents, surveillance du nettoyage de liquides organiques et de sang. Si les infections sont moins prévalentes, le personnel sera moins exposé aux risques de contamination que présentent ces activités.

Néanmoins, bien des membres du personnel interviewés par l'équipe d'évaluation, surtout dans les établissements à sécurité maximale ou à sécurité « moyenne élevée » s'inquiètent du fait que la distribution d'eau de Javel va à l'encontre de la politique officielle de tolérance zéro des drogues. L'équipe fait observer dans son rapport que la tolérance zéro peut se traduire par des peines sévères et inflexibles ou par un engagement à réagir à la consommation de drogues par tout un arsenal de mesures.

L'équipe recommande qu'on tienne compte de ces inquiétudes en révisant à fond l'actuel module de formation sur les maladies infectieuses pour bien souligner les liens qui existent entre des établissements sûrs, la réduction des méfaits et la prévention des maladies infectieuses.

L'équipe a aussi examiné les inquiétudes du personnel, qui craint que l'eau de Javel ne soit utilisée comme une arme. Les entrevues avec le personnel et les recherches sur les incidents n'ont permis de relever que trois cas où l'eau de Javel a été utilisée de façon fâcheuse. Les inquiétudes du personnel ont beaucoup diminué. Comme l'a dit un agent de correction dans un établissement à sécurité minimale, « pourquoi s'inquiéter de l'eau de Javel alors que nous travaillons avec des détenus qui manient des pics et des tronçonneuses et conduisent des chargeuses ? » ◆

# Évaluation du Programme d'aide aux employés

*Par MM. Bram Deurloo, directeur général, Imputabilité, évaluation, examen et rapports, et André Stambouli, agent de projet principal, Examen et évaluation*

Conformément à la politique du Conseil du Trésor, le Programme d'aide aux employés (PAE) fournit des services d'aide confidentiels ou de counseling de courte durée aux employés qui éprouvent des problèmes personnels ou professionnels. Ce programme, placé sous la responsabilité du commissaire adjoint, Personnel et formation, tient compte des directives formulées par le Comité consultatif national sur le PAE. Il fait appel au principe de l'orientation par les collègues de travail, grâce auquel certains employés bénévoles sélectionnés offrent à leurs collègues le soutien et l'information dont ils ont besoin et les dirigent vers les services communautaires appropriés.

## PERCEPTION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

Dans toutes les régions, les personnes interrogées qui participent directement au PAE affirment que la nature et l'objectif du programme sont généralement bien perçus. Les employés, la direction et le Syndicat des employés du Solliciteur général ont en général une perception favorable du programme.

Par contre, la nature et l'objectif du programme semblent moins clairs à ceux qui n'y participent pas directement. Au cours de la phase de vérification de la présente évaluation, certains répondants ont exprimé des réserves sur la publicité faite au programme. Dans certaines régions, il faudrait recruter des agents d'orientation parmi le personnel de supervision et de gestion intermédiaire.

Nous avons effectué une compilation des différentes initiatives et mesures adoptées par les régions dans le but de faire connaître le programme. Nous avons aussi reçu des suggestions visant à le faire connaître davantage dans certains établissements. Ces suggestions sont présentées dans le rapport.

## AUTORITÉ FONCTIONNELLE

La définition et l'exercice de l'autorité fonctionnelle et de la direction sont des facteurs essentiels du processus de responsabilisation. L'équipe d'évaluation a constaté que les régions n'étaient pas entièrement satisfaites du degré d'aide fonctionnelle, de soutien et de direction qu'elles reçoivent de l'administration centrale (AC). La coordination à l'échelle nationale leur semble davantage réactive qu'anticipatrice. Beaucoup de facteurs sont à l'origine de cette perception.

Chaque région s'acquitte de ses responsabilités relatives au PAE d'une manière quasi autonome, mais généralement satisfaisante. Comme le précisent la politique et les principes directeurs, c'est à l'AC que revient la responsabilité de gérer le programme dans son ensemble. L'équipe d'évaluation recommande que le commissaire adjoint, Personnel et formation, examine la gestion et la coordination actuelles du programme et améliore leur efficacité en s'assurant que ces deux fonctions sont exécutées correctement.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Les coordonnateurs régionaux représentent différents groupes et niveaux de l'organisation. Beaucoup d'employés estiment que ces distinctions sont indésirables et incompatibles dans un programme qui devrait être uniforme dans l'ensemble du Service. L'équipe d'évaluation sait toutefois que les descriptions de tâches des coordonnateurs national et régionaux du PAE sont en cours de révision, dans le but de supprimer toute inégalité dans les niveaux de classification.

Selon les régions, le programme ne relève pas toujours du même secteur de l'organisation. Dans trois régions, il relève d'un secteur autre que celui du personnel. Dans les autres régions, la direction ne s'est pas souciée d'établir un rapport hiérarchique entre le programme et le service du personnel. Le Syndicat des employés du Solliciteur général (SESG) s'est montré préoccupé par cette question. Il préférerait que le programme ne soit pas sous la responsabilité du service du personnel. Quelle que soit la décision finale de l'administration, il serait souhaitable que le programme relève du même service dans toutes les régions du pays. Bien que certaines personnes se soient prononcées en faveur de l'uniformisation, beaucoup d'autres sont fermement d'avis que le programme devrait évoluer selon l'orientation qu'on lui donne dans chaque région. Il faut donc trouver le juste équilibre entre ces deux points de vue.

Trois régions se sont dotées d'un comité consultatif régional. Dans deux d'entre elles, ce comité se compose de trois représentants de l'administration et trois autres des syndicats. Le comité assure la direction et le soutien du programme et recommande l'approbation du budget au comité de gestion régional. Trois régions n'ont pas de comité consultatif comme tel. La liaison avec le SESG est plutôt assurée par le coordonnateur régional et le vice-président régional du SESG, selon le besoin.

L'existence d'un comité consultatif officiel permet d'exercer un contrôle du programme, à cause de la participation directe de l'administration et du syndicat et de l'intérêt qu'ils lui portent. L'absence de comité consultatif structuré alourdit considérablement la charge de travail du coordonnateur régional, notamment à cause des tâches administratives et du grand nombre de contacts à entretenir. Elle empêche aussi de bien faire connaître le programme dans la région. Ces différences de structure sont le résultat de l'autonomie dont disposent les régions en ce qui concerne l'organisation du programme.

## FORMATION

La formation des agents d'orientation est un facteur essentiel au succès du programme. L'équipe d'évaluation a toutefois constaté qu'il n'y a pas de normes de formation reconnues à l'échelle nationale pour ce programme. Une mise à jour du manuel de formation du SCC sur le PAE est en préparation et des consultations sont en cours. L'enquête réalisée auprès des agents d'orientation a montré que la majorité des

répondants étaient satisfaits de la qualité de la formation qu'ils avaient reçue. La principale préoccupation de ce groupe de répondants était de recevoir une formation additionnelle.

L'enquête a aussi fait ressortir la nécessité de mieux former les superviseurs et les gestionnaires intermédiaires afin qu'ils puissent faire un meilleur usage des services du PAE dans le cadre de la gestion du personnel. En règle générale, la plupart des superviseurs et des gestionnaires connaissent le programme. Cependant, certaines remarques exprimées par quelques-unes des personnes interrogées indiquent qu'il est possible d'améliorer leur connaissance du programme et par conséquent leur intérêt pour celui-ci. L'enquête a révélé notamment :

- que les superviseurs et les gestionnaires devaient se montrer plus souples et permettre aux agents de correction qui sont aussi agents d'orientation d'assister aux réunions locales;
- qu'il fallait montrer aux superviseurs et aux gestionnaires comment aider les employés à résoudre leurs difficultés personnelles sans pour autant s'exposer à des allégations de harcèlement.

## AGENTS D'ORIENTATION

Le processus de sélection diffère dans toutes les régions. Dans certains cas, on invite les bénévoles à se proposer; ailleurs, le président propose les postes à certaines personnes en particulier. Habituellement, la décision finale appartient au comité local. Dans certains établissements, la sélection consiste simplement à accepter la candidature d'un bénévole, sans reconnaissance officielle de la part de l'administration ou du syndicat. L'agent nommé dans de telles circonstances n'a pas toujours l'entière confiance du personnel.

À l'heure actuelle, il n'y a aucune règle officielle applicable à l'évaluation des agents d'orientation et au renouvellement de leur mandat. Compte tenu de la nature et de l'intensité de leur participation au PAE, certains agents ne sont pas toujours en mesure d'assurer un niveau de service satisfaisant après un certain temps. C'est pourquoi il faudrait évaluer périodiquement le rendement des agents. Il y aurait lieu aussi de mettre en place une méthode plus structurée de sélection et de contrôle des agents d'orientation et de renouvellement de leur mandat.

## CONTRATS DE SERVICES

Dans quatre régions, le SCC a en tout 26 contrats de disponibilité conclus avec des conseillers et des spécialistes pratiquant dans la collectivité. Ces personnes fournissent aux employés des services d'évaluation, de counseling de courte durée, d'orientation et de suivi. Il n'y a aucun contrat de services dans la région des Prairies. À l'AC, le SCC a conclu un protocole d'entente avec Santé Canada, qui fournit par l'intermédiaire de ses entrepreneurs des services d'aide aux employés du SCC, à leur famille et au personnel à la retraite de la région de la capitale nationale. Chacune des cinq régions et l'AC ont une politique différente en ce qui concerne le paiement des services initiaux et la partie de 20 p. 100 des coûts non couverte par le régime de soins de santé de la fonction publique. Étant donné que ces différentes politiques entraînent des conséquences différentes pour les employés, l'équipe d'évaluation croit qu'elles devraient être uniformisées.

## CONTRÔLES ET RAPPORTS STATISTIQUES

L'équipe d'évaluation a noté des différences dans la forme et la fréquence des rapports ainsi que dans les méthodes utilisées. Dans une des régions, les agents refusent de recueillir et de transmettre des renseignements statistiques. De plus, rien ne permet de croire à la validité de tous les rapports annuels que les régions transmettent à l'AC, à cause des différences de forme, de définitions et d'interprétations, entre les établissements et même entre agents d'un même établissement. Le coordonnateur national estime qu'il est primordial d'uniformiser et d'automatiser le système de préparation des rapports afin de rendre le processus de collecte et de compilation des renseignements plus exact, plus fiable et plus rapide.

Les résultats de l'enquête ont révélé que les agents d'orientation manifestaient beaucoup de motivation à l'égard du programme. La majorité d'entre eux jugent que leur travail est très satisfaisant et très gratifiant. Cela se manifeste d'ailleurs par leur fidélité au programme, puisque beaucoup exercent cette fonction depuis de nombreuses années.

## RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

L'enquête a aussi permis de recueillir des données sur l'ensemble du personnel, à partir d'un échantillon représentatif de tous les employés du SCC. Les résultats ont été comparés entre répondants des différentes régions et catégories d'emploi. Ils démontrent que le personnel croit fermement à la valeur du programme et du travail des agents d'orientation bénévoles.

Voici un aperçu des principales conclusions de l'enquête :

- Les employés du SCC connaissent très bien l'existence et la nature du PAE.
- Les collègues de travail, les représentants du PAE, les affiches et les dépliants sont d'importantes sources de renseignements sur le programme.
- Environ le tiers des employés qui ont rempli le questionnaire ont déjà eu recours au PAE.
- Plus de 80 p. 100 des répondants ont affirmé qu'ils n'hésiteraient pas à recommander le PAE à un collègue de travail.
- Près de 90 p. 100 des répondants ont affirmé qu'ils avaient été satisfaits de l'aide reçue dans le cadre du PAE.
- Les utilisateurs jugent que les services fournis dans le cadre du PAE sont rapides et appropriés.
- Les utilisateurs sont aussi très satisfaits des services fournis par des spécialistes indépendants ou des organismes communautaires.
- Les employés qui n'ont pas recours au PAE doutent notamment de la confidentialité du processus.
- Pour dissiper les réserves relatives à la confidentialité du processus, on propose de faire appel aux services d'agents d'orientation bénévoles et de conseillers n'appartenant pas au SCC.

Les résultats exposés dans l'*Évaluation du Programme d'aide aux employés au sein du Service correctionnel du Canada* montrent que les employés du SCC sont fortement en faveur du programme. Ils indiquent aussi que les employés sont désireux de profiter des services offerts. De plus, les employés se disent très satisfaits des agents d'orientation et des services obtenus. Pour augmenter l'utilisation du programme, il faudrait le faire connaître davantage. Les répondants ont suggéré de faire une vaste campagne d'information et de diffuser parmi le personnel des renseignements détaillés sur les services offerts. Certains ont aussi proposé d'offrir à la fois les services de conseillers qui font partie du personnel du SCC et d'autres qui n'en font pas partie. De cette manière, les employés ayant des réserves quant à la confidentialité des renseignements auraient la possibilité de consulter des conseillers de l'extérieur.

En conclusion, les résultats obtenus indiquent que les employés du SCC ont une perception positive du programme et en sont satisfaits. ◆

# Communication de renseignements aux victimes

*Par M^me^ Pat Brown, stagiaire en gestion, Direction de la vérification*

Au cours des dernières années, un certain nombre d'événements ont attiré l'attention des gens sur le processus de communication de renseignements aux victimes, notamment l'examen après cinq ans de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), les conclusions du Groupe d'examen des politiques et l'examen du système de gestion des cas, qui ont permis de déterminer les domaines où il est possible d'apporter des améliorations en ce qui concerne le processus de communication de renseignements aux victimes. En outre, deux commissions d'enquête différentes ont formulé des recommandations sur l'identification des victimes et la communication de renseignements à celles-ci.

Par suite de ces événements, le Secteur de l'évaluation du rendement a procédé à une vérification nationale en vue d'examiner l'ensemble du processus de communication de renseignements aux victimes et d'obtenir de la rétroaction au sujet de l'efficacité, de l'uniformité et de la légitimité des mécanismes en vigueur pour la communication de renseignements aux victimes dans tout le pays.

Dans le cadre de la vérification, des vérificateurs du Secteur se sont rendus dans un établissement à sécurité minimale, deux établissements à sécurité moyenne et un bureau de libération conditionnelle de chaque région. À chaque endroit, ils ont examiné tous les dossiers contenant des renseignements sur les victimes pour 15 cas choisis au hasard. S'il y avait moins de quinze de ces cas à un endroit, tous les dossiers de délinquants pour lesquels il fallait communiquer des renseignements ont fait l'objet d'un examen. L'analyse des dossiers consistait à :

- examiner les mécanismes de filtrage pour déterminer si le filtrage avait été effectué de façon adéquate et si les renseignements sur les victimes avaient été bien classés;
- déterminer s'il y avait des demandes signées de renseignements provenant des victimes dans le dossier;
- déterminer si le Service correctionnel du Canada (SCC) ou la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) avait rempli la vérification initiale et les renseignements à communiquer ultérieurement. Si le SCC les avait remplis, les vérificateurs se sont assurés qu'ils étaient conformes à la LSCMLC, au Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et à la directive 784 du commissaire intitulée *Communication de renseignements entre les victimes et le Service*.

En plus de l'examen des dossiers, les vérificateurs ont tenu des entrevues avec le personnel chargé du processus de communication des renseignements aux victimes dans les unités opérationnelles et dans les différentes administrations régionales ainsi qu'avec les autres membres du personnel qui s'occupent de la communication de renseignements aux victimes. Ils ont examiné les documents de politique des établissements, de l'administration régionale et de l'administration centrale et ont tenu des consultations avec le personnel de l'administration centrale qui s'occupe des questions ayant trait aux victimes.

Bien que l'équipe de vérification ait constaté que tout le Service avait véritablement le désir de répondre aux besoins des victimes conformément aux dispositions de la LSCMLC, elle a cerné des domaines où la loi n'était pas respectée et a constaté des disparités importantes entre les régions et à l'intérieur d'une même région concernant la prestation de services aux victimes. Une question digne de mention concernait la communication de renseignements aux victimes par des membres du personnel qui n'étaient pas investis du pouvoir délégué de le faire, en particulier les agents de libération conditionnelle dans la collectivité et les agents de service. D'après la politique actuelle, dans ces cas, il doit exister des documents prouvant qu'une autorisation préalable a été obtenue auprès d'une personne investie d'un pouvoir délégué et, dans la plupart des cas, il n'y avait aucune confirmation de ce genre dans le dossier. À la fin de la vérification, il a été recommandé d'envisager de conférer le pouvoir délégué aux personnes qui sont souvent le premier point de contact avec les victimes et de faire figurer cette modification dans l'instruction permanente qui est actuellement en cours d'élaboration.

L'équipe de vérification a constaté un manque de clarté dans les documents de politique nationaux et elle estimait qu'il fallait établir des directives précises dans le cas des permissions de sortir, de la suspension des placements à l'extérieur, des questions de compétence et de réincarcération après la date d'expiration du mandat. Par exemple, selon l'interprétation de certains bureaux communautaires, aux termes de la politique, il suffit d'aviser la victime d'un délinquant dès le début qu'un programme de permission de sortir a été approuvé pour ce délinquant pendant une certaine période. Cependant, d'après l'interprétation d'autres bureaux, aux termes de la politique, la victime doit être avisée de chaque permission de sortir accordée.

L'équipe de vérification a constaté des différences frappantes entre les régions en ce qui concerne les méthodes utilisées pour mettre par écrit, traiter et classer les renseignements communiqués aux victimes, ce qui peut entraîner une certaine confusion lorsque les délinquants en question sont

**...l'équipe de vérification a recommandé la création d'une banque de données distincte qui contiendrait essentiellement tous les renseignements communiqués par le Service aux victimes.**

transférés d'une région à l'autre. Trois des régions ayant fait l'objet de la vérification utilisaient des dossiers distincts pour stocker les renseignements sur les victimes tandis que les deux autres classaient les renseignements directement dans le dossier de gestion des cas. Aux termes de la politique nationale, il faut maintenant classer les renseignements directement dans le dossier de gestion des cas.

D'après les observations formulées au cours de la vérification et les consultations étendues faites par la suite au sujet du classement des renseignements sur les victimes, l'équipe de vérification a recommandé la création d'une banque de données distincte qui contiendrait essentiellement tous les renseignements communiqués par le Service aux victimes. En ce qui concerne les déclarations de la victime, elles continueraient d'être versées au dossier de gestion des cas, et une copie serait conservée dans la banque de données sur les victimes pour les victimes auxquelles la communication de renseignements a été approuvée. Même si elle a constaté que toutes les unités opérationnelles examinaient les dossiers pour déterminer s'il y avait une victime pour laquelle la communication de renseignements avait été approuvée, l'équipe de vérification a constaté que certaines unités opérationnelles annotaient également le dossier de gestion des cas en cours de chaque délinquant en indiquant la date à laquelle le dossier avait été rempli et la situation de celui-ci. Elle a recommandé d'adopter à l'échelle nationale cette « pratique exemplaire ».

Voici d'autres « pratiques exemplaires » relevées par l'équipe et qu'elle a recommandé d'inclure dans une politique nationale :

- un formulaire de demande uniformisé concernant les victimes pour le SCC et la CNLC indiquant les exigences relatives à la communication de renseignements aux victimes et comprenant un énoncé pour informer la victime que les renseignements fournis seront communiqués au délinquant s'ils sont utilisés dans le processus de prise de décision;
- un avis donné à la police, si une victime ne peut être contactée dans un cas d'urgence;
- une exigence selon laquelle les renseignements doivent être communiqués à la victime par la région où le délinquant est incarcéré.

Certaines des préoccupations soulevées par le processus de communication de renseignements aux victimes et certains obstacles à cet égard mentionnés pendant la vérification devraient être résolus par suite de la mise en œuvre du Système de gestion des détenus qui fusionnera les systèmes électroniques de communication de renseignements aux victimes du SCC et de la CNLC et de la promulgation de l'instruction permanente nationale qui contiendra des directives plus précises. On espère que les conclusions et les recommandations de la vérification ainsi que les autres initiatives en cours amélioreront la capacité du Service de communiquer des renseignements adéquats et au moment opportun aux victimes d'un crime. ◆

**CAHIER SECTORIEL**

**Secteur des opérations et des programmes correctionnels**

# Objectifs corporatifs

*Par MM. Neil Bennett et David Snowdon, Division de la planification stratégique*

Neil Bennett

David Snowdon

Au cours des deux dernières années, le Service correctionnel du Canada (SCC) a recentré et raffiné ses objectifs corporatifs dans trois domaines clés :

- assurer un milieu sûr, sécuritaire et sain dans les établissements;
- favoriser la réinsertion sociale des délinquants sans risque pour le public;
- renforcer ses fonctions générales au moyen de l'acquisition continue de connaissances.

Dans ces trois domaines, le SCC a établi neuf priorités précises :

- Milieu sain
- Établissements sûrs et sécuritaires
- Capacité organisationnelle
- Mission et mandat
- Partenariat et consultations
- Réinsertion sociale des délinquants autochtones
- Réinsertion sociale sans risque pour le public
- Communications
- Délinquantes à sécurité maximale et ayant des besoins particuliers

## PLANIFICATION STRATÉGIQUE AU SCC

Le visage de la criminalité change tout comme la population carcérale. Un facteur essentiel au bon fonctionnement de notre organisation est la capacité de prévoir les difficultés et les possibilités que présente l'environnement et d'y faire face de façon appropriée et au moment opportun. Un autre facteur tout aussi primordial est la capacité de tirer parti de nos points forts et de reconnaître et de corriger nos points faibles. C'est pourquoi le SCC, par l'entremise de sa Division de la planification stratégique, entreprend diverses activités annuelles, dont l'analyse de l'environnement, la production de documents de planification stratégique, comme le Rapport sur les plans et les priorités et le Plan d'activités, et elle procède à l'opération annuelle d'établissement des priorités du Service de concert avec le Comité de direction.

## RÉUNION DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU COMITÉ DE DIRECTION

La réunion de planification stratégique du Comité de direction a lieu chaque année en novembre. Le Comité de direction du SCC prend du recul par rapport à la gestion quotidienne des activités pour se concentrer sur l'orientation stratégique à long terme de l'organisation. C'est l'occasion d'examiner les réalisations accomplies et de déterminer les mesures à prendre et la façon d'y parvenir.

En prévision des réunions annuelles, la Division de la planification stratégique prépare un cahier documentaire décrivant les principales questions relevées par les divers secteurs du SCC et des sources externes. Ce cahier sert à établir le contexte des discussions du Comité de direction

concernant les priorités stratégiques du SCC et l'orientation générale du Service.

Au cours des prochaines années, le SCC devra relever divers défis permanents et nouveaux, dont les suivants :

### Possibilités et défis

Il existe de nombreux défis à relever et de nombreuses possibilités de concertation de l'action gouvernementale à tous les niveaux. Le SCC devra élaborer et étayer une vision commune et un programme stratégique partagé avec ses partenaires de la justice pénale pour l'élaboration d'une politique en matière de justice pénale au Canada et contribuer à mieux harmoniser les efforts de ses principaux partenaires, tant à l'échelle fédérale que provinciale.

### Confiance du public

En dépit de la baisse du taux de criminalité, la confiance du public dans tous les secteurs du système de justice pénale a diminué. L'information limitée du public, les mythes tenaces et les reportages à sensation des médias ont amené le public à croire que le système de justice ne répond pas aux besoins des particuliers et des collectivités. Ce phénomène contribue à la crainte de la criminalité, aux préoccupations concernant la sécurité des collectivités et à la critique des systèmes correctionnel et de libération conditionnelle. Le public doit être mieux informé au sujet des services correctionnels, des limites en matière de prévisions et de contrôle du comportement humain et des rôles et des responsabilités que chaque collectivité doit assumer afin d'assurer la « sécurité dans les foyers et dans les rues ». La plupart des délinquants sont mis en liberté, et les collectivités doivent s'occuper davantage de ceux-ci.

### Scène internationale

À l'ère de la mondialisation et de l'information, il faut accorder la priorité à l'élaboration, à la promotion et à l'utilisation de pratiques correctionnelles modernes. Le SCC a reconnu que dans bien des cas, les longues peines d'incarcération ne constituent pas la façon la plus efficace de contribuer à la sécurité du public. Le SCC déploie des efforts concertés pour trouver de meilleures façons et, à cet égard, nous pouvons en apprendre beaucoup des autres sur la manière de réduire le recours à l'incarcération en tant que société. Le SCC joue également un rôle de chef de file sur la scène internationale dans le domaine des services correctionnels et il continuera de promouvoir le dialogue dans le domaine correctionnel, de favoriser le recours aux pratiques exemplaires et d'offrir des possibilités aux autres pays d'échanger des idées avec les autres et d'apprendre les uns des autres.

**ACTIVITÉS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

- Rapport sur les plans et les priorités
- Plan d'activités
- Analyse de l'environnement
- Préparation de la journée de planification stratégique du Comité de direction

### Population canadienne

Le SCC continuera d'évaluer les incidences de l'évolution démographique au Canada, notamment l'arrivée d'immigrants qui se traduit par une population de plus en plus diversifiée sur le plan ethnique, culturel, racial et religieux et le vieillissement de l'ensemble de la population canadienne. Ces facteurs se reflètent et se reflèteront dans la population carcérale du SCC et présenteront des défis sur le plan de la compréhension interculturelle, du soutien spirituel, de l'élaboration des programmes et de l'évaluation. Cette diversité des antécédents devra également se refléter dans notre personnel et nos programmes communautaires.

### Enjeux sociaux

La pauvreté, l'itinérance et la violence familiale suscitent beaucoup de préoccupations à mesure que les structures de soutien social, de la famille et de l'emploi changent. À cause de ces facteurs, le SCC devra s'efforcer d'offrir un soutien communautaire adéquat afin d'atteindre ses objectifs en matière de réinsertion sociale et de services correctionnels communautaires. La disponibilité de services psychologiques et psychiatriques, d'établissements résidentiels communautaires, de programmes pour toxicomanes et d'emploi et de stratégies de prévention des rechutes inspirent de vives préoccupations.

### Santé

Nombre de délinquants enregistrent un taux élevé de problèmes graves et chroniques de santé physique et mentale par suite des conséquences de leur mode et de leurs conditions de vie. Ces détenus éprouvent un besoin élevé de services de soins de santé. Par exemple, la tuberculose suscite de plus en plus de préoccupations en milieu correctionnel, car des souches résistant aux médicaments de cette maladie sont déclarées dans certaines prisons des États-Unis et d'Europe. De plus, la population carcérale vieillit, et ce phénomène devrait accroître davantage le besoin de soins physiques, psychologiques et de soins de santé.

### Maladies infectieuses et consommation de drogues

L'interdépendance entre les maladies infectieuses et la consommation de drogues pose des défis de taille. L'environnement fermé des établissements constitue une zone d'incubation, ce qui contribue à la prévalence des maladies infectieuses. Par exemple, on signale que les taux de VIH sont dix fois plus élevés dans les établissements que dans le reste de la population. Comme environ 80 p. 100 de la population carcérale sous responsabilité fédérale purge des peines d'une durée déterminée, soit en moyenne cinq ans, il y a continuellement des délinquants mis en liberté après avoir été exposés à ces maladies infectieuses. Le SCC devra continuer d'élaborer de nouvelles approches pour faire face aux maladies infectieuses, à la consommation de drogues et à la toxicomanie qui soient conformes à l'approche de la « réduction des préjudices » de la Stratégie canadienne antidrogue du gouvernement fédéral.

### Délinquants autochtones

Les délinquants autochtones sont de plus en plus nombreux dans le système de justice pénale, et ce d'une façon disproportionnée. Le SCC s'est engagé à donner suite aux priorités du gouvernement fédéral concernant les Autochtones dans le cadre de l'initiative « Rassembler nos forces » de la Commission royale sur les peuples autochtones. Les articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) offrent des possibilités de promouvoir la justice et les services correctionnels communautaires autochtones, d'amener les collectivités autochtones à assumer leurs responsabilités en matière de garde et d'appuyer et d'étendre la résolution des conflits, la médiation et le

**PRINCIPALES QUESTIONS AUXQUELLES FAIT FACE LE SCC**

- Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
- Confiance du public
- Situation internationale
- Évolution démographique
- Questions sociales
- Questions de santé
- Maladies infectieuses et consommation de drogues
- Délinquants autochtones
- Délinquantes
- Technologie

ressourcement. En outre, le SCC s'est engagé à aider le nouveau territoire du Nunavut à élaborer sa stratégie correctionnelle.

### Délinquantes

Le SCC doit répondre aux besoins distincts en matière de soins, de garde et de réinsertion sociale des femmes pour lesquelles il faut prévoir des interventions plus structurées et un soutien sur le plan de la santé mentale, notamment répondre aux besoins particuliers des femmes autochtones. Le SCC élabore actuellement une stratégie nationale à cet égard. L'établissement d'un soutien communautaire efficace pour toutes les délinquantes est également une priorité.

### Technologie

Nous vivons une période de changement et de progrès technologiques rapides qui posent des défis et présentent des possibilités pour la gestion de l'information et les opérations correctionnelles, dans les établissements et dans la collectivité. Il est également possible de procéder à un échange plus important et plus efficace de renseignements entre les principaux partenaires de la justice pénale. Les technologies de la médecine légale, y compris les tests d'empreintes génétiques et l'établissement de profils criminels, pourraient entraîner un accroissement des taux d'arrestation, d'accusation et de condamnations. Il y a des progrès dans les technologies de la sécurité comme les caméras infrarouge de vision nocturne, les systèmes périmétriques de détection des intrusions, la surveillance électronique, les cartes d'identification et d'entrée électroniques, les images vidéo et la détection des drogues. Le SCC doit également être conscient de la vulnérabilité des systèmes vitaux comme les télécommunications, les transports et les systèmes de sécurité électroniques. En outre, le SCC ne ménage aucun effort pour être prêt à faire face efficacement au bogue de l'an 2000 qui pourrait avoir des répercussions sur les obligations qui lui incombent aux termes des dispositions de la LSCMLC relatives à la sécurité du public.

Il est évident qu'il y a des possibilités de promouvoir les services correctionnels dans plusieurs domaines cruciaux en tenant compte des priorités générales du gouvernement, à savoir le Programme de sécurité du public, la Stratégie canadienne antidrogue et les engagements pris envers les Autochtones. Le SCC a déjà entrepris les travaux dans ces domaines et dans d'autres; cependant, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. En ce qui concerne le programme d'action général du gouvernement, le SCC peut aider dans une large mesure à répondre à un certain nombre des principales priorités et continuer d'apporter une contribution importante à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens.

Nous constatons déjà certains résultats prometteurs. Le défi que nous devons relever maintenant est de poursuivre les progrès déjà accomplis. Le taux de criminalité enregistré au Canada en 1997 a été le plus faible depuis 1989 et il diminue constamment. La Commission nationale des libérations conditionnelles signale un accroissement du taux d'octroi de la libération conditionnelle, mais aucune hausse de la récidive. À l'échelle fédérale, il y a environ 700 délinquants incarcérés de moins qu'il y a trois ans et plus de délinquants en liberté sous surveillance dans la collectivité. Dans l'ensemble, la population de délinquants dans la collectivité au Canada a augmenté de 8 p. 100 au cours des trois dernières années, le nombre d'infractions commises par ce groupe a diminué de 50 p. 100 et le nombre de crimes de violence perpétrés, de 35 p. 100. Il s'agit d'un succès considérable dont tous les organismes et groupes responsables du système de justice pénale et des délinquants devraient s'enorgueillir. ◆

**CAHIER SECTORIEL**

**Secteur des opérations et des programmes correctionnels**

Bob Duncan

# Les Services de santé envisagent d'informatiser les dossiers médicaux des délinquants

*Par M. Graham Chartier, Secteur des communications et de la consultation*

Les Services de santé du Service correctionnel du Canada (SCC) ont entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre un système automatisé d'information sur la santé des délinquants. Devant les nombreuses méthodes utilisées au SCC pour la tenue des dossiers médicaux, on a tenté de trouver une façon d'intégrer et d'informatiser les systèmes, tout en protégeant le droit à la confidentialité des renseignements médicaux.

Connu sous le nom d'Examen des processus administratifs des Services de santé et Système d'information sur la santé, le projet vise à :

- accroître l'efficacité des processus administratifs et de la prestation des services de santé;
- renforcer la capacité de surveiller les tendances à l'œuvre au sein du réseau des services de santé;
- réduire les coûts et le poids de la responsabilité civile;
- assurer la protection de la dignité personnelle et de la vie privée des délinquants;
- favoriser la sécurité des délinquants, des employés et de la collectivité.

La réalisation de ces objectifs se fera grâce à la mise au point et à l'application à l'échelle du pays d'un outil informatique normalisé qui permet la collecte et la conservation d'information sur la santé des délinquants sous responsabilité fédérale. Selon le directeur du projet, Bob Duncan, des Services de santé de l'administration centrale, la mise en œuvre d'un système automatisé dans tout le pays « nous permettra non seulement d'accéder plus rapidement aux données sur des cas aigus, mais aussi de fournir des renseignements sur l'efficacité des mesures préventives ».

Pour en savoir plus long, voir sous Projets spéciaux, dans l'InfoNet. ◆

# CAPRA

## Une approche cognitivo-comportementale de l'acquisition de connaissances

*Par M^me^ Kris Burton, Apprentissage et perfectionnement, Secteur du personnel et formation*

CAPRA est un modèle de résolution de problèmes et d'acquisition continue de connaissances auquel a largement recours la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour répondre aux besoins des services de police communautaires. La GRC a créé le modèle et elle le partage avec beaucoup d'autres corps policiers au Canada et à l'étranger.

### POURQUOI METTRE EN ŒUVRE LE MODÈLE CAPRA AU SCC ?

L'introduction du modèle CAPRA peut contribuer à l'acquisition de connaissances en milieu de travail. Il a fait ses preuves dans le cadre du programme de formation des recrues de la GRC et de ses opérations régulières. Maintenant adapté pour le milieu correctionnel, le modèle CAPRA met l'accent sur les valeurs fondamentales du Service correctionnel du Canada (SCC). Le modèle, qui est illustré par une série de cercles, renforce le concept de la continuité, qui revêt une grande importance. On enseigne aux employés à s'adapter continuellement, à se redéfinir, à chercher l'information, à s'auto-évaluer, à réagir et à se réévaluer. Cette méthode aidera le personnel du SCC à résoudre efficacement les problèmes et à acquérir continuellement des connaissances dans diverses situations.

### COMMENT APPLIQUER LE MODÈLE CAPRA

Examinons un exemple de la façon dont le modèle CAPRA pourrait s'appliquer à un contexte correctionnel. Mettez-vous à la place d'un agent de correction qui patrouille le périmètre des terrains d'un établissement. Vous recevez un message radio du poste principal de contrôle des communications (PPCC) qui signale une alarme de clôture.

Dès que vous vous mettez en route vers le secteur repéré, vous êtes en mode de résolution des problèmes du modèle CAPRA :

**C** Posez-vous la question suivante : qui sont les **clients** directs ou indirects dans ce scénario ? Les délinquants, les employés ou le public ? Quels sont leurs besoins ?

**A** **Acquerrez et analysez** les renseignements disponibles et comparez-les à ce que vous savez déjà de la sécurité périmétrique. Où sont situés les capteurs d'alarme ? Qu'est-ce qui déclenche une alarme de clôture ? S'il s'agit d'un délinquant qui tente de s'évader, quelle alarme ultérieure devrait se déclencher ? Au moment où vous vous approchez du secteur de la clôture, vous observez une personne à l'intérieur de la clôture extérieure. Vous devez maintenant intégrer ce renseignement supplémentaire dans l'analyse de la situation. Quelles sont vos obligations aux termes de la loi ? Êtes-vous justifié de vous présenter avec votre arme à feu ? Comment devriez-vous vous comporter ? Pouvez-vous tirer immédiatement un coup de semonce ? Y a-t-il quelqu'un qui peut vous aider à faire face à la situation ?

**P** Qui sont vos **partenaires** dans cette situation ? Qui peut vous aider à faire face à la situation ? Le PPCC, le deuxième élément mobile, d'autres membres du personnel, l'agent responsable ?

**R** Quelle est la **réponse** correcte dans cette situation ? *Tout dépend de l'évolution du scénario à mesure que vous intervenez.* Devriez-vous informer le PPCC que vous sortez de l'élément mobile ? Devriez-vous donner un avertissement ? Devriez-vous attendre de recevoir de l'aide ? Devriez-vous utiliser votre arme à feu ?

**A** Une fois la situation résolue, il faut **évaluer** votre réponse. Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui a mal fonctionné ? Que feriez-vous différemment la prochaine fois ?

**Modèle de résolution de problèmes CAPRA**

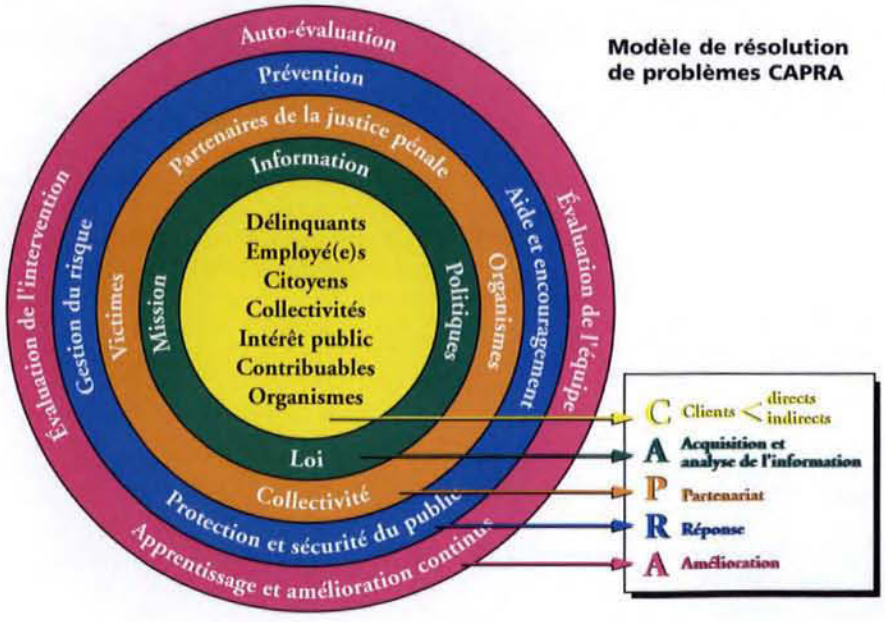

Voici quelques exemples d'opinions exprimées par des recrues du Programme de formation correctionnelle 2000 (PFC 2000) au sujet du modèle CAPRA :

« Des situations réalistes m'ont aidé à comprendre le modèle CAPRA. Il est agréable de voir la classe participer et trouver les bonnes réponses et d'avoir le sentiment de réussir au lieu de se faire dire les réponses aux questions et aux situations. »

« C'est fantastique. J'apprends mieux en appliquant réellement les renseignements dans un cadre axé sur les problèmes. Une personne peut examiner le matériel et vous dire comment réagir, mais dans le cadre de l'approche axée sur les problèmes, il faut montrer qu'on peut réagir face à une situation réelle. »

« Je crois que nous faisons réellement face à des situations différentes. Au lieu d'écouter des conseils sur ce que nous sommes sensés faire dans ces situations, l'acquisition de connaissances axée sur les problèmes nous aide à décider nous-mêmes et nous apprenons donc de nos erreurs. »

## UN MODÈLE POPULAIRE DE FORMATION AU SCC

En plus du programme PFC 2000 du SCC, d'autres programmes de formation comme Le SCC et la loi et Programme d'orientation des agents de libération conditionnelle sont maintenant fondés sur le modèle CAPRA. Tout nouveau programme conçu au SCC fera appel à l'approche du modèle CAPRA.

Les membres du Comité de direction du SCC et les partenaires à la Commission nationale des libérations conditionnelles ont reçu une formation sur le modèle CAPRA en février 1999. Des groupes de gestionnaires dans les régions assistent également à des séances sur le modèle CAPRA.

En utilisant le modèle CAPRA pour la résolution de problèmes et l'acquisition de connaissances, nous mettons en pratique l'énoncé de Mission du SCC.

*D'autres illustrations du modèle CAPRA seront disponibles dans l'InfoNet du SCC cet automne.* ◆

**CAHIER SECTORIEL**

**Secteur des opérations et des programmes correctionnels**

# De toutes les nations, de toutes les tribus, de tous les peuples et de toutes les langues

*Par le révérend Lorne Freake, aumônier communautaire pour Northwest New Brunswick Community Chaplaincy Inc.*

Le Parc national de Banff ne sera plus jamais le même à mes yeux…

Du 5 au 10 février 1999, la « semaine de formation initiale » des nouveaux aumôniers du Service correctionnel du Canada œuvrant dans les établissements et dans la communauté a eu lieu à Calgary, en Alberta. Ce groupe d'une trentaine de personnes était représentatif de la réalité démographique du Canada, société multiculturelle et pluraliste. On y trouvait des aumôniers de toutes les régions, d'un océan à l'autre. Le groupe se composait d'anglophones, de francophones, d'allophones et de membres de nombreuses confessions religieuses : musulmans, catholiques et protestants. D'où que nous venions, nous avions tous un objectif commun : apprendre à nous connaître les uns les autres et, ensemble, voir comment nous pouvons être plus efficaces dans notre ministère pastoral auprès des détenus, des ex-délinquants et de leurs familles.

L'horaire prévoyait que les participants s'organiseraient pour passer le dimanche matin. Une quinzaine de personnes ont donc loué des voitures et ont fait le trajet de Calgary à Banff. Ils ont pris rendez-vous vers la fin de la visite afin de célébrer un service œcuménique dans le parc. Après une brève promenade dans la nature, nous nous sommes rassemblés sous un abri dressé dans la nature pour louer Dieu, tandis qu'un vent froid hurlait dans les arbres. Comme plusieurs aumôniers l'ont fait remarquer, on aurait dit que la création elle-même adorait le Créateur avec nous. Les mots du prophète me sont revenus à l'esprit : « Les montagnes et les collines exploseront en acclamations, et tous les arbres de la campagne battront des mains » (Isaïe, 55:12).

**Les aumôniers célèbrent un service œcuménique dans le Parc national de Banff.**

Sans que nous suivions un ordre particulier, beaucoup ont participé spontanément. Un des aumôniers musulmans nous a invités à la prière. Un autre a interprété *Amazing Grace* de façon magnifique à la flûte. Quelqu'un a cité un psaume en français; quelqu'un d'autre a lu un passage de la Bible en anglais. Plusieurs autres aumôniers ont fait une prière pour nos dirigeants et leur familles, suivie du chœur 'Alléluia'. Nous avons terminé par une prière au cours de laquelle chacun de nous a mentionné par son seul prénom un détenu ou ex-délinquant dont il s'occupait plus particulièrement. Ce fut certainement une expérience très enrichissante pour tous ceux et celles qui y ont participé. ◆

## Reconnaître la valeur des valeurs

# Désir d'apprendre et de changer

*Par M^me^ Holly Flowers, agente de projet, Secteur du personnel et formation*

*Pat est une AC II qui aspire à devenir agente de libération conditionnelle, mais elle aimerait en savoir davantage sur les responsabilités particulières d'un agent de libération conditionnelle. Elle a discuté de cet objectif avec son surveillant, et tous deux envisagent d'inclure la stratégie dans le plan de perfectionnement personnel de Pat. D'après son rapport d'évaluation du rendement, Pat sait qu'elle possède de bonnes aptitudes en évaluation et en planification de la gestion des cas. Son surveillant a relevé des points faibles en ce qui concerne la surveillance du personnel et les compétences en communication.*

### QUESTIONS SUR LESQUELLES IL FAUT RÉFLÉCHIR...

1. *Quelles sont quelques-unes des façons dont Pat peut perfectionner ses compétences en cours d'emploi ?*
2. *Quelles sont les autres manières dont Pat peut améliorer les domaines que son surveillant considère comme ses points faibles ?*
3. *Quel est le rôle du surveillant dans le perfectionnement de Pat ?*

Au Service correctionnel du Canada (SCC), le milieu de travail évolue, change et s'améliore sans cesse. Par suite des travaux de chaque groupe de travail, de chaque vérification, de chaque examen et de chaque enquête, le Service peut modifier ses politiques et ses pratiques au besoin, ce qui lui permet d'améliorer son organisation et de mieux s'acquitter de sa Mission.

*Dans l'étude de cas présentée, Pat a indiqué et prouvé qu'elle désirait apprendre et changer afin de se perfectionner sur le plan personnel et professionnel.*

En raison du caractère dynamique du milieu du SCC, les employés doivent être motivés à apprendre. Il incombe à tous les employés de montrer qu'ils désirent apprendre et incorporer les connaissances et les compétences acquises dans leur travail quotidien et faire preuve d'initiative à cet égard. L'acquisition du savoir est un processus permanent dans la vie d'une personne. Elle comporte un épanouissement et un perfectionnement personnels et professionnels. En fin de compte, il incombe à chaque employé d'acquérir des connaissances. L'acquisition du savoir ne se limite pas, cependant, à la salle de classe, et les employés doivent se tenir au courant et s'adapter dans l'organisation et s'épanouir en tant que personne.

Le SCC offre aux employés une foule de possibilités de perfectionnement qui se classent dans quatre grandes catégories :

1. Acquisition de connaissances en cours d'emploi (par l'expérience)
   - projets spéciaux;
   - encadrement et mentorat;
   - possibilités d'assurer l'intérim;
   - mutations latérales;
   - affectations par rotation.
2. Modules d'enseignement individuel (disponibles en ligne) sur des sujets comme :
   - les services correctionnels au Canada;
   - la rédaction efficace;
   - le travail en équipe;
   - la gestion des conflits;
   - le leadership;
   - le contrôle de la qualité;
   - l'établissement des horaires et le déploiement;
   - la gestion de carrière.
3. Formation en classe
4. Congé d'études

La forme la plus courante d'acquisition de connaissances et de perfectionnement en cours d'emploi est l'introduction de nouvelles politiques, instructions permanentes et recommandations résultant de vérifications, d'examens, d'enquêtes, d'enquêtes publiques et de modifications à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Les employés qui se tiennent au courant des politiques et des pratiques et qui manifestent le désir d'apprendre et de changer apportent une contribution importante aux connaissances et à la croissance de l'organisation.

L'employé qui aspire à apprendre et à changer adopte certains comportements, dont les suivants :
- écouter et poser des questions;
- explorer l'inconnu;
- examiner l'information;
- rechercher les défis;
- trouver des solutions aux problèmes;
- appliquer de façon pratique les connaissances;
- expliquer les instructions et échanger l'information et les expériences;
- aider les autres à comprendre.

L'épanouissement personnel et professionnel est un processus permanent dans la vie d'une personne et il s'agit d'une responsabilité qui incombe seulement à chaque personne. Le désir d'apprendre et de changer est le deuxième d'un ensemble de cinq valeurs qui servent à évaluer les qualités personnelles à posséder pour tous les postes d'agent de correction. À compter de septembre 1999, tous les postes de WP sont également évalués par rapport aux cinq valeurs. Pour obtenir plus de renseignements et une copie du Guide de cotation des valeurs, visitez le site sur la gestion de carrière dans l'InfoNet.

### PISTES DE RÉFLEXION

*Avez-vous un plan de perfectionnement personnel ? Avez-vous des objectifs d'épanouissement professionnel ? Avez-vous des objectifs d'épanouissement personnel ? Avez-vous pris en charge l'acquisition de vos connaissances ?*

*Le présent article est le troisième d'une série de cinq sur l'initiative des nouvelles valeurs.* ◆

## Reconnaître la valeur des valeurs

# L'intégrité

*Par M^me^ Holly Flowers, agente de projet, Secteur du Personnel et formation*

Dans les situations décrites ci-dessous, quelle réaction raisonnable pourriez-vous avoir ? Certains gestes seraient de toute évidence déplacés, mais plusieurs autres seraient possibles. Essayez de trouver plus d'une réaction et demandez-vous si elle correspond à l'esprit de la Mission du Service correctionnel du Canada.

***Scénario n° 1 :*** *Un délinquant illettré accumule depuis quelque temps les absences au travail. Il a été placé en isolement cellulaire pour la journée parce qu'il ne s'est pas levé ce matin. Le registre de l'unité indique qu'il a tenu un langage blasphématoire et qu'il a frappé sur la porte de sa cellule quand les agents du poste de jour lui ont dit qu'il ne pourrait pas avoir de café ce matin-là. Il vient tout juste de sortir de sa cellule pour le souper; il s'adresse à vous et vous demande de lui expliquer la politique.*

***Scénario n° 2 :*** *Le jour même de sa mise en liberté, un délinquant vous tend la main. Or, vos rapports avec cet individu ont été très difficiles au cours des derniers mois. Vous avez pu constater qu'il était manipulateur et vous doutez de la sincérité de son geste.*

***Scénario n° 3 :*** *Votre superviseur vous demande de présider la prochaine réunion de rangée des détenus. Vous savez que les détenus vont contester la façon dont le personnel de l'unité gère les privilèges d'appels téléphoniques. Vous avez joué un rôle important dans l'application de la politique de l'unité relative à ces privilèges d'appels téléphoniques et vous avez eu beaucoup de différends avec les détenus. Ils se sont plaints que vous étiez plus sévère que les autres membres du personnel sur cette question.*

Souvent, les employés du Service correctionnel du Canada (SCC) doivent prendre des décisions dans des circonstances qui ne sont pas prévues par les procédures et où ils doivent exercer leur jugement. Ces situations peuvent comporter des questions d'ordre moral ou déontologique et même des dilemmes. Plusieurs facteurs peuvent influencer les décisions que doivent prendre les employés, comme leurs valeurs personnelles et celles du SCC. Toutefois, dans le milieu correctionnel, beaucoup d'autres influences extérieures peuvent avoir une incidence sur les décisions des agents de correction, et plus particulièrement les valeurs et les règles des délinquants et des autres membres du personnel (différends découlant des valeurs). Les employés du SCC doivent être convaincus de leurs valeurs s'ils veulent s'affirmer devant les autres dans les situations comportant un dilemme moral et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes. Il faut donc que leur comportement corresponde à leurs valeurs personnelles et à celles de l'organisation. C'est votre système de valeurs qui détermine les gestes que vous posez dans les diverses situations qui se présentent dans votre milieu de travail.

L'intégrité est la troisième d'un groupe de cinq valeurs qui servent à évaluer les qualités personnelles. Elle est liée très étroitement à la première valeur, le respect. L'intégrité signifie que vous devez respecter et défendre votre système de valeurs quand une situation ou des collègues s'y opposent.

Le respect est la seule des cinq valeurs dont le coefficient de pondération est supérieur à un dans le Sommaire de l'évaluation du candidat. En effet, les quatre autres valeurs ont un facteur de pondération de un, tandis que le respect a un facteur de pondération de cinq, parce qu'il transcende toutes les autres valeurs.

L'évaluation des employés à l'aide des cinq valeurs permet de vérifier si les principes personnels d'un employé ou d'un candidat correspondent à ceux qui sont énoncés dans la Mission du SCC. Chacune des cinq valeurs est enchâssée dans la Mission. Consultez le Guide de cotation des valeurs que vous pouvez trouver sur le site InfoNet Gestion de carrière.

**PISTES DE RÉFLEXION**

*Vous est-il déjà arrivé au travail de commettre un acte que vous n'auriez jamais posé autrement, seulement à cause de la pression exercée par vos collègues ? Quel sentiment avez-vous éprouvé à ce moment ? Qu'avez-vous ressenti après ? Dans la même situation, comment réagiriez-vous aujourd'hui ?* ◆

**Les employés du SCC doivent être convaincus de leurs valeurs s'ils veulent s'affirmer devant les autres dans les situations comportant un dilemme moral et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes.**

# Lieux contaminés
## Des vestiges du passé à réhabiliter

*Par M. Paul Provost, agent, Services environnementaux*

Les évaluations environnementales de sites (ÉES) Phase I – réalisées en 1998-1999 – ont mis en évidence le fait que certaines activités passées et courantes au sein des établissements du Service correctionnel du Canada (SCC), peuvent avoir des incidences environnementales sur des propriétés dont le SCC est responsable. Les contaminants peuvent varier considérablement d'un lieu à l'autre : hydrocarbures, plomb, déchets divers, cendres de charbon, pesticides, BPC, etc. Dans un contexte de prévention et afin d'atténuer les répercussions environnementales de certains contaminants, les responsables des services environnementaux du SCC ont entrepris au printemps 1999 un vaste programme visant à consolider les acquis et les réalisations régionales et à gérer par ordre de priorité, les lieux présentant des risques de contamination potentielle.

### BILAN DES ÉES – PHASE I

Au total, 53 sites ou établissements ont été évalués. Parmi ceux-ci, 35 sites ont été répertoriés à risque, c'est-à-dire qu'un ou des lieux potentiellement contaminés seraient présents. Toutefois, à première vue, l'étendue et la sévérité des lieux potentiellement contaminés du SCC ne semblent pas importantes, c'est-à-dire qu'elles ne présentent pas des caractéristiques à haut risque écologique. Malgré ce constat, certaines pratiques opérationnelles devront être corrigées dès que possible par mesure préventive.

Quelles sont les opérations au sein d'un pénitencier qui peuvent effectivement poser des risques de contamination de l'environnement ? Le graphique ci-contre répond en partie à cette interrogation en résumant les résultats des ÉES – Phase I.

### POURQUOI INTERVENIR ?

La grande majorité des interventions en matière de lieux contaminés s'appuie sur une question de gestion du risque : risque pour la santé des utilisateurs des lieux, risque de détérioration de la qualité de

l'environnement immédiat, risque de migration des contaminants vers des écosystèmes fragiles, etc. Les impacts potentiels des lieux contaminés s'évaluent cas par cas. Bref, lorsque l'on sait qu'un litre d'huile a la capacité de contaminer un million de litres d'eau, il y a de quoi gérer rigoureusement toute situation à risque, en particulier lorsque la qualité des eaux souterraines ou de surface est menacée par des hydrocarbures ou lorsque la contamination peut atteindre une zone peuplée ou sensible comme une réserve écologique.

### RÉHABILITER ET PRÉVENIR

Pour faire suite aux ÉES – Phase I, les lieux potentiellement contaminés qui ont été désignés comme prioritaires, feront l'objet d'études de reconnaissance (échantillonnages et caractérisation des sols – Phase II) et au besoin de programmes d'essais détaillés (analyses approfondies – Phase III) au cours des prochaines années. Dans certains cas plus critiques, des projets de réhabilitation des lieux (décontamination des sols, nettoyage de sites, remises en état) pourraient être mis en œuvre rapidement sans une étude approfondie.

Dans l'esprit de la Stratégie de développement durable du SCC, le programme de gestion des lieux contaminés vise à remédier de manière responsable, à un fardeau environnemental attribuable dans une large mesure, à des activités antérieures. Mais en parallèle, il ne faut pas négliger le rôle de la prévention qui passe souvent par la formation du personnel, l'acquisition d'équipements plus sécuritaires et l'adoption de meilleures pratiques. Certes, si l'on ne veut pas commettre les mêmes erreurs ou négligences du passé, des alternatives plus écologiques devront être mises en oeuvre afin d'empêcher la création de nouveaux lieux contaminés. ◆

**Type d'activités responsables de lieux potentiellement contaminés**

# Visite d'un champion de boxe

*Par M^me^ Debbie Eason, chef, Administration et gestion du matériel, établissement Springhill*

Le 3 mai 1999, l'établissement Springhill a eu l'honneur d'accueillir M. George Chuvalo, un ancien champion poids lourd canadien, qui est venu visiter l'établissement et faire un exposé devant les détenus. Monsieur Chuvalo se trouvait dans la région du comté de Cumberland pour prononcer des allocutions devant des élèves du secondaire, mais malgré un horaire chargé, il a pris le temps de présenter un exposé d'une heure et demie sur la toxicomanie et ses répercussions.

**De gauche à droite : Constable Guy Bergeron, Terry Hatcher, directeur de l'établissement, George Chuvalo et Mitchell Chuvalo**

Plus de 100 détenus se sont réunis dans le centre récréatif pour écouter M. Chuvalo présenter sa vision et son expérience de la vie.

En guise d'introduction, l'ancien boxeur a dit que son auditoire était habituellement composé d'élèves du secondaire. Au cours des trois dernières saisons, il a visité plus de 300 écoles secondaires. Il a dit être défavorisé parce que la plupart des élèves ne le connaissent pas et qu'il est habituellement la personne la plus âgée dans l'auditorium. Il a souligné que ses visites aux écoles font en quelque sorte partie d'un programme préventif. Selon lui, les drogues sont actuellement le problème social numéro un. À son avis, les jeunes pensent pouvoir prendre de la drogue et mener une vie normale. Il essaie de donner des exemples tirés de son expérience personnelle afin de prouver qu'ils ont tort.

Il a touché les détenus lorsqu'il leur a dit voir en eux ses propres fils. Deux d'entre eux ont purgé une peine sous responsabilité fédérale à cause de leur consommation de drogues. « Les seuls rapports que nous avons eus durant les 10 dernières années de leur vie ont consisté en visites à l'établissement. J'essaie de me rappeler le genre d'existence qu'ils ont menée et à quel point elle était détraquée. Mes fils auraient dû être avec leur famille, et non en prison, a-t-il déclaré. Je veux vous révéler une partie de ma vie, qui je suis. » Son exposé a gravité autour des pertes énormes qu'il a connues à cause des drogues. Trois de ses fils sont morts et leur décès était étroitement lié aux drogues. Après la mort de leur deuxième fils, son épouse s'est suicidée parce qu'elle ne pouvait pas faire face à cette tragédie.

Après l'exposé, M. Chuvalo a rencontré un grand nombre de détenus; à chacun, il a donné l'accolade et une ferme poignée de main. ◆



# Tenue d'une foire prélibératoire à l'intention des détenus

*Par M^me^ Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction*

**La directrice de l'établissement, Marena McLaughlin, accueille chaleureusement tous les participants à la foire.**

Le 20 janvier 1999, la Société John Howard a parrainé à l'établissement à sécurité minimale Westmorland, situé à Dorchester au Nouveau-Brunswick, une foire prélibératoire à l'intention des détenus et du personnel.

La foire comprenait des stands et colloques d'information destinés à aider les détenus à relever des défis comme la lutte contre la toxicomanie, l'obtention d'un soutien du revenu temporaire, la poursuite des études et l'obtention d'un emploi. Trente-cinq organismes y ont participé, y compris l'Armée du Salut, l'Association des aînés du Nouveau-Brunswick, Développement des ressources humaines Canada, le Mi'kmaq Justice Institute et l'African Employment Clinic.

Madame Joanne Murray, la directrice exécutive de la section de Moncton, a expliqué que cette foire visait à aider les détenus à établir le plus grand nombre possible de contacts avant leur mise en liberté. « Trop de types sont réincarcérés pour des vétilles parce qu'ils ne sont pas prêts à vivre en dehors », a-t-elle dit. ◆

# Les comités consultatifs de citoyens sont importants

*Par M^me^ Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction*

Le Comité consultatif de citoyens est une composante importante de l'établissement à sécurité moyenne Springhill, situé dans la localité du même nom, en Nouvelle-Écosse. Tous les mois, le comité composé de huit membres rencontre à l'établissement des détenus, des membres du personnel et des représentants de la direction pour donner ses conseils sur des questions liées aux opérations et aux programmes. Pour tenter de sensibiliser la collectivité au domaine correctionnel, il a récemment participé à une manifestation de reconnaissance des bénévoles dans laquelle la collectivité était impliquée. ◆

**Sur la photo, le directeur Terry Hatcher (à gauche) remet un certificat de nomination à Allan Knockwood, un nouveau membre du CCC, en présence de la présidente du comité régional, Susan Melanson.**

DÉPÊCHES RÉGIONALES

Région de l'Atlantique

# L'établissement Nova reçoit les plus grands honneurs pour la qualité de sa conception

*Par M^me^ Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction*

L'établissement Nova a fait l'objet des plus grands honneurs de l'American Society of Heating, Refrigeration and Air-conditioning Engineers (ASHRAE) pour le caractère novateur de sa conception, qui permet une gestion efficace de l'énergie. Monsieur Brian O'Blenes, ingénieur à la Division des services techniques, a été honoré en qualité de chef de projet. Il a reçu un certificat de mérite d'Alphonse Cormier, sous-commissaire de la région de l'Atlantique, à l'occasion d'une cérémonie spéciale tenue le 10 février dernier.

Pour mener à bien le projet, on a mis en place une nouvelle technique de chauffage et de climatisation faisant usage d'un système de pompes de chaleur géothermiques pour réduire la consommation d'énergie. On a également tiré profit d'une autre nouveauté : un système de chauffage par rayonnement, encastré dans le plancher, pour réduire les coûts d'entretien qui sont particulièrement élevés dans un établissement correctionnel.

**Alphonse Cormier remet un certificat de mérite à Brian O'Blenes.**

Les responsables du projet ont aussi innové dans l'isolation et l'éclairage ainsi que dans la conception des fenêtres et du revêtement du bâtiment; ils ont de plus fait montre d'imagination pour la circulation d'énergie qu'ils ont conçue de façon à réduire les effets néfastes que peut avoir ce genre de projet sur l'environnement. La consommation d'énergie est donc inférieure d'environ 50 p. 100 à ce à quoi on aurait pu s'attendre pour ce genre d'installation.

Les responsables du projet ont également installé 30 ventilateurs compacts de récupération de chaleur, qui aident à améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des murs et à réduire les coûts énergétiques de l'établissement. Le système permet une économie annuelle impressionnante de 5 367 $ comparativement aux systèmes traditionnels.

ASHRAE est une organisation internationale d'ingénieurs qui mettent leurs connaissances en commun; l'organisation appuie un programme de recherche de 3,2 millions de dollars. Elle souligne et reconnaît les projets de conception novateurs qui respectent ses normes pour la gestion de l'énergie, la qualité de l'air et la technologie de gestion servant à la conception de systèmes mécaniques. Au nombre des projets figurent des études sur l'utilisation de fluides frigorigènes dans les systèmes de conditionnement d'air et de réfrigération qui n'affectent pas la couche d'ozone. ◆

Région de l'Atlantique

## Projet pilote *Opening Doors*

# Préparer les délinquants handicapés à réintégrer la société

*Par M^me^ Louisa Coates, Secteur des communications et de la consultation, administration centrale*

Le Service correctionnel du Canada (SCC) croit que si l'on aide les délinquants atteints d'un handicap physique à acquérir les compétences nécessaires pour trouver du travail et vivre dans la collectivité, ils risqueront moins d'être réincarcérés.

C'est pourquoi le SCC s'est joint à l'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA) pour trouver des façons d'aider les délinquants atteints d'une déficience à réintégrer la société.

Le projet pilote *Opening Doors*, entrepris à Halifax, vise à repérer les délinquants handicapés sous responsabilité fédérale qui ont besoin d'une aide et à les aider à trouver un logement et un emploi et avoir accès à des fauteuils roulants et à des services dans la collectivité. Le projet pilote lancé il y a trois ans et demi comporte l'établissement d'un réseau de soutien communautaire permettant aux délinquants mis en liberté d'acquérir des compétences psychosociales comme la cuisine et le magasinage. Le projet est en vigueur depuis janvier.

Le personnel du SCC travaillant avec l'ACCVA a une connaissance intime de la question. Paul, père âgé de 45 ans qui est quadriplégique depuis qu'il s'est blessé en plongeant à l'âge de 20 ans, collabore au nouveau projet avec le personnel de l'ACCVA afin de trouver des services pour les délinquants qui quittent la prison. En tant qu'agent de libération conditionnelle du SCC, Paul conduit les libérés conditionnels à leurs rendez-vous au moyen d'une fourgonnette spécialement équipée et il établit le calendrier des entrevues dans les mails, les cafés-restaurants et les parcs faciles d'accès. Il tient un registre des travaux d'écritures au moyen de matériel spécial comme un logiciel à commande vocale. « L'égalité ne se résume pas à accorder un traitement semblable à celui que reçoit tout le monde, mais un traitement répondant aux besoins particuliers d'une personne », dit-il. À titre de membre du comité consultatif national sur les personnes handicapées du SCC, Paul tient le personnel du SCC au courant des questions relatives aux handicaps du personnel et des délinquants. « Un délinquant handicapé a de meilleures chances de trouver un emploi et de ne pas récidiver s'il reçoit de l'aide », affirme-t-il.

La Mission du Service correctionnel du Canada est de protéger la société en incitant activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. Le SCC croit que la société est plus sécuritaire lorsque les délinquants mis en liberté possèdent les compétences nécessaires. À cette fin, le SCC offre divers programmes : programmes pour toxicomanes, compétences professionnelles, compétences parentales et maîtrise de la colère, qui peuvent les aider à trouver du travail et à vivre en citoyens respectueux des lois.

La création conjointe du projet *Opening Doors* par le SCC et l'ACCVA témoigne de l'aide qu'apporte le public aux Canadiens handicapés pour qu'ils puissent vivre de façon autonome et avec dignité. ◆



Région du Québec

# Le pénitencier St-Vincent-de-Paul mis à contribution

*Par M. Guy Petit-Clair, établissement Montée St-François*

Le 17 avril dernier se tenait une « Soirée médiévale » sous la présidence du député de Vimont, M. David Cliche, au profit de la Maison des jeunes de Laval ouest, du Carrefour jeunesse Ste-Rose et du Groupe Adoscène.

Cette soirée bénéfice aura permis à 200 personnes de vivre une rare expérience, alors que le « dôme » du « Vieux pénitencier » St-Vincent-de-Paul résonnait du chant des ménestrels, du cliquetis des épées et des exhalations des cracheurs de feu.

Une permission spéciale fut accordée par le Service correctionnel du Canada, région du Québec, contribuant ainsi à faire de cet événement un grand succès, en collaboration avec la Ville de Laval et les autres organisateurs.

**Démonstration de deux guerriers se préparant au combat**

Nous espérons qu'une telle activité aura permis d'accroître la compréhension du rôle du Service correctionnel chez le public et de gagner davantage son appui dans la réalisation de notre Mission. ◆

# Conférencière de renommée internationale à l'établissement Archambault

*Par M^me^ Denise Leclerc, établissement Archambault*

Dans le cadre du Programme d'aide aux employés, l'établissement Archambault accueillait le 9 avril dernier M^me^ Christiane Olivier, psychanalyste française, venue au Québec pour promouvoir la sortie de son dernier livre intitulé « *L'ogre intérieur* ». La conférence, qui s'adressait à tous les employés du Service correctionnel du Canada de la région du Québec, abordait le thème de la violence personnelle et familiale.

Auteure de grands best-sellers, tels que : « *Les enfants de Jocaste* », traduit en dix langues et qui propose une révision de la théorie freudienne concernant la femme, M^me^ Olivier a également publié « *Les filles d'Ève* », qui traite de l'inconscient féminin et « *Les fils d'Oreste* », où elle parle de la place des pères dans la famille et dans la société. M^me^ Olivier a étudié en psychologie à la Sorbonne où elle a été l'élève de Piaget. Après une psychanalyse avec M^me^ Françoise Dolto, elle s'installe elle-même à Aix-en-Provence et y travaille comme psychanalyste.

La conférencière a tracé un portrait remarquable de « l'ogre intérieur », qui est à l'origine de tous les types de violence personnelle, tels que boulimie, anorexie, alcoolisme et dépression, ainsi que toutes les formes de violence ayant pour but de prendre le pouvoir sur l'autre : inceste, viol, violence familiale, secte et médias. Exprimées, refoulées, retournées contre soi, ces différentes sortes de violence manifestent notre rapport à nous-même et à l'autre. Elles racontent, au fond, notre propre histoire. Selon M^me^ Olivier, elles reflètent aussi une époque en mal de père, de repères et d'institutions.

Au lutrin, Denise Leclerc et Christiane Olivier

L'auteure estime que les familles étant moins nombreuses avec la venue des contraceptifs oraux, la tendance a été de ne rien interdire à l'enfant unique. Elle affirme qu'un enfant a besoin de limites, que nous sommes des copains pour les enfants au lieu d'être des parents. Phénomène de société, la violence des jeunes découle de l'absence de limites, mais il est toujours possible de rattraper ce laxisme, selon M^me^ Olivier.

La thématique présente un lien direct avec le Service correctionnel, milieu parfois violent où se retrouvent beaucoup de jeunes. Pour les employés qui côtoient des détenus tous les jours, une telle conférence incite à plus de tolérance et de compréhension comme en témoignent d'ailleurs les commentaires recueillis. Certains ont été rassurés quant à leur façon d'élever leurs enfants. D'autres employés ont mentionné qu'ils essaieraient de changer leurs comportements, tandis que plusieurs estimaient avoir trouvé des réponses à leurs questions. Pour toutes ces raisons, cette conférence fut couronnée de succès ! ◆



# Programme pilote en isolement à l'établissement Donnacona

*Par M^me^ Nicole Prémont, psychologue, établissement Donnacona*

Suite à la Commission d'enquête Arbour et aux recommandations du Groupe de travail sur l'examen de l'isolement préventif, un programme pilote national concernant l'isolement a été implanté en janvier 1999 dans les cinq régions du Service correctionnel du Canada (SCC). Le programme est à l'essai dans les établissements Kent, Edmonton, Kingston, Donnacona et Atlantique.

Des statistiques sur la population du SCC en isolement pour la période de juin 1997 à mai 1998 démontrent que 4 000 détenus furent placés en isolement durant cette période, soit 31 p. cent des détenus de la population carcérale. Soixante et onze p. cent de ces placements étaient involontaires et 29 p. cent, volontaires.

Nicole Prémont, psychologue et Yves Bédard, agent de programme

L'établissement Donnacona se compose de sept populations distinctes : deux aires d'isolement, deux populations à contacts restreints, deux populations régulières et une population pour les cas en post-suspension.

L'objectif du programme pilote est de retourner le plus tôt possible le détenu en isolement dans une population régulière.

L'accent a été mis sur les phases 1 et 2 (évaluation et résolution de problèmes) afin de concrétiser cet objectif dans la mesure du possible. À la mi-mai, trois groupes de détenus avaient terminé la phase 2 et trois autres groupes avaient amorcé celle-ci. Par ailleurs, 65 détenus avaient été rencontrés dans le cadre de la phase 1.

À l'établissement Donnacona, nous devons composer avec les groupes de motards criminalisés, ce qui explique l'existence de deux populations régulières. Advenant l'impossibilité pour un détenu volontairement en isolement d'intégrer l'une de ces deux populations, l'objectif sera alors de l'encourager à intégrer une population moins restreinte pour y poursuivre la phase 3 du programme, soit celle du changement cognitif. Ainsi, les détenus en attente de leur libération d'office ou en fin de mandat ont, grâce à ce programme, la possibilité d'obtenir de l'aide dans leurs efforts de réhabilitation et de préparation à leur libération. Pour les autres détenus ayant une plus longue sentence, il leur est maintenant possible, au même titre que les détenus de population régulière, de suivre leur plan correctionnel et de se mériter une déclassification de leur cote sécuritaire.

Compte tenu de la diversité des populations à l'établissement Donnacona, tant sur le plan de l'allégeance criminelle que des diverses ethnies, nous profitons de la flexibilité de ce programme pilote pour l'adapter aux réalités de l'établissement afin de favoriser un succès optimal du programme.

La mise en oeuvre du programme pilote à l'établissement Donnacona s'avère prometteuse, tant par l'accueil et la réceptivité du personnel, de la direction et du Comité de détenus que par l'attitude positive des détenus concernés. ◆

## DÉPÊCHES RÉGIONALES

**Région du Québec**

# Une bande dessinée traitant du VIH/SIDA réalisée par des détenus

*Par M^me^ Odette Lepage, établissement Donnacona*

Le lancement officiel d'une bande dessinée traitant du VIH/SIDA conçue et réalisée par les détenus de l'établissement Donnacona a eu lieu le 27 avril dernier.

Deux équipes formées de détenus des deux grands secteurs de l'établissement ont travaillé à cette réalisation. Chaque équipe a créé une bande dessinée de dix pages reflétant le vécu du milieu carcéral face à cette maladie et aux maladies transmissibles en général. Le langage utilisé est accessible et fidèle à celui utilisé couramment par les détenus. Cet outil de prévention s'adresse aux détenus, qui y retrouvent les valeurs qui leur sont propres et auxquelles ils s'identifient.

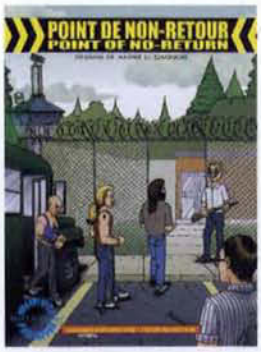


Deux histoires distinctes, « Point de non-retour » et « Alerte rouge », sont incluses dans la même revue.

C'est dans le cadre d'un programme de prévention du VIH/SIDA que les Services de santé ont présenté ce projet aux détenus et en ont assumé la coordination. Le Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le SIDA (MIELS - Québec) – organisme communautaire sans but lucratif – a obtenu le contrat. Un animateur a travaillé avec les détenus tout au long du programme et un illustrateur professionnel a contribué aux dessins et au découpage technique de la bande dessinée.

**Première rangée : Odette Lepage, coordonnatrice du projet et Hugo Lanoux, animateur du projet pour MIELS-Québec**
**Rangée arrière : Ronald Demeule, Mario Lussier et Roger Aubin, détenus**

Les détenus ont fait un très beau travail et ils en sont fiers, avec raison ! Le produit fini est professionnel et atteint les objectifs poursuivis.

Au début de leur démarche, les auteurs ont acquis des connaissances sur l'aspect biomédical de la maladie, puis ont établi leurs objectifs. Ils ont construit le canevas de leur bande dessinée, défini leurs personnages, élaboré le scénario et bâti les dialogues. Ce sont eux qui ont déterminé l'émotion que l'image devait transmettre au lecteur et fait le partage du langage verbal et non verbal de leur scénario.

Une évaluation, hebdomadaire pour le groupe et mensuelle sur le plan individuel, a été assurée par l'animateur. Tous ont progressé et sont collectivement reconnus pour ce travail.

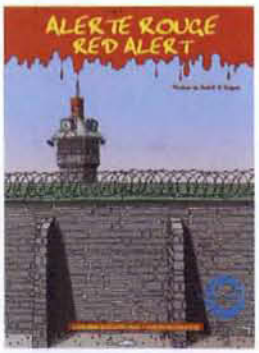


La bande dessinée est bilingue, s'adresse à la population carcérale et pourrait être facilement exportable dans les autres régions du pays.

Nous sommes persuadés que cet outil de prévention sera efficace et apprécié par les détenus, parce qu'il a été réalisé par leurs pairs. ◆

Région du Québec

# La bibliothèque de l'établissement Joliette s'enrichit

*Par M^me^ Marie-Andrée Cyrenne, directrice, établissement Joliette*

Depuis février 1999, la bibliothèque de l'établissement Joliette dispose de documents d'archives relatant l'histoire de la région de Lanaudière et particulièrement de la ville de Joliette et de son fondateur. Les membres du personnel et les détenues peuvent y découvrir le labeur, le courage et l'esprit d'amitié et d'entraide de ces ancêtres qui ont participer au développement de notre pays.

Par le truchement d'une chronologie d'événements scientifiques, culturels, économiques et politiques, nous remontons dans le temps jusqu'en 1492. On y traite du début de la colonisation dans la région de Lanaudière, des seigneuries et des cantons selon le régime politique en vigueur, en y indiquant la date la plus probable de la fondation de la communauté rurale et de la paroisse religieuse. On retrouve également un document complet traitant des toponymes usuels et des localités actuelles au Québec.

Enfin, une documentation provenant de diverses publications datant de 1893 à 1964 ainsi que de plusieurs articles de journaux et de textes du début de la fondation du Village de l'industrie, puis de Joliette, fut constituée et remise gracieusement à l'établissement.

**De gauche à droite : Jean Chevrette, Huguette Rivet, Maurice Lavallée, Carole Bergeron, Henri-Paul Jalette et Réjane Claerhout, des gens qu'on remercie grandement pour leur excellent travail.**

La démarche, suggérée par un membre du Comité consultatif de citoyens de l'établissement, prévoyait à l'origine la tenue d'un certain nombre de rencontres d'information générale s'adressant aux détenues intéressées à mieux connaître la région pendant leur séjour à l'établissement. Puis, si l'intérêt se manifestait, la constitution d'une banque de données historiques disponible à la bibliothèque de l'établissement.

Un groupe de travail, constitué de trois bénévoles – deux retraités de l'enseignement et un photographe – se mit donc à la recherche d'anciens documents, de textes et de photos. Ces recherches, quoique longues et exigeantes, permirent de bâtir une impressionnante banque de données, formée de textes et de photos facilitant la compréhension des lecteurs. Comme les propriétaires des originaux désiraient conserver leur patrimoine historique, ces textes et photos furent photocopiés.

Pendant la période estivale, le projet fut présenté aux détenues, afin de susciter une préinscription pour septembre 1998. Douze inscriptions furent reçues. Dans les faits, en moyenne quatre personnes se présentèrent chaque jeudi après-midi pour recevoir des informations historiques, culturelles et économiques sur la région de Lanaudière et sur Joliette et son fondateur, Barthélemy Jolliet.

La direction de l'établissement Joliette tient à souligner l'excellent travail des auteurs de la recherche, soit MM. Jean Chevrette, Henri-Paul Jalette et Maurice Lavallée. ◆



Région de l'Ontario

# Opération retour à l'essentiel... Un nouveau début !

*Par M^me^ Fiona Jordan et M. Chris Stafford, administration régionale et M. Graham Chartier, Secteur des communications et de la consultation, administration centrale*

Le mois de janvier 1999 a marqué non seulement le début d'une nouvelle année mais également le début d'un nouveau processus de gestion des cas pour le Service correctionnel du Canada et la région de l'Ontario. Malgré plusieurs chutes de verglas et tempêtes de neige qui ont nécessité la fermeture d'autoroutes dans toute la province et la présence de l'armée, tous les objectifs de formation du personnel pour le processus de l'Opération retour à l'essentiel ont été atteints.

Si la région de l'Ontario a pu mener à bien aussi rapidement toute la formation sur l'Opération retour à l'essentiel, c'est en partie grâce au matériel pédagogique préparé par Brian McKegney et Leslie Ottenhoff. Ces derniers continuent d'élaborer ensemble du matériel de formation pour l'administration centrale, mais ils travaillent actuellement au Collège du personnel correctionnel de Kingston. Au lieu de consacrer de longues journées au matériel de formation pour l'Opération retour à l'essentiel, les deux collègues révisent maintenant le programme national d'orientation des agents de libération conditionnelle. Les formateurs provenant des établissements et les formateurs principaux tiennent à ce que chacun sache que leurs tâches ont été de beaucoup facilitées par les efforts de ces deux personnes.

Grâce à 32 formateurs d'établissement et huit formateurs principaux, plus de 1 533 membres du personnel opérationnel

ont reçu la formation sur l'Opération retour à l'essentiel avant la mise en œuvre du processus, le 1er février 1999. Pendant les séances de formation, quelque 900 nouveaux guides sur le processus de gestion des cas et 300 exemplaires du guide pratique d'évaluation en vue d'une décision ont été distribués. Au cours du mois de janvier, le Collège a donné trois séances de formation par semaine auxquelles ont assisté des agents de libération conditionnelle en poste dans les établissements ou dans la collectivité, du personnel de la Commission nationale des libérations conditionnelles, des agents de correction, des psychologues et de nombreux cadres intermédiaires.

**Voici certains membres du personnel qui ont pris part à la formation donnée en janvier 1999, à l'extérieur du Centre d'apprentissage correctionnel de Kingston, (Ontario). De gauche à droite : David Nurse, Donna Froats, John Osborn, Bob Willis, Don Cunningham, Al Pomeroy et Pat Kerr.**

En plus des activités du Collège du personnel, la formation a progressé chaque jour au bureau de libération conditionnelle du district central à Toronto, où l'on a mis en route un ambitieux programme de formation pour initier le personnel à l'Opération retour à l'essentiel. Terry Holub, formateur principal pour l'Opération retour à l'essentiel dans la région et formateur pour le district central, a regroupé les commentaires formulés par des agents de libération conditionnelle après la formation de deux jours, qui témoignent de l'efficacité des séances.

**...l'information donnée au cours des séances laisse entendre clairement que le processus change pour le mieux et qu'il permettra de réduire les redondances.**

Après avoir reçu la formation, Stephanie Trainoff, de l'unité de surveillance des délinquantes, à Toronto, a déclaré qu'elle avait hâte que l'Opération retour à l'essentiel soit mise en œuvre. « Comme agent de libération conditionnelle en poste dans la collectivité, je suis ravie de constater que les répétitions et les redondances dans les rapports seront moins nombreuses, ce qui devrait, du moins je l'espère, nous laisser plus de temps pour faire les visites dans la collectivité et travailler avec les délinquants. »

Selon April Mraud du bureau du district de Hamilton/Niagara, l'information donnée au cours des séances laisse entendre clairement que le processus change pour le mieux et qu'il permettra de réduire les redondances. Elle a également l'impression que l'Opération retour à l'essentiel donnera lieu à « une stratégie beaucoup plus intégrée entre la collectivité et les établissements pour gérer les délinquants. « À la fin du programme de formation, je comprenais à quel point le terme 'réinsertion sociale' s'applique bien à ce que nous faisons. »

La rétroaction écrite et verbale reçue indique clairement que les membres du personnel ont apprécié cette formation de deux jours. En outre, la perspective que soit mis en place un processus de gestion des cas plus simple, laissant plus de temps pour les entretiens avec les collègues et les clients, a beaucoup plu aux participants. La plus grande préoccupation que ceux-ci ont exprimée tenait à la transition, qui est la phase où nous nous trouvons actuellement.

La région de l'Ontario a été bien servie par ses formateurs principaux et ses formateurs d'établissement qui ont fait partie intégrante du processus de mise en œuvre de l'Opération. Ces collaborateurs précieux ont depuis repris leurs fonctions et leurs responsabilités respectives, mais ils demeurent des personnes ressources pour les nombreuses questions et les nombreux problèmes connexes qui sont survenus. Tout au long de la phase de transition, ils ont conservé des liens étroits avec les responsables de l'administration régionale de l'Ontario et de l'administration centrale chargés d'appuyer l'opération.

À mesure que les employés deviennent plus familiers avec le nouveau processus et les instructions permanentes s'y rattachant, qui figurent dans l'InfoNet du Service correctionnel du Canada, leurs questions se font plus articulées. On s'attend à ce que de nombreuses questions soient éclaircies et à ce que de nouveaux protocoles soient élaborés sous peu pour aider à normaliser nos méthodes de gestion des cas dans le quotidien.

À mesure que nous avançons dans la phase de transition, certains employés opérationnels ressentent les effets que provoque un changement majeur. Ces inconvénients à court terme peuvent facilement en inquiéter certains. Il faut toutefois penser aux gains à long terme que l'Opération permettra de réaliser. Il est important de laisser ce processus faire ses preuves. Le vieil adage voulant qu'il vaut mieux contribuer à la solution qu'au problème n'a jamais été plus vrai.

**...un processus de gestion des cas plus simple, laissant plus de temps pour les entretiens avec les collègues et les clients, a beaucoup plu aux participants.**

Enfin, pour mener à bien un projet d'une telle envergure, il faut la contribution de nombreux employés de grand calibre. Madame Janis Grant, administratrice régionale de la réinsertion sociale, désire remercier les gestionnaires qui ont détaché tous ces employés de haut niveau pour assurer la réussite de ce projet. Il ne fait aucun doute que ces collaborateurs ont été la force motrice du projet et que leur contribution a grandement aidé à atteindre nos objectifs. Elle désire également les remercier pour leur excellent travail. ◆

## Bâtir sur nos fondements

# Conférence sur la réinsertion sociale

*Par M^me^ Fiona Jordan et M. Chris Stafford, administration régionale, et M. Graham Chartier, Secteur des communications et de la consultation, administration centrale*

Du 4 au 6 mai, la deuxième Conférence sur la réinsertion sociale organisée dans la région de l'Ontario au cours des six derniers mois a eu lieu à Kingston. La présidente de la conférence, Marg Harlang, directrice du district de libération conditionnelle de Hamilton, a souhaité la bienvenue à plus de 300 participants et à 50 personnes qui devaient faire des exposés.

C'est le commissaire Ole Ingstrup qui a ouvert la conférence par un exposé intitulé « Ce que nous devons savoir ». Il a loué l'excellent travail accompli par M. Bob Willis sur l'Opération retour à l'essentiel. « Le Service correctionnel du Canada (SCC) a la chance d'avoir du personnel de grande qualité, et j'ai la confiance la plus entière envers les employés qui continuent de travailler à la protection du public. » Il a dit à l'auditoire qu'il était fier du travail accompli pour assurer une plus grande sécurité au public et que le Canada était toujours reconnu comme un chef de file dans la recherche sur les délinquants sexuels et les moyens de les traiter. Il a souligné le succès remporté par le SCC dans la réduction du nombre de révocations et de la récidive violente et signalé que le taux de succès est de près de 100 % pour les permissions de sortir avec ou sans escorte et les placements à l'extérieur. Il a remercié l'auditoire pour ces résultats et l'a encouragé à poursuivre cet excellent travail.

Le 11 août 1999 a marqué le 100^e^ anniversaire du régime de libération conditionnelle au Canada, et le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, Willie Gibbs, a fait un bref historique de ce régime et dit un mot sur son avenir.

« Le régime des libérations conditionnelles au Canada a une longue histoire passionnante, et je peux vous dire également avec confiance qu'il est promis à un brillant avenir. Cette confiance tient au fait que nos résultats sont la preuve claire de l'efficacité de ce régime; ils montrent que c'est une stratégie efficace pour garantir la sécurité du public et que, grâce à votre soutien et à votre concours, il aide les délinquants à réintégrer leur milieu. »

Monsieur Brendan Reynolds, sous-commissaire de la région de l'Ontario, a félicité et remercié les participants de leur travail. « Je suis fier de vous et j'estime que c'est un honneur de travailler à vos côtés. Je suis absolument certain que le public que nous servons est plus en sécurité grâce à vous et à votre travail. » Le sous-commissaire a encouragé le groupe à « continuer à faire ce travail parce que la loi le prévoit, parce que notre profession l'exige, parce que vous savez que c'est bien et que cela fonctionne ». ◆



# Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

*Par M. Chris Stafford, gestionnaire régional des communications, région de l'Ontario*

Le personnel du pénitencier de Kingston a célébré la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en organisant un repas composé de mets provenant de diverses régions du monde, comme la soupe aux pois du Québec, le ragoût irlandais, le curry de poulet, le riz à l'orientale et les baklavas.

Les murs de la salle à manger du personnel étaient tapissés d'affiches à caractère multiculturel et le service de l'alimentation du pénitencier de Kingston s'est occupé de la préparation du repas, que tous ont apprécié.

**John Oddie, directeur adjoint, Services de gestion, Kerry Stennett et Jutta Jasper, agents de correction et Mitchell Sewell**

Monsieur Mitchell Sewell, agent de liaison autochtone au pénitencier de Kingston, a participé à l'événement vêtu d'un costume traditionnel autochtone, et a bien aimé le pain de bannique servi pour la circonstance.

Tous les participants ont reconnu le franc succès de cette fête. ◆

## Faire fleurir les Prairies

# Programme d'entretien paysager à l'établissement Bowden

*Par M. Graham Chartier, Secteur des communications et de la consultation, administration centrale*

Tous ceux qui ont eu la chance de visiter l'établissement Bowden en été ou d'y travailler ont pu admirer les résultats du programme d'entretien paysager de l'établissement. Non seulement les jardins réjouissent le regard, mais ils sont aussi une réalisation qui inspire la fierté, à cause de l'excellent travail des détenus qui ont aidé à les créer.

Le programme d'entretien paysager de l'établissement, près d'Innisfail en Alberta, à environ 100 kilomètres au nord de Calgary, a été mis sur pied en 1985 comme projet pilote pour voir si la présence de plantes pouvait détendre l'atmosphère. Ce résultat a été atteint, grâce au personnel et aux détenus, et une grande partie du mérite revient à Jane Huebner, surveillante du programme au cours des 12 dernières années. Jardinière paysagiste agréée, elle surveille une équipe de 20 à 28 détenus pour tous les aspects de l'entretien horticole et paysager, et elle croit qu'il est important d'acquérir des principes fondamentaux en éthique du travail. « Beaucoup d'entre eux n'ont absolument aucune compétence, et ils ne savent pas ce qu'est une journée complète de travail. »

Pour participer au programme, les détenus doivent être en bonne condition physique, s'intéresser à l'horticulture et être prêts à apprendre les différents aspects du travail. Ce travail est très recherché, surtout pendant l'été, et ceux qui le prennent au sérieux tirent une grande fierté de leurs tâches d'horticulture dans la serre et sur le terrain. Madame Huebner dit que les travaux accomplis par les détenus dans le cadre du programme se comparent à ceux que fait en première année un apprenti jardinier paysagiste au Olds College de l'endroit. En fait, les détenus peuvent se faire créditer les heures qu'ils consacrent au programme s'ils veulent continuer à travailler dans ce domaine, une fois remis en liberté. Le rendement, dans le cadre du programme, ne dépend pas du nombre d'heures, mais de la qualité des résultats. Les critères, appliqués avec rigueur, comprennent l'assiduité, la qualité du travail, les relations interpersonnelles avec le personnel et les autres détenus ainsi que la capacité de travailler avec un minimum d'encadrement.

En contrepartie de ces règles strictes de travail, les détenus éprouvent le bonheur de créer et jouissent de la concurrence amicale entre jardiniers. Lors des foires horticoles et agricoles locales, ils ont remporté de nombreux prix, notamment pour les énormes citrouilles cultivées dans la serre de l'établissement.

Une tradition annuelle s'est installée : avant les premiers gels de l'automne, les fleurs sont cueillies dans les jardins et les détenus composent de 175 à 200 bouquets qui sont distribués dans les maisons de santé de l'endroit et au service des soins prolongés de l'Innisfail Health Care Centre.

Récemment, M^me^ Huebner et les participants au programme d'entretien paysager ont dû apprendre à se passer de certains de leurs meilleurs éléments, les détenus inuits provenant du nouveau territoire du Nunavut, dans l'est de l'Arctique. La plupart des délinquants inuits purgeant une peine fédérale viennent de ce territoire et étaient jusqu'ici incarcérés à l'établissement Bowden. Depuis la création du nouveau territoire du Nunavut, cependant, la plupart des délinquants inuits sont envoyés à l'établissement Fenbrook, en Ontario. Madame Huebner estime qu'environ la moitié des participants au programme étaient des Inuits, qu'elle décrit comme de bons travailleurs qui fonctionnent très bien en équipe. Beaucoup d'entre eux espèrent pouvoir profiter de leurs nouvelles compétences lorsqu'ils retourneront dans le Nord à leur libération, surtout celles qu'ils ont acquises dans la serre de l'établissement Bowden.

Un nouveau projet passionnant a été récemment entrepris avec la collaboration du Parc national de Jasper. Parcs Canada essaie de trouver des moyens de transplanter des fleurs sauvages délicates dans leur environnement naturel de montagne. Dans le cadre du programme d'entretien paysager, on procède à des essais pour chercher les meilleurs moyens de cultiver et de planter ces fleurs. Madame Huebner fait remarquer que ces essais sont une expérience d'apprentissage pour tous. Dans quelques années peut-être, les dizaines de milliers de visiteurs du parc pourront admirer les magnifiques pentes fleuries du parc grâce au travail accompli dans le cadre du programme d'entretien paysager de l'établissement Bowden. ◆

Les joies de l'été à l'établissement Bowden

Région des Prairies

# Forum du Comité consultatif de citoyens

*Par M^me^ Gabrielle Thiessen, surveillante de section, bureau de libération conditionnelle de Winnipeg*

Le 25 mars 1999, le Comité consultatif de citoyens (CCC) du bureau de libération conditionnelle de district du Service correctionnel du Canada (SCC) pour le Manitoba et le Nord-Ouest de l'Ontario a organisé un Forum des services correctionnels communautaires à Winnipeg au Manitoba. Des participants ont été invités à présenter des exposés suivis d'une discussion. Des représentants de divers organismes communautaires et de groupes de défense des victimes ainsi que le grand public ont assisté au forum. Celui-ci avait pour but de présenter à l'auditoire un aperçu du rôle des comités consultatifs de citoyens, de leurs relations avec d'autres éléments du SCC et de la responsabilité qui leur incombe de promouvoir une interaction permanente entre le Service et la collectivité. En organisant le forum, les représentants du CCC espéraient encourager les personnes intéressées à soumettre leur candidature pour devenir membres du CCC.

Après que M^me^ Darlene Rempel eut présenté chacun des panélistes, on a demandé à chacun de présenter un bref exposé pour amorcer la discussion sur divers sujets ayant trait au rôle et au mandat des CCC. Madame Edith Austin-Anderson a fait l'historique des CCC et leur évolution au Canada. Elle a fait état de l'énoncé de mission des comités consultatifs de citoyens, elle a passé en revue leurs buts et objectifs et elle a présenté les grandes lignes des responsabilités de leurs membres. De plus, elle a décrit le Programme des citoyens observateurs à l'établissement Stony Mountain et a fait remarquer que ces observateurs étaient convoqués à la suite d'incidents graves dans un établissement. Elle a expliqué que les citoyens observateurs doivent « observer » les procédures, prendre des notes sur ce qui s'est produit et agir comme partie « neutre » concernant les incidents dans les établissements. Madame Austin-Anderson a également parlé de sa participation personnelle au Comité consultatif de citoyens et, en guise de conclusion, elle a indiqué que son expérience avait été intéressante et enrichissante.

**Panélistes**
**De gauche à droite : Darlene Rempel, présidente, district du Manitoba et du N.-O. de l'Ontario; Edith Austin-Anderson, membre du CCC, Tania Morrow, coordonnatrice, gestion des cas; Art Majkut, vice-président, Commission nationale des libérations conditionnelles, région des Prairies, Jim Johnston, directeur de district intérimaire du Manitoba et du N.-O. de l'Ontario et Dave Mills, directeur de l'établissement Stony Mountain.**

**...les citoyens observateurs doivent « observer » les procédures, prendre des notes sur ce qui s'est produit et agir comme partie « neutre » concernant les incidents dans les établissements.**

Le deuxième panéliste était M. Art Majkut de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). L'exposé de M. Majkut portait sur le rôle des observateurs au moment des audiences et sur le processus décisionnel de la Commission. Il a indiqué que la loi actuelle permet au grand public, y compris les victimes, les politiciens et les médias, d'assister aux audiences de la CNLC et d'observer le processus. Il a cependant fait remarquer que ces observateurs ne sont pas autorisés à prendre la parole au cours des audiences. S'ils veulent fournir des renseignements au sujet d'un cas à la Commission nationale des libérations conditionnelles, ils doivent faire parvenir une lettre à la CNLC ou prendre des dispositions avec un représentant du SCC pour qu'une enquête communautaire ait lieu avant l'audience. Monsieur Majkut a souligné que la Commission nationale des libérations conditionnelles favorisait ce genre de participation et qu'elle encourageait la collectivité à faire connaître son opinion.

Monsieur Majkut a présenté à l'auditoire le cheminement d'un cas, depuis le moment où le délinquant est condamné jusqu'à sa mise en liberté éventuelle sous surveillance dans la collectivité. Il a souligné que les décisions sont fondées sur des renseignements pertinents comme les rapports de police, les observations du juge, les évaluations psychologiques et psychiatriques et les rapports préparés par les agents de libération conditionnelle dans l'établissement et la collectivité afin que les décisions soient étayées par des évaluations et des observations solides qui attesteront que le délinquant est prêt à être mis en liberté tout en tenant compte de la sécurité et de la protection du grand public. L'exposé de M. Majkut a suscité plusieurs questions intéressantes au sujet du rôle de la Commission concernant la prise de décisions et la réadaptation des délinquants.

Puis, M. Dave Mills, directeur de l'établissement Stony Mountain, a parlé du rôle et de l'évolution du programme du CCC et des citoyens observateurs à cet établissement depuis 1984 et il a décrit la formation offerte aux bénévoles. À son avis, il est très important

que la collectivité participe à ce niveau et il a rendu hommage aux bénévoles qui sont présents lorsqu'un incident se produit.

Madame Tania Morrow a parlé du rôle du programme du CCC et des citoyens observateurs à l'établissement Rockwood, établissement à sécurité minimale situé près de l'établissement Stony Mountain. Elle a formulé en particulier des observations au sujet des réunions mensuelles du CCC qui visent à tenir les membres au courant des activités de l'établissement comme la dotation en personnel, les programmes ainsi que le nombre et le genre de mises en liberté. Habituellement, à chaque réunion, il y a un conférencier qui donne aux membres du CCC des renseignements sur un sujet pertinent. Un psychologue de l'établissement peut traiter des programmes du service de psychologie ou un thérapeute du programme pour les délinquants sexuels peut présenter un compte rendu des activités dans son domaine. Les membres du CCC sont ainsi tenus informés, ce qui facilite la circulation de l'information entre l'établissement et la collectivité.

Monsieur Jim Johnston a traité des processus de mise en liberté sous condition et de surveillance. Il a fait remarquer que 90 p. 100 des délinquants finissent par être mis en liberté dans le cadre d'un genre ou l'autre de mise en liberté sous condition. Il a indiqué que la plupart des délinquants passent par un processus de libération graduelle, qui commence par des permissions de sortir ou des placements à l'extérieur, suivis de la semi-liberté, d'un séjour en maison de transition et, s'il y a lieu, de l'octroi de la libération conditionnelle totale. Les délinquants sous responsabilité fédérale qui purgent des peines de durée déterminée bénéficient d'une libération d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine et demeurent sous la surveillance du SCC jusqu'à la date d'expiration du mandat. Monsieur Johnston a également abordé la dynamique du processus de surveillance dans la collectivité et il a parlé des programmes communautaires visant à aider les délinquants à réintégrer la collectivité.

L'auditoire a posé de nombreuses questions sur les sujets abordés par les conférenciers, et il en a résulté une discussion enrichissante. Madame Rempel a mis fin au forum en remerciant tous les panélistes et en encourageant les personnes présentes à soumettre leur candidature pour faire partie du Comité consultatif de citoyens et participer au Programme des citoyens observateurs s'ils étaient intéressés à agir comme bénévoles pour ces programmes très importants. ◆

## DÉPÊCHES RÉGIONALES

### Région du Pacifique

# Cérémonie de la couverture visant à rendre hommage à des réalisations exceptionnelles

*Par M. Dennis Finlay, gestionnaire régional des communications, région du Pacifique*

Des délinquants et des Aînés autochtones ainsi que des membres du personnel se sont réunis au cours d'une cérémonie solennelle et spirituelle le 17 mars 1999 pour honorer deux personnes qui ont joué un rôle de premier plan dans la promotion et le développement des programmes autochtones dans la région du Pacifique.

Plus de 125 personnes ont assisté, au cours d'un avant-midi pluvieux et froid, à une cérémonie tenue en l'honneur de M. Ron Wiebe, directeur aux établissements Ferndale et Elbow Lake, et de M^me^ Kathy Louis, vice-présidente régionale de la Commission nationale des libérations conditionnelles dans la région du Pacifique.

**De gauche à droite : Jill Hummerstone, coordonnatrice de la liaison avec les Autochtones, établissement Elbow Lake, Kathy Louis, Ole Ingstrup, Ron Wiebe, Janet Sue Hamilton, directrice intérimaire, établissements Ferndale et Elbow Lake**

Les Autochtones organisent une cérémonie honorifique lorsqu'ils veulent reconnaître les réalisations exceptionnelles d'une personne qui a réussi à exercer une influence favorable et positive sur la vie d'autres personnes. Tenue à l'extérieur sous une tente, la cérémonie visait à honorer M^me^ Louis et M. Wiebe, pour leur contribution à la transformation de l'établissement Elbow Lake, camp de travail à sécurité minimale, en établissement destiné aux Autochtones. Madame Louis a été nommée au poste de premier membre du sénat consultatif de l'établissement transformé.

Les invités comprenaient des membres du Comité de gestion régional, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, de comités consultatifs de citoyens, des administrations régionales, des Aînés ainsi que le chef Alex Paul de la bande de Chehalis, qui a conclu un partenariat avec le Service correctionnel du Canada (SCC) pour la transformation de l'établissement Elbow Lake en établissement destiné aux Autochtones.

Les couvertures rouges, qui ont été présentées aux deux invités d'honneur, représentent l'engagement d'une personne à emprunter le sentier de la paix dans sa vie.

L'Aînée Shannon Whitewolf John explique que la cérémonie de la couverture vise à rendre hommage aux personnes qui ont aidé les Autochtones grâce à une idée et qui ont agi comme modèle de comportement. Elle dit que M^me^ Louis a servi de « modèle de comportement pour tous les Autochtones du Canada ».

Madame John remercie M. Wiebe qui a eu l'idée d'un établissement destiné aux Autochtones. Elle le décrit comme un homme empreint de « compassion, de douceur et de bienveillance » pour les délinquants et le personnel.

Monsieur Ole Ingstrup, commissaire du SCC, dit qu'il se sent privilégié d'assister à la cérémonie en l'honneur de « deux personnes extraordinaires ». Il est chargé par les Aînés de « garder le souvenir de ce qui s'est dit aujourd'hui ».

Il dit que M^me^ Louis lui a enseigné beaucoup de choses à ses débuts dans le système de justice pénale.

Le commissaire décrit M. Wiebe comme une personne qui a « reculé les frontières de ce que les services correctionnels peuvent accomplir ». Il révèle qu'à l'occasion, il a appelé M. Wiebe pour s'informer des différents projets que le directeur avait entrepris dans son établissement.

Il dit qu'il demandait alors à M. Wiebe d'expliquer pourquoi il empruntait une certaine direction ou pourquoi il faisait quelque chose d'une certaine façon. Monsieur Wiebe répondait : « Pourquoi ne pas faire la bonne chose ».

Selon M. Ingstrup, M. Wiebe a tracé la voie que les établissements à sécurité minimale devraient suivre au Canada. Il a également contribué à orienter le SCC dans sa direction actuelle en ce qui concerne les programmes et les valeurs autochtones.

Le commissaire récite un poème qui, à son avis, décrit l'audace et l'initiative ainsi que le leadership de M. Wiebe et de M^me^ Louis :

> « Venez sur le bord, dit-il.
> Ils répondent : Nous avons peur.
> Venez sur le bord, dit-il.
> Et ils s'approchent.
> Il les pousse en bas …
> Et ils se sont envolés ».

Monsieur Ken Peterson, directeur de l'établissement Mission, qui agit comme conférencier invité pour M. Wiebe, dit que chez celui-ci le cœur et l'esprit étaient toujours en équilibre et en harmonie, ce qui est essentiel à la spiritualité autochtone.

Il décrit M. Wiebe comme un dirigeant ayant une vision, un rêveur et une personne dynamique, un « homme compétent et compatissant… qui a amélioré la vie quotidienne de beaucoup de personnes. » Il dit que M. Wiebe est le genre de personne « qui excelle et qui laisse sa marque ».

Monsieur Pieter de Vink, sous-commissaire régional, qui a travaillé avec M. Wiebe et M^me^ Louis pendant plusieurs années, les décrit comme des personnes qui ont « toujours fait preuve de beaucoup de dignité. Je les admire et je les tiens en haute estime ».

Il dit qu'ils ont consacré une grande partie de leurs efforts à la promotion de la culture autochtone dans les établissements du SCC et à l'aide aux délinquants autochtones. « Tous deux sont des visionnaires et des chefs de file qui se préoccupent au plus haut point de leurs semblables », affirme M. de Vink.

Il ajoute que M^me^ Louis et M. Wiebe préconisaient également la justice réparatrice et qu'ils ont contribué à élaborer ce concept en Colombie-Britannique; il fait état de leur contribution à l'établissement de cercles de guérison dans la région du Pacifique. Il souligne également qu'ils sont des membres très respectés de leur Église.

« Aujourd'hui », conclut M. de Vink, « ils sont honorés non seulement pour leur travail, mais aussi pour ce qu'ils sont. »

Au cours de son allocution à l'intention de ses amis et collègues à la cérémonie, M. Wiebe fait remarquer que « nous avons tardé à reconnaître la spiritualité autochtone » et qu'il est heureux d'avoir contribué à transformer l'établissement Elbow Lake en établissement destiné aux Autochtones. Il dit que la possibilité qu'il ne puisse peut-être pas être là pour assister à son succès le rend triste.

Il estime que le Service correctionnel du Canada est davantage disposé à améliorer ses rapports avec les délinquants autochtones et à approuver les valeurs et les croyances des Premières nations.

Il remercie M. de Vink de son amitié et de son soutien qui ne se démentent pas depuis 30 ans. Il remercie également le commissaire Ingstrup pour son « leadership très puissant » et il ajoute qu'il est surpris et heureux de pouvoir assister à la cérémonie.

À son avis, l'établissement Ferndale constitue un bon exemple de rêves qui deviennent réalité.

Madame Louis croit que les délinquants peuvent être guéris et qu'ils peuvent contribuer à une société qui manque parfois de compassion à leur égard. Elle affirme que la cérémonie l'a rendue « humble ».

Madame Louis dit qu'elle a essayé d'aider les gens dans sa vie. Elle remercie M. de Vink de l'aide qu'il a apportée pour l'élaboration de programmes autochtones au Service correctionnel du Canada. ◆

## In memoriam

**Suite à une longue maladie, Ron Wiebe est décédé paisiblement, à la maison, le 28 juillet.**

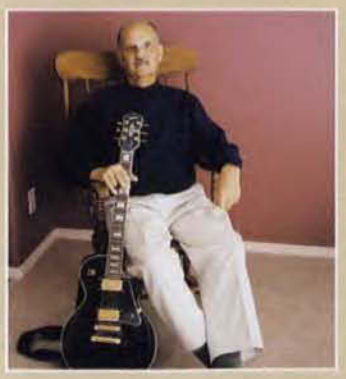

Région du Pacifique

# Le projet *Ark*

*Par M. David Keating, directeur, Centre correctionnel communautaire Sumas*

Le projet *Ark* est une initiative conjointe de la section régionale de Vancouver de la Société canadienne de protection des animaux (SCPA) de la Colombie-Britannique et du Centre correctionnel communautaire (CCC) Sumas. Le projet a été entrepris parce que la SCPA a indiqué qu'elle avait besoin d'un refuge à long terme pour les chats. Le refuge abriterait les animaux excédentaires jusqu'à ce qu'ils puissent être placés dans un centre d'adoption de la SCPA. La SCPA estime que le projet permettra de sauver plusieurs centaines de chats tous les ans parce que l'installation actuelle ne peut garder les chats que quelques semaines avant de les euthanasier en raison du manque d'espace.

Les résidents du CCC Sumas qui participent aux programmes de placement à l'extérieur se chargeront du projet. La SCPA offrira la formation concernant le fonctionnement du refuge pour les chats et les soins généraux à leur prodiguer. Les résidents qui participeront au projet ont exprimé le désir de travailler et de s'occuper des animaux, ce qui leur permettra d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réintégrer la société. Les résidents seront chargés de tous les aspects du fonctionnement du refuge, y compris le nettoyage, l'alimentation, l'entretien général et d'autres fonctions connexes et ils seront supervisés par le personnel du Centre Sumas et de la SCPA. Le nouveau refuge abritera jusqu'à 50 chats pendant des périodes d'un à trois mois chacun. La SCPA s'occupera de tous les placements et aucune adoption ne sera effectuée au Centre Sumas. La SCPA conservera tous les droits de propriété et pouvoirs concernant tous les animaux du programme.

**Les résidents seront chargés de tous les aspects du fonctionnement du refuge, y compris le nettoyage, l'alimentation, l'entretien général et d'autres fonctions connexes...**

**Le sous-commissaire régional, Pieter de Vink, (à gauche), et Douglas Hooper, directeur exécutif de la SCPA, coupent le ruban inaugurant officiellement le projet Ark au CCC Sumas.**

## SERVICE COMMUNAUTAIRE

Le Centre Sumas et la SCPA sont très enthousiastes au sujet du service que ce programme fournira à la collectivité. À certains moments de l'année, la population de chats s'accroît considérablement et, en raison du manque d'installations, on ne peut rien faire pour remédier à la situation. Le projet *Ark* permettra à la SCPA de faire face à l'excédent à court terme de chats et d'offrir une autre solution que l'euthanasie. Il offrira également un refuge qui permettra aux autres centres d'adoption de la SCPA du Lower Mainland d'obtenir des chats afin de répondre à la demande du public et d'assurer un approvisionnement constant en animaux de compagnie à la collectivité.

Les deux parties ont accepté d'observer les obligations qui suivent :

La SCPA doit :

- conserver la propriété, la responsabilité et le contrôle complets des chats;
- fournir des aliments en vrac et le matériel de litière;
- être la seule responsable de la sélection et du transfert des chats;
- s'assurer au mieux de sa connaissance que tous les chats acceptés dans le refuge sont en santé, prétraités (vaccinés, examinés et vermifugés) et prêts à être adoptés;
- offrir une formation suffisante aux travailleurs du CCC Sumas en matière de soins à prodiguer aux chats;
- offrir des soins vétérinaires et un refuge adéquats et opportuns et assurer la supervision au besoin;
- observer toutes les procédures relatives à la signature des registres d'entrée et de sortie des visiteurs du CCC Sumas;
- nommer un policier provincial spécial désigné par la SCPA et chargé d'assurer « s'il y a lieu » la liaison avec le CCC Sumas.

Le CCC Sumas doit :

- choisir les résidents en fonction de leur capacité de travailler au refuge, refuser quiconque a déjà commis des actes de violence envers les animaux ou les enfants ou a déjà allumé des incendies;
- fournir une installation capable de recevoir jusqu'à cinquante chats dans des cages en acier;
- fournir tout le matériel et l'équipement, sauf la nourriture et les litières, pour entretenir le refuge et répondre aux besoins des chats;
- veiller aux soins quotidiens de tous les chats sur les lieux;
- surveiller les travailleurs tous les jours et établir leur horaire;
- tenir à jour tous les registres d'une manière précise et lisible sous la direction du personnel de la SCPA;
- n'autoriser aucune adoption dans le refuge;
- autoriser les inspections de la SCPA, moyennant un préavis ou non, jour et nuit, sept jours par semaine;
- consulter le policier provincial spécial désigné par la SCPA concernant les résidents qui travaillent dans l'établissement. ◆

# *Entre* Nous

VOLUME 24, nº 5

## Le Service correctionnel du Canada

# Un portrait de ce que nous accomplissons

**Le site Internet du SCC**
**Les enfants des délinquants**
**Nouveaux produits de sensibilisation du public**
**Le SCC aide à mettre sur pied un système correctionnel au Kosovo**
**La médiation : un choix intéressant**

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

# *Entre* Nous

*Entre* **Nous** est publiée par le Secteur des communications et de la consultation du Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans les articles qui suivent ne reflètent pas nécessairement celles du commissaire.

| | |
|---|---|
| *Commissaire adjoint* | Tim Farr |
| *Rédacteur en chef* | Pierre Simard |
| *Rédacteur en chef adjoint* | Martin Bélanger |
| *Révision et rédaction* | Lise Traversy |
| *Révision* | Julie Renaud |
| *Rédaction* | Louisa Coates |
| *Rédaction* | Graham Chartier |
| *Services de traduction* | Bureau de la traduction |
| *Conception graphique* | Marc Quirouet |

**Comité de rédaction**

Robert Dandurand
Holly Flowers
Julie Fournier
Ellen Henderson
Jim LaPlante
Shereen Miller
France Myre
Fernande Rainville
Lisa Watson

**Collaborateurs**

*Atlantique* – Claudine Daigle
*Québec* – Sylvie Brunet-Lusignan
– Céline Laplante
*Ontario* – Chris Stafford
– Fiona Jordan
*Prairies* – Tim Krause
*Pacifique* – Dennis Finlay
– Debbie Lemay



Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.


L'équipe d'*Entre* **Nous** serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés du point de vue du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faire parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :


*Entre* **Nous** / *Let's* **Talk**
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : www.csc-scc.gc.ca


**Rectificatif**

Une erreur s'est glissée dans le numéro précédent d'*Entre Nous* (volume 24, nº 4). Terry Hatcher est le directeur de l'établissement Springhill et Dale Cross était le directeur de l'établissement Atlantique.


ISSN 0715-285X



© Service correctionnel du Canada 1999



Imprimé au Canada sur du papier recyclé


Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.


# *Entre* Nous

1999 Vol. 24, nº 5


## MANCHETTES


ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE 1
UN PORTRAIT DE CE QUE NOUS ACCOMPLISSONS 2
LE SITE INTERNET DU SCC : UN NOUVEAU VENU SUR LA TOILE 3
LES ENFANTS DES DÉLINQUANTS 4
LA MÉDIATION : UN CHOIX INTÉRESSANT 5
RON WIEBE
HOMMAGE À UN CHEF DE FILE 7
LE PRIX DE LA JUSTICE RÉPARATRICE RON WIEBE 8
CRÉATION DE LA BOURSE RON WIEBE 8
PROGRAMME DE PARRAINAGE 9
DIVERSITÉ DES TRADITIONS RELIGIEUSES ET SPIRITUELLES EN MILIEU CARCÉRAL 10
LE SCC AIDE À METTRE SUR PIED UN SYSTÈME CORRECTIONNEL AU KOSOVO 11
FAITS SAILLANTS 12
CONTINUER À AIDER LE KOSOVO 12
EN VEDETTE SUR INTERNET 13
UNE CARRIÈRE CONSACRÉE AU SCC
HOMMAGE À DANIEL ROWAN 14
LA BIBLIOTHÈQUE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL
ACCÈS DIRECT POUR LE PERSONNEL DE TOUTES LES RÉGIONS 14


## ARTICLES

### CAHIER SECTORIEL


Nouveaux produits de sensibilisation du public ... 15
Publication d'un rapport sur les droits de la personne en milieu correctionnel communautaire ... 16
Stratégie pour le traitement des toxicomanes ... 17
Pouvoirs, juridiction et formation des agents de la paix : des précisions s'imposent ... 18
Groupe de travail international sur la diversité culturelle ... 19
Dernière réunion du Comité national de mise en œuvre ... 20
Gérer les maladies infectieuses en milieu correctionnel : vidéoconférence interactive ... 21
Her Majesty's Prison Service
Le point de vue d'une vérificatrice ... 22
Semaine de sensibilisation au SIDA ... 24
Qu'est-ce qu'un intervenant de première ligne ? ... 24
Les visiteurs de l'étranger nous parlent de leurs système correctionnel ... 25
Reconnaître l'importance des valeurs
Le souci d'obtenir des résultats ... 26
Reconnaître l'importance des valeurs
L'esprit d'équipe ... 27
Entretien avec le directeur exécutif de CORCAN ... 28


### LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

#### Région de l'Atlantique


Des libérés conditionnels participent à un projet « Habitat for Humanity » ... 29
Prix de reconnaissance spéciale remis à une religieuse pleine d'esprit ... 30
La région de l'Atlantique compte la seule aumônerie communautaire bilingue du Canada ... 31
Un pasteur sur deux roues ... 32
Célébration de l'anniversaire de la libération conditionnelle ... 32
Ouverture du laboratoire de formation informatique ... 33
Certificat d'appréciation remis par la GRC ... 33


#### Région du Québec


Une expérience intéressante au bureau sectoriel de Hull ... 34
Journée nationale des Autochtones à l'établissement La Macaza ... 35
Les détenus amassent des fonds pour les sinistrés de Colombie ... 36
CORCAN contribue à l'aménagement du parc aquatique Amazoo ... 36


#### Région de l'Ontario


Programme de mentorat professionnel ... 37
Visite historique du pénitencier de Kingston ... 38
L'établissement Bath organise une foire pour ses diplômés ... 39
Forum communautaire de la Société John Howard ... 40


#### Région des Prairies


Projet pilote au centre de guérison Stan Daniels ... 41
Pavillon de ressourcement autochtone Eshkwa-A-Dum ... 42
Un directeur à l'avant-garde ... 43
Ouverture du centre de ressourcement *All nations* ... 43
Prix de l'alphabétisation de la Société canadienne des postes ... 44
Remise de prix pour services distingués ... 44


#### Région du Pacifique


L'Association du Barreau canadien remet un prix ... 45
Célébration de la Journée des Autochtones ... 45
Le forum des jeunes Canadiens ... 46
Certificat d'appréciation ... 46

# Maintenir le cap en l'an 2000

En ce début de l'an 2000, l'avenir est prometteur et notre travail au Service correctionnel du Canada nous enthousiasme au plus haut point. J'aimerais profiter de l'occasion pour vous communiquer quelques réflexions que j'ai livrées à vos gestionnaires lors de la dernière Réunion de la gestion supérieure tenue en octobre 1999 à Aylmer au Québec.

Comme premier message au personnel, je lui dis de maintenir le cap. Notre orientation stratégique, définie dans l'énoncé de Mission et les objectifs corporatifs du Service, est toujours pertinente. Par conséquent, contribuons le mieux possible à la sécurité du public en cherchant constamment l'équilibre optimal dans notre utilisation des stratégies en milieu carcéral et dans la collectivité. C'est là notre raison d'être.

En second lieu, j'aimerais que vous vous engagiez plus fermement à atteindre les objectifs du SCC en collaborant avec des groupes communautaires et des organismes de bénévolat, comme nos comités consultatifs de citoyens. Il existe des ressources extraordinaires tout autour de nous qui sont disposées à servir les intérêts des Canadiens par l'entremise du Service correctionnel du Canada. Efforçons-nous le plus possible de travailler avec elles.

Troisièmement, nous devons contribuer au bien-être de nos collectivités. Les dispositions législatives qui touchent le SCC prévoient des programmes de placement à l'extérieur pour les délinquants. Ils fonctionnent extrêmement bien et donnent de très bons résultats. Servons-nous de ces programmes pour faire quelque chose pour les collectivités dans lesquelles ils sont mis en œuvre. Allons rencontrer les citoyens pour leur expliquer ce que nous faisons et assurons-nous qu'ils comprennent en quoi consistent les services correctionnels dans leur collectivité.

Enfin, je vous encourage à collaborer avec le public en ce nouveau millénaire. Créons des projets pour chaque bureau de libération conditionnelle et pour chaque établissement du pays. Collaborons avec les collectivités où se trouvent nos établissements. Créons des programmes qui nous mettent en contact avec elles. Comme membres du personnel, vous pouvez réfléchir avec des collègues imaginatifs à des façons de rejoindre la collectivité et de faire ce que nous connaissons le mieux : travailler dans la collectivité et établir des liens clairs et compréhensibles entre les services correctionnels et le public.

Je suis vivement impressionné par le travail que vous faites au sein du Service correctionnel. Dans ma profession, j'ai le privilège de travailler avec des gens aussi compétents que vous. Alors, maintenons le cap et, tous ensemble, faisons en sorte que cette année soit la meilleure que nous n'ayons jamais connue.

Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel Canada

# Un portrait de ce que nous accomplissons

Nous sommes au service d'une société composée de femmes, d'hommes, d'enfants, de gens de tous âges, de toutes conditions et de toutes convictions. Nous respectons la dignité des personnes et les droits de tous les membres de la société. Nous croyons en l'importance de l'humanité et des rapports humains. Nous communiquons nos idées, nos connaissances, nos valeurs et notre expérience dans un esprit d'ouverture. Nous sommes responsables à l'égard du public par l'entremise d'un gouvernement démocratiquement élu. Nous aidons ceux qui ont enfreint la loi à devenir des citoyens responsables et respectueux des lois à leur retour dans la société. Nous contribuons au maintien de la paix et de la sécurité au sein des collectivités dans tout ce que nous faisons.

En ce début de nouveau millénaire, c'est le moment de réfléchir à la façon dont le Canada a évolué, et de célébrer nos réalisations. Il nous faut également surmonter quantités de difficultés pour que notre société continue de progresser sur la voie de la paix et de l'humanité. Comme le Canada commence à appréhender des notions telles que les solutions de rechange à l'incarcération et la justice réparatrice, le Service correctionnel du Canada a créé une image qui illustre la richesse et la diversité de la société que nous servons.

Nous sommes heureux de vous la présenter ici. ◆

## Le site Internet du SCC

# Un nouveau venu sur la Toile

*Par Heather Blumenthal, rédactrice indépendante et Danie Johnson, gestionnaire, Services de gestion de l'INET et relations ministérielles*

Le SCC est entré de plain-pied dans… le monde électronique. Le Service est déjà un chef de file mondial dans le domaine correctionnel et tient à entretenir et faire valoir cette réputation. Quoi de mieux pour ce faire que de tirer parti du mode de communication le plus accessible et le plus répandu au monde ?

Cet été, une équipe dirigée par le Secteur des communications et de la consultation, et la Direction des services de gestion de l'information, a remanié de fond en comble le site Web du SCC. Le nouveau site est conçu pour fournir une mine de renseignements au sujet des services correctionnels et des mises en liberté sous condition au palier fédéral. Il montre, en particulier, ce que nous faisons pour aider les délinquants à devenir des citoyens responsables et respectueux des lois à leur retour dans la société.

Tim Farr, commissaire adjoint du SCC, Communications et consultation, croit que le Service est maintenant prêt à tirer pleinement profit de ce moyen de communication. « Au moment où l'on se parle, presque un foyer sur quatre est branché à l'Internet au Canada, précise-t-il. Dans un foyer sur trois, il y a au moins une personne qui navigue sur l'Internet par un autre point d'accès – le lieu de travail, la bibliothèque publique ou l'école. Notre nouveau site nous permettra de suivre cette croissance phénoménale, et de montrer le système correctionnel tel qu'il est : moderne, ouvert et axé sur le service. »

### UNE MINE DE RENSEIGNEMENTS

Le nouveau site Internet du SCC est facile à consulter. La page initiale présente la nouvelle image figurant en couverture de ce numéro d'*Entre Nous*. Une barre de navigation située en haut de l'écran permet de revenir instantanément à la page d'accueil. De nouvelles entrées ont été ajoutées sous la rubrique *Quoi de neuf*, de même que les derniers communiqués de presse et discours prononcés par le Ministre et le commissaire.

Le menu qui apparaît sur le côté de l'écran permet aux visiteurs de naviguer d'une section à l'autre du site. En voici les principales :

Site Web du SCC : www.csc-scc.gc.ca

- Programmes – renseignements au sujet des programmes offerts par le SCC pour aider les délinquants, leurs familles et les victimes de crime.
- Politiques et lois – précisions concernant la règle de droit et les procédures auxquelles le SCC se conforme pour exercer un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. Y sont présentées la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* – notre fondement législatif – ainsi que les directives du commissaire.
- Information du public – dans cette section toute nouvelle, les visiteurs peuvent se familiariser avec les réalités de la vie carcérale. On y trouve des explications claires, factuelles, sur l'aspect le moins bien compris du système de justice pénale canadien.
- Recherche – permet d'accéder facilement à une foule de renseignements. Que vous soyez un chercheur, un étudiant ou un universitaire, cette section vaut le détour. On y trouve tous les numéros de *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, ainsi que des comptes rendus de recherche et publications traitant des services correctionnels.
- Partenaires – On y apprend comment les services d'aide postcarcérale contribuent, en collaboration avec le SCC, à la protection du public et à la réinsertion sociale des délinquants. On y trouve également la marche à suivre pour se joindre aux 10 000 Canadiens qui donnent déjà de leur temps au SCC et mettent leurs compétences à sa disposition.
- Forums internationaux – On y explique comment le Canada travaille avec les services correctionnels d'autres pays, dans le monde entier.

« Presque tous les Canadiens ont affaire un jour ou l'autre au SCC – que ce soit à titre de délinquants, de membres de la famille ou d'amis d'un délinquant, de victimes ou de membres des collectivités où vivent d'ex-délinquants, affirme Pierre Simard, directeur des Services multimédias. L'image du site Web reflète cette diversité. »

Le nouveau site du SCC, qui est convivial, s'adresse donc à tout le monde.

« Notre but est de faire en sorte que les visiteurs se sentent les bienvenus et puissent naviguer dans le site et y trouver ce qu'ils cherchent sans difficulté et sans être frustrés comme on peut souvent l'être dans le Web », indique Shebah Tatz, membre de l'équipe de conception.

Danie Johnson a noté que, comme le reste du Web, le site du SCC continuera de croître durant les prochains mois. D'ailleurs, « tout bon site Internet devrait être considéré, de par sa nature même, comme un ouvrage en cours dont l'évolution est constante » a-t-elle précisé.

Tim Farr ajoute que, sans la collaboration et la solidarité extraordinaires dont ont fait preuve les divers membres de l'équipe de conception, le SCC n'aurait jamais pu lancer aussi rapidement son nouveau site. « Nos collègues de l'Informatique ont été vraiment formidables. Je lève mon chapeau devant des personnes comme Dick Johnston, Danie Johnson et Brian Acres, dit-il. Si tout le monde se tenait les coudes comme l'a fait l'équipe de conception, il n'y aurait rien que cette organisation ne puisse accomplir. »

On peut accéder directement au nouveau site du SCC par l'InfoNet ou rendez-vous à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca ◆

# Les enfants des délinquants

*Par Graham Chartier, Secteur des communications et de la consultation*

Lorsqu'une personne déclarée coupable d'une infraction est condamnée à une peine d'emprisonnement, les enfants qui dépendent de celle-ci sur les plans financier et affectif peuvent en souffrir de bien des façons.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) et les nombreux organismes bénévoles qui œuvrent auprès des délinquants reconnaissent l'importance de permettre aux délinquants qui ont des enfants d'établir ou d'entretenir une bonne relation avec ceux-ci. Le public sait à quel point les enfants peuvent être affectés par la perte d'un être cher ou l'éclatement de leur famille. Pourtant, on oublie souvent que l'emprisonnement du père ou de la mère constitue une pénible épreuve pour le reste de la famille.

Les enfants qui se retrouvent dans une telle situation traversent naturellement une période fort difficile, car leur vie est sérieusement perturbée. D'abord, ils doivent souvent subir les conséquences d'une baisse du revenu familial, et certains sont contraints de déménager. Ensuite, ces enfants et les personnes qui en prennent soin n'osent pas toujours exprimer leurs besoins aux organismes sociaux et aux autorités scolaires en raison de la stigmatisation et de la discrimination dont ils peuvent être l'objet. Enfin, le rapport de ces enfants à l'autorité et au système de justice sera peut-être marqué à jamais par le fait d'avoir été ainsi privés de leur père ou de leur mère.

**« Le rapport de ces enfants à l'autorité et au système de justice sera peut-être marqué à jamais par le fait d'avoir été ainsi privés de leur père ou de leur mère. »**

Pour ces raisons et bien d'autres, il est essentiel que les enfants des délinquants soient pris en compte dans les politiques correctionnelles, et que les autorités et les employés des établissements soient sensibles à leurs besoins. Si l'on en juge par les politiques et les programmes du SCC ainsi que par les efforts déployés par les établissements, leur personnel et les organismes bénévoles concernés, les intervenants du secteur correctionnel considèrent que cette question est importante non seulement pour les enfants et les familles, mais aussi pour les délinquants eux-mêmes.

## COMBIEN D'ENFANTS SONT TOUCHÉS ?

Dans un numéro d'une publication du SCC intitulée *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle* (mai 1995, volume 7, numéro 2), lequel était consacré aux services correctionnels et à la famille, Tim Foran écrit que 59,1 p. 100 des délinquants ont des enfants ou des beaux-enfants. Cette proportion est similaire à celles qu'on trouve en Grande-Bretagne et aux États-Unis, selon un article sur les enfants des détenus qui est paru dans le *New York Times*, édition du 7 avril 1999, et d'après le manuel *Working With the Children of Prisoners* publié par Save The Children en 1998 en Grande-Bretagne. Selon ces mêmes sources, le nombre d'enfants dont le père ou la mère est en prison ou depuis peu en liberté conditionnelle s'élève à 125 000 en Grande-Bretagne et atteint le chiffre effarant de sept millions aux États-Unis.

## QUI SONT LES PARENTS ?

Étant donné que la population de détenus sous responsabilité fédérale se compose très majoritairement d'hommes, les enfants dont l'un des parents est derrière les barreaux sont beaucoup plus nombreux à être privés de leur père que de leur mère. Aussi traumatisante que puisse être l'absence d'un père qui est en captivité, il reste que, comme le souligne la publication *Working With the Children of Prisoners*, l'incarcération de la mère peut avoir un effet particulièrement dévastateur, car, habituellement, c'est elle surtout qui s'occupe des enfants. En règle générale, les enfants dont le père est emprisonné ne perdent pas la personne qui pourvoit principalement à leurs besoins physiques, affectifs et à leur subsistance, mais cette personne peut voir s'accroître tout à coup ses responsabilités financières et autres.

Pour ce qui est des relations familiales, Tim Foran signale dans l'article susmentionné qu'il y a plus de célibataires chez les délinquants sous responsabilité fédérale que dans l'ensemble de la population canadienne, et moins de gens « mariés » au sens de la loi.

## QUELS SONT LES EFFETS ?

Dans le manuel *Working With the Children of Prisoners*, on cite des propos tenus par l'enfant d'un délinquant : [Traduction] « Lorsque l'un de vos parents est envoyé en prison, votre vie bascule. » Le départ du père ou de la mère peut entraîner des changements majeurs dans la vie quotidienne des enfants. Ceux-ci ont peu de contacts avec l'absent, ils risquent fort de subir les contrecoups de nouvelles difficultés financières, ils doivent parfois déménager ou habiter avec des membres de la parenté ou des amis, et il se peut même qu'ils se retrouvent en famille d'accueil, complètement coupés d'un milieu

tant soit peu familier. En outre, certains enfants sont témoins de l'arrestation de l'être cher.

Quant au délinquant, il peut être partagé entre le désir de conserver ses droits parentaux et celui de préserver le bien-être de ses enfants, étant bien conscient qu'il n'est peut-être pas dans l'intérêt de ceux-ci de fréquenter une prison, même si c'est pour lui rendre visite.

### MAINTIEN DE LA FAMILLE

Chris Carr, directeur général de l'Aumônerie, a écrit dans le numéro précité de *Forum* que, pour « les membres de la famille, le milieu carcéral apparaît généralement comme un environnement hostile et complexe ». Les vérifications de sécurité auxquelles les visiteurs doivent se soumettre avant d'entrer dans un établissement peuvent leur donner le sentiment de pénétrer dans un milieu inhospitalier; qui plus est, les établissements sont souvent situés à plusieurs heures de route des grandes villes canadiennes. Le Regroupement canadien pour le bien-être des familles des prisonniers(ières) est un réseau national de soutien qui aide ces familles à rester en contact avec les délinquants durant la période de détention. En font partie, entre autres, le programme Relink de l'Armée du Salut à Ottawa en Ontario, la Bridge House à Kingston en Ontario et le programme Les femmes dans l'ombre, à Fredericton au Nouveau-Brunswick; tous offrent aux membres des familles des délinquants, dont les enfants, un lieu d'hébergement à proximité des pénitenciers afin qu'il leur soit plus facile de visiter les leurs.

Dans les diverses régions du pays, les établissements du SCC essaient d'aider à maintenir les relations entre les délinquants et leurs familles, lorsqu'il est opportun de le faire, notamment en créant des aires de jeu pour les enfants dans le secteur des visites et en organisant des journées de la famille à Noël et à d'autres moments de l'année.

En 1991, le SCC a mis en place le Programme des compétences familiales et parentales afin d'aider les délinquants de sexe masculin à faire face aux tensions que l'incarcération engendre dans les relations familiales. Ce programme vise à améliorer le fonctionnement cognitif des délinquants et leurs compétences parentales pour qu'ils soient davantage capables d'entretenir de bonnes relations avec leur famille. Michelle Carpentier fait une description détaillée du programme dans le numéro de mai 1995 de *Forum*. Elle y dit que les lacunes relevées dans les compétences parentales des délinquants « vont d'une ignorance du développement de l'enfant à l'incapacité de communiquer efficacement avec les enfants en passant par le recours à des méthodes de discipline inappropriées ».

Comme il a été dit précédemment, l'incarcération du père peut être une importante source de tension pour les enfants, mais il reste que l'emprisonnement de la mère risque beaucoup plus de les priver de la principale personne qui veille sur eux. Lisa Watson, gestionnaire principale de projet au Secteur des délinquantes, a écrit un article dans le numéro de mai 1995 de *Forum* au sujet du programme mère-enfant qui est offert dans les établissements pour femmes partout au pays, programme qui s'est grandement développé depuis la parution de cet article. En résumé, le programme mère-enfant « vise à favoriser, à entretenir et à développer le lien entre la mère et l'enfant », dans l'intérêt de ce dernier, en permettant que l'enfant visite fréquemment sa mère (tous les jours, si possible) et, dans certains cas, réside avec elle à l'établissement. À l'heure actuelle, si l'espace le permet et si c'est pour le bien de l'enfant, les mères qui ont accouché pendant qu'elles étaient en détention peuvent garder leur bébé avec elles.

Madame Watson souligne que le « principe de base de toute décision prise dans le cadre de ce programme sera l'intérêt de l'enfant ». Ce critère fondamental pourrait fort bien s'appliquer à toutes les décisions qui touchent aux enfants des délinquants. Comprendre ce qu'implique pour un enfant le fait que son père ou sa mère soit en captivité, aider les détenus qui ont des enfants à faire face aux difficultés qu'ils vivent et les préparer à être de bons parents quand ils retourneront dans la société, voilà autant de responsabilités qui vont dans le sens des deux premières valeurs fondamentales de la Mission du SCC. ◆

## MANCHETTES

# La médiation : un choix intéressant

*Par Tracy Fenton, formatrice, Programme d'acquisition des aptitudes cognitives, établissement Bath et Louisa Coates, Secteur des communications et de la consultation*

Selon un rapport publié récemment sur le moral du personnel au Service correctionnel du Canada (SCC), les membres du personnel portent un grand intérêt à l'organisation, mais ils sont mécontents de divers aspects du milieu de travail. Les employés ne se sentent pas reconnus ni appréciés par les gestionnaires, ils sont déçus de l'absence de suivi sur les décisions stratégiques et les plans de perfectionnement personnel, et ils sont désillusionnés parce qu'on ne met pas en pratique les principes qu'on a énoncés au sujet du travail du SCC.

**Moe Royer, coordonnateur régional médiation, région de l'Ontario**

Dans la région de l'Ontario, on offre maintenant des services de médiation, mis à l'essai par Moe Royer, médiateur au SCC, avec le soutien de la direction et du Syndicat des employés du Solliciteur général. Officiellement depuis 1998 – et dans les coulisses, à l'AC, depuis 1997 –, Moe offre un service de médiation destiné exclusivement au personnel du SCC. Son travail consiste à aider les gens à communiquer entre eux. Il a pour principe qu'en traitant les gens avec respect et leur offrant de l'aide, ils pourront évaluer les problèmes et trouver leurs propres solutions.

Dans les prochains mois, un comité formé de membres du personnel, dont le directeur général de la Recherche au SCC, Larry Motiuk, prévoit se pencher sur la question des conflits, examiner la façon dont la médiation peut prévenir les conflits, et l'utilité de la participation d'une tierce partie. Le comité produira aussi des documents qui seront mis à la disposition du personnel dans toutes les régions.

## QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION ?

La médiation de ce genre est relativement nouvelle, mais elle semble être de plus en plus répandue dans le secteur public pour le règlement des différends comme le divorce, les situations mettant en présence une victime et un délinquant, et d'autres types de situations. Dans le domaine correctionnel, le règlement des différends sans recours aux tribunaux semble gagner de la popularité grâce aux initiatives de justice réparatrice et de médiation par les pairs.

Dans le processus de médiation utilisé par Moe, il n'y a pas de rapports, de personnes chargées de recueillir les faits, d'enquêtes, de griefs, de formulaires, d'opinions ou de jugements de l'extérieur. Par conséquent, il n'y a pas l'aspect négatif et le sentiment d'injustice qui peuvent apparaître lorsque des personnes de l'extérieur se mêlent au conflit et que celui-ci s'envenime. Certains estiment qu'on a besoin du processus traditionnel de règlement des griefs pour que la justice soit rendue, mais les partisans de la médiation sont d'avis que ce processus n'a pas réussi à bien servir les clients. Le rôle de Moe est de faire connaître la médiation, de prendre le temps de comprendre les personnes en cause et de les aider à résoudre les problèmes avant qu'elles aient recours à un palier supérieur.

## S'ATTAQUER AUX PROBLÈMES AVANT QU'ILS NE S'AGGRAVENT

Nous avons demandé à Moe pourquoi il est important d'essayer de résoudre les problèmes le plus tôt possible.

« Les enquêtes augmentent les conflits et les tensions, et ajoutent à l'atmosphère de mécontentement. Toutes sortes de gens discutent des affaires des autres. »

De par sa nature, la confrontation n'offre pas la sécurité. L'une des principales fonctions de Moe est de créer une atmosphère de sécurité, de confiance et de confort pour que les personnes en cause puissent commencer à communiquer efficacement entre elles. Dans ses relations avec les employés, il donne l'exemple du respect et de la dignité, et il les encourage à mettre ces valeurs en pratique.

**Il faut envisager la médiation comme une solution de rechange empreinte de respect et de modération plutôt que de se bagarrer pour régler le conflit.**

## COMMENT ÊTRE UN BON MÉDIATEUR

Le secret du succès de Moe réside en partie dans le fait qu'il manifeste un intérêt sincère à l'égard de tous les employés du SCC. Il n'est pas rare de le voir saluer un employé et s'arrêter pour lui serrer la main. Il rend visite au personnel de l'équipe de nuit, demande s'il peut se promener dans une rangée, s'il peut apporter son aide durant une émeute. Non pas parce qu'il est attiré par les conflits, mais parce qu'il veut comprendre. Le fait de porter un masque durant une échauffourée dans une prison, l'agitation, l'odeur du gaz, lui permettent de mieux comprendre le milieu dans lequel les employés doivent travailler, les expériences avec lesquelles ils doivent vivre.

Lorsque Moe reçoit un appel d'un employé qui lui demande de l'aide, il commence par rencontrer chaque personne en cause dans le différend, séparément. Il leur dit qui il est, pourquoi il travaille au Service, ce qu'il aime de son travail. Il espère ainsi gagner leur confiance, et il espère que chacun sera capable de voir ce qui est le mieux pour lui. Avec un peu de chance, les plaignants accepteront de se rencontrer.

Lorsque les personnes en cause acceptent de se rencontrer, Moe fait valoir ses talents de médiateur à travers une multitude de sentiments parfois très négatifs – peur, embarras, antipathie et blessure –, et il offre aux participants, dans une atmosphère non menaçante, une chance de communiquer clairement et d'en arriver à une solution acceptable pour tous. Il ne rédige aucun rapport final pour dire que telle personne a raison et que l'autre a tort, mais seulement une réponse orale destinée à la personne qui a amorcé le processus de médiation. Moe dit simplement que : a) le différend est réglé, b) le différend n'est pas réglé, c) on est en voie de trouver une solution.

## LA CLÉ DE LA RÉSOLUTION DES CONFLITS

Nous avons demandé à Moe si nous pouvons faire quelque chose, dans notre travail de tous les jours, pour tuer les conflits dans l'œuf, ou encore lorsque nous sentons couver un conflit entre des collègues. Moe répond : « Je crois que nous ne nous parlons pas assez. »

Pour bien communiquer, il faut entre autres poser des questions comme « Qu'est-ce que tu en penses ? » et écouter la réponse qui nous est donnée. Cela nous empêche d'étiqueter ou de juger les autres. Lorsque nous nous surprenons à juger un collègue ou à faire des suppositions à son sujet, nous devrions nous demander pourquoi cette personne réagit comme elle le fait. Ou encore mieux, nous demander pourquoi nous la jugeons. « Qu'est-ce qui me dérange réellement dans cette situation ? » Quand nous avons défini clairement la cause de notre irritation, nous pouvons nous attaquer aux symptômes de façon constructive.

Nous avons demandé à Moe s'il croyait que le milieu carcéral influait sur la capacité des collègues de communiquer entre eux. Il est d'avis que les prisons et les autres établissements correctionnels constituent de véritables petites collectivités. On retrouve sous le même toit des cuisiniers, des plombiers, des enseignants, des gestionnaires, des électriciens, des médecins, des comptables, des menuisiers, des experts en informatique et du personnel administratif. Dans ce milieu de travail très particulier, les collègues doivent demander plutôt que dire, s'interroger plutôt que supposer, accepter plutôt que juger. Dans les situations de conflit, il faut aussi que les employés se concentrent sur eux-mêmes avant de rejeter la responsabilité sur les autres.

Moe déclare, avec un large sourire, qu'il aimerait bien que ses services ne soient plus nécessaires. Mais il ajoute aussitôt que s'il y a des conflits dans l'air – ce qui est très normal dans la vie –, il faut envisager la médiation comme une solution de rechange empreinte de respect et de modération plutôt que de se bagarrer pour régler le conflit.

Plusieurs employés ont remercié sincèrement les gestionnaires du SCC qui ont mis sur pied les services de médiation dans la région de l'Ontario. Ils ont aussi remercié Moe de les avoir fait profiter de ses talents de médiateur, de son enthousiasme et de sa cordialité au cours de l'année.

Pour avoir de plus amples renseignements sur les services de médiation du SCC, vous pouvez communiquer avec Moe Royer au (613) 634-5442.◆

## Ron Wiebe

# Hommage à un chef de file

*Par Nellie Taylor, agente de libération conditionnelle, établissement Ferndale*

Le 28 juillet 1999, Ron Wiebe, directeur des établissements Ferndale et Elbow Lake dans la région du Pacifique, s'est éteint paisiblement, chez lui, après une lutte brève, mais intense, contre le cancer. Lorsqu'il a appris la gravité de sa maladie, il a travaillé avec acharnement pour passer à d'autres le flambeau de la justice réparatrice. Il a rencontré les employés de l'établissement Ferndale à l'occasion d'un repas-partage intime et leur a rappelé le travail spirituel important que nous faisons. Après le repas, il a pris le temps de s'entretenir avec les nombreux détenus qui désiraient lui parler. Ron était déterminé à agir plutôt qu'à planifier. Dans sa carrière en milieu correctionnel, qui a duré 27 ans, il a intégré la sagesse, le respect et la compassion à ses convictions et à son travail.

Au Service correctionnel du Canada (SCC), on a reconnu la grande détermination de Ron à agir lorsqu'on l'a nommé au Comité national de direction sur la justice réparatrice et le règlement des différends en 1999. À la première réunion du groupe, devant les 20 collègues qui l'accompagnaient, Ron a déclaré qu'il était très enthousiasmé et plein d'espoir, et qu'il avait le sentiment de faire partie du grand mouvement de la justice réparatrice au Canada.

Lorsqu'il s'agissait de questions relatives à la justice, Ron n'avait jamais besoin d'ajuster ses lunettes pour voir les choses clairement. Il mettait en pratique les principes de la justice réparatrice dans son milieu familial, au travail et dans sa vie sociale. Ron avait une conscience très nette de la relation entre la collectivité et les services correctionnels. Voici ce qu'il en disait : « Les gens ont souvent l'impression qu'il existe un système correctionnel indépendant de la société, et que ce système fabrique des escrocs et les libère dans la société, qui ne se doute de rien. Cela ne correspond pas à la réalité. Les délinquants avec qui nous travaillons sont nés et ont été élevés, et éduqués nous l'espérons, dans la collectivité, et ils faisaient partie de la collectivité. Il serait idéaliste de croire que, par magie, nous pourrions corriger tous les problèmes qui sont survenus dans la vie d'une personne. Il est évident que les programmes que nous offrons ne donneront des résultats positifs que si les membres de la collectivité comprennent la situation et comprennent aussi comment ils peuvent collaborer et faire en sorte que les programmes soient efficaces. En bout de ligne, notre tâche est de veiller à ce que les délinquants participent à des activités qui changeront leur vie d'une façon productive. »

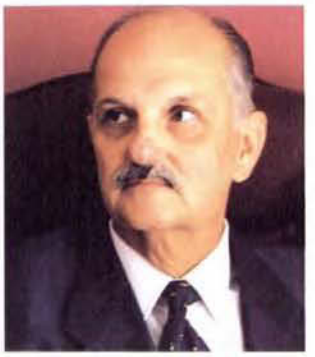

Ron Wiebe 1945-1999

Pour favoriser la participation de la collectivité au système correctionnel, Ron organisait chaque année, depuis 1995, une conférence sur la justice réparatrice à l'établissement Ferndale. L'objectif de ces rencontres était d'établir des liens avec les dirigeants de la collectivité et des églises et de bâtir des réseaux pouvant faciliter la réinsertion sociale des délinquants et la guérison des victimes. Il y a eu de plus en plus de participants à ces conférences. De 1997 à 1998, le nombre de participants est passé de 60 à plus de 150. Au cours de la conférence de cette année, on a remis le premier prix de la justice réparatrice Ron Wiebe.

La collectivité autochtone tenait aussi Ron en haute estime parce qu'il se penchait sur les questions qu'ils avaient à cœur dans le système correctionnel. Le 17 mars 1999, et aussi le 27 juillet 1999, il a été l'objet d'une cérémonie de remise de couvertures dans la région du Pacifique. À son service funéraire, l'Aîné George Isbister a souligné la force de Ron et sa compassion, et un groupe de joueurs de tambours lui a rendu hommage en chantant une chanson.

Le personnel des établissements Ferndale et Elbow Lake a préparé un livre de souvenirs pour Ron pendant qu'il était malade. La collection d'images, de cartes, de courriels et de documents de toutes sortes augmentait au fil des mois, et il a été en mesure de constater l'influence positive qu'il a eue sur les autres. Un membre du personnel a écrit : « J'ai appris par votre exemple que le milieu de travail peut être un endroit agréable tout en étant un lieu où l'on travaille fort et où l'on apporte une contribution significative. » Un autre lui a dit : « Votre voix s'est glissée en moi et est devenue partie intégrante de la personne que je suis. » Il est évident que Ron a laissé sa marque dans le cœur et dans la vie de nombreuses personnes.

Après sa mort, la femme de Ron, Shirley, et ses fils Jeff, Jason et Jordan ont répondu à ses dernières volontés en lui offrant une magnifique cérémonie le 2 août 1999. Plus de 600 amis, parents, membres du personnel du SCC, délinquants et représentants de la collectivité se sont rassemblés pour participer à une commémoration de sa vie par la musique, l'art et le partage. Ron a eu le dernier mot lorsqu'un ami a lu au groupe une lettre qu'il avait rédigée. Son humour et sa sagesse étaient bien vivants à ce moment, et j'ai le sentiment qu'à la fin, d'autres que Shirley pourraient bien arrêter à la « buanderie », au ciel, pour aller faire un brin de jasette avec lui. Peut-être aurait-il dû garder le secret, mais, pour l'instant, il manquera énormément à tous ceux qui le connaissaient. ◆

**« La vision survivra, car il y a plusieurs paires d'yeux qui la contemplent et plusieurs paires de pieds qui se dirigent vers le but. »**

***Nellie Taylor***

# Le prix de la justice réparatrice Ron Wiebe

*Par le personnel de l'Unité de la justice réparatrice et du règlement des différends*

Le Service correctionnel du Canada, par l'entremise de son Comité national de direction sur la justice réparatrice et le règlement des différends, a le plaisir d'annoncer la création du prix de la justice réparatrice Ron Wiebe. Ce prix a été créé en l'honneur du regretté Ron Wiebe, qui était directeur des établissements Ferndale et Elbow Lake, et servira à rendre hommage à son enthousiasme et à son dévouement exceptionnel à la cause de la justice réparatrice.

Le prix sera remis chaque année à une personne ou à un groupe qui applique les principes de la justice réparatrice dans les domaines de la justice et du maintien de la paix. Le ou les récipiendaires auront mis en pratique, dans leur travail ou dans leur milieu de vie, des façons de transformer les relations humaines, en facilitant la communication entre les personnes en situation de conflit – victimes, délinquants, collègues, familles ou voisins – et en favorisant leur guérison. Les candidatures peuvent être soumises par des pairs, et les récipiendaires seront choisis en fonction de critères relatifs à la contribution du candidat à l'avancement des principes de la justice réparatrice.

Le premier prix a été présenté par le Commissaire à l'établissement Ferndale, à Mission, en Colombie-Britannique, le 16 novembre 1999, au cours de la Semaine de la justice réparatrice. Les récipiendaires étaient : Lorraine Berzins et Rick Prashaw du Conseil des églises pour la justice et la criminologie et Eleanor Brown, une bénévole infatigable, décédée en 1999.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce prix, veuillez communiquer avec Carol-Anne Grenier au (613) 943-5049, ou, par télécopieur, au (613) 943-2171. ◆

**« La justice réparatrice sera la pierre angulaire des services correctionnels du nouveau millénaire. C'est le temps ou jamais de faire participer les gens. »**

*- Ron Wiebe, 15 mai 1999*

# Création de la Bourse Ron Wiebe

*Par Tim Segger, chef de département, Faculté de criminologie et de justice pénale, University College of the Fraser Valley*

En juillet dernier, le Service correctionnel du Canada (SCC) a perdu l'un des membres les plus précieux de son personnel, Ron Wiebe, directeur des établissements Ferndale et Elbow Lake dans la région du Pacifique. Je ne suis pas un employé du SCC, mais j'ai cru important de souligner aux membres de votre organisme qui ont connu Ron (et même à ceux qui ne l'ont pas connu) à quel point les membres de la Faculté de criminologie et de justice pénale du University College of the Fraser Valley (UCFV) ont apprécié ses contributions à votre organisme et au nom de ce dernier.

Ron était un collègue que nous respections énormément. À titre de personne-ressource, il était toujours disposé et même heureux d'aider nos étudiants, tant en classe qu'ailleurs. Il offrait une expertise hors pair dans le domaine de la réadaptation des détenus, probablement parce qu'en plus de posséder une connaissance approfondie et une grande expérience du sujet, il était profondément convaincu que, malgré leurs activités criminelles, les détenus sont des êtres humains qu'il faut donc traiter avec dignité et respect. Il comprenait que cette vision des choses est importante pour le bien-être tant des détenus que de leurs gardiens. Mais Ron n'était pas dupe. Il savait parfaitement bien que beaucoup d'individus derrière les barreaux présentent un potentiel de destruction sociale et de dommages à autrui simplement trop élevé pour qu'on puisse prendre la chance de les renvoyer dans la société. Ron se démarquait sous ce rapport parce qu'il savait bien que notre façon de traiter nos groupes marginalisés en dit long sur l'état de notre société dans son ensemble et notre préoccupation commune pour le bien-être de tous. Sa capacité à aider nos étudiants à comprendre ces problèmes complexes était une des qualités qui en faisaient une personne ressource précieuse pour notre programme et un excellent ambassadeur du Service correctionnel du Canada.

En plus de contribuer à notre programme, Ron était un défenseur des programmes d'études postsecondaires. Ami de l'UCFV, il a appuyé notre établissement dans les collectivités que nous desservons et il a toujours encouragé les membres de son personnel à se fixer des buts en matière d'éducation, à les poursuivre et à les atteindre.

Au cours des 20 dernières années, Ron et moi avons aussi cultivé une amitié personnelle. J'ai toujours été impressionné par sa capacité à combiner ses nombreuses années

d'expérience du milieu correctionnel à une souplesse de pensée et une ouverture à de nouvelles idées en vue de tracer une voie pour l'avenir, qui était presque celle d'un visionnaire.

Pour toutes ces raisons, Ron Wiebe nous manquera beaucoup à l'UCFV. Pour toutes ces raisons également, nous avons créé une bourse en son honneur. La Bourse Ron Wiebe sera accordée chaque année à un diplômé en justice pénale de l'UCFV qui entre en troisième année de notre programme de baccalauréat ès arts (justice pénale). Le boursier devra avoir manifesté dans ses cours et ses activités de bénévolat et (ou) son expérience de travail un intérêt tout particulier pour les services correctionnels et les questions intéressant la réadaptation des délinquants, la justice réparatrice ou le traitement humanitaire des détenus. Nous pourrons ainsi continuer à reconnaître l'importante contribution que Ron a faite à sa communauté, à sa clientèle et au domaine correctionnel.

**Le boursier devra avoir manifesté dans ses cours et ses activités de bénévolat et (ou) son expérience de travail un intérêt tout particulier pour les services correctionnels et les questions intéressant la réadaptation des délinquants, la justice réparatrice ou le traitement humanitaire des détenus.**

Pour en savoir davantage au sujet de la Bourse Ron Wiebe, veuillez communiquer avec Darryl Plecas ou moi-même au Département de criminologie et de justice pénale de l'UCFV au (604) 864-4690, courriel : segger@ucfv.bc.ca. Pour contribuer au fonds, veuillez communiquer avec Bob Warick, directeur exécutif du Développement et de la Fondation du UCFV, University College of the Fraser Valley, 33844 chemin King, Abbotsford (C.-B.) V2S 7M8. ◆

## La justice réparatrice : à nous d'agir.

C'était le thème de la Semaine de la justice réparatrice qui s'est tenue du 14 au 21 novembre 1999.

Pour obtenir plus de précisions ou de la documentation, appelez l'Aumônerie du SCC, au (613) 996-9580, ou l'Unité de la justice réparatrice et du règlement des différends, au (613) 947-7309.

Si vous avez pris part à des activités à l'occasion de la Semaine de la justice réparatrice, ou en avez organisées vous-même, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et de vos succès.

# Programme de parrainage

Le 20 septembre 1999, Lucie McClung, sous-commissaire principale, souhaitait la bienvenue à Diane Archambault, chef intérimaire, Administration et gestion du matériel de la région du Québec. Madame Archambault est la première employée à bénéficier du programme de parrainage avec la sous-commissaire principale.

L'initiative découle d'un engagement pris durant la conférence régionale du comité aviseur des femmes de la région des Prairies, tenue au mois de juin à Edmonton. En discutant de sujets touchant particulièrement le développement de carrière et le réseautage, M^me^ McClung a offert à une personne par région l'occasion de passer une semaine avec elle à l'administration centrale. ◆

**Diane Archambault, Tim Farr, commissaire adjoint, Communications et consultation et Lucie McClung.**

# Diversité des traditions religieuses et spirituelles en milieu carcéral

*Par la révérende Christina Guest, agente de projet, Division de l'aumônerie*

La mosaïque culturelle et religieuse canadienne trouve écho dans la population carcérale du Service correctionnel du Canada (SCC), du moins pour ce qui est de la diversité des traditions spirituelles, si ce n'est dans les proportions mêmes de cette diversité.

Le droit des détenus à pratiquer leur religion est clairement défini dans la loi. En effet, l'article 75 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* énonce ce qui suit : « Dans les limites raisonnables fixées par règlement pour assurer la sécurité de quiconque ou du pénitencier, tout détenu doit avoir la possibilité de pratiquer librement sa religion et d'exprimer sa spiritualité. »

Cet élément ressort également des principes directeurs associés à la valeur fondamentale exprimés dans la Mission du SCC : « Nous répondrons, dans les limites où le permet la loi, aux besoins culturels et religieux des individus et des groupes minoritaires en autant que les droits des autres ne soient pas, par le fait même, violés. »

Les aumôniers à l'emploi des établissements du SCC sont chargés de s'assurer que les droits des délinquants de pratiquer leurs traditions spirituelles sont respectés. Au SCC, on compte un aumônier à temps plein par tranche de 150 à 200 délinquants d'une tradition religieuse donnée; chaque établissement reçoit donc les services d'au moins un aumônier catholique et un aumônier protestant (même si les deux ne sont pas à temps plein). Chaque région dispose aussi des services à contrat de chefs spirituels d'autres confessions religieuses représentées dans la population carcérale (il s'agit essentiellement des religions juive et musulmane). La région du Pacifique a en plus accès aux services de prêtres sikh, bouddhistes et wiccan.

**De gauche à droite : Claire Poitras, adjointe administrative, Aumônerie, Christina Guest, agente de projet, Aumônerie et Chris Carr, directeur général, Aumônerie.**
**Sur la table se trouve des Bibles en langues française et anglaise, une étole de la liturgie chrétienne qui représente des associés de l'Aumônerie du SCC, un Coran musulman, un Torah hébreux, un sabre de cérémonie de tradition sikh, un sachet médicinal autochtone, une écharpe de cérémonie de tradition bouddhiste et plusieurs autres objets traditionnels liés à des associés de l'Aumônerie du SCC.**

Le SCC offre également les services d'Aînés autochtones pour les délinquants autochtones qui veulent cultiver et renforcer leurs traditions spirituelles. Étant donné que la majorité des délinquants autochtones sont dans la région des Prairies, chacun des grands établissements de cette région compte un Aîné à temps plein. Les Aînés travaillent en toute indépendance des aumôniers de l'établissement; ils conseillent les délinquants qui les consultent et officient aux cérémonies traditionnelles.

La représentation des confessions religieuses évolue au même rythme en prison que dans la société. Ainsi, au cours des dix dernières années, le nombre de délinquants musulmans a augmenté et celui des délinquants juifs a diminué.

Une proportion importante des détenus d'origine autochtone se déclarent chrétiens, certains observent les traditions spirituelles propres à leur groupe d'origine, d'autres non. Ces deux traditions sont compatibles entre elles et témoignent des valeurs énoncées dans le Document sur la Mission.

Le SCC a établi des lignes de conduite générales pour les exigences alimentaires propres à certaines confessions religieuses pour s'assurer que les délinquants peuvent exercer leur religion pendant leur incarcération et éviter le recours abusif à un régime alimentaire particulier. Après consultation auprès de la direction, d'autres groupes et des services alimentaires, les aumôniers peuvent approuver les demandes de régimes alimentaires spéciaux pour les délinquants qui exercent leur religion.

Visitez le site Web du SCC pour plus de renseignements. ◆

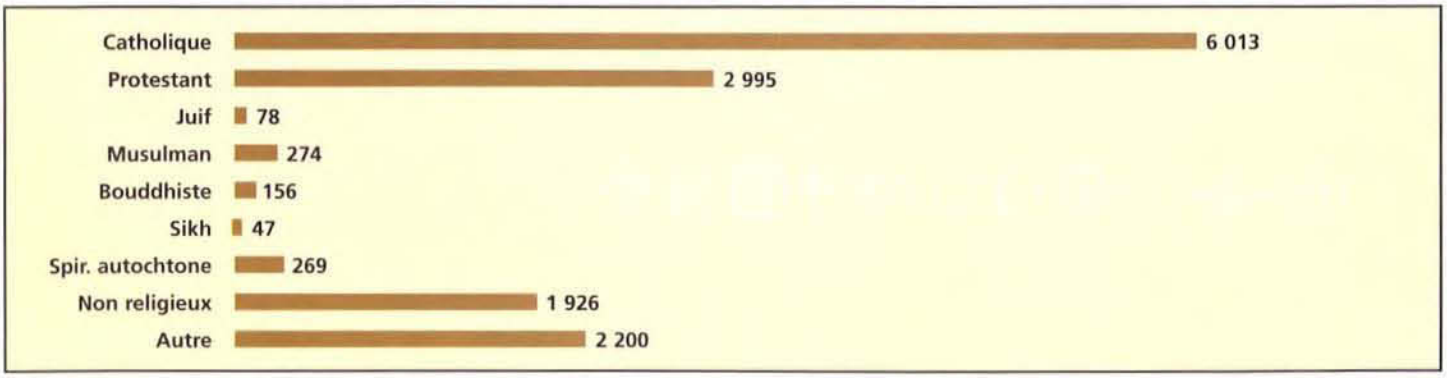

***Les trois textes qui suivent sont des articles sur le travail effectué par le SCC au Kosovo. Le premier a été préparé l'automne dernier peu après que le SCC eut entamé sa participation à l'aide accordée à ce pays. Le second porte sur l'aide internationale au Kosovo et décrit le travail que Daniel Rowan avait planifié dans le cadre de ce projet, ainsi que la façon dont les membres du personnel du SCC se sont efforcés de continuer le travail, même après la disparition de leur collègue. Enfin, le troisième article se veut un hommage posthume à M. Rowan.***

# Le SCC aide à mettre sur pied un système correctionnel au Kosovo

*Par Heather Blumenthal, rédactrice indépendante*

Imaginez. Construire une société en repartant à zéro : fournir des services de base, comme le chauffage, l'eau et l'électricité. Mettre sur pied un système bancaire, établir une monnaie, donner aux citoyens le moyen de payer leurs impôts, d'immatriculer leurs voitures, de faire livrer leur courrier. Mettre en place les règles de la société et le moyen de les faire observer – par la police et par un système judiciaire composé de tous les principaux intervenants – procureurs, juges et avocats de la défense. Enfin, bien sûr, concevoir un système correctionnel qui applique les décisions du système judiciaire.

Voilà la tâche devant laquelle les Nations Unies se trouvent au Kosovo à la suite de l'une des guerres civiles les plus destructrices dans l'histoire de l'Europe – c'est la première fois que l'organisme international dirige en fait un pays. Le Service correctionnel du Canada (SCC) a fourni son expertise pour évaluer l'état du système correctionnel du Kosovo, et c'est pourquoi il pourrait pour la première fois y envoyer du personnel travailler comme responsables de l'administration pénitentiaire.

Le SCC a envoyé des représentants dans d'autres pays à titre consultatif, dit Helgi Eyjolfsson, directeur général, Sécurité au SCC, mais jamais pour y faire eux-mêmes le travail. « Je pense que c'est une première. C'est sûrement la première fois pour une tâche de cette envergure. »

Monsieur Eyjolfsson et Ross Toller, sous-commissaire adjoint de la région de l'Ontario, ont participé à une mission de six personnes envoyée au Kosovo en août 1999 par les Nations Unies pour y entreprendre la formation d'un système carcéral civil sous son égide. Y participaient aussi un représentant du ministère des Affaires étrangères et trois représentants du Her Majesty's Prison Service de Grande-Bretagne.

Cette mission avait pour mandat d'examiner le système et les services carcéraux existants et d'évaluer le cadre législatif, les pratiques et les normes, ainsi que l'infrastructure matérielle et les besoins. La mission a donné lieu à quatre rapports, axés sur la situation actuelle, un tour d'horizon politique, un examen du système carcéral, et des recommandations.

Arrivés au Kosovo, les participants à cette mission se sont trouvés dans une région qui est encore, à toutes fins utiles, une zone de guerre. Mines non explosées – et qui constituent une menace – et lieux de crimes de guerre étaient monnaie courante.

Il n'y avait pas de service téléphonique. Il n'y avait de l'électricité que la moitié du temps, et de l'eau que le quart du temps celle-ci en grande partie polluée par la présence de cadavres dans les sources d'approvisionnement.

Tandis que commençait la reconstruction des maisons, d'autres maisons brûlaient, cibles de représailles. Dans cet État d'environ deux millions de personnes, on compte une trentaine de meurtres par semaine, d'où l'urgence d'un système correctionnel civil.

Le pays est divisé en cinq secteurs, chacun étant administré par un État membre des Nations Unies. Chaque secteur a son propre petit centre de détention – certains étant établis dans des centres de détention d'avant la guerre, mais l'un d'eux se trouve dans un ex-hôpital psychiatrique, et un autre dans des tentes entourées de barbelés.

Le principal pénitencier du Kosovo, Istok, a été gravement endommagé par les bombardements de l'OTAN, qui ont détruit des bâtiments essentiels, dont les installations de chauffage du complexe, le bâtiment de l'administration, l'hôpital et les cuisines. Quant aux locaux d'habitation, si leur structure est en bon état, il faut procéder à d'importants travaux de rénovation – portes et fenêtres surtout – avant de pouvoir les utiliser.

**Dan Kane, représentant du SCC, enquêteur principal, région de l'Ouest et Ross Toller, sous-commissaire adjoint de la région de l'Ontario. Photo prise dans le village de Prizren.**

Istok reste un endroit dangereux. Comme des visiteurs ont déjà été la cible de tirs, la mission a dû être amenée par hélicoptère militaire, avec une escorte fortement armée. Les lieux ont été débarrassés des mines avant leur arrivée, et les membres de la mission se sont déplacés dans les environs dans un véhicule blindé de transport de troupes.

Quand il a été construit en 1991, cet immense complexe, qui contient normalement quelque 1 500 délinquants (contre

# Faits saillants

**Faits et citations tirés d'articles du présent numéro**

### La bourse Ron Wiebe

On remettra cette bourse une fois par année à un individu ou à un groupe qui se distingue en mettant les principes de la justice réparatrice au service de la justice et de la paix. Les lauréats auront mis en œuvre, dans le cadre de leur vie professionnelle ou personnelle, des moyens d'améliorer les relations humaines en assurant et en encourageant la communication et la résolution de conflits entre les personnes, qu'il s'agisse de victimes, de délinquants, de collègues de travail, de membres de la famille ou de voisins.

### Les enfants des délinquants

« Lorsque l'un de vos parents est envoyé en prison, votre vie bascule. »
*Citation des propos tenus par l'enfant d'un délinquant.*

### La médiation : un choix intéressant

Selon sa philosophie, lorsqu'on accorde respect et soutien à des personnes, elles sont en mesure d'analyser leurs problèmes et de trouver leurs propres solutions.

### Le SCC aide à mettre sur pied un système correctionnel au Kosovo

« Je pense que c'est une première. C'est sûrement la première fois pour une tâche de cette envergure. »
*Helgi Eyjolfsson, directeur général de la Sécurité au SCC.*

### Un nouveau venu sur la Toile

« Presque tous les Canadiens ont affaire un jour ou l'autre au SCC – que ce soit à titre de délinquants, de membres de la famille ou d'amis d'un délinquant, de victimes ou de membres des collectivités où vivent d'ex-délinquants. »
*Pierre Simard, directeur des Services multimédias.*

300 à 600 détenus en moyenne dans un établissement canadien), était considéré comme un établissement moderne bien conçu. Aujourd'hui, le défi consiste à le rendre opérationnel – déminer, reconstruire les cuisines, faire fonctionner les installations de chauffage avant le début de l'hiver, rigoureux dans les Balkans, et réparer portes et fenêtres.

Au-delà du défi qui consiste à remettre en service le principal pénitencier du pays, les Nations Unies doivent décider de la meilleure façon de mettre en place un système qui doit gérer délinquants et délinquantes, jeunes et adultes, y compris ceux qui souffrent de troubles mentaux, de même que de faciliter l'intégration des Serbes et Albanais.

Étant donné la réputation d'excellence dont jouit son système correctionnel dans le monde, le Canada a été prié d'aider à la planification et à l'établissement de ce système. En réponse à cette demande, le Canada a offert les services de conseillers principaux au commissaire du service correctionnel des Nations Unies au Kosovo par intérim, le Finlandais Jari Lohi, pour l'élaboration d'un nouveau système correctionnel au Kosovo. Le Canada sera également responsable de la conception d'un nouveau programme de formation des nouveaux agents de correction. Ce programme portera avant tout sur les notions de primauté du droit, de droits de la personne, de relations interpersonnelles et de réinsertion sociale, ainsi que sur les règles fondamentales de sécurité.

La mission effectuée par MM. Eyjolfsson et Toller a contribuée à analyser ce qui existait et ce qu'il fallait faire. Elle a également constitué l'une des premières étapes d'une longue démarche visant à apporter paix et stabilité à ce pays déchiré par la guerre. ◆

# Continuer à aider le Kosovo

*Par Louisa Coates, agente de communication, Secteur des communications et de la consultation*

*À l'automne 1999, quatre membres du Service correctionnel du Canada travaillaient au Kosovo et aidaient les agents de ce pays à reconstruire un nouveau système correctionnel. Cet article décrit l'engagement et le dévouement des membres du personnel qui se sont portés volontaires pour travailler au Kosovo, ainsi que les mesures prises à ce jour.*

#### LE GESTIONNAIRE DU PROJET AU SCC

En octobre 1999, la Division des relations internationales du SCC recrute le gestionnaire principal Daniel Rowan et lui demande d'aider à l'exécution d'un projet du Service au Kosovo. Dan se renseigne sur la situation au Kosovo et accepte, avec enthousiasme, de participer à la remise sur pied du système correctionnel dans ce pays et de faire bénéficier le projet de l'expérience qu'il a accumulée au cours de ses 11 années de service au SCC.

Dan connaît une fin tragique, à l'âge de 34 ans, lorsque l'avion du Programme alimentaire mondiale dans lequel il prend place pour se rendre de Rome à Pristina, au Kosovo, en compagnie de 23 autres travailleurs de l'aide internationale, s'écrase au sommet d'une montagne le vendredi 12 novembre, tuant tous les passagers à bord.

#### UNE VISITE POUR COMPRENDRE LA SITUATION

Dan se rendait à Pristina dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Kosovo qui mobilise des experts de partout dans le monde pour aider à la reconstruction du

**Salle à manger de la prison d'Istok bombardée par les Nations Unies**

pays. Le SCC et des représentants d'autres systèmes correctionnels internationaux ont été invités à contribuer au rétablissement du système carcéral dans ce pays.

Des collègues du SCC attendait l'arrivée de Dan au Kosovo. Dan Kane, enquêteur principal, région de l'Ouest, ainsi que d'autres membres du groupe international auquel Dan devait se joindre, étaient déjà à l'aéroport de Pristina pour l'accueillir lorsque l'on annonce que l'avion manque à l'appel. « La nouvelle a été extrêmement difficile à accepter pour nous tous », dit M. Kane.

Paul Woodward prépare une trousse pédagogique pour les agents de correction

Michel Savard, Dan Kane et Besnik Dobreci mettent la dernière main à la trousse pédagogique pour les agents de correction

La décision de poursuivre le travail déjà commencé par le SCC au Kosovo a été prise peu après le décès de Dan, en dépit de l'énorme vide que sa disparition avait laissé dans l'ensemble de l'organisation. « Nous pensons que c'est ce qu'il aurait voulu qu'on fasse », affirme Michel Roy, commissaire adjoint, Développement organisationnel, lors d'une réunion générale du personnel à Ottawa, quelques jours plus tard.

En décembre 1999, Dan Kane et Michel Savard, un agent de formation au Collège du personnel de correction du SCC, à Kingston, reviennent à Ottawa pour informer les cadres supérieurs de l'état d'avancement du projet et pour donner des nouvelles aux employés de l'administration centrale.

## SÉANCE D'INFORMATION PRÉSENTÉE PAR LE PERSONNEL DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

« Les nombreuses personnes déléguées au Kosovo par la communauté internationale étaient très efficaces; nous étions tous animés par un sentiment d'urgence et il existait entre nous une synergie qui permettait de bien faire les choses et d'agir rapidement », dit Dan Kane. Il raconte, qu'un jour, Paul Woodward, agent de projets, Recrutement et gestion de carrière et Michel Savard, ont préparé une trousse pédagogique qui a reçu l'approbation des fonctionnaires quatre heures plus tard. « Il était très agréable et très satisfaisant de voir notre travail donner des résultats concrets », ajoute M. Savard.

La prison d'Istok

## OBJECTIFS ATTEINTS

Les cinq objectifs définis par le SCC à l'été 1999 ont été atteints dès décembre. Ces objectifs consistaient entre autres :

- à réaliser une analyse professionnelle de la situation au Kosovo;
- à établir les priorités;
- à élaborer un énoncé de Mission, des objectifs stratégiques et des principes directeurs pour le nouveau système correctionnel;
- à établir le budget de ce système correctionnel;
- et à créer un modèle que le personnel intérimaire des Nations Unies pourrait utiliser pour soutenir le nouveau système correctionnel.

À l'automne, le climat social et politique s'est amélioré, ce qui a facilité le travail. Les meurtres, qui se produisaient au rythme de 30 par semaine en août, n'étaient plus que de cinq par semaine en décembre; des maisons ont été construites et des prisons ont été aménagées pour recevoir les détenus. Le collège de formation a ouvert ses portes et, en décembre, Besnik Dobreci, agent de libération conditionnelle en établissement, à l'établissement Mountain, et Veli Gashi, un agent de correction sous l'ancien régime, avaient réussi à former plus de 30 agents, dont bon nombre avaient déjà travaillé dans le secteur correctionnel. La prison de Prizren, qui peut accueillir jusqu'à 120 détenus, a ouvert ses portes et la prison de Lipjin, où logeront les femmes et les enfants et qui servira d'établissement psychiatrique, devrait être prête à l'été 2000.

Au mois de février 2000, quatre employés du SCC travaillaient au Kosovo. Il s'agissait de Fraser McVie, directeur général, Planification stratégique et Politiques, de George Nickel, directeur, Système de gestion des détenus, de Paul Woodward, gestionnaire de projets, Recrutement et gestion de carrière et Besnik Dobreci, agent de libération conditionnelle en établissement. Le nouveau gestionnaire du projet au Kosovo est Marke Kilkie, ancien fonctionnaire de la Commission canadienne des droits de la personne. ◆

# EN VEDETTE sur Internet

**Renseignements sur les questions et les services correctionnels actuellement disponibles sur Internet**

## Family and Corrections Network

**www.fcnetwork.org/main.html**

Ce site, ainsi que son nom l'indique, porte sur les familles des délinquants et a été conçu à leur intention. Tel qu'indiqué dans l'article du présent numéro qui porte sur les enfants de délinquants, les groupes énumérés dans ce site assurent des services aux familles de délinquants; on peut par exemple obtenir des renseignements sur les lieux d'hébergement offerts à ceux qui visitent un membre de la famille qui est incarcéré. Le site renferme également des liens menant à des sites connexes comme des salles de lecture et des groupes de discussion. On y trouvera aussi une liste des programmes et des services offerts aux familles, au Canada et aux États-Unis.

## Her Majesty's Prison Service

**www.hmprisonservice.gov.uk/prisons/**

Il s'agit du nouveau site du service des pénitenciers du Royaume-Uni; il renferme entre autres des renseignements sur tous les établissements qui relèvent de la compétence de ce service, des articles sur la vie carcérale, des nouvelles sur les services correctionnels et des statistiques. Il contient également des liens avec d'autres sites du gouvernement du Royaume-Uni et avec des sites d'organismes œuvrant dans le domaine de la justice pénale, y compris le Service correctionnel du Canada.

## The John Howard Society of Manitoba, inc.

**www.johnhoward.mb.ca/**

Il s'agit du nouveau site de la John Howard Society of Manitoba, un organisme à but non lucratif du Manitoba qui œuvre dans le domaine de la justice communautaire et qui participe à la justice réparatrice en intervenant auprès des victimes, des délinquants et des collectivités. Il renferme beaucoup de liens avec des sites sur la Société John Howard et les questions liées à la justice pénale au Manitoba. ◆

## Une carrière consacrée au SCC

# Hommage à Daniel Rowan

*Par Louisa Coates, agente de communication, Secteur des communications et de la consultation*

*Cet article décrit la carrière au SCC du gestionnaire Dan Rowan, ainsi que l'influence qu'il a exercée sur ceux et celles qui l'ont connu. Dan est décédé en compagnie d'autres membres de l'aide internationale lors de l'écrasement d'un avion qui se rendait au Kosovo.*

Dan a débuté sa carrière au Service correctionnel du Canada en 1988, à titre d'agent de libération conditionnelle, à Toronto et a par la suite aidé à mettre sur pied un réseau de liaison entre le SCC et le Centre de rapports de police de la communauté urbaine de Toronto. Il a également mis en place un système d'échange de l'information entre tous les organismes de justice pénale du centre de l'Ontario.

En 1992, il a déménagé à Kingston où il a travaillé aux Communications et services à la haute direction, à l'administration régionale de l'Ontario, et a occupé pendant quelque temps le poste de directeur de ces services.

En 1994, Dan s'est retrouvé à Ottawa où il a accepté des responsabilités de plus en plus importantes, notamment celles de conseiller de la haute direction et de responsable de l'élaboration de politiques sur la détention, sur la double occupation des cellules, sur les évasions et les suicides de détenus. En 1996, il a travaillé au bureau du sous-commissaire principal où on lui a confié les tâches d'analyser et évaluer les politiques, et de formuler des recommandations à l'intention des hauts fonctionnaires. Il a également suivi le Programme de stagiaires en gestion offert par la Commission de la fonction publique. Plus tard au cours de cette même année, il a accepté le poste de gestionnaire de la réinsertion sociale au Bureau de libération conditionnelle du district de Toronto; il est revenu à Ottawa en 1998 à titre d'agent principal de projet rattaché à la Direction générale de la réinsertion sociale en établissement, et, par la suite, à la Direction générale des services correctionnels communautaires à l'administration centrale. À l'automne 1999, Dan s'est joint à la Division des relations internationales qui lui a confié le mandat de rétablir un système correctionnel progressif au Kosovo. Il s'était également inscrit à un programme de cours par correspondance en vue d'obtenir une maîtrise en administration des affaires.

### UNE IMPRESSION DURABLE

À en juger par les commentaires recueillis dans les semaines qui ont suivi son décès, Dan avait fait très bonne impression sur ses collègues. Voici quelques-uns des propos entendus :

« Dan Rowan occupait une place spéciale dans ma vie. Dan ne s'est jamais laissé envahir par le cynisme qui, souvent, remplace l'altruisme et l'optimisme qui nous habitent à notre entrée dans le Service. » ***Ron Fairley, agent principal de projet, région de l'Ontario***

« Dan était l'un des meilleurs agents de libération conditionnelle que je n'aie jamais connu, ce qui n'est pas peu dire car les membres de mon équipe de travail, à Toronto, étaient tous des gens très dévoués. Il aimait beaucoup travailler en équipe et se faisait remarquer par son humour et son intelligence. » ***Mike Provan, directeur, établissement Fenbrook***

« Dan m'a beaucoup impressionné, comme d'ailleurs bien d'autres personnes qui ont eu l'occasion de travailler avec lui. Il était enthousiaste, plein d'énergie et tout à fait loyal. Cependant, lorsque venait le temps des honneurs, il se tenait en retrait. Il nous manquera beaucoup et nous ne l'oublierons jamais. » ***Irving Kulik, ex-commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels***

« Dan était un grand frère pour moi, toujours prêt à m'aider lorsque j'avais besoin de lui. » ***Lise Fleury, agente d'administration, Opérations et programmes correctionnels***

« Dan avait de nombreuses qualités qui faisaient de lui quelqu'un de spécial. Son professionnalisme et sa personnalité très attachante me manqueront. » ***Paul McKenzie, agent principal de projet, projet An 2000***

« Dan faisait preuve de dignité et d'humour dans le monde imparfait des services correctionnels. Ses collègues bénéficiaient de son calme et de sa capacité de mettre les événements en perspective; il avait toujours du temps à consacrer aux personnes qui souhaitaient lui parler. » ***Chris Carr, directeur général, Aumônerie***

« Dan Rowan était un professionnel du milieu correctionnel qui touchait le cœur de tous les gens qui le rencontraient. Il était à la fois ferme et capable de compassion; il était drôle, mais aussi très sage. » ***Dan Kane, enquêteur principal, région de l'Ouest, SCC***

« Dan était un être chaleureux qui avait beaucoup d'humour; il pouvait vous remonter le moral en quelques minutes. C'était un homme aimable; je pense qu'il avait le don de faire sentir spéciale et importante toute personne avec qui il s'entretenait. » ***Louisa Coates, agente de communication***

« Il était tellement accessible et si attachant. Je crois que ce fut un privilège d'avoir travaillé avec lui et d'avoir été son amie. » ***Shereen Benzvy Miller, directrice, Division des relations internationales*** ◆

## La bibliothèque du Solliciteur général

# Accès direct pour le personnel de toutes les régions

*Par Heather Moore, chef, bibliothèque et centre de documentation du Portefeuille*

Peut-être n'êtes-vous pas au courant, mais tous les membres du personnel du Service correctionnel du Canada – de la région de l'Atlantique à la région du Pacifique – peuvent avoir accès à la bibliothèque du Solliciteur général. Située dans les locaux de l'administration centrale (AC), à Ottawa, la bibliothèque du Solliciteur général dispose de tout l'équipement électronique nécessaire pour répondre aux demandes du personnel. N'hésitez pas ! Communiquez avec le personnel chaleureux de la bibliothèque et consultez les nombreux documents sur le développement personnel et la justice pénale.

Je me suis entretenue avec Ray Labelle, agent de correction de l'établissement Millhaven affecté provisoirement à la Division de la sécurité de l'AC, et je lui ai demandé de nous donner son opinion à propos de la bibliothèque.

Q. *Ray, vous n'utilisiez pas les services de la bibliothèque avant de commencer à travailler ici, à Ottawa. Pouvez-vous nous dire pourquoi ?*

R. Ce n'est pas tout le monde qui sait que la bibliothèque existe, et je ne savais pas que le personnel était autorisé à utiliser ses services.

Q. *Maintenant que vous êtes un usager, comment la bibliothèque vous a-t-elle aidé ?*

R. Le développement professionnel est une question d'actualité, et la bibliothèque possède de nombreux documents utiles sur cette question. En travaillant à la Division de la sécurité, j'ai fait de la recherche sur la conception des prisons et la culture carcérale, la résolution des conflits et les meilleures pratiques internationales, à l'aide de livres, de magazines, de revues et de l'accès à Internet. Il y a une énorme quantité d'ouvrages de référence.

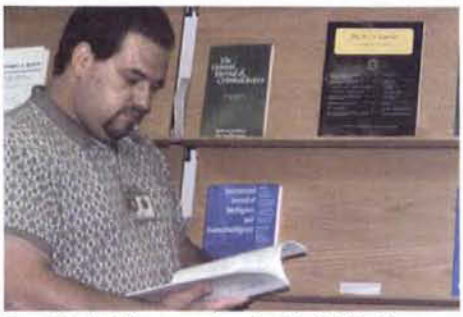

**Ray Labelle fait une recherche à la bibliothèque.**

Q. *Y a-t-il des obstacles qui empêchent le personnel des régions d'utiliser les services de la bibliothèque ?*

R. Oui. Tout d'abord, le personnel de la bibliothèque devrait informer le personnel des régions de l'existence de la bibliothèque, au moyen du courrier électronique et d'autres mécanismes. Je ne crois pas que le personnel soit au courant. Ensuite, comme il y a cinq régions, de nombreux employés ne sont pas dans le même fuseau horaire que le personnel de la bibliothèque, à Ottawa, ou ne travaillent pas aux mêmes heures. Les employés des régions doivent être mis au courant qu'ils peuvent laisser un message en téléphonant à la bibliothèque ou envoyer un message électronique après les heures normales de travail. Merci de souligner ce renseignement, Ray. Grâce aux techniques récentes, les employés travaillant à l'extérieur d'Ottawa peuvent plus facilement avoir recours aux services de la bibliothèque.

L'InfoNet national du SCC contient une version électronique du catalogue des publications de la bibliothèque, ainsi que des renseignements généraux et des formulaires d'inscription. Pour consulter le site de la bibliothèque dans l'InfoNet national, cliquez sur Documentation diverse, puis sur bibliothèque. Vous pouvez aussi communiquer avec la bibliothèque du Solliciteur général par téléphone au (613) 991-2787, par télécopieur au (613) 941-6171, ou par courriel (library@sgc.gc.ca). Bien que la technologie n'ait pas encore réglé le problème des fuseaux horaires, le personnel de la bibliothèque répondra à vos messages dans le jour ouvrable qui suit.

Vous pouvez aussi lire l'article intitulé « Clic ! Le catalogue de la bibliothèque du Solliciteur général du Canada est maintenant en ligne », à la page 19 du numéro d'*Entre Nous* de janvier. ◆

**CAHIER SECTORIEL**
**Secteur des communications et de la consultation**

# Nouveaux produits de sensibilisation du public

*Par Louisa Coates, Secteur des communications et de la consultation*

Le Secteur des communications et de la consultation du Service correctionnel du Canada (SCC) a entrepris une réorganisation majeure en vue de mettre davantage l'accent sur la sensibilisation du public. Le Secteur a déjà lancé deux nouveaux produits conçus pour mieux faire connaître et comprendre le système correctionnel canadien à la population.

Le premier produit s'appelle *Nouveau regard*. Il s'agit d'une trousse de l'enseignant sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition qui s'adresse à ceux et celles qui enseignent les sciences sociales et les rudiments du droit dans les écoles secondaires, aux élèves de 11e et 12e années. Depuis son lancement cet été, les enseignants font un accueil très favorable à cette trousse.

Si la trousse s'appelle ainsi, c'est parce que notre but est d'amener les Canadiens à jeter un regard neuf sur les services correctionnels et la mise en liberté sous condition et de montrer aux élèves comment vivent les délinquants derrière les barreaux et hors de prison. Disponible dans les deux langues officielles, la trousse est le fruit d'une année de travail et d'un partenariat entre le SCC, le ministère du Solliciteur général et la Commission nationale des libérations conditionnelles. Elle contient une vidéo, une brochure, des plans de leçons et des activités d'apprentissage ainsi que des transparents et des documents à remettre aux élèves.

## LES JEUNES, UN PUBLIC IMPORTANT

Les études effectuées dans les établissements secondaires indiquent que, dans les manuels scolaires, la question de savoir ce qu'il advient des délinquants après le procès est expédiée en une vingtaine de pages, soit environ cinq pour cent du contenu. La trousse de l'enseignant vise à combler cette lacune, tout en s'adressant aux jeunes, qui peuvent inciter d'autres membres de leur famille à voir les choses autrement. En outre, les jeunes représentent un public important en qualité de futurs électeurs, qui auront le pouvoir d'appuyer ou de rejeter les réformes correctionnelles à venir.

Au stade du développement de la trousse, un groupe de réflexion de 16 éducateurs provenant de toutes les régions du pays – dont des membres du personnel des ministères provinciaux de l'Éducation – s'est réuni pour échanger sur le sujet et sur la méthode pédagogique à utiliser. Au printemps dernier, la trousse a été mise à l'essai dans une salle de classe, et le Comité de la statistique en matière correctionnelle du Portefeuille a vérifié l'exactitude des faits présentés.

Lorsque la trousse a été lancée à la conférence annuelle de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires, en juillet, les délégués ont pris tous les exemplaires qui avaient été apportés pour l'occasion. Depuis, plus de 1 500 trousses ont été distribuées aux écoles secondaires à travers le Canada et le bureau du Ministre a avisé tous les membres du Parlement de l'existence de la trousse, ce qui a entraîné des douzaines de nouvelles demandes.

Le Secteur des communications et de la consultation met actuellement en œuvre une campagne de publicité à grande échelle, notamment auprès des revues spécialisées et

des sites Internet visités par les éducateurs, de manière à faire connaître la trousse au plus grand nombre possible d'enseignants. Vingt-deux mille exemplaires de la brochure ont été insérés dans les magazines *Teach* et *Le Point*, qui sont lus par bon nombre d'éducateurs, et plusieurs enseignants ont appelé pour dire qu'ils utilisaient déjà ce document dans leurs cours.

### LE GRAND TEST DE LA JUSTICE

Le second produit dont le Secteur des communications et de la consultation du SCC fait la promotion est un documentaire intitulé dans sa version originale *A Test of Justice*. Réalisé dans le cadre de la stratégie des communications adoptée à l'échelle du Ministère, à laquelle le SCC a contribué, le documentaire a d'abord été diffusé par CTV en décembre 1998, à un auditoire d'environ 750 000 téléspectateurs canadiens. Au printemps dernier, le SCC a assumé la responsabilité de la version française de la vidéo, sous le titre *Le grand test de la justice*.

*A Test of Justice* ou *Le grand test de la justice* suit un délinquant sous responsabilité fédérale lors de son arrestation, et tout au long de son incarcération et de sa période de liberté conditionnelle, pour montrer comment le système de justice pénale canadien fonctionne. Le message essentiel de ce documentaire est que la réinsertion graduelle des délinquants dans la société, dans les conditions de surveillance qui conviennent, est le meilleur moyen d'assurer la protection du public.

Depuis la première télédiffusion de la vidéo, plus de 600 copies ont été distribuées gratuitement aux groupes et particuliers intéressés, dont la Société John Howard, Cons for Christ, le Conseil des églises pour la justice et la criminologie, et les Associations nationales intéressées à la justice criminelle. Ces organismes ont commencé à utiliser la vidéo dans leurs campagnes d'action directe. La vidéo a également été envoyée aux comités consultatifs de citoyens, qui sont incités à organiser des séances de projection dans leurs collectivités respectives.

Tim Farr, commissaire adjoint du SCC, Communications et consultation, affirme : « La plus grande difficulté que doivent affronter les gens qui travaillent dans le domaine de la justice pénale, c'est de gagner la confiance du public. Il nous faut dissiper certains mythes et donner aux gens suffisamment d'information pour leur permettre de faire des jugements éclairés au sujet du système correctionnel. Des produits comme la trousse de l'enseignant et la vidéo n'attireront jamais beaucoup l'attention des médias, mais ce sont précisément ces types de produits qui, à long terme, ont le plus d'influence sur l'opinion publique. » ◆

**CAHIER SECTORIEL**
**Secteur du développement organisationnel**

# Publication d'un rapport sur les droits de la personne en milieu correctionnel communautaire

*Par David Hooey, Secteur du développement organisationnel et Jody Brian, Secteur des communications et de la consultation*

À l'automne 1999, le Service correctionnel du Canada (SCC) a publié un rapport intitulé *Les droits de la personne dans le milieu correctionnel communautaire – Rapport du Groupe de travail sur les droits de la personne*, dans lequel on cherche à déterminer jusqu'à quel point les activités correctionnelles communautaires du SCC sont conformes aux normes nationales et internationales établies relativement aux droits de la personne, particulièrement en ce qui a trait aux interactions entre les délinquants, les employés du SCC, les victimes et la population canadienne dans son ensemble.

Ce rapport fait pendant à une analyse que le Groupe de travail a effectuée antérieurement sur les droits de la personne en milieu carcéral. Maxwell Yalden, ex-commissaire en chef de la Commission canadienne sur les droits de la personne et, aujourd'hui, membre du Comité des Nations Unies sur les droits de la personne, présidait le Groupe de travail.

Le rapport vient confirmer que le but premier des services correctionnels communautaires est la réinsertion sociale des délinquants dans les meilleures conditions de sécurité. Le Groupe de travail affirme que le meilleur moyen d'atteindre ce but, c'est d'observer les principes relatifs aux droits de la personne. Si les délinquants sont traités d'une manière qui les incite à respecter vraiment et activement la règle de droit, ils se comporteront d'autant mieux lorsqu'ils retourneront vivre en société. La protection du public s'en trouve alors améliorée, les délinquants peuvent apporter une contribution utile à la société canadienne, dans le respect des lois, et les coûts de l'incarcération sont moins élevés pour les contribuables canadiens.

L'une des principales conclusions du Groupe de travail est que le SCC a une Mission complexe à remplir, qui consiste à concilier deux impératifs : les droits des délinquants vivant dans la collectivité et les préoccupations légitimes en matière de sécurité publique.

### GAGNER LA CONFIANCE DU PUBLIC

Le Groupe de travail indique également dans son rapport que le SCC doit s'employer plus activement à gagner la confiance, l'appui et l'engagement du public dans les services correctionnels communautaires.

En un mot, le SCC doit travailler avec ses partenaires à la réintégration des interventions correctionnelles communautaires dans la collectivité. Le SCC doit faire mieux comprendre aux Canadiens que les organismes de services sociaux, les citoyens et les bénévoles apportent une contribution vitale à la réinsertion sociale des délinquants et à la sécurité publique.

Sur le chapitre des mesures de contrôle, telles que les visites-surprise au domicile des délinquants et les vérifications auprès de leurs employeurs, le Groupe de travail indique que chaque intervention doit satisfaire à deux critères relativement aux droits de la personne : être raisonnable et nécessaire, et constituer effectivement la mesure la moins restrictive possible. À cette fin, le Groupe de travail recommande que l'on approfondisse la formation donnée et les conditions d'intervention prescrites sur tout ce qui a trait aux visites à domicile et à l'obtention de renseignements auprès de tiers.

Sur le chapitre du respect des droits des délinquantes, le Groupe de travail reconnaît qu'en raison de leur petit nombre, des problèmes particuliers se posent dans leur cas à plusieurs égards : accès aux diverses formes de traitement, logement, services de counselling et de santé dans la collectivité. En dépit de ces difficultés, le Groupe de travail recommande que les femmes ne soient pas hébergées dans des établissements pour hommes, et que le SCC explore plutôt des solutions de remplacement comme les placements dans des foyers d'accueil.

### PRÉOCCUPATIONS RELATIVES AUX DÉLINQUANTS AUTOCHTONES

Le rapport traite également des préoccupations relatives au respect des droits des

délinquants autochtones : surreprésentation dans le système correctionnel, taux élevés de récidive et de révocation de la liberté conditionnelle; octroi de la liberté conditionnelle plus tard au cours de la peine. Le Groupe de travail recommande que le SCC fasse meilleur usage des articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, qui l'autorise à conclure des accords avec les collectivités autochtones prévoyant la prestation de services correctionnels aux délinquants autochtones.

En outre, le Groupe de travail a consulté les employés du SCC au sujet du respect de leurs droits. Les employés ont soulevé des questions importantes en la matière dans trois domaines : les conditions de travail (p. ex., grand nombre de cas à traiter, protection personnelle, règlement prompt et équitable des griefs); la clarté et l'à-propos des politiques de lutte contre le harcèlement en usage au SCC; et la nécessité de mieux représenter les minorités visibles parmi les agents de libération conditionnelle.

### CONSULTATIONS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTANT LES VICTIMES

Enfin, le Groupe de travail a consulté diverses associations nationales représentant les victimes. Dans son rapport, il met le doigt sur certaines préoccupations communes touchant les victimes : la mise en liberté anticipée de certains délinquants; le processus de consultation en vue de l'emplacement d'une maison de transition et l'incapacité des victimes de se faire entendre aux audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le Groupe de travail recommande que le SCC informe mieux les victimes de leurs droits, notamment des conditions d'exercice de ces droits au stade le plus opportun du processus d'administration de la peine.

Le rapport du Groupe de travail sur les droits de la personne offre une lecture nuancée, indépendante et constructive de la façon dont le SCC se conforme aux normes établies relativement aux droits de la personne dans l'administration de ses services correctionnels communautaires, et constitue un excellent cadre d'action pour l'avenir. Le rapport circule dans tous les secteurs et à tous les échelons du SCC, et des améliorations seront apportées aux règles de fonctionnement là où des changements s'imposent.

On trouvera le texte du rapport et un résumé des principales constatations du Groupe de travail dans le site Internet du SCC, à l'adresse www.csc-scc.gc.ca. ◆

**CAHIER SECTORIEL**
**Secteur des opérations et des programmes correctionnels**

# Stratégie pour le traitement des toxicomanies

*Par Chantal Langevin, Sylvie Blanchet et Carmen Long, Programmes pour toxicomanes, Division des programmes de réinsertion sociale*

Les problèmes de toxicomanie sont un fléau au sein de la population carcérale fédérale au Canada. Quelque 70 p. 100 des délinquants sous responsabilité fédérale ont un problème d'alcool ou de drogue qui justifie une intervention. Une recherche effectuée par le Service correctionnel du Canada (SCC) montre qu'environ le tiers des délinquants n'ont pas de problème de toxicomanie, qu'un tiers ont un problème de peu de gravité et que le dernier tiers ont un problème de toxicomanie moyen ou grave. La relation entre toxicomanie et comportement criminel s'accroît de façon spectaculaire avec la gravité des problèmes de toxicomanie. Des données du SCC révèlent que plus de 50 p. 100 des délinquants qui ont un problème de peu de gravité et que plus de 90 p. 100 de ceux qui ont un problème grave ont fait usage d'alcool ou de drogue le jour où ils ont commis l'infraction à l'origine de leur peine actuelle.

Tiré directement de la recherche effectuée par le SCC et qui montre la diversité des niveaux de gravité de ce problème chez les délinquants, son modèle de traitement des toxicomanies offre des programmes qui varient en intensité et qui sont conçus pour être adaptés aux besoins des délinquants.

- Le *Programme prélibératoire pour toxicomanes* (PPT) est un programme d'intensité intermédiaire conçu pour aider les délinquants aux prises avec un grave problème de toxicomanie et qui, dans les neuf mois qui suivront, seront mis en liberté. Ses 26 séances, données dans l'établissement, reposent sur des méthodes cognitivo-comportementales de traitement et aident les délinquants à dresser eux-mêmes leur plan de prévention de la rechute dans la collectivité.
- *Choix – Programme de traitement, de prévention de la rechute et de suivi dans la collectivité* est un programme d'intensité faible ou modérée. Il s'agit du principal instrument utilisé pour traiter les délinquants qui ont un problème peu grave de toxicomanie et pour poursuivre le traitement de ceux qui sont aux prises avec un problème plus grave et qui ont déjà pris part à un traitement en établissement. *Choix* consiste en 10 séances d'une demi-journée, suivies de séances hebdomadaires de suivi sur trois mois au minimum, qui commencent dès que les délinquants sont mis en liberté dans la collectivité.

Les programmes de base pour toxicomanes offerts par le Service aident les délinquants à modifier leur comportement à l'égard de l'alcool et de la drogue. Une récente évaluation du PPT a révélé chez les participants à celui-ci, comparés à des délinquants formant un groupe de référence et n'ayant pas suivi le programme, des réductions des taux globaux de réincarcération (13 %), des nouvelles condamnations (29 %) et des infractions avec violence (53 %).

### PROGRAMMES DISPONIBLES À TRAVERS LE PAYS

Les programmes PPT et *Choix* sont en place dans les cinq régions du SCC. Ils sont offerts dans les établissements fédéraux, dans la plupart des bureaux sectoriels de libération conditionnelle au pays et dans plusieurs établissements provinciaux. Dans certaines régions, ces deux programmes sont

animés par des partenaires du secteur privé, comme la Société John Howard. Des employés d'organismes provinciaux et du secteur privé de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Nunavut, de la Saskatchewan et du Yukon ont reçu, de formateurs régionaux du SCC, une formation en vue d'instaurer ces programmes de base pour toxicomanes. Les processus de contrôle de la qualité et de certification pour ceux qui sont chargés d'appliquer les programmes provinciaux continuent de relever de la responsabilité du Service correctionnel du Canada. Cette prestation en commun des services qui réunit le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur privé a permis à ces programmes du SCC de devenir certains des programmes de traitement des toxicomanies les plus utilisés pour les délinquants de sexe masculin dans le système correctionnel canadien.

### ACCRÉDITATION INTERNATIONALE

En septembre 1998, le Panel d'experts internationaux sur l'accréditation des programmes – composé de spécialistes internationaux en toxicomanie – a conclu que le PPT et le programme *Choix* pouvaient réduire le risque et la récidive chez les délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale. Cette accréditation reconnaît officiellement le succès obtenu par ces deux programmes, et constitue une norme que d'autres pays peuvent suivre.

La reconnaissance internationale de ces programmes se traduit également dans leur utilisation par d'autres pays; en ce moment, les États-Unis, la Norvège et les Bermudes les offrent à des délinquants, et d'autres pays comme la Grande-Bretagne envisagent de les mettre en œuvre.

Il est important d'être conscient de la variété des approches auxquelles les spécialistes songent pour le traitement des délinquants qui ont des antécédents de toxicomanie; le modèle cognitivo-comportemental n'en est qu'une parmi d'autres. Les programmes de base du SCC pour toxicomanes dérivent de ce modèle. Par conséquent, le PPT et *Choix* sont des exemples de programmes pour toxicomanes reposant sur d'importantes bases théoriques et fondés sur des recherches empiriques irréfutables tant chez les non-délinquants que chez les délinquants. Ces programmes révèlent des possibilités considérables pour les interventions en toxicomanie chez les délinquants de sexe masculin. ◆



# Pouvoirs, juridiction et formation des agents de la paix : des précisions s'imposent

*Par Fernande Rainville, avocate, Services juridiques*

Les pouvoirs des agents de la paix du service correctionnel sont très étendus, mais doivent s'exercer dans les limites de la juridiction. Donc, en plus des pouvoirs conférés dans la législation en matière correctionnelle, et dont les exigences doivent être respectées, s'ajoutent ceux édictés au *Code criminel*, ainsi que les pouvoirs généraux d'autres lois fédérales, par exemple, la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Enfin, il faut joindre les pouvoirs non écrits émanant du droit commun. Ainsi, la fouille ancillaire à une arrestation et la saisie d'une chose bien en vue sont des pouvoirs émanant du droit commun.

### LES POUVOIRS DES AGENTS DE LA PAIX

Aux pouvoirs proprement dits – arrestation, fouille, saisie et détention –, s'ajoutent plusieurs justifications (communément appelées des protections). Par exemple, si une personne résiste à une arrestation, les agents sont justifiés d'utiliser la force nécessaire; si un agent saisit un stupéfiant ou un bien volé, il est justifié d'en prendre possession sans, par la même occasion, commettre un acte criminel.

### QU'EST-CE QUE LA JURIDICTION ?

Ceci étant dit, les pouvoirs conférés, aussi étendus soient-ils, ne peuvent être exercés qu'à l'intérieur de la juridiction. Pour expliquer facilement ce que ce terme signifie, je dirais qu'il s'agit d'une autorisation d'agir soit dans les limites d'un territoire, d'un endroit, sur certaines personnes ou sur un bien. Le meilleur exemple est celui du pilote commandant un aéronef : ce dernier possède tous les pouvoirs d'un agent de la paix, mais uniquement pendant que l'aéronef est en vol. Par conséquent, après le vol, le commandant redevient un simple citoyen. Il faut donc bien comprendre ce concept étant donné qu'en dehors de sa juridiction, à l'exception d'une poursuite immédiate, le statut d'agent de la paix disparaît.

Les diverses forces policières ont juridiction dans les limites territoriales d'une municipalité ou d'une province. En ce qui concerne les agents de la paix du Service correctionnel, c'est l'article 10 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* qui définit leur juridiction : tout d'abord à l'égard des délinquants et ce, jusqu'à l'expiration de la sentence et à l'égard de quiconque (visiteurs, intrus et employés) sur le pénitencier. Il s'agit donc d'une juridiction totale sur le pénitencier (l'établissement et le terrain) ainsi qu'une juridiction personnelle vis-à-vis les délinquants, où qu'ils se trouvent.

Je dois indiquer que la juridiction des agents sur les détenus, à l'extérieur du pénitencier, pose un problème. Bien sûr, il n'est pas question d'activités reliées aux libérations conditionnelles, mais de pouvoirs d'application du droit criminel. Bien qu'un chevauchement de juridiction entre les forces policières et les agents correctionnels ne soit pas interdit, le statut d'agent de la paix aux officiers du Service n'a pas pour objet de créer une force policière additionnelle en ce qui concerne les délinquants, mais de contribuer à la mise en application du mandat du Service. En d'autres termes, si l'agent correctionnel est toujours justifié d'agir lorsqu'il escorte un détenu à l'extérieur du pénitencier, l'agent devrait cependant se limiter à des activités reliées au mandat du Service.

### LA FORMATION EST ESSENTIELLE

Pour terminer, il est important de souligner, qu'à l'époque actuelle, le statut et la juridiction ne suffisent plus à l'agent de la paix pour exercer toutes les fonctions qui lui sont dévolues. Si, d'une manière générale, le Service correctionnel doit s'assurer que ses employés reçoivent la formation adéquate pour assumer leurs fonctions, cette exigence est primordiale pour les agents de la paix. En effet, la possession et l'utilisation d'une arme à feu, la manipulation d'un bâton, l'utilisation de certains gaz et autres substances offensives, exigent des qualifications particulières que seule une formation précise peut conférer au personnel chargé d'exercer ces activités. ◆

# Groupe de travail international sur la diversité culturelle

*Par Nancie Proulx, Division des programmes de réinsertion sociale*

Dans le cadre des efforts déployés par le Service correctionnel du Canada (SCC) pour déterminer les besoins et les particularités culturelles des délinquants appartenant aux minorités ethnoculturelles et offrir des services toujours plus efficaces, la Division des programmes de réinsertion sociale de l'administration centrale organisait en avril dernier un groupe de travail international sur la diversité culturelle. Des experts dans le domaine du multiculturalisme furent invités à prendre part à une discussion portant sur les programmes et les services correctionnels offerts aux délinquants de minorités ethnoculturelles qui se distinguent de la majorité par leur origine ethnique, leur langue, leur culture, leur religion ou leurs croyances et leur volonté de sauvegarder leur identité culturelle.

**Membres du groupe de travail**
**Première rangée : Jolaine States, Bessie Pang et Saliha Bahig Benkacem**
**Deuxième rangée : Amritpal Singh Shergill, Daniel Hocoy et Maria-Olga Figuéroa**

Bien que certaines initiatives existent déjà pour répondre efficacement aux besoins de ces délinquants, cette rencontre a permis de faire un certain nombre de constats sur les bonnes et moins bonnes pratiques du SCC, en plus de mener à l'élaboration d'objectifs de travail précis pour améliorer la compréhension des particularités culturelles, la prestation des programmes et la création de liens avec les différentes communautés ethniques.

## IMPORTANCE DE LA RECONNAISSANCE DE L'ETHNICITÉ DE CHACUN

Une des pierres angulaires du respect des individus reste la reconnaissance de l'ethnicité de chacun. Parallèlement, le fait de reconnaître son ignorance ou son biais (facteurs qui influencent notre vision des choses) par rapport à une ethnie respecte l'éthique. En somme, il est de la responsabilité de chacun d'augmenter son savoir culturel.

Il importe donc de réfléchir aux valeurs et aux comportements socialement acceptables de chaque culture. Les relations égalitaires et respectueuses, la souplesse et l'ouverture sont essentielles pour en arriver à une compréhension mutuelle et à l'établissement d'un lien de confiance. Ces principes ne sont pas seulement vrais dans la relation employé-délinquant mais également souhaitable dans la relation délinquant-délinquant.

**Richard Harvey, Pierre Allard et Maria Valenti**

## DES BESOINS DIFFÉRENTS

Actuellement, les clientèles ethniques sont soumises au même processus d'évaluation et de traitement que les autres délinquants. Considérant que les facteurs criminogènes retenus et évalués reflètent sans contredit les valeurs du groupe dominant, ces facteurs gardent-ils une signification valable pour les délinquants d'origine différente ? Qu'en est-il des méthodes et des outils utilisés pour répondre au mandat du SCC ? Il s'agit là de questions qui comportent plusieurs aspects.

Les tests d'évaluation utilisés pour l'ensemble de la population carcérale ont été créés et continuent d'être administrés sans égard à l'origine culturelle du délinquant évalué. Un processus de révision a donc été proposé en vue d'une normalisation des tests administrés afin qu'ils respectent davantage les réalités ethnoculturelles.

L'intervention auprès des délinquants des minorités ethnoculturelles doit également être revue. C'est à ce moment que la tâche du SCC devient particulièrement laborieuse puisque plusieurs méthodes de résolution des différends sont disponibles, notamment le cercle de guérison dans la communauté, la communauté thérapeutique et la médiation. Donc, une multitude de méthodes mais aucun consensus pas même sur le langage à choisir afin d'assurer une compréhension parfaite du contenu des programmes.

Alors, comment peut-on à ce stade-ci envisager un modèle théorique de programmes ou d'approches correctionnelles qui respectent et endossent toutes ces options culturelles ? Les pistes de solutions deviennent tellement nombreuses que tous s'entendent sur l'obligation d'une collecte

de données officielles et scientifiques avant d'apporter des changements aux programmes correctionnels déjà en place.

### L'IMPORTANCE DES ÉCHANGES AVEC LES AUTRES ETHNIES

Afin de réussir l'intégration des délinquants d'origine ethnoculturelle au sein du système correctionnel canadien, les experts s'entendent pour suggérer que le SCC organise davantage d'échanges multiculturels. La participation de personnes-ressources ou d'agents de liaison provenant d'organisations ou de services communautaires multi-ethniques constitue une alternative enrichissante. Ces intermédiaires possèdent l'expérience et les connaissances nécessaires à l'élaboration des solutions. La mise sur pied d'un répertoire des ressources ethnoculturelles fut bien accueillie comme moyen de faciliter les recherches et les contacts multiculturels.

**« Il est de la responsabilité de chacun d'augmenter son savoir culturel.»**

### CONCLUSION

Dans le but de prendre une direction précise et efficace, il devient de plus en plus pressant que le groupe de travail puisse s'entendre sur ses intentions à court et à long terme. La prochaine étape à envisager est de procéder à l'élaboration des fondements du comité et au développement d'un plan de travail comportant des objectifs précis et réalistes. Il s'agira donc d'un groupe de travail consultatif sur une base permanente.

Malgré que nous en soyons au stade primaire du processus, la Division des Programmes de réinsertion sociale propose par ailleurs, la mise en oeuvre de certaines initiatives.[1] ◆

[1]Un plan d'action détaillé peut être obtenu auprès de la Division des Programmes de réinsertion sociale de l'administration centrale.

**CAHIER SECTORIEL**
**Personnel et formation**

# Dernière réunion du Comité national de mise en œuvre

*Par Gordon Hamilton, agent de soutien de projets et Dan Ferguson, agent principal de projets*

**De gauche à droite :**
**Première rangée : Ed Muise (région de l'Atlantique); Ross Toller (région de l'Ontario); Reg Brecknell (région des Prairies); Al Stevenson (président, Comité national de mise en œuvre des EPJ); Faith McIntyre (Programmes nationaux de Sécurité et santé au travail et de Retour au travail, AC); Jean Pichette (région du Québec) et Dan Ferguson (agent de projet principal, AC)**
**Deuxième rangée : Fermino « Scotty » Scodellaro (région du Pacifique); Ron Stolz (région de l'Ontario); Carla Sipos (établissements pour femmes); Brian McGowan (région des Prairies)**
**Absent : Réjean Viola (région du Québec)**

Le Comité national de mise en œuvre des exigences professionnelles justifiées (EPJ) a tenu sa dernière réunion à Ottawa, le 8 juin. Cette réunion était le point culminant de six années de dur labeur par les membres du comité, qui provenaient de l'administration centrale (AC) et des régions.

Les membres se sont réunis pour examiner la situation du Test d'aptitudes physiques de l'agent de correction (TAPAC) à la suite de la décision qu'a prise le Comité de direction, en décembre 1998, de ne pas obliger les agents en poste à passer le test. Malgré cette décision, le Comité de direction a confirmé que les candidats au Programme de formation correctionnelle (PFC) travaillant dans des établissements pour hommes ou pour femmes doivent encore passer le TAPAC avant de suivre le PFC.

Les participants ont examiné diverses solutions qui ont été mises de l'avant pour préserver l'esprit de la santé et du mieux-être, y compris la possibilité de faire passer le TAPAC seulement aux personnes qui le désirent. Les membres ont été unanimes à dire que cette mesure irait à l'encontre du but recherché. Ils se sont également entendus sur la nécessité de sensibiliser les employés aux questions relatives à la santé et au mieux-être, conjointement avec le Comité national du mieux-être.

Les membres du comité ont exprimé leur reconnaissance à l'égard de nombreuses personnes, en particulier les évaluateurs du TAPAC dans les établissements, pour ce qu'elles ont accompli au cours des dernières années.

Le comité a fait les recommandations suivantes :

a) qu'au moins trois membres du comité national du TAPAC siègent aussi au Comité national du mieux-être;
b) qu'on concerte les efforts (avec le Comité national du mieux-être) pour sensibiliser les employés aux questions relatives à la santé et au mieux-être;
c) que les évaluateurs du TAPAC soient désormais appelés conseillers en condition physique, et qu'ils favorisent le mieux-être, tout comme le Comité du mieux-être;
d) qu'une conférence nationale des conseillers en condition physique soit organisée.

Les membres du Comité national du mieux-être ont été informés de ces recommandations à leur réunion régulière du 21 juin. Ils ont décidé d'inviter trois membres du Comité national de mise en œuvre des EPJ à se joindre à leur comité. Le SCC nommera deux membres des régions et un de l'AC. Les membres du Comité national du mieux-être discuteront également de la tenue d'une conférence des conseillers en condition physique et des façons d'utiliser leurs connaissances et leurs compétences pour faire avancer les initiatives de mieux-être dans les établissements.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Gordon Hamilton au (613) 995-6867. ◆

## Gérer les maladies infectieuses en milieu correctionnel

# Vidéoconférence interactive

*Par David Snowdon, gestionnaire de projet principal et Neil Bennett, analyste, Division de la planification stratégique*

Le 8 juillet 1999, la Division de la planification stratégique du Service correctionnel du Canada (SCC), en collaboration avec la Direction des services de santé, a été l'hôte d'une vidéoconférence interactive en direct, à l'Université Carleton d'Ottawa, sur « la gestion des maladies infectieuses en milieu correctionnel ».

La journée a débuté à l'heure du déjeuner par un barbecue pour donner aux participants l'occasion de se rencontrer. On est ensuite passé à une communication en direct par satellite d'une durée de trois heures en provenance des États-Unis, où des spécialistes dans le domaine de la gestion des maladies infectieuses en milieu correctionnel ont fait des exposés. À deux occasions pendant la vidéoconférence, on a ouvert les lignes téléphoniques pour permettre au public d'appeler et de poser des questions au panel.

Parmi les faits saillants de la conférence, on a discuté de ce qui suit :

- maladies infectieuses et leurs conséquences pour les gestionnaires en milieu correctionnel;
- questions médicales relatives à l'hépatite B, à l'hépatite C, au VIH et à la tuberculose;
- risque pour le personnel – distinguer entre réalité et mythe;
- approches en vue de réduire le risque pour le personnel et les détenus, p. ex., sensibilisation, prévention/protection et options après l'exposition;
- méthodes pour l'évaluation du programme de lutte contre les maladies infectieuses d'un établissement;
- planification de la mise en liberté et de la continuité des soins pour les détenus souffrant d'une maladie infectieuse;
- détermination des ressources médicales, des services sociaux, etc., dans la collectivité.

Le personnel de la Division de la planification stratégique du SCC et de la Direction des services de santé, dont Sandra Matter, David Snowdon, Neil Bennett et Jeff Potts, a organisé la conférence. Le département américain de la Justice et le National Institute of Corrections ont fourni l'alimentation en direct par vidéo.

Y ont assisté des représentants d'organisations non gouvernementales comme le Réseau canadien autochtone sur le sida, la Société canadienne du sida, l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, la Société John Howard et la Société de l'hépatite C du Canada. Santé Canada, la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Bureau de l'enquêteur correctionnel y étaient aussi représentés. Le Syndicat des employés du Solliciteur général ainsi que des employés du SCC représentant diverses divisions et divers secteurs de l'organisme étaient présents.

La Division de la planification stratégique a offert son concours en aidant à procéder au raccordement pour deux autres lieux de vidéoconférence, l'un dans la région du Pacifique pour l'administration régionale du SCC, et l'autre dans la région de l'Atlantique pour des représentants de gouvernements provinciaux.

Avant la vidéoconférence, une trousse d'information a été fournie par le National Institute of Corrections pour donner des renseignements de base sur les sujets à l'ordre du jour.

La journée a été une grande réussite. Les participants ont pu connaître les dernières méthodes utilisées aux États-Unis, lesquelles varient et ne semblent pas être axées sur des « stratégies de réduction des méfaits ». Par ailleurs, ils ont pu avoir un aperçu plus précis des nombreux progrès accomplis au Canada dans ce domaine et, en particulier, des grands progrès que le SCC a faits en matière de gestion des maladies infectieuses.

À titre de suivi de la vidéoconférence, une copie de la bande vidéo et des documents seront disponibles. Le SCC espère profiter à l'avenir d'activités de ce genre pour se tenir au courant de ce qui se passe dans d'autres pays et pour avoir un aperçu des meilleures pratiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la vidéoconférence sur les maladies infectieuses de juillet 1999, s'adresser à David Snowdon au (613) 943-0518 ou à Neil Bennett au (613) 943-5744. ◆

**« ... les participants ont pu avoir un aperçu plus précis des nombreux progrès accomplis au Canada... »**

# Her Majesty's Prison Service
# Le point de vue d'une vérificatrice

*Par Trish Trainor, gestionnaire, Vérification, Secteur de l'évaluation du rendement*

En juin 1999, un membre du personnel du Secteur de l'évaluation du rendement du SCC s'est joint à une équipe de vérification du Her Majesty's Prison Service (HMPS), qui s'est rendue à la prison de Whitemoor, en Angleterre.

La prison de Whitemoor, située près de la ville de March, dans le Cambridgeshire, à environ 145 kilomètres au nord de Londres, est l'un des 135 établissements du HMPS. C'est un établissement à sécurité maximale qui compte 530 cellules de type ordinaire, dont 14 sont situées dans une unité de garde spéciale en milieu fermé.

Au HMPS, la responsabilité des vérifications relève de l'Unité de vérification des normes, dont la tâche principale consiste à examiner les activités générales d'un établissement tout entier. Cette pratique diffère de celle du SCC, qui consiste à examiner le rendement du SCC dans un domaine à la fois. Chaque établissement est vérifié dans le cadre d'un cycle bisannuel, mais les établissements à sécurité maximale et les unités de garde spéciale sont vérifiés tous les ans.

Dans chaque établissement, l'équipe doit faire une vérification des normes de 26 modules (selon le cas). Cet examen porte entre autres sur l'isolement, la gestion des peines, les rapports interraciaux, les documents relatifs à la libération conditionnelle et la sensibilisation au problème du suicide. La vérification de la sécurité porte sur onze points, comme les fouilles, les escortes, le renseignement de sécurité et le contrôle des outils.

À Whitemoor, l'équipe devait effectuer une vérification des normes ainsi qu'une vérification de la sécurité. L'unité de garde spéciale n'était pas visée par cette vérification, car elle devait faire l'objet d'un examen distinct à une date ultérieure. La vérification devait s'étendre sur une période de trois semaines. L'équipe se composait de quatre vérificateurs de l'Unité de vérification des normes, auxquels se sont joints pendant une partie de la visite des employés d'autres divisions chargés d'examiner des domaines particuliers relevant de leur compétence, comme la santé et la sécurité, les services d'alimentation et l'éducation.

**Ted Bloor (chef d'équipe), Phil Richards, Rod Cook, Peter Edwards et Roy Rider, tous membres de l'Unité de vérification des normes.**

Dans le cadre de cette visite, j'ai eu l'occasion de me familiariser en détail avec la méthode de vérification du HMPS et les opérations de la prison de Whitemoor. J'ai assisté à des entrevues, j'ai examiné et analysé des documents, j'ai aidé les membres de l'équipe à l'occasion et j'ai participé aux réunions récapitulatives quotidiennes avec les membres de la direction de l'établissement. De plus, j'ai assisté à une séance du tribunal disciplinaire (qu'on appelle là-bas audience d'arbitrage) et à une réunion sur les opérations.

**« Dans le cadre de cette visite, j'ai eu l'occasion de me familiariser en détail avec la méthode de vérification du HMPS... »**

## OBSERVATIONS

Le SCC a adopté récemment un système de vérification inspiré du modèle anglais du HMPS. Un article à ce sujet intitulé *Le système d'évaluation fondé sur le « modèle anglais »* a d'ailleurs été publié dans *Entre Nous*, vol. 24, nº 3.

Bien que les deux systèmes fassent appel à des entrevues, des examens des dossiers et des techniques d'observation visant à évaluer la conformité, le concept global de l'un et de l'autre diffère sur plusieurs points. Il est toutefois important de souligner ici que la comparaison qui suit est générale et que des exceptions sont toujours possibles.

## L'ÉTABLISSEMENT DE WHITEMOOR VERSUS LES ÉTABLISSEMENTS DU SCC

Même si le SCC et le HMPS ont en commun un grand nombre de politiques et de procédures opérationnelles, plusieurs différences les distinguent. En voici quelques exemples :

*Mesures incitatives et privilèges mérités.* Les droits accordés aux détenus sont de trois ordres : fondamentaux, normaux et exceptionnels. La politique en vigueur exige que la situation de chaque détenu fasse l'objet d'examens périodiques; le comportement d'un détenu (positif ou négatif) peut aussi justifier un tel examen. En général, les détenus jouissent au départ des droits dits normaux et leur comportement peut leur en faire perdre ou au contraire en gagner de nouveaux. Les premiers privilèges qu'ils peuvent acquérir se rapportent notamment aux sommes personnelles qu'ils sont autorisés à dépenser, au nombre de visites pouvant excéder le nombre normalement autorisé, aux vêtements et à l'équipement sportif personnel qu'ils peuvent avoir en leur possession.

**« La durée de cette visite a aussi grandement facilité l'échange d'information et l'observation de plusieurs autres domaines... »**

*Équipe de fouille spécialisée.* À l'établissement de Whitemoor, un groupe d'agents est affecté en permanence aux fouilles des cellules et des aires communes. De cette manière, l'établissement est en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans sa stratégie en matière de fouilles (fouilles défensives) et le personnel reste disponible pour effectuer au besoin des fouilles sélectives (fouilles offensives).

*Escouade canine.* Tous les établissements à sécurité élevée possèdent une escouade canine spéciale qui contribue au maintien de la sécurité dans l'établissement. Cette escouade participe à la fouille des visiteurs, du courrier, du périmètre et des cours d'exercice. L'escouade canine de l'établissement de Whitemoor compte actuellement plus de 30 chiens.

*Électrification des cellules.* Dans beaucoup d'établissements, les cellules ne sont pas électrifiées. Au moment de notre visite à l'établissement de Whitemoor, on installait l'électricité dans une des unités.

## CONCLUSION

Notre visite à l'établissement de Whitemoor a été une expérience extrêmement positive. Les membres de l'équipe de vérification ont été très coopératifs, surtout si l'on considère qu'une « étrangère » a observé leurs moindres gestes pendant trois semaines et leur a posé des centaines de questions. Le personnel de l'établissement a toujours aimablement accepté d'expliquer le déroulement des opérations et d'en faire la démonstration. La durée de cette visite a aussi grandement facilité l'échange d'information et l'observation de plusieurs autres domaines d'activité en plus de la vérification.

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Trish Trainor au (613) 947-3953. ◆

| HMPS | SCC |
|---|---|
| Tous les établissements sont vérifiés régulièrement. | Les établissements sont choisis au hasard, selon les objectifs de la vérification. |
| Les vérifications portent sur toutes les activités de l'établissement. | Chaque visite porte sur des sujets particuliers, vérifiés en profondeur. |
| Les équipes de vérification se déplacent continuellement, car les critères demeurent les mêmes à chaque vérification. | Les équipes passent du temps à l'AC avant et après chaque visite, afin de planifier la vérification et de rédiger le rapport final. |
| Certains modules de vérification sont confiés à des spécialistes d'autres divisions, selon leurs domaines de compétence. | Des employés appartenant à d'autres centres de responsabilité sont parfois détachés pour aider l'équipe de vérification dans ses visites des établissements. |
| Tous les membres de l'unité de vérification des normes sont détachés de leur établissement pour une période déterminée (généralement un an ou deux). | Les vérificateurs sont affectés en permanence au Secteur de l'évaluation du rendement. |
| L'unité de vérification des normes emploie 15 vérificateurs, généralement groupés en cinq équipes permanentes de trois (dont l'un dirige l'équipe). | La Division de la vérification compte actuellement cinq postes à temps plein (à l'exclusion du directeur général) se rapportant à la vérification. |
| Le HMPS compte 135 établissements répartis sur le territoire de l'Angleterre et du pays de Galles. La surveillance des libérés conditionnels est confiée au Service de probation, un organisme distinct, mais en communication étroite avec le HMPS. | Le SCC a la responsabilité des délinquants incarcérés et de ceux qui sont sous surveillance dans la collectivité. Les établissements à vérifier comprennent 52 établissements de détention, 71 bureaux de libération conditionnelle et 17 centres correctionnels communautaires. |
| Comme la plupart des établissements sont situés à une distance raisonnable en voiture, les membres de l'équipe peuvent généralement revenir chez eux à la fin de la semaine. | La distance entre la plupart des centres de responsabilité est considérable et le temps, les déplacements et les ressources sont des facteurs de première importance dans la planification des vérifications. |

## Du 22 au 29 novembre 1999

# Semaine de sensibilisation au SIDA

*Par Jeff Potts, agent de programme et analyste des politiques, Direction des services de santé*

En mai 1998, le gouvernement du Canada a lancé la Stratégie nationale renouvelée sur le sida. Il l'a fait pour d'excellentes raisons : au Canada, plus de 54 000 personnes sont déjà séropositives et 12 autres viennent grossir leurs rangs chaque jour; 20 000 personnes souffrent du sida et 12 000 en sont mortes.

Au Service correctionnel du Canada (SCC), la réalité est tout aussi affligeante : on estime que le taux de prévalence du VIH dans le milieu carcéral fédéral est dix fois celui qu'on observe dans la population canadienne en général. Élément clé de la Stratégie nationale renouvelée sur le VIH/sida, le Programme national sur le VIH/sida bénéficie d'un soutien financier annuel de 600 000 $ pour aider à remédier à cette situation. Un des moyens indispensables pour lutter contre l'épidémie est de sensibiliser le public au VIH/sida. À cette fin, la Société canadienne du sida (www.cdnaids.ca) a lancé en 1991 la première « Semaine de sensibilisation au sida ». Depuis, on l'observe chaque année; les campagnes de sensibilisation ont porté sur des questions comme la discrimination, la peur, la sexualité, la réduction du risque et la promotion de la santé.

La Société canadienne du sida a choisi cette année la semaine du 22 au 29 novembre. Le thème était *Les mythes entourant le VIH/sida.* Certains Canadiens se posent encore des questions comme les suivantes : Peut-on dire, d'après son apparence qu'une personne est atteinte du VIH/sida ? Le VIH/sida est-il un problème qui concerne le grand public ou uniquement certains groupes ? La prévalence du VIH dans les établissements correctionnels présente-t-elle un risque pour la santé et la sécurité du public ? Les activités prévues pour la Semaine de sensibilisation au sida de cette année auront pour but de répondre à ces questions et à d'autres qui perpétuent les mythes entourant le VIH/sida.

Durant la semaine de sensibilisation, le Programme national sur le VIH/sida du SCC a porté sur le problème du VIH/sida dans le milieu correctionnel fédéral. Au cours de la dernière année de nombreuses initiatives ont été entreprises dans le cadre de ce programme, et les responsables ont travaillé avec d'autres intervenants, dont ils ont d'ailleurs beaucoup appris, comme la Société canadienne sur le sida, plusieurs organismes communautaires luttant contre le sida, le personnel régional du SCC et des représentants de la Division du sida de Santé Canada. La Semaine de sensibilisation au sida de cette année a donné aux Canadiens une excellente occasion de bénéficier de ces connaissances.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Semaine de sensibilisation au sida, la Stratégie nationale renouvelée sur le VIH/sida et le Programme national sur le VIH/sida du SCC, veuillez communiquer avec Jeff Potts, Programme national sur le VIH/sida, par téléphone au (613) 943-1919, par télécopieur au (613) 995-6277 ou par courriel à pottsje@csc-scc.gc.ca ◆

Secteur des délinquantes

# Qu'est-ce qu'un intervenant de première ligne ?

*Par Lisa Watson, gestionnaire principale de projet, Secteur des délinquantes*

L'expression *intervenant de première ligne* a été utilisée pour la première fois dans *La création de choix*, c'est-à-dire le rapport du groupe d'étude de 1990 sur les femmes purgeant une peine fédérale (on a parlé initialement d'un intervenant de soutien de première ligne, mais cela a été ramené à intervenant de première ligne). L'évolution dans l'approche des services correctionnels pour les femmes s'est répercutée sur les titres de poste. Pour véritablement mettre en application les nouveaux principes, il fallait abandonner la répartition traditionnelle des tâches entre les catégories de sécurité et d'étude de cas non seulement en repensant l'aménagement des établissements pour femmes, mais aussi en réorganisant les catégories professionnelles des employés. Cette nouvelle approche des services correctionnels à l'intention des femmes était axée moins sur la hiérarchie et davantage sur une démarche holistique de gestion et d'intervention auprès des délinquantes; or l'implication du personnel en constituait un élément capital et l'est d'ailleurs toujours.

Un intervenant de première ligne, ou comme on l'appelle au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, une soeur aînée ou *Kimisinaw*, est un agent de correction II qui assume des responsabilités analogues à celles des agents de première ligne dans les établissements pour hommes. Les intervenants de première ligne ont achevé le Programme de formation correctionnelle (PFC), la formation initiale en gestion de cas, la formation sur le Système de gestion des détenus, la formation sur l'intervention non violente en situation d'urgence et la formation axée sur les femmes. Au pavillon de ressourcement, ils participent également à des cours de prise de conscience et de croissance personnelle ainsi qu'à un programme de lutte contre la toxicomanie de 28 jours (pour leur permettre de vivre un programme de traitement). Certains se sont même portés bénévoles pour faire partie des équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence et ont suivi la même formation que les membres des équipes travaillant dans les établissements pour hommes.

Les intervenants de première ligne exercent à peu près les mêmes tâches de sécurité statiques et dynamiques que leurs collègues dans les établissements pour hommes, notamment la responsabilité d'un poste, le dénombrement, la fouille auprès des détenus et des visiteurs et l'escorte des détenus à l'extérieur de l'établissement. Ils exercent aussi les mêmes fonctions de gestion de cas que les autres agents de correction II. Toutefois, il y a aussi des différences.

On a décidé que les intervenants de première ligne ne porteraient pas d'uniforme. Cette décision est en accord avec la nouvelle approche puisqu'elle contribue à réduire l'effet du déséquilibre de pouvoir qui existe

dans les établissements correctionnels. Les intervenants accomplissent presque tout le travail lié à la gestion de cas et s'occupent activement de la préparation des cas et de leur présentation à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Ils passent beaucoup de temps avec les détenues dont ils sont responsables pour apprendre à connaître ces dernières ainsi que le contexte de leur vie et de leur comportement criminel et aider ces femmes à se responsabiliser. Beaucoup de détenues ont de grands besoins, et les intervenants de première ligne tentent constamment de les aider à comprendre leurs besoins et à se prendre en main.

On a commencé à recruter des intervenants de première ligne en 1994; les critères de recrutement sont liés non seulement aux services correctionnels en général mais également aux comportements et valeurs, à la sensibilité aux questions intéressant les femmes et au professionnalisme. Le processus de sélection initial inclut un examen écrit, une entrevue et un jeu de rôles conçu par des spécialistes que les candidats doivent réussir avant d'être acceptés dans le PFC. Bien que le souci de respecter la vie privée influe sur le genre de travail que les hommes peuvent faire dans un établissement pour femmes (il restreint par exemple certaines des activités normales en matière de sécurité que les hommes peuvent accomplir), le processus d'embauche est axé sur les compétences et les capacités et non pas sur le sexe des candidats.

Les employées représentent des modèles de comportement de femmes qui ont découvert leur pouvoir d'action et qui peuvent manifester un respect de soi, une autonomie et une constance dans leur vie, tout en faisant preuve d'empathie à l'égard des autres. La présence d'hommes crée un milieu plus normal et permet aux détenues de voir un autre type d'homme, c'est-à-dire un homme qui appuie l'égalité et l'équité, contrairement à l'homme qui s'attache au pouvoir et au contrôle, qui est souvent le seul type d'homme que beaucoup de détenues connaissent. Les établissements pour femmes sont fiers des hommes et des femmes qui interviennent directement auprès des détenues.

Certes enrichissant, ce choix de carrière est aussi très exigeant. La vie d'un intervenant de première ligne est à la fois stressante et stimulante. En raison du niveau de compétence, d'énergie et de capacité exigé d'un intervenant de première ligne, un grand nombre de personnes qui ont été embauchées au cours des cinq dernières années ont déjà été promues à d'autres postes au sein du SCC. Leur avancement représente une perte pour les établissements pour femmes, mais un gain pour le reste du SCC.◆

**CAHIER SECTORIEL**
**Secteur du développement organisationnel**

## Déjeuners-causeries

# Les visiteurs de l'étranger nous parlent de leur système correctionnel

*Par Jeremy Fortier, étudiant, Division des relations internationales, Affaires intergouvernementales*

Chaque année, le Service correctionnel du Canada (SCC) reçoit des délégués de l'étranger qui s'intéressent à notre système correctionnel. La plupart de ces visiteurs travaillent dans le domaine correctionnel et, par conséquent, ont une foule de renseignements qu'ils désirent nous communiquer.

Dans le passé, ces visiteurs rencontraient seulement certains membres du personnel de l'administration centrale (AC), puis visitaient les établissements et rendaient visite aux bureaux régionaux du SCC. La plupart des employés n'avaient donc pas la possibilité d'apprendre des choses sur les autres systèmes correctionnels. Cette pratique a changé lorsque la Division des affaires internationales a commencé à organiser des déjeuners-causeries, le printemps dernier.
Ces réunions ont pour but de donner aux membres du personnel du SCC la possibilité de rencontrer les délégués et d'obtenir de l'information sur les autres systèmes de justice pénale. Elles ont lieu à l'heure du midi, à l'AC; les employés apportent leur repas et, dans un cadre dénué de formalité, ils écoutent l'exposé présenté par les visiteurs. Après l'exposé, les membres de l'auditoire peuvent poser des questions ou formuler des commentaires sur le sujet abordé.

Depuis, des représentants de la Belgique, de la Norvège, de la Roumanie, de l'Angleterre, de la République tchèque, du Japon, de la Turquie, de la Suède et du Ghana sont venus au Canada. Les exposés n'ont pas tous été donnés par des délégués de l'étranger. Lou Kelly, directeur de l'établissement Millhaven, a accepté de venir faire un exposé sur sa visite au Kazakhstan.

Les délégués décrivent souvent leur système correctionnel en mettant en lumière les ressemblances et les différences entre leur système et le nôtre.

Les déjeuners-causeries attirent un grand nombre d'employés qui désirent en apprendre davantage sur les systèmes correctionnels étrangers. Beaucoup d'employés ont dit trouver ces réunions très intéressantes et enrichissantes.

**Délégués du Ghana**
**De gauche à droite : Richard Kofi Yeboah Annanie, Mahama Jeduah Abudu et Julius Quarshie.**

« J'apprécie énormément les déjeuners-causeries. Il est intéressant et inspirant d'apprendre des choses sur le système correctionnel et le système de justice d'autres pays. Après la réunion, j'ai toujours le goût d'en apprendre davantage. », dit Nicola Epprecht de la Direction de la recherche.

Helen Friel, de la Division des politiques, a aussi des commentaires positifs à propos des déjeuners-causeries. « Je trouve que la nature informelle des exposés et la possibilité de poser des questions font des déjeuners-causeries d'excellentes occasions de se renseigner sur les services correctionnels et la justice pénale des autres pays. Cela permet aussi aux délégués d'avoir des discussions avec des employés de tous les niveaux du SCC et de différents secteurs de l'AC. »

En tant qu'étudiant embauché par le SCC durant l'été, j'ai constaté que beaucoup de délégués de l'étranger sont envieux de notre système correctionnel, et je crois que c'est là une raison de plus de nous sentir fiers de notre organisation. Je conseille aux employés et aux gestionnaires d'assister encore plus nombreux à ces déjeuners-causeries. Ainsi, le SCC deviendra réellement une « organisation axée sur l'acquisition de connaissances ».

Plus ces réunions gagneront en popularité, plus elles seront utiles. Lorsqu'il y a de nombreux participants, les visiteurs de l'étranger constatent qu'ils sont appréciés et les échanges d'information sont plus enrichissants. C'est là le but de ces réunions. Grâce à la participation du personnel de l'AC et des visiteurs, l'objectif sera atteint. ◆

## Reconnaître l'importance des valeurs

# Le souci d'obtenir des résultats

*Par Holly Flowers, agente de projet, Secteur du personnel et de la formation*

Le travail des employés est structuré dans une certaine mesure. Il arrive que ceux-ci doivent se soumettre à des calendriers de postes rigides, ainsi qu'à des instructions détaillées et des exigences rigoureuses relatives à leur travail. On doit donc pouvoir compter sur les membres du personnel pour respecter ces contraintes de travail. La ponctualité, la vigilance et la minutie contribuent à assurer la sécurité au sein des établissements correctionnels. Or, il n'est pas suffisant de répondre simplement aux exigences de base du travail. En plus d'accomplir un travail structuré, les membres du personnel doivent faire preuve d'initiative, improviser et innover afin d'obtenir des résultats. Ils doivent participer activement à la détermination des exigences de travail, des problèmes éventuels et des possibilités, ainsi qu'entreprendre des activités qui contribueront à rendre les pratiques correctionnelles efficaces.

Le souci d'obtenir des résultats est la quatrième des cinq valeurs servant à juger des qualités personnelles requises pour divers postes assujettis au système de gestion de carrière, allant de celui d'agent de correction à celui de directeur de bureau sectoriel.

Les valeurs que nous avons examinées jusqu'à maintenant visaient la création d'un milieu de travail propice, soit le respect, le désir d'apprendre et de changer et l'intégrité. Dans le système correctionnel, ces trois valeurs sont indispensables à l'établissement d'un milieu de travail sain, tout comme la cinquième et dernière valeur que nous examinerons dans ce numéro, l'esprit d'équipe. Toutefois, le désir d'obtenir des résultats est axé sur l'atteinte véritable de nos buts et objectifs et sur les comportements nécessaires à cette fin.

Dans le milieu correctionnel, un certain nombre de facteurs dynamiques et statiques contribuent aux complexités de notre travail quotidien. Toutefois, malgré celles-ci, nous devons aussi produire des résultats; pour cela, il faut avoir le souci d'obtenir des résultats, c'est-à-dire se montrer dévoué non seulement envers le SCC, mais aussi envers ses collègues.

Ce dévouement envers le SCC et ses collègues signifie qu'il faut être productif au travail, respecter l'horaire de l'employeur et accomplir efficacement nos fonctions et nos tâches. Le souci d'obtenir des résultats veut également dire d'arriver à temps, d'être productif pendant son quart de travail, de mener à terme tout ce que l'on entreprend, de produire et de contrôler un travail de qualité et de viser l'excellence. Parfois, cela englobe également de travailler de façon autonome, d'offrir d'accomplir des tâches supplémentaires et de proposer des méthodes novatrices pour mener à bien certaines tâches et fonctions.

Cette qualité est particulièrement importante dans une organisation qui fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 52 semaines par année. Quand nos collègues comptent sur nous pour les aider, en leur fournissant de l'information, en collaborant avec eux à titre de membre d'une équipe ou en prenant la relève à un poste donné, il est important de remplir pleinement et efficacement ses fonctions jusqu'au bout.

On trouvera, dans le site InfoNet du recrutement et de la gestion de carrière, le guide de cotation pour cette valeur ainsi que les quatre autres. Les guides de cotation sont basés sur une échelle de Lichard allant de 0, la cote la plus base, à 5, la cote la plus élevée. La cote minimale acceptable pour chacune des cinq valeurs est 3. Voici un extrait du guide de cotation traitant du souci d'obtenir des résultats, extrait qui explique le sens des cotes 0, 3 et 5. ◆

*On trouvera de plus amples renseignements dans le site InfoNet sur le recrutement et la gestion de carrière.*

**0** **Le candidat évite de parvenir à des résultats. Il décline toute responsabilité et met en péril sa sécurité d'emploi, par exemple en étant constamment en retard et en s'absentant sans motif valable. Le candidat doit être surveillé de près, sans quoi il risque de se livrer à des activités personnelles non reliées à son travail, et ce, au compte de son employeur. Son travail est sans cesse inexact, incomplet et en retard. Le candidat devra probablement être soumis à une surveillance excessive à cet égard.**

**3** **Le candidat accepte la responsabilité d'obtenir des résultats. Il se charge d'accomplir ses tâches minutieusement, avec précision et dans les délais prescrits. Pouvoir assumer la responsabilité de son travail le motive. Le candidat est une personne fiable qui utilise efficacement son temps pour exécuter des tâches structurées, et il lui arrive de prévoir et d'entreprendre des activités en sus des attentes de base. Il est habituellement précis, minutieux et ponctuel. Le candidat nécessitera une surveillance normale à cet égard.**

**5** **Le candidat s'applique à apporter une contribution maximale. Il trouve stimulant de parvenir à des résultats, de voir ses mérites reconnus, de surmonter des difficultés et de faire des progrès. Le candidat accepte d'être tenu responsable de ses résultats et il essaie ardemment d'atteindre l'excellence. Il prévoit les besoins en matière de travail et donne l'exemple en ce qui a trait à l'établissement de processus et de normes. Le candidat nécessitera une surveillance minimale à cet égard.**

## Reconnaître l'importance des valeurs

# L'esprit d'équipe

*Par Holly Flowers, agente de projet, Secteur du personnel et de la formation*

*Lorsque vous verrez les bernaches du Canada voler en « V », songez à ce que cette formation a appris aux scientifiques. En battant des ailes, chaque oiseau crée une pression vers le haut pour celui qui le suit. La formation en « V » permet au vol de parcourir 70 p. 100 plus de distance chaque jour que chaque oiseau ne pourrait le faire s'il volait seul.* Une orientation commune permet d'atteindre les buts et objectifs plus rapidement et, grâce à la coopération, plus facilement.

*Chaque fois qu'une bernache sort de la formation, elle sent la résistance de l'air qu'il faut combattre en solo et elle rejoint vite le vol pour maximiser le rendement de ses efforts.* L'esprit d'équipe désigne la capacité de travailler en groupe pour atteindre un but commun, la capacité d'orienter ses réalisations individuelles vers les objectifs de l'organisation. Il est le carburant qui aide des gens ordinaires à produire des résultats extraordinaires.

*Lorsque le meneur est fatigué, il laisse une autre bernache prendre le relais. Les bernaches de derrière crient pour encourager celles de l'avant à maintenir leur vitesse.* Il ne suffit pas d'être membre d'une équipe, il faut être un membre efficace et contribuer de son mieux.

L'esprit d'équipe fait partie intégrante de la vie professionnelle de chaque employé du Service correctionnel du Canada (SCC). Au SCC, on l'évalue, on le prise, on le célèbre. La capacité d'un employé actuel ou éventuel de travailler de manière productive dans une équipe est indispensable non seulement à l'atteinte des buts et objectifs de l'organisation, mais aussi au succès professionnel de l'employé dans son milieu. L'esprit d'équipe est la cinquième valeur utilisée pour évaluer les qualités personnelles des candidats aux postes d'agent de correction I et II, de surveillant correctionnel et de responsable des programmes de bien-être social (WP) au SCC.

Les employés du SCC travaillent en équipe, et la qualité de leur travail dépend largement de leur capacité à diriger et à suivre, selon le cas, à s'appuyer mutuellement et à éveiller l'esprit d'initiative au sein de l'équipe. Les membres efficaces d'une équipe sont résolus à atteindre les buts de l'équipe et ils cultivent un climat de collaboration. Avec désintéressement, ils reconnaissent les efforts collectifs de l'équipe. Ils sont conscients des besoins des autres membres de l'équipe et s'adaptent à la dynamique du groupe. Selon les circonstances, ils encouragent leurs coéquipiers, transigent avec eux ou s'opposent à eux, en se souciant d'abord et avant tout d'aider l'équipe à atteindre l'excellence.

On évalue l'esprit d'équipe de tous les candidats qui veulent entrer au SCC à titre d'agent de correction (CX), d'agent de libération conditionnelle et d'agent de programme. L'esprit d'équipe des employés en poste est aussi évalué tous les trois ans dans le Rapport d'évaluation du rendement. Il l'est également pour les employés qui veulent avancer à des postes des catégories CX et WP. Il est recherché lorsque des projets spéciaux ou des groupes de travail sont mis sur pied. Il est célébré au moyen du Programme de récompenses du SCC. Il est souligné dans le Document portant sur la Mission et il est à la base de toute réalisation au sein du SCC.

En participant à la réalisation d'un but commun, en l'occurrence la Mission, l'organisation peut accomplir beaucoup grâce au travail des équipes nombreuses et diversifiées du SCC.

**L'essentiel de l'esprit d'équipe** : L'esprit d'équipe *signifie que nous partageons un idéal et visons un but commun. Quelles que soient nos divergences, nous nous épaulons, convaincus de la foi, de la confiance et de l'engagement des autres. En fin de compte on peut ramener la définition de l'esprit d'équipe aux cinq mots suivants : « croire les uns aux autres ».*◆

**Voir à ce que nos processus de dotation soient basés sur le principe du mérite et favorisent l'embauche, le recrutement et la promotion de personnes qui possèdent des valeurs et habiletés conformes à nos objectifs, et qui font preuve de toute une gamme d'attributs et d'aptitudes, en particulier la maturité et le jugement ainsi que les aptitudes à communiquer efficacement et à travailler en équipe. (Objectif stratégique 3.7)**

# Entretien avec le directeur exécutif de CORCAN

*Par Ellen Henderson, directrice du marketing, Corcan*

**« Je suis un être très passionné, avoue le nouveau directeur exécutif de CORCAN Sudin Ray. Quand j'accepte une tâche, quelle qu'elle soit, je m'engage personnellement à l'exécuter. C'est un de mes traits que vous devez connaître. »**

Détendu, il parle avec franchise et enthousiasme de sa nouvelle responsabilité comme directeur exécutif.

« Ce poste correspond à mes buts personnels, affirme cet ingénieur de la troisième génération. J'ai administré mes propres entreprises et travaillé pour le secteur privé et plusieurs ministères, et chaque situation m'a plu. Maintenant, je veux léguer quelque chose. Je veux aider les autres et me concentrer sur des responsabilités sociales.

**PROFIL PROFESSIONNEL**

- Maîtrise en génie de l'Université d'Ottawa; programme Cours et affectations de perfectionnement de la fonction publique fédérale et programme en gestion avancée de la Harvard Business School.
- Ingénieur de planification et d'études pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord.
- Ingénieur conseil à Montréal, Toronto et New York.
- Gestionnaire de la construction pour une centrale nucléaire en Ontario.
- Ingénieur principal des installations, chef du génie mécanique, chef du génie électronique et chef de la planification stratégique à Transports Canada.
- Directeur de la Planification et de la gestion opérationnelles, directeur des Politiques et des programmes, directeur du Programme de la clientèle des bâtiments, directeur des Bâtiments et directeur national des Services à la clientèle au sein du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

« L'idée de travailler pour CORCAN m'emballe. L'organisme a atteint un stade où il est prêt à pénétrer un territoire nouveau, qu'il nous appartient de définir. C'est à nous, à CORCAN, de décider de ce qui est dans notre intérêt. »

Une manière d'y parvenir, selon M. Ray, est de toujours être à la recherche de possibilités de croissance. Pas étonnant que sa devise personnelle soit : « Rien n'est jamais *assez* bon. »

« La question ne devrait pas être "Ai-je le pouvoir d'agir?", conseille-t-il, mais plutôt "Est-ce que quelque chose m'en empêche?" Il faut toujours chercher une définition plus vaste. » Il déclare par exemple que CORCAN « s'occupe d'emploi ». « Nous devons nous situer dans le contexte de l'industrie générale, tout comme un agent de voyage doit se placer dans le contexte de l'industrie touristique, ajoute-t-il. CORCAN doit savoir ce qu'il peut faire et non seulement ce qu'il fait. »

Pour réaliser son potentiel, CORCAN doit former des alliances et des réseaux à tous les niveaux de l'administration et dans tous les ministères. Le meilleur point de départ est de renforcer sa relation avec le Service correctionnel du Canada (SCC).

« CORCAN doit travailler en plus étroite collaboration avec le SCC. Nous visons le même but : favoriser la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants, affirme M. Ray. Il n'est dans l'intérêt de personne de travailler chacun de son côté. »

Tout en ayant certaines idées quant à l'orientation optimale de CORCAN, M. Ray sait qu'il doit avoir le soutien du personnel et de l'administration fédérale, soutien qui exige la participation et donc un franc dialogue. « Je ne peux pas m'attendre à ce que les gens m'aident, dit-il, si je ne leur fais pas part de la situation, c'est-à-dire tant de ses bons que de ses mauvais aspects. »

Pour amener les employés de CORCAN à s'investir, il veut leur donner la chance de contribuer aux démarches. « Pour m'inspirer des gens, je dois les connaître, affirme M. Ray. Je réponds personnellement et le jour même à chaque message qui m'arrive par téléphone ou par courriel. J'attache de l'importance à l'apport des employés parce que seules les personnes qui accomplissent le travail savent comment l'améliorer. »

« En fin de compte, conclut-il, il faut pouvoir dire que nous avons aimé notre travail, que nous avons aidé des gens et que nous avons fait de l'argent. » ◆

**LES BUTS DE RAY COMME DIRECTEUR EXÉCUTIF**

- **Créer un milieu propice au franc dialogue.**
- **Mettre l'accent sur le service à la clientèle et traiter les clients comme des clients.**
- **Éliminer les tâches inutiles en trouvant des méthodes améliorées de travailler.**
- **S'occuper des problèmes de reddition de comptes, de ressources ainsi que de politiques et de règles mentionnés dans le rapport de KPMG.**

# Des libérés conditionnels participent à un projet « Habitat for Humanity »

*Par Bernard Cormier, administrateur régional intérimaire, Communications et services à la haute direction*

On aurait dit une équipe de travailleurs ordinaire à l'ancien emplacement de Beaver Lumber au centre de Moncton, au printemps dernier, mais les apparences étaient trompeuses.

Les travaux de démolition entrepris par le groupe « Habitat for Humanity » et les résultats contribuaient davantage à refaire des vies et à recycler qu'à démolir.

Le groupe « Habitat » avait conclu avec la ville de Moncton au Nouveau-Brunswick, un contrat en vue de la démolition de trois bâtiments sur l'ancien terrain de Beaver Lumber que la ville a acheté. En retour, comme l'a expliqué le bénévole de « Habitat », Bernie MacIsaac, l'organisme de bénévolat pouvait conserver les matériaux récupérables.

Les matériaux de construction allaient servir à créer un entrepôt de « récupération » des matériaux d'occasion. Il existe des entrepôts de ce genre partout au Canada et aux États-Unis; ils permettent de recycler de bons matériaux de construction tout en recueillant de l'argent pour l'organisation.

Mais le projet ne sert pas à donner une seconde vie uniquement aux poutres en acier et aux lames de plancher. Les huit jeunes qui ont pris part aux travaux de démolition étaient des libérés conditionnels qui participaient à un programme fédéral visant à aider les libérés conditionnels âgés de moins de trente ans faisant partie de la population active.

Selon Bert Johnson, qui occupe, au Service correctionnel du Canada, un poste de coordonnateur des emplois temporaires, le programme de dix semaines permet aux jeunes d'acquérir des compétences professionnelles et de participer à un projet communautaire.

« Au fil des ans, nous avons vu qu'il s'agissait là d'un élément important », affirme M. Johnson, en ajoutant que les jeunes libérés conditionnels souffrent de deux désavantages lorsqu'ils se cherchent du travail : leur manque d'expérience et leur casier judiciaire.

Équipe de « Habitat for Humanity »

Depuis qu'il s'est implanté dans l'agglomération de Moncton il y a environ cinq ans, le groupe de bénévoles « Habitat for Humanity » a construit dans la région deux maisons unifamiliales et un duplex. Les familles qui emménagent dans ces logements bénéficient d'un prêt hypothécaire exempt d'intérêt. Elles font leur premier versement en nature, c'est-à-dire qu'elles doivent fournir 500 heures de travail, de préférence pour la construction de leur nouveau domicile.

Selon M. MacIsaac, après avoir construit 10 ou 12 maisons, l'organisme local sera autonome. Les versements hypothécaires des familles pourraient financer la construction d'un domicile par année sans que le groupe « Habitat » ait besoin de dons.

Le seul élément manquant pour le projet « Habitat for Humanity » est un terrain pour l'entrepôt de matériaux de construction d'occasion. D'après M. MacIsaac, son organisme espérait démonter les bâtiments sur le terrain du centre-ville, les apporter directement à un nouveau terrain puis les remonter pour le projet Restore.

La recherche d'emplois pour les délinquants constitue une priorité pour le bureau de libération conditionnelle de Moncton. Outre le projet « Habitat », d'autres partenariats avec des organismes ont créé des possibilités d'emploi. Jusqu'à 27 libérés conditionnels participeront à un projet « Habitat for Humanity » dans le cadre d'une démarche regroupant la ville de Moncton, des mennonites et Développement des ressources humaines Canada. Des détenus ayant obtenu leur libération sous condition, y compris ceux qui bénéficient d'un placement à l'extérieur de l'établissement Westmorland, participeront à des projets de ce genre. ◆

**Nota :**
Les citations apparaissant dans ce texte proviennent d'un journal local.

# Prix de reconnaissance spéciale remis à une religieuse pleine d'esprit

*Par Bernard Cormier, administrateur régional intérimaire, Communications et services à la haute direction*

Plus de trois cents délégués, la plupart d'entre eux en provenance du Canada atlantique, qui étaient réunis le 4 juin 1999 à Truro en Nouvelle-Écosse à l'occasion de la 13e Conférence annuelle de l'Atlantique sur la prévention du crime, ont rendu hommage à une véritable héroïne des Maritimes : sœur Teresa Currie. Alphonse Cormier, sous-commissaire régional, lui a présenté un prix de reconnaissance spéciale pour souligner le dévouement envers la collectivité dont elle a fait preuve au cours de sa vie.

Sœur Teresa, ancienne aumônière au SCC, a laissé un souvenir inoubliable à l'établissement Springhill où elle a été aumônière catholique pendant 18 ans. Et bien qu'elle ait pris sa retraite en 1996, elle continue d'agir à titre de présidente du conseil d'administration de Spring House, maison d'accueil pour les familles des détenus de l'établissement Springhill.

Sœur Teresa a également contribué à la formation du Conseil chrétien de réconciliation, un service d'aumônerie non confessionnel qui vise à promouvoir le bénévolat dans les établissements correctionnels et qui continue d'exercer une influence bienfaisante sur la vie de nombreux détenus.

Par ailleurs, son engagement à l'excellence scolaire est évident. Elle a reçu une formation théologique en services sacerdotaux et pastoraux à l'Université Saint-Paul à Ottawa, a obtenu des diplômes en criminologie et en psychologie à l'Université d'Ottawa et a fait des études en théologie au niveau de la maîtrise à l'Université Acadia à Wolfville en Nouvelle-Écosse.

Cependant, elle a toujours insisté sur l'importance d'établir un lien entre les études et le concret. Dans ses activités de bénévolat et sa vie professionnelle, elle a choisi de travailler avec des personnes qui sont souvent rejetées ou oubliées. Sœur de l'ordre de Sainte-Marthe, congrégation de l'Île-du-Prince-Édouard, elle a vécu pendant cinq ans en République dominicaine, où ses activités s'adressaient aux jeunes. Au cours de cette mission, la vie de sœur Teresa a pris un tournant décisif lorsqu'elle est allée visiter un ami dans l'une des prisons locales. « C'était terrible. J'étais profondément troublée et j'ai compris que je devais faire quelque chose. » À son retour à l'Île-du Prince-Édouard, elle a commencé à offrir des services d'aumônerie aux détenus de la prison de comté Queen's. « J'ai su immédiatement que c'était ma vocation. Je sentais qu'ils avaient beaucoup à offrir, mais n'avaient jamais été à même de le montrer. Dès la première journée, une relation de confiance incroyable s'est établie. Je leur disais toujours : "Si vous êtes francs avec moi, je le serai aussi avec vous." Et ils l'ont toujours été. » Dans un article récemment paru dans un journal local, on écrivait : « Grâce à son attitude à la fois légèrement mordante et profondément compatissante, elle a aidé des détenus de nombreux établissements correctionnels des Maritimes à transformer leur vie du tout au tout. » [traduction]

Depuis sa naissance à Sydney Mines au cap Breton, en Nouvelle-Écosse, elle a surmonté des épreuves tragiques sur le plan personnel – sa mère décède en couches et son père est tué environ un an plus tard pendant qu'il marche le long d'une autoroute – et a trouvé l'épanouissement dans une action visant à assurer à tous une plus grande sécurité.

Lors de la remise du prix, M. Cormier a déclaré que « sœur Teresa, à titre de missionnaire, de bénévole et de fonctionnaire, s'est dévouée pour la collectivité, pour les jeunes et un groupe de personnes habituellement laissées pour compte par la plupart d'entre nous : les prisonniers. Elle sème la joie partout où elle va et sensibilise ceux qu'elle rencontre, et ce, dans la plus grande humilité. »

**De gauche à droite : Diane Barnes, coordonnatrice régionale de l'Atlantique, Centre national de prévention du crime; sœur Teresa Currie; Alphonse Cormier, sous-commissaire et Dave Camp, délégué du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse et coprésident de la Conférence.**

Comme membre du milieu universitaire, sœur Teresa a fait connaître à d'autres les défis et la satisfaction de travailler au sein du système correctionnel. Elle a donné, dans un établissement fédéral, des cours qui ont été accrédités par l'Université Acadia. Elle a fait en sorte que les aumôniers et les détenus travaillent de concert afin de trouver des solutions aux problèmes que doit affronter le système correctionnel. Un de ces détenus, maintenant ordonné, exerce aujourd'hui son ministère dans une église protestante.

Comme l'affirme un de ses amis, « elle continue aujourd'hui son œuvre comme si elle n'avait jamais pris sa retraite. » Faisant un retour sur sa vie, sœur Teresa a déclaré : « La grâce de Dieu m'a permis de partager beaucoup d'amour et de compassion au cours de ma mission dans le tiers monde et dans le cadre de mon travail auprès des laissés pour compte de la société, des femmes et des hommes enfermés dans les prisons qu'ils s'imposent ainsi que dans celles créées pour assurer la protection de la société. » ◆

# La région de l'Atlantique compte la seule aumônerie communautaire bilingue du Canada

*Par le révérend Lorne K. Freake, aumônier communautaire, Northwest New Brunswick Community Chaplaincy Inc.*

Notre système de justice pénale évolue. De plus en plus, l'accent est mis sur la justice réparatrice.

« Plutôt que de simplement mettre les criminels en cage, signale Lorne K. Freake, un aumônier communautaire auprès de Northwest New Brunswick Community Chaplaincy Inc., on s'occupe maintenant beaucoup plus de les "guérir" et de prendre soin d'eux d'une manière globale et humanitaire dans la collectivité. »

« Il ne s'agit pas seulement, dans le contexte de la criminalité, de remédier aux conséquences des violations de la loi, mais de s'occuper également d'êtres meurtris, de cœurs brisés, de relations anéanties. Ces dernières années, on a pris conscience du fait qu'un crime ne met pas uniquement en jeu un délinquant et une victime. La communauté entière se ressent des conséquences du crime. Souvent, elle est elle-même victime lorsqu'elle doit se préoccuper de statistiques sur la criminalité, de prévention du crime et de récidive. Puisqu'elle est touchée comme victime, elle peut aussi participer au processus de réconciliation et de guérison. Un moyen d'assurer la participation de la collectivité consiste à recourir à un programme d'aumônerie communautaire interconfessionnelle. »

Membres du Conseil de l'aumônerie
Dans l'ordre habituel :
Assis : Gail McDonald, vice-présidente, Nathalie Cyr-Bélanger, trésorière, Eileen Ruest-Émond, directrice régionale des Services communautaires et correctionnels du Nouveau-Brunswick, Linda Clavette, membre du Conseil et John Tonks, aumônier régional.
Debout : Rickie Bois, membre du Conseil, Rick O'Reagen, membre du Conseil, Gerald Daigle, agent de liberté conditionnelle, Brian Thériault, président et Lorne Freake

Cette aumônerie communautaire a été appuyée par le Service correctionnel du Canada, par les Services communautaires et correctionnels du Nouveau-Brunswick ainsi que, depuis peu, par le Conseil national de prévention du crime et par les entreprises et communautés religieuses du nord-ouest du Nouveau-Brunswick.

Selon le révérend Freake, l'aumônerie communautaire est un modèle de justice réparatrice assurant des services de pastorale dans les deux langues officielles et un soutien moral aux ex-détenus et à leur famille qui ont entrepris une démarche de réadaptation, de réconciliation et de réinsertion sociale.

« Le programme offre un cadre qui permet aux délinquants et aux victimes de participer au processus de guérison par la responsabilité, la réconciliation et le dédommagement. L'aumônerie communautaire est une excellente façon de sensibiliser des congrégations au fait que l'incarcération d'une personne punit toute sa famille immédiate, à laquelle il faut assurer des services de pastorale plutôt que de la rejeter. »

Le principe de la « justice réparatrice » que prône l'aumônerie communautaire est basé sur les enseignements théologiques des Livres. L'Église doit se faire entendre dans le système de justice pénale. En s'impliquant dans la prestation des services correctionnels communautaires, par la voie de l'aumônerie communautaire, elle y parviendra. ◆

**« Il ne s'agit pas seulement, dans le contexte de la criminalité, de remédier aux conséquences des violations de la loi, mais de s'occuper également d'êtres meurtris, de cœurs brisés, de relations anéanties. »**

# Un pasteur sur deux roues
# Un aumônier communautaire opte pour la moto

*Par le révérend Lorne K. Freake, aumônier communautaire, Northwest New Brunswick Community Chaplaincy Inc.*

Les motocyclistes refont-ils leur image ? Pas vraiment… Mais une mentalité nouvelle émerge parmi ceux qui osent rouler sur deux roues. L'aumônier communautaire Lorne K. Freake, est un motocycliste qui a un message à véhiculer. Après avoir rêvé pendant des années de conduire une moto, il a suivi le cours de sécurité pour motocyclistes et pris la route avec sa Classic XS Special 1 100 cc.

Le révérend Freake, ou « padré » comme il est écrit sur l'arrière de son casque, est un aumônier communautaire interconfessionnel. Il assure des services de pastorale et un soutien moral dans les deux langues aux exdétenus et leurs familles qui ont entrepris une démarche de réadaptation, de réconciliation et de réinsertion sociale dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Ce service est appuyé et prévu par le Service correctionnel du Canada, Services communautaires et correctionnels du Nouveau-Brunswick et le Conseil national de prévention du crime (ministère de la Justice). Certaines congrégations religieuses et entreprises locales et régionales assurent aussi un appui.

Le révérend Freake espère voir changer l'image que le public se fait des motocyclistes. Lui-même père de famille, il dit : « Beaucoup de motocyclistes sont aussi attachés à leur famille. Si j'ai des heures libres, je consacre presque tout mon temps à mes enfants pour ensuite me récompenser en faisant un tour sur ma moto. C'est en fin de compte la famille qui importe le plus et elle peut en définitive être tout ce qui vous reste. »

L'aumônier a adapté sa moto pour véhiculer des messages. Il y en a par exemple un sur la

**Le révérend Freake est un motocycliste qui a un message à véhiculer.**

rédemption par la grâce de Dieu. Nous faisons tous des erreurs, mais Dieu nous pardonne et nous aide à repartir à neuf et à poursuivre nos vies. Il a posé sur le réservoir un décalque représentant une croix et une colombe, et portant le mot « *FORGIVEN* » (pardonné). Sur la sacoche arrière, il a mis une plaque qui dit « *UCAN B 4GIVEN* » (Vous pouvez être pardonné) et une autre où on peut lire « *NO GOD, NO PEACE… KNOW GOD, KNOW PEACE!* » (sans Dieu, pas de paix… connaissez Dieu et vous connaîtrez la paix). Sa moto porte d'autres décalques qui transmettent des messages tout aussi importants.

L'aumônier possède aussi quelques t-shirts intéressants ornés de messages explicites au sujet de la prière et du salut. « J'utilise tout simplement les méthodes de la génération X, dit-il, pour lui transmettre un message d'espoir et lui faire comprendre qu'avec l'aide de Dieu, nous pouvons combattre les problèmes de drogues et d'alcool et briser le cercle vicieux de la criminalité. »

Il espère organiser un groupe local de motocyclistes qui pourrait devenir une section locale de la Christian Motorcyclists Association à laquelle lui et quelques autres personnes appartiennent. Il s'agira d'un groupe interconfessionnel d'hommes et de femmes qui ont en commun une passion pour le Seigneur et pour les motos. Ce groupe permettrait aussi aux participants de contribuer à diverses activités communautaires comme des collectes de jouets à l'intention d'enfants hospitalisés ou un « motothon » en vue de recueillir de l'argent pour des missions ou des organismes de charité locaux ou d'autres organismes ayant besoin d'aide. ◆

# Célébration de l'anniversaire de la libération conditionnelle

*Par Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction*

À l'occasion de la réunion régionale du Comité national mixte des hauts responsables des services correctionnels qui s'est déroulée les 17 et 18 juin 1999 à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, le Service correctionnel du Canada a organisé un repas pour marquer le 100e anniversaire de la libération conditionnelle au Canada.

La rencontre avait pour thème *Le nouveau visage du système de justice pénale et la collaboration des intervenants.* ◆

**De gauche à droite :**

**Robert Babineau, sous-commissaire adjoint de la région, Cheryl Grant, conseillère principale, Partenariats et consultation, Solliciteur général du Canada, et Léonard LeBlanc, vice-président, région de l'Atlantique, Commission nationale des libérations conditionnelles.**

# Ouverture du laboratoire de formation informatique

*Par Bernard Cormier, administrateur régional intérimaire, Communications et services à la haute direction*

C'est avec une joie évidente que le directeur de l'établissement Springhill, Terry Hatcher, a accueilli l'ouverture, le 26 mai 1999, du nouveau laboratoire de formation informatique de l'établissement. Plus de 50 membres du personnel ont assisté à la cérémonie, y compris Gene Murphy, chef régional, Informatique, des membres du Comité consultatif de citoyens et un représentant du collège communautaire de la Nouvelle-Écosse. Des rafraîchissements ont été servis et un barbecue a été organisé pour célébrer cette ouverture. Les employés ont pu essayer sur place les ordinateurs qui doivent servir à la formation et le personnel chargé de l'informatique était présent pour les aider. Pour terminer la cérémonie, on a coupé un ruban comme le veut la tradition.

**Dans l'ordre habituel : George Sproul, Syndicat des employés du Solliciteur général, Reg Caulfield, directeur adjoint, Services de gestion; Shannon Oikle, agente de formation du personnel; Terry Hatcher et Gene Murphy.**

Selon Terry Hatcher, le laboratoire servira grandement aux employés, qui y recevront de la formation sur les diverses applications nécessaires pour exécuter leurs tâches courantes, y compris Outlook, PeopleSoft et le Système de gestion des détenus. Grâce au laboratoire, il sera plus facile d'organiser la formation des personnes qui travaillent par quart, puisque les cours seront donnés sur place et que les heures de formation seront adaptées à l'horaire de travail. ◆

# Certificat d'appréciation remis par la GRC

*Par Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction*

La photographie présente l'équipe qui a été créée pour travailler en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) durant l'enquête sur le meurtre du détenu Roberts. La GRC a remis une plaque d'appréciation à chaque membre de l'équipe, et elle a aussi remis un certificat d'appréciation à l'établissement Springhill et à son directeur, Terry Hatcher. Comme on peut le lire sur le certificat, celui-ci a été remis en reconnaissance de l'excellente collaboration apportée aux membres du Groupe des crimes graves de la GRC lors de l'enquête sur la mort de Michael Dion Roberts. On y mentionne aussi que le professionnalisme et la compétence dont le directeur et le personnel de l'établissement Springhill ont fait preuve ont eu une influence considérable sur l'issue de l'enquête. Le certificat est signé par Dwight L. Bishop, commissaire adjoint, commandant divisionnaire de la Division « H ». ◆

**De gauche à droite : Jim Wilson, surveillant correctionnel; Chris Howard, agent de sécurité préventive de l'établissement; Ted Darragh, gestionnaire d'unité; Terry Hatcher, directeur; Wendy McNutt (secrétaire du Groupe des crimes graves, GRC Truro); Rob MacDonald, coordonnateur, Opérations correctionnelles; sgt. Ken Matthews (service de police de Springhill) et Alan Alexander, sous-directeur.**

## Intégration au marché du travail

# Une expérience intéressante au bureau sectoriel de Hull

*Par Marie-France Loiselle et Sylvie Carrier, bureau sectoriel de Hull*

Le Centre de placement spécialisé du Portage (CPSP) est une ressource offrant des services spécifiques en employabilité à la clientèle judiciarisée de l'Outaouais. Au cours des années, l'organisme est devenu un chef de file sur le plan de la réintégration de ces individus sur le marché du travail. Le personnel, pour la plupart des criminologues connaissant bien la dynamique de la clientèle, sont en mesure d'apporter une aide appropriée. Le bureau sectoriel de Hull, soucieux de mieux répondre aux besoins de sa clientèle, entretient une collaboration étroite avec le CPSP depuis plusieurs années. Nous vous présentons donc une initiative unique orchestrée par cette ressource qui a débuté au printemps 1998.

Le CPSP a mis sur pied un programme d'acquisition de compétences professionnelles et de développement d'habitudes de travail saines et efficaces dans le cadre du projet intitulé « Fonds de lutte contre la pauvreté ». Ce projet était appuyé financièrement par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité du Québec.

Convaincu que sa clientèle est fortement défavorisée – dossier judiciaire, faible niveau de scolarité, passé d'assistance sociale et peu ou pas d'expérience de travail – face à un marché du travail de plus en plus exigeant, le CPSP a présenté son point de vue devant les instances décisionnelles afin de faire reconnaître que ses clients pourraient bénéficier d'un programme d'insertion en milieu de travail. Après plusieurs efforts, le projet fut accepté, à la joie de tous les intervenants de l'organisme. Ainsi, 14 clients du Centre, dont quatre libérés du bureau sectoriel de Hull, ont eu la chance de recevoir une formation en milieu de travail.

Dans un premier temps, les participants ont effectué une démarche d'orientation professionnelle dans le but de repérer un domaine d'emploi correspondant à leurs intérêts et aptitudes. Par la suite, ils furent soumis à un processus de sélection permettant d'évaluer leur motivation et la valeur qu'ils accordent au travail pour ensuite effectuer un stage

**Marie-France Loiselle et Sylvie Carrier**

exploratoire de quelques jours, en entreprise, pour confirmer leur choix de carrière.

Notons que les participants ont travaillé en moyenne 35 heures par semaine et que la durée du projet a varié entre 30 et 40 semaines. L'objectif de ce projet fut l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles et l'amélioration des habiletés sociales du client par le biais d'un emploi rémunérateur et valorisant. Advenant le cas où l'employeur ne pouvait garder le candidat à la fin du projet, le transfert des compétences dans un autre emploi était possible. Par ailleurs, en permettant aux clients de vivre une expérience sur le marché du travail après y avoir été inactifs depuis plusieurs années, le projet leur permettait également de reprendre confiance en eux, tout en exploitant leur potentiel et en développant de bonnes habitudes de travail.

La réponse des entrepreneurs de la région fut positive à l'idée d'un tel projet. Notons que chaque entreprise devait assumer une partie du salaire du participant et était également responsable de la formation du client, à partir d'un plan préalablement établi en début de programme. Ce plan de formation comprenait les thèmes spécifiques ci-dessous, jugés importants pour la réussite du candidat dans son nouvel environnement de travail :

- les composantes du marché du travail;
- le contrôle du stress et la résolution de problèmes;
- la gestion du temps et la planification budgétaire;
- l'introduction au micro-ordinateur et à Windows 95;
- l'exploration du logiciel Word 97 et Internet;
- la connaissance de soi;
- la communication et le milieu de travail;
- l'entreprise et le réseau de service.

Le plan de formation comprenait aussi une description complète des compétences à acquérir progressivement au cours du stage. La formation en milieu de travail fut dispensée par le superviseur immédiat du candidat, alors que les ateliers étaient offerts par les intervenants du projet et des professionnels de la région, sous la supervision du directeur du CPSP. Des suivis en entreprise furent également effectués hebdomadairement par les intervenants du programme, afin de suivre le développement du participant et de s'assurer que la formation respectait le plan de formation préétabli.

Cet aspect du projet sécurisait le participant, ces suivis lui permettant non seulement d'échanger sur son travail, mais aussi sur les difficultés personnelles qu'il vivait et qui, trop souvent, prennent une ampleur démesurée pouvant mener à l'abandon du travail. L'entrepreneur bénéficiait du même appui de la part des intervenants du projet.

Les services contractuels d'une conseillère en emploi du CPSP retenus par le bureau sectoriel de Hull ont certes contribué à la sélection des candidats. En effet, celle-ci les a préparés adéquatement au processus de sélection en les référant directement aux responsables du projet, en leur fournissant tous les outils nécessaires à la préparation d'une entrevue, de même qu'en les appuyant tout au long du processus. Les emplois occupés étaient les suivants : nettoyeur à sec après sinistres, réusineur de crémaillère, préposé à l'entretien et commis aux fruits. De plus, un des aspects non négligeables de ce projet était que les candidats pouvaient poursuivre leur formation au-delà de leur expiration de mandat avec le SCC.

Bravo à toute l'équipe pour cette belle initiative ! ◆

# Journée nationale des Autochtones à l'établissement La Macaza

*Par Marie-Paule Brisebois, chef, Administration et gestion, établissement La Macaza*

Michel Tremblay, agent de liaison autochtone et Joséphine Curotte, thérapeute autochtone de la Clinique de La Macaza et présidente du Comité régional aviseur autochtone, ont organisé une journée de festivités le 21 juin 1999, afin de souligner de façon particulière la Journée nationale des Autochtones.

Les activités de cette journée ont permis de souligner l'achèvement d'un programme autochtone intitulé Abus de substances, ainsi que l'inauguration de la tente des Inuits et du très beau tipi, tous deux érigés sur le terrain sacré de l'établissement en mai 1999. Les organisateurs avaient invité des Aînés autochtones, un Aîné inuit, des chanteurs et des danseurs autochtones et inuits, des représentants de la Maison Waseskun, des représentants de la Commission scolaire Kativik, une représentante de l'Office national du film et plusieurs bénévoles.

Membres du Comité régional de gestion.

Danseur invité et Joséphine Curotte.

**Pour la première fois, les Inuits ont pu se sentir aussi impliqués que les autres détenus autochtones**

Sous un ciel radieux, la journée a débuté par des enseignements de la part des Aînés. Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir un groupe de chanteurs inuits de la communauté Puvirnituq, qui ont eu la gentillesse d'apporter de la viande de caribou aux détenus inuits, afin d'agrémenter le repas traditionnel – pour environ cent personnes – préparé par l'agent de liaison et son épouse.

Après le dîner vint la remise des diplômes, suivie d'un spectacle présenté par des danseurs de Kahnawake, deux hommes et deux femmes arborant de très beaux costumes qui ont su amener plusieurs employés, détenus et invités à participer à leurs danses.

Pour la première fois, les Inuits ont pu se sentir aussi impliqués que les autres détenus autochtones en recevant la visite d'un groupe de chanteurs inuits et celle d'un Aîné inuit qui a dispensé des enseignements et chanté des chansons traditionnelles en inuktitut. Durant les danses, les détenus ont pu célébrer une messe avec un prêtre inuit.

Dans l'après-midi, les employés et les membres du Comité régional de gestion furent sensibilisés aux cultures autochtones et inuits, très présentes à l'établissement La Macaza.

Tout s'est très bien déroulé et l'expérience fut très enrichissante, autant pour le personnel et les détenus que pour les invités de l'extérieur. Il est toujours intéressant de s'arrêter quelques instants pour vivre pleinement la spiritualité autochtone, qui dégage un grand respect de l'être et de tout ce qui l'entoure. ◆

# Les détenus amassent des fonds pour les sinistrés de Colombie

*Par Éric Blackburn, éducation et formation, Centre fédéral de formation*

Un groupe de résidants du Centre fédéral de formation appelé Los Amigos a organisé, en avril 1999, une campagne de levée de fonds afin de venir en aide à la population colombienne éprouvée par un séisme. Les détenus se sont montrés très généreux puisqu'un montant de 872 $ fut rapidement recueilli avec la permission de la direction de l'établissement, puis remis sous forme de chèque à Yvon Blais, représentant délégué par Industrie Canada auprès de la Croix-Rouge canadienne. Celle-ci s'est chargée de faire parvenir cette aide précieuse aux sinistrés.

Dans une lettre envoyée au président du groupe Los Amigos, M. Blais soulignait leur patriotisme et leur débrouillardise. François Lagarde, chef du développement social au Centre fédéral de formation, a su faciliter la tenue de l'événement et mérite également des remerciements.

Los Amigos fut créé en 1991 à l'instigation du président actuel, Luis Castro Pacheco, suite à une suggestion de Sœur Louise Gélinas, à l'époque membre du service de l'aumônerie de l'établissement. Le groupe compte environ une dizaine de membres, tous issus des différentes communautés hispaniques; d'autres membres peuvent être admis, le seul critère étant une certaine connaissance de l'espagnol puisque la très grande majorité des événements se déroulent dans cette langue.

Luis Castro Pacheco (à gauche) en compagnie de Yvon Blais

Le groupe vise à faciliter l'intégration et la réhabilitation des détenus d'origine hispanophone en leur fournissant de l'aide, des activités à caractère culturel et social et d'autres manifestations favorisant leur épanouissement personnel. Pour ce faire, ils reçoivent l'appui et l'expertise de bénévoles et d'intervenants, tant de l'intérieur que de l'extérieur. ◆

# CORCAN contribue à l'aménagement du parc aquatique Amazoo

*Par Régis Charron, directeur intérimaire, établissement Cowansville*

Pour la deuxième année consécutive, tous les ateliers des industries CORCAN de l'établissement Cowansville ont noué un partenariat avec le zoo de Granby en contribuant à la construction de composantes du parc aquatique Amazoo, sous la direction de Alain Bachand, gérant intérimaire des opérations des industries CORCAN et de Jacques Gauthier, instructeur.

Le projet a nécessité la participation d'environ 50 détenus et permis la fabrication de 80 tables, 60 parasols, 60 boîtes de recyclage, 3 boîtes de remisage pour déchets et 3 500 pièces de bambou destinées à recouvrir les bâtiments. Les matériaux provenaient du zoo de Granby, où est situé le parc aquatique, tandis que les industries CORCAN fournissaient la main-d'œuvre.

En présence de Alphonso Gagliano, ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Mario Limoges, directeur général et responsable des services techniques de la Société zoologique de Granby, a profité de l'ouverture officielle de cet outil récréo-touristique important pour la région, le 10 juin 1999, pour souligner la contribution de l'établissement Cowansville, représenté pour l'occasion par Régis Charron, directeur intérimaire.

Les industries CORCAN de l'établissement Cowansville réalisent de tels travaux pour la communauté depuis plusieurs années. En 1998, plus de 200 tables avaient été fabriquées pour le zoo de Granby, tandis que des éléments récréatifs tels que bancs, espaliers et balançoires étaient construits pour l'école Vincent-Ferrier, située à Adamsville. ◆

# Programme de mentorat professionnel

*Par Bev Arseneault, agente de projet, Division des politiques, de la planification et de la reddition de comptes et coprésidente du comité régional de l'Ontario sur les femmes*

Beaucoup de gestionnaires supérieurs du Service correctionnel du Canada (SCC) pourront prendre leur retraite d'ici cinq ans et afin de préparer la relève, ils doivent contribuer au perfectionnement du personnel de premier niveau. Une des responsabilités de la direction consiste justement à aider les subalternes à réussir. En mai 1998, le Comité de gestion régional de l'Ontario a approuvé le Plan d'équité en matière d'emploi de la région de l'Ontario pour 1998, qui prévoyait fournir l'aide d'un mentor aux membres des groupes visés par les mesures d'équité en matière d'emploi. Pour atteindre cet objectif, le Comité régional sur les femmes a proposé un programme de mentorat en bonne et due forme comportant le jumelage de cadres supérieurs éventuels et de cadres chevronnés. Le programme était ouvert à tous les employés de la région de l'Ontario du SCC, y compris ceux qui sont visés par les mesures d'équité en matière d'emploi.

Un programme formel de mentorat peut favoriser le perfectionnement d'employés ayant du potentiel, aider à transmettre la culture de l'organisme, accroître la loyauté envers le SCC et promouvoir des normes organisationnelles acceptées. Très puissante, la relation de mentorat favorise l'émergence de dirigeants productifs et novateurs. Le programme peut également améliorer le rendement et motiver l'associé, tandis que, de son côté, le mentor contribue à l'efficacité organisationnelle. La participation est une des meilleures façons de gérer une organisation. L'attribution précoce de responsabilités aux nouveaux employés aide ces derniers à croître. Le nouveau programme de mentorat professionnel de la région de l'Ontario montre que nous sommes une organisation intelligente et traduit l'existence d'un climat organisationnel propice à la croissance personnelle et professionnelle.

Bev Arseneault et Karen Smith-Black

**Le mentorat se traduit par une relation soutenue et favorable entre un employé chevronné, qui fait part de son expérience et de sa compréhension des buts, pratiques et valeurs du SCC, et un collègue moins expérimenté.**

Le mentorat consiste en un partenariat d'apprentissage qui peut être salutaire tant au mentor qu'à l'associé. Il se traduit par une relation soutenue et favorable entre un employé chevronné, qui fait part de son expérience et de sa compréhension des buts, pratiques et valeurs du SCC, et un collègue moins expérimenté. Cela crée pour l'associé une occasion de discuter et d'apprendre d'un cadre, en plus de lui donner une idée du travail aux échelons supérieurs de la hiérarchie. De leur côté, les mentors peuvent développer leur entregent et contribuer au développement et au progrès de futurs dirigeants.

La fonction de mentor représente une composante très recherchée du cheminement professionnel d'un fonctionnaire. Au SCC, elle permet d'enrichir les tâches et d'accroître la satisfaction au travail. Les entretiens soutenus entre mentors et associés peuvent améliorer la communication à l'échelle de l'organisme. Un programme réussi de mentorat aide à réduire le roulement du personnel et à combattre l'épuisement professionnel. Il contribue à la transmission des valeurs et pratiques du SCC et fait donc en sorte que celui-ci continuera à fonctionner efficacement.

En 1998, la coprésidente du Comité régional sur les femmes de la région de l'Ontario, Bev Arsenault, a présenté le Programme de mentorat professionnel au Comité de gestion régional de l'Ontario. Le programme a été approuvé, et sa mise en œuvre a commencé immédiatement. On a écrit aux membres du personnel de la région de l'Ontario pour les inviter à proposer leur candidature. Les postulants et les candidats devaient envoyer leur curriculum vitae, des copies de leurs diplômes universitaires ou de leurs relevés de notes, et une lettre afin d'expliquer leur désir de participer au programme. Deux coordonnateurs ont ensuite examiné les candidatures et choisi les associés.

Les sept associés qui ont été choisis ont été jumelés aux mentors bénévoles. Signalons que plusieurs gestionnaires supérieurs s'étaient proposés pour servir de mentors.

Le projet pilote d'un an du Programme de mentorat professionnel de la région de l'Ontario a été lancé officiellement le 9 février 1999. La journée a commencé par un déjeuner qui a été organisé pour permettre aux participants de se rencontrer

**RÉFLEXIONS SUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL**

**Voici quelques réflexions qui peuvent vous aider dans votre cheminement professionnel au SCC :**

- **Vous êtes responsable de votre perfectionnement professionnel.**
- **Développez vos ressources.**
- **Utilisez au maximum votre plan de perfectionnement personnel; faites connaître vos buts.**
- **Soyez bien en vue au sein de l'organisme.**
- **Il est important de s'affirmer, d'être autonome et d'être compétent. Osez, manifestez votre volonté à apprendre.**
- **Entourez-vous de personnes qui peuvent vous appuyer, vous encadrer, vous défendre, vous faire valoir et vous instruire. Essayez de redonner une partie de ce que vous recevez. Le processus s'entretiendra.**
- **Interrogez-vous sur ce que vous essayez d'accomplir en milieu de travail, ce que vous devez comprendre et ce que vous devez faire pour y parvenir.**
- **Créez-vous des réseaux au sein de l'organisme; ne comptez pas uniquement sur une personne.**
- **Trouvez-vous des mentors officieux, c'est-à-dire des personnes à différents paliers du SCC qui vous aideront à comprendre des tâches nouvelles.**
- **La recherche d'un mentor est un processus dynamique qui exige de la vision, de la planification et de la sensibilité.**
- **Des relations de types et d'intensité différents avec de nombreuses personnes produiront le même résultat qu'une relation avec un mentor.**
- **Cherchez des personnes aptes à vous aider de diverses manières, par exemple, une personne pour régler des problèmes, une autre pour analyser vos sentiments (et éviter l'épuisement professionnel) et une troisième qui ne craindra pas de vous affronter et vous incitera à agir.**
- **Prenez des risques, acceptez des défis, mais assurez-vous d'avoir la coopération des autres et d'avoir fait approuver vos projets.**
- **Demandez à être affecté à des projets spéciaux.**

et auquel ont également pris part le sous-commissaire régional Brendan Reynolds et le sous-commissaire adjoint Ross Toller. Une experte-conseil a ensuite présenté au groupe un mini-exposé sur un programme d'analyse de la personnalité appelé « Colours ». Celui-ci ressemble au test Meyers Briggs ou au Keirsey Character Sorter [l'inventaire des tempéraments de Keirsey]. Les profils en résultant aident une personne à découvrir sa personnalité et à mieux comprendre les autres types de personnalité; ils peuvent aussi aider à travailler avec des personnes de différents types de personnalité ou à les surveiller.

Cette intervention a été suivie d'un bref exposé par les coordonnateurs du programme Bob Fisher et Bev Arseneault. On a remis aux participants un cahier d'information et un modèle afin de les aider à créer leurs propres contrats d'apprentissage et à préciser leurs buts, objectifs et stratégies pour l'année. Carol MacKean, professeure à l'Université Queen's, a présenté le dernier exposé, qui a porté sur la valeur d'un programme de mentorat et l'importance de cette démarche pour les groupes visés par les mesures d'équité en matière d'emploi.

Durant l'année, le groupe se réunira trimestriellement et aura aussi accès à des occasions d'apprentissage. Ce projet pilote durera jusqu'en février 2000; le programme sera alors évalué, et le Comité de gestion régional déterminera l'opportunité de le poursuivre dans la région de l'Ontario. ◆

Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du Programme de mentorat professionnel dans la région de l'Ontario, veuillez communiquer avec Bev Arsenault par courriel ou par téléphone au (613) 545-8257.

# Visite historique du pénitencier de Kingston

*Par Rae Gateley, surveillant correctionnel, pénitencier de Kingston*

Le 18 juin 1999, pour marquer la Semaine nationale de la fonction publique, le directeur et les membres du personnel du pénitencier de Kingston ont été les hôtes d'une visite historique de l'établissement. Le personnel tire une grande fierté de sa prestation de services non seulement à l'établissement et à la collectivité immédiate, mais aussi en tant que fonctionnaires fédéraux du Canada.

Cette visite a donné à un certain nombre de dignitaires locaux et de membres de la collectivité l'occasion de visiter le pénitencier de Kingston, de voir son architecture impressionnante, de découvrir quelques aspects de sa longue histoire et de rencontrer plusieurs de ses employés. Nos distingués invités incluaient des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux, d'anciens employés de l'établissement, des bénévoles de nombreux organismes communautaires, des éducateurs, des membres du milieu des affaires et des représentants des médias.

**Art Jarvis, directeur du pénitencier de Kingston en 1971, en compagnie de James Brown, homme d'affaires.**

Les invités ont été escortés par des membres du personnel, qui leur ont fait part de données historiques au sujet de l'établissement et répondu à leurs questions.

Après la visite, les invités ont pu explorer le Musée du Service correctionnel du Canada. Cela a été suivi d'une courte réception sur la pelouse de l'ouest du Musée. Le directeur de l'établissement, Monty Bourke, a remercié les invités de leur présence et de leur soutien.

Le pénitencier de Kingston vise à fournir un milieu de travail sûr et respectueux au personnel et un cadre de vie propice aux détenus. La visite historique nous a permis de faire connaître notre environnement à nos voisins de la collectivité, dont un grand nombre ont pendant longtemps vu le pénitencier de l'extérieur en se demandant comment c'était vraiment à l'intérieur; leurs commentaires révèlent que cette activité a été bien accueillie. ◆

**Stuart Watts, un aîné qui habite le village de Portsmouth, Monty Bourke, directeur et Ted McKay, instructeur d'atelier.**

**Visiteurs dans la rotonde.**

# L'établissement Bath organise une foire pour ses diplômés

*Par Shawn Jeffries, délinquant, établissement Bath*

Presque tous les détenus canadiens finiront par retourner dans la collectivité, et celle-ci devra répondre à leurs besoins, immédiats et à long terme.

Même si les programmes, la théorie, les jeux de rôles et les discussions aident les détenus à se faire une idée de ce qui les attend quand ils seront remis en liberté, cela ne leur apprend rien sur les multiples ressources mises à leur disposition dans la collectivité. Il y a trop de questions auxquelles le personnel correctionnel ne peut répondre. Les détenus ont donc besoin d'un forum où ils peuvent chercher des solutions aux besoins immédiats et futurs qu'ils éprouveront quand ils seront en liberté, des besoins auxquels ne répondent pas les programmes que nous suivons pendant notre incarcération et des besoins d'un autre ordre que la formation scolaire ou professionnelle que nous avons reçue. La foire prélibératoire de la Société John Howard est devenue ce forum.

L'établissement Bath accueille une foire prélibératoire depuis 1997. Le taux de rotation de la population carcérale de cet établissement est élevé et pour la plupart des détenus – à l'exception des hommes qui ont travaillé à la foire cette année –, la foire prélibératoire que la Société John Howard a organisée cette année était un événement nouveau. Et ce fut un grand succès. Parmi les invités, il y avait des avocats, mais aussi des représentants des universités, des maisons de transition, des centres de ressources communautaires contre l'alcoolisme et la toxicomanie, des fraternités d'Autochtones, des groupes d'entraide familiale, de l'Armée du Salut et des centres de traitement des victimes du VIH et du sida. Les invités ont participé à des conversations intéressantes, ont répondu à des questions judicieuses et ont trouvé que l'atmosphère de la foire leur paraissait détendue et qu'ils étaient heureux d'avoir passé cette journée à discuter avec les détenus de l'établissement Bath.

C'était important que ces personnes de la collectivité viennent nous visiter, à leurs frais, et passent la journée à aider les détenus; mais il était tout aussi important qu'un grand nombre de détenus se rendent au centre communautaire de Bath pour posé de nombreuses questions et recevoir des réponses. Beaucoup de détenus qui voulaient avoir de l'information sur certaines maisons de transition, sur la législation en matière d'immigration et sur les diverses formes de mise en liberté ont tiré profit de cette foire prélibératoire; ils sont arrivés avec des interrogations et sont repartis avec des réponses et une meilleure connaissance de ce qu'ils pouvaient faire après leur mise en liberté. D'autres sont venus simplement pour satisfaire leur curiosité, et ils ont été agréablement surpris. Un détenu a confié : « J'aurais dû venir ici l'an dernier; ça m'aurait évité un tas d'ennuis. C'est vraiment très bien, j'espère que ça va se répéter. »

J'espère moi aussi que cela va se répéter. Quelques invités et détenus nous ont proposé de nouvelles idées qui vont nous permettre d'améliorer la foire de l'an prochain. J'aimerais entre autres y voir plus de membres du personnel. Même si quelques employés du Service correctionnel du Canada sont venus à la foire cette année, il faudrait comprendre qu'elle est ouverte à tous et que tous sont bienvenus.

La foire prélibératoire 1999 de Bath a été un succès notamment parce que les détenus ont pu constater qu'il y avait dans la collectivité beaucoup de gens prêts à les aider à rester hors de prison. Les détenus savent maintenant où s'adresser pour chercher du travail ou un logement, mais ils savent aussi qu'il y a des gens qui les aiment et qui leur pardonnent leurs erreurs passées. Ils ont reçu plus que de l'information sur les ressources; ils ont appris qu'ils pouvaient changer leur vie et prendre un nouveau départ. ◆

**Note du personnel** : Merci plus particulièrement à « Teach » Simmons, de la Société John Howard, aux délinquants Shawn Jeffries, Anthony Special et George McKee et aux membres du personnel Keir MacMillan et Jane Tassielli pour leur contribution à la foire et au barbecue de cette année.

# Forum communautaire de la Société John Howard

*Par Belinda Roscoe, agente de projet, Communications et services à la haute direction*

Le 17 juin dernier, l'Église unie de Queen Street, à Lindsay, en Ontario, a organisé un forum où le public a été invité à participer à des discussions portant sur les services correctionnels communautaires. L'activité a été organisée par la Société John Howard, le comité consultatif de citoyens local du Service correctionnel du Canada (SCC) et la Division de la justice réparatrice du SCC.

Cette activité poursuivait plusieurs objectifs. Le forum ouvrait la discussion de questions d'intérêt local se rapportant aux services correctionnels communautaires et à la justice pénale. Il visait aussi à faire connaître au public les coûts et les avantages des services correctionnels communautaires comparativement aux services correctionnels fournis dans les établissements. Enfin, il a contribué à l'élaboration de stratégies locales axées sur la réinsertion sociale des délinquants, et donc sur la prévention du crime.

Le conférencier était David Cayley, rédacteur et annonceur à la CBC et auteur de *The Expanding Prison*. Il s'est demandé si la société devait recourir de plus en plus à l'incarcération tout simplement parce que les prisons existent et il a présenté de nouvelles façons de considérer le crime et son châtiment.

Monsieur Cayley a souligné qu'au cours des 20 ou 30 dernières années, les taux d'incarcération ont augmenté à peu près partout dans le monde. Dans l'ex-république soviétique, le taux d'incarcération a presque atteint le niveau où il se situait à l'époque où Staline était au pouvoir. Au Canada, le taux d'incarcération s'est stabilisé à 130 délinquants par 100 000 habitants, tandis qu'il s'élève à 600 aux États-Unis. Même aux Pays-Bas, où l'on favorise la désincarcération, le taux d'incarcération est passé de 17 à 60 délinquants par 100 000 habitants. Seule la Finlande connaît une diminution.

Monsieur Cayley a précisé que l'augmentation du taux d'incarcération n'était pas attribuable à une augmentation du taux de criminalité. Elle est plutôt due à l'intransigeance des décisions politiques à l'égard de la criminalité, à l'augmentation du chômage, à la concentration de la richesse et à une mentalité axée sur la consommation. De plus en plus aussi, les médias font une plus grande place à l'aspect sensationnel du crime et préfèrent passer sous silence les conséquences et les châtiments qu'il entraîne. La responsabilité de la criminalité est devenue une question d'ordre individuel plutôt que social, comme en fait foi l'augmentation du nombre de groupes de défense des droits des victimes. Les crimes liés à la drogue et les crimes à caractère sexuel suscitent de plus en plus de controverse et entraînent des poursuites souvent acharnées.

Sauf quelques exceptions, l'incarcération ne donne pas de bons résultats, affirme M. Cayley. La sous-culture carcérale favorise la diffusion d'attitudes et d'ambitions antisociales et tend à raffermir les caractéristiques criminogènes. De plus, aucune peine ne parviendra jamais à apaiser le cœur des victimes ni à réparer le mal qu'elles ont subi. La manière dont la société considère les criminels n'incite pas du tout les délinquants à réintégrer la collectivité; au contraire, la société tend à les exclure.

Pour la majorité des délinquants, l'incarcération n'a aucun effet dissuasif, car ceux-ci ne prévoient pas les conséquences possibles de leurs actes avant de commettre un crime. Souvent aussi, les délinquants sont issus d'un milieu perturbé. L'incarcération est justifiée uniquement lorsqu'il faut retirer de la société des criminels particulièrement dangereux. Par contre, prévient M. Cayley, il est très difficile de déterminer qui présente un véritable danger pour les autres. À l'heure actuelle, la recherche n'offre aucune conclusion fiable à ce sujet.

Selon M. Cayley, les tentatives de réinsertion sociale produisent certains effets, mais elles sont en conflit avec la culture criminelle qui caractérise le milieu carcéral. La collectivité souhaite obtenir réparation, mais l'incarcération ne contribue pas à rétablir l'ordre dans la société.

Monsieur Cayley a rappelé au public qu'autrefois les collectivités avaient recours à la médiation pour traiter les accusations d'actes criminels. La médiation ouvre la voie à la communication et au dédommagement et elle permet de convenir d'un châtiment qui satisfait à la fois la victime et le criminel. À mesure que la société s'est donné des règles, les collectivités se sont senties coupées du système de justice pénale. De plus en plus maintenant, elles reviennent à la médiation comme moyen de régler les différends.

David Cayley

## LE DÉLINQUANT DOIT RECONNAÎTRE LIBREMENT SA CULPABILITÉ

À l'échelle internationale, la Nouvelle-Zélande a recours à la médiation comme méthode de règlement des différends; en effet, la justice pour les jeunes est maintenant régie par une loi qui témoigne de l'influence maorie et qui propose une justice différente de la justice anglo-saxonne. Quand un individu a commis un crime, la collectivité se réunit pour prendre connaissance des faits. Le délinquant doit reconnaître librement sa culpabilité. Dans environ 95 p. 100 des cas, la médiation mène à un règlement. À Cranbrook, en Colombie-Britannique, on a appliqué les mêmes principes et obtenu des résultats tout aussi positifs. Auparavant, les jeunes délinquants ne prenaient pas au sérieux le système judiciaire traditionnel, tandis qu'aujourd'hui la médiation les oblige à rencontrer leurs victimes et à rendre des comptes à la collectivité.

Monsieur Cayley a rappelé que le cercle de détermination de la peine, qui réunit les membres de la collectivité, est une pratique que le Yukon a adoptée en 1992, au procès d'un récidiviste nommé Moses. Même si les résultats sont de valeur inégale, cette pratique a permis de mettre un terme au comportement criminel de ce délinquant.

Après son exposé, M. Cayley a répondu aux questions de l'auditoire. Plusieurs personnes se sont dites préoccupées par la privatisation des établissements correctionnels. On lui a aussi demandé pourquoi il semblait y avoir deux justices, l'une pour les riches et l'autre pour les pauvres. Les participants ont aussi convenu que la prévention du crime devait viser les jeunes contrevenants, afin de mettre un terme au cycle de la récidive. La participation de la collectivité, a-t-on affirmé, peut mettre fin à l'isolement des détenus. ◆

# Camp Warrior
# Projet pilote au centre de guérison Stan Daniels

*Par Deborah Podurgiel, rédactrice et réviseure indépendante*
*Photos par Patti LaBoucane, gestionnaire en recherche, évaluation et communications pour le Native Counselling Services of Alberta*

Le 29 juillet 1999 débutait le premier stage de guérison Camp Warrior, sur les rives du lac Beaver, en Alberta, à 170 kilomètres au nord-est d'Edmonton. Ce projet pilote s'inscrit dans les programmes offerts au centre de guérison Stan Daniels situé à Edmonton, en Alberta.

Le commissaire Ole Ingstrup avec des participants au stage.

Étaient présents pour l'inauguration du stage : Ole Ingstrup, commissaire du Service correctionnel du Canada (SCC); Rémi Gobeil, sous-commissaire de la région; Helle Lokdam, bénévole au SCC; Allen Benson, directeur général des Native Counselling Services of Alberta (NCSA); Patti LaBoucane, gestionnaire, Recherche, évaluations et communications; Randy Sloan, gestionnaire, Programmes correctionnels pour les Autochtones; plusieurs Aînés et les douze premiers participants au stage.

Ce stage de 42 jours accueillera 15 personnes. Il s'agit d'un complément au programme Warrior conçu par les NCSA il y a plusieurs années, qui est axé sur les besoins des délinquants autochtones de sexe masculin ayant été condamnés plusieurs fois pour des actes violents. La plupart des participants ont suivi d'autres programmes en établissement, et le stage de guérison leur est offert dans les six mois précédant un changement de statut, tel qu'un transfèrement dans un établissement à sécurité minimale, l'admissibilité à la libération conditionnelle ou la libération d'office.

Ce programme est une première en ce sens que le participant prend conscience des conditions dans lesquelles sa violence se manifeste, en assume la responsabilité et commence le processus d'autoguérison au fil de son expérience de la vie en pleine nature et d'une réflexion spirituelle alimentée par des cérémonies, par des jeûnes et des sueries ainsi que par la présence d'Aînés.

## UN ENDROIT OÙ VOUS POUVEZ ANALYSER VOS ÉMOTIONS

Henry Houle, l'un des participants au stage Camp Warrior, affirme pour sa part que l'expérience lui a permis de faire le vide et de redonner un sens à sa vie. « Je pense que c'est une place où vous pouvez vraiment analyser vos émotions profondes, apprendre de la nature, faire connaissance avec des gens et bâtir la confiance. Car nous grandissons sans cette confiance : c'est en grande partie pour cela que nous sommes introvertis. Ici, on a la chance de pouvoir parler librement de ce qu'on a sur le cœur et d'abandonner nos mauvaises habitudes. On travaille dans quatre dimensions : spirituelle, physique, émotionnelle et mentale. On voit d'un meilleur œil le personnel et les représentants de l'autorité. Nos instructeurs sont des gens avec lesquels on peut parler ouvertement et sans contrainte. Tout le monde est à l'écoute; personne n'est ici pour rire de nous ou nous ridiculiser. »

Pour sa part, Randy Sloan, directeur des programmes correctionnels pour les Autochtones aux NCSA, affirme que le programme donne déjà des résultats étonnants. La salle commune est un tipi, et la suerie est sur place. Le programme même consiste en une série de cercles de partage, de séminaires de guérison et de cérémonies avec les Aînés, qui visent à aider les participants à prendre conscience de leur expérience personnelle de la violence. Nous les guidons vers la cause profonde de leur violence et nous travaillons avec eux à la recherche d'une possibilité de changement, en les aidant à acquérir les compétences et techniques nécessaires pour faire face aux situations de conflit qui risquent de se présenter à leur retour dans leur collectivité. »

« Ce qui est phénoménal, c'est la façon dont ces gars s'ouvrent et se livrent. À tout le moins, l'expérience leur donne la chance de se vider le cœur. »

Alan Benson, directeur général des NCSA, reconnaît quant à lui : « Ce stage ouvre de nouvelles possibilités pour ce qui est d'offrir

Des participants au stage Camp Warrior, sur les rives du lac La Biche.

aux nôtres de bons programmes et confirme notre volonté d'explorer des approches innovatrices pour aider les Autochtones. »

### UN PROJET PILOTE FORMIDABLE

Le commissaire Ole Ingstrup et le sous-commissaire Rémi Gobeil sont tous deux très enthousiastes au sujet du stage. Le sous-commissaire est, pour sa part, convaincu qu'il sera une réussite, à la lumière de ce qu'il en a déjà vu, tandis que le commissaire reconnaît que le stage est un projet pilote formidable. « Le cercle de partage auquel j'ai assisté aux côtés des participants a été très bénéfique. Nous avons entendu des hommes laisser parler leur cœur, avec courage. Le SCC suivra l'évolution de ce programme de très près pour voir s'il donne les résultats escomptés. Le SCC continue de mettre l'accent sur la diversité des programmes correctionnels, et de vérifier si le comportement des participants aux programmes change pour le mieux. »

Des évaluations avant et après le stage permettront d'en mesurer les résultats. Randy Sloan indique que cette évaluation s'appuiera sur des données de base, des observations des Aînés et des animateurs de même que des renseignements fournis par le participant lui-même. « Le but est d'assurer un suivi pendant les quelques mois qui suivent la participation au programme. Seront consultés à cette fin les agents de gestion des cas, les agents de libération conditionnelle et les participants eux-mêmes. D'autres mesures de suivi seront prises pendant une période de deux ans pour voir si les participants sont capables de conserver ces acquis et se sont abstenus de commettre des actes violents. »

Deux stages Camp Warrior sont prévus pour cette année, et 15 participants sont inscrits au second programme qui aura lieu en septembre. Les résultats obtenus et l'évolution des négociations en cours avec le SCC détermineront si le programme est destiné à un avenir prometteur, comme le souhaitent les NCSA. ◆

## Pavillon de ressourcement autochtone
# Eshkwa-A-Dum
# « Tipi du dernier mot »

*Par Deborah Podurgiel, rédactrice et réviseure indépendante*

L'ouverture officielle du pavillon spirituel Eshkwa-A-Dum, qui signifie « Tipi du dernier mot », a eu lieu à l'établissement Stony Mountain le 21 juin 1999 pour coïncider avec le solstice d'été, qui est un jour de grande spiritualité dans la culture autochtones et que beaucoup de Premières nations observent.

**De gauche à droite :**
**Aîné Bob Wasicuna (ancien directeur) Art Majkut, directeur, Dave Mills, Aîné Huntinghawk et Aîné Gordon Nepinak**

Eshkwa-A-Dum est une expression en ojibwa qui veut dire « Tipi du dernier mot »; comme l'explique Paulette Hébert Théberge, directrice adjointe, Programmes correctionnels pour l'établissement, le nom du pavillon s'inspire de la puissance et de la voix du tonnerre. « Si vous écoutez le tonnerre, vous constaterez que le son s'amplifie progressivement. Le dernier coup est toujours le plus fort. C'est le dernier mot, et le plus important. »

La construction de la structure autonome d'une superficie de 386 mètres carrés a coûté 600 000 $. Le contrat pour les travaux a été adjugé à CORCAN, un organisme de service spécial ayant pour mission de donner aux détenus des occasions d'emploi authentiques. « Nous avons bénéficié de l'apport des Aînés, des conseillers et des architectes, fait observer Paulette Hébert Théberge, et beaucoup de détenus autochtones ont participé aux travaux de construction du pavillon. C'était très intéressant parce qu'en coupant la pierre calcaire, ils y ont découvert des fossiles. »

Le pavillon est aussi le premier à être construit sur le terrain d'un établissement fédéral à sécurité moyenne pour hommes. Il a la forme d'une tortue, un animal symbolique dans la culture autochtone. Vu sa vocation, on a tenté dans toute la mesure du possible d'utiliser dans la construction des matériaux naturels. Il y a au centre une salle de rassemblement de 15 mètres carrés construite en pierre calcaire du Manitoba et employée pour les cérémonies spirituelles, les cercles sacrés et les cercles de mise en commun. Un foyer a été aménagé au milieu de la pièce; durant les cérémonies, les gardiens du feu entretiennent les flammes.

Le pavillon regroupe les bureaux des Aînés, et les agents de liaison autochtones auront également accès à ces derniers afin de conseiller les détenus, d'organiser des programmes de groupe, de veiller au contenu culturel et de préparer les médicaments, raisons pour lesquelles d'ailleurs le pavillon a été construit. « Il se tiendra des séances de counselling individuelles, et une permanence sera assurée au bureau. Nous achevons actuellement de mettre au point un horaire pour les cercles sacrés et les cercles de mise en commun. »

Les programmes de guérison spirituelle aideront surtout les délinquants autochtones à se ressourcer culturellement et spirituellement et à retourner pour de bon dans la collectivité après leur mise en liberté. À la mi-juin 1999, l'établissement Stony Mountain comptait 455 détenus de sexe masculin, dont 229 ou 52 p. 100 étaient autochtones. ◆

# Un directeur à l'avant-garde

*Par Dale Gavel, directeur adjoint, Programmes correctionnels, établissement Drumheller*

Pendant la Semaine nationale de la fonction publique, du 14 au 18 juin, Tim Fullerton, directeur de l'établissement Drumheller, a mis sur pied un bureau d'information au centre-ville de Drumheller, en Alberta. Il a, chaque jour, reçu des visiteurs et répondu à des questions générales sur les services correctionnels et à des questions particulières sur les activités de l'établissement.

L'idée de monter un bureau d'information pour toute la durée de la Semaine émanait du comité consultatif de citoyens, qui avait vu là un bon moyen de joindre la collectivité locale et de la sensibiliser au travail que nous faisons dans le domaine correctionnel. On voulait également saisir l'occasion de faire savoir à la population que l'établissement pratique une politique d'ouverture et qu'il est disposé à répondre aux questions ou aux préoccupations de la collectivité.

**Tim Fullerton à l'extérieur de son bureau d'information pendant la Semaine nationale de la fonction publique.**

Le bureau d'information était meublé de produits CORCAN fabriqués à l'établissement même. Étaient également en montre des jouets confectionnés à l'atelier d'artisanat, qui seront remis à l'Armée du Salut pour distribution à des familles dans le besoin. Du café et des rafraîchissements ont été servis aux visiteurs.

La réponse de la collectivité à l'initiative a été positive. L'établissement Drumheller se propose d'organiser d'autres activités publiques semblables et essaiera d'apporter les rajustements nécessaires pour en accroître la visibilité. ◆

# Ouverture du centre de ressourcement *All nations*

*Par Dale Gavel, directeur adjoint, Programmes correctionnels, établissement Drumheller*

Le 21 mai 1999, des cérémonies spéciales et des fêtes ont eu lieu à l'établissement Drumheller pour marquer l'ouverture officielle et l'inauguration du centre de ressourcement *All Nations.* Pour créer le centre de ressourcement, on a rénové la grande salle de l'établissement, en aménageant des bureaux pour les Aînés, les agents de liaison autochtones et les membres de la fraternité des Autochtones, ainsi qu'un grand local de rassemblement pour des cérémonies, des assemblées et des projets.

**Des employés de l'établissement Drumheller s'apprêtent à prendre part à la danse en rond.**

La journée a commencé par des prières traditionnelles et une cérémonie du calumet menées par l'Aîné de l'établissement, Chris Stranglingwolf, suivies d'allocutions prononcées par le directeur de l'établissement, le directeur adjoint, Programmes correctionnels, l'Aîné, le chef de la fraternité des Autochtones et des membres du conseil d'administration de la fraternité des Autochtones.

Un repas de mets traditionnels a été servi, suivi d'une représentation de différentes danses traditionnelles et d'un spectacle métis. La fête s'est terminée par une danse en rond à laquelle tous ont participé.

La création d'un centre de ressourcement culturel à l'établissement Drumheller était un projet qu'on envisageait depuis quelques années déjà, mais il y avait toujours des besoins plus pressants en fait de construction. Ce n'est que l'an dernier que la possibilité de rénover des installations existantes s'est offerte. On croit que le nouveau centre de ressourcement culturel renforcera considérablement la capacité de l'établissement d'aider les délinquants autochtones à appliquer les enseignements de leurs ancêtres à la vie dans la société moderne. ◆

# Prix d'alphabétisation de la Société canadienne des postes

*Par Lise Traversy, Secteur des communications et de la consultation*

Le Service de la formation de l'établissement Rockwood et un détenu ont chacun reçu en septembre 1999 un prix d'alphabétisation de la Société canadienne des postes.

La Société a décerné à des personnes et des établissements à l'échelle du pays 38 prix servant à reconnaître des contributions et réalisations dans le domaine de l'alphabétisation. Certains prix ont été remis à des participants de programmes d'alphabétisation qui ont opéré des changements constructifs dans leur vie pouvant être attribués au fait qu'ils ont appris à lire et à écrire. D'autres prix ont été présentés à des écoles et centres d'alphabétisation qui ont joué le rôle de chefs de file dans leurs démarches visant à accroître l'alphabétisation, ainsi qu'à des enseignants et des instructeurs qui ont contribué à l'alphabétisation partout au Canada.

Le détenu Michel Desjardins de l'établissement Rockwood a reçu un prix, en tant que participant à un programme d'alphabétisation, pour l'article qu'il a écrit sur les changements constructifs que l'alphabétisation lui a permis d'apporter à sa qualité de vie. L'article a été publié dans le journal de l'école de l'établissement Rockwood.

Un autre détenu de cet établissement, qui a travaillé comme tuteur à l'école, a mis en nomination l'école de l'établissement Rockwood. Celle-ci a ainsi obtenu un prix de leadership en alphabétisation. Les deux prix ont été remis à une « manifestation pour l'alphabétisation » qui a eu lieu à Winkler au Manitoba le 12 septembre 1999.

Nos félicitations à l'établissement Rockwood et aux membres du personnel qui ont contribué à la réussite du programme d'alphabétisation, ainsi qu'à M. Desjardins et à tous les autres détenus qui ont saisi cette occasion pour opérer un changement dans leur vie. ◆

## Le 31 mai 1999 à Regina en Saskatchewan

# Remise de prix pour services distingués

La cérémonie de remise des prix pour services distingués en milieu correctionnel pour la Saskatchewan s'est tenue le 31 mai 1999, à Regina, dans la Government House. Le lieutenant gouverneur de la Saskatchewan a remis les médailles et les barrettes au nom du gouverneur général du Canada à 11 récipiendaires du gouvernement fédéral et à 14 récipiendaires du gouvernement provincial. La Médaille pour services distingués en milieu correctionnel est décernée pour la prestation de services exemplaires pendant au moins 20 ans, et la barrette, pour chaque tranche de 10 années de plus. ◆

De gauche à droite :
Première rangée : John Nilson, C.R., ministre de la Justice et procureur général, province de la Saskatchewan; J.E.N. Wiebe, lieutenant gouverneur de la Saskatchewan; Ann Wiebe et le sous-commissaire, région des Prairies, Rémi Gobeil
Deuxième rangée : Andy Rollo, directeur de district, bureau de libérations conditionnelles de la Saskatchewan; Bill Peet, directeur, établissement Riverbend; Dale Ksyniuk, Henry Yuzik, Barry Breland, Roger Boucher et George Zwack, tous du pénitencier de la Saskatchewan
Troisième rangée : Tony Bouchard, bureau de libérations conditionnelles de Regina; Michel Hudon, établissement Riverbend; Ray Semkiw, pénitencier de la Saskatchewan; Kenneth Morken, bureau de libérations conditionnelles de Saskatoon; Edwin Kühn, pénitencier de la Saskatchewan et Errol Wawryk, établissement Riverbend

**Les récipiendaires du gouvernement fédéral étaient :**

**Tony Bouchard, bureau de libérations conditionnelles de Regina;**

**Roger Boucher, pénitencier de la Saskatchewan;**

**Barry Breland, pénitencier de la Saskatchewan;**

**Michel Hudon, établissement Riverbend;**

**Dale Ksyniuk, pénitencier de la Saskatchewan;**

**Edwin Kühn, pénitencier de la Saskatchewan;**

**Kenneth Morken, bureau de libérations conditionnelles de Saskatoon;**

**Ray Semkiw, pénitencier de la Saskatchewan;**

**Errol Wawryk, établissement Riverbend;**

**Henry Yuzik, pénitencier de la Saskatchewan (barrette)**

**et George Zwack, pénitencier de la Saskatchewan (barrette).**

# L'Association du Barreau canadien remet un prix

*Par Clarence Roussel, agent de communications principal, Commission nationale des libérations conditionnelles*

Kathy Louis avec le juge Douglas R. Campbell

Le 24 août dernier, Kathy Louis, vice-présidente de la Commission nationale des libérations conditionnelles pour la région du Pacifique, a reçu le prix Touchstone, à Edmonton. Ce prix prestigieux est décerné chaque année par l'Association du Barreau canadien à une femme en reconnaissance de l'excellence du travail que celle-ci a accompli pour faire avancer l'égalité dans le milieu juridique au Canada.

Madame Louis a joué un rôle important pour amener le milieu de la justice à traiter les Autochtones de façon plus juste et plus équitable. Depuis plus de deux décennies, elle consacre d'innombrables heures de son temps de loisir et de son temps de travail à faire connaître et comprendre les croyances et les valeurs des peuples autochtones et à sensibiliser à leur réalité les décideurs les plus importants afin que l'on réponde convenablement aux besoins de cette population.

« Une telle contribution mérite d'être reconnue. M^me^ Louis a exercé une influence positive forte sur nos programmes correctionnels et sur nos programmes de mise en liberté sous condition », a déclaré la sous-commissaire principale du Service correctionnel du Canada, Lucie McClung.

En qualité de femme crie, Kathy a su transmettre la vision qui était sienne depuis longtemps, à savoir que son peuple serait traité de façon égale et équitable. Elle croit fermement que le respect et la confiance mutuels entre personnes de bonne volonté peuvent permettre une action positive et engagée. Sa sagesse et sa spiritualité profonde ont éclairé la vie professionnelle et privée de nombreuses personnes qui ont travaillé avec elle dans le système de justice pénale.

« Dans mes années de travail comme membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles, c'est la première fois que l'on reconnaît ma contribution pour le travail que j'ai accompli avec la police, le système judiciaire, la Couronne, les avocats de la défense, les responsables des libérations conditionnelles et des services correctionnels, et cela me rend modeste », a déclaré Kathy. ◆

# Célébration de la Journée des Autochtones

*Par Pam Jack, coordonnatrice régionale, Affaire autochtones*

Dans l'ordre habituel : Terry Sawatsky, sous-commissaire adjoint de l'AR du Pacifique, Jerry Ayotte, aumônier régional, et Pam Jack

Lors de la Journée des Autochtones, le 21 juin 1999, un groupe enthousiaste d'agents de liaison autochtones s'est très tôt employé à préparer le festin qu'il avait choisi d'apprêter pour le personnel de la région du Pacifique.

La planification a commencé durant les réunions de la direction de première ligne et s'est poursuivie au cours des réunions mensuelles subséquentes. Chacun a contribué à l'organisation de cette journée.

Nous avons besoin de quelqu'un pour monter le tipi. Nous avons besoin de friteuses à galettes (*bannock*). Qui peut apporter des barbecues ? N'oublions pas le café, le thé et les jus. A-t-on songé aux hamburgers au buffle et au bœuf musqué ? Qui a pensé au chevreuil, au maïs en épi, à la salade de fèves ? Du saumon ? Oui, bien sûr. Aura-t-on besoin d'autre chose ? Comme le veut la tradition, des amis et des amis d'amis ont fait don de presque toute la nourriture.

Et pour le divertissement ? Une journée des Autochtones serait incomplète sans musique et chants, et sans le battement du cœur de la Terre mère. Les violoneux du bon vieux temps ont incité les Métis à danser leurs meilleures jigues. Les voix du groupe Daughters of the Wind ont résonné, au son des tambours, pendant le festin et les activités de la journée.

Pour ceux qui ont contribué à la fête, cette célébration a été le fruit d'un travail fait avec amour. Les traditions, les conversations entre amis, les chants, le partage d'un repas, les rires, la musique, tous des manifestations de la vie comme le Créateur l'a conçue. ◆

# Le Forum des jeunes Canadiens

*Par Marie-France Lapierre, psychologue, établissement Mission*

Treize mars 1999. Je suis à la gare ferroviaire d'Ottawa, avec Daniel, comme moi un fonctionnaire fédéral, à l'aube d'une aventure d'une semaine. Je vais passer la semaine qui vient en compagnie des dirigeants de demain.

Il y a quelques mois, je me suis portée volontaire pour servir de conseillère à l'occasion du *Forum des jeunes Canadiens*. J'ignorais tout du programme, mais j'ai vu une annonce dans laquelle on demandait des fonctionnaires voulant servir de conseillers auprès de jeunes de toutes les régions du Canada désireux de mieux connaître le gouvernement et de participer activement au façonnement de leur avenir. Je ne pouvais pas rater l'occasion.

## QU'EST-CE QUE LE FORUM ?

En février, les conseillers choisis pour les quatre séances annuelles du *Forum* ont reçu une formation. Le *Forum*, ainsi qu'on nous l'a expliqué, est un programme conçu par la Fondation pour l'étude des processus de gouvernement au Canada, un organisme non sectaire et à but non lucratif constitué en société en 1975. Chaque année, plus de 500 élèves du dernier cycle du secondaire ou du cégep venant de toutes les régions du Canada et âgés entre 15 et 19 ans se réunissent à Ottawa pour découvrir les rouages du gouvernement. On nous avait dit de ne pas nous inquiéter; le directeur Clare Baxter et notre chef d'équipe, soit dans mon cas Lucie Ouellette, allaient nous guider et nous aider. Les conseillers venaient de divers ministères et organismes : Service correctionnel du Canada, Gendarmerie royale du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor, ministère de la Justice, ministère des Affaires indiennes et du Nord, Bureau du Conseil privé, ministère des Pêches et des Océans, ministère du Développement des ressources humaines et Bureau du vérificateur général.

Les neuf conseillers choisis pour ma séance, la première de la saison, se sont réunis le 12 mars. On nous a attribué nos fonctions pour les prochains jours et donné la liste des élèves dont nous étions responsables; nous avons ensuite examiné le programme des activités du lendemain.

## LA JOIE D'APPRENDRE

Une fois rendus à Ashbury College, où nous sommes logés, les élèves rencontrent leurs camarades de chambre et leurs nouveaux voisins. La plupart ne connaissent personne d'autre. On peut voir de nouvelles amitiés éclore; l'enthousiasme est palpable. Enfin, on nous présente, nous les conseillers, aux élèves. Un groupe de 15 d'entre eux passera la semaine avec moi et nous découvrirons tous ensemble les rouages du gouvernement.

Il y a un million de choses à faire. Différentes techniques d'enseignement sont utilisées. Il se tient des réunions en petits groupes et aussi des réunions plénières (regroupant les 150 participants) pour diverses activités. Des exposés sont présentés, et nous avons accès à différents édifices gouvernementaux. Nous nous sommes par exemple assis dans les sièges des députés à la Chambre des communes et aussi dans ceux des sénateurs (non, pas l'équipe de hockey !). Il y a eu une ruée pour les sièges de MM. Chrétien, Manning et Duceppe. J'ai choisi le siège du sergent d'armes, excellent pour avoir une bonne vue de toute la Chambre des communes.

Durant la semaine, on nous a expliqué les fonctions et les composantes du gouvernement. Nous avons appris à mieux connaître le rôle et le pouvoir du gouverneur général, du premier ministre, des ministres, des sénateurs, des députés, du vérificateur général, du huissier du bâton noir, des ambassadeurs, de la magistrature, des hauts fonctionnaires, des représentants de la presse, des groupes minoritaires et des dirigeants des milieux d'affaires et syndical. On nous a présenté à différentes personnalités politiques, et les élèves ont été tout particulièrement impressionnés par les allocutions de Mitchell Sharp et Gilbert Parent.

Les simulations politiques sont certes la meilleure façon pour les élèves de mieux connaître les rouages du gouvernement. Les jeunes ont participé à cinq simulations différentes; pour celle préparée par Élections Canada, il s'agissait d'élire un représentant au Parlement mondial, tandis qu'une autre consistait en une réunion du Cabinet pour décider du niveau d'immigration au Canada au cours des cinq prochaines années.

En plus de mieux connaître les rouages du gouvernement, les élèves ont accru leur connaissance des ministères pour lesquels travaillent les conseillers. Comme les élèves, j'ai appris plus que je ne croyais. J'ai aussi eu le privilège de vivre une semaine extraordinaire avec un groupe incroyable de jeunes adultes. En rédigeant cet article, je revis les merveilleux souvenirs de cette semaine-là – les rires, les larmes, l'émerveillement. Pour partager leur enthousiasme, il faut voir le monde de leur point de vue, découvrir la somme de connaissances qu'ils ont déjà acquise (excellente leçon d'humilité), être émerveillé par leur soif d'apprendre et assister à l'éclosion d'amitiés nouvelles. Cette occasion d'être témoin de l'emballement des jeunes pour la vie et le savoir ainsi que de leur capacité à nouer des amitiés a largement compensé le manque de sommeil.

Pour en savoir davantage sur le *Forum des jeunes Canadiens*, visitez son site Web à l'adresse www.forum.ca ◆

# Certificat d'appréciation

*Par Dennis Finlay, gestionnaire régional des Communications*

**Pieter deVink (à gauche) remet un certificat d'appréciation à l'inspecteur Patrick McBride.**

Le 28 juin dernier, le sous-commissaire régional, Pieter deVink, a remis, au nom de l'administration régionale du Pacifique, un certificat d'appréciation à Patrick McBride, un inspecteur de police d'Abbotsford qui prenait sa retraite. L'inspecteur a travaillé étroitement avec des responsables du Service correctionnel du Canada tout au long de sa carrière dans les forces policières. C'est au cours de l'émeute survenue à l'établissement Matsqui, en 1981, que l'inspecteur McBride a fourni sa collaboration la plus précieuse au Service; il a alors aidé du personnel à s'échapper pendant une attaque menée par des détenus en pleine révolte. ◆